HISTOIRE D'ANGLETERRE, CONTENANT LA MAISON DE STUART, PAR M. HUME: 2

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

CONTENANT

LA MAISON DE STUART,

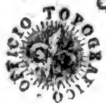
PAR M. HUME.

Quanta poteſtas, quanta dignitas, quanta majeſtas, quantum denique numen ſit Hiſtoriæ, cùm frequenter aliàs, tùm hic maximè ſenſi.

PLIN. Epiſt. 9. 27.







A LONDRES.

M. DCC LX VII.

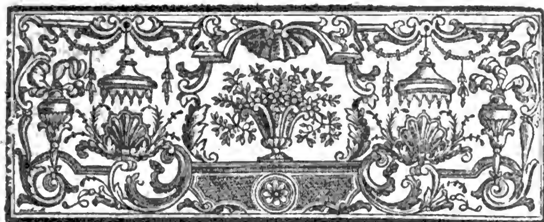
SOMMAIRES
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS DE CHAQUE REGNE.

RÉPUBLIQUE.



CHARLES II.

JACQUES II.



HISTOIRE
DE LA MAISON
DE STUART,
A
SUR LE TRONE D'ANGLETERRE.

RÉPUBLIQUE.

OLIVIER Cromwell, entre les mains de qui la dissolution du Parlement avoit laissé tout le pouvoir civil & militaire des trois Roïaumes, étoit né à Huntingdon, la derniere année du siécle précédent, d'une très-bonne & très-ancienne famille; quoiqu'étant fils d'un second Frere, il n'eut pas hérité de son Pere un bien considérable. Dans le cours de son éducation, il avoit été envoïé à l'Université: mais, n'aïant pas l'esprit propre aux élégantes & paisibles occupations du savoir, ses progrès ne furent pas brillans dans ses études. Il se jetta même dans une vie fort déréglée, qui lui fit donner les premeires années de sa jeunesse, au jeu, à l'ivrognerie, à la débauche, & dissiper une partie de sa fortune.

RÉPUBLIQUE.

1653.

§. II. Naissance & vie privée de Cromwell.

RÉPUBLIQUE. 1653.

L'esprit de réformation le saisit tout d'un coup. Il se maria. Il affecta une conduite grave & composée; & faisant profession d'entrer dans tout le zele & toute la rigueur du Parti Puritain, il offrit de restituer, à chacun, les sommes qu'il avoit gagnées au jeu. La même ardeur de tempérament, qui l'avoit porté à l'excès du plaisir, distingua ses pratiques religieuses. Sa Maison devint le centre de tout le Clergé zélé du Parti; & les dépenses de l'hospitalité, joint à ses libéralités pour les Ministres dépossédés ou condamnés au silence, ne lui furent pas moins onéreuses que ses anciennes débauches. Une honnête succession, qui lui vint d'un Oncle maternel, n'empêcha point que le désordre de ses affaires ne le mît dans la nécessité de prendre une Ferme à S. Yves, & de faire, pendant quelques années, son occupation de l'Agriculture. Mais cet expédient même ne servit qu'à le jetter dans de nouvelles dettes & de plus grands embarras. Les longues prieres, qu'il récitoit le matin à sa famille, & qu'il recommençoit après midi, emploïant la plus grande partie de son tems & de celui de ses domestiques, lui en laissoient peu pour le soin de ses affaires temporelles. Son esprit actif, & supérieur aux exercices de la vie basse à laquelle il étoit condamné sembloit le ronger sans cesse. Il lâchoit la bride à son imagination; sur tout ce qu'on nomme illuminations, visions, révélations; aliment fort dangereux des affections hypocondriaques, auxquelles il fut toujours fort sujet. Pressé doublement par ses besoins & par sa dévotion, il s'étoit déterminé, avec Hambden, son proche Parent, qui n'avoit que le second de ces deux motifs, à se transporter dans la nouvelle Angleterre, devenue alors la retraite des plus zélés Puritains: & ce fut un ordre du Conseil, qui les obliga d'abandonner ce dessein. Le Comte de Bedford, qui possédoit de grandes Terres dans le Païs de Fen, proche de l'Isle d'Ely, aïant entrepris de dessécher les marais de cette contrée, emploïa l'Autorité roïale, pour faire établir des Commissaires qui conduisirent cet ouvrage, & qui firent la division des nouvelles Terres entre ceux à qui elles furent assignées. Ce Seigneur eut à vaincre l'opposition de plusieurs personnes, entre lesquelles Cromwell se fit distinguer; & ce fut dans cette occasion qu'on vit éclater, pour la pre-

miere fois, son zele factieux & l'opiniâtreté de son caractere.

Le hasard & l'intrigue le firent choisir Membre du long Parlement, pour la Ville de Cambridge. Ses affaires domestiques étoient alors dans un extrême désordre; & les apparences n'annonçoient, dans sa personne, aucun talent propre à le distinguer, dans cette sphere publique, où son heureux destin le faisoit entrer. Sa figure étoit peu gracieuse; son habillement mal-propre; sa voix discordante; son langage, plat, ennuïeux, obscur & embarrassé. L'ardeur de son esprit le portoit souvent à parler, dans la Chambre; mais il s'attiroit peu d'attention. Pendant plus de deux ans, son nom ne se trouve que deux fois dans les Comités; & ceux, auxquels il étoit admis, avoient moins à traiter d'affaires publiques, que de Religion & d'autres objets du zele. Jamais il ne fut compté entre les Orateurs éloquens & les Beaux-esprits de la Chambre-Basse. Hambden, son Ami, paroît avoir été le seul qui eût reconnu la profondeur de son génie; il avoit prédit, que s'il s'élevoit une Guerre civile, le Député de Cambridge pousseroit fort loin sa fortune & sa réputation.

Cromwell semble avoir connu lui-même en quoi consistoit sa principale force; & par ce motif, autant que par l'indomptable furie de son zele, il se joignit toujours au Parti, qui porta tout à l'extrêmité contre le Roi. Son activité fut éclatante, pour la fameuse Remontrance qui peut être regardée comme le signal de toutes les commotions suivantes; & lorsqu'après de longues discussions elle eut passé à la pluralité d'un petit nombre de voix, il dit à Falkland: « que si cet affaire eût manqué, » il étoit résolu de convertir en argent les restes de sa fortune, » & de quitter immédiatement le Roïaume: & cette résolution, » ajouta-t-il, ne lui étoit pas particuliere; il connoissoit quantité de Membres du même Parti, qui pensoient de même. »

Il n'avoit pas moins de quarante-trois ans, lorsqu'il embrassa la profession militaire; & par la seule force de son génie, sans expérience & sans maître, il devint bien-tôt un excellent Officier, quoique peut-être il ne se soit jamais élevé à la réputation d'un Général consommé. Il leva une Troupe de Cavalerie, il fixa ses Quartiers dans Cambridge, & traita fort sévérement cettte Université, qui marquoit beaucoup d'attache-

1653.

ment pour le Parti roïal : en un mot, il se fit connoître pour un homme, qui ne vouloit garder aucun ménagement en faveur de la Cause qu'il avoit embrassée. Loin d'embarrasser la tête de ses Soldats par des subtilités de nouvelle invention, telles que de combattre par l'autorité du Roi contre sa personne, & d'obéir aux ordres de Sa Majesté, signifiés par les deux Chambres du Parlement ; il leur dit nettement que s'il rencontroit le Roi dans une Bataille, il seroit aussi disposé à lui brûler la tête d'un coup de pistolet, qu'à tout autre. Sa Troupe fut bien-tôt assez nombreuse, pour former un Régiment : il y fit regner d'abord cette discipline & cet esprit, qui rendirent enfin les Armées du Parlement victorieuses. « Vos » Soldats, disoit-il (*a*) à Hambden, ne sont presque tous » que de vieux Domestiques, des Garçons Cabaretiers, & » d'autres Misérables de même espece ; les Troupes du Roi sont » cempofées de jeunes gens des meilleures familles, & de per- » sonnes d'un reng honnête. Vous figurez-vous que les ames » basses d'une canaille telle que la nôtre, soient capables de » faire face à des Guerriers pleins d'honneur, de courage & » de résolution ? Il vous faut des Soldats d'un cœur noble, & » ne vous offensez pas que je le dise, assez noble pour aller de » pair avec la Noblesse même ; sans quoi je suis sûr que dans » toutes les rencontres, vous serez battus, comme vous l'avez » été jusqu'à présent. »

Il fit ce quil proposoit. C'étoient des gens libres, des fils de Rentiers & de bons Fermiers, qu'il enrôloit dans son Régiment. Il invita particuliérement, à servir sous son Enseigne, tous les zélés Fanatiques du Roïaume. Lorsqu'ils se trouverent rassemblés en corps, l'esprit d'enthousiasme y prit une nouvelle chaleur. Leur Colonel étoit aussi porté par son caractère, que par les vues de sa politique, à souffler continuellement sur la flamme. Il prêchoit, il prioit, il combattoit ; il savoit récompenser & punir. La fureur du Fanatisme augmentoit sans cesse, avec la valeur & la discipline : & tout le monde avoit les yeux attachés sur un Chef si pieux & si fortuné. Du Commandement inférieur, il s'éleva rapidement au premier ; quoiqu'en apparence il ne tint que le second rang dans l'Armée,

(*a*) Suivant son propre témoignage dans la *Conférence* de White-Hall.

Ensuite la fraude & la violence le rendirent bien-tôt la premiere personne de l'Etat. Ses talens semblerent toujours se développer, dans la même proportion que son autorité. Tous les jours il déploïoit quelques nouvelles facultés, qui avoient été comme endormies, jusqu'au moment même où le besoin les mettoit en action. Toute l'Europe demeura étonnée, de voir une Nation si turbulente, si fougueuse, qui pour le maintien de ses priviléges avoit détrôné & fait monter sur l'échaffaut un excellent Roi, descendu d'une longue suite de Monarques, subjuguée enfin & réduite à l'esclavage, par un homme qui, peu d'années auparavant, n'étoit qu'un Particulier, sans fortune, sans titre, ignoré de sa Nation, & peu considéré même dans cette basse sphere où le sort l'avoit toujours confiné.

Cependant l'indignation du Peuple, contre une Autorité qui n'avoit pour fondement qu'une si manifeste usurpation, ne fut pas aussi violente qu'on pouvoit naturellement s'y attendre. Cromwell reçut des Adresses de félicitation, les premieres de ce genre, non-seulement de l'Armée & de la Flotte, mais de plusieurs même des principales Villes & des plus grands Comtés, mais sur-tout des Congrégations de prétendus Saints, dispersées dans toutes les parties du Roïaume. Les Roialistes, quoique peu capables d'aimer un homme qui avoit trempé ses mains dans le sang de leur Souverain, attendirent de lui plus de douceur, que de ces impérieux & jaloux Républicains, qui avoient gouverné jusqu'alors. Les Presbytériens, charmés de voir ces Tyrans, qui les avoient joués & chassés, subirent le même traitement à leur tour, & par l'instrument même qu'ils avoient emploïé, applaudirent du moins à sa derniere violence contre le Parlement. Ces deux Partis, qui composoient le gros de la Nation, tinrent le Peuple dans un tempérament supportable. D'ailleurs toutes les Provinces, harassées de Guerres & de Factions, voïoient renaître avec joie l'espoir de l'ordre & de la tranquillité. Elles jugeoient même qu'il leur étoit moins honteux de recevoir la Loi d'un homme, dans lequel tout le monde reconnoissoit des talens supérieurs, que d'une Troupe d'ignobles & fanatiques hypocrites, qui, sous le vain nom de République,

les avoient réduites à la plus cruelle servitude.

Les Républicains, détrônés par Cromwell, étoient le parti dont il avoit le plus de raison d'appréhender le ressentiment. Cette Faction comprenoit, avec les Indépendans, deux autres Sectes qui paroissent fort opposées dans leurs principes, mais qui se trouvoient alors unies par une ressemblance de génie & de caractere. Les premiers, & ceux qui composoient le plus grand nombre, étoient les Millenaires, ou les Partisans de la cinquiéme Monarchie, qui faisoient profession de croire que le pouvoir & la domination étant fondés sur la grace, on ne devoit reconnoître d'autre distinction, ni d'autre Magistrature, que celle qui venoit de la vertu & de la piété, qui attendoient promptement la seconde arrivée de Christ sur la Terre, & qui prétendoient que dans l'intervalle, les Saints, c'est-à-dire, eux-mêmes, avoient seuls le droit de gouverner. Les seconds étoient les Déistes, qui n'avoient pas d'autre objet que la liberté politique, qui rejettoient la vérité de la Révélation, & qui insinuoient que les différentes Sectes, entre lesquelles on voïoit regner tant d'animosité, étoient toutes également fondées sur l'erreur. Des gens d'un caractere si hardi étoient peu contens des formes établies du Gouvernement civil, & souhaitoient un dégré de liberté qu'ils ne pouvoient esperer dans aucune Monarchie. Martin, Challoner, Harrington, Sidney, Wildman, Nevil, passoient pour les Chefs de cette petite division.

Cromwell haïssoit parfaitement les Déistes, parce qu'ils ne lui donnoient aucune prise d'entousiasme, par laquelle il pût les gouverner. Aussi les traitoit-il avec beaucoup de rigueur & de dédain, & leur donnoit-il ordinairement le nom de Païens. Comme les Millénaires tenoient un rang considérable dans l'Armée, il étoit plus important pour lui de gagner leur confiance; & leur tour d'esprit lui donnoit une grande facilité à les tromper. Dans les dernieres années, les Parlemens, les Conseils & les Senats, avoient fait si généralement la matiere des conversations, & les Soldats mêmes s'étoient si fortifiés dans cet esprit, qu'il parut nécessaire à Cromwell d'établir quelque chose qui portât l'apparence d'une République. Il supposa que la Providence du Ciel avoit fait tomber entre ses mains tous les droits, comme l'autorité du Gouvernement; &

sans autre préparation, par l'avis du Conseil Militaire, il envoïa ordre à cent vingt-huit personnes de différentes parties de l'Angleterre, à six d'Irlande, & cinq d'Ecosse, de se rendre à Londres. Son intention étoit d'investir ces Particuliers, de l'Autorité suprême, par le seul acte de sa volonté. Ils devoient exercer, pendant quinze mois, le pouvoir législatif, & choisir ensuite le même nombre de personnes, pour leur succéder dans cet important office.

RÉPUBLIQUE. 1653.

Parlement de Barebone.

Il y avoit alors un fort grand nombre d'Anglois, dont la disposition constante étoit d'adhérer au pouvoir dominant, & de soutenir le Gouvernement établi. Cette maxime n'étoit pas particuliere à ce siecle : mais ce qui paroît lui avoir été propre, c'est un jargon hypocrite, pour exprimer une conduite si prudente. On la nommoit, *se fier à la Providence.* Ainsi lorsque la Providence avoit la bonté d'accorder l'Autorité suprême aux cent trente-neuf personnes qui se trouvoient assemblées, elles auroient été fort ingrates de manquer de complaisance à leur tour. Elles se reconnurent aussi-tôt pour un Parlement; & voïant leur autorité législative établie par leur propre consentement & par celui de Cromwell, elles en commencerent fort gravement l'exercice. Il faut confesser que pour se laisser conduire par des prétextes de cette nature, la Nation devoit être au dernier degré d'abbaissement; ou, si ces prétextes étoient capables de tromper les Enthousiastes Militaires, ils devoient être à ce point d'aveuglement & de stupidité, où les plus grossieres inventions eussent produit sur eux les mêmes effets.

Dans cette respectable Assemblée, il se trouvoit quelques personnes bien nées : mais le plus grand nombre étoit composé d'Artisans du bas ordre, gens de la cinquiéme Monarchie, Anabaptistes, Antinomiens, Indépendans, la lie de tous les Sectaires, qui étoient eux-mêmes celle de l'espece humaine. Ils commencerent *par chercher Dieu dans la priere.* Cet Office fut rempli par huit ou dix *Illuminés* (*a*) de la Convocation, & le fut avec un si merveilleux succès, que de l'aveu général des Assistans, « Jamais dans leurs pieux exercices, ils n'avoient » ressenti la communication de l'Esprit Saint dans une si » grande abondance. » Ils devoient se sentir effectivement le

(*a*) *Gifted*, c'est-à-dire proprement, gens favorisés de dons.

RÉPUBLIQUE. 1653. cœur dilaté, en considérant le haut point de grandeur & de gloire, auquel ils se supposoient élevés. Cromwell leur avoit dit, dans sa premiere harangue, « qu'il n'avoit jamais osé se » promettre le bonheur qu'il obtenoit, de voir Christ si hau- » tement reconnu (*a*). »

Ils regarderent donc comme leur premier devoir, « de per- » fectionner l'Ouvrage de la Réformation, & d'ouvrir la voie » pour le regne de Christ, & pour toutes les merveilles que » le Seigneur alloit opérer dans la Nation. » Tous les Fanatiques, étant consacrés par leurs folles imaginations, ont un éloignement naturel pour le Clergé, qui prétend tirer une espece de sainteté, de son Office & du caractere Sacerdotal. L'Assemblée pensa d'abord à l'abolition de toutes les fonctions cléricales, comme favorables au Papisme, & résolut de supprimer l'usage des Dîmes, qu'elle nommoit un reste de Judaïsme. Elle déclara l'étude des Sciences & les Universités, des institutions païennes, qui n'étoient d'aucune nécessité pour l'Etat. Elle nomma les Loix communes d'Angleterre, la livrée de l'esclavage Normand; & les gens de robbe furent menacés d'une suppression totale de leur profession. On prit même quelques mesures pour l'abolition de la Chancellerie (*b*) cette premiere Cour du Roïaume; & l'on conçut le dessein

(*a*) On a ce discours, & voici ses termes: « Réellement, je n'ai qu'un mot à » vous dire de plus, quoiqu'il puisse vous » marquer peut-être ma foiblesse: mais » c'est pour vous encourager dans cet » Ouvrage. Qu'il me soit permis de com- » mencer ainsi. J'avoue que je n'ai jamais » osé m'attendre, ni vous peut-être, à » voir un jour tel que celui-ci, où J. C. » pût être reconnu comme il l'est au- » jourd'hui; & dans cet Ouvrage J. C. » est aujourd'hui reconnu par votre voca- » tion; & vous le reconnoissez par votre » ardeur à paroitre pour lui, & vous fai- » tes voir manifestement, autant que le » peuvent de pauvres Créatures, que ce » jour est un jour de la puissance de J. » C. J'espere que vous vous souviendrez » de ce passage de l'Ecriture, *il a rempli* » *son Peuple de bonne volonté dans le jour* » *de son pouvoir*. Dieu fait connoître que » c'est le Jour du pouvoir de J. C. Après » avoir permis qu'il y eût tant de sang ré- » pandu, & tant d'épreuves, dans cette Na- » tion, il nous accorde, comme une de ses » plus grandes graces, après celle de nous » avoir donné son propre Fils, le bon- » heur de voir son Peuple appellé à l'au- » torité Suprême. Dieu a reconnu son » Fils, & vous a reconnus, & vous a fait » la grace de le reconnoitre. J'avoue en- » core une fois que je n'avois jamais osé » me promettre de voir un tel jour: non, » je ne l'avois jamais osé. On doit suppo- ser qu'il pleura ici; car il avoit le don des larmes; & dans les moindres occasions il pouvoit en verser une abondance. Le reste de sa harangue se trouve dans les *State Papers*, (Mémoires d'Etat) de Milton, pag. 106. Elle est fort curieuse. On y voit regner la même obscurité, la même confusion, & la même absurdité, qui se fait remarquer dans toutes ses autres productions.

(*b*) Whiteloke, pp. 543. 548.

d'établir

REPUBLIQUE 1653.

d'établir la Loi Mosaïque, comme l'unique systême de Jurisprudence Angloise. (*a*)

De tant de plans extraordinaires, ces sages Législateurs n'eurent le tems de finir que celui qui établissoit la célébration légale du mariage, par la seule Autorité civile, sans aucune intervention du Clergé. Mais ils se virent exposés à la raillerie publique. Entre les Fanatiques de la Chambre, on en distinguoit un, fort actif, & célebre par ses longues prieres, ses sermons & ses harangues. C'étoit un Marchand de Cuir de Londres, qui se nommoit *Loue-Dieu Barebone.* (*b*) Ce nom

(*a*) Conférence de White Hall.

(*b*) Ce mot Anglois composé, signifie, *os nus*, ou *decouverts*. A l'égard de *loue-Dieu*, c'étoit l'usage, parmi les prétendus Saints de ce tems, de changer leurs noms de Baptême, tels que Henri, Edouard, Antoine, Guillaume, &c. qu'ils regardoient comme des noms Paiens, en d'autres, plus Religieux & plus sanctifiés. Les noms même du nouveau Testament, tels que Jacques, André, Jean, Paul, n'étoient pas si respectés que ceux qu'on empruntoit du vieux Testament, tels qu'Ezéchias, Abbacuc, Josué, Zorobabel. Souvent au lieu du nom de Baptême, on adoptoit une pieuse Sentence, qui précédoit le nom propre. Voici les noms d'une Assemblée de Jurés qui se fit alors dans le Comté d'Essex, c'est Brome qui a pris soin de les recueillir dans sa Relation, pag. 279.

Accepted. *Accepté.*		Trevor.
Maker-Peace. *Pacificateur.*		Heaton.
Earth. *Terre.*		Adams.
Roturn. *Retourne.*		Spelman.
Fight the good-fight of faith. *Combat le bon. Combat de la foi.*		Whit.
Meek. *Doux.*		Brewer.
Redeemed. *Racheté.*		Compton.
God Reward. *Dieu récompense.*		Stuart.
Called. *Appellé.*		Lower.
Be Faithful. *Sois fidelle.*		Joivel.
More fruit. *Plus de fruit.*		Fowlen.
Hope For. *Espere.*		Bending.
Faintnot. *Courage.*		Hewet.
Stand fast. *Tien ferme.*		Stringer.
Kill-sin. *Tue-péché.*		Pimple.
Fly debate. *Fui débat.*		Roberts.
Graceful. *Reconnoissant.*		Harding.
Weep not. *Ne pleure point.*		Billing.

ridicule, qui paroît avoir été choisi par quelque Poëte ou quelque Allégoriste, pour cadrer au ridicule du Personnage, frappa l'imagination du Peuple, & fit nommer assez plaisament cette Assemblée, le Parlement de Barebone.

Les Ambassadeurs Hollandois s'efforcerent d'entrer en négociation avec le Parlement : mais tout Protestans, tout Presbytériens même qu'ils étoient, ils furent très-mal reçus de ceux qui s'attribuoient un degré de sainteté si supérieur. Les Hollandois étoient regardés comme des Mondains, uniquement occupés de leur commerce & de leur industrie, « qui devoient » être épurés, avant que de pouvoir se rendre utiles au grand » œuvre, dont les Saints se croïent chargés par la Providence, » de subjuguer l'Antechrist, l'homme de péché, & d'étendre » aux extrêmités de la Terre le Roïaume du Seigneur (a). »

Le Ambassadeurs, se voïant proscrits, non comme Ennemis de l'Angleterre, mais de Christ, demeurerent dans l'étonnement, & ne surent ce qu'ils devoient le plus admirer, de l'esprit implacable, ou de l'insigne folie des prétendus Saints. Cromwell commença bientôt à rougir de sa Legislature. Si, dans la convocation d'une si monstrueuse Assemblée, il avoit jamais eu quelque autre dessein que d'ameuser la Populace & l'Armée, c'étoit d'allarmer le Clergé & les gens de robbe; & cette vue lui avoit réussi, jusquà leur faire desirer tout autre Gouvernement, qui pût mettre en sûreté leurs Professions, que ces désespoirs Fanatiques mettoient en danger. Cromwell même n'étoit pas content qu'aïant reçu de lui toute leur autorité, ils commençassent à ne la vouloir tenir que du Seigneur, & qu'ils insistassent déja sur leur divine Commission. Il avoit eu grand soin, dans ses Lettres de convocation, d'appeller divers Sectaires, qui lui étoient entiérement dévoués. Ces fideles Partisans concerterent de se trouver de bonne heure à la Chambre ; & quelques-uns témoignerent qu'une plus longue Session du Parlement ne leur paroissoit d'aucune utilité pour la Nation. Là-dessus ils se hâterent de se rendre

» Cromwell, dit un Auteur Anonime » du même tems, a battu le tembour dans » tout le vieux Testament ; on peut ap- » prendre la Généalogie de notre Sau- » veur, par les noms de son Régiment » Le Commissaire n'avoit pas d'autre liste » que le premier Chapitre de S. Mathieu.

(a) Thaurloe, Tom. 1. pp. 273 & 591. Stubbe, pp. 91 & 92.

chez Cromwell, avec Rouse, leur Orateur ; & par un Acte formel, ils résignerent entre ses mains la souveraine Autorité qu'ils avoient reçue de lui. Harrison & les autres, au nombre d'environ vingt, demeurerent dans la Chambre ; & pour garantir le regne des Saints d'une fin prématurée, aïant placé un d'entr'eux dans le fauteuil de l'Orateur, ils commencerent à dresser des protestations. Ils furent interrompus par le Colonel White, qui survint avec une Troupe de Soldats, & qui leur demanda ce qu'ils faisoient : « Nous sommes à chercher le Seigneur, répondirent-ils. Vous pouvez le chercher dans tout autre lieu, repliqua-t-il ; car je vous répons que depuis plusieurs années, on ne l'a pas vu paroître ici. »

RÉPUBLIQUE. 1653.

Le pouvoir des Armes étant, en apparence & réellement, le seul qui prévalut dans la Nation, Cromwell entreprit de satisfaire un nouveau caprice ; car il y a beaucoup d'apparence que dans tous ces changemens, il n'avoit pas eu de plan bien concerté. Lambert, une de ses créatures, qui, sous le voile d'une soumission à toute épreuve, nourrissoit l'ambition la plus effrénée, proposa, dans un Conseil militaire, d'adopter un autre systême de Gouvernement, & de tempérer la liberté d'une République par l'autorité d'une seule personne, à qui l'on accorderoit le titre de Protecteur. Aussi-tôt il dressa ce qui fut nommé l'*Instrument d'Etat*, contenant le plan de cette nouvelle Législature ; &, dans la supposition qu'elle seroit agréable au Général, elle reçut immédiatement l'approbation du Conseil. Cromwell fut déclaré PROTECTEUR, & solemnellement installé dans ce grand Office.

Cromwell est déclaré Protecteur.

Les Auteurs de l'Instrument s'entandoient si mal en Législation, qu'ils avouerent, ou plutôt qu'ils firent gloire, de n'avoir emploïé que quatre jours à dresser un Acte, par lequel ils prétendoient que le Gouvernement des trois Roïaumes se trouvoit réglé pour toute la suite des siecles. On se persuade sans peine qu'il ne leur avoit pas coûté plus d'effort, lorsqu'on observe quel informe systême de politique ils avoient entrepris d'établir. Les principaux articles de l'Instrument portoient la création d'un Conseil, qui ne seroit jamais composé de plus de vingt-un Membres, ni de moins de treize. Ils devoient posséder leurs Offices pendant toute leur vie, ou leur bonne con-

RÉPUBLIQUE. 1653.

duite; &, dans la vacance d'une place, les autres Membres devoient nommer trois personnes, entre lesquelles le choix appartiendroit au Protecteur. Sous ce titre, Cromwell étoit déclaré le Magistrat suprême de la République. Toute la Justice devoit être administrée en son nom. Il étoit la source de toute la Magistrature & de tous les honneurs; il avoit le pouvoir de pardonner tous les crimes, à l'exception du meurtre & de la haute trahison; & le profit de toutes les confiscations lui appartenoit. Le droit de paix, de guerre & d'alliance, résidoit en lui: cependant sur ses trois points, il devoit se conduire, non-seulement par l'avis, mois avec le consentement du Conseil. Le pouvoir des Armes résidoit aussi dans le Protecteur, mais conjointement avec l'Assemblée Parlementaire, lorsqu'elle seroit formée, ou, dans les intervalles, avec le Conseil d'Etat. Le Protecteur étoit obligé de convoquer un Parlement, de trois en trois ans, & de le maintenir cinq mois entiers, sans ajournement, sans prorogation, ou sans dissolution. Les Bills devoient être présentés au Protecteur, pour obtenir son consentement: mais s'il ne l'accordoit pas dans l'espace de trente jours, il devoient passer en Loix, par la seule autorité du Parlement. On établissoit, pour les trois Roïaumes, une Armée constante de 20000 hommes d'Infanterie & de dix mille Chevaux, & les fonds étoient assignés pour son entretien. Elle ne pouvoit être diminuée sans le consentement du Protecteur; & c'étoit le seul article, sur lequel on lui attribuoit la négative. Pendant les intervalles des Parlemens, le Protecteur & le Conseil avoient le pouvoir de faire des Loix, qui devoient conserver toute leur force jusqu'à la premiere Assemblée du Parlement. Le Chancelier, le Grand-Trésorier, l'Amiral, les Gouverneurs d'Irlande & d'Ecosse, & les Chefs de Justice des deux Cours, devoient être choisis avec l'approbation du Parlement; &, dans les intervalles, avec celle du Conseil pour être confirmés ensuite par le Parlement. Le Protecteur devoit jouir de son Office pendant toute sa vie. A sa mort, sa place devoit être immédiatement remplie par le Conseil. Tel étoit le fameux instrument qui reçut sa force du Conseil militaire, & qui fut solemnellement juré par Cromwell. Les Conseillers d'Etat, nommés par l'Instrument

même, étoient au nombre de quinze, tous absolument dévoués à Cromwell, & fort éloignés, par leur opposition mutuelle de Parti & de principes, de se liguer jamais contre lui.

RÉPUBLIQUE. 1653.

Cromwell déclara qu'il n'acceptoit la dignité de Protecteur, que pour exercer le devoir d'un Connétable, & maintenir la paix dans la Nation. A la vérité, les affaires étoient dans un tel désordre, par la furieuse animosité des Factions, que l'autorité, ou même le pouvoir arbitraire de quelque premier Magistrat, étoit devenu un mal nécessaire, pour empêcher le Peuple de retomber dans le sang & la confusion. Les Indépendans étoient un Parti trop foible, pour former jamais un Gouvernement populaire, ou pour confier à la Nation, dans laquelle ils avoient si peu de crédit, le choix libre de ses Représentatifs. Les Presbytériens avoient adopté les violentes maximes de la persécution, incompatibles, dans tous les tems, avec la paix de la société, & bien plus avec le zele farouche de ces nombreuses Sectes, qui regnoient parmi le Peuple. Les Roïalistes se ressentoient si vivement des outrages qu'ils avoient soufferts, que les autres Partis dominans ne pouvoient raisonnablement se soumettre à des Ennemis si furieux, qui n'avoient besoin que de l'exécution des anciennes Loix pour leur vengeance. Si Cromwell n'avoit pas eu d'autre crime à se reprocher, que cette usurpation passagere, le prétexte de la nécessité & du bien public, qu'il alléguoit pour justifier sa conduite, auroit été, dans toute sorte de sens, une juste & raisonnable excuse.

Pendant cette variété des folles & ridicules scenes, que le Gouvernement civil présentoit en Angleterre, la Guerre continuoit avec autant de vigueur, que de conduite & d'unanimité; & jamais la Nation Angloise n'avoit paru plus terrible aux Etrangers. Sur les Côtes de Flandres, Tromp, avec une Flotte de cent voiles, avoit rencontré celle d'Angleterre, qui étoit à peu près du même nombre, commandée par Monk & Dean (*a*). Les deux Républiques n'étoient enflammées d'aucune antipathie Nationale, & n'avoient pas même de grands intérêts à démêler. Cependant on connoît peu de batailles, où la valeur & l'obstination aïent joué de plus grands rôles, que

(*a*) 8 de Juin.

RÉPUBLIQUE 1653. dans cette multitude de combats de Mer, qui s'étoient rapidement succédés pendant cette courte & violente Guerre. L'Empire de l'Océan animoit les deux Etats d'une glorieuse émulation. Après un engagement de deux jours entiers, dans le premier desquels Dean fut tué, les Hollandois, inférieurs encore par la qualité de leurs Vaisseaux, furent obligés, avec une perte extreme, de chercher une retraite dans leurs Ports. Blake, vers la fin de l'Action, joignit ses Compatriotes avec dix-huit voiles. La Flotte Angloise demeura sur la Côte de Hollande, & mit une ruineuse interruption dans le commerce de cette République.

Les Ambassadeurs, qu'elle avoit en Anglererre, lui donnoient quelques espérances de paix : mais ils ne purent obtenir la cessation des hostilités ; & les Etats Généraux, résolus de ne pas souffrir plus long-tems le dommage & la honte d'un blocus, firent les derniers efforts pour réparer leur honneur. Jamais leur puissance & leur vigueur ne parurent avec plus d'éclat. En peu de semaines non-seulement ils rétablirent leur Flotte, mais ils équiperent quelques nouveaux Bâtimens, d'une grandeur qu'on n'avoit point encore vue dans leur Marine. Tromp sortit, déterminé à combattre ses Vainqueurs, & dans la résolution de périr, ou de retourner avec la victoire. Il rencontra la Flotte Ennemie, commandée par Monk, & les deux Partis se précipiterent au combat (a). Tromp, animant ses Soldats, l'épée à la main, fut tué d'un coup de balle, qui lui traversa le cœur. Cet événement décida seul en faveur de Monk. Les Hollandois perdirent près de trente Vaisseaux, pris ou coulés à fond : mais regretterent peu cette perte, en comparaison de celle d'un de leurs plus braves Amiraux.

1654. Les Négociations de Paix n'en étoient pas moins continuées. Les Etats, accablés des dépenses de la Guerre, effraïés de leurs pertes, & mortifiés de leurs défaites, souhaitoient passionément de s'accommoder avec un Ennemi, dont ils avoient trop éprouvé les forces. Ils refuserent l'offre que le Roi leur fit de servir sur leur Flotte, en le remerciant d'un honneur qui pouvoit enflammer la querelle avec la République d'Angle-

(a) 29 Juillet.

terre. Il se trouva que le grand obstacle, à la Paix, venoit, non d'aucune animosité des Anglois, mais, au contraire, du desir trop vif d'une confédération plus étroite. Cromwell avoit fait revivre le chimérique systême d'une union totale de Gouvernement, de privileges, d'intérêts & de Conseils, avec les Provinces-Unies. Ce projet parut si fantastique aux Etats, qu'ils s'étonnerent de le voir sortir d'une tête sensée. Ils refuserent d'entrer en conférence sur une proposition, qui ne pouvoit servir qu'à faire traîner l'accommodement en longueur. Enfin, la Paix fut signée par Cromwell, revêtu alors de la Dignité de Protecteur, & prouva que la Guerre avoit blessé toutes les Loix de la Politique, puisqu'après tant de victoires, l'Angleterre ne recueilloit aucun avantage du Traité. Il se fit une Ligue défensive entre les deux Républiques. Elles convinrent toutes deux de bannir les Ennemis l'une de l'autre. Ceux qui avoient eu part au massacre d'Amboyne devoient être punis, s'il en restoit quelques-uns, l'honneur du Pavillon fut cédé à l'Angleterre; la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales promit une somme de quatre-vingt-cinq mille livres sterling à la Compagnie Angloise, pour dédommagement de ses pertes, & la cession de l'Isle de Poleron dans les mêmes Indes.

RÉPUBLIQUE. 1654.

15 d'Avril Paix avec la Hollande.

Cromwell, jaloux des liaisons qu'il voïoit subsister entre la Maison roïale & celle d'Orange, exigea, par un article séparé, que jamais le jeune Prince ni personne de son Sang, ne fût élevé à la dignité de Stadtholder. La Province de Hollande, fortement prévenue contre cet Office, qu'elle jugeoit dangereux pour la liberté, ratifia secrétement cet Article; & le Protecteur, bien informé que les autres Provinces ne se laisseroient jamais engager à cette concession, ne demanda pas d'autre sûreté.

Le succès de cette Guerre, & les conditions raisonnables de la Paix, donnerent beaucoup de poids à l'administration de Cromwell. Un Acte éclatant de justice, qu'il exerça vers le même tems, satisfit aussi le Peuple de Londres; quoiqu'il puisse rester quelque doute sur la régularité de la Sentence. Dom Pantaleon Sa, frere de l'Ambassadeur Portugais, & même

RÉPUBLIQUE. 1654.

son Associé, dans cette Commission (a), s'étant cru insulté dans une rue de Londres, se rendit à la Bourse roïale, accompagné de plusieurs Domestiques armés. Une méprise les fit tomber sur un Anglois de quelque distinction, qu'ils prirent pour l'Offenseur; & l'aïant tué par mille blessures, ils se refugierent tous dans l'Hôtel de l'Ambassadeur, qui avoit fermé les yeux sur cette indigne entreprise (b). La populace, assemblée autour de l'Hôtel, menaça de le réduire en cendre. Cromwell envoïa une Garde, qui saisit tous les Criminels. Ils furent mis en Justice; & malgré les protestations de l'Ambassadeur, qui représenta les priviléges de son Office, Dom Pantaleon fut exécuté à Towerhill. Il est manifeste que les Loix des Nations furent ici violées. Mais le crime du Portugais étoit au dernier degré d'atrocité; & cette vigoureuse exécution, qui s'accordoit si bien avec le caractere indomptable de Cromwell, ne fut pas moins universellement approuvée dans le Roïaume, qu'admirée des Nations étrangeres. La situation du Portugal obligea cette Couronne à la patience; & l'Ambassadeur signa, peu de tems après, un Traité de Paix & d'Alliance, qui fut très-avantageux au Commerce Anglois.

Le Protecteur exerça, dans le même tems, un autre Acte de sévérité, sur Gerard & Vowell, deux Roïalistes, accusés d'avoir conspiré contre sa vie. Il avoit formé une haute Cour de Justice pour leur Procès; infraction des anciennes Loix, qui étoit devenue familiere, mais à laquelle il n'y avoit point d'habitude qui peut accoûtumer la Nation. Tous les Jurés furent intraitables. L'inquiet Lilburn avoit été poursuivi pour de nouvelles offenses, & déchargé avec un nouveau triomphe. Si l'on n'eut point emploïé d'autre méthode de conviction, sous un Gouvernement si peu populaire & si peu conforme aux Loix, tous ses Ennemis auroient été sûrs de l'impunité.

3 Septembre Nouveau Parlement.

Si le Protecteur eut jamais l'occasion d'observer combien son Gouvernement déplaisoit au Peuple, ce fut dans la disposition du Parlement qu'il convoqua pour le troisieme jour de Septembre, ce grand jour, auquel il avoit gagné les deux célébres Victoires de Dumbar & de Worcester, & qu'il regarda tou-

(a) Thurloe, Tom. 2. pag. 419. (b) Ibid Tom. 2. pag. 616.

jours

jours comme le plus heureux de sa vie. Il faut avouer que si l'on vouloit recueillir les intentions de Cromwell, de son Instrument d'Etat, c'est une Piece si mêlée, qu'on n'y découvre pas aisément si son intention sérieuse étoit l'établissement d'une Tyrannie ou d'une République. D'un côté, dans un Gouvernement d'une si grande étendue, un premier Magistrat sembloit nécessaire pour la dignité & la tranquillité de l'Etat; & l'autorité qu'il se donnoit, en qualité de Protecteur, étoit inférieure, sur plusieurs points, aux prérogatives que les Loix confioient & confient encore au Roi. D'autre part, le pouvoir Législatif qu'il se réservoit & au Conseil, avec une si puissante Armée, indépendante du Parlement, faisoit mal juger de sa disposition à reconnoître une Constitution civile & légale. Mais si ce n'étoit pas son intention, la méthode qu'il établissoit, pour la distribution & la conduite des Elections, étoit si favorable à la liberté, qu'elle forme une inconsistance dont l'explication paroît difficile. Il privoit de leur droit d'Election tous les petits Bourgs, parce qu'ils sont fort exposés à l'influence du crédit & de la corruption. De 400 Membres, qui représentent toute la Nation, 270 étoient choisis par les Comités; le reste, par Londres, & par les plus grandes Communautés. Le bas Peuple, qui est si facile de conduire ou de tromper, étoit exclu des Elections. Il falloit un fond de deux cens livres sterling en Terres, pour donner droit de suffrage. Les Elections actuelles furent conduites avec une parfaite liberté: il n'y eut d'exclus, que les Roïalistes qui avoient porté les Armes contre le Parlement, & leurs fils. On ne pouvoit esperer, d'ailleurs, ni desirer une Représentation de meilleure foi. L'Ecosse fournit trente Membres, & l'Irlande autant.

RÉPUBLIQUE. 1654.

Cependant le Protecteur s'apperçut, avec étonnement, que toutes ces précautions, qui n'étoient probablement qu'un voile pour ses ambitieuses vues, ne lui avoient pas fait obtenir la confiance du Peuple. Son administration, quoique moins odieuse à chaque Parti, que celle de tout autre Parti, n'en satisfaisoit réellement aucun. Les Roïalistes, qui avoient appris de leur jeune Roi à se couvrir de l'apparence de Républicains, trouvoient, dans cette Faction, une si forte haine pour le Protecteur, qu'ils ne pouvoient lui souhaiter d'Adversai-

RÉPUBLIQUE. 1654.

res plus zélés. Ils souhaitoient hautement, que le prétexte de la liberté & des Elections populaires n'étoit qu'une nouvelle ruse de cet insigne Trompeur, pour endormir la Nation, & se donner le loisir de river plus surement les chaînes publiques. Ils faisoient considerer, que dans son Instrument d'Etat, il ne dissimuloit point la résolution où il étoit, de conserver cette même Armée, qui l'avoit aidé à subjuguer l'ancien Gouvernement établi, & qui seroit encore plus disposée à lui obéir, pour détruire, au premier ordre, ce nouveau systême qu'il avoit affecté d'établir; que n'ignorant point le danger & l'incertitude du Gouvernement militaire, il s'efforçoit d'y mêler quelque apparence, mais seulement une apparence, d'administration civile, & de balancer l'Armée par une ombre de consentement du Peuple; que le ridicule essai qu'il avoit fait, d'un Parlement élu par lui-même, & perpétuellement établi pour élire ses successeurs, prouvoit hautement qu'il n'avoit en vue, que des expédiens passagers; qu'il étoit absolument contraire au Gouvernement Républicain, & mal partagé de ce sens mûr & déliberé, si nécessaire pour le grand rolle de Législateur; que son impérieux naturel, qui s'étoit tant de fois trahi, ne seroit jamais capable de se soumettre sérieusement aux bornes légales; que l'apparence du Gouvernement populaire n'auroit pas d'autre durée que son goût ou son caprice; & que la meilleure politique étoit de le forcer à lever enfin le masque, soit pour se soumettre tout-à-fait à ce Parlement, qu'il venoit de convoquer, soit pour rejetter entiérement son autorité, & se livrer, pour toute ressource, à sa fanatique & séditieuse Armée.

Dans toutes ces vues, la nouvelle Chambre du Parlement, après avoir entendu la Harangue du Protecteur, qui dura trois heures entieres, & choisi Lenthal pour son Orateur, se livra immédiatement à la discussion du prétendu Instrument d'Etat, & de l'autorité que Cromwell, sous le titre de Protecteur avoit prise ou acceptée sur la Nation. On fit le Procès, sans ménagement, à cette nouvelle dignité; & la conduite, ni même le caractere personnel de Cromwell, n'échapperent point à la censure. Tout ce que les Officiers & les autres Partisans de la Cour (*a*) purent obtenir, fut de prolonger,

(*a*) On leur donnoit ce nom.

par de longs discours, & par une multitude d'argumens, le cours du débat, pour faire suspendre une décision, dans laquelle ils s'apperçurent que l'avantage ne seroit pas pour eux. Le Protecteur, surpris, & mortellement piqué, de trouver cette opposition dans le Parlement, quoiqu'avec tant de raisons de s'y attendre, fit assembler tous les Membres dans la Chambre *peinte*, & prit un grand air d'autorité pour leur reprocher leur conduite. Il leur dit, que rien ne pouvoit être plus absurde que de lui disputer son titre, puisqu'ils devoient tous leurs droits, & la qualité de Parlement, au même Acte qui l'avoit revêtu du Protectorat; que plusieurs points de la nouvelle Constitution étoient supposés fondamentaux, & ne devoient pas être altérés ou contestés; que dans ce nombre, il falloit compter le Gouvernement de la Nation par un seul Chef & un Parlement, leur autorité jointe sur l'Armée & la Milice, la succession des nouveaux Parlemens, & la liberté de conscience; & que sur ses points, on lui avoit réservé la négative, à laquelle il confessoit qu'il n'avoit aucun droit pour le reste.

Alors il se crut nécessairement obligé d'exiger une sûreté, qu'il auroit eu meilleure grace à demander dès le premier jour, s'il eut prévu les dispositions de la Chambre. Il assujettit les Membres à signer une reconnoissance de son autorité, par laquelle ils s'engagoient à ne rien proposer, ni recevoir de contraire à l'établissement de l'administration par un seul Chef & un Parlement; & des Gardes, placés à la porte de la Chambre, n'en laisserent l'entrée libre qu'à ceux qui souscrivirent. La plûpart des Membres, après avoir un peu balancé, se soumirent à cette condition, mais n'en conserverent pas moins l'esprit refractaire, & le firent éclater dans tous leurs débats. L'instrument d'Etat fut mis en pieces, & chaque article pesé avec la plus scrupuleuse exactitude. Les idées & les raisonnemens les plus libres ne trouverent que de l'approbation dans la Chambre; & pendant toutes ces discussions, aucun Bill ne fut envoïé au Protecteur, & l'on ne prit même aucune connoissance de lui. Quelques informations, qu'il reçut en même-tems, d'un complot formé contre sa vie, par quelques Membres & quelques Officiers mécontens, lui firent hâter la dissolution

RÉPUBLIQUE. 1654.

1655. 11 Janvier.

d'une si dangereuse Assemblée. L'Instrument d'Etat, sur lequel ils avoient juré, ne permettoit pas qu'un Parlement fût cassé sans avoir duré cinq mois. Cromwell prétendit qu'un mois n'étoit que de vingt-huit jours, suivant le calcul reçu pour le païement de la Flotte & de l'Armée. A ce compte, le tems étant pleinement rempli, la Chambre reçut ordre de s'assembler chez le Protecteur, qui leur fit une longue, confuse, & chagrine Harangue, après laquelle il leur déclara qu'il le congédioit. S'il falloit juger de la capacité de Cromwell par ce discours, & même par toutes ses autres compositions, on n'en prendroit pas une haute idée: mais dans la grande variété des génies humains, il s'en trouve quelquefois d'assez heureusement nés, pour découvrir clairement & distinctement leur objet d'une seule vue ; quoique dans le discours ou sur le papier, lorsqu'ils en veulent développer les parties, ils perdent cette vive & lumineuse conception, qu'ils en avoient d'abord formée dans eux-mêmes. Tous les témoignages s'accordent à reconnoître, dans Cromwell, une élocution fatiguante, obscure, inintelligible, dans les occasions même où rien ne l'obligeoit à la dissimulation : cependant on ne connoît personne, dont les actions, dans une si grande variété d'incidens difficiles, aïent jamais été plus judicieuses & plus décisives.

L'élection d'une Chambre mécontente prouve que la Nation l'est aussi ; & la dissolution brusque & chagrine de cette Chambre ne manque jamais d'augmenter le mécontentement général. Tous les Membres de cette Assemblée, retournant dans leurs cantons, y répandirent cet esprit d'opposition & de mutinerie, qu'ils avoient nourri dans leurs Conférences. Vane, & les vieux Réqublicains, qui avoient soutenu l'indissoluble autorité du long Parlement, échaufferent les murmures contre l'usurpation présente, & ne laisserent pas de garder assez de précautions pour ne donner sur eux aucune prise aux Emissaires du Protecteur. Wildman, & quelques autres du même Parti, pousserent plus loin leurs entreprises contre l'autorité de Cromwell. Les Roïalistes, observant que la mauvaise disposition étoit devenue générale pour le nouvel établissement, n'eurent plus la force de souffrir le joug, & se figurerent que tous ceux,

qui paroissoient aussi mécontens qu'eux-mêmes, avoient embrassé les mêmes inclinations & les mêmes vues. Ils ne considéroient point que le vieux Parti Parlementaire, tout mécontent qu'il étoit de Cromwell, qui l'avoit dépouillé du pouvoir, appréhendoit encore plus le succès du Parti roïal, de la part duquel il croïoit prévoir à peu près les mêmes inconvéniens, & dont il avoit d'ailleurs à redouter la plus févere vengeance.

Soulévement des Roïalistes.

De concert avec le Roi, les Roïalistes formerent une Conspiration dans toutes les parties du Roïaume, & le jour du soulévement fut marqué. Cromwell en fut informé. Son administration étoit extrêmement vigilante. Thurloe, son Secrétaire, avoit des Espions de toutes parts. Meaning, qui s'étoit procuré de l'accès dans la Famille roïale, entretenoit une Correspondance réguliere avec lui. D'ailleurs, il n'étoit pas difficile de pénétrer un dessein si généralement répandu, dans un Parti, qui se faisoit plus d'honneur de son zele & de son courage, que du secret & de la sobriété. Quantité de Roïalistes furent jettés dans les chaînes; d'autres, à l'approche du jour furent effraïés par le danger de l'entreprise, & demeurerent dans l'inaction. La Conspiration n'éclata que dans un lieu seul. Peamddoe, Groves, Jones, & d'autres personnes de distinction, à l'Ouest de l'Angleterre, entrerent dans Salisbury, à la tête de deux cens Chevaux dans le tems même que les Schérifs & les Juges tenoient leurs Assises. Ils les arrêterent. Ils proclamerent le Roi. Mais ils se virent trompés dans l'espérance qu'ils avoient eue d'être soutenus; tant la terreur du Gouvernement établi faisoit encore d'impression sur le Peuple. Après avoir inutilement erré dans les lieux voisins, ils furent entiérement découragés; & quelques Compagnies de Cavalerie acheverent de les vaincre. Les Chefs de la Conspiration, aïant été pris, furent condamnés au dernier supplice. Le reste fut vendu pour l'esclavage, & transporté aux Barbades.

La facilité qu'on avoit eue à calmer un soulévement, dont la hardiesse avoit jetté une terreur extrême dans la Nation, fut un bonheur singulier pour le Protecteur, qui n'auroit pû, sans péril, détacher une partie considérable de sa séditieuse Armée, pour faire face aux Rebelles. Il regarda le soulévement même comme un événement fortuné, parce qu'il prouvoit la réalité

RÉPUBLIQUE. 1655. de ces Conspirations, que ses Ennemis ne cessoient pas de représenter comme de petites fables, inventées pour colorer les sévérités de sa jalousie. Il resolut de ne plus garder de ménagemens avec les Roïalistes, qui n'étoient peut-être pas les plus implacables de ses Ennemis, mais qui étoient ceux qu'il pouvoit opprimer avec les plus plausibles apparences, & qui trouvoient le moins de faveur & de protection dans ses Adhérans. Avec le consentement de son Conseil, il imposa au Parti entier une taxe de la dixiéme partie de leurs biens, pour leur faire païer, disoit-il, les dépenses auxquelles leurs dispositions mutines exposoient continuellement le Public. Ainsi, sans égard pour les compositions passées, pour les Articles de la Capitulation & pour les Amnisties, tous les Roïalistes, quoiqu'épuisés par une si longue suite de dépenses & d'oppressions, retomberent dans la nécessité de se racheter par de grandes sommes; & ces désastres multipliés en réduisirent un grand nombre à la plus extrême pauvreté. Ceux qui passoient pour mal-affectionnées, ou sur qui tomboient les moindres soupçons, étoient exposés à cette exaction tyrannique, sans aucune forme de Justice, & sans preuve.

Pour lever une imposition si oppressive, le Protecteur institua dix Majors Généraux (a), & divisa le Roïaume en autant de Jurisdictions Militaires. Ces dix Officiers, assistés par des Commissaires, avoient le pouvoir de faire exécuter l'Édit de Décimation, de lever toutes les taxes imposées par le Protecteur & son Conseil, & de faire arrêter ceux qui s'attiroient leur défiance ou leurs soupçons. Il n'y avoit point d'autre Appel, de ces Tribunaux, qu'au Protecteur même. Des Commissions, si peu bornées, autorisant les Majors Généraux à des violences encore plus arbitraires, ils exerçoient une autorité comme absolue sur les biens & les personnes. Les Observateurs sensés, dans tous les Partis, conclurent que le masque étoit levé, & la Nation assujettie pour jamais au Gouvernement Militaire & Despotique, non dans la forme légale de quelques autres Nations de l'Europe, mais à la maniere & suivant les maximes de la tyrannie Orientale. Non-seulement le suprême

(a) Thurloe, Tom. 4. p. 88. plusieurs Historiens en comptent onze; Dugdale & Bates, quatorze.

Magiſtrat devoit ſon autorité à la force & l'uſurpation; mais il avoit parcellé le Peuple en ſubdiviſions d'eſclaves, & délégué à ſes Miniſtres inférieurs le même excès de pouvoir, qu'il avoit ſi violemment uſurpé pour lui-même. RÉPUBLIQUE. 1655.

Etat de l'Europe.

Un Gouvernement, tout-à-fait Militaire & Deſpotique, n'eſt jamais long-tems ſans tomber dans l'impuiſſance & la langueur: cependant lorſqu'il vient immédiatement à la ſuite d'une Conſtitution légale, il peut arriver qu'il paroiſſe d'abord très-actif & très-vigoureux aux Nations étrangeres, & qu'il emploie même avec plus d'unanimité, les forces, l'eſprit & les richeſſes, que l'Etat avoit acquis ſous une meilleure forme. Cette réflexion nous conduit après un ſi long intervalle, à jetter les yeux ſur l'état général de l'Europe, pour obſerver les meſures que l'Angleterre prit, vers ce tems, dans ſes négociations avec les Princes voiſins. Le naturel modéré & le génie peu guerrier des deux derniers Rois, les difficultés extrêmes de leur adminiſtration domeſtique, & la parfaite ſécurité dans laquelle ils avoient vécu du côté des Etrangers, les avoient rendus fort négligens pour les affaires du Continent; & l'Angleterre, pendant ces deux regnes, avoit été comme oubliée dans le ſyſtême géneral de l'Europe. Mais le caractere inquiet & hardi du Protecteur lui fit étendre ſes alliances & ſes entrepriſes, dans toutes les parties des Etats Chrétiens; & ſoit, par l'aſcendant de ſon génie, ſoit par la ſituation des Roïaumes étrangers, le poids de la Nation Angloiſe ne fut jamais mieux ſenti, ſous ſes Princes même les plus braves & les plus juſtes, que pendant cette illégitime & violente uſurpation.

Une Guerre de trente ans, la plus ſignalée, comme la plus furieuſe, qui ait enſenglanté l'Hiſtoire moderne, étoit enfin terminée en Allemagne; & le Traité de Weſtphalie avoit compoſé ces fatales querelles, que l'ardeur précipitée du Palatin, à recevoir la Couronne de Bohême, avoit excitées dans une grande partie de l'Europe. Son fils étoit rétabli dans une portion de ſes Dignités & de ſes Domaines. les Droits, les Priviléges & l'Autorité des divers Membres du Corps Germanique, étoient fixés & bien établis. Les Princes particuliers & les Etats libres avoient été forcés de reconnoître des Loix; & par la valeur de l'héroique Guſtave, par les entrepriſes de

l'actif Richelieu, par les intrigues de l'artificieux Mazarin; on voïoit effectuer, après une effusion infinie de sang & de trésors, ce qu'on avoit inutilement attendu des foibles efforts du pacifique Jacques, secondé par les avares secours de son jaloux Parlement.

La Suede, à qui ses Conquêtes avoient acquis de vastes Domaines dans le Nord de l'Allemagne, étoit engagée dans des entreprises qui lui faisoient esperer, de sa fortune & de sa valeur, des acquisitions encore plus étendues vers la Pologne & le Dannemark. Charles X, qui étoit monté sur ce trône après l'abdication volontaire de Christine, animé par la réputation du grand Gustave, & par son propre goût pour la gloire, porta ses armes victorieuses au Sud de la Mer Baltique, & gagna la célébre Bataille de Varsovie, qui lui fut disputée pendant trois jours avec une furieuse obstination. Le Protecteur, dans le tems que son Alliance étoit recherchée de toute l'Europe, chercha soigneusement celle de la Suede; & souhaitant avec passion d'entrer en Ligue avec une Couronne si renommée, il ferma les yeux sur le péril du Nord entier, qu'elle menaçoit d'une prompte Conquête.

Les Transactions du Parlement & du Protecteur, avec la France, avoient été de différente nature, & fort compliquées. Dans la premiere naissance des troubles d'Ecosse, les Emissaires du Cardinal de Richelieu avoient nourri les flammes de la révolte; mais lorsque l'incendie se fut répandu, la Cour de France, observant que les matériaux étoient d'eux-mêmes assez combustibles, ne jugea plus nécessaire d'animer les Ecossois contre leur Souverain. Au contraire, elle leur offrit sa médiation pour calmer ces desordres intestins; & ses Ambassadeurs affecterent, par décence, d'agir de concert avec Charles Premier, & de suivre la direction d'un Prince, avec qui le Roi leur Maître étoit lié par des nœuds fort étroits. Richelieu mourut dans l'intervalle; & sa mort fut bien-tôt suivie de celle de Louis XIII, qui laissoit un fils, âgé de quatre ans, & sa veuve, Anne d'Autriche, Régente du Roïaume. Mazarin aïant succédé à Richelieu, on vit, malgré l'opposition de ces deux caracteres, regner le même plan d'administration, & le même esprit dans les Conseils de France. L'établissement de l'Autorité roïale,

roïale, l'abaissement de la Maison d'Autriche, furent poussés avec la même chaleur & le même succès; & chaque année parut apporter une accession de force & de grandeur à la Monarchie Françoise. Non-seulement ses Armées gagnerent des Batailles, prirent des Villes & des Forteresses; mais le génie même de la Nation se perfectionnant par degrés, devint plus capable de constance dans sa soumission, & de fermeté dans ses entreprises. Il se forma des Condés & des Turennes; & les Troupes, animées par leur propre valeur, guidées par la discipline de leurs Chef, acquirent de jour en jour un nouvel ascendant sur les Espagnols. A la vérité, quelques intrigues de Cour, & quelques mécontentemens des Cours de Judicature, que les François nomment Parlemens, exciterent tout d'un coup des commotions intestines qui firent tout retomber dans la confusion; mais ces révoltes Françoises n'étant point annoblies par l'esprit de liberté, ni souillées par les fanatiques extravagances qui distinguent les Guerres Civiles d'Angleterre, coûterent peu de sang, & ne firent pas une profonde impression sur l'esprit du Peuple. Les Mécontens, quoique soutenus par les forces d'Espagne, & conduits par l'héroïque Condé, se virent bien-tôt chassés ou subjugués; & la Monarchie Françoise, sans avoir beaucoup perdu de ses Conquêtes, reprit avec une nouvelle vigueur le cours de ses acquisitions.

La Reine d'Angleterre, & Charles son Fils, avoient passé pendant ces troubles, la plus grande partie du tems à Paris; & malgré l'étroite liaison du sang, ils avoient reçu peu de civilités, & moins de secours encore, de la Cour de France. Avec la meilleure volonté pour le Prince Anglois, la Reine Régente, dans le désordre de ses propres affaires, n'auroit pas été de long-tems en état de satisfaire ses inclinations. On fit une pension médiocre à la Reine-Mere d'Angleterre, mais si mal païée, que n'aïant pas plus de ressource dans son crédit, elle dit un jour au Cardinal de Retz, qui lui étoit allé faire sa cour le matin, que la Princesse Henriette sa Fille, étoit obligée de garder le lit faute de bois pour se faire allumer du feu. (*a*) Une Reine d'Angleterre,

(*a*) Dans les Mémoires du Cardinal de Retz.

Fille de Henri le Grand, se voïoit réduite à cette condition au milieu de Paris!

RÉPUBLIQUE.

1655.

Cependant le Parlement Anglois, après avoir pris la souveraineté de l'Etat, se ressentit de l'accueil, quelque froid qu'il fût, que la Cour de France faisoit à l'infortuné Monarque. Sous prétexte de quelques injures dont les Marchands Anglois se plaignirent, il donna des Lettres de représailles contre les François; & Blake poussa la vangeance jusqu'à tomber sur une Escadre entiere, qui portoit des munitions à Dunkerque, alors étroitement assiégé par les Espagnols. Cette Ville, privée du secours qu'elle attendoit, tomba au pouvoir de l'Ennemi. La Cour de France se crut obligée de changer quelque chose à sa conduite. Charles fut traité avec une affectation d'indifférence qui lui fit trouver plus décent de se retirer, & d'épargner aux François la confusion de demander son absence. Il prit d'abord le chemin de Spa, d'où s'étant rendu à Cologne, il y subsista pendant deux ans, d'une pension d'environ cinquante mille écus, qui lui fut païée par le Monarque François, & de quelques contributions qui lui étoient envoïées par ses Amis d'Angleterre. Dans ses arrangemens domestiques, il marqua du goût pour l'ordre & l'œconomie; & son humeur gaïe, libre & sociable, fut une compensation avantageuse pour l'empire dont ses Ennemis l'avoient dépouillé. Le Chevalier Edouard Hyde, qu'il créa Lord Chancelier, & le Marquis d'Ormond, étoient ses principaux Amis & ses Confidens.

Si le Ministere François avoit gardé des ménagemens avec le Parlement d'Angleterre, il crut en devoir encore plus au Protecteur, lorsqu'il eut pris les rênes du Gouvernement. Le Cardinal Mazarin, par qui tous les Conseils de France étoient dirigés, & qui avoit réduit, quoiqu'Etranger, le plus puissant Roïaume de l'Europe à la dépendance de ses volontés, étoit artificieux & vigilant, souple & patient, faux & versé dans l'intrigue, plus aise de réussir par la ruse que par la violence, & mettant plus son honneur dans le succès réel de ses mesures, que dans l'éclat ou la générosité des moïens. Cromwell, par son caractere impérieux, plutôt que par l'avantage de sa situation, prit sur lui une sorte d'ascendant; & cha-

que proposition du Protecteur, quoique déraisonnable en [redacted]
elle-même, ou pressée avec beaucoup de hauteur, trouvoit RÉPUBLIQUE.
une complaisance assurée de la part du politique & timide 1655.
Cardinal. Bourdeaux fut envoïé à Londres, avec la qualité de Ministre; & les témoignages de respect ne furent pas épargnés, pour un audacieux Usurpateur qui avoit trempé ses mains dans le sang de son Roi, d'un Prince allié de si près à la Couronne de France. La patience de Bourdeaux fut infatigable dans la conduite de cette négociation, que Cromwell sembloit entierement négliger; & quoique les Armateurs Anglois commissent de continuels ravages sur les Côtes & le Commerce de France, Mazarin, dans l'espérance d'une heureuse conclusion, digéroit patiemment toutes ces indignités. (*a*)

La Cour Espagnole, moins liée avec la malheureuse Famille Roïale, & dans une situation plus embarrassée que celle de France, avoit encore été plus empressée dans ses avances pour l'heureux Parlement d'Angleterre & le Protecteur. Dom Alonso de Cardegnas, Envoïé d'Espagne, fut le premier Ministre public qui reconnut l'autorité de la nouvelle République; & par un retour de civilité, Ascham fut envoïé à Madrid de la part du Parlement. Ce Ministre ne fut pas plutôt arrivé, que quelques Roïalistes bannis, dans un mouvement de cette vieille haine dont les Factions étoient animées, pénétrerent dans sa Chambre, & le tuerent, lui & son Secretaire. Ils trouverent un asyle dans les Eglises; & la faveur, qui étoit sûre de toutes parts pour la Cause Roïale, leur procura presqu'à tous la facilité de s'échapper. Un seul des Coupables fut puni de mort, & le Parlement parut satisfait de cette réparation:

L'Espagne, pressée alors de divers côtés par de puissans Ennemis, & déchirée par ses divisions domestiques, ne conservoit de son ancienne grandeur, que l'orgueil de ses prétentions & la haine de tous ses voisins. Le Portugal révolté avoit

(*a*) Thurloe, Tom. 3. pp. 103, 619, 653. Dans ce Traité, qui fut signé après de longues négociations, le nom du Protecteur fut placé avant celui du Roi, du moins dans la copie qui resta en Angleterre. Thurloe, Tom. 6. pag. 16, & Tom. 7. p. 178.

République. 1655.

rétabli sa Monarchie dans la Maison de Bragance. La Catalogne se plaignant de la violation de ses privileges, s'étoit livrée d'elle-même à la France. Naples étoit ébranlé par des convulsions inouies. Les Païs Bas étoient attaqués par des forces supérieures, & sembloient prêts à changer de Maître. L'Infanterie Espagnole, autrefois si formidable, avoit été annéantie par Condé, aux Champs de Rocroi; & quoique le même Prince, ensuite banni de France, soutînt par son activité & sa valeur; la fortune chancellante de l'Espagne, il ne pouvoit se promettre que de retarder la ruine dont cette Monarchie étoit visiblement menacée.

Si Cromwell eût bien compris, ou sérieusement cherché les vrais intérêts de sa Nation, il se seroit efforcé de soutenir l'Espagne dans sa décadence, & de maintenir entre ces deux Couronnes cette balance d'où sembloient dépendre la grandeur & la sûreté de l'Angleterre. S'il n'eût cherché que son intérêt propre, il auroit apporté tous ses soins à se conserver dans une exacte neutralité entre ces deux grandes Monarchies; & sur-tout il se seroit bien gardé de hazarder une Puissance aussi mal acquise, aussi mal établie que la sienne, en s'attirant des Ennemis étrangers qui pouvoient fortifier les Factions domestiques, & renverser le fragile édifice de sa grandeur. Mais son courage lui déguisa le danger; son active disposition, & l'avidité d'une gloire étendue, le rendirent incapable de repos; & la politique des plus grands hommes étant toujours offusquée par le naturel, il ne fut pas plutôt en paix avec la Hollande, qu'il délibéra de quel côté il devoit tourner ses Armes.

Guerre avec l'Espagne.

Le vaste Domaine de l'Espagne, & cependant son extrême foiblesse dans les Indes Occidentales, la vigueur & l'étendue des forces maritimes de l'Angleterre, étoient des circonstances présentes, dont la comparaison échauffa l'ambition du Protecteur, & qui lui firent espérer de rendre à jamais illustre, par quelque utile conquête, l'empire qu'il avoit usurpé sur sa Patrie. S'il ne pouvoit parvenir à des acquisitions durables, il comptoit du moins que les trésors Indiens, dans leur passage annuel de l'Amérique en Espagne, seroient une proie sûre pour les Escadres Angloises, & lui serviroient à soutenir ses opé-

rations militaires, sans imposer de nouvelles taxes sur un Peuple mécontent. Avec les François il falloit s'attendre à la plus vigoureuse résistance. Nulle espérance de conquête ou de butin. Les progrès de ses efforts, en les supposant accompagnés de quelques succès, devoient être ici lents & graduels; & les avantages les plus réels ne pouvoient frapper beaucoup la Populace ignorante qu'il avoit intérêt à séduire. La Maison roïale, constamment liée avec celle de France, pouvoit recevoir de puissans secours d'un Roïaume si voisin; & suivant toute apparence, une Armée de Protestans François qui débarqueroit en Angleterre, ne manqueroit pas d'unir les Factions les plus opposées contre l'usurpation présente. (*a*)

RÉPUBLIQUE. 1655.

Ces motifs de politique étoient vraisemblablement fortifiés par ses fanatiques préventions: car jamais une ame humaine ne contint un plus singulier mélange de lumiere & d'obscurité. L'Alliance Suédoise, quoique fort opposée aux intérêts de l'Angleterre, il l'avoit contractée par zele pour la Religion Protestante; (*b*) & la Suede aïant des liaisons fort étroites avec la France, il ne pouvoit espérer de maintenir un Traité dont il se faisoit beaucoup d'honneur dans la supposition d'une rupture de l'Angleterre avec cette derniere Couronne. (*c*) Il comptoit aussi que les Huguenots seroient mieux traités, pendant qu'il seroit en bonne intelligence avec leur Souverain; (*d*) & comme la superstition regnoit beaucoup plus en Espagne qu'en France, que les Espagnols étoient beaucoup plus détestés des Puritains, (*e*) & qu'ils avoient même érigé un sanglant Tribunal d'Inquisition dont ils avoient refusé d'adoucir les rigueurs à la sollicitation de Cromwell; (*f*) il espéroit qu'une guerre sainte & méritoire contre ces profanes Idolâtres, seroit infailliblement protégée du Ciel. (*g*) Un Ministre, qu'il crut inspiré de l'esprit Prophétique, lui dit

(*a*) Négociations avec la France & l'Espagne, par Thurloe, Tom. 1. p. 759.

(*b*) Il proposa au Roi de Suede une ligue générale. Whiteloke, page 220. Thurloe, Tom. 7. pag. 1. Et pour juger de ses maximes politiques avec les Etrangers, voiez Thurloe, Tom. 4. pag. 295, 343, 443. & Tom. 7. p. 174.

(*c*) Le même, Tom. 1. p. 759.

(*d*) Idem. Ibid.

(*e*) Ibid. Cardegnas aïant dit que le Commerce Indien & l'Inquisition étoient les deux yeux de son Maitre, le Protecteur répondit qu'il les falloit arracher tous deux à la fois.

(*f*) Carrington, p. 191.

(*g*) Bater.

RÉPUBLIQUE. 1655.

hautement dans un Sermon : *Pars & sois heureux.* Il ajoûta ; » que Cromwell étoit une pierre coupée dans la montagne, » sans le secours de la main des hommes, pour écraser l'or» gueil Espagnol, pour réduire l'Antechrist en poudre, & » pour ouvrir les voies, dans le Monde entier, à la pu» reté de l'Evangile.«

Ainsi l'ambition, l'intérêt & la bigotterie agissant sur le Protecteur avec une force égale, il fit équipper deux puissantes Flottes; & pendant qu'il étoit occupé de ces préparatifs, toutes les Nations voisines ignorant ses intentions, demeurerent suspendues, observant avec une vive inquiétude, de quel côté tomberoit l'orage. L'une des deux Flottes, composée de trente Vaisseaux, fut envoïée dans la Méditerrané sous la conduite de Blake, dont la renommée étoit répandue dans toute l'Europe. Depuis le tems des Croisades, on n'avoit pas vu d'Escadres Angloises dans ces Mers, & d'une extrémité à l'autre il n'y avoit point de force maritime Chrétienne ou Mahométane qui pût entreprendre de leur résister. Le Pontife Romain, dont la foiblesse & l'orgueil invitoient également à l'attaquer, craignit les invasions d'une Puissance qui faisoit profession contre lui d'hune haine invétérée, & dont les mouvemens étoient si peu reglés par les motifs communs de l'intérêt & de la prudence. Blake aïant jetté l'ancre devant Livourne, demanda satisfaction au Grand-Duc, & l'obtint pour quelques pertes que ce Prince avoit causées au Commerce Anglois. Il fit voile ensuite vers Alger, & força le Dey, non-seulement à baisser les Armes, mais à promettre de respecter à l'avenir les Vaisseaux Anglois. Il se présenta devant Tunis; & sur les mêmes demandes, le Dey du Païs lui fit dire de jetter les yeux sur les Châteaux de Porto-Farino & de la Goulette, par lesquels il défioit ses efforts. Blake n'avoit pas besoin d'être excité par cette bravade. Il fit avancer successivement sa Flotte, sous les deux Châteaux, & les mit en ruine avec le tonnerre de son Artillerie, tandis qu'un nombreux détachement de ses Troupes, qu'il envoïa au Port même, dans leurs Barques longues, y brûla tous les Vaisseaux qui s'y étoient réfugiés. Une action si hardie, que sa témérité seule fit réussir aux Anglois, fut exécutée avec peu de perte, & remplit cette partie du Monde du renom de leur valeur.

On observe que Blake fut le premier qui apprit aux gens de Mer à méprifer les Châteaux de Terre, & qu'en les guérissant de l'ancienne prévention, il étendit plus facilement la terreur de ses Expéditions navales. Les Châteaux qui servoient alors de garde à l'entrée des Ports, étoient ordinairement bâtis sur le bord de l'eau; s'ils étoient de quelque hauteur, leurs boulets passoient infailliblement par-dessus les Vaisseaux; & bien-tôt ils étoient détruits eux-mêmes par le feu supérieur d'une grosse Flotte; s'ils étoient plus bas, la Mousqueterie des gens de Mer qui les commandoit, en rendoit la défense impossible. Aujourd'hui les Châteaux sont à quelque distance du rivage, & presqu'au niveau des flots; ce qui rend les mêmes entreprises aussi peu prudentes, qu'elles étoient alors sûres & faciles.

RÉPUBLIQUE. 1655.

Conquête de la Jamaïque.

La seconde Flotte eut moins de succès. Elle étoit commandée par Pen avec 4000 hommes de Troupes reglées sous les ordres de Venables. Elle fut jointe par cinq mille autres Soldats ramassés des Barbades & de saint Christophe. Mais ces deux Officiers avoient du penchant (a) pour le Service du Roi, & l'on assure que Cromwell fut obligé de presser l'embarquement des Troupes, pour arrêter une Conspiration (b) sur laquelle on n'a pas d'autres lumieres. Le mauvais succès de cette entreprise est attribué, non-seulement à la mauvaise conduite des Officiers, mais encore au plan mal conçu du Protecteur. Les Soldats étoient le rebut de l'Armée entiere. Ceux qu'on avoit levés dans les Isles, passoient pour les plus abandonnés des hommes. (c) L'Amiral & le Général étoient d'une humeur incompatible. Les Troupes n'étoient pas fournies d'armes convenables à leur expédition. Les provisions étoient très-défectueuses dans leur nature & leur quantité. Toutes les espérances du pillage, aiguillon le plus puissant pour les gens de cette trempe, étoient interdites aux Soldats. Les Officiers n'avoient ni direction, ni la moindre intelligence pour se conduire dans leur entreprise; & leurs ordres en même-tems, portoient de suivre les avis de quelques Commissaires, qui ne servirent qu'à déconcerter leurs projets. (d)

(a) Clarendon.
(b) Vie du Duc de Berwick, p. 124.
(c) La plûpart étoient des Flibustiers.
(d) Thurloe, Tom. 4. p. 135. World's Mistake, ou méprise du Monde dans Olivier Cromwell; Horlevan Miscellany, Tom. 1.

RÉPUBLIQUE. 1655. 3 d'Avril.

On étoit convenu de faire une tentative sur la Ville de saint Domingue, seule Place forte de l'Isle Espagnole. A l'approche de la Flotte Angloise, les Habitans effraïés abandonherent leurs Maisons, & se retirerent dans les Bois. Contre l'avis de Venables, les Soldats débarquerent sans guides à dix lieues de la Ville. Ils errerent pendant quatre jours sans provisions, & ce qui leur fut plus insupportable dans un climat si brûlant, sans eau. Les Espagnols reprirent courage, & les attaquerent. L'Anglois rebuté par la faim, la soif, la fatigue & l'imprudence de ses Officiers, manqua de résolution pour se défendre. Un très-petit nombre d'Ennemis renversa l'Armée entiere, tua six cens hommes, & força le reste de rentrer à bord.

La Flotte, pour réparer, s'il étoit possible, une si mortifiante aventure, tourna vers la Jamaïque, qui se rendit sans défense. Pen & Venables retournerent en Angleterre; & Cromwell, quoiqu'ordinairement assez maître de sa fiere humeur, entra contr'eux dans une si violente colere, qu'il les fit conduire tous deux à la Tour. Il avoit fait une conquête plus importante qu'il ne se l'imaginoit; mais elle étoit fort au-dessous des vastes projets qu'il avoit formés. Cependant il la fit mettre en état de défense; & la principale gloire de l'acquisition de cette Isle, qui est demeurée depuis à l'Angleterre, est dûe à l'esprit entreprenant du Protecteur.

1656. Aussi-tôt que la nouvelle de cette entreprise, qui étoit une violation insoutenable du Traité, fut parvenue en Europe, les Espagnols déclarerent la Guerre aux Anglois, & saisirent de toutes parts leurs Vaisseaux & leurs Marchandises. Le Commerce d'Espagne, dont l'Angleterre tiroit tant d'utilité, fut anéanti; & par un calcul certain, elle perdit en peu d'années plus de 1500 Vaisseaux. (a) Blake, à qui Montagu fut associé dans le Commandement maritime, reçut ordre de se préparer à de nouvelles hostilités contre les Espagnols. Mais quantité d'Officiers, peu convaincus de la justice de cette Guerre, remirent leurs Commissions, & prirent le parti de se retirer. (b) Ils jugeoient, » que la volonté de leurs Supérieurs ne » suffisoit pas pour justifier une entreprise qui blessoit les prin» cipes de l'équité, & que le Magistrat Civil n'avoit pas droit

(a) Thurloe, Tom. 4. pag. 570. (b) Idem, pag. 589.

» d'ordonner,

RÉPUBLIQUE. 1656.

» d'ordonner. Les Particuliers, disoit-ils, en résignant au » Public leur liberté naturelle, ne peuvent donner que ce » qu'ils possedent, un droit de faire des actions légitimes, ni » communiquer l'autorité de commander ce qui est contraire » aux Decrets du Ciel. « Ces maximes, quoique raisonnables en apparence, quoique peut-être les plus innocentes & les plus honorables de leur espece, excedent la perfection humaine, & doivent passer pour un effet de cet esprit, moitié Fanatique & moitié Républicain, qui régnoit alors en Angleterre.

Blake passa quelque tems devant Cadix, dans l'espoir d'intercepter les Galions Espagnols; mais la disette d'eau l'aïant obligé de faire voile vers le Portugal, le Capitaine Stayner, qu'il avoit laissé sur la Côte d'Espagne avec une Escadre de six Vaisseaux, vit paroître la Flotte d'argent, & ne balança point à l'attaquer. L'Amiral Espagnol se fit échouer; deux autres suivirent son exemple: les Anglois prirent deux Bâtimens, évalués à près de deux millions de piastres. Deux furent Septembre. consumés par le feu; & le Marquis de Badajos, Viceroi du Pérou, avec sa femme & sa fille qui étoit fiancée au jeune Duc de Medina-Celi, eut le malheur d'y être enveloppé dans les flâmes. Il auroit pû s'échapper, mais voïant ces femmes infortunées tomber évanouies à la vûe du danger, & prêtes à périr sans secours, il aima mieux mourir avec ce qu'il avoit de plus cher, que de traîner une vie remplie d'amertume par l'image continuelle d'une si triste scene. (*a*) Ces événemens dont les cœurs humains sont attendris, n'offrent qu'un sujet de triomphe & de joie dans le barbare commerce de la Guerre. Lorsque les dépouilles Espagnoles arriverent à Portsmouth, le Protecteur, dans un mouvement d'ostentation, les fit transporter par terre à Londres.

La seconde Expédition de Blake fut plus glorieuse, quoique moins utile à la Nation Angloise. Cet Amiral apprenant qu'une Flotte Espagnole de seize Vaisseaux, beaucoup plus riche que la premiere, s'étoit mise à couvert aux Canaries, fit voile immédiatement vers ces Isles. Il la trouva dans la Baïe de Santa-Cruz, qui est défendue par un Château bien fortifié,

(*a*) Thurloe, Tom. 5. p. 423.

RÉPUBLIQUE. 1656.

& par sept Redoutes, distribuées en différentes parties, & liées par une ligne de communication, qu'on avoit pris soin de garnir de Fusiliers. Dom Diegue Diaguez, Amiral Espagnol, avoit fait amarrer tous ses petits Vaisseaux au rivage, & posté les grands en tête, sur toutes leurs ancres, le flanc tourné vers la Mer. Blake fut animé, plutôt qu'effraïé, par cette formidable ordonnance. Les vents seconderent son courage; & soufflant en pleine Baye, ils le porterent en un moment au milieu des Ennemis. Après une résistance de quatre heures, les Espagnols furent obligés d'abandonner leurs Vaisseaux, qui étoient en feu, & qui furent consumés avec leurs trésors. Le plus grand danger restoit encore pour les Anglois. Ils se trouvoient sous le feu du Château & de tous les Forts, qui sembloit devoir bien-tôt les mettre en piéces. Mais le vent, aïant changé tout d'un coup, les transporta promptement hors de la Baye, & laissa les Espagnols dans l'étonnement de cette heureuse témérité.

Cette action fut la plus éclatante, mais la derniere, du célebre Blake. Une hydropisie & le scorbut, dont il étoit attaqué, lui firent précipiter son retour en Angleterre, pour rendre le dernier soupir dans sa Patrie, qu'il avoit aimée avec tant de passion, & si bien servie par sa valeur. A la vue des Côtes, il expira. Jamais homme, si zélé pour une Faction, ne s'étoit mieux conservé le respect & l'estime des Factions opposées. Il étoit inflexible Républicain, par principes; & quoiqu'il eut tant de part à la confiance & aux caresses du Protecteur, on étoit persuadé qu'il approuvoit peu les dernieres usurpations. » C'est notre devoir, disoit-il à ses Marins, de combattre pour » notre Patrie, dans quelques mains que le Gouvernement » puisse tomber. » Désintéressé, généreux, liberal, son ambition n'étoit que pour la vraie gloire, & sa valeur n'étoit terrible que pour ses Ennemis déclarés. Il partageoit ses erreurs avec un grand nombre d'autres; ses vertus lui étoient propres. Le Protecteur lui fit faire de pompeuses funérailles, aux frais du Public: mais de tous les éloges qu'il reçut, les larmes de ses Compatriotes furent le plus glorieux pour sa mémoire.

La conduite du Protecteur, dans les affaires étrangeres, quoiqu'imprudente & peu politique, fut entreprenante & fer-

RÉPUBLIQUE. 1656.

me, & valut à sa Patrie une considération qu'elle avoit absolument perdue depuis le regne d'Elisabeth. Cet heureux Usurpateur tournoit tous les soins de sa grande ame à répandre la gloire du nom Anglois ; & pendant qu'il étonnoit l'Univers par les étranges progrès de sa fortune, il sembloit annoblir, plutôt qu'il n'avilissoit, le Peuple qu'il avoit mis sous le joug. Il se vantoit de rendre le nom Anglois, aussi redoutable, aussi respecté, que l'eut jamais été celui de Romain ; & ses Compatriotes croïant trouver quelque réalité dans cette prétention, leur vanité nationale en étoit assez flattée, pour leur faire supporter, avec plus de patience, les indignités & les autres maux sous lesquels ils gémissoient.

Administration Domestique de Cromwell.

On doit reconnoître aussi que le Protecteur, dans son Administration civile & domestique, témoignoit autant d'égard pour la justice & de goût pour la clémence, qu'on pouvoit en attendre d'un Usurpateur, dont l'autorité ne venoit d'aucune Loi, & n'étoit fondée que sur la force des armes. Tous les principaux Officiers des Cours de Judicature étoient remplis par des gens d'une haute intégrité. Dans la plus grande violence des Factions, la droiture & l'impartialité ne manquerent jamais aux Décrets des Juges ; & non-seulement pour tous les Sujets de l'Angleterre, mais pour lui-même, excepté les cas où la nécessité l'emportoit, la Loi fut toujours sa grande regle de conduite & de résolution. A la vérité, Vane & Liburn, dont il redoutoit le crédit parmi les Républicains & les Levellers, furent confinés quelque tems dans une prison; Cony, qui refusoit de païer des taxes condamnées par la Loi, fut contraint, par des menaces, de renoncer à son obstination ; on vit ériger de hautes Cours de Justice, pour faire le procès à ceux qui s'étoient engagés dans quelques soulevement, ou dans quelqu'autre Conspiration contre la personne du Protecteur, & qu'il ne pouvoit abandonner sans crainte à la méthode ordinaire des Jurés ; mais ces irrégularités passoient pour une suite inévitable de son Usurpation ; & quoique souvent pressé, par ses Officiers (*a*), d'ordonner un massacre général des Roïalistes, il rejetta toujours avec horreur ces sanglans conseils.

La seule base de son pouvoir étoit dans l'Armée ; & l'art,

(*a*) Clarendon, Vie du Duc de Berwick.

République. 1656.

la délicatesse de son Administration, consistoit principalement à la ménager. Les Soldats étoient maintenus dans la plus exacte discipline; Police, qui, d'un côté, les accoutumoit à l'obéissance, & qui les rendoit, de l'autre, moins à charge & moins odieux au Peuple. Il augmenta la paie militaire, quoique les nécessités publiques l'obligeassent quelquefois d'en laisser quelque partie en arriere. Le moindre Soldat étoit persuadé que ses intérêts étoient nécessairement unis avec ceux de son Général; & la disposition de l'Armée étoit un respect mêlé d'affection, qu'il entretenoit par son habileté, & par le succès dont presque toutes ses entreprise étoient accompagnées. Mais tout Gouvernement militaire est dépendant, sur-tout lorsqu'il est en opposition aux Établissemens civils, & plus encore, lorsqu'il a des préventions religieuses à ménager. Le courage fanatique, que Cromwell avoit nourri dans ses Soldats, les avoit séduits & transportés, jusqu'à leur faire embrasser gaiement des résolutions, pour lesquelles ils n'auroient eu qu'un extrême éloignement, sous quelqu'autre face qu'elles leur eussent été proposées. Mais cet esprit les rendoit plus difficiles à gouverner, & rendoit leurs caprices terribles à cette main même qui les dirigeoit. Après avoir entendu répéter si souvent que l'office de Roi étoit une usurpation sur celui de Christ, ils étoient capables de soupçonner qu'un Protecteur n'étoit guere plus compatible avec cette divine autorité. Harrison, quoiqu'élevé par Cromwell aux plus hauts emplois, & jouissant de toute sa confiance, devint son plus mortel Ennemi, lorsqu'il le vit revêtu de l'autorité contre laquelle il avoit fait de si violentes protestations. Overton, Rich, Okey, Officiers du premier rang, étoient animés des mêmes principes; & le Protecteur se vit forcé de leur ôter leurs Commissions. Aussi-tôt leur influence, qui étoit sans bornes parmi les Troupes, sembla tout-à-fait anéantie.

Cromwell n'imagina rien de plus puissant, pour tenir en bride cet esprit enthousiaste & séditieux des Troupes, que d'établir une sorte de Milice dans tous les Comtés. Il forma des Compagnies d'Infanterie & de Cavalerie, avec une paie reglée, sous des Officiers de son choix; ressource constante, non-seulement contre les soulévemens des Roïalistes, mais contre les mutineries mêmes de l'Armée.

La Religion, dans un Gouvernement civil, n'eſt jamais un point de peu d'importance : mais elle pouvoit être regardée, dans ce tems, comme le grand reſſort de la Nation Angloiſe. Cromwell, quoiqu'en proie lui-même aux caprices les plus frénétiques, s'y prit, avec beaucoup de ſageſſe & de politique, pour regler ces mouvemens dans autrui. Sa résolution étant de maintenir une Egliſe Nationale, & cependant de n'admettre ni Prélature, ni Presbytériat, il établit un nombre de Commiſſaires, ſous le titre de *Tryers* (*a*); partie Laïques, partie du Clergé; les uns Indépendans, les autres Presbytériens. Les Tryers devoient préſenter à tous les Bénéfices, qui étoient autrefois de Nomination roïale; examiner & recevoir ceux qui ſe deſtinoient aux Ordres ſacrés; exercer leur inſpection ſur la doctrine & la conduite de tout le Clergé. Au lieu de favoriſer cette union de la Théologie & des Sciences humaines, qui ſe maintenoit depuis ſi long-tems en Europe, les Tryers ne devoient s'attacher qu'aux principes de Religion, & s'aſſurer de leur pureté. Ainſi les Candidats étoient délivrés des queſtions, qui pouvoient concerner leurs progrès dans l'érudition Grecque & Romaine, ou leurs talens pour les Arts & les Sciences profanes. L'objet de l'examen établi n'etoit plus que de vérifier leur *avancement en grace*, & de fixer le moment critique de leur converſion.

RÉPUBLIQUE. 1656.

Avec les prétendus Saints de toutes les dénominations, Cromwell étoit libre & familier. Il affectoit de mettre à l'écart le perſonnage de Protecteur, qu'il ſavoit bien maintenir dans d'autre tems. « Il leur inſinuoit que la néceſſité » ſeule avoit pu l'engager à s'en revêtir. Il leur parloit le » langage ſpirituel. Il ſoupiroit, il pleuroit, il prêchoit, il » prioit. Il entroit même, avec eux, dans une certaine ému- » lation de dons céleſtes: & ces ames épurées, loin de s'affli- » ger qu'il les ſurpaſsât dans leurs propres exercices, étoient » fieres de voir leur Maître annoblir, par ſon illuſtre exemple, » des pratiques dont elles faiſoient leur continuelle occupa- » tions. (*b*) »

(*a*) C'eſt-à-dire, *Eſſaïeur.*

(*b*) Cromwell ſuivoit en partie, le Conſeil qu'il avoit reçu du Général Harriſon, dans le tems de leur plus étroite amitié. » Que le ſoin d'attendre Jehovah, » lui diſoit ce Saint militaire, ſoit cha-

République. 1656.

Si l'on peut attribuer, à Cromwell, de l'attachement pour quelque forme de Religion, c'étoit à celle des Indépendans qu'il faisoit cette faveur; ou du moins tous les Ministres de cette Secte, qui n'avoient pas une invincible passion pour la liberté civile, lui paroissoient dévoués. Les Presbytériens, qu'il avoit sauvés de l'emportement des Anabaptistes & des Millénaires, & qui jouissoient de leurs établissemens & de leurs dîmes, n'avoient pas non plus d'éloignement pour son administration: mais de son côté, il se défioit beaucoup de l'inquiette ambition, qui les animoit. Il accordoit une pleine liberté de conscience à tout ce qui n'étoit pas Catholique ou Partisan de la Prélature; & cette conduite attachant tous les Sectaires à sa personne, il les emploïoit à réprimer l'esprit maitrisant des Presbytériens. On lui entendoit dire souvent; » Je suis le seul qui ait trouvé le moïen de subjuguer cette » insolente Secte, qui ne peut souffrir qu'elle-même. »

Le zele des Presbytériens & des Indépendans fut merveilleusement satisfait, de la hauteur avec laquelle Cromwell prit les intérêts des Protestans persécutés dans toute l'Europe. Le Duc de Savoie même, dont les Etats sont si loin de l'Angleterre, & si peu exposés aux invasions maritimes, fut obligé, par l'autorité de la Cour de France, d'accepter la médiation du Protecteur, & de tolérer les Protestans des Vallées, contre lesquels il avoit commencé une furieuse persécution. La France prit aussi le parti de fermer les yeux, non-seulement sur le culte, mais, dans quelques occasions, sur la séditieuse insolence des Huguenots; & lorsque cette Cour demanda la même tolérance pour les Catholiques en Angleterre, le Protecteur, qui prétendoit de toutes parts à la supériorité, ferma l'oreille à cette proposition. Il avoit conçu le dessein d'instituer un College, à l'imitation de celui de Rome, pour la propagation de la Foi: & certainement ses Apôtres auroient été

» que jour votre plus grande & votre » plus importante occupation. Mettez-» là au-dessus du boire, du manger & » de tous les Conseils. Quittez quelque-» fois votre Compagnie, & retirez-vous » un moment pour obtenir un mot du » Seigneur. Pourquoi n'auriez-vous pas » toujours à votre côté trois ou quatre » Saintes Ames, avec lesquelles vous » puissiez vous retirer de tems en tems » dans un coin? J'ai trouvé du rafrai-» chissement & de la Miséricorde par » cette voie. « *Mémoires d'Etat de Milton, p. 12.*

capables, en zele, il est vrai, plus qu'en unanimité, de le disputer aux Catholiques.

Quoiqu'il tînt l'Eglise Anglicane dans une grande contrainte, il ne laissa point de lui accorder un peu plus de liberté qu'elle n'en avoit eu sous le Gouvernement Républicain. Il vouloit que la douceur de son Administration se fît remarquer sur tous les points. Les Roïalistes etoient bridés tout à la fois, par l'Armée qu'il avoit sur pié, & par les Espions qu'il entretenoit dans tous leurs conseils. Meanning aïant été découvert & puni de mort, il corrompit le Chevalier Richard Willis, pour lequel Hyde & tout le Parti roïal avoient une extrême confiance: cet homme l'informoit de tous les plans étrangers de conspiration. Dans le Roïaume, il déconcertoit tous les complots en faisant arrêter les Acteurs; & comme il ne faisoit pas difficulté de les élargir ensuite, sa rigueur passoit pour un effet général de sa défiance. La source de ses intelligences est un secret qui n'a jamais été pénétré, & sur lequel on ne s'est pas même permis de soupçon.

Les complots d'assassinat faisoient sa principale crainte, parce que tous les soins de la prudence n'étoient pas capables de l'en garantir. Le Colonel Titus, sous le nom d'Allen, avoit publié un discours fort animé, dans lequel il exhortoit tout le monde à prendre cette voie pour la vangeance; & Cromwell ne doutoit pas que le ressentiment des Roïalistes ne fût assez vif, pour leur faire embrasser cette doctrine. Il leur déclara ouvertement que les assassinats lui paroissoient une voie basse, odieuse, & qu'il ne commenceroit point les hostilités par un expédient si honteux; mais que si la premiere tentative venoit d'eux, il exerceroit la Loi du Talion sans pitié. « Il avoit » des instrumens, disoit-il, qu'il dépendoit de lui d'emploïer, » & qu'il emploïeroit sans cesse, jusqu'à l'entiere extinction » de la Famille roïale. » Cette menace contribua plus que tous ses Gardes; à la sûreté de sa personne (a).

(a) Il arriva vers ce tems une aventure qui faillit d'ôter la vie au Protecteur, & d'épargner à ses Ennemis l'embarras de leurs complots. Il avoit reçu du Comte d'Oldembourg, six beaux Chevaux de Frise, qu'il voulut mener lui-même autour d'Hyde Parc. Thurloe son Secretaire, étoit dans son Carrosse. Les Chevaux s'effraierent & prirent le mords aux dents. Il ne pût s'en rendre maitre; il tomba du siége où il étoit, sur le timon, & fut trainé pendant quelque tems.

RÉPUBLIQUE 1656.

Il y avoit peu de points, sur lesquels il fût plus attentif, qu'à se procurer des intelligences. Ce seul Article lui coûtoit annuellement soixante mille livres sterling (a). Il avoit à ses gages, en Angleterre & dans les Nations étrangeres, un grand nombre de Maîtres de Poste. Les Secrétaires & les Commis étoient corrompus. Les plus zélés Partisans de chaque Faction étoient souvent ceux dont il recevoit secrettement ses informations, & rien n'échappoit à ses vigilantes recherches. Telle est du moins la peinture qu'on nous fait de l'Administration de Cromwell. Mais, si l'on en veut juger par les Mémoires de Thurloe, son Secrétaire, qui ont été publiés depuis peu, on y trouvera beaucoup d'exagération. On y lit qu'à l'exception des affaires de Hollande, qui ne pouvoient être cachées au Protecteur, il n'avoit aucune connoissance du secret des Conseils étrangers.

La conduite générale & les manieres de ce Personnage, qui étoit sorti d'une condition privée, qui avoit passé sa jeunesse en Province, & qui se voïoit encore obligé de vivre en si mauvaise compagnie, étoient celles qu'on auroit pû s'attendre à trouver dans le plus grand Monarque. Il savoit prendre l'air de dignité, sans aucun mêlange d'affectation ou d'ostentation, & soutenir, avec tous les Etrangers, ces hautes idées que ses grands exploits & sa prodigieuse fortune avoient nécessairement données de lui. Avec ses anciens Amis, il étoit capable d'enjouement; & pour accorder quelque relâche à son esprit, badinant, raillant, faisant quelques vers (b), il ne craignoit pas de s'exposer aux observations d'une intime familiarité. Avec d'autres il alloit quelquefois jusqu'à des bouffonneries grossieres; & Bates raconte qu'il mit un jour des charbons ardens, dans les bottes d'un de ses Officiers. Avant le Procès du Roi, il s'étoit assemblé un Conseil, des Chefs du Parti Républicain & des Officiers Généraux, pour concerter le modele de ce Gouvernement libre qu'on se proposoit de substituer à la Constitution Monarchique, dont le renversement étoit décidé.

Un pistolet qu'il portoit dans sa poche, partit, & sa fortune ordinaire le garantit également de cete arme, & d'être écrasé par les chevaux ou les roues.

(a) Word'smistake. Cependant l'Auteur de ce petit Ouvrage juge que ses dépenses sur cet article, ne pouvoient monter si haut.

(b) Whitloke, p. 647.

Après

Après les débats, sur un sujet le plus important qui pût occuper des créatures humaines, Ludlow nous apprend que Cromwell, dans un accès de gaieté, lui jetta un coussin à la tête; & que lui, il prit un autre coussin pour répondre à cette galanterie; mais que le Général se précipita sur les degrés, & faillit de se blesser dangereusement dans sa fuite. Pendant que la Haute Cour de Justice signoit la Sentence de mort du Roi, affaire, s'il est possible, encore plus sérieuse, Cromwell prenant la plume, pour signer son nom, s'avisa de noircir d'encre auparavant, le visage de Martin, qui étoit assez proche de lui; & Martin, lorsque la plume lui fut passée, fit la même plaisanterie à Cromwell. Souvent le Protecteur donnoit des fêtes aux Officiers inférieurs; & l'on n'avoit pas plutôt servi, que sur quelque signe, les Soldats entroient avec beaucoup de bruit & de confusion, se jettoient sur les mets, & les emportant, laissoient les Convives aussi surpris, qu'affamés.

On ajoute, qu'au milieu de ces amusemens & de ces bouffonneries imprévues, ce Mortel extraordinaire prenoit occasion d'observer les caracteres, les foibles & les vûes des hommes; & quelquefois même il les poussoit, par l'abondance du vin, à lui ouvrir les plus secrets replis de leur cœur. Cependant il maintint toujours dans sa maison, une régularité qui alloit jusqu'à l'austérité des mœurs, & jamais il ne lui échappa de libertés qui pussent choquer les Saints. L'entretien de sa Maison n'étoit pas sans quelque air de grandeur, quoiqu'avec peu de dépense, & sans aucune sorte d'éclat. La Noblesse qu'il affectoit de caresser, s'éloignoit de lui, & dédaignoit tout commerce avec les vils personnages qui présidoient à l'administration. Sans blesser l'économie, le Protecteur étoit généreux pour ceux qui le servoient avec zele, & connoissoit les moïens de faire entrer dans ses intérêts, ceux qui possédoient quelques talens convenables à ses vûes. Ses Généraux, ses Amiraux, ses Juges, ses Ambassadeurs, contribuerent tous, dans leur sphere, non-seulement à sa sûreté, mais à l'honneur même, autant qu'à l'intérêt de la Nation.

Sous prétexte d'unir l'Ecosse & l'Irlande avec la République d'Angleterre, Cromwell avoit mis ces deux Roïaumes sous le plus rigoureux joug, & les traitoit comme des Pro-

vinces conquises. L'administration civile d'Ecosse étoit entre RÉPUBLIQUE. les mains d'un Conseil suprême, compose presqu'uniquement 1656. d'Anglois, dont le Lord Broghil étoit Président. La Justice étoit administrée par sept Juges, dont quatre devoient être Anglois; & pour tenir la Noblesse en bride, Cromwell avoit aboli toute espece de Vassalité, & fait revivre l'office des Juges de Paix, que le Roi Jacques avoit introduit, sans avoir été capable de le maintenir. (*a*) Il entretenoit dans toutes les parties du Roïaume, une longue ligne de Forts & de Garnisons. Une Armée de dix mille hommes (*b*) imposoit l'obéissance & faisoit régner la Paix. Ni les Brigands des Montagnes, ni les Bigots des Païs ouverts, ne pouvoient suivre leur inclination pour le désordre & le trouble. A la vérité le Protecteur nourrissoit l'aversion intestine, qui ne s'étoit jamais relâchée entre les Résolutionaires & les Protestaires; mais il caressoit le Clergé Presbytérien. Il ne faut pas de grands efforts de politique pour entretenir des querelles entre les Théologiens; aussi tenoit-il facilement ces deux Partis en haleine: cependant il défendoit les Assemblées Ecclésiastiques, dans la persuasion qu'une partie des anciens maux n'avoit pas eu d'autre source. Les Ecossois furent obligés de reconnoître que jamais auparavant, ni lorsqu'ils s'applaudissoient d'une irréguliere & factieuse liberté, ils n'avoient été dans une situation plus heureuse, que depuis qu'ils portoient un joug étranger. Mais l'administration du Protecteur étoit plus sévere & plus violente en Irlande. Le Gouvernement de cette Isle avoit d'abord été confié à Fleetwood, Fanatique ouvert, qui avoit épousé la veuve d'Ireton; ensuite à Henri Cromwell, second fils du Protecteur, jeune homme d'un caractere fort doux, mais qui n'étoit pas sans capacité ni sans vigueur. Cinq millions d'Acres confisqués sur les Catholiques ou sur les Partisans du Roi, furent divisés, partie entre les Avanturiers qui étoient en avance d'argent avec le Parlement, partie entre les Soldats Anglois à qui l'on devoit des arrérages. L'Histoire offre peu d'exemples d'un changement de propriété si subit & si violent. On publia même un Ordre, qui confinoit les Irlandois naturels dans la Province de Connaught, où ils devoient

(*a*) Whitelocke, p. 570. (*b*) *Ibid.* T. 6. p. 557.

être enfermés par des Rivieres, des Lacs, & des Montagnes, qui rendroient leur haine moins dangereuse pour les Anglois. Mais cette absurde & barbare politique qui par l'impatience d'obtenir une prompte sûreté, auroit dépeuplé toutes les autres Provinces, & rendu les Etablissemens Anglois sans valeur, parut bien-tôt d'une pratique impossible. RÉPUBLIQUE. 1656.

Cromwell commençoit à se flatter qu'une administration, accompagnée de tant de lustre & de succès au dehors, de tant d'ordre & de tranquillité dans l'intérieur du Roïaume, lui avoit acquis assez d'autorité pour le faire paroître avec confiance devant les Représentatifs de la Nation, & pour s'assurer de leur déférence à son Gouvernement. Il se détermina donc à convoquer un Parlement; mais, ne se fiant pas tout-à-fait à la disposition du Peuple, il mit en œuvre toutes les ruses, que son nouveau modele de représentation lui permettoit d'emploïer, pour conduire les Elections & remplir la Chambre de ses Créatures. L'Irlande, étant dans une entiere dépendance, de l'Armée, ne choisit que les Officiers qui pouvoient lui plaire; l'Ecosse eut la même complaisance; & comme la grande & la petite Noblesse de ce Roïaume prenoient, pour une marque honteuse d'esclavage, l'obligation d'assister au Parlement d'Angleterre, il en devint plus facile aux Officiers de réussir dans les Elections. Malgré toutes ces précautions, le Protecteur s'apperçut que la Majorité lui seroit peu favorable. Le parti, auquel il s'arrêta, fut de mettre une bonne Garde à la porte, qui n'en accorda l'entrée qu'à ceux qui produisirent un Ordre du Conseil d'aministration; & le Conseil en rejetta une centaine, qui refuserent de reconnoître le Gouvernement du Protecteur, ou qui lui déplurent par d'autres raisons. En vain protesterent-ils contre une violence, qui renversoit toutus les libertés. Leurs remontrances & leurs plaintes furent négligées par le Conseil & le Parlement. 17 Septembre.

Ces artifices & ces violences formerent enfin une Assemblée, telle que le Protecteur la desiroit, c'est-à-dire, dévouée à ses intérêts, ou résolue, du moins, par une complaisance déclarée, d'ajuster, autant qu'il étoit possible, le Gouvernement militaire avec les Loix & les libertés. Elle commença par abroger tous les titres de Charles Stuart & de sa famille; & ce fut le

RÉPUBLIQUE. 1656.

premier Acte de cette nature, qui eût été revêtu d'une apparence de consentement national. Jephson, Colonel, pour sonder les inclinations de la Chambre, hasarda de proposer que la Couronne fût donnée au Protecteur; & cette ouverture ne parut causer, ni surprise, ni répugnance. Cromwell aïant demandé ensuite à Jephson, d'où lui étoit venue cette idée; « Aussi long-tems, répondit Jepson, que j'aurai l'honneur d'être assis au Parlement, je dois suivre l'inspiration de » ma conscience, quelque désagreable qu'elle puisse être malheureusement pour vous. Vas, vas, dit Cromwell, en lui » donnant un petit coup sur l'épaule, tu n'es qu'un fou. »

L'espérance de s'ouvrir un chemin vers ce grand terme, auquel il aspiroit avec tant d'ardeur, lui fit prendre la résolution de sacrifier ses Majors Généraux; établissement qu'il connoissoit fort odieux à la Nation, & dont la ruine d'ailleurs sembloit devenue nécessaire à sa propre sûreté. Tout Gouvernement militaire flotte continuellement entre la Monarchie & l'Aristocratie despotiques, suivant que l'autorité du Chef l'emporte, ou celle des Officiers qui tiennent le premier rang après lui. Les Majors Généraux, qui jouissoient d'une si puissante Jurisdiction distincte, commençoient à s'attribuer aussi des droits séparés, & s'étoient rendus formidables au Protecteur même. Quoiqu'il n'eût pas prévu cet inconvénient, il sut y trouver un prompt remede. Claypole, son gendre, qui étoit en possession de toute sa confiance, abandonna les Majors à la disposition de la Chambre: leur titre fut conservé; mais une Ordonnance du Parlement diminua, ou plutôt, anéantit entiérement leur autorité.

Enfin Pack, Echevin de Londres, un des Membres de l'Assemblée pour cette Ville, proposa formellement de revêtir le Protecteur de la Dignité roïale. Cette ouverture excita d'abord un grand désordre, & divisa la Chambre en plusieurs Partis. La principale opposition vint des Partisans ordinaires du Protecteur, les Majors Généraux, & les Officiers qui dépendoient d'eux. Lambert, homme d'une profonde intrigue, & d'un fort grand crédit dans l'Armée, aïant conçu depuis quelques tems l'ambitieuse vue de succéder à Cromwell dans l'Office de Protecteur, jugea que le rétablissement de la Mo-

narchie entraîneroit celui du Droit héréditaire, & que la Couronne feroit tranfmife à la poftérité du premier Roi qui feroit élu. Il fe retrancha fur la confcience; & réveillant contre le Gouvernement toutes les préventions civiles & religieufes, qu'on avoit pris tant de foin à nourrir dans les Soldats, & qui leur avoient fervi de prétexte pour un fi grand nombre de violences, il forma, contre la propofition de Pack, un Parti, plus terrible encore par la qualité des Factieux, que par leur nombre.

Elle n'en fut pas moins foutenue par les plus ardentes créatures du Protecteur, qui cherchoient à fe faire un mérite, auprès de lui, d'un fervice de cette importance. Quantité d'autres, attachés à leur Patrie, & défefpérant de pouvoir jamais détruire l'établiffement actuel, quoiqu'il bleſsât toutes les Loix, fouhaiterent de le voir fixé fur les anciens fondemens dans l'efpérance que le Protecteur mettroit, quelque jour, fa sûreté à refpecter les anciennes Loix du Roïaume. Les Roïaliftes mêmes entrerent imprudemment dans les mêmes vues, & fe flatterent que lorfqu'il feroit queftion, non de la forme du Gouvernement, mais feulement des perfonnes, on ne balanceroit point entre l'ancienne Maifon roïale & de vils Ufurpateurs, qui s'étoient ouverts une voie au Trône par le fang, l'injuftice & la perfidie. La plus grande partie des fuffrages fe déclara pour le Bill. On forma un Comité, pour en raifonner avec le Protecteur, & pour vaincre les fcrupules par lefquels il fe prétendoit arrêté.

1657.

La Couronne eft offerte à Cromwell.

La Conférence dura plufieurs jours. Les Commiffaires repréfenterent à Cromwell, « que tous les Statuts & les Ufages » d'Angleterre étoient fondés fur la fuppofition de l'Autorité » rïale, & que, fans une extrême violence, ils ne pouvoient » être ajuftés à toute autre forme de Gouvernement; qu'à » l'exeption des tems de Minorité, le titre de Protecteur » étoit inconnu aux Loix; & que l'étendue ou les bornes de » fon Autorité n'étoient connues de perfonne: que pour un » Ouvrage, auffi compliqué que la définition de tous fes » droits il faudroit des années, & peut-être des fiecles entiers; » au lieu qu'en prenant tout d'un coup le titre de Roi, Cromwell leveroit toutes les difficultés; & que la queftion après

2 Avril.

» tout n'étant que de nom, la préférence étoit due sans doute » à l'ancien titre ; que la Constitution Angloise s'attachoit » plus à la forme du Gouvernement, qu'au droit de naissance » du premier Magistrat, & que par une Loi expresse de Henri » VII, elle avoit pourvu à la sûreté de ceux qui se déclaroient » en favaur du Prince actuel, par quelques voies qu'il eût » acquis la possession du Trône : qu'il étoit d'une importance » extrême, pour son Altesse, de se mettre à couvert sous ce » Statut ; & qu'il paroissoit assez que le Peuple même desiroit » un établissement de cette nature, par la difficulté que tous » les Jurés faisoient, de donner leur témoignage en faveur du » Protecteur : que la principale source de toutes les dernieres » commotions avoit été manifestement la jalousie de la li- » berté, & que si l'on avoit pris le parti d'établir une Répu- » blique, un Protecteur, c'étoit pour la garantie du libre » maintien de la Constitution ; mais que, par l'expérience, » ce remede se trouvoit insuffisant, dangereux même & per- » nicieux, puisque tout pouvoir indéterminé, tel que celui » d'un Protecteur, ne pouvoit manquer d'être arbitraire, & » d'autant plus opposé au génie, à l'inclination du Peuple, » qu'il seroit plus arbitraire. »

La difficulté ne consistoit point à persuader Cromwell : il ne doutoit pas de la solidité de ces argumens ; & son inclination, comme son jugement, étoit entiérement du côté des Commissaires. Mais il étoit question de faire entrer l'Armée dans les mêmes sentimens. On lui avoit peint l'office de Roi sous de si noires couleurs, qu'il n'y avoit aucune espérance de la réconcilier tout d'un coup avec ce titre, dans son Général même, pour lequel son devouement étoit si connu. Une contradiction ouverte & directe, à toutes les protestations passées, étoit capable de la faire passer, aux yeux de toute la Nation, pour un assemblage d'hypocrites sans pudeur, qui n'avoient embrassé, que par des motifs mercenaires, la cause du plus perfide de tous les Traîtres. Les principes, dont on les avoit remplis, avoient été nourris dans leurs cœurs par toutes les considérations divines & humaines ; & quoiqu'à la faveur de l'intérêt il ne fût pas difficile de leur en imposer par les plus legers déguisemens, il y avoit du danger, en levant trop

brusquemens le masque, à leur faire voir, au grand jour, tout le crime & toute la difformité de leur conduite. Cromwell, suspendu entre ses craintes & ses insatiables desirs, demanda du tems, & parut encore arrêté par ses objections; dans l'éspoir, apparament, de fléchir, par l'artifice, l'esprit réfractaire du Soldat.

RÉPUBLIQUE. 1657.

Pendant qu'il jouoit un rôle, si contraire aux mouvemens de son cœur, il n'est pas surprenant que son élocution, toujours obscure, confuse, inintelligible, fût couverte d'un voile dix fois plus épais, jusqu'à n'y laisser paroître aucune lueur de sens commun ou de raison. Nous avons une relation exacte de cette Conférence, qui peut être regardée comme un monument fort curieux. On découvre, dans les raisonnemens des Commissaires, du jugement, du savoir, & de l'élocution, sur tout de la part du Lord Broghill. Mais, lorsqu'on passe aux repliques du Protecteur, quel contraste! La Nature est si bizarre dans la distribution de ses talens, qu'au milieu d'une Nation, où le savoir & le bon sens sont des qualités communes, un homme qui, par la supériorité personnelle du seul mérite, s'étoit élevé à la Dignité suprême, & se voïoit offrir la Couronne par une Assembleé solemnelle du Parlement, étoit incapable, dans cette occasion, de s'expliquer aussi bien qu'un Paisan d'une capacité ordinaire (a).

(a) L'Auteur cite (au hasard, dit-il, parce que toutes les parties des discours se ressemblent) un passage des réponses de Cromwell. On conçoit que ce fragment ne sauroit être rendu en François, que par des éqnivalens d'obscurité & de grossiereté, auxquels peu de Lecteurs prendroient goût, & qui demanderoient d'ailleurs les talens de feu M. Vadé. Mais je ne déroberai point le passage même, à ceux qui savent la Langue Angloise. « I confess, for it behoves » me to deal plainly with you, i must » Confess, i would say, i hope, i may » be understood in this, for indeed, i » must be tender what, i say to such an » audience as this; i say i would be » understood that in this argument, i » do not make parallel betwixt men of » a different mind and a parliament, » whichs hall have their desires. Iknow » ther is no comparison, nor can it bo » urged upon me that my words have » the last colour that way, becauise tho » Parliament seems to give liberty to » me to say ang thing to you; as that, » that is a tender of my humble rea- » son and judgement and opinion to » them: and if i think they are such » and Will be such to them, and are » faithful servants and will be so to the » supreme anthority and the legislative, » wheresower it is, if, i say, i should » not tell you, knowing their minds » to be so, i would not be faithful, » if i should not tell you so. To the » end you may report it to the Parlia- » ment; i shall say something for my » self, for my own mind. I do pro- » fess it, i am not a man scrupulous

RÉPUBLIQUE. 1657.

L'opposition, que le Protecteur appréhendoit, n'étoit pas celle de Lambert & de ses Adhérans, qu'il commençoit à regarder comme ses Ennemis capitaux, & qu'il étoit resolu de dépouiller, à la premiere occasion, de toute leur autorité: c'étoit celle qu'il trouvoit dans sa propre famille, & de la part de plusieurs personnes, qui lui étoient le plus attachées, par l'intérêt & par l'inclination. Fletwood avoit épousé sa fille; Desborough, sa sœur; & ces deux hommes, sans autre motif que leurs principes, ne pouvoient être engagés, ni par la persuasion, ni par instances, ni par artifices, à consentir que leur Ami, leur Patron, fût revêtu de la Dignité roïale. Ils lui déclarerent qu'au moment qu'il auroit accepté la Couronne, ils remettroient leurs Commissions, pour s'interdire à jamais le pouvoir de le servir (*a*). Le Colonel Pride engagea la plûpart des Officiers, qui étoient à Londres & dans les lieux voisins, à signer une Pétition contre le rétablissement du titre de Roi. On publia même que plusieurs personnes avoient formé le complot d'assassiner Cromwell, aussi-tôt qu'il auroit accepté les offres du Parlement. D'autres faisoient craindre un soulevement de l'Armée. Enfin Cromwell, après l'agonie & les perplexités d'un long doute, fut obligé de refuser cette Couronne, qui lui avoit été solemnellement offerte par les Représentatifs de la Nation. La plûpart des Historiens penchent à blâmer son choix: mais personne ne pouvoit mieux juger

Cromwell rejette la Couronne.

» about words or names of such things » i have not. But as i have the word » of God, and i hope, i shall ever have it, for the rule of my conscience, » for my informations; so truly men » that have been led in dark paths, » thorro the providence and dispensation » of God; why surely it is not to be » objected to a man; for who can love » to walk in the dark? But providence » does so dispose. And though a man » may impute his ovvn folly and blindness to providence sinfully, yet it » must be at my peril; the case may be, » that it is the providence of God that » does lead bad men in darkness. I must » needs say that i have a great deal of » experience of providence, and tho it » is no rule without or against the » world, yet it is a very good expositor of the words in many cases. » *Conférence de Whitehall.* M. Hume ajoûte que le grand défaut des discours de Cromwell n'est pas disette de mots, mais disette d'idées; que la sagacité de ses actions & l'absurdité de ses discours forment le plus prodigieux contraste, dont il y ait jamais eu d'exemple; que le Recueil de ses Harangues, de ses Lettres, de ses Sermons, car il composoit aussi des Sermons, étoit une des plus curieuses choses du monde; & qu'avec très-peu d'exceptions, il pourroit passer pour un des Livres où le bon sens est le plus maltraité.

(*a*) Thurloe, Ub. Sup. Tom. 6. pag. 261.

que

que lui de sa situation : & dans ces embarras compliqués, l'altération d'une légere circonstance, ignorée du Spectateur, peut suffire pour emporter la balance, & pour rendre la résolution la moins plausible, ou prudente, ou même indispensable pour l'Acteur.

Clarendon parle d'une Prophétie, ou d'un songe, dont il assure (& personne n'en pouvoit être mieux informé) qu'on s'entretenoit générallement dès les premiers tems des Guerres civiles, c'est-à-dire, assez long-tems avant que Cromwell eût assez de considération, pour y faire trouver le moindre degré de probabilité. On y prédisoit que Cromwell deviendroit un jour le plus grand homme de l'Angleterre, & monteroit près du Trône ; mais qu'il n'y seroit jamais assis. Une prévention de cette nature étoit peut-être venue de son imagination échauffée, ou de celle de ses Partisans ; & non-seulement elle avoit pu contribuer à ses progrès, mais lui servir de motif pour refuser une plus grande élévation.

Après ce refus, le Parlement se vit obligé de conserver les noms de République & de Protecteur ; mais le Gouvernement n'aïant été jusqu'alors qu'une manifeste usurpation, il parut à propos de le sanctifier, par une apparence de choix de la part du Peuple & de ses Représentatifs. On a peu d'exemples d'une nouvelle Constitution, fondée sur un consentement plus général & plus régulier. Au lieu de l'acte de Gouvernement, qui n'étoit l'ouvrage que des Officiers Généraux, on vit présenter une Requête au Protecteur par l'Assemblée même du Parlement, sous le titre d'*Humble Pétition & Avis.* Elle étoit qualifiée de Base immortelle de l'Etat Républicain, par laquelle tous les Droits de chaque Membre de la Constitution étoient établis & limités, & la liberté du Peuple assurée, jusqu'à la postérité la plus éloignée. Ce nouvel Acte étendoit, sur quelques points, l'Autorité du Protecteur, & la restraignoit beaucoup sur d'autres. Cromwell avoit le pouvoir de nommer son successeur. On lui assignoit un revenu perpétuel ; un million chaque année pour l'Armée & la Flotte, & trois cens mille livres sterling pour l'administration civile. Le Protecteur étoit revêtu du droit de former une nouvelle Chambre, qui devoit exercer quelques-unes des fonctions de l'ancienne Chambre

Humble Pétition & Avis.

RÉPUBLIQUE. des Pairs, & dont tous les Membres devoient être à vie. Mais il renonçoit au pouvoir, qu'il s'étoit attribué, de faire des
1657. Loix avec son Conseil, dans les intervalles des Parlemens. Il convint aussi qu'aucun Membre, de l'une & de l'autre Chambre, ne pourroit être exclu sans le consentement de sa Chambre même. Les autres Articles étoient les mêmes, au fond, que dans l'Acte de Gouvernement.

Cet Acte, que Cromwell avoit autrefois représenté comme le chef-d'œuvre de l'invention humaine, il le traita maintenant de *planche pourie*, sur laquelle on ne pouvoit mettre le pié sans s'exposer au naufrage. L'Humble Petition même, qu'il releva beaucoup à son tour, parut ensuite si défectueuse, que dès la même Session, il parut indispensable de la corriger par un Supplement : & telle qu'elle est, elle ne peut passer que pour un modele de Gouvernement très-informe. Cependant elle fut reçue comme l'Acte d'un Peuple entier, composé de trois grandes Nations; & Cromwell, comme si son pouvoir eût commencé, dans ce jour, par l'unanimité populaire, fut reconnu encore une fois dans la Salle de Vestminster, avec la plus solemnelle & la plus pompeuse cérémonie.

26 Juin. Le Parlement s'étant ajourné lui-même, le Protecteur dépouilla Lambert de toutes ses Commissions, en lui accordant néanmoins une pension annuelle de deux mille livres sterling, comme un simple engagement à tenir, dans la suite, une conduite paisible. Tout le monde fut extrêmement surpris de voir expirer, avec les Commissions de cet esprit turbulent, l'autorité qu'il avoit acquise dans l'Armée. Packer, & quelques autres Officiers, qui étoient devenus suspects à Cromwell, furent aussi déplacés.

Richard, fils aîné du protecteur, fut amené à la Cour, introduit dans les affaires publiques, & regardé assez généralement comme son Héritier & son successeur au Protectorat; quoique, par une ruse grossiere, Cromwell en flattât quelquefois d'autres, de l'espérance de sa succession. On connoissoit, à Richard, un caractere paisible, humain, sans ambition. Jusqu'alors, il avoit vécu content, dans une petite Terre que sa Femme lui avoit apportée; & le peu d'activité, qu'on lui avoit

remarqué, n'avoit eu que le bien d'autrui pour objet. Pendant le Procès du Roi, il s'étoit jetté aux genoux de son Pere, & l'avoit conjuré, par tous les liens du devoir & de l'humanité, d'épargner la vie de ce malheureux Monarque. RÉPUBLIQUE. 1657.

Cromwell avoit deux Filles, qui n'étoient pas mariées : dans cet excès de prospérité, il en donna une au Petit-fils, & l'héritier, de son grand Ami le Comte de Warwick, avec lequel il avoit entretenu, dans tous les degrès de sa fortune, une intime correspondance. Il maria l'autre au Vicomte de Falconbridge, dévoué anciennement au Parti roïal. Son ambition lui faisoit souhaiter des alliances avec la Haute Noblesse; & son principal motif, pour desirer le titre de Roi, étoit de faire rentrer tout dans l'ordre naturel, & de rendre, aux anciennes Familles, la confiance & l'honneur, dont l'intérêt de sa propre conservation l'avoit obligé de les priver.

Le Parlement se vit rassemblé, en deux Chambres, comme dans le tems de la Monarchie. Cromwell avoit convoqué, dans l'intervalle, sa Chambre Haute, composée de soixante Membres; c'est-à-dire, de cinq ou six anciens Pairs, de plusieurs Gentil-hommes d'une fortune distinguée, & de quelques Officiers, élevés des plus basses professions; car presque tous les anciens Pairs dédaignerent une place, qu'il falloit partager avec des Associés indignes d'eux. Le Protecteur ne s'en efforça pas moins de soutenir les apparences d'une Magistrature légale, & commença par faire disparoître les Gardes, à la porte des deux Chambres. Mais, bien-tôt, il eut occasion de s'appercevoir, combien la liberté est peu compatible avec les usurpations militaires. En faisant passer un si grand nombre de ses Amis & de ses Partisans, dans sa nouvelle Chambre, il avoit perdu la majorité des suffrages, parmi les Représentatifs de la Nation. Les Communes se prévalurent d'une cause de l'humble Pétition, pour s'attribuer le pouvoir d'admettre les Membres que le Conseil avoit autrefois exclu. Le Chevalier Arthus Hazelrig, & quelques autres, que Cromwell avoit créés Lords, aimerent mieux conserver leurs places dans la Chambre des Communes. Alors la plus grande partie des Membres l'emportant, sans comparaison, sur les créatures du Protecteur, elle refusa de reconnoître la 1658. 20 Janvier.

Juriſdiction de cette nouvelle Chambre, qu'il venoit d'établir.
République. La validité même de l'Humble Pétition fut miſe en doute,
1658. comme paſſée dans un Parlement qui n'étoit pas libre, & que la violence militaire avoit privé d'une partie conſidérable de ſes Membres. Le Protecteur allarmé des liaiſons qui ſe formoient entre le Parlement & les Mécontens de l'Armée, réſolut de ne leur pas laiſſer ce tems de conſpirer contre lui : &
Février. faiſant éclater ſon chagrin dans le ménagement même de ſes expreſſions (*a*), il caſſa ce Parlement. Lorſque Fletwood & d'autres Amis le preſſerent de ne rien précipiter, il jura, *par le Dieu vivant*, que l'Aſſemblée ne ſubſiſteroit pas un inſtant de plus.

Ces embarras domeſtiques ne diminuerent pas ſon attention pour les affaires étrangeres ; & toutes ſes meſures furent ſoutenues avec autant de vigueur, que s'il eût été ſûr de l'attachement & de la fidélité des trois Roïaumes. Non-ſeulement il maintint ſon Alliance avec la Suede, mais il s'efforça daſſiſter cet e Couronne dans l'entrepriſe qu'elle avoit formée, de réduire tous ſes voiſins ſous le joug, & de ſoumettre toute la Mer Baltique. Auſſi-tôt que l'Eſpagne eût déclaré la Guerre aux Anglois, il fit un Traité de Paix & d'Alliance avec la France, & s'unit, dans toutes ſes vues, avec cet ambitieux & puiſſant Roïaume. L'eſpagne, après avoir fait en vain ſa cour à l'heureux Uſurpateur, ſe voyoit enfin réduite à tourner vers le Prince infortuné. Charles, ſe liguant avec Philippe, établit ſa petite Cour à Bruges, dans les Pays-bas, & leva quatre Régimens de ſes propres Sujets, pour le Service d'Eſpagne. Le Duc d'Yorck, qui avoit fait, avec beaucoup d'applaudiſſemens, quelques Campagnes dans l'Armée Françoiſe, & qui avoit mérité l'eſtime particuliere du Maréchal de Turenne, rejoignit ſon Frere, & continua de ſe former au métier des Armes, ſous Dom Juan d'Autriche & le Prince de Condé.

Le ſyſtême de politique étrangere, que le Protecteur avoit adopté, étoit d'une haute imprudence, mais convenable à la hardieſſe & à la grandeur d'ame, dont il étoit ſi ſingulièrement partagé. Il ambitionnoit, ſur-tout, une Conquête

(*a*) On donnera cette Harangue dans l'Appendix.

& quelque Domaine dans le continent (*a.*) Un Corps de six mille Anglois fut envoïé en Flandre, sous les ordres de Regnolds, pour joindre l'Armée Françoise, commandée par Turenne. Mardick fut pris, dans la premiere Campagne, & remis entre leurs mains. Cette année, le Siege fut mis de bonne heure devant Dunkerque; & l'Armée Espagnole s'étant avancée pour secourir cette Ville, les Troupes unies de France & d'Angleterre sortirent de leurs Tranchées, & livrerent la fameuse Bataille des Dunes, où les Espagnols furent entiérement défaits (*b*). La valeur des Anglois se fit remarquer dans cette occasion. Dunkerque n'ayant pas tardé à se rendre, fut livré par convention à Cromwell. Il confia le Gouvernement de cette importante Place à Lockart, habile Ecossois, qui avoit épousé sa Niece, & qui étoit alors son Ambassadeur à la Cour de France.

Cette acquisition ne parut, au Protecteur, qu'un moïen de pousser plus loin ses avantages. Il étoit dans la résolution de concerter de nouvelles mesures, avec la Cour de France, pour la conquête & le partage des Païs-bas (*c*). S'il eût vécu plus long-tems, & maintenu son autorité en Angleterre, on ne doute point qu'un projet si chimérique, ou plutôt si pernicieux, n'eût été mis en exécution; & ce premier pas (*d*) vers la Monarchie Universelle, que la France, avec une pro-

(*a*) Il aspiroit à se rendre maitre d'Elseneur & du Passage du Sund. *World's mistak.* Il tenta aussi de s'emparer de Breme. *Thurloe.* Tom. 6. pag. 478.

(*b*) Les prétendus Saints de ce tems observerent que le jour de la bataille avoit été celui d'un jour de jeûne, ordonné à Londres; & Fletwood dit dans la Chambre: » tandis que nous étions à prier; ils combattoient; & le Seigneur a fait une réponse signalée: le Seigneur nous a reconnu non-seulement dans ce que nous avons fait ici, mais encore en nous écoutant par la voie des prieres; voie, dont nous avons toujours fait une heureuse expérience dans toutes sortes d'embarras » & de difficultés. *Thurloe, T. 7. p. 159.* » Une Lettre de Cromwell à Montaigu, » son brave Amiral, est remarquable par » le même esprit. *Ibid. Tom. 4. p. 144.* » Vous avez pour vous, dit-il, comme » je le crois, & j'en suis persuadé, une » grande quantité de prieres journalieres, » des Ministres & des Chrétiens les plus sages & les plus estimés de cette Nation, » qui malgré quelques sujets du dégoût, » luttent pour vous, avec une vive foi; ce » qui est pour nous, & je suis sûr aussi » pour vous, un extrême encouragement: malgré tout cela, il est bon, » pour vous & pour nous, de nous abandonner, nous & toutes nos affaires, à » la disposition de notre *tout-sage* Pere, » auquel, non-seulement de droit, » mais à cause de sa bonté, de sa sagesse & » de sa vérité, ses Créatures doivent être » résignées, sur tout celles qui sont régénérées par son esprit, &c. »

(*c*) Thurloe, T. 1. pag. 762.

(*d*) M. Hume ajoute, & *le principal*; ce qui paroit souffrir quelque difficulté.

RÉPUBLIQUE. 1658.

fusion de sang & de trésors, n'a pas été capable d'effectuer dans le cours d'un siecle (*a*), eût alors été facilement accompli par la politique entreprenante, quoique mal entendue, du Protecteur d'Angleterre.

Pendant toutes ces transactions, la France traita Cromwell avec de grandes marques de considération & d'amitié. Falconbrige, son Gendre, fut envoïé à Louis XIV, qui étoit alors au Camp de Dunkerque, & reçu avec les égards que cette Cour a pour les Princes Etrangers (*b*). Le Cardinal Mazarin envoïa Mancini, son Neveu, à Londres, avec le Duc de Créqui, & fit témoigner, au Protecteur, qu'il regrettoit d'être privé par des affaires pressantes, de l'honneur, qu'il souhaitoit depuis long-tems, de rendre ses respects en personne au plus grand homme du monde.

Mais Cromwell receuilloit peu de satisfaction du succès extérieur de ses Armes, dans le trouble & linquiétude continuelle, où le jettoit son administration domestique. Tant de dépenses, pour ses entreprises militaires & pour ses intelligences secrettes, épuisoient son revenu, & l'avoient engagé dans de grosses dettes. Il savoit que les Roïalistes avoient renouvellé leurs complots, & qu'il étoit menacé d'un soulevement général. Ormond étoit passé secretement en Angleterre, pour y concerter l'exécution de ce projet. Fairfax, le Chevalier Guillaume Waller, & quantité de Chefs Presbytériens étoient entrés dans la Conspiration. L'Armée même étoit infectée d'un esprit général de mécontentement ; & chaque instant faisoit appréhender quelque soudaine révolution. Depuis la violente rupture de Cromwell avec le dernier Parlement, il ne lui restoit plus aucune espérance d'établir jamais, avec le consentement de la Nation, une forme de Gouvernement légal, ou de temperer le pouvoir militaire par un mélange d'autorité civile. Toutes ses ruses, toute sa politique, étoient épuisées. Enfin, il ne pouvoit se promettre qu'après avoir si souvent trompé, par de faux prétextes chaque

(*a*) Ancienene Chimere des Voisins de la France.

(*b*) Au fond le Cardinal n'avoit pas une si haute idée de Cromwell. Il disoit souvent que c'étoit un *heureux Fou*. Vie de Cromwell par Raguenet, Collection de Carte, T. 2. pag. 81. Vie de Monk, par Grumble, page 93. World's Mistake.

Parti & presque chaque Particulier, les mêmes apparences & les mêmes protestations trouvassent toujours la même confiance.

RÉPUBLIQUE. 1658.

Cependant tout le zele des Roïalistes ne put faire éclore heureusement leur Conspiration. Wills la découvrit au Protecteur. Ormond, forçé de se dérober par la fuite, se crut fort heureux d'être échappé aux recherches d'une administration si vigilante. Quantité de complices furent arrêtés. On créa une nouvelle Cour de Justice, pour faire le Procès aux Coupables. Malgré l'établissement de son autorité par le dernier Parlement, Cromwell n'osa se fier encore à la méthode impartiale des Jurés. Le Chevalier Henry Slinsby & le Docteur Bonnet furent condamnés à perdre la tête. Mordaunt, Frere du Comte de Petersborroug, ne dut la vie qu'au hazard. Les voix de ses Juges étoient égales, pour sa condamnation ou sa décharge; & dans le moment qu'il fut absous, le Colonel Bride, qui étoit résolu de le condamner, arriva dans l'Assemblée. Asthon, Storey & Bestley, furent exécutés en différentes rues de la Ville.

La Conspiration des Millenaires de l'Armée causa des craintes beaucoup plus vives à Cromwell. Harrison & d'autres Officiers déplacés, du même parti, ne pûrent être tranquilles. La vengeance, l'ambition, la conscience qui les dévoroient également, leur faisoient rouler encore des projets désespérés; & l'Armée ne manquoit pas d'Officiers, que les mêmes motifs disposoient à seconder leurs entreprises. Les Agitateurs & les Levellers étoient excités, par Cromwell, à proposer leurs avis dans toutes les délibérations politiques; & plusieurs d'entr'eux s'étoient vus honorés de sa plus intime amitié, pendant qu'il conduisoit ses audacieuses entreprises contre le Roi & le Parlement. C'étoit un de ses usages, pour se familiariser plus particuliérement avec les Agitateurs, dont la plûpart étoient des Caporaux ou des Sergents, de les faire coucher avec lui; & dans cette situation, après ses prieres & ses exhortations ordinaires, il discutoit avec eux leurs principes & leurs projets, politiques ou religieux. Mais depuis qu'il étoit revêtu de la dignité de Protecteur, il les avoit exclu de tous ses Conseils; & la multitude de ses affaires, ni son inclination, ne lui permettoient plus les mêmes fami-

RÉPUBLIQUE. 1658.

liarités. Entre ceux que ce changement rendoit furieux, Sexby, Agitateur fort actif, emploïoit actuellement contre lui cet infatigable zele, qu'il avoit exercé long-tems en sa faveur. Il le poussa, jusqu'à se faire des liaisons avec l'Espagne ; & Cromwell, qui n'ignoroit pas les maladies de l'Armée, craignoit justement quelque mutinerie, à laquelle, chaque jour, chaque heure, chaque instant, pouvoit donner des Chefs.

Il ne redoutoit pas moins l'assassinat, dont le fanatisme des Troupes les rendoit capables. Sindercome avoit entrepris de le poignarder, & cet horrible projet n'avoit été suspendu que par divers accidens. Il fut découvert ; mais le Protecteur ne put jamais pénetrer le fond d'une si noire entreprise, ni découvrir aucun des Complices. Le Procès de Sindercome fut instruit par des Jurés ; & malgré l'odieuse qualité du crime, malgré la clarté des preuves, on étoit si peu convaincu du droit de Cromwell au Gouvernement, que ce ne fut pas sans une difficulté extrême (a), que ce Conspirateur fut condamné. Pendant que tout se préparoit pour son exécution, il fut trouvé mort ; apparemment de quelque poison, qu'il avoit pris volontairement. Cet homme, par la hardiesse de son attentat, & par le courage de sa fin, auroit passé pour un Héros chez les Grecs & les Romains : mais nos sentimens, à l'égard au moins du tyrannicide, conviennent mieux sans doute aux intérêts de la société civile.

Ces allarmes & ces craintes, qui venoient de l'indisposition publique, auroient pû sembler plus supportales au Protecteur, s'il eût joui de quelque satisfaction domestique, ou s'il eût trouvé, au milieu de sa Famille, quelque Ami sincere, dans le sein du quel il eût pû verser avec confiance ses inquiétudes & ses soins rongeurs. Mais Fletwood, son Gendre, poussé d'un zele farouche, commençoit à s'éloigner de lui, & voïoit avec fureur que son Beau-pere, dans toutes ses entreprises, se fût proposé sa propre grandeur, plus que le progrès de la Religion & de la Piété, dont il faisoit une profession si fervente. L'aînée de ses Filles, mariée à Fletwood, avoit adopté les principes Républicains dans un degré d'enthousiasme, qui ne lui permettoit pas de souffrir, avec pa-

(a) Thurloe, T. 6. p. 58.

tiance

tience, le pouvoir ſuprême entre les mains d'un ſeul; pas même entre celles d'un Pere indulgent. Ses autres Filles n'étoient pas moins prévenues en faveur de la Cauſe roïale, & déploroient les iniquités & les violences où leur Famille s'étoit malheureuſement emportée; mais, par deſſus tout, la maladie de Madame Claypole, ſa Favorite, & partagée en effet de toutes les perfections & les vertus, le jettoit dans un abatement qui empoiſonnoit tous les avantages de ſa ſituation. Cette chere Fille avoit eu la plus haute eſtime pour le Docteur Haket, condamné depuis peu au ſupplice; & n'aïant pu obtenir grace pour lui, ſa mélancolie naturelle, augmentée par le chagrin & la maladie, l'avoit portée à reprocher à ſon Pere, toutes ſes ſanglantes réſolutions, en l'exhortant au repentir, par tant de crimes & d'actions noires, où ſa fatale ambition l'avoit entraîné. Sa mort, qui ſuivit bientôt, donna comme un nouveau tranchant à chaque mot qui étoit ſorti d'une bouche ſi chere.

Tout calme, toute ſérénité d'ame, avoient abandonné pour jamais le Protecteur. Il trouva que la grandeur à laquelle il étoit parvenu avec tant d'injuſtice & de courage, ne donnoit pas cette tranquillité, qui ne peut être le fruit que de la vertu & de la modération. Accablé du poids des affaires publiques; redoutant ſans ceſſe quelque fatal accident, dans un Gouvernement gangrené; ne voïant, au tour de lui, que des Amis faux, & d'irréconciliables Ennemis; n'aïant la confiance d'aucun Parti; ne pouvant fonder ſon titre ſur aucun principe civil ou religieux; il ouvrit les yeux ſur ſa ſituation, & ſon pouvoir lui parut dépendre d'un ſi petit poids de factions & d'intérêts, que le plus leger incident, ſans aucune préparation, étoit capable de le renverſer. Menacé auſſi à chaque inſtant, des poignards d'une foule d'Aſſaſins, tranſportés par le fanatiſme ou l'intérêt, la mort, qu'il avoit bravée tant de fois au milieu des Armes, étoit continuellement préſente à ſon imagination effraïée, & l'obſédoit dans ſes plus laborieuſes occupations, comme dans ſes momens de repos. Chaque action de ſa vie ſembloit trahir ſes terreurs. La vue d'un Etranger lui étoit à charge. Il obſervoit, d'un œil inquiet & perçant, tous les viſages qui ne lui étoient pas fa-

République. 1658. miliers. Jamais il ne se remuoit d'un pas, sans être escorté d'une bonne Garde. Il portoit une cuirasse sous ses habits; & cherchant une autre sûreté dans les armes offensives, il n'étoit jamais sans une épée, un poignard, & des pistolets. On ne le voïoit revenir d'aucun lieu par le chemin droit, ou par celui qu'il avoit pris en sortant. Dans tous ses voïages, il marchoit avec la plus grande précipitation. Rarement il dormoit plus de trois nuits dans la même chambre, & jamais il ne faisoit connoître d'avance celle qu'il avoit choisie. Il se défioit de celles qui étoient sans dégagement, ou sans portes de derriere; & son premier soin étoit d'y placer des sentinelles. La société l'épouvantoit, lorsqu'il faisoit réflexion à la multitude de ses Ennemis, inconnus, cachés, implacables; la solitude l'étonnoit, en lui ôtant cette protection qu'il croïoit nécessaire à sa sûreté.

Maladie du Protecteur. La contagion d'une ame inquiete affecta bien-tôt le corps, & sa santé parut sensiblement décliner. Il fut saisi d'une fiévre lente, qui se changea en tierce. Pendant l'espace d'une semaine, les symptômes furent sans danger; & dans l'intevalle des accès, il étoit en état de se promener. Enfin, la fiévre augmentant, il lui vint quelques idées de la mort; & ses yeux se tournerent vers cette future existence, dont on ne peut douter qu'autrefois la pensée ne lui eût été fort présente, quoiqu'ensuite, dans la confusion des affaires, & dans le tumulte des Guerres & des factions, elle eût pû considérablement s'affoiblir. Il fit appeller Goodwin, un de ses Prédicateurs, & lui demanda, si la doctrine, » qui enseignoit » qu'un Elu ne pouvoit jamais tomber, ou devenir sujet à » la Réprobation finale, étoit vrai; Rien de plus certain, » répondit le Ministre. Je suis donc sans crainte, dit Cromwell, » car je suis sûr d'avoir été autrefois en état de grace. «

Ses Médecins étoient persuadés du danger de sa maladie; mais ses Aumôniers, par leurs prieres, leurs visions & leurs révélations, soutinrent si constamment ses espérances, qu'il parvint à ne plus douter de sa guérison. Ils prétendoient » que le Ciel avoit fait une réponse favorable aux instances des Saints; « & leurs promesses firent plus d'impression sur lui, que les lumieres de l'art & de l'expérience. » Croïez-

» moi, répétoit-il avec confiance à ses Médecins, je ne mourrai point de cette maladie. Je suis sûr de mon rétablissement : » il est accordé par le Seigneur, non-seulement à mes supplications, mais à celles des saintes Ames qui sont dans » un commerce plus intime avec lui. Vous pouvez être fort » entendus dans votre profession ; mais la Nature est au-dessus » de tous les Médecins du monde, & Dieu au-dessus de la » Nature. « Ce fol enthousiasme alla si loin, que dans un jour solemnel de jeûne, qui fut ordonné pour lui, on fit moins de prieres pour sa santé, que des remercimens pour les assurances infaillibles qu'on avoit reçues de sa guérison. On l'entendit lui-même offrir ses actions de graces au Ciel ; & l'illusion du fanatisme l'avoit si fort emporté sur les plus simples inspirations de la Morale naturelle, qu'il prit plus le caractere d'un Médiateur, en intercédant pour son Peuple, que celui d'un Criminel, qui, par une atroce violation de tous les droits, avoit mérité, au Tribunal de Dieu & des hommes, la plus prompte & la plus sévere vengeance.

RÉPUBLIQUE 1658.

Les Symptômes commencerent à prendre un fatal aspect ; & les Médecins, obligés de rompre le silence, déclarerent que le Protecteur ne pouvoit survivre au premier accès, dont il étoit menacé. Le Conseil s'en allarma, & lui fit une députation pour savoir ses volontés sur le choix de son Successeur ; mais ses sens étoient déja si affoiblis, qu'il ne put exprimer ses intentions. On lui demanda, » s'il ne souhaitoit pas » que ce fût Richard, l'aîné de ses Fils, qui lui succédât au Gouvernement. On n'en tira qu'une simple affirmative, ou les apparences. Peu de tems après, il expira, le 3 de Septembre : ce même jour qu'il avoit toujours regardé comme le plus fortuné pour lui. Une Violente tempête, qui succéda immédiatement à sa mort, servit de matiere aux discours du Vulgaire. Ses Partisans & ses Ennemis remarquerent cet événement avec une égale affectation ; & chacun s'efforça d'y trouver, par des explications forcées, une confirmation de ses préjugés.

Sa mort.

Les Ecrivains, attachés à la Mémoire de ce merveilleux Mortel, ne considérant que son habileté, donnent à son caractere, l'air du plus extravagant panégyrique. Ses Ennemis

Son caractere.

font une peinture de ses qualités morales, qui ressemblent à
RÉPUBLIQUE. la plus violente invective : & tous, on est obligé d'en conve-
1658. venir, s'appuient sur de si frappantes circonstances de sa
conduite & de sa fortune, qu'elles répandent un grand air
de probabilité sur leurs éloges ou sur leurs censures. » N'est-
» il pas bien étonnant, disent les premiers, qu'un homme d'une
» naissance & d'une éducation privées, sans fortune, sans ces
» éminentes qualités de corps, qui ont élevé quelques Avan-
» turiers aux plus hautes dignités, sans ces éclatantes quali-
» tés d'ame, qui ont produit encore plus souvent le même mira-
» cle, ait eu le courage d'entreprendre, & l'habileté d'exé-
» cuter, un dessein aussi étrange que celui de renverser
» une des plus anciennes & des plus puissantes Monarchies du
» Monde ; qu'il ait eu le pouvoir & l'audace de faire subir
» une mort infâme à son Prince & son Maître ? qu'il ait banni
» une Famille nombreuse, & soutenue par de si puissantes
» Aillances ; couvert toutes ses témérités sous un faux-sem-
» blant d'obéissance au Parlement, pour le service duquel il
» feignoit d'agir ; foulé aux pieds à son tour, & chassé avec
» dédain, cette même Assemblée, au premier sujet de mé-
» contentement ; érigé à sa place l'empire des Saints, & don-
» né une existence réelle à la plus chimérique idée que l'arden-
» te imagination d'un Fanatique ait jamais été capable d'en-
» fanter ; supprimé, ensuite, le monstre dans son enfance,
» pour s'élever lui-même au-dessus de tout ce qui a jamais
» porté le nom de Suprême en Angleterre ; subjugué d'abord
» tous ses Ennemis par les Armes, ensuite tous ses Amis par
» la ruse ; servi quelque tems tous les Partis avec patience,
» & commandé enfin avec toute la hauteur de la victoire ; par-
» couru tous les coins des trois Nations, & soumis avec le mê-
» me bonheur, les Richesses du Sud & la pauvreté du Nord ;
» obtenu la considération & les promesses de tous les Souve-
» rains étrangers, & le nom de Frere des Dieux de la Terre :
» convoqué des Parlemens d'un trait de plume, & dissous les
» mêmes Assemblées d'un souffle ; réduit une Nation belli-
» queuse & mécontente, avec une Armée séditieuse ; comman-
» dé cette indocile Armée, par des Officiers factieux : qu'il
» se soit vû constamment, humblement sollicité d'accepter,

» avec des millions de récompense annuelle, le titre & les » droits de Maître, sur ceux qui l'avoient auparavant à leurs » gages ; qu'il ait eu les biens & les vies des trois Peuples à » sa disposition, comme les petits héritages de son Pere, & » qu'il en ait fait un si noble & si libéral usage ; qu'à la fin, » car il n'y a point de bornes au détail de sa gloire, il ait » légué, d'un seul mot, tout son pouvoir & toute sa splen- » deur à sa postérité ; qu'il soit mort dans le sein de la paix » au dedans, & du triomphe au dehors ; qu'il ait eu sa sépul- » ture entre les Rois, avec une pompe plus que roïale, & qu'il » ait laissé, derriere lui, un nom aussi durable que le monde » entier, ce Monde, trop borné pour son éloge, & qui l'au- » roit été trop aussi pour ses conquêtes, si le court espace de » sa vie mortelle avoit eu l'étendue de ses immortels pro- » jets *a*). » ?

RÉPUBLIQUE. 1658.

On ne pense point à défigurer cette peinture, qui est l'ouvrage d'une main habile ; mais qu'il soit permis d'en écarter le merveilleux, circonstance qui laisse toujours tant de fondement au doute, & de prétexte au soupçon. Il paroît que de toutes les entreprises de Cromwell, celle qui fait le plus d'honneur à son habileté est son élévation d'un état privé, & malgré l'opposition de tant de Rivaux, la plûpart beaucoup plus avancés que lui, a de hauts degrès de distinction & de commandement dans l'Armée. Le courage, les talens militaires, l'adresse & l'industrie, étoient, sans doute, nécessaires pour cette importante acquisiton. Cependant elle ne paroîtra point l'effet d'une habileté surnaturelle, si l'on considere que Fairfax, simple Gentil-homme, qui n'avoit pas l'avantage d'une place au Parlement, étoit parvenu, par les mêmes degrés, à un rang supérieur ; & qu'avec une portion commune de capacité & de pénétration, il auroit été capable de le conserver. Il ne falloit pas beaucoup d'art, ou d'industrie, pour exciter une telle Armée à la revolte, contre le Parlement. La retenir dans l'obéissance étoit une entreprise plus difficile. Lorsque la breche fut une fois ouverte entre le pouvoir civil & le pouvoir militaire, l'autorité absolue tomba d'elle-même

(*a*) Discours de Cowley. M. Hume reconnoit qu'il y a changé quelque chose.

RÉPUBLIQUE. 1658. au Général ; & si, dans la suite, il lui plut d'emploïer l'artifice, ou la politique, ce ne fut, le plus souvent, que par une extrême condescendance, ou par une précaution superflue. Que Cromwell ait été réellement capable d'aveugler, ou de duper, soit le Roi, soit les Chefs Républicains, c'est ce qu'on ne reconnoît pas aisément. Comme ils se trouvoient hors d'état de résister aux forces qu'ils avoient sous ses ordres, ils cherchoient à temporiser avec lui ; &, feignant d'être trompés, ils n'attendoient que l'occasion de se délivrer de sa tyrannie. S'il séduisit les Fanatiques de son Armée, il faut observer que leur intérêt & le sien s'accordoient évidemment ; que leur ignorance & la bassesse de leur éducation les exposoient aux impostures les plus grossieres ; qu'au fond il étoit lui-même aussi Fanatique, que le pire des Soldats ; & que pour obtenir leur confiance, il n'avoit qu'à déploïer ces vulgaires & ridicules méthodes, dont il avoit l'ancienne habitude, & qui tenoient un si haut rang dans son estime. Une Armée est un instrument si terrible, & tout à la fois si grossier, que sans une extrême dextérité, toute main qui l'emploie est sûr de tout exécuter, & de parvenir à tout dans la société humaine.

L'administration domestique de Cromwell, quoiqu'elle respire l'habileté, fut conduite sans aucun plan, ou de liberté, ou de pouvoir arbitraire. Peut-être la difficulté de sa situation n'admettroit-elle aucun des deux. Au dehors, ses entreprises, quoique pleines d'intrépidité, furent pernicieuses à l'intérêt national, & semblent avoir été le résultat d'une impétueuse furie, ou d'une prévention fort bornée, plus que d'une prevoïance froide, ou d'une mûre délibération. Sur quantité d'autres points, il ne laissoit pas d'être un éminent Personnage, un Génie supérieur ; mais fort inégal dans ses opérations : & quoiqu'il ne lui manquât point d'autre talent que celui de l'élocution, celles de ses qualités, qui méritoient le plus d'admiration, & qui contribuerent le plus à ses merveilleux succès, furent sa magnanime résolution dans ses entreprises, & son habileté particuliere à découvrir le fond des naturels, pour tirer parti des foiblesses de l'humanité.

En considérant le caractere moral de Cromwell, avec l'in-

dulgence qui est due aux infirmités de l'espece humaine, on ne sera point porté à charger sa mémoire de ces violens reproches, dont ses Ennemis s'efforçent de le noircir. Dans les préjugés & les passions du tems, il ne paroîtra pas fort étrange qu'il préférât la Cause du Parlement à celle du Trône, puisqu'aujourd'hui même, quantité de personnes, sages & bien instruites, penchent à croire que du côté de la Justice, la question peut passer pour équivoque & douteuse. Le meurtre du Roi, la plus atroce de ses actions, fut déguisé, à ses yeux, sous une épaisse nuée d'illusions Fanatiques & Républicaines; & réellement il n'est pas impossible que lui & plusieurs autres ne le regardassent comme l'action la plus méritoire, qu'ils pussent jamais exécuter. Son usurpation suivante ne fut pas moins l'effet de la nécessité que de l'ambition; & l'on ne voit pas aisément que les diverses factions de ce tems pussent être réprimées sans un mélange d'autorité militaire & despotique. La conduite domestique de Cromwell, en qualité de Fils, de Mari, de Pere, d'Ami, ne mérite aucune censure considérable, & peut-être lui donne-t'elle droit à quelques éloges. Son caractere, à tout prendre, ne paroît pas plus extraordinaire, ni plus singulier, par le mélange de tant d'absurdité avec tant de pénétration, que par l'alliage d'une si violente ambition & d'un si furieux Fanatisme avec tant d'égard pour la justice & l'humanité.

Cromwell étoit âgé, à sa mort, de cinquante-neuf ans. Il étoit d'une constitution robuste & d'une physionomie mâle, mais peu agréable. Il ne laissa que deux Fils, Henri & Richard; & trois Filles mariées, l'une au Général Fletwood, une autre au Lord Falconbridge, & la troisieme au Lord Rich. Son Pere étoit mort depuis long-tems; mais sa Mere vécut assez pour le voir élevé au Protectorat; &, malgré ses dernieres volontés, il la fit enterrer, avec beaucoup de pompe, dans l'Abbaïe de Westminster. Elle n'avoit jamais pu se persuader que le pouvoir ou la vie de son Fils fussent en sûreté. Au moindre bruit, elle s'écrioit qu'on l'avoit assassiné; & d'un jour à l'autre, elle doutoit qu'il fût vivant, s'il ne l'en assuroit par de fréquentes visites. C'étoit une femme d'un caractere décent, qui, par son œconomie & son industrie, avoit tiré

parti d'une fortune bornée, pour l'éducation d'une nombreuse
RÉPUBLIQUE. Famille. Elle s'étoit vue dans la nécessité d'établir une bras-
1658. serie à Huntingdon, & sa conduite lui en avoit fait tirer de l'avantage. De-là vient que Cromwell, dans les Libelles du tems, est quelquefois désigné sous la nom du *Brasseur*. Ludlow le raille du surcroît considérable que son revenu roïal alloit recevoir par la mort de sa Mere, qui possédoit un douaire de soixante liv. sterling sur son bien. Elle étoit d'un bonne Famille, du nom de Stuart, alliée de loin, comme plusieurs Ecrivains l'ont supposé, à la maison roïale.

§. III. TOUTES les ruses de la politique de Cromwell avoient été si souvent emploïées, qu'elles commençoient à perdre leur effet; & l'autorité de son Office, au lieu d'être confirmée par le tems & le succès, sembloit, chaque jour, devenir plus incertaine & plus précaire. Ses Amis, ou du moins ceux avec lesquels il vivoit dans la plus intime familiarité, & les Conseilliers auxquels il se fioit le plus, commençoient à former des cabales contre son autorité; & toute sa pénétration ne pouvoit lui faire trouver des Ministres, sur lesquels il pût se reposer avec confiance. Il savoit que les gens de probité & d'honneur ne consentiroient jamais à se rendre les instrumens de son usurpation: & ceux, qui ne connoissoient aucun principe, pouvoient trahir, par des motifs d'intérêt, une cause à laquelle ils ne s'étoient point attachés par une meilleure vue. Ceux même, auxquels il avoit accordé quelque faveur, ne croïent pas cette récompense proportionnée aux sacrifices qu'ils avoient fait pour l'obtenir. Quiconque n'obtenoit pas ce qu'il demandoit, justifioit sa colere par les spécieux prétextes de la conscience & du devoir. En un mot, tant de difficultés environnoient le Protecteur, que sa mort, dans une conjoncture si critique, passe, aux yeux d'un grand nombre de bons Juges, pour le plus heureux événement de sa vie; & de son tems même, on jugeoit, qu'avec toute son adresse & son courage, il n'auroit pû maitenir beaucoup plus long-tems son administration usurpée.

Mais l'orsqu'on vit disparoître cette main puissante, qui conduisoit

conduisoit le Gouvernement, tout le monde s'attendit à la dissolution d'une fabrique si lourde & si mal affermie. On entrevit que Richard, jeune, sans expérience, élevé aux champs dans une vie retirée, connoissant peu les Officiers de l'Armée, n'en étant pas plus connu, n'ayant, en sa faveur, aucun exploit militaire, aucune liaison qui pût lui servir d'appui, ne soutiendroit pas long-tems cette Autorité, que son Pere avoit acquise par tant de célebres expéditions & de succès signalés : ensuite, lorsqu'on eut observé qu'il ne possédoit que les vertus de la vie privée, qui étoient autant de vices dans sa situation, & que l'indolence, l'incapacité, l'irrésolution, accompagnoient sa facilité & sa bonté naturelle, tout le monde, suivant la variété des espérances, demeura dans l'attente de quelque grande révolution. Cependant le Public fut trompé, quelque tems, dans cette idée. Le Conseil reconnut la succession de Richard. Fletwood, en faveur duquel on supposoit que Cromwell avoit fait un Testament (*a*), renonça solemnellement à toutes sortes de droits & de prétentions au Protectorat. Henri, Frere de Richard, qui n'avoit pas rendu son Gouvernement odieux en Irlande, contint ce Roïaume dans l'obéissance. Monk, dont l'autorité n'étoit pas mal établie en Ecosse, étant fort attaché à leur Famille, proclama immédiatement le nouveau Protecteur. L'Armée, la Flotte, reconnurent son titre. Il reçut de tous les Comtés, & des principales Villes du Roïaume, plus de 90 Adresses, qui le félicitoient de son

(*a*) Back, Clarendon, & Janin après eux, » assurent » que Cromwell, depuis qu'il » étoit Protecteur, avoit signé une es» pece de disposition par laquelle il nom» moit Fletwood, son Gendre, pour son » Successeur ; mais que selon les appa» rences, il avoit brûlé cet écrit qui ne se » trouva nulle part ; qu'une heure après » sa mort, les Conseillers privés, s'as» semblerent ; & sur le rapport qui leur » fut fait de sa volonté, comme aussi sur » l'acte du Gouvernement, qui leur don» noit le pouvoir de nommer un Pro» tecteur, ils élurent, sans balancer, » Richard Cromwell ; & que Fletwood » se désista en leur présence, du droit » qu'il pourroit avoir, en cas que la » disposition faite en sa faveur vint à se » trouver. Rapin est aussi plus formel » que M. Hume sur le choix du Protec» teur, en faveur de Richard. Dans ses » derniers jours, dit-il, quelques-uns de » ceux qui le voïoient plus familiére» ment, le voïant en danger, lui de» manderent, par deux fois, qu'elle » étoit sa volonté par rapport à son suc» cesseur ; & il répondit toujours, sans » balancer, qu'il souhaitoit que Richard, » son fils aîné, lui succédât, sans faire » mention d'aucun autre ». Rapin donne ici Backer pour son garant. Histoire d'Angleterre, Tom. 9, page 105.

RÉPUBLIQUE. 1658. accession, dans les termes du respect & de la fidélité. Les Ministres étrangers s'empresserent de lui faire les complimens établis: & Richard, que son caractere simple & sans ambition n'auroit jamais rendu capable de combattre pour l'Empire, fut tenté de saisir une si riche succession, qui sembloit lui être offerte par le consentement de tout l'Univers.

Il pensa d'abord à convoquer un Parlement, pour fournir les Subsides nécessaires à l'administration, & pour remplir les derniers engagemens du Protecteur avec les Puissances étrangeres, sur-tout avec la Suede. L'ancien droit fut restitué aux petits Bourgs, dans l'espoir de se procurer plus d'influence sur les Elections; & l'on n'accorda, aux Comtés, que leurs Membres ordinaires. La Chambre des Pairs, ou l'autre Chambre, fut composée des mêmes personnes qui avoient été nommées par Cromwell.

1659. 7 Janvier. Toutes les Communes signerent d'abord, sans hésiter, un engagement à ne rien changer au Gouvernement actuel. Elles passerent ensuite à l'examen de l'Humble Pétition, qui souffrit beaucoup de difficultés; mais, après de grandes oppositions & de violents débats, le parti de la Cour parvint à la faire confirmer. On arracha de même, à cette Chambre, une reconnoissance de l'autorité de l'autre; avec la modification, néanmoins, que les nouveaux Pairs ne seroient pas traités avec plus d'égards qu'ils n'en auroient pour les Communes. Une autre Déclaration portoit, que l'établissement de cette nouvelle Chambre ne préjudicieroit point au droit des anciens Pairs, qui dès le commencement des troubles avoient adhéré au Parlement. Dans toutes les transactions des Communes, l'opposition fut si vive, & les débats furent prolongés avec tant d'obstination, qu'aïant retardé toutes les affaires, ils allarmerent beaucoup les Amis du jeune Protecteur.

Mais on aprpéhendoit, d'un autre côté, de plus grands dangers. Les principaux Officiers de l'Armée, & Fletwood même, Beaufrere du Protecteur, commençoient à caballer contre lui. La société humaine n'a point de caractere plus dangereux que celui de Fanatique; parce qu'en le supposant accompagné d'un jugement foible, il est exposé aux impulsions d'autrui; & s'il est soutenu d'un peu de discernement,

il est entiérement gouverné par ses propres illusions, qui sanctifient ses vues & ses mouvemens les plus intéressés. Fletwood étoit du premier de ces deux ordres ; & dans son extrême attachement à la République, ou même à la cinquiéme Monarchie & la domination des Saints, il étoit facile, à ceux qui s'étoient insinués dans sa confiance, de lui inspirer du dégoût pour la dignité de Protecteur. Tout le parti Républicain de l'Armée, qui étoit encore considérable, Fitz, Masson, Mors, Tarley, s'unirent à ce Général. Les Officiers du même Parti, que Cromwell avoit congédiés, Overton, Ludlow, Rich, Okey, Alured, recommencerent à paroître, & reprirent une autorité qui n'avoit été que suspendue. Un autre Parti, qui se trouvoit éclipsé par la faveur de Richard, Sydenham, Kelsey Berry, Haines, se joignirent à cette Cabale : & Desborough, même, Oncle du Protecteur, ne fit pas scrupule de leur prêter son autorité. Mais, pardessus tout, les intrigues de Lambert, qui étoit sorti de sa retraite, enflammerent toutes ces dangereuses humeurs, & menacerent l'Etat de quelque nouvelle convulsion. Tous les Officiers mécontens établirent leur rendez-vous chez Fletwood; & sa demeure étant à l'Hôtel de Wallingford, ce nom devint celui du Parti.

RÉPUBLIQUE 1659.

Cabale de l'Hôtel de Wallingford.

Richard, qui n'avoit, ni fermeté, ni pénétration, se laissa persuader de souffrir que les Officiers Généraux tinssent un Conseil, pour lui faire des propositions, dont ils exaltoient les avantages pour l'Armée. Ils ne furent pas plutôt assemblés, qu'ils dresserent une Remontrance, dans laquelle ils se plaignirent que la bonne vieille Cause (*a*), comme ils la nommoient, la Cause qui leur avoit fait prendre parti contre le Roi, fût entierement negligée ; & pour remede, ils vouloient que tout le pouvoir militaire, avec le Commandement des Armées, fût remis entre les mains de quelqu'un, à qui tous les Partis pussent accorder leur confiance. La Milice de la Ville, excitée par deux Echevins, Ireton & Fichburn, témoigna la même résolution.

Ces mouvemens causerent une juste allarme au Protecteur. Ses principaux Confidens, à l'exception de Broghill, étoient

(*a*) The good old cause.

RÉPUBLIQUE 1659.

d'un caractere & d'une profession qui n'avoient rien de commun avec les armes : c'étoient Fiennes, Thurloe, Whiteloke, Wolseley, qui ne pouvoient l'assister que de leurs conseils. Il ne possedoit aucun des talens, propres à lui concilier une Armée d'Enthousiastes. Sur quelques murmures, qui éclaterent contre ses promotions ; « voudroit-on, dit-il, que » toute ma préférence fût pour les Saints ? Ingolsby, ajouta-t-il, » ne sait, ni prier, ni prêcher ; & je le préfere néanmoins à » tous, autant que vous êtes (*a*). Cette imprudence offença beaucoup les prétendus Saints. Au fond, les autres qualités du Protecteur méritoient de vrais éloges. Il étoit doux, humain, généreux. Quelques-uns de ses Partisans lui aïant offert de finir toutes ces intrigues par la mort de Lambert, il déclara » qu'il ne vouloit, ni d'empire, ni de pouvoir, acquis par des » voies sanglantes. »

Les Communes n'étoient pas moins allarmées des Caballes Militaires. Elles ordonnerent qu'il ne se tiendroit plus d'Assemblée ou de Conseil général des Officiers, sans la participation ou l'ordre du Protecteur. L'effet de cette Déclaration fut une prompte rupture. Les Officiers se rendirent tumultueusement chez Richard, & lui demanderent la dissolution du Parlement.

Richard se démet du Protectorat.

Desborough, homme grossier & brutal, le menaça, s'il osoit répondre par un refus. Richard manquoit de résolution pour refuser, & n'avoit pas l'habileté nécessaire pour résister, ou faire traîner l'affaire en longueur. Le Parlement fut cassé (*b*) &, par le même Acte, Richard fut regardé comme ex-

(*a*) Memoires de Ludlow.

(*b*) Clarendon, Becker, Cooke y mettent plus d'appareil. « Le 22 d'Avril, » Richard eut avis que les Officieres » avoient résolu de le forcer à dissoudre » le Parlement. Il assembla son Conseil, » pour chercher les moiens de prévenir » ce coup. On lui conseilloit de refuser » absolument ce qui devoit lui être demandé, & de se tenir attaché au Parlement, comme le seul moïen de se soutenir ; mais on ne lui indiquoit point » les moiens de se défendre contre les » Officiers, qui commençoient à s'assembler au tour de Whitehall, & contre » lesquels vraisemblablement sa Garde » auroit été inutile. D'autres lui conseilloient de sortir de Whitehall, & de » laisser faire aux Officiers ce qu'ils jugeroient à propos contre le Parlement, » sans s'engager à le dissoudre lui-même. » Mais les Officiers, qui avoient jugé » qu'il pouvoit prendre ce parti, avoient » déja fermé toutes les issues, en s'emparant des postes aux environs de Whitehall. Enfin chacun proposoit des expédiens, auxquels les autres trouvoient » des difficultés insurmontables. Pendant » les irrésolutions, Desborough, bien » accompagné, lui fit demander une audience, & le requit de la part des Officiers, de dissoudre le Parlement. Il re-

RÉPUBLIQUE. 1656. Richard déposé.

clus du Trône. Peu de tems après, il signa formellement sa démission (*a*).

Henri Gouverneur d'Irlande, n'avoit pas moins de douceur & de modération que son Frere ; mais comme on lui connoissoit plus de vigueur & d'habileté, on craignoit, de lui quelque résistance. Il s'étoit acquis l'affection du Peuple en Irlande, & son autorité personnelle étoit considérable pour son âge. Avec plus d'ambition, il auroit sans doute été capable de causer du trouble : mais se voïant menacé par le Chevalier Hardress, Waller, par le Cilonel Jones, & d'autres Officiers, il résigna fort paisiblement sa dignité, pour se rétirer en Angleterre. On assure qu'il avoit eu l'idée de faire proclamer le Roi dans Dublin, & que la résolution lui manqua pour l'exécuter (*b*).

Ainsi retomba, du sommet de la grandeur dans l'ordre commun, la famille des Cromwells ; mais, par un rare bonheur, sans souffrir de tort ni d'insulte. Richard continua de jouir d'un bien, non-seulement des plus médiocres, mais char-

» fusa d'abord. On lui fit entendre nettement qu'il ne persisteroit pas sans risque dans son refus. Enfin il promit de signer une Commission pour la dissolution du Parlement : mais comme les Communes, instruites de ce qui se passoit, s'étoient ajournées pour trois jours, il cassa le Parlement par une proclamation. *Ibid. p.* 113.

(*a*) Nous avons la Lettre par laquelle Richard consentit à sa démission, lorsqu'elle lui fut demandée par un nouveau Parlement. Cette piece, qui peint bien son caractere, est curieuse. « J'ai lû la résolution, (celle des Officiers) & la Déclaration qu'il vous a plû de me communiquer, hier au soir ; & pour informer la Chambre sur le premier article de sa résolution, j'ai fait faire un compte de mes dettes, qui est annexé à cette réponse, par lequel on pourra voir en quoi elles consistent, & à qu'elle occasion elles ont été contractées.

» Quant à l'article de la résolution, par lequel vous êtes chargés de vous informer de moi si j'acquiesce au Gouvernement de cette République, tel que vous l'établissez, c'est-à-dire, sous un Parlement, je me flatte que ma conduite passée a fait voir manifestement que je sais me soumettre à la volonté de Dieu, & que je préfere la Paix & le bonheur de cette République à mes propres intérêts. Je souhaite qu'on juge par-là, de ma conduite à l'avenir, qui, comme j'espere, sera conforme à la précedente, avec l'assistance de Dieu, aïant appris à me soumettre à la Providence divine, plutôt que de regimber contre ses ordres. Pour ce qui regarde le dernier changement qui s'est fait, quoique mes engagemens particuliers m'aïent empêché d'agir pour changer le Gouvernement de cette Nation, j'y acquiesce librement & volontairement puisqu'il est fait, m'y croiant obligé autant qu'aucun autre, comme attendant la protection du Gouvernement présent. Je promets donc de me comporter paisiblement sous ce même Gouvernement, & de faire en sorte, que ceux, sur qui j'ai quelque pouvoir, en fassent de même.

(*b*) Collection de Carte, Tom. 2 pag. 243.

gé d'une grosse dette (a), qu'il avoit contractée pour l'enterrement de son Pere. Après le rétablissement de la Famille Roïale, quoiqu'on ne pensât point à le chagriner, il jugea que la prudence l'obligeoit de s'absenter pour quelques années; & dans son voïage, se trouvant à Pezenas en Languedoc, il fut introduit, sous un nom emprunté, chez le Prince de Conti, Gouverneur de cette Province. La conversation tourna sur les révolutions d'Angleterre; & le Prince témoigna de l'admiration pour le courage & l'habileté de Cromwell: » à l'égard de l'imbécille Richard, ajouta-t-il, qu'est-il » devenu? Comment peut-il avoir été assez bête, pour ne pas » tirer plus d'avantages des crimes & de la fortune de son » Pere »? Malheureusement pour la Société, les hommes ont tant de respect pour les grandes qualités & les talens, indépendamment de leur bon ou mauvais usage, que l'amour des applaudissemens populaires en devient un nouvel encouragement, pour l'ambition, l'usurpation & les désordres civils. Une vie simple & paisible fit parvenir Richard à la derniere vieillesse. Il ne mourut que vers la fin du regne de la Reine Anne; & ses vertus sociales, plus estimables que l'habileté du premier ordre, obtinrent une récompense beaucoup plus précieuse que l'éclat de la renommée; le contentement & la tranquillité d'ame.

République 1659.

Nouveau Parlement.

La suprême autorité demeurant au Conseil des Officiers; ils délibererent sur la forme de Gouvernement qu'il convenoit d'établir. La plûpart sembloient portés à faire valoir ouvertement le pouvoir des armes: mais apprehendant qu'il ne leur fût difficile d'engager le Peuple à païer des taxes ar-

(a) Baker raconte que le Parlement suivant, après avoir examiné le compte des dettes de Richard, rejetta l'article de ce qu'il avoit emprunté pour les funérailles de son Pere; de sorte que Richard fut obligé de païer cette dette de son Patrimoine, ce qui emporta presque tout son bien, qui n'étoit nullement considérable, si l'on considere qu'elle avoit été l'élévation de son Pere: que les Officiers de l'Armée aïant souhaité qu'on accordât un revenu fixe & une pension viagere à lui & à sa mere, le Parlement en renvoïa la Délibération à d'autres tems, & se contenta de donner deux mille livres Sterling à Richard, pour païer ses dettes: que les Membres de ce Parlement étoient trop peu satisfaits d'Olivier Cromwell, qui les avoit trompés & cassés honteusement, pour se croire obligés de faire tant d'honneur à sa mémoire, & tant d'avantages à sa veuve & à son Fils; enfin qu'en accordant ces deux mille livres Sterling à Richard, il lui fit ordonner de quitter Whitehall dans six jours. *Baker, pag.* 647.

bitrairement imposées, ils convinrent de retenir une ombre d'administration civile, & de faire revivre le long Parlement, qui avoit été chassé par Cromwell. Le fondement de leur résolution fut, qu'on n'avoit pû rompre cette Assemblée sans son propre aveu, & que la violente Faction, qui avoit interrompu son droit au Gouvernement, n'avoit pas été capable de le détruire. D'ailleurs, les Officiers s'attendirent que ce Parlement, qui avoit assez senti sa prope foiblesse & son impuissance, se contenteroit d'un pouvoir subordonné aux Commandans militaires, & consentiroit à laisser toute l'autorité dans les mains où la force résidoit visiblement.

RÉPUBLIQUE 1659.

Les Officiers s'adresserent à Lenthal, Orateur des dernieres Assemblées, & lui proposerent leur résolution. Lenthal étoit un esprit timide, qui, doutant du succès de ces mesures, souhaitoit de pouvoir les éluder. Il répondit qu'une affaire, de la plus grande importance pour lui-même, dans laquelle il se trouvoit engagé, & qu'il lui étoit impossible de remettre, parce qu'elle concernoit son salut éternel, ne lui permettoit pas de satisfaire les Officiers. Ils le presserent de s'expliquer. « Je me prépare, » leur dit-il, pour la Cêne du Seigneur, que je suis résolu de » recevoir Samedi prochain ». Ils représenterent « que la » miséricorde étoit préférable au sacrifice, & qu'il ne pouvoit » se préparer mieux à cette grande action, qu'en contribuant au » bien public ». Toutes leurs instances furent sans effet. Cependant, au jour marqué, l'Orateur, aïant appris qu'une partie considérable de la Chambre devoit s'assembler, prit le parti, malgré l'importante affaire de son salut, comme l'observe Ludlow, de s'y rendre aussi; & la Chambre entra immédiatement en affaires. Les Membres exclus tenterent en vain d'y reprendre place.

Rappel du long Parlement nommé le Rumpt.

Cette Assemblée fut peu nombreuse, puisque le nombre de ceux, qui la composoient, n'excédoit gueres quarante. Leur autorité, dans la Nation, étoit fort déchue, lorsqu'ils avoient été purgés par l'Armée; ensuite leur expulsion l'avoit tout-à-fait anéantie. Mais étant possédés tous d'une violente ambition, la plûpart habiles & d'une profonde expérience, ils prirent la résolution, lorsqu'ils se virent en possession de l'Autorité suprême, & qu'ils eurent observé que les Officiers avoient besoin

de quelque apparence de Parlement, pour l'exécution de leurs vues, de ne pas jouer un rôle subordonné, avec ceux qui se reconnoissoient dans leur dépendance. Ils formerent un Conseil, dans lequel ils eurent grand soin que les Officiers de l'Hôtel de Wallingford ne fissent pas le plus grand nombre. Ils nommerent Fletwood, Lieutenant-Général; mais dans sa Commission, ils bornerent la durée de son pouvoir à celle des ordres de la Chambre. Ils choisirent sept personnes, pour nommer aux Commandemens qui pourroient vaquer. Enfin, ils établirent que toutes les Commissions passeroient par les mains de l'Orateur, & seroient signées de lui au nom du Parlement. Ces précautions, dont le but étoit visible, déplurent beaucoup aux Officiers Généraux; & leur mécontentement auroit éclaté par quelque résolution fatale à la Chambre, s'ils n'avoient été comme tenus en bride par la crainte de leur Ennemi commun.

Le gros de la Nation consistoit dans les Roïalistes & les Presbytériens, & la domination du Parlement prétendu avoit toujours été fort odieuse à ces deux Partis. Lorsque cette Chambre avoit été chassée par Cromwell, le mépris avoit succédé à la haine; & l'on n'avoit rien épargné pour jetter le dernier ridicule sur l'impuissante ambition de ces Usurpateurs. En voïant leur autorité rétablie, tous les Ordres de l'Etat avoient ressenti la plus vive indignation, avec une juste crainte que ces Tyrans n'emploïassent leur pouvoir à se venger de leurs Ennemis, qui les avoient ouvertement insultés. Il se fit une réconciliation secrete entre les Partis les plus opposés; & l'on convint que laissant à part les anciennes inimitiés, on feroit toutes sortes d'efforts pour mettre le Rump (*a*) en poudre: ce fut le nom qu'on donna au Parlement, par allusion à cette partie du corps animal, qui passe pour la plus vile. Les Presbytériens, convaincus, par l'expérience, que leur passion pour la liberté, quelque louable qu'elle fût en elle-même, les avoit portés à des excès qui ne pouvoient être justifiés, étoient dans la disposition, non-seulement de mettre toutes les animosités à l'écart, mais de rétablir, à toutes sortes de risques, la Maison roïale. La grande & la petite Noblesse rapportoient tous leurs soins & leurs efforts au même dessein, qui pouvoit les sauver

(*a*) C'est-à-dire, le croupion.

seul

ſeul de l'eſclavage. En un mot, il n'y avoit point d'éloignement pour l'eſprit de Faction, ni d'indifférence pour le bien public, qui pût empêcher de deſirer ardemment la fin d'une tyrannie, qui, dans la Partie civile, comme dans la militaire, étoit également oppreſſive & ruineuſe pour la Nation. RÉPUBLIQUE. 1659.

Mordaunt, ce généreux Roïaliſte, qui étoit échappé avec tant de bonheur à la haute Cour de Juſtice, ſembloit animé, plutôt qu'abbatu, par le ſouvenir récent du danger; & ſa fermeté lui aïant fait obtenir toute la confiance du Parti roïal, il devint comme le centre de toutes les Conſpirations. On avoit réſolu, dans pluſieurs Comtés, de prendre les Armes. Le Lord Willoughby de Parham & le Chevalier Horace Townſed, devoient ſe ſaiſir de Lyme. Maſſey s'etoit engagé à ſe rendre maître de Gloceſter. Le Lord Nieuport, Littleron, & quelques autres, avoient répondu de Shrewſbury; le Chevalier Booth, de Cheſter; le Chevalier Middleton du Nord de Galles; Arundel, Pollard Granville, Trelawney, de Plymouth & d'Exeter. Le jour étoit concerté, pour l'exécution de toutes ces entrepriſes; & le Roi, accompagné du Duc d'York, étoit arrivé ſecrétement à Calais, dans la réſolution de ſe mettre lui-même à la tête de ſes Partiſans. La France lui avoit promis un petit Corps de Troupes, pour favoriſer les premiers ſoulévemens des Anglois. Conſpiration des Roïaliſtes.

Un projet, ſi bien conçu, fut déconcerté par la trahiſon du Chevalier Richard Willis, qui entretenoit, avec le Parlement, la même correſpondance qu'il avoit commencée avec Olivier Cromwell. Il s'étoit engagé à découvrir toutes les Conſpirations, autant qu'il lui paroîtroit néceſſaire pour en arrêter l'effet; mais il s'étoit réſervé le droit de cacher les noms des Conſpirateurs. Il ſe défendoit, ſur-tout, de nommer aucun des vieux & nobles Cavaliers (a), qui s'étoient déclarés dans l'une & l'autre fortune, & dont l'attachement ne ſe refroidiſſoit pas, pour la Cauſe roïale. Il faiſoit profeſſion d'eſtimer, & d'aimer même, ces braves Anglois. Ceux qu'il ne faiſoit pas difficulté de trahir, étoient les Preſbytériens nouvellement convertis, ou ces tiédes Roïaliſtes, qui, découragés par leurs revers, étoient réſolus de ne plus courir de nouveaux haſards : ce qui

(a) On doit ſe ſouvenir que c'étoit le nom qu'on donnoit aux Roïaliſtes.

RÉPUBLIQUE. 1659.

montre assez combien il est impossible, pour les cœurs même les plus corrumpus de renoncer tout-à-fait aux devoirs de la Morale & de la Société.

Juillet. Soulévement.

On vit, dans tous les Comtés, les prisons remplies de Conspirateurs. D'autres, étonnés de se voir trahis, sans connoître les Perfides, abandonnerent le Roïaume, ou demeurerent dans l'inaction. D'ailleurs, tout le tems fixé pour les rendez-vous fut troublé par tant d'orages, que les uns se trouverent dans l'impossibilité de joindre leurs Amis; & d'autres, à la vue d'une suite de phénomenes, sans exemple au milieu de l'Eté, furent arrêtés par la crainte & la superstition. Le seul de tous ces projets, qui s'exécuta malgré les obstacles, fut celui du Chevalier Booth, pour se saisir de Chester. Le Lord Derby, le Lord Herbert de Cherbery, Lee & Morgan, prirent part à l'entreprise. Le Chevalier Middleton joignit Booth, avec quelques Troupes du Nord de Galles; & ce Corps de Roïalistes parvint à réduire tout ce qui tenta de lui résister dans le même canton. Le Roi ne fut pas nommé dans leur Déclaration: ils se bornerent à demander une pleine & libre Assemblée du Parlement.

Le Rump fut justement allarmé. Ces obstinés Républicains n'ignoroient pas combien les matériaux étoient combustibles, & se voïoient déjà gagnés par le feu. Booth étoit d'une famille de zélés Presbytériens; & son union, avec le Parti roïal, fut regardée comme un dangereux symptôme. Ils avoient quantité d'Officiers, dont la fidélité leur paroissoit moins suspecte que celle de Lambert; mais ils n'en avoient aucun, dont la vigilance & la capacité fussent mieux connues. Ce fut à lui, qu'ils confierent la commission de réprimer les soulévemens. Sa diligence fut incroïable. Booth eut l'imprudence de se hasarder hors des murs de Chester, & d'exposer en plein champ ses Troupes novices, contre ces audacieux Vétérans. Il fut promptement battu & fait prisonnier. Son Parti fut dispersé; & le Parlement n'eut plus d'autre inquiétude, qu'à faire arrêter, de toutes parts, ses Ennemis ouverts ou secrets. Il médita même de faire transporter à la Jamaïque, aux Barbades, & dans d'autres Colonies, toutes les Familles attachées au Roi; de peur que la contagion du sang n'étendit, en Angleterre, par tous les enfans qui naîtroient d'elles, le même penchant, & d'aussi malignes affections.

Ce succès hâta la ruine du Parlement. Lambert, à la tête d'un Corps de Troupes, n'étoit pas moins dangereux que Booth. Mille livres sterling, dont le Rump lui fit présent, furent distribuées entre ses Officiers; & bien-tôt, à son instigation, ils dresserent une Requête qu'ils remirent à Fletwood, caractere foible, mais honnête, si la bonne foi dans la folie mérite cet honorable nom. L'objet de cette Requête étoit de faire nommer Fletwood, Commandant en chef; Lambert, Major Général; Desborough, Général de la Cavalerie; & Monk, Major Général de l'Infanterie. On ajoutoit à cette demande, qu'acun Officier ne pourroit être dégradé de son rang, que par une Cour martiale.

RÉPUBLIQUE. 1659.

Le Parlement, frappé du danger, cassa immédiatement Lambert, Desborough, Berry, Clerke, Barrow, Kelsey & Cobbet. Le Chevalier Hazelrig proposa de charger Lambert de haute trahison. Fletwood fut dépouillé du Commandement général; & la Chambre nomma sept personnes, dans lesquelles il fut compris, pour la conduite ordinaire de l'Armée. Elle déclara aussi, coupables de haute trahison, ceux qui entreprendroient de lever de l'argent sans sa participation.

Mais ces Ordonnances étoient de foibles armes, contre l'épée des Soldats. Lambert se mit en marche avec quelques Troupes, pour décider la querelle. Okey, qui voulut conduire son Régiment au secours du Rump, fut abandonné de tous ses gens. Morley & Moss se rendirent, avec leurs Régimens, dans la Cour de Whitehall, résolus de s'opposer à la violence de Lambert. Mais ce rusé Général connoissoit plus d'un moïen pour le dissiper. Il plaça ses Troupes, dans les passages qui conduisoient à la Salle de Westminster. Lorsque l'Orateur s'en approcha, quelques Soldats firent tourner les chevaux de son carrosse, & le reconduisirent chez lui fort civilement. Le passage fut coupé de même aux autres Membres; & les deux Régimens qui étoient sous les armes, dans la Cour de Whitehall, se voïant exposés à la raillerie, retournerent paisiblement à leurs Quartiers. Peu de tems avant cette expédition, l'Armée avoit observé un jour solemnel de jeûne; & c'est une remarque ordinaire, que cette cérémonie étoit le prélude de toutes les violences signalées.

Le Parlement est chassé par Lambert.

RÉPUBLIQUE. 1659.

Les Officiers, qui se trouvoient revêtus encore une fois de l'Autorité suprême, résolurent d'en conserver invariablement la substance; quelque ombre, ou quelque vaine apparence, qu'ils pussent en laisser dans d'autres mains. Ils élurent un Comité de vingt-trois personnes, dont sept furent pris entr'eux, & qu'ils vouloient revêtir de l'Autorité souveraine, sous le nom de Comité, ou Conseil de sûreté. Ils ne parlerent que de convoquer un Parlement, choisi par le Peuple: mais ils firent quelques démarches réelles, pour former un Parlement Militaire, composé d'Officiers, qui devoient être choisis de chaque Régiment actuellement emploïé. Toutes les parties des trois Roïaumes étoient en proie aux plus tristes craintes; la grande & la petite Noblesse, à celle d'un sanglant massacre, & d'une extermination totale; le reste du Peuple à celle d'un perpetuel esclavage, sous des Ravisseurs sanctifiés, dont l'union & les divisions ne pouvoient qu'être également destructives, & qui, sous des prétextes d'illuminations supérieures, ne manqueroient pas d'extirper, s'il étoit possible, tous les fondemens de la Morale privée, comme ils avoient déjà ruiné les Loix publiques & tous les principes de la Justice.

Conseil de sûreté.

Affaires Etrangeres.

Tandis que la Nation Angloise étoit dans cette affreuse situation, les autres Roïaumes de l'Europe faisoient de grands pas, vers la fin des troubles qui les avoient long-tems agités. Le Parlement d'Angleterre, pendant que son autorité subsistoit, au lieu de suivre la destructive politique de Cromwell, & de fournir de nouvelles forces à la Suede conquérante, avoit embrassé les prudentes maximes de la République Hollandoise, & s'étoit déterminé, de concert avec les Etats Généraux, à procurer, par la force des Armes, un accommodement entre les Couronnes du Nord. Il avoit envoïé Montagu, avec une Escadre, dans la Mer Baltique, accompagné du fameux Républicain, Algernon Sidney, avec la qualité d'Ambassadeur. Sidney trouva le Monarque Suédois emploïé au Siege de Copenhague, Capitale de son Ennemi, & ressentit une extrême satisfaction de pouvoir interrompre, avec une arrogance Romaine, le progrès des victoires d'un Roi, & déploïer, avec tant d'éclat, l'avantage de la liberté sur la tyrannie. Ce ne fut pas

sans une vive indignation, que l'ambitieux Prince se vit obligé d'accepter l'impérieuse médiation des deux Républiques : » Il » est cruel, lui fait-on dire dans son chagrin, que des Par- » ricides & des Colporteurs me fassent la loi. » Mais toutes ses Troupes étoient renfermées dans une Isle, & pouvoient être affamées par la double Escadre d'Angleterre & de Hollande. Ainsi, forcé de lâcher sa proie, dont il avoit été si près de se voir en possession, il fit un Traité de pacification avec le Dannemark, & se retira dans ses Etats, où la mort mit bien-tôt un frein plus puissant à son ambition.

Les Guerres, entre la France & l'Espagne, finirent aussi par le Traité des Pyrennées. Ces sanglantes animosités avoient subsisté long-tems entre deux Etats rivaux, dans le même tems qu'ils étoient gouvernés par une Sœur & un Frere, qui s'aimoient & s'estimoient cordialement. Mais la politique, après avoir long-tems prévalu sur les plus tendres affections, se rendit enfin à leur douce influence; & jamais triomphe ne fut plus complet. Les Païs-Bas Espagnols, pour ne pas dire toutes les parties de ce vaste Empire, étoient presqu'entiérement ouverts à leur Ennemi. Des Armées rompues, des Finances en désordre, des Conseils lents & toujours irrésolus, étoient les seules ressources des Provinces dispersées d'Espagne, contre les vigoureux efforts de la France. Mais Anne d'Autriche, inquiete pour son Frere, arrêta, par ses instances ou par son autorité sur le Cardinal Ministre, le progrès des Conquêtes Françoises; & l'on vit finir, avec modération, contre la nature des dissensions humaines, une querelle commencée par l'ambition, & favorisée de la victoire. Le jeune Louis, quoique d'un caractere ambitieux & guerrier, uniquement occupé alors des plaisirs de l'amour & de la galanterie, avoit abandonné les rênes de son Empire entre les mains du politique Ministre, & demeura comme spectateur indifférent; tandis qu'on lui enlevoit une occasion & des prétextes de Conquête, que dans tout le cours de son regne actif, il ne retrouva jamais au même dégré.

Mazarin & Dom Louis de Haro, Ministres des deux Couronnes, se rencontrerent au pied des Pyrennées, dans la petite Isle des Faisans, lieu supposé neutre entre les deux Roïaumes.

REPUBLIQUE. 1659.

De fréquentes Conférences aïant conduit le Traité à sa conclusion, les deux Monarques convinrent d'une entrevue; & ces deux brillantes Cours parurent avec tout leur éclat, au milieu de ces sauvages montagnes. Philippe amena Marie Thérese, sa Fille; & la donnant à Louis, fils de sa Sœur, il compta de cimenter, par ce nouveau nœud, les intérêts incompatibles des deux Monarchies. Le Roi de France renonça solemnellement à toute succession, qui pouvoit lui venir du droit de sa Femme: formalité vaine, ou trop foible pour servir de bride à l'ambition effrénée des Princes.

Vains efforts de Charles II.

Les affaires d'Angleterre étoient dans un tel désordre, qu'il ne parut pas possible de la faire entrer dans le Traité, ni de convenir d'aucunes mesures avec une Puissance, dont la situation ne cessoit pas d'être si flottante. Charles, au désespoir d'avoir vû manquer toutes les entreprises qu'on avoit tentées en sa faveur, étoit résolu de recourir à la foible ressource des secours étrangers. Il se rendit au Congrès des Pyrennées, pendant que les deux Ministres étoient dans la plus grande chaleur des négociations. Dom Louis le reçut très-civilement, & témoigna beaucoup de penchant à l'assister, si le malheureux état des affaires d'Espagne l'eût permis. Le défiant Mazarin, s'excusant sur l'alliance de son Maître avec la République Angloise, refusa même de voir Charles; & quoiqu'on assure que ce Prince offrit au Cardinal d'épouser sa Niéce, il ne put obtenir, dans les circonstances, que des témoignages de respect & de vaines promesses de services. Sa condition sembloit désespérée au Monde entier. Ses Partisans avoient échoué dans tout ce qu'ils avoient entrepris pour sa Cause. Le sang des plus zélés Roïalistes avoit souvent ruisselé sur l'échafaud. Quantité d'autres étoient abbatus par d'ennuïeux emprisonnemens. Tous voïoient disparoître leurs biens, par des amendes & des confiscations. Les plus braves & les plus fideles n'osoient déclarer ouvertement leur Parti; & leur nombre, à juger superficiellement, étoit si petit, qu'en supposant même la liberté rétablie pour la Nation, ce qui paroissoit peu vraisemblable, on étoit fort incertain de la forme de Gouvernement qu'elle pourroit embrasser. Ce fut néanmoins au milieu de cette ténébreuse perspective, que la Fortune, par une ré-

volution surprenante, ouvrit un chemin au Roi pour monter paisible & triomphant sur le Trône de ses Peres. Il fut redevable de cet heureux changement, à la prudence & la fidélité du Général Monk. RÉPUBLIQUE. 1659.

Le Général Monk.

Georges Monk, à qui son destin reservoit l'honneur de rétablir la Monarchie, & de terminer les sanglantes dissensions des trois Roïaumes, étoit le second Fils d'une ancienne & noble Famille de Devonshire, mais un peu déchue dans les derniers tems, par un excès de dépense & de générosité. Il s'étoit livré, presqu'en sortant de l'enfance, à la profession Militaire; & ses premiers pas l'avoient engagé dans les malheureuses Expéditions de Cadix & de l'Isle de Rhé. Ensuite, l'Angleterre aïant conclu la Paix avec ses Voisins, il chercha l'expérience Militaire dans les Païs-Bas, Ecole de la Guerre pour toutes les Nations Européennes; & par degrés il se vit à la tête d'une Compagnie, sous le Lord Goring. Elle étoit de deux cens hommes, dont cent étoient Volontaires, & souvent de jeunes gens riches & bien nés, quelquefois même de la haute Noblesse, qui vivoient splendidement à leurs propres frais. Ce tour d'esprit militaire étoit alors commun dans la Nation. Au premier bruit de la Guerre contre l'Ecosse, Monk rentra dans sa Patrie, par le double motif de s'y avancer, & de témoigner son ressentiment aux Etats Généraux, pour quelques sujets de mécontentement qu'il avoit reçus à leur service. Après la pacification Ecossoise, il fut emploïé par le Comte de Leicester, contre les Rebelles d'Irlande; & bientôt, aïant mérité d'obtenir un Régiment, il se fit remarquer autant, par son habileté militaire, que par sa valeur calme & délibérée. sans ostentation, sans dépense, sans affectation de caresses, purement par la douceur & l'égalité de son naturel, il acquit l'amitié du Soldat, qui dans son langage ordinaire, avec un mélange de familiarité & d'affection, ne le nommoit que l'honnête Georges Monk; & cet honorable nom lui fut continué par les Troupes, jusques dans sa plus grande élévation. Il ne se fit pas moins distinguer par sa modération dans son Parti; & pendant qu'autour de lui tout étoit enflammé de fureur contre la Faction opposée, sa candeur & sa tranquillité se soutinrent si constamment, qu'elles le rendirent suspect.

RÉPUBLIQUE. 1659.

Les imputations de cette nature s'accréditoient si facilement; que l'Armée Irlandoise aïant été appellée en Angleterre, il reçut ordre de quitter son Commandement, & de se rendre à Oxford, pour y justifier sa conduite. Son caractere établi, de droiture & de bonne foi, lui servit beaucoup; & sur ses protestations d'innocence, il fut rendu à son Regiment, qu'il joignit au Siége de Nantwick. Le lendemain de son arrivée, Fairfax attaqua les Roïalistes, commandés par Biron, les mit en déroute, & fit Monk Prisonnier. Il fut conduit à la Tour de Londres, où, pendant deux ans, il souffrit toutes les rigueurs de l'indigence de la captivité. Le Roi, néanmoins, trouva dans son cœur assez de reconnoissance de ses services, pour lui envoïer, au milieu de ses propres embarras, un présent de cent guinées: mais ce ne fut qu'après la réduction absolue des Roïalistes, qu'il obtint la liberté. Toutes les extrêmités de sa disgrace ne l'avoient pas empêché de fermer l'oreille aux séductions du Parlement: cependant Cromwell, qui connoissoit son mérite, l'aïant vivement pressé de s'engager dans les Guerres contre l'Irlandois, qu'on jugeoit aussi rebelle au Roi qu'au Parlement, l'espérance de rétablir sa fortune lui fit accepter un Commandement, qu'il se flatta de pouvoir concilier avec ses principes de l'honneur. Lorsqu'une fois il fut engagé au service du Parlement, la nécessité l'obligeant d'obéir à ses ordres, il se vit forcé de combattre, en Irlande, contre le Marquis d'Ormond, & dans la suite, contre le Roi même en Ecosse. Après la réduction des Ecossois, il fut laissé dans cette partie de l'Isle Britannique avec le Commandement suprême; & par la douceur, autant que par la justice de sa conduite, il parvint à calmer une inquiete Nation, réduite enfin sous le joug par des Vainqueurs qu'elle détestoit. Son Gouvernement ne fut pas moins agréable aux Troupes. Il avoit prévu que l'affection de l'Armée, qu'il avoit sous ses ordres, pouvoit quelque jour lui devenir fort utile; & dans cet espoir, il l'avoit cultivée avec autant de succès, que de noblesse & de soins.

Monck se déclare pour le Parlement.

Les liaisons qu'il avoit eues avec Cromwell, son Bienfaicteur lui avoient fait conserver de la fidélité pour Richard, à qui son Pere avoit ordonné de se conduire par la Direction

du

du Général Monk. Lorſque le long Parlement avoit été rétabli, Monk, ſans préparatifs pour l'oppoſition, avoit reconnu ſon autorité, & s'étoit vû confirmer dans le Gouvernement de l'Ecoſſe, dont il y auroit eu peu de ſûreté à le vouloir dépouiller. Enſuite, les Officiers aïant chaſſé le Parlement, il proteſta contre cette violence, & ſe prépara, ſuivant les termes de ſes Déclarations, à venger les Privileges violés de la Chambre. Mais on ſoupçonna, dès les premiers jours, que, ſoit en faveur de la Couronne, ou pour ſon intérêt propre, les motifs de ſa conduite étoient des vues plus profondes.

On avoit remarqué, depuis long-tems, une ſorte de rivalité entre lui & Lambert; & tout le monde voïoit aſſez les raiſons qu'il avoit, de s'oppoſer à l'avancement de cet ambitieux Général, dont il ne pouvoit douter que le ſuccès ne renversât bien-tôt ſon autorité. Mais il n'avoit jamais eu beaucoup de liaiſon avec les Chefs actuels du Parlement: & quelle apparence qu'il prétendît emploïer ſon habileté, ou verſer ſon ſang, pour élever un Ennemi au-deſſus de l'autre? On n'a pas de certitude, ſur le tems auquel il forma des vues pour le rétabliſſement du Roi. Il eſt aſſez vraiſemblable, qu'auſſi-tôt que Richard fut dépoſé, il jugea, que ſans un expédient de cette nature, il ſeroit à jamais impoſſible de rendre une forme réguliere au Gouvernement. L'aîné, & le plus jeune de ſes Freres, étoient entiérement dévoués au Parti roïal. Les Granvilles, ſes proches Parens, & tout ce qui lui appartenoit par le ſang, étoient ardents pour la même Cauſe. Il n'étoit point enivré lui-même des vapeurs de l'enthouſiaſme; & jamais il n'avoit eu d'étroites communications avec les Sectes Fanatiques. Ses premiers engagemens l'avoient attaché au Roi; & s'il avoit quitté ce ſervice, c'étoit ſans aucun ſujet de mécontentement. Depuis qu'il avoit embraſſé d'autres intérêts, il n'avoit commis aucune violence, ni marqué d'exceſſive rigueur, qui pût rendre ſes diſpoſitions ſuſpectes. Ainſi, ſon retour à la ſoumiſſion étoit libre, ouvert; & l'on ne pouvoit ſuppoſer que ſon penchant naturel, pour cette démarche, fût balancé par une autre vue que ſa propre élévation, & le deſſein de remplacer les Cromwells. Mais des eſpérances ſi démeſurées, pour ne pas dire impoſſibles,

RÉPUBLIQUE. 1659.

paroiſſoient peu compatibles avec ſa tranquillité & ſa modération naturelles, avec la ſolidité de ſon jugement, & la meſure bornée de ſes lumieres; ſans compter ſon âge, qui étoit ſur le déclin. Il avoit toujours penſé lui-même (a) que Cromwell ne pouvoit maintenir long-tems ſon uſurpation: & d'ailleurs il devoit juger qu'avec le génie même de Cromwell, rien n'étoit ſi difficile que de réuſſir, par des voies, contre leſquelles une longue expérience mettoit tout le monde en garde. Il paroît donc plus conforme, non-ſeulement au caractere de Monk, mais à la droite raiſon, de ſuppoſer que dans ſes premiers mouvemens il eut en vûe le rétabliſſement du Roi: & toutes les objections, qu'on peut tirer du ſilence même de Charles, ne doivent pas être d'un grand poids. Monk étoit naturellement réſervé. Les circonſtances l'obligeoient à la diſſimulation. Il ſavoit que Charles étoit environné d'Eſpions & de Traîtres. Enfin ce ſeroit donner une interprétation trop dure à cette conduite, qui doit faire prendre une haute idée de ſa prudence.

Conduite de Monk.

Le Chevalier Jean Granville, dans l'eſpérance d'engager le Général à ſervir le Roi, fit paſſer en Ecoſſe le Docteur (b) Monk, ſon Frere, pour lui porter une Lettre d'invitation de la part de ce Prince. A ſon arrivée, le Docteur apprit que ſon Frere tenoit un Conſeil des Officiers, & qu'il ne pouvoit le voir de quelques heures: mais, dans l'intervalle, il fut accueilli par l'Aumônier du Général, qui ſe nommoit Brice, homme d'une probité connue, & Partiſan de la Famille roïale. Le Docteur, plein de confiance pour l'Aumônier, l'entretint fort librement du ſujet de ſon voïage, & le pria, ſi ſon ſecours étoit néceſſaire, de le ſeconder dans l'occaſion. Enfin, le Général ſe préſente; les Freres s'embraſſent; & le Docteur, après quelque entretien familier, paſſe à ſa commiſſion. Monk l'interrompit auſſi-tôt pour lui demander, s'il s'en étoit ouvert à quelqu'un? » A perſonne, « répondit ſon Frere; excepté M. Brice, pour lequel je con» nois votre confiance «. Le Général, changeant de viſage, rompit le diſcours, refuſa d'entendre les confidences du Docteur, & le renvoïa par la premiere occaſion. Il ne voulut

(a) Vie de monk, par Grumble, pag. 93.

(b) Il étoit Eccléſiaſtique; mais on ne nous explique point autrement ſa qualité de Docteur.

RÉPUBLIQUE 1659.

pas se fier à son propre Frere, après avoir su qu'il avoit découvert son secret; quoique l'homme du monde auquel il se seroit fié le plus volontiers lui-même (*a*).

Dans toutes les autres circonstances, sa conduite étoit remplie de la même prudence; & rien n'étoit plus nécessaire en effet, pour l'exécution de l'importante & difficile entreprise, à laquelle il rapportoit toutes ses vues. Il cassa immédiatement tous les Officiers dont il avoit la moindre défiance. Il fit arrêter Cobbet, que les Conseillers de sûreté lui avoient envoïé, sous prétexte de l'informer de leurs résolutions, mais réellement dans la vue de débaucher son Armée. Il rassembla divers Régimens qui se trouvoient dispersés. Il convoqua une Assemblée, qui avoit quelque ressemblance avec les Etats d'Ecosse; & lui ayant communiqué la résolution qu'il avoit formée de marcher en Angleterre, il en reçut un secours d'argent fort utile à ses vues, quoique médiocre.

Sur la nouvelle, que Lambert s'avançoit vers le Nord avec son Armée, Monk dépêcha Cloberty, à Londres, accompagné de deux autres Commissaires, pour y déclarer que son inclination le portoit à la paix, & proposer des termes d'accommodement. Son but étoit de temporiser, & de ralentir les préparatifs de ses Ennemis. Le Comité de sûreté donna dans le piége. Cloberty & ses Associés signerent un Traité, que Monk refusa de ratifier, en se plaignant que ses Commissaires avoient excédé leurs pouvoirs. Cependant, il proposa une nouvelle négociation à Newcastle; & le Comité fut encore trompé par cette offre.

D'un autre côté, les Souverains militaires se trouvoient environnés de difficultés qu'ils ne pouvoient vaincre. La Nation étoit tombée dans une véritable Anarchie; & le refus du païement des taxes réduisoit l'Armée aux derniers besoins. Pendant que les forces de Lambert s'assembloient à Newcastle, Hazelrig & Morley prirent possession de Plymouth, & se déclarerent pour le Parlement. Un Parti, qui fut détaché contr'eux, se laissa persuader, par son Commandant, d'embrasser la même Cause. Les Apprentis de la

(*a*) Défense du Général Monk, par le Lord Lansdow.

RÉPUBLIQUE 1659.

Ville de Londres se soulévèrent en Corps, & demanderent un Parlement libre. Ce tumulte fut étouffé, dans sa naissance, par le Colonel Hewson, qui, de la profession de Savetier, s'étoit élevé à ce rang dans l'Armée : mais on découvroit encore, à Londres, des symptomes du plus dangereux mécontentement. Il s'y établit même une sorte de Gouvernement séparé ; & la Ville prit l'Autorité suprême dans l'enceinte de ses murs. L'Amiral Lauson vint dans la Tamise, avec son Escadre, & se déclara pour le Parlement. Hazelrig & Morley, informés d'un événement de cette importance, quitterent Portsmouth, & s'avancerent vers Londres. Les Régimens, qui étoient aux environs de la Ville, sollicités par leurs anciens Officiers, à qui le Conseil de sûreté avoit ôté leurs emplois, se révolterent en faveur du Parlement. Le Régiment de Desborough, que Lambert avoit envoïé au secours de ses Amis, ne fut pas plutôt à S. Alban, qu'il se déclara aussi pour cette Assemblée.

Fletwood avoit la main trop chancelante & trop foible, pour soutenir une fabrique mal fondée, qui commençoit, de toutes parts, à tomber en ruines. Lorsqu'il reçevoit avis de quelques murmures entre les Soldats, il tomboit à genoux, pour prier ; & ce n'etoit pas sans peine, qu'il se laissoit engager à joindre les Troupes. Souvent, au milieu des Assemblées militaires, & dans le cours d'une harangue, il invitoit tous les Assistans à se mettre en prieres, & leur en donnoit l'exemple en se mettant à genoux devant eux. Si quelqu'un de ses Amis l'exhortoit à marquer plus de vigueur, il leur répondoit » que Dieu lui avoit craché au visage, & » ne vouloit plus l'entendre. « On cessa de s'étonner que Lambert l'eût fait élever à la dignité de Général, & se fût borné au second rang dans l'Armée.

26 Décembre. Lenthal, Orateur de la Chambre Basse, reprit de l'autorité, à l'invitation des Officiers, & risqua de rassembler le Parlement, qui avoit été chassé deux fois avec tant de reproches & d'ignominie. La Chambre ne se vit pas plutôt assemblée, qu'elle révoqua l'Acte contre le païement de l'excise & des droits d'entrées : elle nomma des Commissaires, pour assigner des Quartiers à l'Armée ; & sans marquer la

moindre atention pour Lambert, elle envoïa, aux Troupes qu'il commandoit, l'ordre de se rendre immédiatement à leurs Garnisons. RÉPUBLIQUE. 1659.

Lambert étoit dans une fâcheuse situation. Il voïoit Monk avancer sur lui, après avoir passé la Twede à Coldstream. Ses Soldats l'abandonnoient en grand nombre, & joignoient l'Ennemi dans sa marche. Il apprit, en même tems que Fairfax avoit levé des forces, & s'étoit saisi d'York, sans déclarer ses intentions. Les derniers Ordres du Parlement le dépouillerent de son Armée, jusqu'à ne lui laisser qu'environ cent hommes de cavalerie. Tout le reste de ses Troupes se retira tranquillement dans ses Quartiers; & bien-tôt après, il fut renfermé lui-même à la Tour. Les autres Officiers de la grande Armée, qui avoient été cassés par le Parlement, & qui avoient repris leurs commandemens pour le subjuguer, furent cassés encore une fois, & condamnés aux arrêts dans leurs Maisons. Le Chevalier Vane, & d'autres Membres, qui avoient agi de concert avec le Conseil de sûreté, reçurent ordre aussi de ne pas s'éloigner. Enfin la Chambre parut en possession d'une autorité plus absolue que jamais, & supérieure à tous les dangers de l'opposition ou de la contradiction. 1660. 1 Janvier.

Le Parti Républicain étoit alors conduit par deux Chefs, Hazelrig & Vane; deux hommes d'un caractere fort opposé, & qui se haïssoient mortellement. Hazelrig, dont le crédit l'emportoit au Parlement sur celui de l'autre, étoit d'une humeur hautaine, impérieuse & précipitée; esclave de la vaine gloire; incivil; sans prudence; uniquement distingué par sa bruïante obstination à vouloir acquérir de l'ascendant dans les délibérations publiques. Vane étoit connu, dans toutes les transactions civiles, par sa modération, son adresse, & la profondeur de son jugement; dans toutes les spéculations religieuses, par ses excès de folie & d'extravagance. C'étoit un parfait enthousiaste, qui, se croïant favorisé des inspirations du Ciel, se regardoit, pour parler le langage du tems, comme *supérieur aux Ordonnances* (a), & dispensé, par sa perfection, de toutes les regles qui gouvernent les

(a) A man above ordinances.

RÉPUBLIQUE. 1660.

Mortels inférieurs. Ces folles imaginations, se mêlant avec l'orgueil, avoit corrompu l'excellence de son jugement, jusqu'à lui persuader quelquefois » qu'il étoit l'homme député » de Dieu, pour régner mille ans sur l'Assemblée des Fi» deles (a).«

Monk s'avance en Angleterre.

Monk, quoiqu'informé de la restauration du Parlement, dont il ne recevoit aucun ordre, continuoit de s'avancer avec son Armée, qui étoit d'environ six mille hommes. Les Troupes dispersées en Angleterre, étoient trois fois plus nombreuses. Fairfax, résolu, au fond du cœur, de se déclarer pour le Roi, mais n'espérant point de pénetrer les intentions du Général, se retira dans ses Terres d'Yorkshire. Monk, dans tous les Cantons qu'il traversoit, vit la premiere Noblesse arriver en foule au tour de lui, avec des Adresses, qui marquoient une vive impatience de le voir servir d'instrument au rappel de la Paix & de la tranquillité Nationale, à l'heureux rétablissement de ces libertés, dont la Loi faisoit le droit de leur naissance, mais que depuis tant d'années la Nation ne connoissoit plus ; & dans cette vue, de lui voir obtenir, ou le retour de ses Membres, qu'on avoit exclus avant la mort du Roi, ou l'élection d'un nouveau Parlement, qui, légalement & d'un consentement unanime, pût recommencer à gouverner la Nation. Quoique Monk parût fort éloigné d'encourager ces Adresses, ce raïon d'espoir, que la connoissance de son caractere, & de sa situation sembloit présenter, animoit puissamment tous les cœurs. La Tyrannie & l'Anarchie, qui opprimoient presqu'également la Nation, l'expérience des malheurs passés, la crainte des convulsions futures, l'indignation contre l'usurpation militaire, contre l'hypocrisie sanctifiée ; toutes ces raisons ensemble avoient réuni tous les Partis, à l'exception du plus désespéré, dans les vœux les plus ardens pour le rétablissement du Roi, seul remede à tant de fatales extrémités.

Scot & Robinson furent envoïés par le Parlement, avec le titre de Députés, sous prétexte de féliciter le Général ; mais, au fond, pour l'observer. La Ville de Londres fit partir quatre de ses principaux Citoyens, pour lui faire les mêmes

(a) Clarendon.

complimens, & pour le confirmer, en même tems, dans son inclination pour un Parlement libre, objet de toutes les prieres & de tous les efforts de la Nation. A peine l'autorité de Monk put-elle sauver les Députés Parlementaires, des insultes, que la haine & le mépris général, pour leurs Maîtres, ne cesserent point de leur attirer de toutes parts.

RÉPUBLIQUE. 1660.

Monk continua sa marche, avec peu d'interruption, jusqu'à S. Albans : & de-là, il fit prier le Parlement d'éloigner de Londres, les Régimens qui faisoient profession alors de revenir au devoir, mais qui, depuis peu, avoient menacé la Chambre de leur violence. Cette demande, à laquelle on ne s'attendoit point, causa une extrême inquiétude au Rump. Il jugea qu'il falloit dépendre encore d'une Armée, & qu'il n'étoit pas moins éloigné que jamais de sa Souraineté imaginaire. Cependant l'unique parti étoit d'obéir. les Soldats firent plus de difficultés. Ils se soulévèrent. Un Régiment, auquel on avoit donné l'Hôtel de Sommerset pour Quartier, refusa ouvertement de céder sa place à l'Armée du Nord. Mais ceux des Officiers, qui auroient pris volontiers cette occasion pour enflammer la querelle, étoient absens, ou même aux arrêts ; & faute de Chefs, les Soldats, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, se virent forcés à la soumission. Monk, avec son Armée, prit ses quartiers dans Westminster.

5 Février. Monk entre dans Londres.

Dès le lendemain, il fut admis dans la Chambre ; & Lenthal, au nom de l'Assemblée, le remercia des éminens services qu'il avoit rendus à la Patrie. Monk étoit un Orateur prudent, mais sans éloquence. Il dit naturellement à la Chambre, que les services qu'il avoit rendus, n'étoient que le devoir d'un honnête homme, & ne méritoient pas les éloges dont on avoit la bonté de l'honorer ; qu'entre plusieurs personnes, qui valoient mieux, & que le Parlement avoit revêtus de sa commission, il se trouvoit emploïé comme un instrument de la Providence, pour le rétablissement de la Chambre ; mais qu'il considéroit ce service comme un premier pas à des services plus importans, que leur propre rôle étoit de rendre à la Nation : que dans le cours de sa marche, il avoit observé qu'en tous lieux, tous les rangs de l'Etat

REPUBLIQUE. 1660.

attendoient avec impatience un établissement fixe, après de si violentes convulsions, & n'espéroient ce bonheur que de la dissolution du Parlement actuel, & de la convocation d'une nouvelle Assemblée, libre & pleine, qui, sans être engagée par des sermens ou d'autres liens, pût enfin satisfaire entiérement la Nation : qu'on lui avoit fait diverses propositions dans cette vûe ; mais que se renfermant dans son devoir, il avoit constamment répondu, que le Parlement, qui se trouvoit enfin libre, & qui seroit bientôt plein, étoit le meilleur Juge de ces mesures, & que toute la Nation devoit se soumettre à ses Réglemens : qu'après s'être expliqué dans ces termes avec le Peuple, il devoit faire observer librement à la Chambre, que moins on lui demanderoit d'engagemens, plus son plan auroit d'étendue, & plus il donneroit de satisfaction au Public ; en un mot, qu'il suffisoit pour la sûreté commune, que le Parti Fanatique & les Roïalistes fussent exclus puisque les principes de ces Factions étoient ruineux pour le Gouvernement & la liberté.

Ce discours, mêlé de choses agréables & fâcheuses pour la Chambre, comme pour la Nation, tint encore les esprits en suspens, & ne diminua rien de l'incertiude, où l'on comprenoit que le Général étoit intéressé à retenir le Public. Mais il étoit impossible, pour le Roïaume, de demeurer long-tems dans cette situation. Le Peuple & le Parlement avancerent bien-tôt la décision. Pendant les derniers désordres, le paiement des taxes avoit été interrompu ; & quoique le Parlement, après son rappel, eût renouvellé les Ordonnances, le Peuple avoit marqué si peu de respect pour ces odieux Législateurs, que l'obéissance avoit été lente & de fort mauvaise grace. Dans Londres, le Conseil de Ville avoit refusé nettement de se soumettre à la répartition ordonnée, en déclarant qu'il ne se croïoit obligé au païement d'aucune taxe, lorsqu'elle ne seroit point imposée par un Parlement libre & plein. Cette seule résolution étoit capable de ruiner l'autorité du Parlement. Ainsi la Chambre se détermina, dans cette occasion, à mettre ouvertement à l'épreuve son propre pouvoir, & l'obéissance de son Général.

Monk

Monk reçut ordre d'entrer dans Londres, d'enlever deux Personnes les plus opposées au Parlement, de lever les chaînes & les poteaux de toutes les rues, d'ôter ou de briser les herses & les portes de la Ville ; & le tems qu'on lui donna, pour délibérer sur des ordres si violens, fut très-court. Tout le monde fut également surpris & consterné, de voir Monk disposé à l'obéissance. Malgré les instances de ses Amis, les remontrances de ses Officiers, & les cris du Peuple, il entra militairement dans la Ville ; il arrêta ce qu'il put trouver de Proscrits, & les envoïa sur le champ à la Tour ; il brisa les portes & les herses, avec toutes les circonstances du mépris : enfin, laissant la Ville exposée aux dérisions de ceux qui la haïssoient, il retourna, comme en triomphe, aux Quartiers de Westminster.

RÉPUBLIQUE. 1660.

Cependant il n'eut pas plutôt le loisir d'y réfléchir, qu'au lieu de trouver dans sa démarche, une continuation de cette sage ambiguité, dans laquelle il s'étoit maintenu jusqu'alors, il conçut que c'étoit prendre parti sans réserve, & se livrer, lui & toute sa Nation, à la merci d'un Parlement tyrannique, dont le pouvoir avoit été long-tems odieux, comme les Membres en étoient généralement méprisés. Il résolut donc de ne pas attendre qu'il fût trop tard, pour réparer une méprise dont il connoissoit le danger, & pour faire connoître, sans ménagement, qu'il ne prétendoit plus servir de ministre à la violence & l'usurpation. Après s'être plaint de l'odieux service, auquel on n'avoit pas fait difficulté de l'emploïer, il écrivit à la Chambre, pour lui reprocher, tout à la fois, les nouvelles cabales qu'elle avoit formées avec Vane & Lambert, & l'encouragement donné à la fanatique Pétition de Barebone. Il la supplioit, en même tems, au nom des Citoïens, des Soldats, & de toute la République, de faire partir, dans le terme d'une semaine, des Lettres de convocation, & de fixer le tems pour sa propre dissolution, & pour l'Assemblée d'un nouveau Parlement. Aussi-tôt qu'il eût écrit cette Lettre, qu'il crut capable de bien établir l'opinion de sa bonne foi, il se mit en marche, vers la Ville, avec son Armée, & fit avertir Hallen, Maire de Lon-

RÉPUBLIQUE. 1660.

drés, (a) d'aſſembler le Conſeil à Guildhall. Là, ne ſe bornant point à quantité d'apologies & d'excuſes, pour l'indignité à laquelle il avoit été forcé, deux jours auparavant, il leur propoſa de former une étroite union entre la Ville & l'Armée, dans toutes les entrepriſes qui concerneroient le bonheur & l'établiſſement de la République.

Monk ſe déclare pour un Gouvernement libre.

Il eſt impoſſible, ſuivant le langage des Hiſtoriens du tems, de repréſenter la joie & les tranſports, qui éclaterent dans toutes les parties de Londres, au moment qu'on y fut informé de l'heureuſe réſolution que Monk embraſſoit. La perſpective de la paix, de la concorde, de la liberté, de la juſtice, parut ſortir, tout d'un coup, du milieu des épaiſſes ténébres, où la Nation ſe trouvoit enſevelie. Les Roïaliſtes, les Presbytériens, oubliant leurs animoſités mutuelles, mélerent entr'eux le ſentiment & les expreſſions du bonheur commun, & vouerent au Ciel de ne jamais ſeconder la factieuſe & perfide ambition des Tyrans, par leurs malheureuſes diviſions. La Populace, plus tumultueuſe dans ſa joie, fit retentit l'air d'acclamations; & toutes les rues furent illuminées, comme dans un jour de triomphe. Les cris d'applaudiſſement, pour le Général, ſe confondirent avec les emportemens de haine contre le Rump. On emploïa les plus ridicules inventions, pour exprimer ces derniers tranſports. A chaque feu de joie, on faiſoit rôtir des croupions; & lorſqu'il devint impoſſible d'en trouver, on en fit, avec des pieces de chair taillée dans cette forme. C'étoient les funérailles du Parlement, crioit le Peuple, qu'on célébroit par ces témoignages de raillerie & de déteſtation.

Le Rump, quoique dans les dernieres agitations du déſeſpoir, réſolut d'hazarder encore un effort, pour rétablir ſon autorité. Il fit faire des offres au Général. Monk ne voulut les entendre, que dans la préſence de quelques-uns des membres exclus. Pluſieurs Perſonnes, agitées de leurs remords, ou du Fanatiſme, promirent de lui conferer la Dignité ſuprême,

(a) Il avoit d'abord envoïé Clarges, ſon Confident, au Maire de Londres, pour lui dire qu'il étoit très-fâché de ce qui s'étoit paſſé, & que pour réparer ſa faute, il ſouhaitoit de conferer avec lui & avec le Conſeil de Ville. Mais Clarges n'avoit pu rien obtenir du Maire, qui étoit perſuadé que Monk étoit un homme double & perfide, qui ne cherchoit qu'à le tromper, *Baker*, *pag* 683.

& de soutenir son Gouvernement, s'il vouloit prêter l'oreille à leurs furieuses propositions. Mais, après avoir réglé sa Correspondance avec la Ville, & confié la Milice à des Chefs, dont la fidélité n'étoit pas suspecte, il reprit le chemin de Westminster, avec son Armée (*a*), pour y travailler à l'établissement de la Nation. En affectant de maintenir les principes Républicains, il faisoit de grands pas vers le rétablissement de l'ancienne Monarchie. RÉPUBLIQUE 1660.

Sur l'invitation du Général, les Membres exclus se rendirent à la Chambre; & n'y trouvant plus d'obstacle qui leur en fermât l'entrée, il parut bien-tôt qu'ils formoient le plus grand nombre. La plûpart des Indépandans, après s'être regardés quelque tems l'un l'autre, prirent le parti de se retirer. Les Membres rétablis commencerent par abroger les Ordonnances qui les excluoient. Ils remirent le Chevalier Boot, & tout son Parti, en possession de leur liberté & de leurs biens. Ils renouvellerent la Commission du Général, avec des augmentations de pouvoir. Ils réglerenr les répartitions, pour l'entretien de la Flotte & de l'Armée. Après avoir porté toutes ces Ordonnances pour le réglement actuel de ce Roïaume, ils ordonnerent, d'eux-mêmes, leur propre dissolution, & finirent par la convocation d'un nouveau Parlement: cette derniere opération se fit de concert avec le Général, qui savoit que malgré la différence des affections, des vues & des espérances, tout le monde s'accordoit à détester le long Parlement. 21 Février. Les Membres exclus sont rappellés. Mars. Dissolution du long Parlement.

On vit établir alors un Conseil d'Etat, composé de Personnages d'une dignité & d'une modération reconnus, dont la plûpart avoient fait, pendant les Guerres civiles, un grand

(*a*) Baker, qui s'attache à toutes les circonstances, dit que Monk passa quelques jours dans la Ville; » que dans l'intervalle, le Conseil de sûreté le fit prier » de venir l'assister de ses Conseils, pour » régler les affaires de la Nation; mais » que ne jugeant pas à propos de s'exposer à ce danger, il répondit que les » Habitans de Londres étoient si mécontens, que sa présence étoit absolument nécessaire dans la Ville, pour » les retenir dans leur devoir; que d'un » autre côté, le Maire & les Aldermans le conjurerent de demeurer dans » la Ville & l'informerent que le Parlement tâchoit secretement de lui débaucher ses Soldats, & que le Chevalier Arthur Hazelrig, avoit écrit à » diverses personnes de Londres, pour » les charger de ce soin; qu'ainsi Monk » n'eut garde de donner dans le piége, » *ubi sub.* pag. 678.

rôle dans le Parti Presbytérien. La Milice du Roïaume eut des Chefs, disposés à favoriser le bon ordre, & capables, de concert avec l'Armée de Monk, qui demeuroit unie dans la Capitale, de tenir en bride l'Armée plus nombreuse, quoique dispersée, dont il y avoit encore des fortes raisons de se défier. Cependant Monk ne perdoit pas une occasion d'éloigner les Officiers suspects, & d'établir, dans les Troupes, la discipline & l'obéissance.

Overton, Gouverneur de Hull, avoit déclaré qu'il étoit résolu de garder la possession de cette Forteresse, jusqu'à l'arrivée du *Roi Jesus*: mais l'orsqu'Allured lui présenta un Ordre du Parlement, qui l'obligeoit de la remettre à Fairfax, il ne fit pas difficulté d'obéir.

Montagu, qui commandoit l'Escadre de la Mer Baltique, étoit entré dans la Conspiration du Chevalier Boot; & sous prétexte de renouveller ses provisions, il avoit fait voile, du Sund, vers la côte d'Angleterre, dans l'intention de seconder l'entreprise des Roïalistes. A son arrivée, il aprit la défaite de Boot & le malheureux succès du Parlement. Les embarras actuels n'ayant pas permis alors d'examiner rigoureusement sa conduite, il avoit eu la permission de se retirer paisiblement dans ses Terres; mais dans les nouvelles circonstances, il fut chargé du Commandement de la Flotte avec Monk, par le Conseil même, qui ne cherchoit qu'à mettre en sûreté le pouvoir Naval, comme le Militaire, entre des mains favorables à l'Etablissement public.

Malgré toutes ces démarches, qui ne pouvoient tendre qu'au rétablissement de la Monarchie, Monk conservoit une apparence de zele pour la République, & ne s'étoit encore permis aucune correspondance avec le Roi. Dans la disposition présente du Roïaume, convoquer un Parlement libre, & rétablr la Maison Roïale, étoient deux résolutions qui revenoient pleinement au même. Cependant le Général ne voulut déclarer, que par ses actions, qu'il avoit adopté la Cause du Roi; & ce fut enfin la nécessité seule, qui lui arracha cet aveu. Son silence, au commencement de l'entreprise, ne sauroit être une objection contre sa bonne foi, puisqu'il maintint la même réserve, dans un tems où les simples Loix

du sens commun, ne permettoient plus de lui supposer d'autre dessein. (*a*)

Il étoit lié depuis longtems, de la plus étroite amitié, avec Morrice, Gentilhomme de Devonshire, son proche Parent, homme d'un goût sédentaire & studieux : c'étoit avec ce seul Confident, qu'il déliberoit sur l'importante entreprise qu'il avoit conçue. Le Chevalier Granville (*b*), chargé d'une commission du Roi, s'étoit adressé à Morrice, pour obtenir une conférence secrette avec Monk. La réponse du Général fut qu'il pouvoit s'ouvrir à Morrice même. Granville, quoique vivement pressé, refusa de s'expliquer avec tout autre que le Général ; & ce fut alors que ce profond Politique, le jugeant digne de sa confiance, l'admit à son entretien, & lui découvrit toutes ses intentions. Encore fit-il difficulté de rien confier au papier. (*c*) Il ne s'expliqua que verbalement avec Granville, pour faire assurer le Roi de ses services, & pour lui donner quelques avis sur sa conduite, entre lesquels il l'exhortoit instamment à quitter le territoire d'Espagne. Il craignoit, avec raison, que les Espagnols ne le retinssent comme un gage pour la restitution de Dunkerque & de la Jamaïque. Charles, s'attachant à cet avis, quitta Bruxelles ; & ce ne fut pas sans un extrême danger qu'il se rendit à Breda. Si son départ eût été retardé de quelques heures, il paroît certain que, sous des prétextes d'honneur & de respect, les Espanols l'eussent arrêté.

Lockart, Gouverneur de Dunkerque, à qui l'on ne con-

(*a*) Après s'être déclaré le 11 de Février, pour un Parlement libre, il ne pouvoit plus se proposer que le rétablissement du Roi. Cependant il se passa bien du tems avant qu'il s'ouvrît au Roi même. Cette Déclaration se fit huit jours après son arrivée à Londres. S'il eût pensé à sa propre élévation, il n'auroit pû renoncer sitôt à des vues si séduisantes. Il auroit fait quelques démarches qui l'eussent trahi. Il n'y auroit eu que quelque revers, quelque espérance trompée, qui eussent pû lui faire abandonner le chemin de l'ambition. Mais on n'en voit pas la moindre apparence. Le trait, que Lok raconte du Chevalier Antoine Ashley Cooper, blesse toute vraisemblance. *Voï.* l'Apologie du Lord Lansdown, & la continuation de Baker par Phillips, On peut ajouter à ce que ces Auteurs ont avancé, que le Cardinal Mazarin souhaitoit le rétablissement du Roi, quoiqu'il n'eût pas voulu hazarder beaucoup pour y contribuer. Rapin ne se fonde sur rien, lorsque s'abandonnant à ses conjectures, il juge : « que ce Ministre » n'auroit pas été fâché que Monk eût » travaillé pour soi-même, & qu'il ne se » soucioit pas trop que le Roi fût rétabli. *Hist. d'Angl.* T. IX. pag. 151.

(*b*) Rapin met par tout *Greenwill.*

(*c*) Landsdown.

RÉPUBLIQUE. 1660.

noissoit point d'aversion pour le service du Roi, fut sollicité dans cette occasion. On lui fit considérer l'etat actuel du Roïaume, la certitude du rétablissement roïal, & l'infaillible espérance d'une haute faveur, s'il vouloit aller au devant des vœux de la Nation, & recevoir le Roi dans ses murs. Lockhart répondit que sa Commission lui étoit venue d'un Parlement, & qu'il n'ouvriroit ses portes qu'à la même autorité (*a*). Quoique dans les circonstances ce scrupule approchât de la superstition, on trouve peu d'Ecrivains Anglois qui l'aïent entiérement condamné.

Nouveau Parlement.

Les élections, pour l'Assémblée d'un nouveau Parlement, se déclarerent de toutes parts en faveur du Roi. Ce fut un de ces torrens populaires, où les plus indifférens, & ceux même dont on craint le plus d'oppositions, sont transportés par la force du mouvement général, & donne avec zele dans les sentimens de la société à laquelle ils appartienent. On vit jusqu'à la furie des Enthousiastes, comme désarmée. Partagés entre le désespoir & l'étonnement, ils cederent à des résolutions, dont ils jugerent que tous leurs efforts ne retarderoient pas leurs succès. Les Presbytériens, les Roïalistes unis de bonne foi, formerent la voix de la Nation, qui, sans bruit, mais avec une merveilleuse ardeur, appelloit Charles sur le Trône de ses Peres. Le Roïaume étoit presqu'entiérement entre les mains des Presbytériens ; & les plus zélés commencerent à reveiller les conditions qu'on avoit exigées du dernier Roi, dans le Traité de Newport : mais l'opinion générale sembla condamner ces rigoureuses & jalouses capitulations avec le Souverain. Après tant de convulsions & de désordres, la Nation fatiguée soupiroit pour le repos, & paroissoit effraïée de l'idée des négociations & des lenteurs, qui pouvoient donner, à l'Armée séditieuse, une occasion d'exciter de nouveaux troubles. D'ailleurs la passion pour la liberté, qui avoit été poussée à de si violens excès, & qui avoit produit des altercations si sanglantes, commençoit d'elle-même à se relâcher, pour faire place à l'esprit de fidélité & d'obéissance ; & le zele du Public étoit refroidi pour une cause, devenue odieuse par tous les maux qu'elle avoit causés. Les concessions du dernier Roi sembloient avoir mis la Constitution

(*a*) Clarendon,

aſſez à couvert ; & les conditions qu'on y vouloit ajoûter, ayant été formées dans la plus grande chaleur des conteſtations, tendoient moins à brider la Monarchie qu'à l'anéantir. Enfin, le Général marquoit de l'éloignement pour des conditions, & paroiſſoit déſirer que la Couronne, qu'il vouloit reſtituer, fût offerte au nouveau Roi, libre & dégagée. Ainſi les ſcrupules s'évanouiſſant avec les jalouſies & les défiances, le Peuple fit tomber ſes ſuffrages, dans les Elections, ſur ceux qu'il connoiſſoit favorables à la Monarchie ; & la conſidération devint extrême pour un Parti, par lequel on prévoïoit que la Nation ſeroit bien-tôt gouvernée. Quoique le Parlement eût exclu ceux qui avoient porté les armes en faveur du dernier Roi, ou dont les Peres avoient embraſſé la même Cauſe, on eut peu d'égard à ce réglement. Les Chefs des Preſbytériens, Mancheſter, Fairfax, Robarts, Hollis, Ashley, Cooper, Anneſley, Lewis, étoient déterminés à réparer leurs anciens égaremens par un zele ſans réſerve pour les intérêts du Roi ; & leur mérite, leurs ſuccès, leus ſouffrances dans un autre tems, les avoient élevés, dans leur Parti, au plus haut degré d'eſtime & d'autorité.

Les affaires ne prirent pas une face moins heureuſe en Irlande. Monk y avoit envoïé des Emiſſaires, après s'être déclaré contre l'Armée Angloiſe, & n'avoit pas eu de peine à faire entrer, dans ſes vues, les principaux Officiers du Roïaume. Le Lord Broghill, Préſident du grand quartier de Munſter, & le chevalier Charles Coot, Préſident de Connaught, s'empreſſerent de lier correſpondance avec le Roi, & de lui promettre leur aſſiſtance pour ſon rétabliſſement. De concert avec le Chevalier Théophile Jones, & d'autres Officiers, ils ſe chargerent de l'adminiſtration, après en avoir exclu Ledlow, dont le zele n'étoit pas ſuſpect pour le Parlement, mais qu'ils accuſoient d'être en liaiſon avec le Conſeil de Sûreté. Cependant, en ſe tenant prêts à ſervir le Roi, ils ne jugerent pas que la prudence leur permît de publier des Déclarations, ſans avoir vu quel tour les événemens prendroient en Angleterre.

Une ſi belle & ſi flatteuſe perſpective fut preſqu'entiérement obſcurcie, par un ſiniſtre accident. Le rétabliſſement des Membres exclus avoit réduit au déſeſpoir le Parti Répu-

RÉPUBLIQUE. 1660.
blicain, surtout les Juges du Roi, & leur avoit fait emploïer toute leur habileté à répandre le même sentiment dans les Troupes. Ils avoient représenté aux Soldats, par eux-mêmes, ou par leurs Emissaires que toutes ces braves actions qu'ils avoient exécutées pendant la Guerre, & qui leur avoient acquis tant de droit à la reconnoissance du Parlement, seroient regardées infailliblement des Roïalistes, comme des attentats de la derniere noirceur, & ne manqueroient pas d'exposer l'Armée à leur plus rigoureuse vengeance : qu'envain ce parti promettoit de la modération & de la douceur ; que la mort du Roi, l'exécution d'une si grande partie de la haute & de la petite Noblesse, la ruine & l'emprisonnement du reste, passeroient à leurs yeux pour des crimes si révoltans, pour des offenses si personnelles, qu'ils en poursuivroient la punition avec le plus implacable ressentiment : que la plus légere seroit la perte des arrérages de l'Armée, & la honte de voir casser, en un même jour, tous les Officiers & les Soldats ; qu'après leur dispersion, leur vie & leur bien demeureroient sans défense, & sans autre protection que la pitié de leurs Ennemis ; & qu'après tout, en supposant même qu'il y eût de la sûreté à se promettre, il étoit trop humiliant de se voir réduits, par la fraude & l'artifice, au pouvoir d'un Ennemi, qu'en plein champ ils avoient vu ceder tant de fois à leur valeur.

Pendant que ces ressentimens & ses craintes fermentoient dans l'Armée, Lambert trouva le secret de se sauver de la Tour, & jetta les Roïalistes dans la plus grande consternation. Ils connoissoient la vigueur & l'activité de ce vieux Républicain. Ils n'ignoroient pas combien il étoit aimé des Troupes. Ils savoient que celles mêmes, qui l'avoient abandonné depuis peu, avoient assez marqué leurs remords, & n'avoient parlé qu'avec horreur, des Traîtres qui les avoient trompées par de fausses protestations. La plus grande diligence fut emploïée, pour arrêter un mal si pressant. Le Colonel Ingolsby, qui avoit été nommé pour juger le Roi, mais qui, s'étant dispensé de cette odieuse commission, étoit maintenant dévoüé à la Cause roïale, fut dépeché à la suite de Lambert. Il le joignit près de Deventry, où il n'avoit encore assemblé que trois ou quatre Compagnies de Cavalerie. Une de

de ces Troupes tourna le dos à son Chef. Cet exemple fut suivi par une autre. Lambert même, s'efforçant de fuir, fut saisi par Ingolsby, auquel il fit des soumissions, peu convenables à son caractere de valeur & de fierté. Okey, Axet, Cobbet, Crede, & d'autres Officiers du même Parti, demeurerent aussi prisonniers. Tous les chemins étoient couverts de Soldats, qui se hâtoient pour joindre Lambert. Quelques jours de plus l'auroient rendu formidable : & peut-être Monk n'auroit-il pû, sans danger, rassembler un corps considérable de ses Troupes Républiquaine. Aussi l'extinction de cette flamme naissante passe-t-elle pour un bonheur signalé.

Lorsque le Parlement fut assemblé, il choisit pour Orateur, le Chevalier Harbottle Grimstonne, qui étoit entré dans les vues du dernier Parlement, mais qu'on ne connoissoit pas moins zélé pour le service du Roi. Le souvenir des mortels dangers, qui avoient accompagné les dernieres usurpations, joint à l'extrême réserve du Général, tint d'abord l'Assemlée en réspect ; & pendant quelques jours, personne n'osa prononcer le nom du Roi. La Chambre s'emporta seulement en ameres invectives, contre la mémoire de Cromwell, & fit éclater sa détestation pour le meurtre de son dernier Souverain. Enfin Monk, croïant avoir assez sondé les inclinations, avertit Annesley, Président du Conseil d'Etat, qu'il étoit tems de faire savoir aux Communes, que le Chevalier Jean Granville, Officier Domestique du Roi, étoit envoïé par Sa Majesté, & qu'il se présentoit à la Porte, avec des Lettres au Parlement. Cette nouvelle excita les plus vives acclamations. Granville fut appellé. La Lettre aux Communes, accompagnée d'une Déclaration, fut lue fort avidemment. Sans un instant de délai, sans la moindre opposition, la Chambre forma un Comité pour dresser une réponse ; & dans l'impatience de faire partager la même satisfaction à tout le Roïaume, il fut ordonné que la Lettre & la Déclaration seroient immédiatement publiées

Rétablissement du Roi.

Le Peuple sortant enfin de cette cruelle incertitude, qui le tenoit suspendu depuis si long-tems, vit ses agitations heureusement changées dans une joie sans mélange, & fit éclater, en commun, un triomphe & de transports, que les

RÉPUBLIQUE. 1660. prospérités particulieres, quelque parfaites qu'elles puissent être, n'inspirent jamais au même degré. S'il faut s'en rapporter à quelques traditions, plusieurs personnes, à la premiere nouvelle d'une révolution si agréable & si surprenante, moururent de joie. La Déclaration de Charles étoit propre à soutenir une satisfaction, inspirée par la vue prochaine du rétablissement de l'ordre public. Elle ne pouvoit rien offrir de plus conforme à cette espérance, qu'une Amnistie générale, sans autres exceptions que celles dont on se remettoit au Parlement; une promesse formelle de la liberté de conscience, & de concourir avec tous les Actes de Parlement qui tendoient à l'assurer; le droit, pour cette Assemblée, d'examiner & de regler tous les dons, toutes les acquisitions & les aliénations, & l'assurence pour les Soldats, d'être païés de leurs arrérages, avec celle de jouir, à l'avenir, de la même païe.

Les Seigneurs, ne pouvant plus douter de quel esprit le Peuple & les Communes étoient animés, se hâterent de se rétablir eux-mêmes dans leur ancienne autorité, & de reprendre leur part à l'administration présente. Ils trouverent les portes de leur Chambre ouvertes; & tous y furent admis, jusqu'à ceux qu'on avoit exclu à titre de Délinquans.

8 de Mai. Les deux Chambres assisterent à la proclamation du Roi, qui se fit avec beaucoup de solemnité dans la Cour du Palais, devant Whitehall, & devant Temple-Bar. Les Communes décernerent à Granville un présent de 500 livres sterling, pour le *gracieux message* qu'il leur avoit apporté. Elles en firent toucher 50000 au Roi, 10000 au Duc d'York, & 5000 au Duc de Glocester. Une Députation des deux Chambres partit aussi-tôt, pour inviter Sa Majesté à revenir prendre possession de ses Domaines. La rapidité de tous ces événemens fut merveilleuse, & manifesta le zele & l'unanimité de la Nation. On vit tant d'impatience, dans la Noblesse, dans les Communes & dans la Ville de Londres, tant d'émulation à témoigner leur respect & leur joie par les plus vives expressions, que, suivant la remarque d'un noble Historien (*a*), on auroit pû demander, avec étonnement, ce qu'étoient devenus ceux qui s'étoient em-

(*a*) Clarendon.

portés à tant de violences, & avoient privé si long-tems le Roi du plaisir de vivre avec de si bons & de si fideles Sujets. On fait dire, à Charles même, que s'il n'avoit pas plutôt pris possession du Trône, ce devoit être sa faute; puisqu'il trouvoit, dans son Peuple, tant de zele pour son heureux rétablissement.

La considération des Puissances étrangeres suivit de près la soumission des Sujets du Roi. Il fut invité, par les Espagnols, à retourner dans les Païs-Bas, avec offre d'une de leurs Villes maritimes, pour s'y embarquer. La France le fit assurer de son affection & de son respect, & lui offrit Calais dans la même vue. Les Etats des Provinces-Unies lui firent la même invitation. Ce fut la derniere de ces offres, que le Roi prit le parti d'accepter. Le Peuple de cette République lui portoit une affection sincere, & la politique du Magistrat ne s'opposoit plus aux témoignages de ce sentiment. Charles, en quittant Breda, pour se rendre à la Haie, fut accompagné d'une foule de Hollandois, & reçu par-tout avec les plus vives acclamations; comme si c'eût été pour eux-mêmes, & non pour les rivaux de leur puissance & de leur commerce, qu'ils se fussent réjouis de la paix & de la sûreté que le Roi d'Angleterre portoit avec lui. Les Etats Généraux en corps, & les Etats de Hollande après eux, lui fireut leurs complimens, avec la plus grande solemnité. Toutes les personnes de distinction ambitionnerent d'être présentés au Monarque triomphant. Tous les Ambassadeurs & les Ministres publics lui formerent une Cour, & témoignerent, avec éclat, l'intérêt que leurs Maîtres prenoient au changement de son sort. On se seroit figuré qu'une révolution, qui causoit une joie si générale, étoit l'ouvrage des efforts réunis de tous les Princes Chrétiens.

La Flotte Angloise parut à la vue de Scheveling. Montagu n'avoit pas attendu les ordres du Parlement, pour faire entrer ses Officiers dans la disposition de rendre leurs devoirs à Sa Majesté. Le Duc d'York se rendit à bord, & prit le Commandement de la Flotte en qualité de Grand-Amiral.

En descendant à Douvres, le Roi fut reçu par le Général Monk, qu'il embrassa cordialement. Jamais, en effet, un Sujet n'avoit mieux mérité de son Roi & de sa Patrie; & pro-

bablement, l'apparence n'étoit pas démentie par l'intention.
RÉPUBLIQUE. Dans le cours de peu de mois, sans effusion de sang, par la
1660. seule force d'une conduite sage & désintéressée, il avoit rendu le calme à trois Roïaumes, déchirés depuis long-tems par de violentes convulsions; & sans avoir prêté l'oreille aux conditions les plus séduisantes, offertes par le Roi même, comme par toutes les Factions du Roïaume, il replaçoit librement son Maître injurié, sur un Trône abandonné. Charles entra dans
29 Mai. Londres, le 29 de Mai, qui étoit aussi le jour de sa naissance. Dans les imaginations passionnées de la joie, on regarda comme un fortuné présage, le concours de ces deux grandes époques.

MOEURS, ARTS, FINANCES, &c.

IL CONVIENT ici, suivant la méthode qu'on s'est imposée, de s'arrêter un moment, pour prendre une idée générale de cet Age, dans ce qui concerne les Mœurs, les Finances, les Armes, le Commerce, les Arts & les Sciences. C'est la principale utilité de l'Histoire, de présenter des matériaux pour les recherches de cette nature, & par conséquent le devoir d'un Historien, d'en faire observer les variétés & les conclusions naturelles.

Observations générales.

On ne trouvera, dans aucun Peuple, un changement de caractere & de mœurs, plus soudain & plus général que celui qu'on vit éprouver, dans ce période, à la Nation Angloise. D'une profonde tranquillité, de la concorde, de la soumission & de la sobriété, elle passe tout d'un coup à l'état de Faction, de Fanatisme, de révolte, & presqu'à la frénésie. La violence de ses Partis excede tout ce que l'imagination peut se représenter aujourd'hui. Ils ne pouvoient durer plus long-tems, sans faire craindre toutes les horreurs des anciens massacres, & des plus sanglantes proscriptions. Tôt ou tard, ces Usurpateurs militaires, dont l'autorité se fondoit sur une injustice manifeste, & qui n'étoient soutenus par aucun Parti, auroient été poussés par la rage & le désespoir à ces furieux excès; & s'ils avoient embrassé de si terribles expédiens, la vangeance auroit naturellement emporté l'autre Parti aux mêmes fureurs, lorsqu'il en auroit retrouvé le pouvoir. Tout commerce de société avoit disparu entre les Partis. Il n'étoit plus question de mariages ni d'alliances. Les Roïalistes, quoiqu'opprimés, haras-

fés, perfécutés, dédaignoient toutes fortes de liaifons avec leurs Maîtres. Plus le joug étoit pefant, plus ils affectoient de fupériorité fur ces Raviffeurs, qui n'avoient acquis d'afcendant, fur eux, que par la violence & l'injuftice.

Les mœurs des deux Factions avoient entr'elles autant d'oppofitions, que celles des Nations les plus éloignées. « Vos Amis » les Cavaliers, difoit un Parlementaire à un Roïalifte, font » fort diffolus. Oui, répondit le Roïalifte (*a*), ils ont les » infirmités des hommes : mais vos Amis, les Têtes rondes, » ont les vices des démons, la tyrannie, la révolte & l'efprit » d'orgueil. » Il paroît certain, que malgré les bons exemples de Charles I, la débauche & le défordre avoient étrangement prévalu entre fes Partifans. La plûpart étant d'une haute naiffance, ou d'une grande fortune, c'eft-à-dire, fe réffentant moins de leurs excès que le vulgaire, étoient plus portés à s'accorder toute forte de plaifirs, particuliérement ceux de la table. L'oppofition même, à la rigide précifion de leurs Adverfaires, augmenta leur goût pour une vie libre ; & le caractere d'hommes de plaifirs paffoit, entr'eux, pour un gage d'attachement au intérêts de l'Eglife & de la Monarchie. Ruinés par les confifcations & les impots, ils s'efforcoient de foutenir l'apparence d'une fociété joviale & fans foucis. « Autant que » l'efpérance eft fupérieure à la crainte, difoit un pauvre & » gai Cavalier, autant notre fituation eft préférable à celle de » nos Ennemis. Nous rions, pendant qu'ils tremblent. »

Le fombre entoufiafme, qui regnoit dans un grand nombte de Parlementaires, eft un des plus curieux fpectacles de l'Hiftoire moderne, & le plus inftructif, comme le plus amufant, pour tout efprit philofophique. Tous les divertiffemens de la vie étoient fufpendus, par la rigoureufe auftérité des Prefbytériens & des Indépendans. Les courfes de Chevaux & les combats de Coqs étoient défendus, comme les plus énormes excès. Le combat même des Ours paffoit pour une pratique anti-Chrétienne; ce n'étoit pas l'inhumanité de cet exercice, c'étoit le plaifir, qui paroiffoit offençant. Le Colonel Hewfon, dans un mouvement de zele, fe rendit à Londres, & détruifit tous les Ours qu'on y nourriffoit pour l'amufement des Citoïens.

(*a*) Le Chevalier Philippe Warwick.

RÉPUBLIQUE. 1660.

Cette avanture paroît avoir donné naissance au fameux Poëme d'Hudibras. Quoique la Nation Angloise soit naturellement candide & sincere, on y vit régner l'hypocrisie, avec une audace dont les tems anciens & modernes ne fournissent point d'exemples: sur quoi, l'on peut observer que l'Hypocrisie religieuse est d'une nature singuliere; & qu'étant presque toujours inconnue à l'Hypocrite même, elle n'en est que plus dangereuse, quoiqu'elle renferme moins de tromperie que toute autre espece de mauvaise foi. L'Ancien Testament plaisoit plus que le Nouveau, à tous les Sectaires. Ils trouvoient, dans le style oriental & poëtique de ce Livre, un tour plus conforme à leurs idées.

Les occasions n'ont pas manqué, dans le cours de cet Ouvrage, pour nommer un grand nombre de Sectes, qui levoient alors le front en Angleterre. Le dénombrement en seroit presqu'impossible. Mais les Quakers tenoient un rang si considérable, qu'ils méritent quelque attention. Comme leurs principes les obligent de renoncer à l'usage des Armes, ils n'ont jamais fait assez de figure dans les affaires publiques, pour être entrés dans aucune partie de notre narration.

Origine & Caractere des Quakers.

La Religion des Quakers avoit pris naissance dans le plus bas Ordre du Peuple Anglois, & s'étoit accréditée jusqu'à se faire des Sectateurs du plus grand air & de la plus haute qualité. Georges Fox, né à Drayton dans le Comté de Lancastre, en étoit le Fondateur. Il étoit fils d'un malheureux Tisserand, & son sort l'avoit conduit à se faire l'apprenti d'un Cordonnier. Un tour d'esprit singulier, qui le portoit plus aux contemplations spirituelles qu'à cette profession méchanique, lui fit quitter son Maître, & parcourir le Roïaume, vétu d'un pourpoint de cuir; habit qu'il affecta de porter long-tems, soit pour la singularité ou pour l'épargne. Dans la vue de se détacher entiérement des objets terestres, il rompit toute liaison avec sa Famille & ses Amis; & de peur que l'habitude ne lui formât de nouveaux liens, ou ne rabbaissât la sublimté de ses méditations aëiriennes, il ne s'arrêtoit pas un moment dans le même lieu. Souvent, il s'égaroit dans les Bois, où il passoit les jours entiers dans un creux d'Arbre, sans autre compagnie & sans autre amusement que sa Bible. Il se croïoit déjà

dans un degré de perfection, qui lui rendoit tous les autres Livres inutiles; mais, faisant bien-tôt d'autres progrès, il parvint à regarder avec moins de respect cette divine composition même. Il s'imaginoit sentir la même inspiration, qui avoit guidé les Prophetes & les Apôtres. C'étoit par cette lumiere intérieure, que toutes les obscurités spirituelles lui sembloient devoir être éclaircies; & par cet esprit vivant, que la lettre morte devoit être animée.

Après s'être assez sanctifié dans sa propre imagination, il fallut chercher des Prosélytes; car la fumée des applaudissemens, qu'on se rend à soi-même, ne tarde pas à se dissiper, lorsqu'elle n'est pas entretenue par l'admiration d'autrui. Il n'eut pas de peine à trouver des Partisans, dans un tems où toutes les affections des Anglois étoient tournées à la Religion, & les plus extravagans systêmes en honneur. Fox & ses Disciples, jugeant que toutes les cérémonies devoient leur origine à l'orgueil & l'ostentation, les rejetterent soigneusement, par une ostentation supérieure. Ils éviterent jusqu'aux usages de civilité commune, qu'ils nommoient un aliment de la vanité charnelle & de l'amour propre. Ils n'accordoient aucuns titres de distinction. Le nom d'*Ami* étoit l'unique salutation avec laquelle ils abordoient indifféremment le Etrangers. Ils ne faisoient de révérence à personne. Ils ne se découvroient point la tête. Ils ne donnoient aucun signe de respect ou de considération. Au lieu de cette adulation recherchée, qui s'est introduite dans le langage moderne, & qui fait traiter un Particulier comme on traiteroit plusieurs personnes ensemble, ils revinrent à l'ancienne simplicité des langues; & *toi*, *ton*, étoient les seules expressions qu'ils emploïoient, sans qu'aucune considération fût capable de les leur faire changer.

Cette Secte ne se distingua pas moins par l'habillement, qu'elle regardoit comme un Article de la plus haute importance. Toute superfluité, tout ornement, fut rejetté avec détestation. Point de plis, point de boutons aux habits. Point de dentelles, de manchettes, de galons & de broderie. Le bouton même au chapeau, qui est quelquefois utile, mais qui ne l'est pas toujours, fut universellement banni.

Le violent entousiasme de ces Sectaires, comme toutes les

RÉPUBLIQUE. 1656.

grandes passions, étant trop fort pour leurs foibles nerfs, jetta leurs Prédicateurs dans des convulsions & des tremblemens de membres, qui leur firent donner le nom de *Quakers* (a). Au milieu de l'extrême tolérance, qu'on accordoit alors à toutes les Sectes, & de l'encouragement même qu'on donnoit aux innovations, cette Religion seule fut exposée à la persécution. Les Quakers, dans la furie de leur zele, forçoient l'entrée des Eglises, troubloient le culte public, fatiguoient les Ministres & l'Assemblée, par leurs railleries & leurs reproches. Les conduisoit-on devant le Magistrat ? ils lui refusoient toute sorte d'égards, & le traitoient avec une familiarité choquante. Quelques-uns furent mis à l'Hôpital des Foux ; d'autres en Prison: d'autres furent fouettés, & d'autres exposés au Pilory. Leur patience invincible & leur magnanimité, dans les souffrances, leur attirerent de la compassion, de l'admiration même & de l'estime. On se persuada qu'ils devoient être soutenus par une faveur surnaturelle, dans une situation que les forces ordinaires de l'humanité, libre de l'illusion des passions, ne sont pas capables de supporter.

Les Quakers se glisserent dans l'Armée: mais comme ils ne prêchoient que la Paix universelle, ils inspiroient, aux Zélateurs militaires, du dégoût pour leur profession ; & s'ils n'eussent pas trouvé d'opposition, on leur auroit vû détruire, sans violence, la domination des Saints. Cette hardiesse devint un nouveau sujet de persécution, & servit en même tems à favoriser leurs progrès.

Ils portoient leurs principes de Morale, au même degré d'extravagance que ceux de Religion. Un Quaker, à qui l'on donnoit un soufflet, tendoit l'autre joue. Lui demandoit-on son just-au-corps ? il offroit aussi sa veste. Le plus grand intérêt n'auroit pû le faire jurer, dans une Cour de Judicature, en faveur même de la la vérité. Il ne demandoit jamais, pour sa peine ou son salaire, que la somme qu'il étoit résolu d'accepter: maxime louable, qui continue d'être religieusement observée dans cette Secte.

On ne connoît point de Fanatiques, qui aïent jamais poussé, au même degré, la haine pour les cérémonies, les formalités,

(a) C'est-à-dire Trembleurs.

les

les Ordres, les rits & les institutions Ecclésiastiques. Ils rejettoient dédaigneusement jusqu'au Baptême & la Cène du Seigneur, que toutes les autres Sectes regardoient comme l'essence du Christianisme. Ils profanoient le Dimanche même. Ils tournoient en ridicule la sainteté des Eglises, & ne donnoient pas d'autre nom à ces sacrés Edifices, que celui de *Boutiques*, ou de *Maisons à Clocher*. Cette Secte n'admettoit aucun Ministre. Chacun recevoit, d'une illumination immédiate, un caractere supérieur à celui du Sacerdoce. Dans les Assemblées qu'elle faisoit pour le culte, le premier, qui se sentoit poussé par l'Esprit, se levoit, & publioit, sur le champ, ses inspirations. Les Femmes avoient droit aussi d'instruire leurs Freres. Quelquefois, plusieurs se levoient ensemble, & parloient en même tems. Quelquefois, un profond silence regnoit dans toute la Congrégation.

RÉPUBLIQUE. 1659.

On vit des Quakers entreprendre de jeûner quarante jours, à l'imitation de J. C. & cette expérience coûta la vie à quelques-uns (*a*). Une Femme de cette Secte entra nue dans une Eglise, où le Protecteur se trouvoit ; excitée, disoit-elle, par l'Esprit, qui vouloit qu'elle parût *comme un signe* aux yeux du Peuple. Un grand nombre de ces Fanatiques s'imaginoient que le renouvellement du monde avoit commencé, & que les habits devoient être rejettés, avec d'autres inventions superflues. Les souffrances, qui suivoient la pratique de cette Doctrine, étoient une espece de persécution, qui servoit mal à l'accréditer.

Jacques Naylor se rendit célebre, pendant l'administration du Protecteur, par ses blasphêmes, ou plutôt par l'excès de sa folie. Il se crut transformé dans la personne de J. C. & réellement devenu le Sauveur du Monde. Cette frénésie lui fit affecter, dans ses actions, autant de conformité, qu'il lui fut possible, avec la plûpart de celles qui sont rapportées dans l'Histoire Evangelique. Comme il avoit quelque ressemblance avec la figure qu'on donne communément au Sauveur, il laissa croître sa barbe dans la même forme. Il entreprit de ressusciter un Mort (*b*). La difficulté, apparemment, de trouver un âne aux

(*a*) Whiteloke, p. 624.

(*b*) Mélange Harlayen, T. 6. pag. 399. dans les termes de l'Auteur il prétendit ressusciter un mort.

RÉPUBLIQUE. 1660.

environs de Bristol (*a*), lui fit faire son entrée à cheval dans cette Ville ; mais ses Disciples jetterent leurs habits & des ramaux devant lui, en criant, « Gloire au Très-Haut ; » Saint, Saint, le Seigneur Dieu des Armées ». A toutes les questions du Magistrat, sa seule réponse fut ; *tu l'as dit*. Le Parlement crut cette aventure digne de son attention. Dix jours, & plus (*b*), furent emploiés en informations & en débats, sur la conduite & le caractere de Naylor. A la fin, il fut condamné au Pilory, au fouet, à se voir marqué au visage, & percer la langue d'un fer chaud. Il souffrit toutes ces rigueurs avec une patience étonnante. La force de l'illusion alla jusqu'à ce point ; mais elle se démentit dans la suite. Il fut renfermé dans une Maison de force, réduit au plus dur travail, au pain, à l'eau, & privé du commerce de ses Disciples. Son Fanatisme se dissipa ; & revenant bien-tôt aux idées communes, il reprit paisiblement les exercices de sa Profession.

Finances.

Les principales taxes de l'Angleterre, pendant la durée du Gouvernement Républicain, furent, les paiemens reglés pour chaque mois, l'Accise & les Droits de Douane. La premiere se levoit sur les biens personnels, comme sur les Terres (*c*). La plus haute monta par mois, à 120000 livres sterling, & la plus basse à 35000. En Ecosse, la même taxe étoit quelquefois de 10000, & communément de 6000 liv. sterling (*d*) en Irlande, elle étoit de 9000 liv. Année commune elle ne produisoit pas plus d'un million. L'Accise, pendant les guerres civiles, étoit levée sur le pain, la viande, la biere, l'ale, les liqueurs fortes, & sur diverses denrées. Après les derniers malheurs du Roi, le pain & la viande furent exempts de l'Accise. Les droits, sur les marchandises qui sortoient de l'Isle, reçurent quelque diminution en 1656 (*e*). En 1650, on nomma des Commissaires, pour les droits d'Accise & de Douane. Cromwell, en 1657, reprit l'ancien usage de les affermer. On offrit alors pour l'Accise & les Douanes, onze cens milles livres sterling ; somme fort au-dessus de ce

(*a*) On ne sait si c'est un plaisanterie, ou si les ânes sont en effet rares à Bristol.
(*b*) Thurloe, T. 5. pag. 708.
(*c*) Scobel, page 419.
(*d*) Thurloe, T. 2. pag. 476.
(*e*) Scobel, pag. 376.

que les Commissaires en avoient jamais tiré. (*a*) Année commune, toutes les taxes de ce tems montoient à plus de deux millions; somme, quoique médiocre, dont le revenu d'aucun des Rois précédens n'avoit encore approché. Les Sequestres, les Compositions, la vente des Terres de l'Eglise, de celles de la Couronne, & de celles des Déliquans, rapporterent aussi de grosses sommes, mais d'une évaluation difficile. On a prétendu qu'il s'étoit vendu pour un million, des biens de l'Eglise (*b*). On n'en vendit point au-dessus du denier dix, ou onze. Les Terres des Délinquans montoient à 200000 livres annuelles (*c*). Cromwell mourut endetté de plus de deux millions (*d*); quoiqu'il eût trouvé, dans le trésor du Parlement, plus de 500000 livres, &, dans les Magasins, la valeur de 700000 (*e*).

RÉPUBLIQUE 1660.

Troupes.

Le Comité du *Danger*, au mois d'Avril 1648, ordonna que le nombre des Troupes seroit porté à 40000 hommes (*f*) Leur paie, dans la même année, fut estimée à 80000 livres par mois (*g*). En 1652, l'établissement de l'Armée, pour l'Ecosse, étoit sur le pié de 15000 hommes d'Infanterie, 2580 Cavaliers, & 560 Dragons; pour l'Angleterre, de 4700 d'Infanterie, 2520 Cavaliers, & 6154 hommes de Garnisons: en tout, 31519; sans y comprendre les Officiers (*h*). Ensuite, l'Armée d'Ecosse fut considérablement diminuée. Celle d'Irlande n'étoit guerre moins de 20000 hommes. Ainsi la République, en avoit sur pié plus de 50000, en 1652; & leur paie montoit annuellement à 1047715 livres sterling (*i*). Il paroît ensuite par l'Acte de Gouvernement & par l'Humble Pétition, que l'Etablissement fut réduit par le Protecteur, à 30000 hommes. Ses fréquentes entreprises l'obligerent quelquefois de les augmenter. Richart, eut en Angleterre 13258 hommes en Ecosse, 9056; en Irlande, environ 10000 (*k*). La paie de l'Infanterie étoit ordinairement d'un Schellin par jour (*l*) celle de la Cavalerie, de deux Schellins & demi. Aussi les jeunes gens de quelque naissance, & les cadets des meilleures Maisons, s'engageoient-ils volontiers dans la Cavalerie du

(*a*) Thurloe T. 6. p. 425.
(*b*) Walker, pag. 14.
(*c*) Thurloe, T. 1. p. 753.
(*d*) Idem. Vol. 2. p. 414.
(*e*) Idem. vol. 7. p. 667.
(*f*) Word's Mistake.
(*g*) Whiteloke, p. 298.
(*h*) Ibid. pag. 378.
(*i*) Journal du 2 Décembre 1652.
(*k*) Idem. Ibid pag.
(*l*) Idem 6 d'Avril 1659.

RÉPUBLIQUE. 1659. Protecteur (*a*). Il n'étoit pas surprenant que de tels Guerriers eussent de l'aversion pour le rétablissement de l'ordre Civil, qui devoit entraîner la ruine d'un état si lucratif.

Vers le tems de la Bataille de Worcester, les Troupes du Parlement, soit de milice ou réglées, montoient à près de huit mille hommes. Jamais la vigueur des Républicains, & l'habileté de ceux qui jouissoient de l'Administration, ne parurent avec plus d'éclat (*b*).

Tout le revenu public, pendant le Protectorat de Richard, étoit estimé à 1868717 livres sterling; les dépenses annuelles, à 2201540, Richard demanda, au Parlement, une augmentation de revenu (*c*).

Le commerce & l'industrie reçurent beaucoup d'accroissement, en Angleterre, pendant la partie paisible du regne de Charles. Les Indes Orientales & la Guinée rapporterent des avantages considérables; & le commerce d'Espagne étoit presqu'entiérement entre les mains des Anglois. On fabriquoit, tous les ans, à la Monnoie Angloise, sept cent mille livres Sterling. On envoïoit annuellement vingt mille pieces de Drap en Turquie (*d*). Les Guerres civiles, & les troubles, qui regnerent long-tems, ne purent manquer d'apporter quelque interruption au commerce; mais il ne tarda point à se rétablir, sous le Gouvernement Républicain; & la Guerre, contre les Hollandois, ne servit qu'à l'augmenter, par le tort qu'elle fit à celui de ses dangereux Rivaux. La Guerre Espagnole fut pernicieuse au même dégré; & la confiscation de toutes les Marchandises d'Angleterre, en Espagne, causa des pertes inestimables. D'un autre côté, le regne des principes Démocratiques engagea la Noblesse du second ordre, à ne pas rougir de mettre ses enfans en apprentissage chez les Marchands; & cet heureux tour d'esprit a rendu le Commerce plus honorable, dans l'Angleterre, que dans aucun autre état de l'Europe. En 1650, l'intérêt fut réduit à six pour cent.

Colonies. La Colonie de la Nouvelle Angleterre fut grossie tout d'un

(*a*) Thurloe, T. I. p. 395.
(*b*) Vie de Monk par Grumbl
(*c*) Lettres de Strafford, T. I. pag. 421, 423, 430, 467.
(*d*) Journal du 7 Avril. 1659.

coup, par les Puritains, qui chercherent un asyle dans cette contrée, pour se mettre à couvert des rigueurs de Laud & du Parti Anglican. On y comptoit, avant les Guerres civiles, environ vingt-cinq mille ames (*a*). Ensuite, & par la même raison, les Catholiques, qui se virent exposés à quantité de persécutions, & qui ne s'attendoient qu'à de nouvelles rigueurs, quitterent l'Angleterre, en grand nombre, & s'établirent dans la Colonie de Mariland (*b*).

RÉPUBLIQUE. 1660.

Sciences & Arts.

Avant la Guerre civile, les sciences & les beaux Arts avoient trouvé quelque faveur à la Cour; & le bon goût avoit commencé à s'introduire dans la Nation. Le Roi se faisoit honneur d'aimer la Peinture, manioit lui-même le pinceau, & passoit pour bon juge de l'Art. Il faisoit acheter, à grand prix, les pieces des Maîtres Etrangers; & l'on vit doubler, en Europe, le prix des Tableaux, par l'émulation qui régnoit entre Charles & Philippe IV d'Espagne, animé aussi de cette élégante passion. Vandyke fut non-seulement caressé, mais enrichi à la Cour. Inigo Jones, Architecte, qui, dans aucune Nation, ni dans aucun siecle, ne reconnut point de Supérieur, étoit Directeur des Edifices roïaux; quoiqu'ensuite chagriné par le Parlement, pour avoir eu part au rétablissement de S. Paul de Londres, & pour avoir obéi à quelques ordres du Conseil, qui lui prescrivoient d'abattre plusieures Maisons dans cette vue. Laws, avant lequel il n'y avoit jamais eu de Musicien qui le surpassât, fut chéri de Charles, qui l'appelloit le Pere de la Musique. Il fut tué au Siege de Chester, en défendant la Cause roïale. Charles étoit bon juge des Ouvrages d'esprit, & passe même pour s'être plus attaché à la pureté du style, qu'il ne convenoit au rang suprême. Malgré les bornes de son revenu, & son éloignement pour toute sorte de vanité, il vivoit avec tant de magnificence, qu'il possédoit vingt-quatre Maisons roïales; toutes si commodes & si bien meublées, qu'en allant de l'une à l'autre, il n'étoit pas obligé de faire transporter la moindre chose avec lui. Cependant on lui reproche d'avoir manqué de générosité pour Ben Jonhson, auquel il ne fit

(*a*) Clarendon.
(*b*) British Empire in America T. II | p. 372.

tacles. Witeloke, parlant de l'année 1658, raconte, avec admiration, que le Chevalier Davenan eut la hardiesse de publier un Opéra, malgré la délicatesse du tems. Tous les Meubles de la Couronne furent exposés en vente. Les Tableaux du Roi dispersés à très-vil prix, enrichirent toutes les Collections de l'Europe. Ses Palais mêmes furent détruits, & tous les matériaux mis à l'enchere. Les Généraux de l'Armée avoient résolu de vendre jusqu'au Cabinet des Médailles, pour païer les arrérages dûs à quelques Régimens, cantonnés au tour de Londres. Mais Selden, affligé de cette perte, engagea Witeloke, son Ami, alors Garde du grand Sceau pour la République, à demander pour lui-même l'Office de Garde du Cabinet. Une si précieuse Collection fut sauvée par cette ruse. RÉPUBLIQUE. 1660.

On ne doit pas oublier que le plus grand Génie, sans comparaison, dont l'Angleterre eût à se glorifier dans ce tems, avoit d'étroites liaisons avec ces Fanatiques, & prostitua même sa plume, dans les controverses Théologiques, dans les disputes factieuses, & pour la justification des plus violentes mesures du Parti. C'étoit Jean Milton, dont les Poëmes sont admirables, quoique sujets à quelques objections; la Prose, sans agrément, quoiqu'on y reconnoisse quelque génie. Toutes ses Poësies ne sont pas même d'une égale force. Son Paradis perdu, son Comus, & peu d'autres, brillent parmi quantité de plates & d'insipides compositions. Osons ajouter que dans le Paradis perdu, son plus bel ouvrage, il se trouve de fort longs passages, qui montent presqu'au tiers du Poëme, sans harmonie, sans élégance, & sans la moindre vigueur d'imagination. L'inégalité naturelle du génie de Milton étoit fort augmentée par celle de son sujet, dont quelques parties sont d'elles-mêmes les plus magnifiques qui puissent entrer dans l'imagination humaine, & d'autres sembloient demander d'être soutenues, dans la composition, par l'élégance la plus recherchée. Ce Poëte, lorqu'il s'enflamme, & qu'il traite un sujet noble, est sans doute le plus sublime & le plus merveilleux de tous les Poëtes, sans en excepter Homere, Lucrece & le Tasse, plus concis qu'Homere, plus simple que le Tasse, & plus nerveux que Lucrece; si, naissant un peu plus tard, il eût appris du siecle suivant à polir quelques rudesses

RÉPUBLIQUE. 1660.

dans ses vers ; s'il eût joui d'une meilleure fortune, & trouvé le tems de veiller sur les vrais retours de son génie ; il auroit atteint au sommet de la perfection humaine, & remporté la palme de la Poësie Epique.

Tout le monde sait que la réputation de Milton, pendant sa vie, ne répondit point à son mérite. Le Poëme du Paradis perdu est demeuré long-tems dans l'oubli. La prévention contre un Apologiste des Régicides, & contre un Ouvrage qui n'est pas entiérement purgé de l'ancien jargon, a long-tems fermé les yeux, au Monde ignorant, sur les prodigieuses beautés de cet Ouvrage. Il s'étoit passé environ ving-cinq ans, depuis la mort de l'Auteur ; lorsqu'une bonne Edition, publiée par les soins du Lord Summers, fit sa premiere réputation. Tonson, dans l'Epître Dédicatoire d'une Edition suivante (*a*), parle du Paradis perdu, comme d'un Poëme qui commençoit à sortir de l'obscurité. Sous le regne même du Parti de Milton, il ne parut point qu'il fût dans une considération distinguée ; & Whiteloke parle *d'un Milton*, qu'il ne qualifie point autrement ; aveugle, dit-il, & qu'on emploïoit à traduire, en Latin, le Traité conclu avec la Suede (*b*). Ces expressions sont réjouissantes pour la Postérité, qui considere dans quel oubli Witeloke même, quoique Garde du grand Sceau, Ambassadeur, & réellement homme d'un mérite & d'une capacité distingués, est tombé en comparaison de Milton.

On ne dut pas trouver surprenant que Milton ne reçût aucune faveur après la restauration ; & l'on dut admirer, au contraire, que la vie lui fût conservée. Quantité de Cavaliers blâmerent une indulgence, aussi glorieuse pour le Roi, qu'avantageuse pour la Postérité. On raconte que Milton avoit sauvé la vie au Chevalier Davenant pendant le Protectorat, & que Davenant, par reconnoissance, lui rendit le même service après la restauration : la conformité de goût doit toûjours avoir plus de force pour unir les gens de Lettres, que la différence d'opinions pour exciter des animosités entre les Partis. Ce fut dans un état de pauvreté, d'aveuglement, de disgrace, de danger & de vieillesse, que Milton composa

(*a*) En plus petit format. (*b*) page 633.

ce

ce Poëme merveilleux; qui surpasse, non seulement tous les Ouvrages de ses Contemporains, mais ceux même qui étoient sortis de sa plume, dans la vigueur de son âge, & dans la prospérité de sa fortune. Cette circonstance n'est pas la moins remarquable, de toutes celles qui distinguent ce rare génie.

C'est à Waller que la Poësie, ou du moins la rime Angloise, est redevable de son premier raffinement: mais ses Ouvrages n'en sont pas moins pleins de taches; & ce qui doit paroître encore plus important, ils ne contiennent que de foibles & superficielles beautés. L'enjouement, la finesse, la naïveté, en sont le principal caractere. On n'y doit pas chercher le sublime, & moins encore le pathétique. Ils traitent l'amour, sans nous faire sentir la moindre tendresse; comme ils abondent en éloges, sans exciter d'admiration. Cependant le Panégyrique de Cromwell contient plus de force, qu'on en doit attendre des autres productions de ce Poëte. Waller étoit né pour une grosse fortune: il parut de bonne heure à la Cour; il vécut dans la meilleure Compagnie. Ses talens ne furent pas moins distingués pour l'éloquence, que pour la Poësie; & jusquà sa mort, à laquelle il n'arriva que dans un âge avancé, il fit les délices de la Chambre des Communes. Les erreurs de sa conduite vinrent beaucoup plus d'un défaut de courage, que d'honneur ou de probité.

Cowley est un Auteur extrêmement corrompu par le mauvais goût de son siecle: mais eût-il vécu dans les plus plurs tems de la Grece & de Rome, il n'auroit jamais été qu'un Poëte médiocre. Il n'avoit pas d'oreille pour l'Harmonie, & ses vers ne se font connoître qu'à la rime. Des nombres rudes & discordans ne présentent que des sentimens forcés, de languissantes allégories, des allusions éloignées, & des pointes affectées. Cependant la force & l'ingénuité percent quelquefois entre des imaginations si peu naturelles. Quelque traits Anacréontiques surprennent, par leur facilité & leur enjouement. Ses Ouvrages de Prose plaisent par l'honnêteté & la bonté qu'ils respirent, & même par leur ton sombre & mélancolique. Cet Auteur obtint plus d'éloge & d'admiration pendant sa vie, & s'est acquis plus de célébrité après sa mort, que le grand Milton.

République. 1660.

Le Chevalier Jean Denham, dans son *Cooper's hill*, car c'est le seul de ses Poëmes qui méritent de l'attention, a fait éclater une magnificence, une vigueur à laquelle nul Poëte Anglois, de ceux qui se sont asservis à la rime, n'avoit atteint avant lui. Les difficultés méchaniques de cette mesure retarderent ses progrès. Shakespear, dont les scenes tragiques ont une si merveilleuse force, est un Poëte médiocre, lorsqu'il s'attache à la rime. La précision & la netteté sont les deux principales qualités qui manquent au Chevalier Denham.

Ce siecle n'a pas eu d'Auteur plus célebre que Hobbes, chez les Etrangers comme dans sa Patrie : il est aujourd'hui fort négligé, preuve sensible de la vanité des réputations, qui ne sont fondées que sur le raisonnement & la Philosophie. Une Comédie, qui peint vivement les mœurs du siecle, & qui présente un fidel tableau de la nature, est un Ouvrage durable, qui passe à la derniere postérité ; au lieu qu'un systême, physique ou métaphysique, doit ordinairement son succès à la nouveauté, & n'est pas plutôt approfondi, qu'on découvre sa foiblesse. La politique de Hobbes n'est propre qu'à favoriser la tyrannie ; & sa morale, qu'à nourrir la licence. Quoiqu'ennemi de toute Religion, il n'a rien de l'esprit du Scepticisme ; il est aussi décisif, aussi dogmatique, que si la raison humaine, & la sienne en particulier, pouvoient atteindre à la parfaite conviction. La propriété des termes, & la clarté du style, font le principal mérite de ses Ecrits. Dans son caractere personel, on le représente comme un homme vertueux ; ce qui n'a rien d'étonnant, malgré le libertinage de ses principes moraux. Le plus grand défaut qu'on lui reproche, est une excessive timidité : il parvint à la derniere vieillesse, sans avoir jamais pu se reconcilier avec l'idée de la mort. La hardiesse de ses opinions, & de ses maximes, forme un contraste très-remarquable avec cette partie de son caractere.

L'*Oceana* d'Harington convenoit parfaitement au goût d'un siecle, où les Plans imaginaires de République faisoient le sujet continuel des disputes & des conversations : & de nos jours même, on accorde à cet Ouvrage le mérite du génie & de l'invention. Cependant la perfection & l'immortalité, dans une République, paroîtront toujours aussi chimériques, que dans un homme. Il manque, au style d'Harrington,

d'être plus facile & plus coulant : mais ce défaut est avantageusement compensé par l'excellence de la matiere. RÉPUBLIQUE.

Haruey possede la gloire d'être parvenu, par le seul raisonnement, sans aucun mêlange de hazard, à faire une découverte essentielle, dans une des plus importantes parties des Sciences. Il eut aussi le bonheur d'établir en même tems la théorie, par les preuves les plus solides & les plus convainquantes; & ceux, qui sont venus après lui, n'ont presque rien ajouté aux argumens, dont il n'eut obligation qu'à lui-même. D'ailleurs, son Traité de la Circulation du Sang est embelli par cette chaleur & cette noblesse, qui accompagnent si naturellement le génie de l'invention. Charles honora ce grand homme d'une faveur distinguée, & lui accorda la liberté de faire servir les Daims des Forêts roïales, à perfectionner ses découvertes sur la génération des Animaux. 1660.

Ce siécle offre de grands matériaux pour l'Histoire; mais il n'a pas produit de parfait Historien. Clarendon, à la vérité, passera toujours pour un Auteur agréable, indépendamment de la curiosité qu'il inspire, pour les faits qu'il a recueillis. Son style est prolixe, chargé d'inutilités; il suffoque par la longueur des périodes, cependant on y découvre de l'imagination & du sentiment; il plaît, dans le tems même qu'on le désaprouve. Cet Ecrivain, est plus partial, en apparence, qu'il ne l'est réellement; car il ne semble occupé qu'à justifier le Roi : mais souvent ses apologies sont bien fondées. Sa partialité étoit moins dans l'exposition des faits, que dans la peinture des caracteres. Il étoit trop honnête homme pour alterer les premiers; & sans qu'il s'en apperçût lui-même, ses affections pouvoient aisément lui déguiser les seconds. Un air de bonté & de probité regne dans le cours de l'ouvrage, comme ces deux qualités embellirent effectivement la vie de l'Auteur.

Telles sont les principales productions de ce Siécle, qui méritent l'attention de la postérité. Une infinité d'autres Ecrits, qui sortirent alors de la Presse, le jargon des Chaires, les déclamations des Partis, les subtilités des Théologiens, sont ensevelis depuis long-tems dans le silence & l'oubli. Un Selden même, dont l'érudition faisoit le plus grand mérite, un Chillinworth, subtil Antagoniste des Catholiques, sont aujourd'hui peu d'honneur à leur Langue & leur Nation.

RÉPUBLIQUE. 1660.

den même, dont l'érudition faisoit le plus grand mérite, un Chillinworth, subtil Antagoniste des Catholiques, font aujourd'hui peu d'honneur à leur Langue & leur Nation.

CHARLES II. 1660.

En montant sur le Trône de ses Ancêtres, Charles II étoit âgé de trente ans. Il avoit reçu de la Nature une vigoureuse constitution, une taille bien prise, une figure mâle, un air gracieux; & quoiqu'il eût de la rudesse dans les traits, toute sa contenance avoit quelque chose de fin & d'engageant. Il étoit dans cette partie de l'âge; où l'on conserve encore assez de jeunesse pour paroître aimable; sans aucune diminution de cette autorité & de ce droit au respect, qui accompagnent le tems de l'expérience & de la maturité. Ses adversités récentes étoient capables d'exciter la tendresse; sa prospérité actuelle étoit un objet d'admiration, plutôt que d'envie; & cette soudaine & surprenante révolution, qui le rétablissoit dans ses droits, rendant aussi la paix, la liberté, l'ordre, & les Loix à la Nation, jamais Prince n'avoit obtenu la Couronne dans des circonstances plus favorables, & joui plus réellement da la cordiale affection de ses Sujets.

Charles, avoit, dans ses qualités naturelles & dans sa conduite, tout ce qui pouvoit servir à l'accroissement, comme au maintien, de cette disposition du Peuple. A la vivacité de l'esprit & la pénétration, il joignoit un jugement solide, & l'avantage d'avoir observé généralement le caractere des Hommes, & la nature des choses. Des manieres aisées, une politesse sans affectation, & la gaieté la plus engageante, rendoient son accès charmant, & sa conversation souverainement aimable. L'habitude qu'il avoit formée pendant son exil, de vivre, avec ses Courtisans, en Compagnon plutôt qu'en Monarque, lui fit conserver, sur le Trône même, un air d'ouverture & d'affabilité, capable de reconcilier les plus déterminés Républicains avec la dignité roïale. Sa douceur naturelle & son humeur nonchalante le rendant incapable de ressentiment, il assura le pardon aux plus coupables de ses Ennemis, & laissa des espérances de faveur à ceux dont il avoit essuïé les plus violentes oppositions. En un mot, dans toute la suite de ses actions & de ses discours, il parut aussi disposé à perdre le

fouvenir des anciennes animofités, qu'à réunir tous les cœurs dans une vive affection pour leur Prince & leur Patrie.

Nouveau Miniftere.

Il admit, à fon Confeil, diverfes perfonnes d'un mérite reconnu, fans aucun égard pour les diftinctions de Parti. Les Prefbytériens & les Roïaliftes patagerent également cet honneur. Annefley fut créé Comte, fous le titre d'Anglefey. Ashley Cooper & Denzib Hollis furent élevés à la dignité de Lords; le Comte de Manchefter à celle de Chambellan; & le Lord Fay fut nommé Garde du Sceau privé. On fut encore plus furpris de voir deux Miniftres Prefbytériens, Catarny & Baxter, nommés Chapelains du Roi.

L'Amiral Montagu, créé Comte de Sandwich, avoit droit, par fes derniers fervices, à la haute faveur qu'il obtint. Monk, créé, Duc d'Albemarle, en avoit rendu de fi fignalés, que fuivant l'obfervation vulgaire, il ne devoit attendre que de la haine & de l'ingratitude. Cependant il fut toujours traité avec les plus grandes marques de diftinction. Le caractere de Charles, dégagé de toute jaloufie, & la conduite prudente du Général, qui ne fit jamais trop valoir fes fervices, prévinrent tous les mécontentemens qui pouvoient naître d'une fituation fi délicate. D'ailleurs la capacité d'Albemarle avoit peu d'étendue, & fes talens naturels n'étoient pas brillans. Quoiqu'il fe fût diftingué dans un ordre inférieur, on reconnut, dans le commerce familier, qu'il étoit fort au deffous des hautes entreprifes dont la Fortune lui avoit applani l'exécution. D'ailleurs il parut peu fait pour la Cour; fcene à laquelle il n'avoit jamais eu l'occafion de s'accoutumer. Morrice, fon Confident, fut nommé Sécretaire d'Etat, & dut moins fon élévation à fa capacité ou fon expérience, qu'au crédit de fon Patron.

Mais rien ne contribua tant à la fatisfaction du Public, & ne lui fit juger plus favorablement de l'avenir, que le premier choix qu'il vit faire, au nouveau Monarque, de fes principaux Miniftres & de fes Favoris. Le Chevalier Edouard Hyde, créé Comte de Clarendon, fut tout-à-la-fois Chancelier & Premier Miniftre. Le Marquis d'Ormond, créé Duc, fut Grand Maître de la Maifon du Roi; le Comte de Southampton, Grand Tréforier; le Chevalier Edouard Nicholas,

CHARLES. II. 1660.

Sécretaire d'Etat. Ces Personnages, unis ensemble par une étroite amitié, & conspirant dans les mêmes inclinations pour le service de la Patrie, se soutinrent mutuellement, & rapporterent toutes leurs vues au bien Public.

La joie & les Fêtes répondirent, dans toute la Nation, à la prospérité des affaires. On vit tomber la mélancolique austérité des Fanatiques, avec leurs principes. Les Roïalistes, qui avoient toujours affecté une disposition contraire, trouverent dans leurs succès récens, de nouveaux motifs de gaieté, & se crurent alors obligés de mettre leurs maximes en honneur. L'expérience avoit trop appris, que la gravité differoit beaucoup de la Sagesse, les formalités de la Vertu, & l'Hypocrisie de la Religion. Charles même, que ses inclinations portoient fortement aux plaisirs, fit servir son pouvoir, & l'autorité de son exemple, à bannir ces humeurs aigres & malignes, qui avoient été la source d'une si longue confusion: & quoiqu'on ne manquât point d'excéder les bornes, en revenant des excès où l'on s'étoit emporté, le Public, qui vit succeder des vices pernicieux pour la société, à des desordres dont les plus fâcheux effets étoient tombés sur ceux mêmes qu'on en devoit accuser, crut gagner beaucoup au change.

Il se passa quelque tems, avant que les principales parties d'un Etat, défiguré par la Guerre & les Factions, pussent être rétablies dans leur premier ordre. Mais les deux Chambres entrerent immédiatement dans la plus parfaite correspondance avec le Roi, & le traiterent avec toute la soumission & tout le respect, qu'on avoit toujours marqués pour ses Prédecesseurs. Le Parlement, aïant été convoqué sans la participation du Roi, ne reçut d'abord que le titre de *Convocation*; & ce ne fut qu'en vertu d'un Acte solemnel, revêtu de l'Autorité roïale, qu'il reprit le nom de Parlement. Toutes les Sentences & les Procédures judiciaires, passées au nom de la République ou du Protecteur, furent ratifiées par une nouvelle Loi; & les deux Chambres, reconnoissant le crime de la révolte, en leur propre nom, comme à celui de tous les Sujets, accepterent le gracieux pardon de Sa Majesté.

Acte d'indemnité.

On a vu qu'avant la restauration, Charles, craignant de

réduire quelqu'un de ses Ennemis au désespoir, & ne voulant pas, néanmoins, que tant d'énormes excès demeurassent tout-à-fait sans punition, s'étoit exprimé, avec beaucoup de précaution, dans sa Déclaration de Breda, & qu'il avoit promis le pardon à tous les Coupables, hors ceux qui seroient exceptés par le Parlement. Dans ces circonstances, il fit publier une Déclaration, portant que ceux, d'entre les Juges du Roi son Pere, qui ne se constitueroient pas prisonniers dans l'espace de quinze jours, n'auroient aucune part à l'Amnistie. Dix-neuf de ces Régicides se rendirent en prison. Quelques-uns furent pris dans leur suite; d'autres se sauverent hereusement au-delà de Mers.

CHARLES. II. 1660.

Il paroît que les Communes furent plus portées à l'indulgence, que les Seigneurs. La Chambre-Haute, dans le ressentiment qu'elle conservoit des indignes traitemens qu'elle avoit reçus, étoit résolue d'axcepter, avec les Juges du Roi, tous ceux qui avoient été Membres de quelque Haute Cour de Justice. Il fut même proposé, par le Comte de Bristol, de n'accorder aucune sorte de grace à ceux qui avoient contribué, de quelque maniere, à la mort du Roi. Une exception si vague, dans laquelle tous ceux qui avoient servi le Parlement pouvoient être compris, allarma toute la Nation, & fit craindre que cette ouverture ne fût un artifice de la Cour. Mais Charles dissipa promptement ces craintes. Il se rendit à la Chambre-Haute, où il insista, dans des termes fort pressans, pour l'Acte général d'Amnistie: « La nécessité des circonstances le lioit, dit-il, autant » qu'une promesse qui devoit toujours être sacrée pour lui, » puisque vraisemblablement il lui devoit la satisfaction, dont » il jouissoit, de revoir son Peuple assemblé en Parlement. » Cette démarche du Roi, quoiqu'irréguliere, dans la connoissance qu'il prenoit d'un Bill actuellement en débat dans les deux Chambres, fut reçue avec beaucoup d'applaudissemens. Après des sollicitations repetées, l'Acte de pardon passa dans les deux Chambres, & fut aussi-tôt confirmé par Roi. Ceux qui avoient immédiatement trempé dans la Sentence du Régicide, furent exceptés de l'Amnistie, jusqu'à Cromwell, Ireton, Bradshaw, & d'autres, que leur mort sembloit mettre à cou-

vert ; & tous leurs biens furent confisqués. Vane & Lambert furent exceptés aussi, quoiqu'ils ne fussent point du nombre des Juges. Saint Jean, & dix-sept autres, furent exclus du pardon, si jamais ils acceptoient quelque Emploi public. Tous ceux, qui avoient fait partie de quelque Haute Cour de Justice, furent déclarés incapables de posseder des Offices. Des Guerres civiles & des convulsions si furieuses n'eurent pas de plus rigoureuse suite.

CHARLES II. 1660.

Etablissement du revenu.

L'affaire, qui succéda, fut l'établissement des revenus annuels du Roi. Dans cette opération, le Parlement n'eut pas moins d'égard à la liberté publique, qu'au maintien de la dignité roïale. Les droits de Garde-Noble & de *livrée* avoient passé depuis fort long-tems pour un fardeau. Pendant le regne de Jacques, on s'étoit efforcé, plusieurs fois, de racheter cette Prérogative, & celle du droit de *Purveyance* ; jusqu'à proposer, en équivalant, un revenu annuel de deux cent mille livres sterling. Les Gardes-Nobles & la Purveyance avoient été totalement abolis par le Gouvernement Républicain ; & depuis le retour même du Roi, le Parlement actuel lui avoit offert une compensation pour ces droits. Cent mille livres sterling étoient la somme dont le Parlement étoit convenu ; & la moitié de l'Accise avoit été cedée, sans retour, à la Couronne, comme un fond perpétuel d'où ce revenu devoit être levé. Quoique cet impôt produisît beaucoup plus, le marché pouvoit passer pour dur ; & ce fut le pressant besoin du Roi qui le fit consentir à l'accepter. Dans la joie présente, il n'y avoit aucune demande du Parlement qui pût être refusée.

Non-seulement les droits de Garde-Noble & de Purveyance relevoient beaucoup le pouvoir de la Couronne, mais ils le rendoient inégal & personnel, & par conséquent peu convenable à la nature d'une Monarchie, soumise à des limitations étroites & régulieres. Ainsi l'uniformité du systême politique sembloit demander l'abolition de ces institutions gothiques ; quoiqu'il pût sembler injuste qu'un avantage, qui regardoit particuliérement les Possesseurs des Terres, fût racheté par un Impôt dont toute la Nation se ressentoit.

Le

Le Tonnage, le Pondage, & l'autre partie de l'Accise, furent accordés au Roi pour toute sa vie. La libéralité du Parlement (a) alla jusqu'à décerner, à la Couronne, pour toutes les Charges, un revenu de 1200000 livres sterling, c'est-à-dire, plus qu'aucun Monarque d'Angleterre n'avoit jamais possédé. Il paroît qu'année commune depuis 1637, jusqu'au long Parlement, le revenu de Charles I. étoit de 900000 livres sterling, dont environ deux cens mille provenoient d'impôts, partie contraires aux Loix, partie expirés. On se persuada que les malheurs de ce Prince étoient venus originairement de la petitesse de son revenu, & de l'obstination des Parlemens à lui refuser les subsides qu'il demandoit. D'ailleurs, dans un tems où tous les Monarques de l'Europe augmentoient continuellement leurs forces, & par conséquent leurs dépenses, on jugea que pour l'honneur & la sûreté de l'Angleterre, il falloit qu'elle gardât quelque proportion avec eux, & que ses revenus convinssent aux nouveaux systêmes de politique que toutes le Cours avoient

CHARLES II.
1660.

(a) Charles après avoir donné son consentement aux cinq premiers Actes, c'est-à-dire, à celui d'indemnité, à celui qui confirmoit toutes les Procédures judiciaires, faites depuis le premier Mai 1642, malgré leur illégalité, à celui d'une Capitation pour le paiement de l'Armée & de la Flotte, à celui qui fixoit l'intérêt de l'argent à six pour cent, enfin à celui qui ordonnoit à perpétuité l'observation d'une Fête annuelle le 29 de Mai, jour de son entrée à Londres, avoit fait un discours aux deux Chambres, pour leur témoigner sa satisfaction, & voici dans quels termes il l'avoit fini.

« Je me crois si sûr de votre affection » que je ne veux rien vous proposer qui » me regarde immédiatement; cependant » je ne puis m'empêcher de vous dire, que » non-seulement je ne suis pas plus riche, mais même que je n'ai pas autant » d'argent dans ma bourse, que lorsque je suis arrivé ici. La vérité est que » j'ai vécu jusqu'ici de l'argent que j'ai » apporté, c'est-à-dire, de votre propre » argent. Vous me l'avez envoié; & je » vous en remercie. La dépense de la » Flotte consume tout le revenu du » Tonnage & du Pondage. Depuis que je » suis arrivé, je n'ai pas été en état de » donner un seul schelling à mes Freres, ni de tenir d'autre Table que celle » où je mange moi-même. Mais ce qui » me fait le plus de peine, c'est de voir » plusieurs de vous venir à White-hall, » qui sont obligés de s'en retourner » pour chercher à dîner. Je ne vous parle pas de mes besoins comme d'une » chose qui trouble beaucoup mon repos. Aiez soin seulement d'assurer la » paix & la tranquillité du Roïaume, & » prenez le tems qui vous paroitra le » plus convenable, pour travailler à ce » qui me regarde personnellement. Je » ne doute pas que vous ne preniez soin » de pourvoir à tous mes besoins, avec » autant d'affection que je le puis desirer ». Ce fut l'attention du Parlement pour ce discours, qui le fit commencer par faire présent au Duc d'Yorck, de dix mille livres sterling, & de sept au Duc de Glocester; après quoi, il accorda les 1200000 liv. sterling au Roi. Il fit ensuite présent de dix millions à chacune des deux Princesses.

CHARLES II. 1660.

adoptés. Suivant le calcul du Chancelier, l'entretien de la Flotte, & d'autres articles, qui ne coûtoient autrefois que 80000 livres sterling à la Couronne, en demandoient actuellement 800000.

Si le Parlement eût insisté, avant la restauration, sur d'autres bornes que les anciennes; outre le danger de faire revivre les dernieres querelles, sa précaution pourroit avoir été superflue. Un revenu médiocre & précaire rendoit toujours la Couronne absolument dépendante. Elle ne pouvoit lever, sans l'aveu du Parlement, un quart de la somme qui paroissoit nécessaire pour le service public; & les Communes, après la restauration même, auroient pû, s'il eût été nécessaire, extorquer, de leur Roi nécessiteux, toute sorte de concessions. Ce Parlement ne marqua, dans les circonstances, aucune intention d'emploïer cette machine; mais il n'en parut pas moins déterminé à ne pas l'abandonner tout-à-fait, en rendant les revenus de la Couronne fixes & indépendans. Quoiqu'en général il eût accordé au Roi un revenu annuel de douze cent mille livres sterling, il n'assigna point de fonds qui pussent rendre deux tiers de cette somme; & le soin de remplir son engagement fut laissé aux futures considérations des deux Chambres.

Dans tous les Subsides passagers qu'il accorda, il garda les mêmes précautions d'œconomie. Il sembloit également nécessaire, pour la sûreté du Roi & du Parlement, de congédier une Armée, formidable en elle-même, & depuis long-tems accoutumée à la révolte, comme aux révolutions du Gouvernement: cependant, les Communes ne marquerent pas peu de défiance, en accordant les sommes nécessaires à cette opération. Elles réglerent, par mois, une somme de 70000 livres; mais d'abord avec cette réserve qu'elle ne seroit continuée que pendant trois mois: & toutes les autres sommes, qui devoient être levées pour le même usage, par une Capitation, ou par d'autres voies, furent accordées de même avec des restrictions; comme si la Chambre n'eût pas encore été bien sûre de la fidélité de cette main à laquelle tant de sommes étoient confiées. Après avoir mis cet ordre aux affaires de la Nation, le Parlement s'ajourna lui-même, pour deux mois.

CHARLES II. 1660.

Dans l'intervalle, l'objet le plus intéressant, pour la curiosité du Public, fut le Procès & la condamnation des Régicides. L'indignation générale, que l'énormité de leur crime avoit excitée, ne fit voir au Peuple, qu'un sujet de joie dans leur châtiment. Mais une ame, véritablement humaine, trouvera dans les circonstances particulieres de cette action, dans les préjugés du tems, & dans la conduite même des Coupables, une source abondante de compassion & d'indulgence. Qui pourroit, sans la plus vive pitié pour l'aveuglement & l'ignorance des hommes, considérer le Général Harrison, lorsqu'il fut présenté pour la premiere fois devant ses Juges ? Il dit, à la Cour, avec autant d'élévation de sentimens que de force & de présence d'esprit, « que le prétendu » crime, dont il étoit accusé, n'étoit pas une action commise dans nn coin; que le bruit s'en étoit répandu dans toutes » les Nations de l'Univers, & que le souverain pouvoir du » Ciel avoit éclaté, dans la maniere également merveilleuse » & singuliere dont tout le monde se souvenoit qu'elle avoit » été conduite : que lui-même, agité par des doutes, il s'étoit souvent adressé à la Majesté divine, avec des larmes » passionnées, pour lui demander instamment des lumieres » & de la conviction; qu'il en avoit reçu des assurances constantes de l'approbation du Ciel, & qu'il étoit toujours revenu, de ces pieuses supplications, avec plus de satisfaction intérieure & de sérénité d'ame : que toutes les Nations de la Terre, aux yeux de leur Créateur, étoient » moins qu'une goute d'eau dans la Mer, & que tous leurs » jugemens n'étoient que ténébres, en comparaison des illuminations divines; qu'il ne pouvoit prendre ces fréquentes » émanations de l'Esprit-Saint pour des illusions d'intérêt, » puisque sa conscience lui rendoit témoignage, que, pour » aucun avantage temporel, il ne voudroit pas faire tort au » plus vil des Hommes : que toutes les amorces de l'ambition, les terreurs de l'emprisonnement, n'avoient pas été » capables, pendant l'usurpation de Cromwell, d'ébranler » ses résolutions, & de le forcer à la complaisance pour ce » Fourbe; qu'ensuite, lorsque le même Tyran l'avoit invité » à s'asseoir à sa droite, & lui avoit offert des honneurs &

13 Septembre. Procès & exécution des Régicides.

» de la domination, il avoit rejetté toutes ces tentations avec » dédain, & que sans égard pour les larmes de sa Famille & » de ses Amis, il étoit demeuré ferme, au milieu de tous » les dangers, dans ses principes de Religion & d'intégrité.

Scot, plus Républicain que Fanatique, avoit dit dans la Chambre des Communes, un peu avant la Restauration, qu'il ne vouloit pas d'autre Epitaphe que celle-ci, sur la pierre de sa Tombe: *Ci gît Thomas Scot, qui condamna le Roi Charles à mort.* Il soutint le même esprit, dans le cours de son Procès.

Carew, Millenaire, se soumit à l'autorité de ses Juges, *sauf les droits de N. S. Jesus-Christ au Gouvernement du Roïaume.* Quelques-uns firent difficulté de dire, suivant la forme établie, *qu'ils vouloient être jugés par Dieu & leur Païs;* parce que Dieu n'étoit pas visiblement présent, pour prononcer leur Sentence. D'autres protesterent contre les Jugemens des hommes, & demanderent d'être jugés par la parole de Dieu.

De tous les Juges du Roi, il n'y en eut que six d'exécutés; Harrison, Scot, Carew, Clement, Jones & Strope: le dernier, seul de ceux qui s'étoient constitués Prisonniers, après la Proclamation du Roi. Il étoit d'une Famille honorable & d'un caractere décent: mais on prouva contre lui, que depuis peu, dans une conversation, il avoit fait connoître qu'il étoit fort éloigné de se croire coupable, pour la part qu'il avoit eue à la condamnation du Roi. Axtel, qui avoit gardé la Haute Cour de Justice; Hacker, qui commandoit, le jour de l'Exécution du Roi; Coke, Solliciteur du Peuple, & Peters, furieux Prédicateur, qui avoit enflammé les Troupes au Régicide, reçurent aussi leur Sentence & furent exécutés aves les Juges. Il n'y a point de Saint, ni de Confesseur de la Foi, qui ait jamais marché en Martyre avec plus de confiance & d'intrépidité que tous ces Coupables, dans le tems même que les terreurs d'une mort présente, jointes aux outrages du Peuple, furent présentées devant leurs yeux. Charles, par une incomparable bonté, accorda la grace du *Répit* au reste des Juges, & les fit distribuer dans plusieurs Prisons (*a*).

(*a*) On a déja remarqué que le nombre de ceux qui avoient eu part à la mort

CHARLES II. 1660.

La punition des Ennemis déclarés de la Cour n'en interrompit point les réjouissances : mais la mort du Duc de Glocester, jeune Prince d'une haute espérance, jetta des nuages fort épais sur les Fêtes. Le Roi n'avoit jamais éprouvé de disgrace, qui l'eut si vivement affligé. On avoit reconnu, dans le jeune Duc, toutes les bonnes qualités de ses deux Freres; le jugement net & la pénétration du Roi; l'industrie & l'application du Duc d'York. On lui supposoit aussi de l'affection, pour la Religion & la Constitution de sa Patrie. Son âge n'étoit que de vingt ans, lorsqu'il fut enlevé par la petite Vérole.

13 Septembre. Mort du Duc de Glocester.

La Princesse d'Orange, venue à Londres, pour y prendre part à la joie du rétablissement de son Frere, qu'elle aimoit beaucoup, tomba, peu après, dans une maladie dont elle mourut. La Reine Mere, qui n'avoit pas encore quitté la France, vint faire une visite à son Fils, & s'assura de son consentement pour le mariage de la Princesse Henriette, avec le Duc d'Orleans, Frere de Louis XIV.

Le Parlement s'étant rassemblé, après une séparation de deux mois, commença le grand ouvrage de l'établissement National. L'Office de la Poste, les permissions pour l'entrée & la vente des vins, & quelques autres parties du revenu, furent établis. De nouveaux subsides furent accordés, & quelques arrérages fournis pour le païement & la dissolution de l'Armée. L'ardeur & l'unanimité du travail en firent voir promptement la fin ; & deux mois après l'ouverture de cette seconde Session, le Roi, dans un discours fort affectueux, congédia l'Assemblée.

Cette Chambre des Communes avoit été choisie pendant le regne de Parti Parlementaire; & quoiqu'il s'y fût glissé quantité de Roïalistes, elle étoit principalement composée de Presbytériens, qui n'avoient pas encore renoncé à leurs an-

Dissolution du Parlement. 10 Décembre.

du Roi, en qualité de Juges, d'Officiers de la Cour de Justice, ou autres Acteurs immédiats, étoit de quatre-vingt. Vingt-cinq étoient morts, vingt-neuf en fuite; & sept autres, pour avoir eu moins de part au crime, furent jugés dignes de la clémence du Roi. Vingt-neuf furent condamnés à mort ; mais, entre ceux-ci, les dix-neuf qui s'étoient remis en Prison, sur la Proclamation du 6 de Juin, furent épargnés quant à la vie, mais réservés pour d'autres peines, telles que la Prison, le bannissement, ou la perte de leurs biens. Ainsi, dix seulement furent exécutés.

CHARLES II. 1660

ciennes défiances, ni fait divorce avec leurs principes. Lenthal, un des Membres, aïant dit que les premiers, qui avoient pris les armes contre le Roi, étoient aussi criminels que ceux qui l'avoient conduit à l'échaffaud, fut sévérement réprimandé par l'ordre de la Chambre; & les plus violens efforts du long Parlement, pour la sûreté de la Constitution & la punition des Délinquans, furent en effet applaudis & justifiés. Quoique la prétention des deux Chambres au droit des Armes, premiere source de la querelle, ne pût passer que pour une usurpation exorbitante, il ne fut jamais possible d'engager ce Parlement à la résigner de bonne grace. Tout l'argent, qu'il accorda, fut donné avec épargne. Le païement des arrérages, dûs par les Protecteurs à la Flotte, à l'Armée, au Bureau de la Marine, fut laissé à la Couronne, sans assigner aucun fond pour les acquitter. Malgré cette excessive jalousie du Parlement, on raconte que Popham; aïant sondé les dispositions des Membres, fit naître, au Comte de Southampton, l'idée de procurer à la Couronne, pendant la vie du Roi, un revenu annuel de deux millions sur la taxe des Terres; somme, qui, jointe aux droits de Douane & d'Accise, auroit rendu pour jamais ce Prince indépendant de son Peuple. On ajoute que Southampton, par un pur motif d'affection pour le Roi, ouvrit inconsidérément l'oreille à cette offre, & qu'il n'en conçut les dangereuses suites qu'après l'avoir communiquée au Lord Chancelier. Il n'est pas sans vraisemblance que cette proposition ait pû se faire, & qu'elle se soit attirée quelque attention: mais il n'y a nulle apparence que le Parti de la Cour fût assez puissant dans cette Chambre, pour en assurer l'exécution. Clarendon ne fit pas moins éclater sa prudence, que son intégrité, en la rejettant.

Ce Ministre se hâta, sur les mêmes principes, de congédier l'Armée. Charles, aïant fait passer en revue ces vieilles Troupes, fut surpris de leur beauté, de leur ordre, de leur discipline & de leur air martial; & n'ignorant point que des forces reglées sont des instrumens nécessaires à l'autorité roïale, il parut chercher quelque expedient pour les conserver. Mais le sage Clarendon, lui représentant le pernicieux esprit dont ces Troupes étoient animées, leur génie enthousiaste, leur

habitude de mutinerie & de révolte, convainquit son Maître qu'aussi long-tems qu'elles subsisteroient, il ne pouvoit se croire sûrement établi sur son Trône. On n'en conserva qu'un petit nombre de garnisons, mille Chevaux, & 4000 hommes d'Infanterie. C'est le premier exemple d'une Armée habituelle, que l'Angleterre ait eu sous la Monarchie. Les fortifications de Glocester, de Taunton & des autres Villes, qui avoient résisté aux Troupes du Roi, pendant les guerres civiles, furent entiérement démolies.

CHARLES II. 1660.

Mérite du Comte de Clarendon.

Non-seulement toute la conduite de Clarendon, dans la Dignité de Chancelier, respiroit la prudence & la justice, mais tous les conseils qu'il donnoit au Roi ne tendoient pas moins à l'avantage du Prince & du Péuple. Charles accoûtumé, pendant son exil, à déférer au jugement de ce fidele Sujet, conservoit la même confiance pour ses lumieres; & jamais Ministre n'avoit joui d'une autorité plus absolue. Il moderoit d'un côté, le zele emporté des Roialistes, & tenoit en bride leurs impatiens desirs de vengeance. Avec le Parti opposé, il s'efforçoit de garder inviolablement les engagemens du Roi. Toutes les promesses de son Maître étoient rédigées dans un Mémoire, qu'il avoit dressé lui-même; & sa principale attention étoit emploïée à les remplir. Depuis peu, ce bon Ministre se trouvoit allié de fort près à la Famille Roïale. Anne Hyde, sa fille, distinguée par son esprit & par ses autres perfections, avoit écouté les flatteries du Duc d'York dans les Païs étrangers, & s'étoit laissée engager, par une promesse de mariage, à souffrir ses familiarités. Les suites naturelles de cette intrigue éclaterent après la restauration; & quoique les Courtisans du Duc n'épargnassent rien pour le détourner d'une alliance si peu proportionnée, le Roi, par pitié pour son Ami & son Ministre, à qui ces engagemens d'amour avoient été dérobés, obligea son Frere de les ratifier par la célébration. L'honneur, que Clarendon obtenoit, le jetta dans une extrême inquiétude, & lui fit dire, que plus il étoit élevé au dessus de son rang, plus il redoutoit une prompte chûte.

L'Episcopat rétabli.

L'Histoire applaudit aux principales circonstances de son administration; mais sa politique Ecclésiastique a trouvé quantité de Censeurs, qui la regardent comme l'effet d'une

CHARLES II. 1660. prévention mal conçue (*a*). Si le Parlement eût poussé la jalousie & la défiance jusqu'à mettre des conditions au rétablissement du Roi, on ne peut douter que le maintien de la Discipline Presbitérienne ne fût une de celles, sur lesquelles il auroit le plus rigoureusement insisté. Outre que cette forme de Gouvernement Ecclésiastique est plus favorable à la liberté que l'Autorité Roïale, elle s'accordoit mieux, par elle-même, avec les principes religieux de la plus grande partie des Communes. Mais l'impatience du Peuple, le danger du délai, le dégoût des Factions, & l'autorité de Monk, l'aïant emporté sur les projets de limitation, la Monarchie entraînoit, comme une suite infaillible & nécessaire, le plein établissement de la Hiérarchie. Tous les Roïalistes étoient jaloux de cette mode de Religion. Le Clergé Episcopal avoit acquis par ses services & par ses souffrances, de grands droits sur la reconnoissance de Charles. Les Loix, qui établissoient la Prélature & la Liturgie, n'avoient jamais été abrogées par aucun pouvoir légal; & toute entreprise du Parlement, pour donner au Presbytérianisme la supériorité, par de nouveaux Actes, eut été capable de replonger l'Angleterre dans le sang & la confusion. La force de ces considérations avoit fait prendre, aux Communes, le sage parti de differer l'examen des controverses religieuses, & d'abandonner le Réglement de l'Eglise à l'autorité du Prince & des Loix.

Charles apporta d'abord une modération extrême à l'exécution des Loix. Il ne restoit que neuf Evêques vivans; ils furent immédiatement rétablis dans leurs Diocèses: les Ministres dépouillés reprirent possession de leurs Bénéfices. La Liturgie Anglicane, forme de culte très-décente, & qui n'est pas sans beauté, fut rappellée dans les Eglises. Mais, en même-tems, on vit paroître une Déclaration, pour satisfaire les Presbytériens, & conserver un air de neutralité. Le Roi promettoit, que les grands Diocèses auroient des Evêques suffragans; que tous les Prélats exerceroient constamment, eux-mêmes, le ministere de la Prédication; qu'ils ne feroient aucun acte de Jurisdiction Episcopale, pas même l'Ordination, sans l'avis & l'assistance d'un nombre de Prêtres, choisis par le Dio-

(*a*) L'Auteur dit, *étroite & bigotte*.

cèse;

cèſe ; qu'on feroit , à la Liturgie Anglicane , des changemens dont tout le monde ſeroit ſatisfait ; que d'ailleurs , ce culte ne ſeroit point impoſé à ceux qui ne le recevroient pas volontairement , & qu'on n'inſiſteroit pas rigoureuſement ſur l'uſage du ſurplis , du ſigne de Croix dans le Baptême , & de l'inclination de tête au nom de Jeſus. Le Roi, dans cette Déclaration, ſe qualifioit de Chef de l'Egliſe, & s'attribuoit ouvertement, ſur pluſieurs articles, une autorité légiſlative en matiere eccléſiaſtique. Mais le Gouvernement, quoique défini avec plus d'exactitude par les dernieres conteſtations, n'étoit pas encore réduit, ſur tous les points, aux étroites bornes d'une Loi : & s'il y avoit jamais eu quelque occaſion où l'exercice de la prérogative roïale pût être juſtifiée, c'étoit dans le cas préſent, lorſque toutes les parties de l'Etat, déchirées par les dernieres convulſions, demandoient la main ſage & bienfaiſante du premier Magiſtrat, pour les faire rentrer dans leur ancien ordre.

CHARLES II. 1660.

Soulévement des Millenaires.

Mais quoique ces apparences de neutralité ne paruſſent pas ſe démentir, & qu'on ne semblât inſiſter que ſur un Epiſcopat mitigé, l'intention du Miniſtre n'étoit pas de conſerver toujours les mêmes égards pour les Preſbytériens. La folie des Millenaires offrit un prétexte pour abandonner cette conduite. Venner, Enthouſiaſte déſeſpéré, connu par divers complots qu'il avoit formés contre les Cromwells, aïant enflammé, par ſes pieuſes lectures, ſa propre imagination & celle des Partiſans, ſortit avec eux dans les rues de Londres. Ils étoient au nombre de ſoixante, bien armés ; & ſe croïant, non-ſeulement invincibles, mais invulnérables, ils ſe promirent la fortune de Gedéon & des autres Héros de l'Ancien Teſtament. Tout le monde prit d'abord la fuite devant eux. Un malheureux Inconnu, qui les entendit crier, & qui répondit : Vive Dieu & le Roi Charles, fut maſſacré ſur le champ. Ils marcherent en triomphe, d'une rue à l'autre, proclamant de toutes parts le Roi Jeſus, qui étoit, diſoient-ils, leur guide inviſible. Les Magiſtrats ſe hâterent d'aſſembler quelques Compagnies Bourgeoiſes, qui les attaquerent. Ils ſe défendirent avec autant d'ordre que de réſolution. Ils tuerent un grand nombre de leurs Ennemis, & firent une retraite ré-

CHARLES II. 1660.

guliere dans le Bois de Cane, près d'Hamstead. Dès le jour suivant, ils en furent chassés par un Détachement de Gardes; mais ils eurent la hardiesse de retourner à la Ville, où l'on n'étoit pas préparé à les recevoir. Après avoir commis beaucoup de désordres, & traversé presque toutes les rues de cette immense Capitale, ils se renfermerent dans une maison, résolus de s'y défendre jusqu'à la derniere extrémité. Ils y furent entourés; & le toit aïant été découvert, ils se virent arquébusés de toutes parts. Dans cette situation même un désespoir obstiné leur fit refuser toute sorte de grace. Enfin, le Peuple, fondant sur eux, saisit le petit nombre de ceux qui restoient vivans. Ils furent jugés, condamnés, livrés à l'exécution; & jusqu'au dernier moment, ils persisterent à soutenir « que s'ils » avoient été trompés, c'étoit le Seigneur qu'ils devoient » en accuser ».

Clarendon & tout le Ministere prirent droit de ce tumulte, pour en inferer le dangereux esprit des Presbytériens & des autres Sectes. Cependant, la seule folie de l'attentat témoignoit assez qu'il s'étoit fait sans concert, & qu'il ne pouvoit être dangereux. Ajoûtons que la vieille haine, qui regnoit entre les Presbytériens & tous les autres Sectaires, suffisoit pour garantir les premiers, de tout soupçon d'un complot avec les autres. Mais on avoit besoin d'un prétexte, avec les anciens ressentimens, pour justifier les rigueurs qu'on leur destinoit; & cette raison, quoique légere en elle-même, fut saisie fort avidement.

Affaires d'Ecosse.

En Ecosse, le cours des Affaires, fut encore plus prompt vers leur établissement, & vers la complaisance pour le Roi. On avoit délibéré, dans le Conseil d'Angleterre, si la Nation devoit être rétablie dans ses libertés, ou si les Forts, élevés par le Protecteur, ne seroient pas maintenus, pour courber l'esprit indocile, par lequel ce Peuple avoit été gouverné dans tous les Siécles. Lauderdale, qui, depuis la Bataille de Worcester jusqu'à la restauration, étoit demeuré Prisonnier à la Tour, avoit beaucoup de crédit auprès du Roi, & s'opposa fortement à cette violente résolution. Il représenta que c'étoit la fidélité des Ecossois, qui les avoit porté à se déclarer contre les Anglois rebelles; & que tirer avan-

age des malheurs, où cette démarche les avoit jettés, c'étoit e noircir de la plus haute injustice, & de la derniere ingratitude; que leur fierté naturelle aïant été subjuguée par la longue servitude, où l'Usurpateur les avoit réduits, ils se porteroient d'eux-mêmes à donner toute sorte de satisfaction au Souverain, s'ils lui étoient redevables de leur liberté; que l'attachement de cette Nation pour son Prince naturel, l'emportoit beaucoup sur ce quelle croïoit devoir aux Anglois, & seroit une ressource infaillible pour lui, dans la supposition d'une nouvelle révolte en Angleterre, que les principes Républicains n'avoient pas été détruits parmi ses sujets méridionaux, & pouvoient encore menacer le Trône; qu'il naîtroit probablement des circonstances, où Charles, au lieu de souhaiter des Garnisons Angloises en Ecosse, verroit plus volontiers des Garnisons Ecossoises en Angleterre, qui, païées par les Anglois mêmes, prendroient plaisir à réduire le sérieux génie de cette opulente Nation; en un mot, qu'un Peuple, tel que les Ecossois, gouvernés par une petite partie de la Noblesse, seroit plus facile à soumettre au joug de la Monarchie, que l'indocile Nation Angloise, qui ne respiroit que l'esprit d'indépendance & d'égalité Démocratique.

CHARLES II. 1660.

Ces motifs porterent enfin le Roi, non-seulement à congédier les Troupes d'Ecosse, mais à raser tous les Forts qu'on y avoit élevés. Le Général Middleton, créé Comte du même nom, fut envoïé avec la qualité de Commissaire, au Parlement que Charles avoit déja convoqué. Un grand esprit de soumission parut y régner dans tous les Ordres. Le Commissaire Roïal eut même assez d'influence, pour obtenir un Acte qui annuloit toutes les Loix portées depuis l'année 1633, sous prétexte de la violence qu'on avoit emploïée dans cet intervalle, contre le Roi & son Pere, pour arracher leur consentement à ces Statuts. Une concession si générale, & peut-être sans exemple, jointe à quantité de pernicieuses limitations, renversoit quelques utiles barrieres, élevées pour le soutient de la Constitution. Mais le cours du torrent étoit devenu favorable à la Monarchie; & la Nation Ecossoise fit connoître ouvertement que sa résistance précédente étoit moins venue d'une passion fixe, pour la liberté, que du trouble d'une

1661. 1 Janvier.

aristocratie passagere, & du zele aveugle des Ecclésiastiques.
CHARLES II. Les Lords des articles furent rétablis, avec quelques autres
1661. branches de la Prérogative, & l'Autorité Roïale fortifiée par des prétextes & des prétentions plus plausibles, reprit, dans cette Contrée, toute sa force & son étendue.

L'abolition de tant de Statuts, qui n'avoient été portés qu'en faveur du Presbytérianisme, étoit un rétablissement tacite de la Prélature; & Charles délibéra sur l'usage qu'il devoit faire de cette concession. Lauderdale, qui étoit au fond Ennemi passionné de l'Episcopat, s'efforça de persuader au Roi que les Ecossois, s'il leur accordoit ce point favori de leur Gouvernement Ecclésiastique, auroient, sur tout le reste, une complaisance aveugle pour ses volontés. Quoique Charles n'eût pas, pour la Prélature, autant de zele que son Pere, & son grand Pere, il avoit essuïé tant d'indignités des Presbytériens Ecossois, que pendant toute sa vie, il conserva pour eux une forte aversion. Il répondit au Comte de Lauderdale, que le Presbytérianisme ne lui paroissoit pas une Religion convenable à un Gentilhomme, & qu'il ne pouvoit consentir à la voir durer plus long-tems en Ecosse. D'un autre côté, Middleton & ses autres Conseillers lui persuaderent que la Nation, en général, étoit si lasse de la violence & de la tyrannie des Ecclésiastiques, que toute altération du Gouvernement de l'Eglise seroit universellement applaudie: & Clarendon, aussi bien qu'Ormond, craignant que la Secte Presbytérienne une fois bien établie en Ecosse, ne devînt un dangereux soutien pour ses Freres d'Angleterre & d'Irlande, qui étoient en fort grand nombre, seconderent les efforts de ces Ministres. Ainsi la résolution fut prise de rétablir les Prélats: démarche, qui produisit dans la suite un grand nombre de fâcheux inconvéniens. Si le Roi prit ce parti, comme le moindre des deux maux, entre lesquels il falloit nécessairement choisir; c'est ce qui n'est pas facile à déterminer. Scharp, que les Presbytériens d'Ecosse avoient chargé du ménagement de leurs intérêts, se laissa persuader d'abandonner ce Parti; & sa complaisance fut récompensée par l'Archevêché de S. André. Outre la confiance, violée avec cet éclat, qui lui fit donner, par tous ses anciens Amis, le nom de Traî-

tre & de Renegat, sa conduite fut violente dans son nouveau rang ; & ces deux raisons le rendirent extrêmement odieux à la Secte, qu'il persécutoit, après l'avoir trahie.

Charles n'avoit pas promis à ses Sujets d'Ecosse, l'Amnistie dont les Anglois avoient reçu l'assurance par la Déclaration de Breda, & probablement on lui avoit persuadé qu'il étoit plus politique de tenir, pendant quelque tems, la punition comme suspendue sur la tête des Coupables, pour les obliger, par la terreur, à se soumettre au nouveau Gouvernement. Quoique son naturel & son plan d'administration ne le portassent point à la sévérité ; après une revolte si meurtriere & si triomphante, quelques exemples furent jugé nécessaires. Le Marquis d'Argyle, & Guthry, célebre Ministre, furent choisis pour victime. Deux Actes d'oubli, l'un porté par le dernier Roi, en 1641, l'autre par Charles II. même, en 1651, sembloient mettre un invincible obstacle au châtiment du Marquis d'Argyle, ou du moins interdisoient toutes recherches, sur cette partie de sa conduite, qui sembloit plus difficile à justifier. Il ne restoit à lui reprocher que de s'être soumis à l'usurpation ; crime qui lui étoit commun avec toute la Nation Ecossoise, & dans lequel, le plus fidele & le plus affectionné Sujet peut être entraîné par la violence. On entreprit de jetter un plus grand degré de noirceur sur cette soumission, en la faisant paroître plus volontaire & plus cordiale, par des Lettres qu'il avoit écrites à Monk, pendant que ce Général gouvernoit l'Ecosse, & qui contenoient les expressions du plus vif attachement. Mais outre l'indignation générale que la révélation d'une correspondance familiere attira sur Monk, on jugea que dans les tems de défiance, un homme, de la d'istinction du Marquis d'Argyle, avoit pu se trouver dans la nécessité de donner les plus grandes marques de soumission au Gouvernement, sans se rendre coupable de trahison. Ce fut néanmoins sur les preuves de cette nature, que le Parlement eut la servile complaisance de le condamner. Il mourut avec beaucoup de courage & de fermeté. Le Lord Lorne, son Fils, dont la fidélité n'avoit jamais varié, obtint, comme un don, ses biens confisqués. Guthry étoit un séditieux Prédicant, qui

CHARLES II. 1661.

avoit outragé personnellement le Roi ; & son supplice ne causa d'étonnement à personne. Le Chevalier Archibald Johnston de Wariston fut décrété, & se mit à couvert par la suite : mais aiant été pris en France, environ deux ans après, il fut ramené dans sa Patrie pour l'exécution. Il s'étoit fait distinguer par son activité, dans les derniers troubles, & soupçonner même d'une liaison secrette avec les Régicides Anglois.

Outre ces témoignages d'une complaisance sans bornes, le Parlement Ecossois augmenta le revenu annuel du Roi, de 40000 livres sterling, qui devoient être levées par voie d'Accise. On proposa d'emploïer cette somme à l'entretien d'un petit Corps de Troupes, dans la seule vue de prévenir le retour des maux dont le Roïaume s'étoit si vivement ressenti. Enfin, par un Acte solemnel, le Covenant fut déclaré contraire aux Loix, & toutes ses obligations furent annullées. C'étoit choquer les préventions nationales avec une extrême violence.

Pendant ces heureuses opérations du Commissaire d'Ecosse, la douceur & l'égalité du Roi n'avoient pas réussi moins heureusement à faire disparoître, parmi les Anglois, toutes sortes de distinction civile. On avoit cessé d'entendre les odieux noms de Cavaliers & de Têtes rondes. Tous les Esprits sembloient concourir à la soumission pour les droits légitimes du Trône, & n'en chérissoient pas moins les justes priviléges du Peuple & du Parlement. Cependant la controverse Théologique subsistoit encore, & nourrissoit quelques étincelles de cette flamme, qui avoit causé tant d'incendies dans la Nation. L'espoir de la tolérance occupoit les Catholiques & les Sectaires. La Prélature & le Presbytere disputoient pour la supériorité. Il se tint, à la Savoie, une Conférence entre douze Evêques, & douze des Principaux Ministres Presbytériens, dans la vûe, ou du moins sous le prétexte, de chercher des voies de conciliation : le surplis, le signe de la Croix au Baptême, la réception de la Cene à genoux, & l'inclination de tête au nom de Jesus, furent repris avec de nouvelles discussions ; & le Peuple ignorant se flatta qu'après une mûre délibération, tant de graves & de savants Personnages s'accor-

Conférence de la Savoie 25 Mars.

deroient enfin sur l'objet de leur dispute. Sa surprise fut extrême, à leur séparation, de les voir aussi peu d'accord, & plus confirmés que jamais dans leurs préjugés. Le détail seroit inutile (*a*), sur un sujet de cette nature. Les différends de Religion sont souvent aussi frivoles, que la plûpart de ceux qui agitent les hommes, & ne méritent d'attention qu'autant qu'ils influent sur la paix de l'ordre & de la Société.

CHARLES II. 1661.

Le Roi, dans sa Déclaration, avoit promis quelque effort pour une réunion des deux Partis; & sa propre indifférence, sur le fond de leurs disputes, parut très-favorable à l'exécution de ce projet. Les Partisans de la réunion disoient que les Presbytériens, comme les Episcopaux, ayant ressenti, par une fâcheuse expérience, les effets de l'obstination & de la violence mutuelles, étoient enfin disposés à goûter une paisible conciliation; que les Evêques, en abandonnant quelque partie de leur autorité, & dispensant leurs Adversaires des cérémonies les plus chocquantes, leurs causeroient assez de satisfaction pour obtenir d'eux une ardente & sincere complaisance, qui réuniroit toute la Nation dans la même foi & le même culte; que s'obstiner sur des formes, indifférentes en elles-mêmes, c'étoit leur donner un air d'importance, &

Argumens pour & contre la réunion.

(*a*) Dès les premiers jours de la Conférence, il fut aisé de prévoir qu'elle n'auroit pas une heureuse fin. Quoique les Ministres eussent déja fait connoître au Roi & au Chancelier, qu'ils ne pouvoient rien décider, parce qu'ils n'étoient pas autorisés par ceux qui pouvoient seuls leur en donner le pouvoir, l'Evêque de Londres leur dit d'abord, que puisqu'ils avoient eux-même demandé cette Conférence, c'étoit à eux de produire tout à la fois, & par écrit, tout ce qu'ils avoient à objecter contre la Lithurgie, & tous les changemens qu'ils y désiroient. Les Ministres répondirent ce qu'ils avoient déja répondu au Roi & au Chancelier; ce qui tendoit à demander qu'il leur fût permis de s'assembler en Synodes, pour déliberer ensemble sur ces matieres. Comme c'étoit ce qu'on ne vouloit pas leur accorder, on se réduisit à leur demander leurs sentimens particuliers. Ils répandirent à cette demande, qu'ils vouloient bien donner leurs sentimens par écrit, pourvû qu'en même tems les Evêques donnassent aussi, par écrit, tout ce qu'ils croioient pouvoir accorder, afin qu'en comparant tous les articles ensemble, on pût, en quelque maniere, juger du succès de la Conférence. Mais les Evêques rejetterent absolument cette proposition. Enfin les Ministres consentirent à produire toutes leurs objections à la fois, en se réservant néanmoins le droit d'y faire des additions, selon les réponses qu'on leur feroit; & leur offre fut acceptée. On travailla sur ce plan. Les objections & les réponses furent examinées, & l'on convint de quelques légers changemens dans la Lithurgie. Mais outre que les Ministres ne regarderent pas ce changement comme suffisant, ils se retrancherent toujours sur ce qu'ils n'étoient pas autorisés.

CHARLES II. 1661.

nourrir l'obstination des autres à les rejetter ; que les Ministres Presbytériens prendroient toute sorte de voies raisonnables, plutôt que de se réduire à l'aumône, ou du moins à la dépendance ; & qu'il suffiroit de flatter leur orgueil, par quelques apparences de changement, qui les autoriseroient à soutenir qu'ils n'avoient point abandonné leurs principes, pour operer une parfaite union entre deux Partis, qui formoient ensemble le corps de la Nation.

On alléguoit de l'autre côté, que la différence, entre les Sectes religieuses, venoit moins de celles des principes, que de l'emportement des passions ; & que si l'on ne commençoit par remédier aux affections déréglées des hommes, c'étoit vainement qu'on se promettoit de parvenir à l'union par des complaisances ; que plus les objets de la dispute paroissoient indifférens en eux-mêmes, plus on en pouvoit conclure que le fondement réel des dissensions étoit différent de ce que le Public s'imaginoit ; que l'amour de la nouveauté, l'orgueil de l'argumentation, le plaisir de faire des Prosélytes, & l'opiniâtreté de la contradiction, produiroient sans cesse des Sectes & des disputes, & qu'il n'y avoit point de complaisances, qui pussent épuiser entiérement cette source de querelles ; que l'Eglise Anglicane, en se départant de ses anciennes pratiques, se reconnoîtroit tacitement coupable d'erreur, & perdroit tout droit à cette vénération, si nécessaire pour entretenir l'attachement du Peuple ; enfin, que si les premieres concessions se trouvoient insuffisantes, comme tout sembloit l'annoncer, il en faudroit de nouvelles, plus grandes sans doute ; & que, pour conclusion, la discipline seroit dépouillée de toute son autorité, & le culte de toute sa décence, sans parvenir à la fin qu'on se seroit crédulement proposée par ces dangereuses indulgences.

Noveau Parlement. 9 Mai.

La préférence du Ministere fut pour ces derniers raisonnemens. Il y fut même confirmé par la disposition qu'il crut decouvrir dans un nouveau Parlement, qui venoit de s'assembler. Les Roïalistes & les zélés Anglicans étoient devenus le Parti populaire de la Nation ; & secondés par les efforts de la Cour, ils avoient eu le dessus dans la plûpart des élections. On ne comptoit dans la Chambre-basse, que 56 Membres

bres

bres du Parti Presbytérien (*a*) ; incapables par conséquent, de combattre & de retarder les résolutions du plus grand nombre. Ainsi la Monarchie & l'Episcopat se trouverent au même degré de splendeur & d'autorité, qu'avant leurs souffrances & leur humiliation. Le Chevalier Edouard Turner fut revêtu de l'Office d'Orateur.

On passa d'abord un Acte, pour la sûreté de la Personne roïale, & du Gouvernement. Entreprendre, ou concerter l'emprisonnement du Roi, de lui nuire, ou de le déposer, ou prendre les armes contre lui, fut déclaré haute trahison. L'accuser d'hérésie ou du Papisme, s'efforçer de bouche, ou par écrit de lui dérober l'affection de ses Sujets, c'étoient des offenses qui devoient porter l'exclusion de toutes sortes d'emplois, ecclésiastiques & civils. Soutenir que le long Parlement n'étoit pas dissous, & que l'une ou l'autre des deux Chambres possédoit l'autorité législative, sans la participation du Roi, ou que le Covenant obligeoit ceux qui l'avoient souscrit ; quiconque oseroit défendre ces dangereuses maximes étoit soumis à la peine de l'emprisonnement & de la confiscation des biens.

Le Covenant même, & les Actes, pour l'érection d'une Haute Cour de Justice, pour la souscription de l'Engagement, & pour l'établissement du Roïaume en République, furent brûlés par les mains de l'Exécuteur public. Le Peuple assista fort joïeusement à cette exécution.

L'abus des Pétitions, sous le regne précédent, avoit été la source des plus grands désordres ; & pour y remédier à l'avenir, il fut ordonné qu'aucune Pétition ne seroit signée de plus de vingt noms, à moins qu'elle ne fût autorisée par trois Juges de Paix, & par la plus nombreuse partie des Grand-Jurés ; & ceux qui se chargeroient de la présenter, soit au Roi, soit à l'une ou l'autre des deux Chambres ; ne devoient pas être au-dessus de dix. La peine, pour la transgression de cette Loi, étoit une amende de cent livres sterling, & trois mois de prison.

Les Evêques, quoique rétablis dans leur autorité spirituelle, étoient encore exclus de la Chambre-Haute, par

(*a*) Carte's answer to the Bystander. p. 79.

Charles II. 1661.

une Loi revêtue du consentement de Charles I. avant les Guerres civiles. Comme il n'avoit pas fallu peu de violence, pour y faire consentir le Roi & les Pairs, cette raison seule fournit, aux Partisans de l'Eglise, un prétexte fort plausible pour en demander l'abrogation. Charles témoigna la plus vive joie, en donnant son consentement pour le nouvel Acte. Comme il est certain que l'autorité de la Couronne n'étoit pas moins intéressée, que celle de l'Eglise, à rétablir les Prélats dans leur ancienne Dignité, ceux qui regardent chaque acquisition du Prince, comme une perte pour le Peuple, sont portés à faire une reproche de sa complaisance à ce Parlement.

24 Novembre.

Après une absence de quelques mois, les deux Chambres se rassemblerent, & continuerent leurs opérations dans le même esprit. Elles ne marquerent aucune disposition à rétablir les anciennes prérogatives de la Couronne dans toute leur étendue : mais elles s'attacherent beaucoup à réparer plusieurs breches, dont il falloit moins accuser l'amour de la liberté, que la furie des factions. Dans tous les siecles, on avoit reconnu que le pouvoir de l'Epée appartenoit à la Couronne; & quoique cette prérogative ne parût fondée sur aucune Loi, tous les Parlemens, jusqu'au dernier du précédent regne, avoient confirmé, par leur soumission, un droit plus ancien, & par conséquent plus respectable que l'autorité d'aucun Statut positif. Il parut juste d'abandonner solemnellement les violentes prétentions de ce Parlement, & de reconnoître qu'aucune des deux Chambres, ni les deux Chambres ensemble, ne possedent l'autorité militaire, indépendamment du Roi. L'exorde de ce Statut va jusqu'à renoncer au droit même des armes *défensives*, contre la Majesté roïale; & les Politiques ont fait beaucoup d'observations, sur une concession qui leur a paru fort singuliere. Ces termes, pris dans toute leur étendue littérale, renferment une renonciation absolue à toutes limitations de la Monarchie, & même à tous les privileges de la Nation, indépendans de la volonté du Souverain. S'il n'y a point de droits qui puissent subsister sans quelque soutien; à plus forte raison ceux, qui sont exposés à l'invasion continuelle de la tyrannie, ou même de l'ambition seule. S'il

eſt vrai que les Anglois ne doivent jamais réſiſter à leur Prince, n'eſt-il pas auſſi certain que ſans politique, ſans violence, ſans le moindre effort, leur Prince eſt abſolu & ſupérieur à toute oppoſition ? Il n'a beſoin que d'un ſigne de ſa volonté, pour abolir toute autre autorité que la ſienne ; & de ce moment, tout ce qui porte le nom de liberté eſt réellement anéanti. Mais cette intention ne peut être attribuée au Parlement actuel, qui, tout rempli, qu'il étoit des Roïaliſtes zélés, fit connoître, par ſes réſolutions, qu'il ne perdoit pas toute attention aux Privileges Nationaux. Il jugeoit apparemment que rien n'étant plus contraire à la Conſtitution Angloiſe, que de ſuppoſer, de la part du Souverain, cette étrange invaſion ſur la liberté publique ; le ſoin de ſe réſerver, dans cette ſuppoſition, quelque droit de réſiſtance, pouvoit mériter la même Cenſure. D'ailleurs, les Communes avoient vu que ſous prétexte de défenſe, le long Parlement avoit commencé une violente attaque contre le pouvoir roïal ; & qu'après avoir plongé le Roïaume dans le ſang, il avoit enfin perdu cette liberté, pour laquelle il avoit imprudemment combattu. Elles ſe perſuaderent, fauſſement peut-être, qu'après des prétentions ſi révoltantes, il n'étoit pas permis, aux Repréſentatifs de la Nation, de garder plus long-tems ce prudent ſilence, où les Loix étoient demeurées juſqu'alors, & qu'il étoit néceſſaire de fermer, par une Déclaration poſitive, toute voie de retour aux mêmes inconvéniens. Ainſi, lorſqu'elles avoient exclu le droit de défenſe, elles avoient ſuppoſé que la Conſtitution demeurant ferme ſur ſes fondemens, il ne pouvoit jamais arriver qu'elle fût attaquée par le Souverain : ou du moins, cette attaque entraînant des maux extrêmes, elles avoient conçu qu'une extrême & violente néceſſité ne pouvoit être compriſe dans aucune Loi, parce qu'il n'y avoit aucune Loi capable d'y remédier d'avance.

Dans les autres opérations de ce Parlement, on découvre encore des précautions plus inquiétes contre la révolte des Sujets, que contre les uſurpations de la Couronne. Les malheureux fruits des Guerres civiles & de l'uſurpation avoient naturellemement augmenté l'eſprit de ſoumiſſion pour le Sou-

CHARLES II. 1661.

Acte des Corporations.

verain, & jetté la Nation dans l'extrêmité la plus opposée. Pendant la jalouse & violente administration du Parlement & des Protecteurs, tous les Magistrats suspects avoient été chassés des Corporations (a); & l'on n'en avoit admis aucun, qui n'eût donné des preuves d'affection pour le Gouvernement établi, ou qui eût refusé de signer le Covenant. Il parut fort dangereux de laisser l'autorité en de telles mains; & le Parlement se crut obligé d'abandonner au Roi le pouvoir de nommer des Commissaires, non-seulement pour régler les Corporations, mais pour en éloigner les Magistrats que la violence avoit intrus, ou dont les principes menaçoient la Constitution Ecclésiastique & Civile. Il fut ordonné aussi » que tous les Magistrats se déclarassent contre les obligations » du Covenant, & qu'outre les sermens d'obéissance & de » soumission; ils fissent profession de croire que, sous quelque » prétexte que ce soit, il n'est pas permis de prendre les armes » contre le Roi, & qu'ils abhorroient la détestable maxime, » qu'on peut les prendre par l'autorité du Roi, contre sa personne, ou contre ceux qui sont autorisés par sa Commission. »

Dans les débats de la Chambre, sur les derniers mots de ce Serment, qui parurent dangereux pour la Constitution, le Chevalier Vaugham, célebre Jurisconsulte, proposa, & demanda instamment, que pour lever toutes les difficultés, le mot de *légitime* fût joint à celui de Commission. Mais le Chevalier Henêage Finch, Procureur Général, soutint que cette addition n'étoit d'aucune nécessité, & qu'elle étoit superflue; puisqu'une Commission, qui ne seroit pas légitime, ne seroit pas réellement une Commission. Toute la Chambre s'en tint à cette explication. La même addition fut proposée par Southamton même, dans la Chambre-Haute, & rejettée par Anglesey, qui fit la même réponse. Southampton ne laissa pas d'insister, & représenta qu'elle éclaireroit toutes les obscurités; au lieu, que ceux, qui n'auroient pas compris le sens particulier du Parlement, pourroient s'y méprendre. Il ne fut pas écouté. On doit présumer que l'opinion des deux Partis étoit la même, quoique la crainte de fournir de nouveaux prétextes, à la révolte, fît passer témérairement les

(a) C'est ce qu'on nomme en France, Communautés Civiles.

Roïalistes sur le danger auquel ces concessions exposoient la liberté. Dans la plûpart des délibérations humaines, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de faire un choix qui soit à couvert de toutes sortes d'inconvéniens : & trop ordinairement un Parti, que la victoire a fait sortir de l'oppression, signale son trïomphe par les excès les plus opposés à ceux qu'il a voulu réprimer.

CHARLES II. 1661.

Le soin de l'Eglise n'eut pas moins de part à l'attention de ce Parlement, que celui de la Monarchie. Un Acte d'uniformité mit le comble au triomphe de l'Episcopat sur le Presbytérianisme. Différens Partis concoururent au succès de ce Bill, qui contenoit quantité de rigoureuses clauses. Les Indépendans & les autres Sectaires, furieux de voir toutes leurs espérances renversées par les Prsbytériens, qui n'étoient autrefois que leurs Associés, receuillirent toutes leurs forces, pour faire perdre, à ce Parti, la faveur & l'indulgence qu'il croïoit dûes justement à ses services. « C'étoient les Presbytériens, disoient-ils, qui devoient passer pour le flambeau » de la Guerre. C'étoient eux, qui n'avoient pas cessé d'exciter la populace au tumulte. Leur zele, leur crédit, leurs » richesses, avoient entretenu les Armées ; en un mot, leur » force avoit subjugué le Roi ; & si dans la suite ils avoient » protesté contre les violences des Chefs militaires, une opposition, qui n'étoit venue qu'après avoir fourni, aux Usurpateurs, des moïens & des prétextes pour soutenir leurs » sanglantes entreprises, avoit été trop tardive. A la vérité, » ils avoient concouru au rappel du Roi avec les Roïalistes ; » mais les en devoit-on croire plus affectionnés à la Cause » roïale ? La rage & le désespoir de l'ambition frustrée avoient » été leurs plus clairs motifs ; & si Charles avoit l'imprudence de les distinguer par quelques faveurs, il éprouveroit bien-tôt, de leur part, la même haine, & la même » opposition, qui avoient été si fatales à son Pere. »

1662. Acte d'uniformité.

Les Catholiques, quoique sans crédit dans la Nation formoient un Parti considérable à la Cour ; & leurs pénibles services, pendant les Guerres civiles, sembloient mériter un peu de considération & de faveur. Ils appréhendoient une entiere union des Protestans. En se supposant seuls Nonconformistes dans la Nation, ils jugeoient que l'exécution des

Charles II. 1662.

Loix pénales tomberoit infailliblement sur eux ; & dans cette crainte, tous leurs efforts s'emploïoient à faire traiter sans ménagemens les Presbytériens, qui avoient été long-tems leurs plus cruels Oppresseurs, & qu'ils souhaitoient de voir enfin leurs Compagnons de souffrance. Le Comte de Bristol, qui, par conviction, ou par intérêt, ou par inconstance, ou, peut-être, par complaisance pour la compagnie avec laqu'elle il vivoit, avoit changé de Religion pendant l'exil du Roi, passoit pour le Chef de ce Parti.

Celui de l'Eglise Nationale souffroit depuis long-tems tant d'outrages & d'indignités de la part de tous les Sectaires, que ce n'étoit pas de la modération & moins encore de la déférence, qu'on devoit attendre de ses Ecclésiastiques. Les Laïques mêmes de cette Communion sembloient disposés à se prévaloir contre leurs Ennemis, du droit de représailles, au poids ordinaire de la justice de Parti. Cette Secte, ou cette Faction, car c'étoit un mélange de l'une & de l'autre, enfloit les bruits de complots & de conspirations contre le Gouvernement ; crimes souvent imputés à leurs Adversaires, sans aucune apparence de raison ; & loin d'élargir les bornes de leur Communion ; pour y comprendre les Presbytériens, ils prenoient droit ardemment des preventions de ces Sectaires, pour les chasser de leurs Benéfices. L'Acte d'uniformité portoit (a), « que tout Ministre, qui n'avoit pas reçu l'Or» dination Episcopale, seroit obligé de la recevoir ; qu'il » feroit profession d'approuver tout ce qui est contenu dans » le Livre des Prieres communes ; qu'il prêteroit le serment » d'obéissance canonique ; qu'il abjureroit le Covenant & la » ligue solemnelle ; & qu'il renonceroit au principe, qui au» torise, sous quelque prétexte que ce soit, à prendre les armes » contre le Roi.

Ce Bill rétablissoit l'Eglise Anglicane dans le même état où elle étoit avant les Guerres civiles ; & comme les vieilles Loix persécutrices d'Elisabeth, non-seulement subsistoient encore, mais se trouvoient ici confirmées par des clauses de même nature, toutes les promesses de Charles, en faveur des consciences tendres, étoient éludées, & comme anéanties,

(a) L'exécution devoit commencer au 24 d'Août, Fête de S. Barthelemy ; ce qui fit donner à cet Acte le nom d'Acte de la S. Barthelemy.

A la vérité, dans sa Déclaration de Breda, il avoit marqué l'intention de regler son indulgence, par l'avis & l'autorité du Parlement : mais cette restriction ne prouvoit être raisonnablement étendue à la violation entiere de sa promesse. On convint que le Roi n'embrassa pas volontairement cette violente résolution ; & que le zele des Partisans de l'Eglise dans la Chambre des Communes, joint à celui du Ministre, & secondé par les intrigues des Catholiques, fut la cause réelle qui lui arracha son consentement.

Les Roïalistes, qui dominoient sans obstacle, étoient toujours prêts à signaler leur victoire, en établissant ces hauts principes de Monarchie, que leurs Adversaires avoient longtems combattus : mais lorsqu'on leur demandoit une augmentation réelle de pouvoir & de revenu pour la Couronne, on ne trouvoit pas, dans leurs concessions, autant d'empressement & de libéralité, que Charles en paroissoit desirer. Quoique le Parlement eût porté des Loix pour le reglement de la Marine, il ne prit aucune connoissance de l'Armée ; & vraisemblablement il évita de mettre le sceau de son Autorité à cette dangereuse innovation. Les dettes de la Couronne étoient devenues insupportables ; & la Chambre des Communes se vit forcée, à la fin, d'accorder au Roi un subside extraordinaire de 120000 livres sterling : mais, outre que ce remede ne répondoit pas à la grandeur du mal, Charles fut réduit à solliciter vivement les Communes, avant que de pouvoir l'obtenir ; & pour convaincre la Chambre de ses extrêmes besoins, il lui proposa de faire examiner les comptes de sa recette & de sa dépense. La Chambre, informée aussi que plusieurs branches du revenu roïal ne rendoient pas les sommes qu'on en avoit attendues, consentit, après un long délai, à mettre un impôt de deux schellings sur chaque Foïer ; & cette taxe fut établie pour toute la vie du Roi. Avec ces augmentations, le revenu fixe de la Couronne, pendant plusieurs années, n'excéda pas un million (a) ; somme trop bornée, de l'aveu même de la Nation, pour les dépenses publiques. Il n'y avoit, du moins, qu'une rigoureuse œconomie, qualité dont Charles n'étoit pas bien partagé, qui pût la faire suffire pour la

(a) Lettres d'Estrades, 25 de Juillet 1661. Histoire de Ralph. vol. 1. page 71.

CHARLES II. dignité & la sûreté du Gouvernement. Après la conclusion de toutes les affaires, l'Assemblée du Parlement fut prorogée.

1662. 19 Mai. Mariage du Roi.

Avant cette séparation, la Cour étoit emploïée à faire de grands préparatifs, pour la réception de sa nouvelle Reine, Catherine de Portugal, qui arriva dans le même tems à Portsmouth. Pendant la derniere guerre avec l'Espagne, le Protecteur s'étoit vu naturellement engagé à soutenir les Portugais dans leur révolte, & leur avoit promis, par Traité, de leur fournir 10000 hommes pour leur défense contre les Espagnols. A la restauration du Roi, les Portugais avoient demandé le renouvellement de cette alliance; & pour la rendre plus ferme & plus étroite, ils avoient offert à Charles la Princesse de Portugal, avec une dot de 300000 livres sterling, & deux importantes Forteresses; Tanger, en Afrique; Bombay, dans les Indes Orientales. L'Espagne, qui, depuis la paix des Pyrénées, avoit emploïé toutes ses forces à se remettre en possession du Portugal, dont la France paroissoit avoir abandonné la protection, prit l'allarme, & tenta de fixer Charles par un intérêt opposé. Le Roi Catholique offrit d'adopter, comme une Fille d'Espagne, toute autre Princesse; soit la Princesse de Parme, ou, ce qu'il jugea plus agréable aux Anglois, quelque Princesse Protestante, de la Maison de Danemarck, de Saxe, ou d'Orange: & de quelque côté qu'on voulût faire tomber le choix, il promit une dot, égale à celle que le Portugal faisoit offrir. Mais plusieurs raisons déterminerent Charles à donner la préférence aux offres des Portugais. L'extrême désordre des Finances d'Espagne rendoit l'exécution de ses promesses fort incertaine; &les pressantes nécessités de Charles lui faisoient desirer un secours présent. D'ailleurs l'intérêt du Commerce Britannique sembloit demander que l'indépendance du Portugal fût soutenue; dans la crainte que l'union de cette Couronne, avec celle d'Espagne, ne fît tomber tous les trésors de l'Amérique entre les mains d'un seul Potentat. Ajoutons que les prétentions de l'Espagne, sur Dunkerque & la Jamaïque, faisoient juger impossible d'obtenir, sans d'autres concessions, une cordiale amitié de cette Puissance. D'un autre côté, l'offre de deux Forteresses si considérables, que le Portugal continuoit de lui

lui offrir, promettoit à l'Angleterre une grande augmentation de forces navales; & la proposition d'une Princesse Protestante étoit une foible amorce pour Charles, que son inclination portoit à préferer une alliance Catholique. Il paroît même, par les témoignages les plus vraisemblables (*a*), qu'il avoit pris la résolution d'épouser une Fille de Portugal, sans la participation de ses Ministres, & qu'aucune remontrance n'eut le pouvoir de le faire changer de résolution. Le Chancelier, Ormond, Southampton, la combattirent par quantité d'objections: ils insisterent particuliérement sur un bruit, généralement répandu, que la Princesse étoit incapable d'avoir des enfans; mais tous leurs argumens furent rejettés. Lorsque l'affaire fut proposée au Conseil, toutes les voix concoururent à l'approuver, & le Parlement témoigna la même complaisance. Ainsi fut conclu, avec l'apparence d'un consentement universel, ce malheureux mariage avec Catherine, Princesse d'une vertu sans reproche, mais qui ne put jamais réussir, par les graces de sa personne ou de son humeur, à se faire aimer du Roi. Cependant le bruit de sa stérilité naturelle paroît avoir été mal fondé, puisqu'elle fut déclarée deux fois grosse. (*b*).

Exécution de trois Régicides.

Les Fêtes du mariage furent obscurcies, par le procès & l'exécution de plusieurs Coupables. Berwood, Okey & Cobbet, trois Régicides, qui, s'étant sauvés au-delà des Mers, avoient erré quelque tems en Allemagne, se rassemblerent secrétement à Delft en Hollande, où leurs Familles étoient convenues de les aller joindre. Ils y furent découverts par Downing, Résident du Roi, qui avoit autrefois servi le Protecteur & la République dans le même Office, après avoir été Chapelain dans le Régiment d'Okey. Il demanda, aux Etats un ordre pour les arrêter. Les Etats s'étoient ac-

(*a*) Vie d'Ormond par Cartes, Tom. 2. pag. 254. Le recit de Cartes paroît plus soutenu que celui de Mémoires d'Ablancourt, où l'on trouve que le Chancelier avoit eu plus de part que personne à l'alliance Portugaise. On ne peut supposer que les négociations sécretes de la Cour d'Angleterre fussent bien connues d'un François résidant à Lisbonne. D'ailleurs le Chancelier s'efforçoit sans doute de cacher ses opposition à la Reine & à sa Famille; & soit au Parlement, soit au Conseil, il soutenoit la résolution déja prise.

(*b*) Défense du Général Monck, par le Lord Lansdown. Temple, Tom. 2. pag 154.

Charles II. 1662.

coutumés à ne pas refuser ces demandes ; mais, en même-tems, ils faisoient avertir les Coupables de se mettre en sûreté par la fuite. Cette précaution fut éludée par la vigilance & l'expédition de Downing. Il surprit les Criminels, les jetta précipitamment dans une Frégate Angloise, qui se trouvoit sur la Côte, & les fit conduire à Londres. Ces trois Malheureux tinrent une conduite plus soumise & plus modérée, qu'aucun des complices du même crime. Okey, en particulier, pria, au moment de l'exécution, pour la prospérité du regne de Charles, & déclara que s'il eût vécu, son intention étoit de se soumettre paisiblement à l'ordre établi. Il s'étoit élevé, pendant les Guerres civiles, de la profession de Chandelier, à des Offices considérables dans l'Armée ; & dans toute sa conduite, il avoit marqué autant d'humanité que d'honneur. En faveur de ce bon caractere & de ses dernieres dispositions, son corps fut donné à ses Amis pour l'ensevelir.

Procès de Vane.

L'attention du Public fut singuliérement attachée, par le procès de deux Criminels d'un ordre plus distingué, Kambers & Vane. Ces deux Personnages n'avoient pas été du nombre des Régicides ; mais ils étoient exceptés de l'Amnistie générale, & renfermés dans une prison. Le Parlement, qu'on avoit distingué par le titre de Convention, avoit porté la faveur pour eux, jusqu'à demander au Roi, que s'ils se trouvoient coupables, leur exécution fût suspendue. Mais le nouveau Parlement, plus zélé pour l'honneur de la Monarchie, sollicita leur procès & leur condamnation. Comme il n'étoit pas question de faire revivre des disputes, qu'on vouloit ensevelir dans l'oubli, l'accusation, contre Vane, ne comprenoit aucune de ses actions pendant la guerre ; elle ne s'étendoit qu'à sa conduite, depuis la mort de Charles I, soit en qualité de Conseiller d'Etat, ou de Secretaire de la Marine ; deux Offices, où la fidélité même, qu'il devoit à ceux qui lui donnoient leur confiance, l'avoit engagé dans l'opposition à la Monarchie.

Le courage & l'habileté ne lui manquerent pas, pour tirer avantage de cette circonstance. Il représenta « que si la sou-» mission pour le Gouvernement alors établi étoit regardée » comme un crime, toute la Nation n'étoit pas moins crimi-

» nelle, & qu'il ne resteroit pas beaucoup d'Anglois, dont » l'innocence pût autoriser les Juges à le déclarer coupable » de trahison : que suivant cette maxime, l'établissement d'une » illégitime autorité, par la force, devoit entraîner une des- » truction totale, puisque les Usurpateurs proscriroient une » partie de la Nation pour sa désobéissance, & que le vrai » Prince puniroit l'autre pour leur avoir obéi ; que la Législa- » ture d'Angleterre, prévoïant cette violente situation, avoit » pourvû à la sûreté publique par le fameux Statut de Hen- » ri VII, qui portoit, que dans le cas de révolution, per- » sonne ne seroit déclaré coupable pour son obéissance au » Prince actuel ; que soit quil fût question d'un Gouverne- » ment Monarchique ou Républicain, la raison de ce Statut » étoit la même; c'est-à-dire, qu'un Prince chassé ne pou- » voit se croire en droit d'exiger de l'obéissance, aussi long- » tems qu'il ne pouvoit offrir de protection : qu'il n'appar- » tenoit point à des Particuliers, sans pouvoir & sans droit, » de discuter les Titres de leurs Gouverneurs, & que la » plus manifeste usurpation n'imposoit pas moins la nécessité » d'obéir, que le plus légitime établissement : que le différend, » entre le dernier Roi & son Parlement, étoit de la plus déli- » cate nature, & que les plus honnêtes gens avoient été di- » visés dans leur choix : que le Parlement, s'étant rendu in- » dissoluble par sa propre autorité, étoit devenu une Puissance » subordonnée à celle du Rôi, & qu'un cas de cette nouveau- » té, inconnu à la Constitution, ne devoit pas être jugé ri- » goureusemen par la Lettre des anciennes Loix : que person- » nellement, il avoit condamné toutes les violences qu'on » avoit exercées contre le Parlement & contre la personne » du Souverain, & qu'il s'étoit absenté de la Chambre, quel- » que tems avant comme après l'exécution du Roi : que » voïant tout le Gouvernement en désordre, il étoit demeuré » résolu, dans toutes les révolutions, d'adhérer inviolable- » ment aux Communes, qu'il regardoit comme la racine & le » fondement de toute autorité légitime ; que sa constance dans » ce principe, lui avoit fait supporter patiemment toutes les » violences de la tyrannie de Cromwell, & le disposoit en- » core à s'exposer avec le même courage, aux rigueurs de la

» Loi & de la Justice corrompues : qu'à la restauration du » Roi, il étoit en son pouvoir de se dérober à ses Ennemis; » mais qu'il avoit conservé la résolution de périr pour la dé- » fense de la liberté, à l'exemple des plus grands Hommes » de l'Antiquité, & de rendre témoignage, par son sang, à » cette honnorable Cause, pour laquelle il s'étoit déclaré : en- » fin qu'outre les liens par lesquels Dieu & la Nature l'a- » voient attaché à sa Patrie, il s'étoit volontairement engagé » par le sacré Covenant, dont il n'y avoit point de pouvoir » terrestre qui pût lui faire oublier les obligations ».

Toutes les défenses de Vane ne firent d'impression sur personne. Ses Juges, considérant moins les articles de trahison dont on le chargeoit, que l'opinion établie de sa criminelle activité dans l'origine & dans toute la suite des Guerres civiles, s'attacherent à la lettre de la Loi, & ne balancerent pas à le déclarer coupable. Son courage ne l'abandonna point après sa condamnation. Quoique naturellement timide, la persuasion d'une juste cause le soutint contre les terreurs de la mort; pendant que son enthousiasme, excité par des images de gloire, embellit la fin d'une carriere qu'il avoit tant défigurée dans son cours. Le jour de son exécution, dans la crainte qu'un si courageux Coupable ne fît quelque impression sur la Populace, on plaça sous l'échafaud, des Tambours, dont le bruit, lorsqu'il commençoit à s'étendre en réfléxions sur le Gouvernement, étouffa sa voix, & l'avertit de modérer l'ardeur de son zele. Cet accident imprévu ne l'étonna point. Toute sa conduite fut ferme; & la mort ne lui parut qu'un passage à l'éternelle félicité, qu'il croïoit préparée pour sa recompense.

Son exécution, 14 Juin.

Ce Personnage, si célebre par ses talens Parlementaires, a laissé quelques Ecrits, qui traitent tous de Religion. Ils sont absolument inintelligibles. On n'y trouve aucune trace d'éloquence, ni même de sens commun. Paradoxe étrange ! si l'on ne savoit que les plus grands génies, lorsqu'ils abandonnent, par principes, l'usage de leur raison, ne tirent pas d'autre fruit de leur vigueur d'ame, que de s'enfoncer dans des erreurs plus absurdes. On a remarqué que Vane, en contribuant plus que personne à la mort du Comte de

Strafford, avoit ouvert le chemin à cette destruction, qui fit le malheur de l'Angleterre ; & que sa propre mort avoit fermé cette sanglante scene. Il fut le dernier, qui porta la peine des Guerres civiles. Lambert, quoique condamné, obtint, au Tribunal même, une surséance d'exécution : & les Juges déclarerent que si Vane eut marqué la même soumission, il auroit eu la même part à l'indulgence du Roi. Lambert survécut, près de trente ans, à sa condamnation. Il fut relégué dans l'Isle de Guernesey, où il mena une vie paisible, oubliant tous ses anciens projets de grandeur, & parfaitement oublié de la Nation.

CHARLES II. 1662.

Quelque odieux que Vane & Lambert fussent aux Presbytériens, ce Parti n'eut pas le tems de se réjouir de leur condamnation. La fatale Saint-Barthélemy approchoit, jour auquel tous les Ministres étoient obligés, par le dernier Bill, ou d'abandonner leurs Bénéfices, ou de signer les articles qu'on leur proposoit. Les plus zélés de cet Ordre s'étoient déterminés de concert à refuser la souscription, dans l'espoir que les Evêques n'oseroient chasser, tout d'un coup, un si grand nombre de Prédicateurs, les plus respectés du Peuple. Le parti Catholique de la Cour, qui souhaitoit de voir un grand schisme entre les Chefs Protestans, les encourageoit dans leur obstination, par l'espérance de la protection du Roi ; & le Roi lui-même, soit volontairement, ou sans y penser, contribua, par sa conduite irrésolue, à les confirmer dans cette idée. On avoit observé, sur tout, beaucoup de rigueur dans les termes du Formulaire, pour dégoûter tous les Presbytériens scrupuleux ou zélés, & les dépouiller avec plus de certitude. Dans un seul jour, environ deux mille Ministres abandonnerent leurs Cures ; & la Cour fut extrêmement surprise de leur voir sacrifier leur fortune à leurs principes de Religion. Cette société de souffrances paroissant servir à les fortifier, ils résolurent de s'exposer aux dernieres extrémités, plutôt que de renoncer ouvertement à cette doctrine, que l'intérêt seul, dans d'autres occasions, leur faisoit si facilement éluder ou modifier. L'Eglise Anglicane jouit pleinement du plaisir des représailles, & poussa même, comme il arrive toujours, le ressentiment plus loin

Le Clergé Presbytérien est chassé. 24 d'Août.

Charles II. 1662.

que l'offense. Pendant le regne du Parti Parlementaire, on avoit du moins laissé, au Clergé Anglican, la cinquiéme partie des Bénéfices; mais cette indulgence, quoique demandée d'abord par les Pairs, fut refusée aux Presbytériens. Quelque difficile qu'il soit toujours, de mettre la paix entre des Théologiens, ceux qui la cherchoient de bonne foi s'étoient figuré qu'un peu d'adoucissement dans les termes auroit pû tenir les Presbytériens unis à l'Eglise, & dissiper ces Factions Ecclésiastiques, qui avoient causé tant de désordres, & dont on en pouvoit tant craindre encore. On offrit des Evêchés à Calamy, à Baxter & Reynolds, qui jouissoient d'une grande considération dans le Parti Presbytérien: Reynolds fut le seul, qui se laissa tenter par cette offre. Quantité d'autres refuserent des Doïennés & d'autres Prébendes.

Dunkerque vendu aux François.

Une autre démarche, dans laquelle Charles s'engagea successivement, eut le malheur de n'être approuvée d'aucun Parti, & fut regardée, au contraire, comme une des plus fausses mesures, ou même des plus grandes taches de son regne: c'est la vente de Dunkerque aux François. Les maximes d'œconomie, dont le Parlement avoit peine à s'écarter, & la disposition libérale, ou prodigue, du Monarque, ne s'accordoient gueres; & les subsides, qu'il avoit obtenus, n'empêchoient pas que son trésor ne fût vuide & fort endetté. Il avoit reçu, de la France, 200000 écus; mais la Flotte, & les Troupes, qu'il entretenoit pour la défense du Portugal, lui avoit déja coûté, avec cette somme, le double de celle que la Reine lui avoit apportée (a). Le tems convenu, pour païer la dot de sa sœur au Duc d'Orleans, approchoit. Tanger, cette Forteresse, dont on avoit espéré tant d'avantages, n'étoit qu'un fardeau de plus pour la Nation; & Rutherford, qui commandoit à Dunkerque, avoit fait monter les frais annuels de cette Garnison, à près de 100000 livres sterling. Ces considérations eurent tant de force, non-seulement, sur le Roi, mais sur le Chancelier même, que ce Ministre incorruptible fut le plus ardent à lui conseiller d'accepter une somme d'argent, pour une Pla-

(a) D'Estrades, 17 d'Août 1662.

ce que l'état de ses Finances ne lui permettoit pas de conserver plus long-tems. Un des articles, du Traité avec le Portugal, portant que Dunkerque ne seroit jamais rendu aux Espapagnols, il ne restoit que la France, qui pût l'acheter. D'Estrades, fut invité, par une Lettre de Clarendon même, à passer la Mer pour conclure ce marché. On lui demanda neuf cent mille livres sterling: il en offrit cent. Les demandes des Anglois diminuerent par degrés, & celles des François augmenterent. On convint de quatre cens mille liv. L'artillerie & les munitions montoient seules à la cinquiéme partie de cettte somme (*a*). Mais l'importance de cette vente n'étoit pas alors plus connue des Etrangers, que de la Cour d'Angleterre (*b*). Le Roi de France même, quoique passionné pour de nouvelles acquisitions, & si bon juge de ses propres intérêts, crut faire un marché fort désavantageux (*c*); jusqu'à défendre, à son Ambassadeur, d'aller au-delà d'une somme qui paroît si médiocre.

CHARLES II. 1662.

Déclaration d'Indulgence. 26 Décembre.

Le caractere de Charles, & ses principes de politique, se firent entrevoir par une nouvelle démarche, qui jetta d'abord la Nation dans quelqu'embarras pour l'expliquer, mais qui fut ensuite éclaircie par d'autres événemens. Il publia une Déclaration, sous prétexte d'apporter quelque adoucissement aux rigueurs de l'Acte d'uniformité. Après avoir témoigné une ferme résolution d'observer l'Amnistie générale, & de se fier, pour le soûtien de son Trône, non a la force des armes, mais uniquement à l'affection de ses Sujets, il rap-

(*a*) Ibid, 21 d'Août & 12 Septembre 1662.

(*b*) Il paroit néanmoins, par plusieurs Lettres du Comte d'Estrades, particuliérement celle du 21 d'Août 1661, que le Roi auroit pû abandonner Dunkerque au Parlement, qui n'auroit pas refusé de paier les frais de la Garnison, mais qui ne vouloit rien poier au Roi, pour cette cession; & que d'un autre côté, la jalousie du Roi ne lui permettoit point de céder au Parlement une partie séparée de son Domaine & de son autorité: preuve assez claire que le calme & la confiance mutuelle n'étoient pas encore bien établis dans le Gouvernement.

(*c*) Ibid. 3. d'Act. 1662. Ce qui rendoit Dunkerque fort important pour les Anglois, étoit le tort que leur Commerce pouvoit recevoir de cette Ville, lorsqu'elle étoit entre les mains des François. Mais ce fut Louis XIV, qui en fit le premier un bon Port. L'Angleterre ne peut avoir d'autre occasion de transporter des Troupes, dans le Continent que pour secourir quelque Allié, dont les Villes maritimes servent au même usage que Dunkerque, s'il étoit entre les mains des Anglois.

CHARLES II. 1662.

pelloit l'article de sa Déclaration de Breda, qui promettoit la liberté de conscience: sur quoi, " s'étant d'abord attaché, „ disoit-il, à bien établir l'uniformité de l'Eglise d'Angleterre, „ re, sur tout ce qui concernoit la discipline, les cérémonies „ & le gouvernement, & toujours ferme dans la résolution „ de la maintenir; il vouloit aussi, pour ce qui regardoit les „ peines portées contre ceux, qui, tenant une conduite paisible, „ faisoient difficulté néanmoins, par délicatesse d'une „ conscience mal guidée, de se conformer à l'Eglise Anglicane, „ & pratiquoient, sans scandale, les dévotions convenables „ à leurs principes, se faire un soin particulier, autant „ qu'il étoit en son pouvoir, sans donner atteinte aux „ Priviléges du Parlement, d'engager, aux prochaines Sessions, „ la sagesse des deux Chambres à concourir avec lui, „ pour faire quelque Acte, qui l'autorisât, avec une approbation „ plus universelle, à l'exercice du pouvoir dispensatif, „ qu'il croïoit attaché à sa Personne (*a*) ». Charles exerçoit ici une prérogative des plus importantes; mais c'étoit avec une adresse, avec des réserves, & des limitations, capables de prévenir l'examen du titre, & toute rupture entre lui & les deux Chambres: ses vues avoient des fondemens plus profonds, & devoient paroître de la derniere importance.

Le Roi, pendant son exil, avoit pris de fortes préventions en faveur de la Religion Catholique; & suivant les témoignages les plus probables (*b*) il avoit été reconcilié formellement avec l'Eglise de Rome. D'ailleurs, par le seul esprit d'opposition, le grand zele du Parti Parlementaire, contre les Papistes, avoit toujours fait pencher la Cour & les Roïalistes à prendre des sentimens plus favorables, pour un ordre de Sujets, qui pendant tout le cours des Guerres civiles, avoient soutenu vigoureusement les droits de leur Souverain. Les rigueurs que Charles avoit essuïées en Ecosse, de la part

(*a*) Kennet's Register. pag. 850

(*b*) On prétend, que, dans le voïage de Fontarabie, le Comte de Bristol & le Chevalier Bennet, porterent Charles à changer de Religion, & que le dernier n'osa retourner en Angleterre jusqu'après la mort du Lord Culpeper, qui l'avoit menacé de le découvrir au Parlement. On ajoute que le secret fut ensuite divulgué par Jacques II. même. D'autres veulent que Charles eût fait son abjuration entre les mains du Cardinal de Retz, avant que de quitter la France pour la derniere fois. *Voi. l'Appendix.*

des

des Presbytériens, étoient une autre raison qui l'éloignoit d'eux, & qui le portoit à la douceur, pour un Parti fort opposé de génie, comme de principes, aux sévérités de ces Sectaires. Les sollicitations de la Reine Mere, l'exemple de ses Amis les plus familiers, le goût d'un culte pompeux, & plus convenable au faste de la Cour des Rois, l'espoir de trouver plus d'indulgence pour ses plaisirs; toutes ces causes ensemble eurent de puissans effets sur un jeune Prince, que son humeur nonchalante & dissolue rendoit incapable d'un attachement bien ferme, pour les principes d'éducation, qu'il n'avoit reçus qu'après son enfance. Mais, si le naturel libre de Charles lui avoit fait embrasser légérement la Religion Romaine, la même disposition n'avoit pas permis que la doctrine de cette Eglise jettât de fortes racines dans son cœur. Pendant la vigueur de sa santé, lorsque la fermentation de son sang étoit vive & ses esprits exaltés, son indifférence pour toute sorte de Religions alloit peut-être jusqu'au mépris; & dans ce tems, il meritoit plus proprement le nom de Déiste, que celui de Catholique. Mais dans ses révolutions de tempéramment, lorsque le goût de la raillerie fit place aux réflexions, & que son esprit pénétrant, quoiqu'ennemi de l'application, fut obscurci par des allarmes & des craintes, il eut des accès d'une conviction plus sincere; & cette Religion, pour laquelle il avoit toujours eu du penchant, se rendit alors maîtresse de son jugement & de son opinion.

CHARLES II. 1662.

Tandis que le Roi flottoit ainsi, dans tout le cours de son Regne, entre l'irréligion, dont il faisoit une profession ouverte, & la foi Romaine, pour laquelle il conservoit une secrete inclination, le Duc d'York, son Frere, avoit adopté sans ménagement les principes de Rome. Un naturel vif, avec un jugement borné, en avoit fait un Prosélyte de bonne foi; sans aucune, réserve, qu'on pût rapporter à des vues d'intérêt, & sans aucun doute, dont on pût accuser ses raisonnemens & ses recherches. Son application aux affaires lui avoit fait acquérir un extrême ascendant sur le Roi, qui le surpassoit beaucoup en discernement, mais que sa paresse portoit à se décharger du poids de l'administration, sur un Frere, qui lui causoit peu de jalousie. Sous couleur de soulager les Pro-

estans non-conformistes, ils formerent le projet d'introduire
CHARLES II. une tolérance générale, & de procurer aux Catholiques le
1662. libre exercice de leur Religion, ou du moins, son exercice dans l'intérieur de leurs murs. Les deux Freres virent avec joie une partie si nombreuse & si populaire du Clergé National, refuser l'Acte d'uniformité, & se flatterent qu'à la faveur de ce nom, l'odieux & foible Parti des Catholiques obtiendroit du crédit & de la protection.

Mais pendant que le Roi faisoit valoir ses promesses de
1663. tolérance, & d'autres imaginations plausibles, le Parlement,
18 Février. qui se rassembla peu de tems après sa Déclaration, ne put approuver cette démarche. L'intention déclarée de soulager les Non-conformistes, & la vue secrete de favoriser les Catholiques, déplurent également aux deux Chambres. Elles furent confirmées, dans cette prévention, par les Ministres mêmes du Roi, sur tout par le Chancelier. La Chambre des Communes ne fit pas difficulté de représenter, que la Déclaration de Breda ne contenoit aucune promesse, dont les Presbytériens & les autres Non-conformistes pussent tirer avantage, & que Charles n'y avoit témoigné qu'une simple intention, qui supposoit la concurrence du Parlement; qu'en accordant même aux Non-conformistes le droit qu'ils fondoient sur une promesse, ils l'avoient confié, avec tous leurs autres droits & privileges, à la Chambre des Communes, qui les représentoit tous, & qui jugeoit à propos d'affranchir le Roi de cette obligation; qu'il ne falloit pas s'imaginer que Sa Majesté & les Chambres fussent liées par cette Déclaration, jusqu'à ne pouvoir porter aucune Loi contraire; qu'à la Restauration même, il y avoit des Loix d'Uniformité en vigueur, qui ne pouvoient être annullées que par un Acte du Parlement; & que l'indulgence proposée deviendroit aussi pernicieuse à l'Eglise qu'à l'Etat, ouvriroit la porte au Schisme, animeroit les Factions, troubleroit la paix publique, & deshonoreroit la sagesse de la Legislature. Cette Remontrance eut tant de poids, que le Roi, dans les conjonctures, ne jugea point à propos d'insister sur son projet d'indulgence.

Les deux Chambres s'unissant, pour ôter toute espérance aux Catholiques, représenterent au Roi, dans une autre

Adresse, « que son extrême douceur avoit attiré dans le „ Roiaume un grand nombre de Prêtres Romains & de Jé- „ suites, & lui demanderent une proclamation, qui leur or- „ donnât d'en sortir dans un terme fixe „. Le Roi fit une réponse gracieuse, dans laquelle néanmoins il ne fit pas difficulté de témoigner la reconnoissance qu'il croioit devoir aux Catholiques, pour leurs fideles services dans la Cause de son Pere & dans la sienne. La proclamation fut publiée : mais, par ses expressions mêmes, on prit soin de la rendre infructueuse. Le Parlement avoit excepté tous les Prêtres *étrangers*, qui servoient les deux Reines & qui étoient à la suite des Ambassadeurs: dans la proclamation, le mot d'*étrangers* fut omis exprès ; & les Reines se virent autorisées à protéger autant de Prêtres Anglois qu'il leur plut.

Quoique les complaisances du Roi ne pussent être sinceres, l'espérance d'en tirer quelque avantage lui fit engager les Communes dans un nouvel examen de ses revenus, qui s'étoient trouvés, leur dit-il, fort inférieurs aux Charges publiques. Il en accusoit, principalement, la négligence avec laquelle ils avoient été levés. En effet, malgré le prix de Dunkerque, ses dettes étoient montées à des sommes considérables; & pour assurer la Chambre que l'argent, qu'il avoit reçu d'elle, ne s'étoit pas dissipé en dépenses superflues, il offrit de produire ses comptes. Cependant, tout le monde reconnoît que si pendant son exil, il avoit sû ménager, avec beaucoup d'ordre & d'œconomie, ses finances bornées & précaires, il lui restoit peu de cette vertu, & que les revenus de sa Couronne ne suffisoient point à ses prodigalités. Les Communes, sans entrer dans une discussion si délicate, lui accorderent quatre subsides (*a*); & ce fut la derniere fois que les taxes furent levées par cette voie.

Il se fit dans cette Session, plusieurs Loix qui concernoient le Commerce. La Milice eut aussi part aux Délibérations, & l'on fit quelques Réglemens pour y rétablir l'ordre. Il fut décidé, particuliérement, que le Roi n'auroit le pouvoir de la tenir sous les armes, que pendant quatorze jours de l'année. La situation de l'Isle, & ses forces maritimes, y ont fait

(*a*) A leur exemple, la convocation du Clergé lui en accorda autant.

CHARLES II. 1663.

extrêmement négliger toutes les autres défenses, quoique souvent nécessaires ; & la défiance, que le Parlement témoignoit ici, de l'attention de Charles à discipliner la Milice, étoit entiérement superflue. Les principes de liberté demandoient plutôt une défiance contraire.

Décadence du Comte. de Clarendon.

L'étroite amitié, qui s'étoit soutenue, entre Clarendon & le Comte de Bristol, pendant leur exil & les infortunes du Parti Roïal, étoit fort diminuée, depuis la Restauration, par le refus que le Chancelier avoit fait, au Comte, de quelques faveurs qu'il demandoit pour une Femme de la Cour. Bristol, n'écoutant que son indiscrétion & son impétuosité naturelles, s'emporta bientôt, contre le Ministre, dans les termes les plus outrageans. Il entreprit même de le traduire devant les Pairs, par une accusation formelle : mais son plan étoit si mal concerté, que les Juges, dont on prit l'avis, déclarerent que, par la matiere & la forme, il blessoit également les Loix. En effet, tous les articles (*a*) ont beaucoup plus l'apparence d'au-

Il est accusé par le Comte de Bristol.

(*a*) On nous les a conservés ; & ce qui touche un homme si célebre, dans un point si grave, semble mériter ici le même soin. Ils portoient, 1°. « Qu'il » s'étoit efforcé d'aliéner l'affection des » Sujets, en insinuant artificieusement » à ses Créatures, que le Roi avoit du » penchant pour le Papisme, & qu'il » avoit dessein d'altérer la Religion établie : 2°. Que Clarendon avoit dit à » plusieurs Membres du Conseil, que » le Roi étoit dangereusement corrompu dans sa Religion, & que les Papistes avoient tant d'accès auprès de lui, » que si l'on n'y prenoit garde, la Religion Protestante seroit bientôt renversée en Angleterre. 3°. Que lorsque » le Chevalier Bennet avoit été fait Sécretaire d'Etat, à la Place de Nicholas, » le Chancelier avoit dit, que le Roi » avoit donné dix mille livres Sterling » pour éloigner un bon Protestant, & » pour mettre un Papiste couvert à sa » place. 4°. Qu'il avoit persuadé au Roi » de permettre qu'on fit usage de son » nom pour solliciter, à Rome, un » Chapeau de Cardinal pour le Lord » Aubigny, grand Aumônier de la Reine ; & que dans cette vue, il avoit employé un Papiste, nommé Bealing, & » s'étoit adressé à divers Prêtres & Jésuites, leur promettant de grands » avantages pour leur Religion, si cette » affaire réussissoit. 5°. Qu'il avoit promis à divers Papistes de faire ses efforts pour faire abolir les Loix Pénales, portées contr'eux, afin qu'en publiant leurs espérances ils pussent augmenter le scandale contre Sa Majesté. » 6°. Que la négociation, pour le Mariage du Roi, lui aïant été confiée, il avoit » conclu le Traité, en passant des articles » scandaleux pour la Religion Protestante ; que de plus, il avoit négligé » de convenir de la maniere dont le » mariage seroit célébré, d'où il arrivoit que la Reine aiant refusé d'être » mariée par un Prêtre Porestant, si » elle avoit des Enfans, ou la succession » seroit incertaine, à cause du défaut » dans la bénédiction du mariage, ou le » Roi seroit exposé au soupçon d'avoir » été marié, dans ses propres Etats, » par un Prêtre de l'Eglise Romaine. » 7°. Qu'après avoir tenté d'aliéner » l'affection des Sujets de S. M. par rap-

tant d'invectives d'un Ennemi passionné, que d'une accusation sérieuse, & digne de la discussion d'une Cour de Judicature. Aussi l'Accusateur même fut-il si confus de sa conduite & de sa défaite, qu'il se déroba pendant quelque tems aux yeux du Public : & tous ses talens, son éloquence, sa vivacité & son courage, ne purent le rétablir dans le degré d'estime, qu'il avoit perdu par cette brusque & téméraire démarche.

CHARLES II. 1663.

Mais, quoique le Chancelier fût sorti victorieux de cette épreuve, son crédit n'en diminuoit pas moins à la Cour ; & l'on s'apperçut, qu'à mesure que le Roi se fortifioit sur le Trône, il s'éloignoit d'un Ministre dont le caractere avoit si peu de rapport avec le sien. Clarendon s'étoit constamment opposé à la faveur du Roi pour les Catholiques ; il avoit mis la liberté Nationale à couvert du zele excessif des Roïalistes ; il avoit restraint, ou combattu, les donations prodigues ; & dans sa conduite, il avoit observé si rigoureusement la dignité de son caractere, en qualité de Chancelier de la Monarchie, qu'il s'étoit fait une regle inviolable, & le Comte de Southampton à son exemple, de n'entrer dans aucune liaison

» port à la Religion, il avoit fait ses » efforts, en répendant ces scandales » dans le Public, pour s'attirer les ap» plaudissemens des Sujets, dans la vue » de se faire regarder comme le soutien » & le Protecteur de la Religion Pro» testante. 8°. Qu'il avoit encore tâché » d'aliéner de S. M. les cœurs de ses Su» jets, en répandant, par lui-même & » par ses Emissaires, des bruits scanda» leux sur la conduite particuliere du » Roi. 9°. Qu'il avoit fait la même ten» tative sur le Duc d'Yorck, en lui insi» nuant que le Roi avoit dessein de légiti» mer le Duc de Monmouth. 10°. Que » contre le sentimenr du Général Monk, » il avoit persuadé au Roi de tirer les » Garnisons Angloises d'Ecosse, & de » faire démolir les Forts qui avoit été » construits, sans attendre les avis du » Parlement d'Angleterre. 11°. Qu'il » s'étoit efforcé d'affoiblir l'affection du » Roi pour ce présent Parlement, en » lui disant qu'il n'y avoit jamais eu de » Chambre des Seigneurs si foible, ni » de Chambre des Communes si passion» née, & qu'il valoit mieux vendre » Dunkerque à la France, que de se » mettre à leur discrétion faute d'ar» gent. 12°. Que contre une Loi con» nue, & portée dans la derniere session, » par laquelle on avoit accordé de l'ar» gent au Roi pour l'entretien de Dun» kerque, il lui avoit conseillé de ven» dre cette Place au Roi de France. 13°. » Que, contre la disposition des Loix, » il s'étoit enrichi par la vente des » Offices. 14°. Qu'il avoit converti, à » son propre usage, de grosses sommes » de l'argent du Public, levé en Irlan» de, tant par voie de Subsides que par » des Bienveillances ; ou autrement, » & destiné à paier les Charges du Gou» vernement. 15° Que s'étant attribué la » principale direction des affaires de » S. M. il étoit cause que les Droits du » Domaine s'étoient affermés à moindre » prix que d'autres n'offroient, à cer» taines personnes avec lesquelles il » partageoit le profit, & qu'il en avoit » usé de même à l'égard des autres re» venus du Roi.

CHARLES II. 1663.

avec les Maîtresses du Roi. La Favorite de Charles étoit Madame Palmer, créée ensuite Duchesse de Cleveland ; femme prodigue, rapace, dissolue, violente & vindicative. Elle ne manqua point, à son tour, de miner sourdement le crédit de Clarendon ; & l'événement fit bientôt connoître qu'elle ne s'y emploioit pas sans succès. Nicholas, Secretaire d'Etat, Ami intime du Chancelier, fut éloigné de la Cour ; & le Chevalier Bennet, son Ennemi déclaré, obtint cet Office. Peu de tems après, Bennet fut créé Lord Arlington.

Conduite & disposition du Roi.

Quoiqu'en général la conduite du Roi, depuis sa restauration, eût mérité des éloges, les Spectateurs pénétrans commençoient à remarquer que ces vertus, par lesquelles il avoit d'abord ébloui & comme enchanté la Nation, avoient moins de solidité que d'éclat. Ce jugement droit, qu'on ne lui refusoit point, perdoit beaucoup de son influence par le défaut d'application : sa bonté sembloit plutôt l'effet d'un naturel facile, que d'une vraie générosité de caractere : son humeur sociable le conduisoit fréquemment à négliger sa Dignité : son amour pour le plaisir n'étoit pas accompagné du sentiment & de la décence convenables. Tandis qu'il sembloit marquer de la bonne volonté à tous ceux qui l'approchoient, son cœur n'étoit pas capable d'une sincere amitié, & secrétement il nourrissoit un fond de mépris & de défiance pour le genre humain. Mais la plus grande tache de son caractere, aux yeux des bons Juges, étoit l'ingratitude qui lui faisoit négliger ces malheureux Cavaliers, dont le zele & les souffances, pour sa Cause, n'avoient pas connu de bornes. Au fond, les circonstances paroissent admettre quelque excuse, ou du moins quelque adoucissement : comme il avoit été plutôt rétabli par les efforts de ses Ennemis réconciliés, que par ceux de ses anciens Amis, les premiers se croïoient en droit de prétendre une part à sa faveur ; & l'expérience leur aiant fait acquérir plus de lumieres dans les Affaires publiques, ils étoient plus propres à ménager celles qui leur étoient confiées. Les revenus annuels de Charles étoient fort éloignés de l'abondance ; ses Maîtresses, & les compagnons de ses plaisirs, obtenoient, de son naturel, aisé, tout ce qu'ils pensoient à lui demander. La pauvreté même où les plus zélés Roialistes se trou-

voient réduits, diminuant leur considération, les rendoit peu propres à soutenir les mesures du Roi, & le faisoit regarder, à la Cour, comme une charge inutile. En un mot, tant de gens faisoient valoir de fausses & ridicules prétentions de mérite, que l'indolence naturelle de Charles, à qui les discussions & les recherches étoient insupportables, le portoit à les traiter tous avec la même froideur. Le Parlement prit quelque intérêt à la situation des pauvres Cavaliers, & leur fit distribuer, d'une seule fois, soixante mille livres sterlig. Madame Lane & les Pendwells, reçurent aussi quelques présens & des pensions du Roi. Mais le plus grand nombre des Roïalistes languissoient encore dans l'indigence & dans le chagrin, aggravé par la perte de leurs plus légitimes espérances, & par le tourment de voir les graces & la faveur accordées à leurs plus mortels Ennemis. Il étoit passé comme en Proverbe que l'Acte d'indemnité & d'oubli étoit un Acte d'indemnité pour les Ennemis du Roi, & d'oubli de ses Amis.

Charles II.

1663.

Dans la nouvelle Session du Parlement, on vit subsister les mêmes principes, qui avoient regné dans toutes les Assemblées précédentes. La Monarchie & l'Eglise furent encore l'objet d'une tendre affection. On ne connoît aucun tems, du regne de Charles, où le même esprit ait passé plus ouvertement les bornes de la modération.

1664.

§. II. Nouvelle Session.

16 Mars.

Ce Prince, dans ses discours aux deux Chambres avoit hasardé de demander hautement la révocation du Bill triennal, & n'avoit pas fait difficulté de déclarer, que, malgré cette Loi, il ne souffriroit jamais qu'aucun Parlement fût assemblé par les méthodes prescrites dans ce fameux Statut. Le Parlement, loin de s'offenser de cette Déclaration, révoqua le Bill; & pour toutes les sûretés qu'on s'étoit proposées par cet Acte, il se contenta de cette clause générale, « que l'interruption des Assemblées ne dureroit au plus que trois ans ». Cependant après s'être élevé de lui-même au droit de brider & de censurer l'autorité roïale, il est manifeste qu'il devoit conserver une sûreté constante & réguliere pour ses Assemblées & ne pas se reposer entiérement sur la bonne volonté du Prince, qui, lorsqu'il seroit ambitieux ou d'un caractere

CHARLES II. 1664. entreprenant, ne pourroit les voir avec beaucoup de satisfaction. Avant la fin du regne de Charles, l'Angleterre éprouva sensiblement les fâcheux effets de cette révocation.

L'Acte d'Uniformité soumettoit, à des amendes & des emprisonnemens, les Ecclésiastiques qui exerceroient les fonctions du Sacerdoce sans avoir reçu l'Ordination : mais ce frein ne parut pas suffisant. Il fut ordonné que si cinq personnes, au-dessus du nombre dont une famille étoit composée, s'assembloient pour quelque exercice de Religion, chacun des Acteurs & des Assistans subiroit, pour la premiere offense, trois mois de prison, ou cinq livres sterling d'amende ; pour la seconde, six mois de prison, ou dix livres; & que pour la troisieme, il seroit transporté aux Colonies pour sept ans, ou qu'il païeroit la somme de cent livres. Le Parlement n'avoit devant les yeux que la malignité des Sectaires : n'auroit-il pas du porter son attention plus loin, jusqu'à la cause de cette malignité? c'est-à-dire, la contrainte & les maux qu'ils avoient soufferts.

Rupture avec la Hollande. Les Communes déclarerent aussi que les torts, les insultes & le deshonneur, que l'Angleterre avoit essuïés de la part des Provinces-Unies, étoit le plus grand obstacle au Commerce étranger des Anglois, & promirent d'assister le Roi de leurs vies & de leurs biens, pour maintenir les droits de la Couronne contre toutes sortes d'oppositions. Comme ce fut le premier pas vers une nouvelle guerre, les causes & les motifs de cette démarche doivent être expliqués.

L'étroite alliance, qui, pendant près de 70 ans, a subsisté, sans interruption & sans jalousie, entre l'Angleterre & la Hollande, n'est pas tant fondée sur les intérêts naturels & invariables de ces deux Etats, que sur la crainte de la Puissance Françoise, qu'ils croïent capable, sans cette union, d'étendre bientôt sa domination sur toute l'Europe. Dans les premieres années du regne de Charles, avant que l'ambitieux génie du Monarque François se fût déploïé & lorsque son Peuple sembloit encore ignorer ses propres forces, la seule rivalité du Commerce, sans autre motif de jalousie ou de crainte, avoit naturellement produit, dans les Anglois, de l'aversion pour une République, formée si près d'eux. Le Commerce étoit devenu d'une importance générale pour leur Nation;

Nation : mais tous leurs efforts & leurs avantages n'empêchoient point qu'il ne fût encore dans une forte de dépendance. Les Hollandois, que leur industrie & leur œconomie mettoient en état de donner leurs marchandises à meilleur compte, se voïoient en possession des plus riches parties du Commerce; & l'Angleterre, avec toutes ses tentatives pour pousser le sien, avoit la mortification de les voir tourner à son deshonneur, autant qu'à sa perte, par la vigilance continuelle de ses Rivaux. L'indignation de ses Marchands augmentoit, en considérant la supériorité des forces maritimes de leur Patrie, la bravoure de ses Officiers & de ses Matelots, & cette favorable situation, qui lui donnoit le pouvoir de troubler continuellement le Commerce Hollandois. La vue de tant d'avantages, les porta bien-tôt, par des motifs à la vérité, moins justes que politiques, à desirer ardemment la guerre avec les Etats, & leur donna l'espérance de ravir, par la force, ce qu'ils ne pouvoient obtenir, ou du moins obtenir qu'avec lenteur, par la supériorité de l'industrie.

CHARLES II. 1664.

Charles avoit trop de nonchalance & trop peu d'ambition, pour former un aussi vaste projet que celui de faire tomber, entre ses mains, tout le Commerce & le pouvoir maritime de l'Europe. Cependant il ne put être tout-à-fait insensible à des apparences si plausibles & si séduisantes. Son génie, heureusement tourné aux Méchaniques, le portoit à l'étude de la Marine, qui étoit, après le plaisir, ce qu'il aimoit le plus, & ce qu'il entendoit le mieux. Quoique de toutes les Puissances étrangeres, les Hollandois eussent été celle qui lui avoit marqué le plus de civilité & d'amitié pendant son exil, la Faction de Louvestin, ou l'Aristocratique, qui tenoit alors le premier rang dans la République, s'étoit liée fort étroitement avec la France; & l'abbaissement de ce Parti auroit pû lui faire esperer que le jeune Prince d'Orange, son Neveu, se rétablissant dans l'autorité de ses Ancêtres, réduiroit facilement les Etats à quelque dépendance de l'Angleterre. La médiocrité de ses revenus l'obligeoit aussi d'étudier les dispositions de son Peuple, qui sembloient violemment portées à la guerre: & dans ses nécessités, on peut soupçonner qu'il n'étoit pas sans

quelque espérance de détourner, à ses usages particuliers, une
Charles II. partie des Subsides.
1664. Le Duc d'York, plus actif & plus entreprenant que son Frere, poussoit avec plus de chaleur les ouvertures de guerre. Il souhaitoit une occasion de se distinguer. Il étoit passionné pour les progrès du Commerce. Il se trouvoit à la tête d'une nouvelle Compagnie d'Afrique, qui trouvoit beaucoup d'obstacles dans les Etablissemens Hollandois : & peut-être les préventions religieuses, par lesquelles il fut toujours gouverné, commençoient-elles à lui inspirer de l'aversion pour une République Protestante, qui passoit pour le Boulevard de la Réformation. Clarendon & Southampton, qui ne voïoient pas l'Angleterre fortifiée par des alliances étrangeres, paroissoient opposés à la Guerre : mais leur crédit avoit commencé à décliner.

Tous ces motifs réunis faisoient pencher la Cour & le Parlement à déclarer la guerre aux Etats. Le Parlement, néanmoins, fut prorogé, sans avoir accordé le moindre subside : mais comme il s'étoit laissé engager, sans aucune sollicitation ouverte de la Couronne, à porter le Bill contre les usurpations des Hollandois, cette démarche pouvoit être regardée comme une approbation réelle, pour les vigoureuses mesures qu'on se proposoit.

Downing, Ministre de la Cour de Londres à la Haie, homme impétueux jusqu'à l'insolence, présenta, aux Etats Généraux, un Mémoire, qui contenoit le dénombrement des déprédations dont les Anglois avoient à se plaindre. Il est remarquable, que toutes les violences prétendues avoient précédé l'année 1662, qui étoit celle du renouvellement de la ligue & des anciennes alliances avec les Hollandois : & les mêmes plaintes avoient paru, dans ce tems, si injustes, ou si frivoles, qu'on n'y avoit fait aucune attention dans le Traité. Deux Navires seulement, la Bonne Avanture, & la Bonne Espérance, avoient été reclamés par les Anglois ; & l'on étoit convenu qu'ils feroient valoir leurs prétentions, par les voies communes de la Justice. Les Etats avoient consigné une somme d'argent, pour le cas où la décision ne seroit pas en leur

faveur, & l'affaire étoit encore devant les Juges. Cary, que les Propriétaires de la Bonne Avanture avoient chargé de la conduite du Procès, étoit résolu d'accepter 30000 livres sterling, qu'on lui proposoit; mais il fut retenu par Downing, qui lui dit " que c'étoit une affaire d'Etat entre les deux „ Nations, & non un différend entre quelques Particuliers „. Ces circonstances ne font pas juger, favorablement, de la justice des prétentions Angloises. CHARLES II. 1664.

Charles ne se borna point à des Mémoires & des représantations. Le Chevalier Robert Holmes fut expédié secrétement à la Côte d'Afrique, avec une Flotte de vingt-deux Vaisseaux. Non-seulement il chassa les Hollandois du Cap Corse, sur lequel l'Angleterre avoit quelques prétentions; il se saisit, avec le même bonheur, des Établissemens du Cap Verd, de l'Isle de Gorée, & de plusieurs Bâtimens, qui faisoient la Traite sur cette Côte. De-là, faisant voile en Amérique, il se mit en possession de la Nouvelle Belge, appellée depuis, la nouvelle York; Païs que Jâcques I. avoit donné au Comte de Stirling, mais où l'on n'avoit jamais vu que des Établissemens Hollandois. Lorsque les Etats se plaignirent de ces hostilités, le Roi, désavouant ce qu'il ne pouvoit justifier, feignit d'ignorer l'entreprise de Holmes, & poussa la dissimulation jusqu'à le faire conduire à la Tour. Mais il ne fut pas long-tems, sans lui faire ouvrir les portes de sa Prison.

Les Hollandois, voïant leurs représentations éludées, & ne doutant plus qu'on ne leur cherchât volontairement querelle, prirent aussi-tôt le parti d'armer. Ils exercerent même, avec quelque précipitation, un Acte de vigueur qui ne laissa plus la rupture incertaine. Le Chevalier Jean Lawson & Ruyter avoient reçu ordre d'entrer dans la Méditerranée, avec leurs Escadres réunies, pour châtier les Corsaires de la Côte de Barbarie, & touchoient au tems de leur séparation & de leur retour. Les Etats envoïerent à Ruyter des instructions secretes, qui le chargeoient de renouveller ses provisions à Cadix, de faire voile vers la Côte de Guinée, d'y exercer des représailles sur les Anglois, & de remettre les Sujets des Provinces-Unies en possession des établissemens, d'où la Flotte

de Holmes les avoit chassés. Ruyter, qui avoit à bord des forces considérables, trouva peu d'opposition en Guinée. Toutes les Conquêtes des Anglois, à la réserve du Cap Corse, furent enlevées. Ils se virent même dépossédés de quelques-uns de leurs anciens Établissemens ; & tous les Vaisseaux de leur Nation, qui tomberent entre les mains de Ruyter, furent confisqués. Cet Amiral se rendit ensuite dans les Mers de l'Amérique, attaqua l'Isle de la Barbade, d'où il fut repoussé, & commit diverses hostilités dans l'Isle Longue.

CHARLES I. 1664.

Les Anglois, de leur côté, poussoient les préparatifs avec beaucoup de vigueur & d'industrie. Le Roi n'avoit pas encore reçu de subsides; mais ses propres fonds & son crédit le mirent en état d'équiper une Flotte. La Ville de Londres lui prêta cent mille livres sterling, & l'animosité Nationale seconda ses Armemens. Il alloit lui-même, de Port en Port, observant les progrès du travail, le hâtant par ses libéralités & ses exhortations; & bien-tôt la Marine d'Angleterre se trouva dans une condition formidable. On assure que cet Armement coûta huit cens mille livres sterling. Lawson, qui s'étoit défié de l'entreprise de Ruyter, aïant communiqué ses soupçons à son arrivée, on publia l'ordre de saisir tous les Vaisseaux Hollandois ; & l'on en prit 133, qui ne furent néanmoins confisqués & déclarés de bonne prise, qu'après que la Guerre eût été solemnellement proclamée.

Le Parlement, lorsqu'il fut rassemblé, accorda le plus ample subside qu'un Roi d'Angleterre eût jamais obtenu, mais qui n'eut rien d'excessif pour le poids des entreprises. Il montoit à près de deux millions & demi, qui devoient être levés par quartiers, dans l'espace de trois ans. L'avidité des Marchands, & les grandes espérances de succès, avoient animé toute la Nation.

24 Novembre. Nouvelle Session.

Il se fit, dans cette Session, un changement d'importance à l'ancienne méthode de lever les taxes du Clergé. Dans presque toutes les autres Monarchies de l'Europe, les Assemblées, dont le consentement étoit autrefois nécessaire pour la formation des Loix, étoient composées de trois Etats, le Clergé, la Noblesse, & le Peuple, qui formoient autant de Membres du Corps politique, dont le Roi étoit considéré

comme le Chef. En Angleterre, l'idée, qu'on a toujours conçue du Parlement, renfermoit aussi les trois Etats; mais leur séparation n'a jamais été si distincte, que dans les autres Roïaumes. Il se faisoit, à la vérité, une Convocation ecclésiastique, dans le même tems que celle du Parlement; mais elle n'avoit point de voix négative pour la Législation, & son pouvoir se bornoit à l'imposition des taxes sur le Clergé. Les Prélatures & les autres Bénéfices, dont la nomination appartenoit au Roi, lui donnant plus d'influence sur l'Eglise que sur les Laïques, il arrivoit que les subsides, accordés par la Convocation, étoient ordinairement plus considérables que ceux qu'il tiroit du Parlement. Ainsi l'Eglise crut trouver de l'avantage, à se départir tacitement du droit de se taxer elle-même, & ne se fit pas passer pour consentir que la Chambre des Communes reglât l'imposition sur les revenus ecclésiastiques, comme sur le reste du Roïaume. En récompense, deux subsides, que la Convocation avoit ordonnés, lui furent remis, & le Clergé Paroissial obtint le droit de suffrage aux Elections. Ainsi l'Eglise Anglicane fit un marché, dont tout l'avantage fut pour elle: & les convocations, étant devenues inutiles à la Couronne, sont aujourd'hui presque hors d'usage.

C'étoit à regret, que la Hollande voïoit les approches d'une guerre, dont elle avoit à craindre de fatales conséquences, & qui ne lui donnoit l'espoir d'aucun avantage. Aussi prit-elle toutes sortes de voies, avant que d'en venir aux extrémités. Ses Conseils étoient alors gouvernés par Jean de Wit, Ministre également distingué par sa grandeur d'ame, par ses lumieres, & par son intégrité. Quoiqu'il ne respirât que la modération dans sa conduite privée, il savoit, adopter, dans les affaires publiques, cette élévation de courage qui convient au Ministre d'un puissant Etat. C'étoit sa maxime, qu'un Etat indépendant ne doit jamais ceder à un autre, sur un point évident de raison ou d'équité; & que les complaisances de cette nature, loin de prévenir la Guerre, n'ont pas d'autre effet que de multiplier les prétentions & les insolences. Ses soins entretinrent l'esprit d'union dans toutes les Provinces de la République. Il y fit lever de grosses sommes; & la Marine Hollandoise, composée de plus grands

CHARLES II. Vaisseaux qu'elle n'en avoit eu jusqu'alors, se vit en état de faire tête aux Flottes Angloises.

1664. Aussi-tôt qu'on eut reçu des informations certaines, du voïage & des entreprises de Ruyter, Charles déclara la

1665. Guerre aux Etats des Provinces-Unies. Sa Flotte, consistant

2 Février. en 114 Vaisseaux, sans y comprendre les Brûlots & les Caiches, étoit commandée par le Duc d'York, & sous lui, par le Prince Robert & le Comte de Sandwich. Elle avoit à

Victoire des Anglois. 3 de Juin. bord environ 22000 hommes. Opdam, Amiral de la Flotte Hollandoise, à-peu-près de même force, n'évita point le combat. Dans la plus grande chaleur de l'action, son Vaisseau engagé de fort près avec celui du Duc d'York, eut le malheur de sauter. Cet accident effraïa les Hollandois, & leur fit tourner leurs voiles vers leurs Côtes. Tromp seul, fils du fameux Amiral de ce nom, tué sous le Protectorat, soutin, avec son Escadre, l'effort des Anglois, & protégea l'arriere-garde de la République. Il en coûta, aux Vaincus, dix-neuf vaisseaux, pris ou coulés à fond; & les Vainqueurs n'en perdirent qu'un. Le Chevalier Lawson mourut, peu de tems après, de ses blessures.

On assure, avec beaucoup de vraisemblance, que cette victoire auroit été plus complette, si Brounker, Officier domestique du Duc d'York, se prétendant autorisé par son Maître, n'eût fait ralentir les voiles. Cet ordre fut désavoué par le Duc; mais la témérité de Brounker ne fut pas assez punie (a). On reconnoît, néanmoins, que le Duc fit éclater beaucoup de valeur dans l'action. Il se tint, long-tems au milieu du plus grand feu. Le Comte de Falmouth, le Lord Muskerry, & Boyle, furent tués d'un coup de canon à ses côtés & le couvrirent de leur cervelle & de sang. Il n'est pas croïable que dans la poursuite des Vaincus, lorsque le plus vil & le plus lâche Guerrier prend courage, un Commendant sente défaillir le sien, & tourne le dos à des Ennemis, qu'il n'a pas craint d'attaquer en face.

Ce désastre jetta les Hollandois dans la consternation, &

(a) Burnet explique assez son impunité, en nous apprenant qu'il étoit un des Favoris de la Duchesse de Cleveland, Maitresse Favorite du Roi.

détermina de Wit, qui étoit l'ame de leurs Conseils, à déploïer toute sa capacité militaire, pour ranimer le courage de ses Partisans. Il se rendit sur la Flotte; il en prit lui-même le commandement; & bien-tôt on vit disparoître les désordres, que la derniere disgrace avoit fait naître à sa suite. Le génie de ce Ministre étoit de la plus grande étendue. Il parut aussi versé dans les affaires de Mer, que s'il n'eût pas eu d'autre occupation dès l'enfance: il perfectionna même quelques Parties du Pilotage & de la Navigation, par de nouvelles vues, échappées jusqu'alors aux plus habiles Marins.

Rupture avec la France.

Le malheur des Hollandois détermina leurs Alliés à les secourir. La France étoit engagée dans une Alliance défensive avec les Etats; mais ses forces maritimes étant encore dans l'enfance, elle avoit beaucoup d'éloignement pour une Guerre de Mer, avec une Puissance aussi bien établie que l'Angleterre. Louis XIV s'efforça long-tems de concilier les deux Parties par sa médiation, & fit passer à la Cour de Londres, un Ambassadeur, dont le voïage fut infructueux. Mylord Hollis, Ambassadeur à Paris, faisoit en même-tems ses efforts pour engager le Monarque dans les intérêts de l'Angleterre, & le tenta, au nom de son Maître, par les offres les plus séduisantes. Charles promettoit d'abandonner tous les Païs-Bas Espagnols à la France, pourvû que Louis lui laissât pousser ses avantages contre la Hollande (*a*). Mais le Monarque François, quoique la Conquête d'un si beau Païs fît le principal objet de son ambition; rejetta des offres contraires à ses véritables intérêts. Il jugea que si les Anglois établissoient une fois leur Domaine sur la Mer & le Commerce, ils se verroient bien-tôt en état de lui faire païer ses acquisitions bien cher. Lorsque de Lyonne, un des Ministres de France, assura Van Beuninghen, Ambassadeur des Etats, que cette offre avoit été répétée pendant six mois à son Maître. *Je le crois sans peine*, répondit le Hollandois; *c'est assurément l'intérêt de l'Angleterre.*

Telles étoient dans ce tems, les maximes établies, sur les intérêts des Princes. Cependant, il paroît que dans cette offre, la Politique de Charles avoit ses hasards. L'extrême

(*a*) D'Estrades, Lettre du 19 Décembre 1664. (*b*) Le même 14 d'Août 1665.

foibesse de l'Espagne auroit rendu les Conquêtes des François fort aisées, & même infaillibles : mais il étoit aisé de prévoir que la vigueur des Etats rendroit la victoire des Anglois plus incertaine : & supposant même les forces maritimes de la Hollande tout-à-fait anéanties, on n'en pouvoit pas conclure que tout son commerce dût passer nécessairement aux Anglois. Le Commerce n'est pas inséparable de la Puissance : il dépend de quantité d'autres circonstances, & quelques-unes extrêmement délicates.

Quoique la France fût résolue de soutenir les Etats dans cette inégale contestation, sa médiation fut prolongée, pendant qu'elle s'emploïoit en préparatifs maritimes, sur l'Océan & la Méditerranée. D'un autre côté, le Roi de Dannemark n'étoit pas disposé à demeurer spectateur oisif, d'une querelle entre les Puissances maritimes. Le rôle, qu'il y joua, fut très-singulier. Il convint secrétement, avec Charles, de saisir tous les Vaisseaux Hollandois qui se trouvoient dans ses Ports, & d'en partager la dépouille avec les Anglois, s'ils lui prêtoient du secours dans l'exécution. Ensuite, pour rendre sa proie plus abondante, il invita perfidement les Navires Hollandois à choisir leur retraite dans ses Ports; & cette confiance engagea la Flotte des Indes Orientales, richement chargée, à relâcher à Berghen. Sandwich, qui commandoit la Marine Angloise, depuis que le Duc d'York étoit débarqué, dépêcha le Chevalier Fiddiman avec une Escadre, pour enlever ces trésors. Mais, soit par la lenteur du Roi de Dannemark à donner ses ordres, ou, ce qui est plus probable, par avidité pour une proie qu'il ne vouloit partager avec personne, l'Amiral Anglois, quoique sans reproche dans sa conduite, manqua l'entreprise. Le canon Danois fit feu sur lui; & les Hollandois, qui eurent le tems de se fortifier, firent une brave résistance.

Rupture avec le Dannemark.

La honte de cette conduite engagea le Roi de Dannemark à conclure avec le Chevalier Talbot, Envoïé d'Angleterre, une Alliance offensive contre les Etats : &, ce qui paroîtra fort étrange, dans ce tems même, son Résident à la Haie conclut, par ses ordres, une alliance offensive contre l'Angleterre. Il se déclara pour le second de ces deux

Traités,

Traités, ſans doute par jalouſie pour l'accroiſſement de la Puiſſance Angloiſe ; & tous les Vaiſſeaux de cette Nation furent ſaiſis & confiſqués dans ſes Ports. C'étoit rabbaiſſer ſenſiblement l'avantage, que Charles avoit obtenu ſur les Hollandois. Non-ſeulement le Commerce Anglois recevoit une vive atteinte; mais les forces du Roi de Dannemark étoient conſidérables, & menaçoient à chaque moment de ſe joindre avec les Hollandois. Ce Prince étoit convenu d'aſſiſter ſes Alliés avec une Flotte de 30 voiles & recevoit, pour cet important ſervice, un Subſide de 1500000 écus, dont 300000 étoient païés par la France.

Charles entreprit de contrebalancer cette Ligue, en ſe faiſant de nouveaux Alliés. Il avoit dépeché en Eſpagne le Chevalier Richard Fanshaw, qui fut reçu froidement de cette Cour. La Monarchie Eſpagnole, tombée dans un grand degré de foibleſſe, craignoit une invaſion de la France, & ne put être engagée néanmoins dans une amitié cordiale avec l'Angleterre. L'Alliance de Charles avec les Portugais, la détention de la Jamaïque & de Tanger, la vente de Dunkerque aux François, toutes ces offenſes étoient ſi profondément gravées dans le cœur des Eſpagnols, qu'aucun motif d'intérêt ne put les faire oublier.

L'Evêque de Munſter fut le ſeul Allié, que Charles put acquérir. Ce Prélat, homme ambitieux & remuant, portoit une haine violente aux Etats, & fut aiſément déterminé, par la promeſſe d'un Subſide d'Angleterre, à tenter une incurſion ſur les Terres de la République. Il y fit entrer quelques Troupes tumultuaires, qui n'y trouverent qu'une molle réſiſtance. Autant que les forces maritimes de Hollande étoient redoutables, autant celles de Terre étoient foibles & mal gouvernées. Mais, après avoir étendu ſes ravages dans pluſieurs Provinces, le Prélat guerrier vit arrêter ſes progrès. Il n'entendoit point aſſez la Guerre, pour tirer parti des avantages qu'il devoit à la France. Elle fit marcher contre lui ſix mille hommes ; le Subſide d'Angleterre ne fut pas remis ponctuellement ; la déſertion ſe mit dans ſes Troupes mal païées ; l'Electeur de Brandebourg lui fit craindre une invaſion dans ſes propres Etats ; enfin, il ſe crut heureux de pouvoir faire la

Charles II. 1665.

paix, par la médiation de la France. A la premiere nouvelle de ses intentions, le Chevalier Temple fut envoïé avec de l'argent, pour le fixer dans sa premiere Alliance; mais il arriva trop tard.

Les Hollandois, animés par de si favorables circonstances, demeurerent fermes dans la résolution de ne rien ménager pour leur défense. Ruyter, leur Grand Amiral, étoit revenu de son Expédition en Guinée. Leur Flotte Indienne étoit heureusement rentrée, & les Vaisseaux Marchands se trouvoient en sûreté dans leurs Ports. Le jeune Prince d'Orange s'étoit mis sous la tutelle des Etats de Hollande, & de leur Pensionnaire, qui répondit à cette confiance avec autant de fidélité que d'honneur; & le ressentiment qu'ils avoient conçu, d'une attaque à laquelle ils croïoient avoir donné si peu de prétextes, leur fit esperer plus de succès dans une nouvelle Campagne. La cause Commune inspira tant de vigueur, que pour armer mieux la Flotte, tous les Navires Marchands reçurent défense de faire voile, & que les Pêcheries même furent entiérement suspendues (a).

La disposition des Anglois parut aussi fort éloignée de se rallentir, quoiqu'il se fût joint, au malheur de la Guerre, une calamité beaucoup plus fâcheuse. La Peste s'étoit déchaînée dans Londres, avec tant de violence, qu'en moins d'une année elle emporta plus de cent mille Habitans. Charles se vit obligé de nommer Oxford, pour l'Assembée du Parlement.

10 Octobre. Nouvelle Session.

La bonne intelligence ne cessa point de regner, entre le Roi & les deux Chambres. Celle des Communes lui accorda, sans opposion, un Subside de 250000 livres sterling, qu'il demandoit; pour être levé dans l'espace de deux ans, & païé au commencement de chaque mois: & lui, pour les satisfaire, approuva le fameux Acte de cinq milles, qui est devenu l'occasion de tant de fâcheuses & de justes plaintes. L'Eglise, sous prétexte de mettre là Monarchie à couvert de ses anciens Ennemis, persistoit dans la résolution d'exercer sa propre haine contre les Non-conformistes. Il étoit ordonné qu'aucun des Ministres, ou des Professeurs, qui n'avoient pas prêté le serment de soumission, ne s'approcheroit à plus de cinq

Acte des cinq milles.

(a) Vie de Tromp. D'Estrades, Lettre du 5 Février 1665.

milles, excepté en voïage, des lieux où il avoit enseigné ou prêché, depuis l'Acte général d'oubli ; la peine étoit d'une amende de 50 livres sterling, & six mois d'emprisonnement. En chassant de leurs Eglises les Ministres Non-conformistes, & leur défendant les Congrégations separées, on leur avoit ôté le pouvoir de gagner leur vie par l'exercice de leur profession ; mais, sous ombre de les éloigner des lieux, où leur influence pouvoit être dangereuse, on trouvoit le sûr moïen de leur ravir toute espece de subsistance. Si l'esprit de la Nation n'eut pas été tout à fait changé, ces violences auroient été le prélude des plus furieuses persécutions.

CHARLES II. 1665.

Cependant, tout l'ascendant de la Hiérarchie ne put faire passer cette Loi, sans quelque opposition. Outre plusieurs Pairs, attachés à l'ancien Parti Parlementaire, Southampton même, quoiqu'intime Ami de Clarendon, se déclara contre une résolution si dure. Mais le Parti de l'Eglise fut si peu découragé, qu'il proposa, dans la Chambre des Communes, un Bill, qui imposoit, à toute la Nation, le Serment de soumission ou *non-résistance*. Il fut rejetté, mais à la supériorité seulement de trois voix. Le Parlement, après une Session fort courte, fut prorogé.

Depuis que la France avoit pris part à la Guerre, il étoit évident que les forces de l'Angleterre n'étoient plus égales. Cependant elle avoit, par sa situation, l'avantage de diviser les Flottes de ses Ennemis & de pouvoir prévenir leur jonction, par des opérations promptes & bien concertées. Mais la malheureuse conduite de ses Commandans, ou le défaut d'intelligence dans ses Ministres, fit tourner contre elle ces deux circonstances. Louis avoit ordonné au Duc de Beaufort, son Amiral, de faire voile de Toulon ; & l'on supposoit que l'Escadre Françoise, composée de plus de 40 voiles (*a*), devoit être prête alors d'entrer dans la Manche. La Flotte Hollandoise, au nombre de soixante-seize Vaisseaux, sous le Commandement de Ruyter & de Tromp, avoit ordre de joindre les François. Le Duc d'Albemarle & le Prince Robert commandoient la Flotte Angloise, qui n'étoit que de 74 voiles. Albemarle, que ses succès, sous le Protectorat,

31 d'Octobre.

1666.

(*a*) D'Estrades, 21 Mai, 1666.

CHARLES II. 1666.

avoient trop accoûtumé à mépriser l'Ennemi, proposa de détacher le Prince Robert avec vingt Vaisseaux, pour l'opposer au Duc de Beaufort. Le Chevalier Georges Ayscue, bien instruit de la valeur & de la conduite de Ruyter, protesta contre la témérité de cette résolution ; mais l'autorité d'Albemarle prévalut. Le reste de la Flotte Angloise mit à la voile pour combatre les Hollandois, qui, voïant avancer l'Ennemi, couperent leurs cables & se préparerent à combattre. La Bataille, qui s'engagea aussi-tôt, est une des plus mémorables de l'Histoire maritime, soit par sa durée, ou par l'opiniâtre acharnement des deux Partis. Albemarle répara ici, par sa valeur, la témerité de son entreprise. Un jeune homme, animé par la gloire & par d'ambitieuses espérances, ne se feroit pas exposé avec moins de ménagement, que ce Général, qui étoit sur le déclin de sa vie, & parvenu au sommet des honneurs. Le détail d'une si longue action deviendroit sans bornes. Renfermons-nous dans les principaux événemens de chaque jour.

Combat Naval de quatre jours.

Le 18 de Juin, premier jour de l'engagement, Berkeley, Vice-Amiral, qui conduisoit l'avant-garde Angloise, tomba dans la plus épaisse partie des Holandois, fut accablé par le nombre, & son Vaisseau pris. On le trouva mort dans sa chambre, & couvert de sang. Les Anglois avoient l'avantage du vent ; mais il soufloit avec tant de force, que n'aïant pu faire usage de leur bordée basse, ils tirerent peu d'utilité de cette position. Cependant les boulets ennemis ne donnerent que dans leurs voiles & leurs agrès ; & peu de Vaisseaux furent extrêmement maltraités, ou coulés à fond. Les boulets à chaîne étoient alors une nouvelle invention, attribuée à de Wit. Le Chevalier Hartman se signala singuliérement dans ce jour. Evertz, un des Amiraux Hollandois, fut tué en l'abordant. Les tenebres de la nuit séparerent les deux Flottes.

Le 19, la violence du vent s'étant rallentie, on vit recommencer un combat, plus terrible encore, & plus obstiné. Les Anglois éprouverent, dans ce second jour, que la plus grande valeur ne peut compenser la supériorité du nombre, contre un Ennemi bien commandé, à qui le courage ne manque

point. Ruyter & Tromp, Ennemis, de Faction, & Rivaux en gloire, combattirent avec une furieuse émulation; & Ruyter eut l'avantage de dégager & de sauver son Antagoniste, qui, se trouvant entouré d'Anglois, étoit dans le plus pressant danger. Seize Vaisseaux frais joignirent la Flotte Hollandoise pendant l'Action. Les Anglois furent si maltraités, qu'il ne leur resta que 28 Vaisseaux en état de combattre, & qu'ils se virent forcés de se retirer vers leur propre Côte. Ils furent suivis par les Hollandois, qui se disposoient à renouveller le combat, lorsqu'un calme, survenu un peu avant la nuit, arrêta leur impétueuse fureur.

Le matin du jour suivant, les Anglois se trouverent dans la nécessité de continuer leur retraite, & prirent les mesures convenables à cette vue. Leurs Vaisseaux, les plus endommagés, furent disposés de front; & seize des plus entiers les suivirent en bon ordre, pour en imposer à l'Ennemi. Albemarle fermoit lui-même l'Arriere-garde, & présentoit aux Vainqueurs une contenance ferme. Le Comte d'Offory, fils du duc d'Ormond, jeune homme d'une haute espérance, qui cherchoit de l'honneur & du danger dans toutes les avantures de l'Europe, se trouvoit à bord de l'Amiral. Dans ces circonstances, Albemarle lui confessa que son intention étoit de faire sauter son Veisseau, & de périr glorieusement, plutôt que de tomber au pouvoir de l'Ennemi. Offory applaudit à cette résolution désespérée.

Vers deux heures, les Hollandois s'étoient approchés, & se préparoient à recommencer l'attaque, l'orsqu'on découvrit, au Sud, une nouvelle Flotte, qui faisoit force de voiles, pour arriver à la scene de l'action. Les Hollandois se flatterent que c'étoit Beaufort, qui venoit couper la retraite aux Vaincus. Les Anglois se livrerent à l'espérance de reconnoître bien-tôt le Prince Robert, & de voir tourner la fortune en leur faveur. Albemarle, qui avoit reçu avis de l'aproche de ce Prince, tourna aussi-tôt vers lui. Malheureusement, Ayscue, qui montoit un Vaisseau de cent canons, le plus grand de toute la Flotte Angloise, donna sur l'Ecueil qu'on nomme Galloper-Sands, & ne put être secouru de ses Amis; qui se hâtoient d'aller joindre le renfort. Il n'eut

Charles II. 1666.

pas même la consolation de périr avec honneur, en vangeant sa mort sur les Ennemis de l'Angleterre. A la vue de quelques Brulots, qu'on détachoit contre lui, il fut obligé de baisser pavillon; & ses Gens se virent, avec indignation, dans la nécessité de se rendre prisonniers.

Albemarle & le Prince Robert se déterminerent à faire face; & dès le matin du jour suivant, la Bataille fut renouvellée avec plus d'égalité de forces, & la même résolution. Après une longue canonnade, les Flottes commençerent un combat plus serré, qui devint fort violent, & qui ne fut interrompu que par une épaisse brume. Les Anglois se retirerent, les premiers, dans leurs Ports.

Quoique leur courage se fût signalé dans tous ces engagemens, ils ne purent s'attribuer la victoire (*a*); & les Hollandois, à qui la prise de quelques Vaisseaux en donnoit les apparences, firent éclater leur joie par des réjouissances publiques (*b*). Mais comme la Flotte Angloise fut promptement réparée, & parut en Mer, plus terrible que jamais, avec quantité de ces Vaisseaux, que les Hollandois se vantoient d'avoir brûlés ou détruits, toute l'Europe comprit que ces deux braves Nations étoient engagées dans une querelle, dont il y avoit peu d'apparence qu'on vît jamais la décision.

C'étoit la seule jonction des François, qui pouvoit donner une vraie supériorité à la République; & pour la faciliter, Ruyter, après avoir rétabli sa Flotte, alla se poster à l'embouchure de la Tamise. Les Anglois, sous la conduite du Prince Robert & d'Albemarle, ne tarderent point à le venir

(*a*) M. Hume dit que la Victoire demeura comme incertaine: mais on a cru devoir adoucir cette expression, parce qu'elle est trop opposée aux témoignages communs, « Ils ne furent pas plus » heureux, dit Rapin, en parlant des » deux Amiraux Anglois, ce quatrié» me jour, qu'ils ne l'avoient été les » trois autres. Ils perdirent encore » quatre de leurs meilleurs Vaisseaux, » & se virent enfin contraints de faire » retraite avec précipitation. Un brouil» lard, qui se leva tout à propos, em» pêcha Ruyter de les poursuivre. Dans » ces quatre jours, les Anglois perdirent » vingt-trois grands Vaisseaux, outre » plusieurs autres Bâtimens, six mille » hommes qui furent tués, & deux mille » six cens Prisonniers. Les Hollandois » perdirent de leur côté, six Vaisseaux, » deux mille huit cens Soldats, & qua» tre-vingt Matelots. Hist. d'Angl. T. » IX. pag. 244.

(*b*) Quoique la Victoire des Hollan» dois fût assez marquée, on ne laissa » pas, dit Rapin, de faire des feux » de joie à Londres, comme si les An» glois eussent gagné la Bataille. *Ibidem.*

attaquer. Chacune des deux Flottes étoit d'environ quatre-vingt voiles. La valeur & l'expérience des Matelots, comme celles des Chefs, rendirent l'engagement furieux. Allen, qui commandoit l'Escadre blanche des Anglois, attaqua l'Avant-garde Hollandoise, & tua les trois Amiraux de cette division. Tromp engaga le Chevalier Jeremie Smith; & dans la chaleur de l'action, il fut separé de Ruyter & du gros de la Flotte, sans qu'on ait jamais vérifié si ce fut à dessein, ou par accident. Ruyter, avec beaucoup de conduite & de valeur, maintint le combat contre le corps de la Flotte Angloise; & quoique fort inférieure en nombre, il garda son poste jusqu'à la nuit, qui vint terminer l'engagement. Mais, le lendemain, voïant la Flotte Hollandoise, dispersée & découragée, son ame fiere fut obligée de céder à la nécessiité d'une retraite, qu'il conduisit néanmoins avac tant d'habileté, qu'elle ne lui fut pas moins honorable que la plus grande victoire. Dans l'indignation de se voir réduit à plier sous la superiorité de l'Ennemi, il ne laissa point de s'écrier plusieurs fois: « Grand » Dieu! que je suis malheureux. De tant de boulets, n'y » en a-t-il pas un, qui puisse finir ma miséreble vie? » Son Gendre, qui l'accompagnoit, l'exhorta, puisquil cherchoit la mort, à tourner sur les Anglois, pour faire acheter sa vie le plus cher qu'il pourroit aux Vainqueurs. Mais Ruyter jugea qu'il étoit plus digne d'un galant homme, de persister dans son entreprise, & de servir sa Patrie, aussi long-tems qu'il étoit possible. Toute la nuit, & le jour suivant, les Anglois presserent l'Arriere-garde Hollandoise; & ce fut par les efforts redoublés de Ruyter, qu'elle parvint à se sauver dans ses Ports.

CHARLES II. 1666.

La perte des Hollandois, dans cette action, ne fut pas des plus considérables: mais les animosités étant devenues si vives entre les deux Amiraux, qu'elles partageoient tous les Officiers, la consternation qui succéda fut extrême dans les Provinces de la République. Tromp fut dépouillé de sa Commission. D'un grand nombre d'Officiers, qui s'étoient fort mal conduits, mais qui trouverent de la Protection, les uns échapperent au châtiment, & d'autres conserverent même leurs Emplois. Ce relâchement de discipline n'est

que trop souvent l'effet d'un Gouvernement Républicain.

Charles II. Les Anglois, devenus inconteſtablement Maîtres de la

1666. Mer, inſulterent les Hollandois juſques dans leurs ports. Holmes reçut ordre d'entrer avec un détachement, dans la Rade de Vlie, où il brûla cent-quarante Navires Marchands, deux Vaiſſeaux de guerre, & Brandaris, grand & riche Village de la Côte. Les Négocians pour qui la Guerre devenoit ſi ruineuſe, s'unirent à la Faction d'Orange, & firent retentir leurs cris contre une adminiſtration qu'ils accuſoient d'avoir attiré cette diſgrace à leur Patrie. Une ame moins ferme & moins intrépide que de Wit, auroit ſuccombé ſous cette complication d'infortunes.

Louis XIV, craignant enfin que les Hollandois ne fuſſent accablés, ou du moins que de Wit ſon Ami, ne fût éloigné du Gouvernement, hâta la navigation du Duc de Beaufort. La Flotte Hollandoiſe remiſe en état de tenir la Mer, s'avança auſſi ſous le commandement de Ruyter, & croiſa près du Détroit de Douvres. Le Prince Robert, avec une Flotte plus puiſſante que jamais, vint à pleines voiles ſur les Hollandois. Leur Amiral ne jugea point à propos d'expoſer la ſienne au ſort d'un nouveau combat, & ſe retira dans la Rade de St. Jean proche de Boulogne, autant pour ſe garantir d'une furieuſe tempête qui s'éleva, que pour éviter l'attaque des Anglois. Le Prince Robert ſe vit obligé auſſi de ſe retirer à Sainte Hélene dans l'Iſle de Wight, où il paſſa quelque tems à ſe rétablir de ce qu'il avoit ſouffert dans cet intervalle. Le Duc de Beaufort arrivant à l'entrée du Canal, paſſa devant les Anglois ſans en être apperçu; mais il ne trouva point les Hollandois, comme il ſe l'étoit promis. Ruyter avoit été ſaiſi d'une fievre; une partie de ſes principaux Officiers ſe trouvoient atteints d'une maladie contagieuſe qui s'étoit répandue ſur toute la Flotte; & les Etats Généraux avoient pris le parti de la rappeller dans leurs Ports avant que l'Ennemi ſe fût radoubé. Louis, inquiet pour la Flotte Françoiſe qu'il avoit fait conſtruire depuis peu avec beaucoup de dépenſe & d'induſtrie, envoïa ordre à Beaufort de ſe retirer promptement à Breſt. Cet Amiral fut encore aſſez heureux (a)

(a) « Il eſt aſſez ſurprenant, dit Rapin, que les Anglois qui s'étoient poſtés à

pour

pour échapper aux Anglois. Un ſeul de ſes Bâtimens, nommé le Rubis, tomba dans les mains de l'Ennemi. CHARLES II.

Pendant que la Guerre continuoit, ſans aucun ſuccès qu'on pût nommer déciſif, Londres fut frappé d'un épouventable fléau du Ciel, qui jetta le Peuple dans une extrême conſternation. Un incendie qui prit naiſſance dans la maiſon d'un Boulanger près du Pont, ſe répandit ſi rapidement, qu'il ne put être arrêté par tous les efforts humains, qu'après avoir conſumé une partie conſidérable de la Ville. Les Habitans, pourſuivis de rues en rues par les flâmes, qui croiſſoient avec une violence inexprimable, furent réduits à demeurer ſpectateurs de leur ruine. Les progrès du feu ne ceſſerent point pendant trois jours & trois nuits; & ce ne fut qu'à force d'abattre ou de faire ſauter des maiſons, qu'on parvint le quatrieme jour à l'éteindre. Le Roi & le Duc y avoient emploïé vainement toute leur puiſſance. Environ ſix cens rues & treize mille maiſons furent réduites en cendres.

1666. Incendie de Londres. 3 Septembre.

Les cauſes de ce malheur étoient évidentes. La diſpoſition des rues de Londres, qui étoient fort étroites, celle des maiſons, la plûpart de bois, la ſéchereſſe de la ſaiſon, & la violence d'un vent d'Eſt; enfin le concours de toutes ces circonſtances ſuffiſoit pour expliquer la deſtruction qu'elles produiſirent. Mais le Peuple ne fut pas ſatisfait de cette explication. Une rage aveugle fit attribuer l'infortune publique, par les uns aux Républiquains, par d'autres aux Catholiques, quoiqu'il ne fût pas aiſé de concevoir quel avantage l'incendie de Londres pouvoit apporter à l'un ou l'autre des deux Partis. Les Catholiques étant le principal objet de la déteſtation publique, le bruit qui jetta ſur eux ce crime, fut le plus favorablement reçu. Cependant les plus exactes recherches du Parlement ne trouverent aucune apparence de preuve ni de vraiſemblance (*a*), qui fût capable d'autoriſer

» l'Iſle de Wight, pour empêcher la » jonction des deux Flottes ennemies, » laiſſaſſent paſſer & repaſſer celle de » France ſans l'attaquer. Cela peut donner » lieu de ſoupçonner qu'il y avoit quelque » intelligence entre la France & l'Angle» terre. Mais on ne trouve, là-deſſus, au» cun éclairciſſement. *Ubi ſupra pag.* 2 5.

(*a*) Quoique pluſieurs perſonnes fuſſent arrêtées pour cette découverte, il fut impoſſible de prouver que le feu eût été mis exprès dans la Maiſon du Bou-

CHARLES II. 1666.

cette calomnie ; ce qui n'empêcha point, que pour flatter la prévention du Peuple, l'inscription qui fut gravée par autorité sur le Monument de l'incendie, ne l'attribuât à cette odieuse Religion. Un Ordre du Roi Jacques, lorsqu'il se vit sur le Trône, fit effacer (*a*) l'endroit où les Catholiques étoient accusés, mais il fut remis après la Révolution, tant la crédulité du Peuple est opiniâtre sur tout ce qui flatte sa plus vive passion.

Londres est rebâti.

L'incendie de Londres, quoiqu'alors un des plus grands maux qui pût arriver à la Nation, devint dans la suite fort avantageux pour cette Ville & pour le Roïaume entier.

langer, où il avoit commencé. On raconte qu'un François Huguenot, natif de Rouen, qui étoit Lunatique, aïant avoué qu'il étoit coupable, fut condamné & exécuté : mais il parut, dans la suite, par le témoignage du Maître de Vaisseau qu'il l'avoit amené de France, qu'il n'étoit arrivé à Londres que deux jours après le commencement de l'incendie. On prétendit aussi qu'un jeune garçon Hollandois, âgé de dix ans, avoit confessé que son Pere & lui avoient mis le feu, par une fenêtre ouverte, dans la Maison du Boulanger. Mais son âge & d'autres circonstances ne permirent point de s'arrêter à cette déclaration. Echard & le Docteur Burnet parlent d'un certain Grant, Catholique, Directeur des eaux de Londres, qui fut soupçonné de n'avoir pas ignoré ce qui devoit arriver, & d'y avoir contribué, en ôtant la clef des Robinets d'Islington, & qui en fut quitte pour dire qu'il avoit emporté les Robinets sans dessein. Mais on a reproché à ces deux Historiens, de s'être rendus coupables de fausseté, parce que Grant ne fut reçu au nombre des Directeurs des eaux qu'après l'incendie. Rapin semble manquer de jugement, lorsqu'il ose dire, » sans le prouver, que plusieurs choses contribuerent, dans la suite, à fortifier le » soupçon contre les Catholiques «.

(*a*) On verra volontiers l'Inscription même, qui n'est, sur le monument, qu'en langue Angloise. « Ce feu épouvantable commença, vers minuit proche de ce lieu. Etant poussé par un » vent violent, il consuma, non-seulement les Maisons voisines, mais encore » d'autres, fort éloignées, avec un bruit » & une furie incroïable ; & détruisit » quatre-vingt-neuf Eglises, du nombre desquelles fut la Cathédrale de S. » Paul, les Portes de la Ville, la Maison de Ville, nommée *Guild-Hall*, » plusieurs édifices publics, comme Hôpitaux, Ecoles, Bibliothéques, un » nombre prodigieux de superbes Bâtimens, treize-milie deux cens Maisons » de Particuliers, six cens rues, vingt-six Magasins, dont quinze furent entiérement ruinés, & les autres à demi-brûlés. Les ruines de la Ville comprenoient 436 Acres de terrein ; s'étendant depuis la Tour, tout le long de » la Tamise, jusqu'à l'Eglise du Temple ; & depuis la Porte du Nord est, » le long des murs de la Ville, jusqu'au » Pont d'Holborne. Il n'y avoit aucune » ressource pour les biens des malheureux Habitans, mais seulement pour » leurs vies, afin qu'il fût en tout semblable au grand & dernier embrasement du Monde. La destruction fut si » soudaine, que, dans un petit espace » de tems, cette Ville, qui se trouvoit » dans un état si florissant, fut réduite » à rien. Au bout de trois jours, lorsque tous les secours humains sembloient inutiles pour éteindre le feu, » il s'arrêta & s'éteignit.

La Ville fut promptement rebâtie, avec le soin de rendre les rues plus larges & plus régulieres. Le Roi se chargea de régler la distribution des Edifices, & défendit l'usage des lattes & du bois de charpente, uniques matériaux dont ils étoient anciennement composés. Le cas étoit si pressant & si singulier, qu'on ne fit aucune objection contre l'exercice d'une autorité, que dans d'autres circonstances on auroit pû juger contraire à celle des Loix. Si Charles obtenant la liberté d'étendre un peu ce pouvoir, eût fait rebâtir avec plus de régularité, & sur un seul plan, il n'auroit pas moins contribué à l'embellissement, qu'à la commodité de la Ville. Mais le changement, sans avoir été porté jusqu'à la perfection, a produit de fort grands avantages. Londres est devenu depuis l'incendie, un séjour plus sain. La Peste, qui, deux ou trois fois dans chaque siecle, ne manquoit pas d'y faire de grands ravages, & qui s'y tenoit même habituellement cachée dans quelque coin de la Ville, n'y a jamais reparu depuis. Le Parlement s'étant bien-tôt assemblé, confirma toutes les dispositions de l'autorité roïale, & nomma des Commissaires pour décider toutes les questions de propriété qui pouvoient naître à l'occasion de l'incendie. Il accorda pour la continuation de la Guerre (*a*), un Subside de dix-huit cens mille livres sterling. Quoique les recherches sur l'origine du feu n'eussent rien produit au désavantage des Catholiques, l'aversion qu'on avoit pour eux n'éclata pas moins, & fit naître des plaintes, probablement peu fondées, sur leurs dangereux progrès. Charles, à la sollicitation des Communes, fit publier une proclamation qui bannissoit tous les Prêtres & les Jésuites, sous peine d'être poursuivis par les Loix s'ils étoient trouvés dans le Roïaume après le 10 de Décembre. Mais cette Ordonnance, comme les précédentes, fut si mal exécutée, qu'elle donna peu de confiance à la sincérité du Roi, lorsqu'il affectoit de l'éloignement pour la Religion Catholique (*b*). Il est

CHARLES II. 1666.

(*a*) Ainsi, dans l'espace de deux ans, cette guerre coûtoit à la Nation cinq cent cinquante mille livres Sterling, c'est-à-dire, plus de soixante millions de florins de Hollande, & plus de soixante douze millions de livres de France, en comptant, comme alors, treize livres tournois pour une livre sterling. Ce seroit aujourd'hui presque le double.

(*b*) On a publié, depuis, une Lettre

CHARLES II. 1667.

incertain si les soupçons de cette nature avoient diminué l'affection pour le Roi; mais le Subside fut accordé plus tard qu'il ne s'y attendoit, & que les nécessités publiques ne sembloient le demander. Les intrigues du Duc de Buckingham, Esprit dangereux, s'il n'eût pas manqué de fermeté, avoient mis quelqu'embarras dans les mesures de la Cour; & ce fut la premiere fois que Charles eut à se plaindre d'un défaut de confiance de la part de cette Chambre des Communes. Ces apparences naissantes de mauvaise humeur, contribuerent sans doute à précipiter les pas qui se faisoient déja sourdement vers la Paix avec les Ennemis Etrangers.

Avances pour la paix.

Charles commençoit à reconnoître qu'il n'y avoit aucune espérance de succès pour toutes les vûes dans lesquelles on avoit entrepris la Guerre. Les Hollandois, sans autre soutien que leurs propres forces, s'étoient défendus avec beaucoup de vigueur, & faisoient sans cesse de nouveaux progrès dans l'art & les préparatifs militaires. Quoique leur Commerce eût extrêmement souffert, l'étendue de leur crédit les mettoit en état de lever de prodigieuses sommes; & tandis que les Matelots Anglois se plaignoient ouvertement de manquer de pain, la Marine Hollandoise étoit régulierement pourvue de tout ce qui étoit nécessaire à sa subsistance. Maintenant que la Hollande se trouvoit soutenue par deux puissans Rois, tout lieu, depuis l'extrémité de la Norvege jusqu'aux Côtes de Bayonne, devenoit un terrein ennemi pour les Anglois; & Charles, qui n'étoit ni passionné pour l'action, ni pressé d'une ambition violente, cherchoit volontiers les moïens de rendre la paix à son Peuple, vivement dégoûté d'une Guerre qui, jointe au double fléau de la peste & du feu, étoit devenue tout-à-la-fois infructueuse & nuisible.

Propositions de Paix.

Les premieres avances pour l'accommodement, partirent de l'Angleterre. En faisant redemander le Corps du Chevalier

du Chevalier Bennet, Sécrétaire d'Etat, qui avoit été fait Comte d'Arlington. Il écrivoit au Comte de Sandwich, Ambassadeur à Madrid; « Votre Excellence sait parfaitement de qu'elle source procede l'animosité contre les Catholiques Romains, & combien il est » difficile au Roi de se dispenser de se » déclarer contr'eux, sur les plaintes » des deux Chambres du Parlement. » Ainsi vous vous réglerez là-dessus, » dans votre réponse à la Reine d'Espagne.

Berkeley, Charles fit insinuer aux Etats, qu'il n'avoit pas d'éloignement pour la Paix, à des conditions raisonnables; & dans leur réponse ils témoignerent la même disposition. Cependant, pour soutenir une apparence de supériorité, il exigea que la Négociation se fît à Londres. Les Etats ne refuserent point cette déférence, autant qu'elle les regardoit eux-mêmes; mais ils se trouvoient engagés dans une alliance avec deux Têtes couronnées, qui ne consentiroient pas, dirent-ils, à se relâcher de leur dignité. Tout d'un coup Charles passa d'une extrémité à l'autre, en offrant d'envoïer des Ministres à la Haie; mais cette proposition, qui paroissoit honorable pour les Hollandois, n'étoit qu'une ruse pour les diviser & jetter le trouble dans leur Province, par l'occasion qu'elle pouvoit donner aux Anglois, d'y former des cabales avec le Parti mal-affectionné. Aussi l'offre fut-elle rejettée. On convint que les Conférences se tiendroient secrettement à Paris dans l'appartement de la Reine-Mere. Les propositions des Hollandois furent équitables: elles se réduisirent à cette alternative, ou que les choses fussent rétablies dans le même état qu'elles étoient avant la Guerre, ou que les deux Partis demeurassent en possession de leurs acquisitions présentes. Charles accepta la derniere de ces offres; & l'on se trouva presqu'entierement d'accord, excepté sur ce qui concernoit l'Isle de Poleron. Cette Isle, située dans les Indes Occidentales, étoit autrefois fort considérée pour les épices qu'elle produit. Les Anglois s'en étoient vus maîtres; mais ils en avoient été dépossédés par les mêmes violences qu'ils avoient essuïées dans celle d'Amboyne. Cromwell avoit exigé qu'elle fût rendue; & les Hollandois, après avoir commencé par en arracher tous les arbres d'où l'on tiroit les épices, avoient exécuté le Traité; mais ils soutenoient que pendant le cours de la Guerre, les Anglois l'avoient encore perdue. Charles renouvella ses prétentions sur cette Isle; & les raisons des Parties se multipliant assez pour demander une plus longue discussion, on convint de transférer la Négociation dans quelqu'autre lieu. Charles fit choix de Breda.

CHARLES II. 1667.

Négociations de Breda.

Hollis & Coventry furent les Ambassadeurs Anglois. Ils demanderent immédiatement une suspension d'armes, jusqu'à

CHARLES II. 1667.

la conclusion du Traité; mais quoique cette proposition parût naturelle, de Wit eut le crédit de la faire rejetter. Cet actif & pénétrant Ministre, informé à fond du caractere des Princes & de la situation des affaires, avoit découvert l'occasion de frapper un coup qui pouvoit tout-à-la-fois rendre aux Hollandois l'honneur qu'ils avoient perdu dans la derniere Guerre, & les venger pleinement de ces injures, qu'il attribuoit à l'injustice & à la folle ambition des Anglois.

Les Anglois sont humiliés par de Wit.

Si Charles s'étoit proposé de détourner une partie des sommes que le Parlement lui avoit accordées, le succès n'avoit pas répondu à ses intentions. Non-seulement tous les Subsides étoient épuisés (*a*) par ses armemens, mais il se voïoit fort en arriere avec la Marine. Aussi prit-il le parti de ménager autant qu'il seroit possible, le dernier Subside de 1800000 livres sterling, & de l'emploïer au païement de ses dettes; c'est-à-dire, de celles que ses besoins, ou ses plaisirs, ou sa générosité lui avoient fait anciennement contracter, comme de ses dettes militaires. Il jugeoit que les Etats de Hollande ne s'étoient déterminés à la Guerre qu'avec la derniere répugnance, & que les évenemens n'avoient pas éte capables de leur inspirer une vive ardeur à la continuer. Il savoit que les François n'avoient pas eu d'autre motif pour armer, que l'obligation de leur alliance, & desiroient autant que jamais la fin de cette querelle. Les différends étoient si légers entre les deux Partis, que la conclusion de la Paix sembloit infaillible; & ce qui restoit à discuter dans les Conférences de Breda, se réduisoit à des formalités simples, ou du moins à quelques vains points d'honneurs. Dans cette position, Charles fut séduit par l'amorce du gain; & négligeant témérairement ses préparatifs, il attira aux Anglois un des plus sanglans affronts qu'ils eussent jamais reçus. Deux petites Escadres furent les seules forces qu'il mit en mer; & dans une Guerre contre de si braves & si puissans Ennemis, la situation de l'An-

(*a*) On a vu à quoi ils montoient. Les Hollandois avoient dépensé, dans cette guerre, près de 40 millions de livres Françoises, au-dessus de trois millions de livres sterling; ce qui alloit bien plus loin que les sommes accordées par le Parlement, *d'Estrades, 24 Décembre 1665; & premier Janv. 1666. Temple*, vol. 1, pag. 71. Ce fut sans doute le défaut d'argent, qui obligea Charles de païer ses Matelots en Billets, invention, qui leur fit perdre beaucoup.

glererre demeura presque la même que dans la plus frofonde tranquillité. CHARLES II.

De Wit prolongeoit les Négociations de Breda, & faisoit hâter les préparatifs de Mer. La Flotte Hollandoise se fit voir dans la Tamise, sous le commandement de Ruyter, & jetta les Anglois dans la derniere consternation. On avoit fermé d'une chaîne, l'entrée de la Riviere de Medway. On avoit muni de quelques nouvelles Fortifications, Scherneff & le Château d'Upnore; mais toutes ces précautions ne suffisoient pas pour la grandeur du danger. Scherneff fut promptement emporté, sans pouvoir être sauvé par la valeur du Chevalier Spargue qui le défendoit. L'avantage d'une marée du Printems & d'un vent d'Est, fit avancer furieusement les Hollandois. Ils rompirent la chaîne, quoique fortifiée par quelques Navires que le Duc d'Albemarle avoit fait couler à fond; ils brûlerent trois Vaisseaux (*a*) qu'on y avoit postés pour sa garde. Après en avoir détruit ou saisi plusieurs autres (*b*), ils s'avancerent avec six Vaisseaux de Guerre & cinq Brulots, jusqu'à la Forteresse d'Upnore, où ils brûlerent trois autres Vaisseaux Anglois (*c*). Le Capitaine Douglas qui en commandoit un, périt dans les flâmes, quoiqu'il lui fût aisé d'échapper. » Jamais, dit-il, un Douglas n'avoit quitté son Poste sans » ordre (*d*) «. Les Hollandois sortirent de la Medway presque sans aucune perte, & firent craindre que, profitant de la premiere marche pour remonter la Tamise, ils ne poussassent leurs hostilités jusqu'au Pont de Londres. Neuf Vaisseaux furent détruits à Wolwich, quatre à Blakwall. On éleva dans plusieurs endroits, des Plattes-formes bien pourvues d'Artillerie. Les Compagnies de Milice eurent ordre de marcher, & tout présentoit l'image d'un affreux désordre. Ensuite les Hollandois firent voile à Portsmouth, où leurs tentatives furent moins heureuses. Ils n'eurent pas plus de succès à Plymouth. Ils insulterent Harwich. Enfin, ils retournerent dans la Tamise, d'où ils furent repoussés. Toute la Côte étoit en al-

1667.

(*a*) Le Mathias, l'Unité, & le Charles-Quint.

(*b*) Ils se saisirent de la Carcasse du Roial Charles, que les Anglois avoient eux-même brûlé.

(*c*) Le Chêne Roial, le Roial Londres, & le Grand Jacques.

(*d*) Temple. vol. 2. pag. 41.

CHARLES II. 1667.

larmes; & si les François eussent pris ce tems pour se joindre à la Flotte Hollandoise, & pour faire une invasion en Angleterre, on en devoit attendre de funestes suites. Mais Louis n'avoit aucune intention de pousser la victoire à ce point. Son intérêt demandoit une balence entre les deux Puissances Maritimes, & ne lui permettoit pas de contribuer à la supériorité absolue de l'une ou de l'autre.

Les Anglois ne purent voir sans une extrême indignation, qu'un Ennemi, qu'ils regardoient comme inférieur, qu'ils s'étoient promis de mettre entierement sous le joug, & sur lequel ils avoient remporté tant d'avantages, eût acquis tout d'un coup l'empire de l'Océan, qu'il eût brûlé leurs Vaisseaux dans leurs propres Ports, rempli toute l'Angleterre de confusion, & jetté la terreur dans la Capitale même. Mais quoiqu'on ne pût accuser de tous ces désastres, ni la mauvaise fortune, ni la conduite des Amiraux, ni celle des Matelots, & qu'on dût s'en prendre uniquement à l'avarice, ou du moins à l'imprudence du Gouvernement, on ne vit paroître aucun dangereux symptôme du chagrin public, ni la moindre tentative de soulevement de la part de ces nombreux Sectaires, à qui l'on avoit imputé tant de fois des principes de révolte, & qu'on avoit si séverement traités dans cette supposition (a).

L'embarras actuel de la Cour lui fit embrasser deux expédiens : elle fit lever brusquement une Armée de 12000 hommes; & quoique le tems de la propagation ne fût pas expiré, elle rassembla le Parlement. Les deux Chambres furent peu nombreuses; & les résolutions des Communes s'étant réduites à demander que la nouvelle Armée fût congédiée, elles furent satisfaites. Ce témoignage d'une défiance qui n'étoit pas mal fondée, fit connoître au Roi ce qu'il devoit attendre de cette Assemblée, & lui fit prendre le parti de la proroger jusqu'à l'hiver.

Paix de Breda, 10 Juillet.

En signant le Traité de Breda, Charles fut délivré d'une

(a) Cependant quelques Non-conformistes d'Ecosse & d'Angleterre avoient entretenu correspondance avec les Etats de Hollande, & formé des porjets de soulévement : mais ils se trouverent trop foibles pour les exécuter. D'Estrades, 13 Octobre 1665.

fâcheuse

fâcheuse situation. Les Ambassadeurs Anglois reçurent ordre d'abandonner des prétentions qui, toutes frivoles qu'elles étoient en elles-mêmes, ne pouvoient être cédées sans reconnoître une supériorité dans l'Ennemi. Poleron demeura aux Hollandois. On n'insista plus sur une satisfaction pour la Bonne-Aventure & la Bonne-Espérance, source prétendue de la querelle. L'Acadie fut cédée aux François. L'acquisition de la Nouvelle York, Colonie importante par sa situation, fut le plus grand avantage que les Anglois tirerent d'une Guerre où leur bravoure avoit éclaté, mais où la mauvaise conduite du Gouvernement ne s'étoit pas fait moins remarquer, sur-tout dans la conclusion.

Chute du Comte de Clarendon.

Avant le retour du Parlement, il parut indispensable d'appaiser le Peuple par quelque sacrifice; & les préventions du Public désignoient ouvertement la victime. Le Chancelier s'étoit attiré la haine de toute la Nation & de tous les Partis qui la divisoient. Tous les Sectaires le regardoient comme leur Ennemi déclaré, & n'attribuoient qu'à ses avis & son influence, ces Loix de persécution auxquelles ils se voïoient exposés. Les Catholiques savoient qu'aussi long-tems qu'il conserveroit quelqu'autorité, leur crédit auprès du Roi & du Duc d'York, ne leur seroit d'aucun avantage, & qu'ils ne devoient compter sur aucune espece de faveur ou d'indulgence. Les Roïalistes mêmes, trompés dans leurs plus justes & leurs plus ardentes espérances, chargeoient du poids de l'envie un Ministre à qui Charles sembloit avoir résigné d'abord toute l'autorité du Gouvernement. La vente de Dunkerque à la France, les arrérages dûs à la Marine, la disgrace de Chatham, la malheureuse conclusion de la Guerre; on reprochoit toutes ces infortunes au Chancelier, qui s'étoit constamment opposé à la rupture avec la Hollande, mais qui s'étoit fait ensuite un devoir de justifier ce qu'il n'avoit pas eu le pouvoir de prévenir. Un Edifice qu'il entreprit de faire bâtir dans ces circonstances, plus magnifique qu'il ne sembloit convenir à la médiocrité de sa fortune, l'exposa beaucoup aussi à la malignité du Public, comme si la corruption seule eût pû l'enrichir. Cette nouvelle Maison fut nommée par la Populace, l'*Hôtel de Dunkerque.*

CHARLES II. 1666.

Le Roi même, dont les sentimens pour Clarendon avoient toujours ressemblé au respect plus qu'à l'amitié, n'avoit plus que de l'éloignement pour lui. Au milieu des mœurs dissolues de la Cour, ce Ministre n'avoit pas cessé de conserver une inflexible dignité, & rejettoit toute espece de complaisance, qu'il jugeoit indigne de son âge & de son caractere. Buckingham, homme sans principes, heureux dans son talent pour la raillerie, mais exposé par sa propre conduite à tous les ridicules dont il chargeoit impitoïablement les autres, l'exerçoit souvent sur le Chancelier, & diminuoit insensiblement la considération que Charles avoit pour son Ministre. S'il naissoit quelque difficulté qui concernât l'autorité roïale ou les finances, on ne manquoit pas de jetter le blâme sur celui qu'on accusoit d'avoir tenu en bride les prodigues inclinations du Roi lorsqu'il étoit monté sur le Trône; & ce qui touchoit peut-être Charles de plus près, il trouvoit dans Clarendon, disoit-il lui-même, de l'obstacle à ses plaisirs comme à son ambition.

Dans le dégout qu'il avoit conçu pour la figure peu agréable de son Epouse, & dans le chagrin de se voir sans Enfans, il avoit prêté l'oreille à quelques propositions de divorce, sous prétexte que la Reine avoit formé d'autres engagemens, ou fait un vœu de chasteté avant son mariage. Un autre motif étoit sa passion pour Mademoiselle Stuart, fille d'un Gentilhomme Ecossois, jeune personne d'une rare beauté, & dont la vertu avoit résisté jusqu'alors à toutes ses offres. Mais le Chancelier (a), prévoïant les conséquences d'un titre disputé, & peut-être inquiet pour la succession de ses Petits-Fils, persuada au Duc de Richemond d'épouser Mademoiselle Stuart. Charles en eut un ressentiment si vif, qu'il éloigna de la Cour le Duc & la Duchesse, & qu'il ne pardonna jamais

(a) « Quand le Duc voïoit paroître » le Chancelier, il disoit au Roi, » Sire, Voilà notre Maître d'Ecole qui » vient. D'autres fois, pour le contrefaire dans la Chambre même du Roi, » il prenoit le soufflet du foïer, & le » portoit avec une gravité ridicule, qui » représentoit le Chancelier portant le » grand Sceau; tendis que le Colonel » Titus marchoit devant lui avec la » pelle sur l'épaule, imitant l'Huissier » qui portoit la masse. Charles souffroit » ces bouffonneries; ce qui faisoit connoître qu'il étoit dégoûté de son Ministre. *Burnet. Ubi sup.*

cette ruse au Chancelier. Ainsi la politique & l'inclination concourant à préparer sa chûte, la mémoire de ses longs services ne fut pas capable de la retarder. Le Grand Sceau lui fut ôté & donné au Chevalier Orlando Bridgeman. Le Comte de Southampton, Grand Trésorier, étant mort depuis trois mois, l'Etat se vit privé tout d'un coup de deux grands & fideles Ministres, dont la perte ne fut jamais réparée, du moins à l'égard des mœurs, des principes de religion & de vertu, & de l'affection pour la Patrie. Dans le dernier Conseil, où Southampton assista, entendant parler mal du Chancelier, pour lequel il avoit toujours eu le plus tendre attachement, il fit éclater son amitié avec une vigueur que l'âge & l'infirmité n'eurent pas le pouvoir d'affoiblir. » Le Comte de Clarendon, dit-il, est bon Protestant & bon Anglois. » Pendant qu'il conservera de l'autorité, nos Loix, nos Libertés & notre Religion seront sans danger. S'il est éloigné, je tremble pour les suites «.

CHARLES II. 1667.

Mais l'éloignement du Chancelier ne suffisoit pas pour rassasier la malignité de ses Ennemis. Sa ruine entiere étoit résolue. Envain le Duc d'York emploïa tout son crédit en faveur de son Beau-Pere. Roi & Peuple, tout l'Etat parut s'unir pour cette violente résolution, & n'en' pas juger de plus propre à concilier la Cour avec un Parlement, qui étoit depuis si long-tems gouverné par ce Ministre même, qu'on vouloit sacrifier à ses préventions.

La Session commença par quelques actes flatteurs pour le Peuple; & le Parlement, dans sa premiere Adresse, rendit graces au Roi de plusieurs témoignages de sa bonté, entre lesquels l'éloignement du Comte de Clarendon fut spécifié. Charles s'engagea, dans sa réponse, à ne jamais charger ce Seigneur d'aucun Office public. Aussi-tôt l'accusation fut ouverte dans la Chambre-Basse, par Seymour, honoré ensuite du titre de Chevalier. Elle consistoit en 17 articles; & la Chambre, sans autre éclaircissement qu'une vague assurance qu'ils seroient prouvés, ordonna immédiatement qu'ils fussent admis. On sait aujourd'hui, que la plûpart étoient ou faux, ou frivoles (a); & suivant toute apparence, ceux dont on

(a) On doit au Lecteur tout ce qui concerne un si grand homme. Il fut ac-

ignore le fondement, n'étoient pas mieux établis. Son conseil, pour la vente de Dunkerque, paroît la plus grave & la plus réelle partie de l'accusation : mais lorsqu'on n'allegue aucune preuve de corruption ou de mauvaise intention, contre un Ministre, il y auroit beaucoup de dureté à lui faire un crime d'une erreur de jugement. Les besoins du Roi, qui produisirent cette imprudente démarche, ne peuvent être imputés au Comte avec la moindre apparence de raison.

La Chambre des Pairs, à qui les articles furent envoïés, n'y trouvant qu'une accusation générale de haute trahison, sans aucun détail de preuves, ne la jugea point un motif

cusé 1°. d'avoir conseillé au Roi de lever & d'entretenir une Armée, pour gouverner d'une maniere absolue ; de dissoudre ce Parlement, & de se passer à l'avenir de ces Assemblées. 2°. D'avoir dit, plusieurs fois, que le Roi étoit Papiste, ou affectionné au Papisme. 3°. D'avoir reçu diverses sommes d'argent, pour procurer la Patente qui regardoit le vin de Canarie, & d'autres Patentes contraires aux Loix ; & d'avoir accordé plusieurs injonctions illégales, pour arrêter le cours ordinaire de la Justice. 4°. D'avoir fait reléguer d'autres personnes aux Isles & dans des lieux éloignés, d'une maniere contraire aux Loix. 5°. D'avoir procuré à certaines Personnes les Fermes des Douanes à bas prix, & reçu des récompenses pour ce service ; d'avoir procuré à d'autres le païement de certaines, dettes, auxquelles le Roi n'étoit pas obligé à la rigueur, & reçu de grandes sommes d'argent. 6°. D'avoir reçu de grandes sommes, des Marchands de Vin, pour faire hausser le prix du Vin, & pour les faire décharger des peines qu'ils avoient encourues par leurs fraudes. 7°. D'avoir, en peu de tems, augmenté si excessivement son bien, qu'il ne pouvoit l'avoir fait par des moiens légitimes, & d'avoir obtenu, pour lui & pour ses Parens, des Terres du Domaine du Roi, par des Lettres sous le grand Sceau. 8°. D'avoir introduit un Gouvernement arbitraire dans les Colonies de l'Amérique, & fait jetter en prison ceux qui en faisoient des plaintes. 9°. D'avoir rendu inutile un dessein approuvé par le Roi, & dont les Commissions étoient déja dressées, pour la conservation des Isles de Nevis & de S. Christophe, & pour réduire les Colonies Françoises à l'obéissance de Sa Majesté. 10°. D'avoir entretenu, pendant qu'il étoit hors du Roïaume, avec S. M. des correspondances avec Olivier Cromwell & ses Complices. 11°. D'avoir fait alterer une Patente accordée au Docteur Clowther, après qu'elle avoit été scellée du Grand Sceau. 12°. D'avoir fait examiner arbitrairement, par le Conseil, diverses personnes & leurs biens, & d'avoir arrêté le cours de la Justice, avec menaces contre ceux qui lui alléguoient le Statut de la dix-septiéme année d'Elisabeth. 13°. D'avoir fait expédier des Quo-Warranto contre la plûpart des Corporations d'Angleterre, immédiatement après que les Chartres avoient été confirmées par le Parlement, dans la vue d'en tirer de l'argent pour leur procurer de nouvelles Chartres. 14°. D'avoir procuré des Bills d'établissement pour l'Irlande, & reçu pour cela de grandes sommes d'argent. 15°. D'avoir abusé & trahi S. M. dans les négociations de la derniere guerre, & découvert les secrets du Roi à ses Ennemis. 16°. D'avoir été le principal Auteur du Conseil fatal de partager la Flotte, en 1666.

suffisant pour faire arrêter le Comte : & les exemples de Strafford & de Laud étoient d'un tems orageux, qui leur donnoit peu d'autorité. Cependant les instances des Communes, qui ne se relâchoient point, firent prendre le parti d'une Conférence libre entre les deux Chambres. Les Seigneurs persisterent dans leur résolution ; & la Chambre Basse, après une délibération solemnelle, déclara, que la conduite de l'Accusé devoit être regardée » comme un obstacle à la Justice publi- » que, & comme un préjugé de la plus dangereuse consé- » quence ». Elle établit en même tems, un Comité, pour dresser une Apologie de cette démarche.

Charles II. 1667.

Clarendon, reconnoissant que le torrent populaire, joint à la violence du pouvoir, tournoit impétueusement contre lui, & que toutes ses défenses feroient peu d'impression sur des Juges prévenus, prit le parti de se retirer. Mais il composa, pour sa justification, un Mémoire adressé aux Pairs, qu'il envoïa de Calais. « Son bien disoit-il, fort médiocre en » lui-même, ne venoit que des profits légitimes de son Office, » & de la bonté volontaire du Roi, dans le cours des pre- » mieres années, qui avoient suivi la Restauration : ses avis » s'étoient toujours accordés avec ceux des autres Conseil- » lers, personnages d'une sagesse & d'une probité supérieures » aux soupçons : son crédit n'avoit pas été long-tems à dé- » cliner ; & quoiqu'il eût condamné diverses résolutions du » Conseil, il avoit senti qu'il étoit inutile de s'y opposer. » Personne n'avoit ignoré combien il avoit été contraire à la » Guerre de Hollande, source de toutes les disgraces publi- » ques, ni combien de fois il s'étoit déclaré contr'une partie » des malheureuses mesures dans lesquelles on s'étoit engagé ; » & quelque prétexte qu'on pût chercher contre lui dans les » offenses Nationales, il se rendoit témoignage, que son seul » crime, celui que ses puissans Ennemis ne pouvoient lui par- » donner, étoit de s'être opposé aux dons axcessifs que l'im- » portunité des Solliciteurs arrachoit souvent au Roi ».

Apologie de Clarendon.

Les Seigneurs communiquerent cet Ecrit à la Chambre des Communes, avec la qualification de Libelle ; & par une délibération des deux Chambres, il fut condamné au feu. Elles continuerent d'exercer la sévérité du pouvoir législatif,

Son Bannissement.

CHARLES II. 1667.

contre cet illustre Malheureux, par un Bill de Bannissement & d'incapacité, qui reçut la confirmation de l'autorité Roïale (*a*). Clarendon fixa sa retraite en France, pour y mener une vie privée. Il survécut six ans à l'arrêt de son exil; & son loisir y fut emploïé à composer l'Histoire des Guerres Civiles de sa Patrie, dont il avoit déja recueilli les matériaux. Cet ouvrage fait beaucoup d'honneur à sa Mémoire; & si l'on excepte le Recueil de Whitelocke, c'est la plus naïve relation de ces grands événemens, qui nous soit venue d'un Auteur Contemporain.

Son caractere.

Le Comte de Clarendon fut toujours Ami de la liberté, & de la Constitution de sa Patrie. Il étoit entré, dès le commencement des Guerres Civiles, au service de Charles I. & ce Monarque l'avoit honoré d'une estime & d'une affection distinguées. L'animosité du long Parlement n'avoit pas cessé de le poursuivre. Pendant l'exil du jeune Héritier da la Couronne, il avoit partagé toutes ses situations & dirigé ses Conseils. Ce Prince, après son rétablissement, l'avoit élevé aux Emplois de la plus haute confiance. Mais toutes ces circonstances, qui sembloient capables d'agir avec force, ou sur son ressentiment, ou sur sa reconnoissance, ou sur son ambition, n'eurent aucune influence sur une ame inaccessible à la corruption. On raconte que dans sa premiere étude des Loix, son Pere l'exhortoit fort ardemment à s'éloigner de l'usage, alors trop commun dans cette profession, d'expliquer tout en faveur de la Prérogative Roïale, & de pervertir l'utilité de cette science, en la faisant servir à l'oppression de la liberté. Un jour, au milieu de ces sages & généreux conseils, qu'il réiteroit souvent, ce vertueux Pere fut atteint d'une Apoplexie, qui

(*a*) Cette Apologie arriva le 2 Décembre. Le Duc de Buckingham, qui fut chargé de la porter aux Communes, leur dit, Messieurs, « les Seigneurs » m'ont ordonné de vous remettre cet » Ecrit scandaleux & séditieux, qui leur » a été adressé par le Comte de Clarendon. J'ai ordre de vous prier de le » leur renvoier dans un tems convenable: car comme il est d'un style qui » leur plait beaucoup, ils désirent de le » garder. » Sur l'article des présens, le Comte assuroit qu'il n'en avoit jamais reçu d'aucun Prince, excepté les livres de l'impression du Louvre, que le Chancelier de France lui avoit envoiés de la part de son Maitre. D'ailleurs il défioit ses Ennemis de prouver, par le moindre exemple, qu'il se fût jamais mêlé de l'administration des revenus du Roi, ni des Fermes de ces revenus.

le fit expirer aux yeux de son Fils. Un événement de cette nature fortifia beaucoup ses leçons & ses principes. CHARLES. II.

L'union du Roi & des Sujets, pour l'oppression d'un si bon Ministre, fournit aux Observateurs, les plus opposés dans leurs dispositions, une égale occasion de s'emporter contre l'ingratiude du Prince & l'ignorance du Peuple. Il paroît que les ressentimens de Charles ne s'adoucirent jamais contre Clarendon ; & les préventions Nationales le poursuivirent dans sa retraite. Quelques années après, une Troupe de Soldats Anglois, qui se trouvoient logés à Rouen, près de lui, attaquerent sa Maison, briserent les portes, & se seroient emportés aux derniers excès, si leurs Officiers, avertis de cette violence ne s'y étoient heureusement opposés 1667.

Un second expédient, que Charles embrassa pour obtenir les bonnes graces du Peuple, mérite plus d'éloges ; & soutenu avec fermeté, il auroit fait probablement le bonheur, & certainement la gloire de son Régne. C'est la triple Alliance ; mesure, qui causa une satisfaction entiere au Public. 1668.

Etat de la France.

La gloire de la France, éclipsée long-tems, soit par des Factions domestiques, soit par les forces de la Monarchie Espagnole, commençoit à se répandre avec un grand lustre, & s'attiroit la plus sérieuse attention de toutes les Nations voisines. Le pouvoir indépendant & l'esprit mutin de la Noblesse étoient subjugués ; les prétentions populaires des Parlemens, rangées dans leurs bornes ; le Parti Huguenot, réduit sous le joug. Cette grande & fertile Contrée, partagée de tous les avantages du climat & de la situation, étoit pleinement peuplée d'industrieux Habitants ; & pendant que l'esprit de la Nation faisoit éclater toute la vigueur & tout le courage nécessaires aux grandes entreprises, il s'étoit plié à la plus parfaite soumission pour les volontés du Souverain.

Caractere de Louis XIV.

Celui, qui remplissoit actuellement le Trône, sembloit fait, par son caractere personnel, pour augmenter de si puissans avantages, & pour en tirer lui-même un nouvel éclat. Louis XIV, distingué par toutes les qualités qui sont capables d'enchanter le Peuple, en possédoit un grand nombre, qui méritent l'approbation du Sage. La beauté mâle de sa figure étoit relevée encore par la noblesse de l'air. La dignité de ses ma-

nieres étoit tempérée, par les agrémens & l'affabilité de la politesse. Elégant, sans mollesse, livré au plaisir, sans négliger les affaires, décent jusques dans ses vices, & chéri au centre du pouvoir arbitraire; il surpassoit en réputation, en gloire comme en grandeur, tous les Rois contemporains.

Son ambition, moins réglée par la Justice que par la prudence, avoit pourvu avec soin à tout ce qui pouvoit faciliter ses Conquêtes; & lorsqu'il se mettoit en mouvement, il sembloit assuré du succès. Le meilleur ordre étoit établi dans ses Finances. Il avoit créé une puissante Marine. Ses Armées étoient nombreuses & disciplinées; ses Magasins & ses Arsenaux, bien pourvus; & quoique la magnificence de sa Cour fût sans exemple, l'œconomie y regnoit si fidelement, & le Peuple, enrichi par le Commerce & les Arts, se soumettoit de si bonne grace aux taxes multipliées, que ses forces militaires l'emportoient beaucoup sur tout ce que les siécles précedens avoient offert, dans les autres Monarchies de l'Europe.

L'affoiblissement soudain, & la chute presqu'entiere de celle d'Espagne, ouvroient une scene fort séduisante, pour un Prince de ce caractere, & sembloient lui garantir une conquête facile & sans bornes. Les autres Etats, foibles ou mal gouvernés, regardoient avec étonnement la grandeur de cet Empire naissant, & jettoient les yeux vers l'Angleterre, comme l'unique ressource de l'Europe, contre l'humiliation dont elle étoit menacée.

L'animosité, qui subsistoit anciennement entre les Nations Angloise & Françoise, & que leur jalousie commune de la grandeur Espagnole avoit assoupie depuis plus d'un siecle, fut aisément réveillée, & reprit bien-tôt l'essor. La gloire de conserver la balance de l'Europe, si manifestement fondée sur la Justice & l'humanité, flatta l'ambition des Anglois; & toute la Nation parut empressée de pourvoir à sa sûreté future, en s'opposant aux progrès d'une odieuse Rivale. Cette vuë, entre plusieurs autres, n'avoit pas peu contribué à lui faire approuver le Traité de Breda. La mort de Philippe IV, Roi d'Espagne, étoit une occasion qui sembloit propre à tenter

l'ambition

l'ambition de Louis XIV, & qui lui fournissoit même quelques prétextes. CHARLES II.

Au Traité des Pyrennées, lorsque Louis avoit épousé la Princesse d'Espagne, on l'avoit fait renoncer, pour elle, à tout droit de succession aux Etats de la Monarchie Espagnole; & cette renonciation avoit été stipulée, dans les termes les plus exacts & les plus précis. Mais à la mort de Philippe, il se crut en droit de rétracter son engagement, sous couleur que les droits naturels, dépendans de la succession du sang, ne peuvent être annullés par des actes ou des contrats extorqués. Philippe laissoit un Fils, Charles II. d'Espagne; mais la Reine de France, qui étoit née d'un autre mariage, réclamoit, à l'exclusion même de son Frere, une Province considérable de la Monarchie Espagnole. Les Coûtumes de quelques parties du Brabant, donnent la préférence, pour les héritages particuliers, aux Filles du premier mariage sur les Mâles du second; & Louis XIV. concluoit, qu'indépendamment de l'accord avec l'Espagne, la Reine sa Femme avoit un droit clair au domaine de cet important Duché. 1668.

Invasion des Païs-Bas par les François.

Les prétentions de cette nature sont soutenues plus efficacement par les armes, que par la force du raisonnement. Louis parut sur les Frontieres de Flandres, avec une Armée de 40000 hommes, commandée par les plus habiles Généraux du siécle, & pourvue de toutes sortes de munitions. Les Espagnols, quoiqu'ils eussent dû s'attendre à cette attaque, n'avoient fait aucuns préparatifs. Leurs Villes, sans Magasins, sans fortifications, sans Garnisons, tomberent entre les mains du Monarque François, au moment qu'il se présenta devant les Murs. Ath, Lille, Tournay, Oudenarde, Courtray, Charleroy, Binch, furent enlevées sans résistance. Il étoit visible que nulle force, dans le Païs-Bas n'étoit capable d'arrêter ou de rallentir le progrès des Armes Françoises.

Cette expédition, également heureuse & rapide, jetta de vives allarmes dans presque toutes les Cours de l'Europe. Elles avoient observé avec quelle dignité, ou même avec quelle hauteur, Louis, depuis qu'il avoit commencé à gouverner, avoit toujours maintenu ses droits & ses prétentions. D'Estrades & Watteville, Ambassadeurs, l'un de France &

CHARLES II. 1668.

l'autre d'Espagne, à Londres, aïant pris querelle pour leurs droits de préséances, ce fier Monarque ne s'étoit cru satisfait qu'après avoir obligé le Roi d'Espagne à lui promettre, par une Ambassade solemnelle, de ne faire jamais revivre les mêmes contestations. A Rome, où Crequi, son Ambassadeur, avoit reçu quelque insulte des Gardes du Pape, Alexandre VII. s'étoit vu forcé de casser cette Garde, d'envoïer son Neveu à Paris, pour demander grace, & de faire élever une Pyramide dans Rome même, pour monument de sa propre humiliation. Le Roi d'Angleterre avoit éprouvé aussi l'infléxible fierté de Louis, sur quelques prétentions des Anglois aux honneurs du Pavillon : le Monarque François fit de si vigoureuses remontrances, & se disposa si courageusement à les faire valoir par les armes, que Charles prit le parti d'abandonner ses prétentions. « Le Roi d'Angleterre, dit Louis au Comte d'Estrades, son Ambassadeur, » a pu connoître ma force ; mais il ne connoît pas les sentimens de mon cœur. Tout me paroît méprisable, en comparaison de la gloire (*a*) ». Une conduite si ferme avoit donné de fortes indications de son caractere ; mais l'invasion de Flandres découvrit une ambition, qui, soutenue par un pouvoir excessif, menaçoit la liberté générale de l'Europe.

Comme il n'y avoit aucun Etat plus voisin du danger, il n'y en eut point de plus allarmé que les Provinces-Unies. Elles étoient engagées, avec la France, dans une Guerre contre les Anglois, & Louis leur avoit donné sa parole de ne rien entreprendre contre l'Espagne sans les en informer : mais il différa cette ouverture jusqu'à la veille de l'action. Si la renonciation de la Reine, sa Femme, étoit nulle, on croïoit prévoir qu'après la mort du Roi d'Espagne, Prince d'une santé foible, Louis prétendroit à la Monarchie entiere ; après quoi, l'on se flatteroit envain de mettre des bornes à ses prétentions. Charles, qui n'ignoroit pas les justes appréhensions des Hollandois, s'en étoit prévalu à Breda, pour insister sur les conditions du Traité ; & son imprudente lenteur l'avoit exposé lui-même à l'outrage signalé qu'il avoit reçu à Chatham. De Wit, jugeant qu'un délai de quelques semai-

(*a*) Lettre du 25 Janv. 1662.

nes étoit fort indifférent pour la République, avoit saisi cette occasion de frapper un coup d'importance, & de terminer la Guerre, avec honneur pour lui-même & pour sa Patrie. CHARLES II.

1668.

Négociations.

Les Négociations furent commencées pour sauver la Flandres : mais personne n'entreprit de résister aux Armes Françoises. Les Ministres Espagnols se récrioient de toutes parts, contre l'injustice ouverte des prétentions du Roi de France, & représentoient qu'il étoit de l'intérêt de toute l'Europe, plus que de l'Espagne, de s'opposer à la conquête des Païs-Bas. L'Empereur & les Princes Allemands firent éclater quelques marques de chagrin : mais leurs mesures furent lentes & mal concertées. Les Etats, quoiqu'effraïés de voir leurs Frontieres exposées, demeurerent sans aucune ressource pour leur défense. Les Anglois, à la vérité, paroissoient dans la disposition de s'opposer aux François : mais l'inconstance de Charles ne permettoit pas, à cette République de faire ouvertement des avances, qui pouvoient lui faire perdre l'amitié de la France, sans acquérir d'autres Alliés ; & quoique Louis dans la crainte d'attirer sur lui toute l'Europe, eût offert des termes d'accommodement, les Etats appréhendoient que soit par l'obstination de l'Espagne, ou par l'ambition de la France, ces offres n'eussent jamais d'exécution.

Enfin Charles prit la prudente résolution de faire les premiers pas, pour la formation d'unu Ligue. Le Chevalier Temple, son Résident à Bruxelles, reçut ordre de se rendre secrétement à la Haïe, & de concerter, avec les Etats Généraux, quelque moïen de sauver la Flandre. Ce Ministre, à qui la Philosophie avoit appris à mépriser le Monde, sans l'avoir rendu moins propre à s'y faire honneur de son mérite, étoit d'un naturel ouvert, sincere, supérieur à toutes les petites ruses des Politiques vulgaires : & trouvant la même noblesse & la même étendue de sentimens dans de Wit, il ne tarda point à lui déclarer l'intention de son Maître, sur laquelle il demanda une prompte expédition. Dès le premier jour, ces deux grands Hommes d'Etat commencerent la Négociation d'un Traité, avec la même franchise, que s'il eût été question d'une affaire privée entre deux Amis. L'intérêt de leur Patrie, qu'ils jugeoient le même, leur

fit donner une carriere libre à cette ſympatie de caractere, qui les diſpoſoit mutuellement à ſe fier, ſans réſerve, aux engagemens, comme aux déclarations l'un de l'autre : & quoique la jalouſie du Miniſtre Hollandois, contre le Miniſtre d'Orange, pût lui donner de l'éloignement pour une étroite union avec l'Angleterre, il réſolut généreuſement de ſacrifier toutes les conſidérations particulieres à l'utilité publique.

Charles II. 1668.

Temple demandoit une Ligue offenſive contre l'Angleterre & la Hollande, pour forçer la France d'abandonner toutes ſes conquêtes ; mais de Wit lui fit comprendre, qu'une réſolution ſi vive & ſi prompte ne pouvoit plaire aux Etats. Il repréſenta que les François étoient les anciens & fideles Alliés de la République ; & qu'à moins d'y être forcée par l'extrémité des affaires, elle ne croiroit jamais que la prudence lui permît d'abandonner une amitié ſi bien cimentée, pour ſe repoſer entiérement ſur un Traité avec les Anglois, qui l'avoient chagrinée depuis peu par une Guerre ſanglante ; que depuis le Regne d'Eliſabeth, on avoit vu tant de variations dans les Conſeils d'Angleterre, qu'il n'étoit pas poſſible de compter, pour deux ans entiers, ſur aucun Traité avec cette Couronne : que ſi le Miniſtere actuel, ſentant mieux le véritable intérêt de la Nation, promettoit plus de conſtance & de fermeté, il y avoit encore peu de ſûreté à s'y fier entiérement, ſur un point de ſi haute importance : que le Monarque François étoit jeune, fier, puiſſant, & que s'il étoit traité d'une maniere impérieuſe, il s'expoſeroit aux dernieres extrémités, plutôt que de s'y ſoumettre : que c'étoit aſſez de le contraindre à l'exécution de ce qu'il avoit lui-même offert, & de ſauver ainſi le reſte des Païs-Bas, du danger dont ils étoient menacés ; enfin que toutes les Puiſſances d'Allemagne & du Nord, dont on pouvoit ſe promettre l'aſſiſtance, ſeroient ſatisfaites d'avoir mis des bornes aux conquêtes Françoiſes, ſans prétendre à la reſtitution des Places perdues.

Le Miniſtre Anglois approuva toutes ces idées. Louis avoit propoſé d'abandonner tous les droits de la Reine, à condition, ou de garder les conquêtes de ſa derniere cam-

pagne, ou d'obtenir, en échange, la Franche-Comté, avec Cambray, Aire & St Omer. De Wit & Temple fonderent le Traité sur cet offre. Ils convinrent de faire agréer leur médiation aux puissances Belligérantes, & d'obliger l'une à ratifier cette alternative, & l'autre à l'accepter. Si l'Espagne refusoit, ils convinrent que la France ne feroit pas valoir ses droits par les Armes, mais que l'Angleterre & la Hollande emploiroient la force, pour l'exécution des Traités. Le reste des Païs-Bas étoit garanti à la Couronne d'Espagne. Les deux Ministres conclurent, sur les mêmes fondemens, un Traité défensif entre la Hollande & l'Angleterre.

Tous les articles de cette Ligue furent bien-tôt mis en ordre, par des Négociateurs de cette droiture & de cette habileté. Mais la plus grande difficulté restoit. Par la Constitution de la République, toutes les Villes de chaque Province doivent donner leur consentement pour tous les Traités; & sans compter que cette formalité ne demandoit pas moins de deux mois, il étoit à craindre que l'influence des François n'y fît naître de l'opposition dans quelques Villes. D'Estrades Ambassadeur de la Cour de France, homme d'une capacité distinguée, apprenant la négociation d'une Ligue, en avoit témoigné peu d'inquiétude. « Dans six semaines, » avoit-il dit, nous en parlerons. » De Wit, pour trancher cette difficulté, eut le courage de passer sur les Loix, dans un article si fondamental; & sa seule autorité lui fit obtenir, des Etats Généraux, que la Ligue fût signée & ratifiée dans un même jour, en reconnoissant que si leur résolution déplaisoit aux Villes, cette irrégularité pouvoit leur coûter la tête. Après l'expédition, ils s'embrasserent mutuellement. Temple s'écria : *Amis à Breda ; Freres ici.* Wit ajouta : » Maintenant que l'affaire est conclue, elle me semble un » miracle.,,

Triple Alliance.

On avoit laissé place, dans le Traité, pour l'accession de la Suéde, qui fut bien-tôt obtenue ; & ce fut ainsi que dans l'espace de quatre ou cinq jours, on vit réussir une entreprise, qui répandit l'étonnement & la joie dans toute l'Europe. Malgré la malheureuse conclusion de la derniere Guerre, une conduite si sage rendit tout son lustre à la Nation Angloise,

Charles II. 1668.

& la rétablit dans son ancienne considération. Temple réçut de grands applaudissemens; mais aux complimens, qu'on lui fit dans cette occasion, il fit cette modeste réponse: " pour „ éloigner les choses, de leur centre, ou de l'élément qui „ leur est propre, il faut de la force & du travail; mais elles „ y retournent d'elles-mêmes. „

La Triple Alliance déplut beaucoup au victorieux Louis. Non-seulement elle mettoit des bornes présentes à son ambition; mais une barriere de cette nature sembloit pour jamais insurmontable: & quoique ses propres offres eussent fait le fondement du Traité, il avoit prescrit un terme si court pour les accepter, qu'il pouvoit s'attendre à trouver, dans la répugnance & les délais de la Cour d'Espagne, une occasion de les éluder. La Cour de Madrid ne parut pas plus contente. Elle ne put voir, sans une extrême chagrin, exiger, avec tant de violence & de hauteur, son consentement à la division des Provinces Espagnoles, pour remplacer des prétentions qu'elle traitoit d'injustice. Elle menaça souvent d'abandonner tout-à-fait les Païs-Bas, plutôt que d'essuïer une mortification si cruelle; & son espérance étoit, par cette menace, d'effraïer assez les Puissances Médiatrices, pour leur faire prendre de vigoureuses mesures en sa faveur. Mais de Wit & Temple étoient mieux instruits des vues & des intérêts de la Cour d'Espagne. Ils savoient qu'elle étoit obligée de conserver les Païs-Bas, comme un lien de conexion avec les autres Puissances de l'Europe, qui étoient seules capables, si son jeune Roi mouroit sans Enfans, de maintenir son indépendance contre les prétentions de la France. Ils insisterent donc sur les termes de la Triple Alliance, en menaçant l'Espagne d'une Guerre immédiate, en cas de refus. Les Plénipotentiaires de toutes les Puissances s'assemblerent à Aix-la-Chapelle; Temple, pour l'Angleterre, Van Beuninghen pour la Hollande, Dhona pour la Suede.

Traité d'Aix-la-Chapelle.

Enfin l'Espagne, pressée de toutes parts, accepta l'alternative: mais, dans son choix même, elle fit éclater son chagrin. Il avoit paru que les Hollandois, faisant peu d'attention à l'honneur de la Monarchie Espagnole, n'avoient pas eu d'autre objet que leur propre sûreté; & qu'en éloignant Louis

de leurs Frontieres, il leur devenoit indifférent dans quels autres lieux il pourroit porter la fortune de ses Armes. La Reine Mere d'Espagne, puiquée de cette disposition, résolut de les tenir encore dans une inquiétude, qui pût devenir le fondement d'une union plus intime qu'ils ne paroissoient la desirer. Un plan vigoreux & bien concerté avoit mis le Roi de France en possession de la Franche-Comté, dans l'espace de quinze jours, au milieu de l'hiver, & dans la plus grande rigueur de cette saison. Elle se détermina pour la restitution de cette Province, en abandonnant toutes les conquêtes de Flandres. Ainsi les Garnisons de Louis s'étandant jusqu'au centre des Païs-Bas, il ne resta qu'une très-foible barriere pour les Provinces Espagnoles.

CHARLES II. 1668.

Cependant, avec les avantages mêmes de sa situation, il ne pouvoit se flatter beaucoup d'étendre jamais ses Conquêtes dans ce beau Païs, qui étoit le plus exposé à son ambition, & où ses acquisitions eussent été les plus importantes. La triple Ligue garantissoit à l'Espagne le reste de ses Provinces, & l'Empereur, avec les autres Puissances d'Allemagne, qui sembloit y être fortement intéressées, étoit invité à la même alliance. D'ailleurs, on devoit s'attendre que l'Espagne, qui, par la médiation de Charles, fit la paix, vers ce tems, avec les Porugais, s'opposeroit plus vigoureusement à sa fiere & triomphante Rivale. La vive satisfaction, que les Anglois ressentirent de la conduite de leur Monarque, permit une ardente concurrence du Parlement, pour toutes le mesures qui tendroient à l'abaissement de la France. Ainsi l'Europe entiere sembla se reposer, dans une parfaite sécurité, sous les aîles de cette puissante Ligue, qui s'étoit heureusement formée pour sa protection.

Affaires d'Ecosse & d'Irlande.

Pendant que la principale attention du Gouvernement Anglois sembloit attachée à la tranquillité générale, les affaires d'Ecosse & d'Irlande n'avoient pas laissé de partager ses soins. Quoique la Nation Ecossoise n'eût jamais été soumise aux rigueurs du Pouvoir arbitraire, elle n'avoit que d'imparfaites notions de Loix & de liberté; & peut-être n'avoit-elle jamais joui d'une administration, qui se fût renfermée dans

CHARLES II. 1668.

ses justes bornes. Son union seule avec l'Angletrre (*a*), autrefois son Ennemie detestée, pouvoit lui faire goûter la douceur d'un Gouvernement parfaitement régulier, c'est-à-dire, exempt de toute sorte d'injustice & de violence. Charles, par aversion pour les affaires, avoit confié les affaires de ce Roïaume à ses Ministres, particuliérement à Milddleton; & ces Maîtres passagers y firent de grands coups d'autorité.

On avoit intercepté une Lettre de Lorne, au Lord Duffus, dans laquelle il se plaignoit, trop ouvertement, quoiqu'avec beaucoup de raison, que ses Ennemis s'étoient efforcés, par des impostures, de le mettre mal dans l'esprit du Roi. " Mais ,, il les avoit découverts, disoit-il; il en avoit triomphé; il ,, avoit gagné la personne sur laquelle le principal d'entr'eux ,, faisoit fond ,,: il entendoit le Comte de Clarendon. Cette Lettre fut produite au Parlement Ecossois; & Lorne, en vertu d'une ancienne Loi, absurde, tyrannique (*b*), fut accusé d'avoir calomnié les Sujets du Roi, ou de lui en avoir inspiré une mauvaise opinion. Il fut condamné à mort: mais Charles, fort mécontent de cette rigueur, lui fit grace (*c*).

Un Acte, porté par le Parlement d'Ecosse, avoit établi que douze personnes, sans crime, sans Témoins, sans Procès, sans Accusateurs, seroient déclarées incapables de toute sorte d'Office; & pour ne laisser rien manquer à l'injustice de cette Loi, on avoit réglé que ces douze malheureux seroient nommés par la voie du Scrutin: ancienne méthode adoptée aux Elections par diverses Républiques, dans la vue de prévenir les factions & les intrigues, mais qui ne pouvoit servir qu'à couvrir la malignité & linjustice. Landerdale, Crawford & Murray, entre plusieurs autres, furent chargés d'incapacité par cette voie: mais le Roi, qui en fut choqué, y refusa son consentement.

Un autre Acte condamnoit toutes les personnes qui s'emploîroit, auprès du Roi, pour obtenir, de Sa Majesté, que les Enfants de ceux, qui avoient reçu leur Setence au Parlement, fussent rétablis dans les droits de leur nissance. Cette

(*a*) Sous la Reine Anne.

(*b*) Nommée Leasing-Making, c'est-à-dire, contre les forge-mensonges.

(*c*) Burnet page. 149. Ibid. pag. 152.

opposition

oppoſition à toute grace étoit inouie. L'Acte ne fixoit aucune peine ; mais il n'en étoit que plus violent & plus tyrannique. Les Juriſconſultes de la Cour avoient établi en maxime, que fixer un châtiment, c'étoit limiter les droits de la Couronne ; & comme on devenoit criminel en violant une Loi qui portoit quelque défenſe, quoique la peine ne fût pas fixée, ils avoient jugé qu'elle devoit être arbitraire, avec cette ſeule exception, qu'elle ne pouvoit aller à mort. Middleton, en qualité de Commiſſaire Roïal, avoit approuvé cet Acte, quoiqu'il n'y fût autoriſé par aucune inſtruction de la Cour.

L'Acte d'Amniſtie, pour les derniers troubles, avoit été publié : mais on y avoit ſoumis, à des amendes, ceux qui s'étoient rendus coupables depuis, & l'on avoit établi des Commiſſaires pour les impoſer. Ils n'eurent aucun égard, dans cet Office, pour quelques regles pleines d'équité, qui leur étoient preſcrites par le Roi (*a*). Il ſe fit des compoſitions ſecretes avec les plus coupables. On ne conſidéra point la valeur des biens, ni la qualité du crime. On n'exigea point de preuves ; on ne s'arrêta pas même aux informations : mais à meſure qu'un nom étoit déféré, on le chargeoit d'une amende particuliere, & tout ſe faiſoit ſécretement. Lorſque la liſte fut lue dans la Chambre, quantité de noms furent exceptés. Les uns étoient dans l'enfance, pendant le tems des Guerres Civiles. D'autres étoient abſens du Roïaume. On ajouta même, qu'il viendroit un tems, où chacun auroit la liberté de parler pour ſa défenſe ; & que l'intention de la Cour, par ces amendes, n'étant que de comprendre dans l'Acte du pardon, ceux qui les avoient païées, quiconque voudroit ſe fier à ſon innocence, & refuſer le pardon à ce prix, étoit maître d'en courir les riſques. On ſavoit aſſez que perſonne n'auroit la hardieſſe de défier, à ce point, une adminiſtration ſi arbitraire. La bonté du Roi le fit écrire au Conſeil, pour ordonner que cette eſpece d'inquiſition fût ſuſpendue : mais le Commiſſaire roïal trouva le moïen d'éluder quelque tems ſes ordres (*b*). Enfin, Charles obligea ſes Miniſtres de compoſer avec les Coupables, pour la moitié des ſommes qui leur étoient impoſées.

Mais la principale cauſe du renouvellement de la tyrannie

(*a*) Burnet, pag. 147. (*b*) Ibid. Pag. 301.

CHARLES II 1668.

& du désordre, en Ecosse, fut la rigoureuse exécution des Loix qui concernoient le rétablissement de la Prélature, pour laquelle une grande partie de la Nation nourrissoit une aversion insurmontable. L'ancien droit de Patronage étoit aboli, depuis quelques années; & le pouvoir d'élire les Ministres avoit été transféré aux Consistoires. Un nouvel Acte du Parlement obligea tous ceux qui n'avoient pas été reçus à d'autre titre, de recourir à la présentation du Patron, & de se faire ordonner par un Evêque, sous peine de privation. Les rigides Presbytériens prirent leurs mesures de concert, & refuserent l'obéissance. Ils comptoient sur l'avantage du nombre. Trois cent cinquante Paroisses, qui faisoient plus d'un tiers du Roïaume, furent à la fois déclarées vacantes. La plus grande obstination se fit remarquer dans les Comtés de l'Ouest. Il falloit chercher de nouveaux Ministres, dans toutes les parties du Roïaume; & l'ignorance, ou le vice, ne fut pas une raison pour les rejetter. Le peuple, accoutumé au respect pour ses anciens Directeurs, qui se distinguoient depuis long-tems par la ferveur de leurs instructions, & par l'austérité de leurs mœurs, s'emporta beaucoup contre ces Intrus, qui obtenoient les Bénéfices d'autrui dans ces odieuses circonstances, & dont la plûpart s'embarrassoient peu de remédier au préjugé par la régularité de leur conduite. Ceux, à qui leur soumission fit conserver leurs emplois, furent accusés d'hypocrisie, soit dans le dégoût qu'ils témoignerent pour la forme de Gouvernement Ecclésiastique, à laquelle ils avoient été long-tems attachés, soit dans le parti qu'ils prirent, de rejetter leur ancienne adhérence au Covenant, sur la violence & la nécessité. D'un autre côté, Middleton & les autres Commissaires menant une vie fort libre, à laquelle on étoit peu accoutumé dans la Nation, tout le monde se persuada qu'il ne pouvoit venir, de leur part, qu'une Religion profane & désagréable au Ciel.

Malgré ces mécontentemens, le Peuple étoit résolu de ne fournir aucun prétexte d'offense, par la moindre apparence de mutinerie. Mais cette extrême soumission, loin d'adoucir la rigueur des Commissaires, ne servit qu'à les confirmer dans un systême auquel ils attribuoient une si prompte

obéissance. Cependant le Roi, choqué des violences de Middleton, (a) lui donna le Lord Rhotes pour successeur. Ce Seigneur, qui étoit déja Président du Conseil, fut nommé, presqu'immédiatement, Trésorier & Garde du Sceau. Lauderdale, confirmé dans l'Office de Secrétaire d'état, faisoit sa résidence ordinaire à Londres.

Les affaires d'Ecosse demeurerent dans une situation paisible, jusqu'aux rigoureuses Loix qui furent portées en Angleterre contre les Conventicules, ou les Assemblées particulieres des Non-conformistes. Le Parlement Ecossois prit exemple de cette violence, pour faire publier un Acte de même nature. Charles établit une sorte de Haute-Commission, à laquelle l'exécution de cet Acte fut confiée, avec la direction des Affaires Ecclésiastiques. Ce Tribunal, tout contraire qu'il étoit aux Loix, valoit beaucoup mieux, sans doute que la méthode qui lui succéda. La force militaire fut malheureusement emploïée par le Conseil. On vit mettre des Soldats en quartier, dans tous les Comtés où le Peuple avoit abandonné les Eglises. Le Chevalier Jacques Turner, qui commandoit les Troupes, étoit d'un caractere naturellement féroce, qui s'enflammoit fort souvent par l'usage des liqueurs fortes. Il fit la visite du Roïaume, prenant de chaque Ministre la liste de ceux qui s'absentoient des Eglises, & qu'on accusoit de fréquenter les Conventicules. Sans preuve, sans conviction légale, il imposoit des Amendes à ceux qu'on lui dénonçoit; & jusqu'au paîment, il établissoit une Garde dans leurs Maisons. La Guerre de Hollande aïant fait craindre un soulévement, on leva de nouvelles forces, dont le commandement fut donné à Dalziel & Drummond, deux Officiers qui avoient servi le Roi pendant les Guerres Civiles, & qui, s'étant retirés dans la suite en Moscovie, n'y avoient pu rien perdre de la dureté de leur Patrie. Les Commissaires roïaux donnerent une carriere libre à leur tyrannie. On fit des représentations au Roi, contre ces excès. Il parut touché de la situation de l'Ecosse. Non-seulement la Commission Ecclésiastique fut discontinuée par ses ordres; mais Charles fit connoître que toute autre voie lui paroissoit plus

(a) Burnet, pag. 102.

CHARLES II. 1668.

utile à son service (*a*). Malheureusement cette indulgence fut trop tardive pour remédier au désordre. Le Peuple, enflammé de zele pour ses principes, & furieux de se voir si maltraité, prit les armes. On accuse Guthry, Semple, & d'autres Ministres, d'avoir excité leurs Partisans. Ils surprirent Turner à Dumfries, & leur résolution étoit de le massacrer : mais les ordres, qui leur tomberent entre les mains, leur paroissant encore plus violens que l'exécution, ils épargnerent sa vie. Ils s'avancerent à Laneric, où le Covenant fut renouvellé après quantité de ferventes prieres. Ils y publierent un Manifeste, qui contenoit de grands témoignages de respect & de soumission pour le Roi, & dans lequel ils se réduisoient à demander le rétablissement du Presbytere & de leurs anciens Ministres. Comme les principaux Chefs du Parti avoient été renfermés au premier soupçon, ils se donnerent, pour Commandans, Vallace & Léarmond, deux Officiers de quelque expérience, mais subalterne. Leur nombre n'excédoit pas deux mille hommes ; & quoiqu'ils eussent toute la faveur du Païs, le Peuple Ecossois étoit trop abattu sous le joug, pour leur faire esperer une augmentation de forces. Dalziel se mit en marche contre les Rebelles. Il trouva leur nombre diminué à 800, qui s'etant avancés néanmoins vers Edimbourg, cherchoient à se retirer dans l'Ouest de l'Ecosse, par les hauteurs de Pentland. Ils furent instruits de l'arrivée des Troupes du Roi (*b*) ; & perdant tout espoir d'échapper, ils suspendirent leur marche. Leurs Ministres s'efforcerent de leur inspirer de la résolution. Après avoir chanté quelques Pseaumes, ils firent tête aux forces roïales ; & dans un poste, qui leur donnoit l'avantagedu terrein, ils essuïerent courageusement la premiere charge : mais leur valeur fut épuisée tout d'un coup. Ils rompirent aussi-tôt leurs rangs, & ne penserent qu'à fuir, pour sauver leurs vies. Environ quarante furent tués dans l'attaque, & cent trente faits prisonniers. Le reste, à la faveur de la nuit, & par la fatigue, ou même la pitié, des Troupes du Roi, gagna les montagnes.

L'oppression que ces Malheureux avoient soufferte, leurs illusions, & leur conduite, à laquelle on ne reprochoit aucu-

(*a*) Burnet, pag. 213. (*b*) 28 Novembre 1666.

ne violence depuis le soulévement, en firent des objets de compassion. Cependant les Commissaires roïaux, sur-tout l'Archevêque de St André, résolurent d'en tirer une févere vengeance. Dix furent pendus au même Gibet, sur la Place d'Edimbourg, & trente-cinq en différens lieux, devant les portes de leurs propres Maisons. Ces étranges Criminels auroient obtenu grace, s'ils eussent voulu renoncer à leur Covenant. Les exécutions continuoient, lorsqu'un ordre du Roi les interrompit. C'est assez de sang, écrivit Charles à ses Commissaires. Sa Lettre portoit que les Prisonniers, qui promettoient seulement d'obéir aux Loix, recevroient la liberté, & que les opiniâtres seroient envoïés aux Colonies. Cette Lettre fut portée de Londres en Ecosse, par Burnet, Archevêque de Glascow; mais ce Prélat n'aïant pû la remettre immédiatement à l'Archevêque de St André, Président du Conseil, Maziel, un des Rebelles, fut livré, dans l'intervalle, à la torture, où il expira. Il sembla mourir dans un triomphe de joie. » Adieu Soleil, Lune, Etoiles; adieu » Monde & Tems; adieu corps foible & fragile. J'entrevois » l'Eternité. J'entrevois les Anges & les Saints. J'entrevois » le Sauveur du Monde; & j'entrevois Dieu, le Juge de tous! Telles furent ses dernieres expressions; & cette courte harangue fut prononcée d'un air & d'un ton, qui pénétrerent d'étonnement tous les Spectateurs.

CHARLES II. 1668.

L'Etablissement de l'Irlande, après la Restauration, fut un ouvrage beaucoup plus difficile que celui de l'Angleterre ou de l'Ecosse. Non-seulement les Ennemis de la Couronne étoient en possession de l'autorité, pendant les usurpations précédentes, mais le droit de propriété dans tout le Roïaume, avoit changé de nature & de possession. Il étoit devenu nécessaire de réparer, avec aussi peu de violence qu'il étoit possible, tant de torts & d'injustices dont on se plaignoit de toutes parts.

Affaires d'Irlande.

Les Irlandois Catholiques avoient conclu, en 1648, avec le Marquis d'Ormond, Gouverneur pour le Roi, un Traité qui leur assuroit le pardon de leur révolte, & qui les engageoit, sous certaines conditions, à soutenir la Cause roïale: & quoique la violence du Clergé, autant que le zele emporté

Charles II. 1668.

du Peuple, eût arrêté, en partie, l'exécution de l'engagement; quantité de particuliers, qui n'avoient pas laissé d'y être fideles, au péril de leur vie, sembloient mériter de recueillir, à ce titre, les fruits de leur inviolable attachement. Cromwell avoit chassé, sans distinction, tous les Naturels des trois Provinces de Munster, de Leinster & d'Ulster (*a*), pour les confiner dans celles de Connaught (*b*) & dans le Comté de Clare; & parmi ceux dont les biens avoient été confisqués, il s'en trouvoit un grand nombre dont l'innocence paroissoit incontestable. Combien de Protestans même, entre lesquels il falloit compter Ormond, s'étoient opposés à la révolte, & n'avoient pas laissé de voir leurs biens confisqués par le Protecteur, pour avoir embrassé la Cause du Roi contre le Parlement? On ne comptoit pas moins d'Officiers, qui avoient servi en Irlande, depuis l'origine du Soulévement, & qui, pour n'avoir pas voulu quitter le Roi, s'étoient vus privés de leurs arrérages par la République d'Angleterre.

On devoit sans doute quelque justice, à tant d'infortunés Serviteurs; mais la difficulté consistoit à trouver des moïens de réparation, pour des maux d'une si grande étendue. Les meilleures parties de l'Irlande avoient été mesurées, & distribuées, soit aux Avanturiers qui avoient prêté de l'argent, pour la suppression de la révolte, soit aux Troupes, qui avoient reçu des Terres au lieu de leurs arrérages. Quelle apparence de leur en ôter la possession? ils faisoient la plus puissante partie des Habitans, & la seule qui fût armée; ils y étoient nécessaires au maintien de la domination Angloise & de la religion protestante; & n'avoient-ils pas concouru tous, avec de grands témoignages de zele, au retour du Roi? le Parti que Charles embrassa fut de publier une Proclamation, dans laquelle il promettoit tout-à-la-fois, de maintenir leur établissement, & de rendre justice à ceux qui se trouvoient injustement dépouillés. Il restoit encore de vastes Cantons d'Irlande, qui n'avoient pas été partagés. De ce fond & de quelques autres, on jugea qu'il n'étoit pas impossible, au Roi, de remplir ce double engagement.

(*a*) Mommonnie, Lagenie & Ultonie, dans les Géographies Françaises.

(*b*) Ou Connacie.

On vit ériger une COUR DE PRÉTENTIONS, uniquement composée de Commissaires Anglois, qui n'avoient aucune liaison avec les nouveaux Propriétaires d'Irlande. Quatre mille personnes présenterent, à ce Tribunal, les droits de leur innocence, pour rentrer en possession de leurs biens; & les Commissaires n'avoient pas encore eu le loisir d'en examiner plus de six cens, lorsqu'ils reconnurent que pour satisfaire ce nombre, les fonds, sur lesquels les Avanturiers & les Troupes devoient trouver leurs reprises, seroient fort éloignés de suffire. L'allarme & l'inquiétude se répandirent dans tous les ordres. Chaque Parti fut échauffé, par ses craintes & ses espérances. Les uns desiroient impatiemment de rentrer dans l'héritage de leurs Peres. Les autres étoient déterminés à se maintenir dans leurs nouvelles acquisitions.

Le Duc d'Ormond, paroissant le seul, dont la prudence & la justice fussent capables de concilier tant d'intérêts discordans, obtint le Gouvernement d'Irlande. Un Parlement fut assemblé à Dublin. Mais comme l'Election des Communes avoit dépendu presqu'entiérement des Avanturiers & des gens de Guerre qui jouissoient encore des fonds, la Chambre-Basse fut extrêmement favorable à ce Parti. Celle des Pairs marqua plus d'impartialité.

Une partie des Soldats congédiés forma le projet d'un soulévement, qui devoit commencer par la surprise du Château de Dublin. Heureusement la vigilance du Gouverneur le fit avorter. Quelques-uns des Coupables furent punis. Blood (*a*), le plus furieux de cette Troupe désespérée, se mit à couvert par la fuite.

Mais les affaires ne pouvoient demeurer long-tems dans cette incertitude & ce trouble. Les Partis semblerent disposés à rabattre quelque chose de leurs prétentions, & le Duc d'Ormond y entremit son autorité. Les Avanturies & les Gens de guerre consentirent à se désister d'un tiers de leurs possessions; & les aïant obtenues à fort bas prix, ils durent se croire extrêmement favorisés par cette composition. Tous ceux, dont les Terres avoient été confisquées pour avoir suivi le parti du Roi, & quelques Irlandois innocens, furent

(*a*) Rapin le nomme Blud.

Charles II 1668. rétablis : cruelle situation pour les derniers, qui se voïoient obligés, pour rentrer dans les biens dont leurs Peres avoient joui de tout tems, à faire preuve de leur innocence ; & leur embarras fut augmenté, par la difficulté des conditions. Si quelqu'un avoit continué de demeurer dans un Canton révolté, il n'étoit point admis à prouver son innocence, & cette seule raison le faisoit juger rebelle. Les emportemens des Irlandois, dans leurs dernieres Guerres, faisoient aisément fermer les yeux sur ces injustices ; & d'ailleurs, quoiqu'il soit toujours de l'intérêt d'un bon Gouvernement de les prévenir, il n'est pas toujours possible d'y remedier, lorsqu'elles ont subsisté long-tems, & qu'elles paroissent accompagnées du succès.

L'Irlande commençoit à jouir de quelque repos dans ce nouvel ordre, lorsqu'il fut troublé par un Acte fort violent, du Parlement Anglois, qui défendoit le transport des Bestiaux d'Irlande un Angleterre. (a) Ormond fit de vives remontrances contre cette Loi. Il représenta que le Commerce, tel qu'il s'exerçoit entre l'Angleterre & l'Irlande, étoit, sans comparaison, à l'avantage du premier de ces deux Roïaumes, qui ne recevoit que des provisions, ou des matériaux informes, & dont les retours consistoient en marchandises de toute espece, sorties de ses propres Manufactures ; que si le Bétail d'Irlande étoit défendu, les Habitans de cette Isle n'auroient rien à fournir aux Anglois pour ce qu'ils recevoient d'eux, & seroient forcés de tirer leur supplement des Etrangers ; que l'industrieux Anglois, privé des provisions Irlandoises, qui le faisoient vivre à bon marché, se verroit dans la nécessité d'augmenter le prix de son travail ; ce qui rendroit ses Marchandises trop cheres pour être transportées au dehors ; que les Irlandois voïant tomber le prix de leurs provisions presqu'à rien, leur paresse naturelle les éloigneroit plus que jamais du travail, & se perpétueroit à toutes les Générations, avec leur fainéantise & leur barbarie : que l'interruption presqu'entiere du Commerce, entre les deux Roïaumes, alloit rompre tous les liens naturels de l'union, & ne laisseroit que la force & la violence, pour retenir les

(a) En 1666.

Irlandois sous le joug ; enfin, qu'en réduisant ce Roïaume à l'extrême pauvreté, on le rendroit incapable de l'entretien même de ces forces Militaires, qui, dans ses mécontentemens bien fondés, étoient indispensablement nécessaires pour le contenir dans la soumission. CHARLES II 1668.

Charles étoit si convaincu de la justice de ces raisons, qu'après avoir emploïé, dans la Chambre-Basse, tout son crédit, pour faire avorter le Bill, il déclara hautement, qu'en conscience, il ne pouvoit le confirmer par son approbation. Mais les Communes demeurerent fermes dans leurs vues. Depuis quelques années, on s'appercevoit, en Angleterre, de la diminution des rentes ; & c'étoit uniquement au transport du Bétail Irlandois, qu'elle étoit attribuée. Diverses intrigues avoient augmenté cette prévention ; sur tout celles de Buckingham & d'Ashley, qui vouloient troubler le Duc d'Ormond dans un Gouvernement qu'il avoit rendu paisible : sans compter que l'esprit tyrannique, dont les Nations sont aussi susceptibles que les Particuliers, faisoit desirer passionnément, aux Anglois, de la supériorité sur un Etat de leur dépendance. Cette affaire fut traitée, par les Communes, avec une violence extraordinaire. Elles allerent jusqu'à déclarer, dans le Préambule de leur Bill, que le transport des Bestiaux Irlandois étoit un usage *pernicieux* (*a*). Non-seulement ce terme satisfaisoit leur passion, mais il bridoit la Prérogative par laquelle Charles auroit pû se croire autorisé à dispenser d'une Loi, si contraire à la justice & à la politique. La Chambre des Pairs supprima le mot : mais le Roi, persuadé qu'il n'obtiendroit aucun subside des Communes, s'il ne se conformoit à toutes leurs préventions, prit le parti d'engager les Pairs à passer le Bill, & le confirmer lui-même. Ce ne fut pas, néanmoins, sans témoigner quelque mécontentement de la défiance qu'on marquoit de lui, & de l'atteinte que les Communes sembloient vouloir porter à la Prérogative roïale.

Cet Acte jetta, quelque tems, l'Irlande dans une fâcheuse situation : mais l'événement a fait connoître qu'il étoit d'un avantage réel pour les Habitans, par l'occasion, qu'ils en ont

(*a*) Le terme Anglois est *nuisance*.

Charles II. prise, de pousser avec plus d'ardeur & d'industrie les progrès de leurs Manufactures.

1668.

§. III. Depuis le retour du Roi, l'Angleterre étoit dans une situation, qu'elle n'avoit jamais éprouvée sous aucune forme de Gouvernement, & la seule en apparence, dont elle pût attendre, avec une pleine certitude, le double avantage du bonheur & de la liberté. Le Roi avoit sans cesse besoin de l'assistance du Parlement, & sembloit s'accomoder, sans peine, de sa dépendance. Au lieu de faire revivre les prétentions de la Couronne, sur lesquelles son Pere & son Grand Pere avoient insisté avec tant d'éclat, il s'étoit soigneusement renfermé dans les bornes de la Constitution, en s'efforçant, par toutes les voies populaires, d'obtenir l'affection de ses Sujets. Les rigueurs mêmes, qu'il avoit exercées contre les Non-Conformistes, peuvent être regardées comme des expédiens, par lesquels il cherchoit à se rendre agréable au Parti qui prédominoit dans les deux Chambres du Parlement. Cependant, sous ces spécieux dehors, il y avoit des difficultés, qui ne permettoient pas d'esperer que le Gouvernement pût se maintenir ferme, sur le fondement qui sembloit faire sa sûreté. La Couronne, aïant perdu presque tout son ancien Domaine, se reposoit volontiers sur les dons volontaires du Peuple; & les Communes, qui n'étoient pas tout-à-fait accoutumées à cette nouvelle situation, ne paroissoient pas disposées à fournir assez libéralement ax besoins de la Couronne. Elles s'attachoient trop exactement à l'exemple de leurs Prédécesseurs, dans un rigide ménagement de l'argent public; sans considerer assez l'indigence du Prince, & l'état général de l'Europe, où, dans chaque Nation, toutes les dépenses publiques étoient considérablement augmentées avec la magnificence & la force. Elles n'avoient pas laissé d'accorder de grandes sommes à Charles, jusqu'à se faire reprocher un excès de prodigalité par les Patriotes du tems, qui tenoient ferme aux vieilles maximes: mais, si l'on en peut juger par l'exemple d'un tems plus moderne, où le Gouvernement est devenu plus régulier, & l'harmonie plus constante entre les Parties, il semble que le Parlement du regne de Charles méritoit un reproche fort opposé.

L'effet naturel de l'indigence de la Couronne, outre beaucoup de foiblesse & d'irrégularité dans les transactions du dehors étoit une continuelle incertitude dans l'administration domestique. Personne n'auroit pû répondre, avec une certitude raisonnable, des mesures de la Chambre des Communes. Peu de Membres étoient attachés à la Cour par d'autres liens que leur inclination. Roïalistes à la verité dans leurs principes, mais sans expérience dans les affaires, ils se trouvoient exposés à toute sorte de bruits ou d'insinuations, & poussés, comme la Populace même, par des tourbillons ou des courans passagers. Les tentatives qui se faisoient, pour gagner sur eux quelque ascendant, en leur offrant des Offices, & comme on se le figure, des sommes d'argent ou des pensions, étoient capables de produire un effet tout opposé à l'intention des Ministres. La nouveauté de cette pratique répandoit une allarme générale, & juste en effet; pendant que la pauvreté de la Couronne rendoit une influence de cette nature, ordinairement foible & précaire.

1668. CHARLES II. Foiblesse du Gouvernement.

Le caractere de Charles n'étoit pas fait pour remédier à ces défauts de la Constitution. Il sembloit qu'il prît l'administration pour un passe-tems plutôt qu'une occupation sérieuse; & l'inconstance de sa conduite lui fit perdre cette autorité, qui pouvoit affermir seule les résolutions flottantes du Parlement. D'ailleurs ses dépenses, qui excédoient toujours les bornes, étoient moins réglées par la politique, que par ses goûts personnels; & tandis qu'elles le mettoient dans la dépendance continuelle du Parlement, il n'en tiroit pas même le fruit de satisfaire la partie intéressée des Membres.

Les deux Chambres s'étant rassemblées, après un fort long ajournement, le Roi se promit beaucoup de l'attachement des Communes. Toutes ses dernieres mesures avoient eu pour but d'acquérir l'affection du Peuple; & la triple-Ligue devoit avoir effacé les dernieres impressions de la guerre Hollandoise. Mais une nouvelle entreprise de la Cour, & louable en elle-même, arrêta, pour quelque tems, l'effet de cette conduite. Buckingham, qui jouissoit d'une faveur distinguée,

CHARLES II. 1668. & qui s'emploïoit à des intrigues dans la Chambre Basse, s'étoit efforcé aussi d'entretenir diverses liaisons avec les Non-Conformistes. Dans ces circonstances, & de concert avec Bridgeman & Hall, il forma le plan de mettre fin aux rigueurs, sous lesquelles ces Sectaires avoient si long tems gémi. La proposition fut de réconcilier les Presbytériens avec l'Eglise Anglicanne, en les y admettant, & d'accorder la tolérance aux autres Sectaires. Il ne paroissoit pas que dans ce systême, comme dans tous ceux du regne de Charles, il entrât la moindre faveur pour les Catholiques : cependant le zele des Communes en fut si blessé, que dans leur mécontentement, rien ne pet même les engager à faire des remercimens au Roi pour la triple Ligue ; quelque satisfaction qu'on eût alors, & qu'on ait toujours eue, de cette transaction. Elles se hâterent de présenter une Adresse, pour demander une Proclamation contre les Conventicules. Leur Requête l'emporta sur les vues de la Cour. Mais le Roi n'ayant pas laissé de faire sentir combien il avoit à cœur la réconciliation de ses Sujets Protestans, les Communes, par une délibération fort étrange, établirent qu'il ne seroit permis à personne de proposer dans la Chambre un Bill de cette nature. Ensuite, fermant l'oreille aux sollicitations du Roi, qui ne cessoit pas de représenter la nécessité d'un subside, pour équipper une Flotte, & qui offrit même de laisser à des Commissaires, nommés par la Chambre, la levée & l'emploi de l'argent qui seroit accordé, elles ordonnerent des informations sur tous les désordres de la derniere guerre ; tels que le rallentissement des voiles, par de faux ordres de Brounker, après la victoire du Duc d'York, l'aventure de Bergen, la division de la Flotte, sous le Prince Robert & le Duc d'Albemarle, la disgrace de Chatham, &c. Brounker fut non-seulement chassé de la Chambre, mais décrété d'accusation. Pet, Commissaire de la Marine, qui avoit négligé l'ordre de pourvoir à la sûreté de Chatham, fut traité avec la même rigueur. A la vérité, les accusations ne furent pas poursuivies. Mais la Chambre, appaisée par l'indulgence qu'on avoit eue pour toutes ses préventions, consentit enfin, à donner au Roi un Subside de 300000 livres sterling, par une imposition sur le vin & d'autres liqueurs ; après quoi, elle fut paisiblement gouvernée.

Outre sa chaleur à rejetter les propositions de la Tolérance, l'expédition des affaires publiques fut un peu retardée dans cette Session, par une querelle entre les deux Chambres. Skinner, riche Commerçant de Londres, ayant reçu quelques torts de la Compagnie des Indes Orientales, avoit porté ses plaintes à la Chambre-Haute, qui lui avoit accordé un dédommagement de 5000 livres sterling. Les Communes déclarerent que cette Chambre, en jugeant l'affaire en premiere Instance, sans appel d'une Cour inferieure, « avoit agi d'une » maniere contraire aux Loix du Païs, tendante à depouiller » les Sujets, du Droit, aise, avantage acquis par ces Loix; » & que Skinner, en portant sa plainte aux Pairs, avoit donné » atteinte aux privileges des Communes : en joignant, pour » cette offense, au Sergent d'Armes, de le prendre sous sa » garde ». Ce différend produisit quelques conférences entre les deux Chambres; & les Pairs, jaloux de leur droit de judicature, soutinrent qu'il n'y avoit rien eu d'irrégulier dans leur procédé. Les Communes s'échaufferent à l'excès, & pousserent le ressentiment jusqu'à déclarer : » que quiconque aideroit » à mettre en exécution l'ordre ou la Sentence de la Chambre » des Seigneurs, dans l'affaire de Skinner contre la Compa» gnie des Indes, seroit jugé Traitre au droit & liberté des » Communes d'Angleterre, & violateur des Privileges de la » Chambre-basse. » Elles ne se trompoient pas, en jugeant qu'après cette déclaration, il ne seroit pas aisé de trouver quelqu'un d'assez hardi pour exécuter la Sentence des Pairs. Il paroît qu'au fond elle étoit non-seulement extraordinaire, mais tout-à-fait sans exemple.

CHARLES II. 1668.

Les besoins du Roi l'obligerent encore de rassembler un Parlement, qui marquoit quelque disposition à les soulager. Cependant le prix qu'on lui demanda, pour cette indulgence, fut de consentir aux Loix contre les Conventicules; & sa complaisance, sur cet article, servit plus à fléchir les Communes, que tous les pompeux prétextes du soutien de la triple Alliance, cette opération populaire, dont il avoit attendu de si grands avantages. La querelle avec les deux Chambres fut réveillée; & les Communes n'aïant accordé qu'environ 400000 livres sterling, dont Charles n'étoit pas satisfait, il

1669. Un Parlement.

CHARLES II. 1668.

prit le parti de les proroger. L'unique affaire, qui termina cette courte Session, fut le rapport des Commissaires, nommés pour l'examen des comptes publics. A la premiere vue, on ne trouva pas moins d'un million & demi, dont l'emploi ne paroissoit point ; & la conséquence naturelle est que la Cour avoit extrêmement abusé de la confiance du Parlement. Cependant une observation plus exacte peut affoiblir beaucoup ce soupçon. Le Roi, dans son discours solemnel au Parlement, ne fit pas difficulté d'assurer : " qu'il avoit pris lui-même ,, d'exactes informations sur l'emploi des sommes, & que non-,, seulement aucune partie n'avoit été détournée à d'autres ,, usages, mais qu'au contraire, avec ces subsides, il avoit ,, emploïé, une fort grande portion de son revenu ordinaire, ,, & contracté une très-grosse dette par son crédit ; & tout ,, pour la Guerre.» Quoique les Rois d'Angleterre, dans leurs harangues au Parlement n'aïent pas fait scrupule d'emploïer souvent d'artificieux prétextes, & Charles plus souvent que tout autre, il est assez difficile ici de le soupçonner d'une fausseté directe. Il devoit avoir quelques raisons, & plausibles même, pour tenir un langage si ferme, à des gens qui avoient les comptes devant les yeux, & le pouvoir d'en juger (*a*).

La méthode, à laquelle tous les Parlemens s'étoient attachés jusqu'alors, étoit d'accorder une somme particuliere pour le Subside, sans en spécifier l'application & l'usage ; & tandis que les demandes de la Couronne furent modérées & casuelles, cette pratique n'étoit pas sujette à beaucoup d'in-

(*a*) La substance du rapport du Commité (nommé le Commité du Brookhousse ou de l'Hôtel de Brook) a d'abord été publié par Ralph, d'aprés les Recenils du Lord Halifax, vol 1. p 177. Si l'on jette les yeux sur l'apologie des Commissaires, dont elle est suivie dans le même Ouvrage, on trouvera qu'ils agirent avec quelque malignité pour le Roi. Ils ne voulurent prendre connoissance d'aucun service public, avant le premier Septembre 1664. Cependant tous les préparatifs du Roi, précéderent cette date, & suivant le rapport que le Chancelier Clarendon en fit au Parlement, ils monterent à 800000 livres sterling ; calcul fort probable. Cette somme, par conséquent devoit être ajoutée aux comptes. Le Commité chargea aussi le Roi de 700000 livres sterling pour les Gardes d'hyver & d'Eté épargnée pendant deux ans & dix mois de guerre ; ce qui semble injuste : car s'il est vrai que c'étoit un fardeau ordinaire du revenu Roïal dont il se trouvoit alors déchargé, la diminution des Douanes, pendant la Guerre n'étoit-elle pas un équivalent ? Le Roi étoit chargé aussi par les Commissaires, de prêts de 340000 livres sterling du profit des prises, dont il ne devoit peut être aucun compte. Ces sommes excedent un million & demi.

conveniens. Mais comme l'esprit du Gouvernement n'étoit plus le même, il faut confesser que si le Roi faisoit une juste application de l'argent Public, cette methode vague & peu exacte, qui l'exposoit aux soupçons, lui étoit fort préjudiciable : & s'il en usoit différemment, elle n'étoit pas moins nuisible à son Peuple. C'est cette raison, qui, sous tous les derniers regnes, a fait embrasser une pratique opposée.

CHARLES II. 1669.

Lorsque les Communes se rassemblerent, après la prorogation, elles revinrent à l'affaire du Subside ; & le Roi obtint, pour l'espace de huit ans, l'addition d'un droit de 12 livres sterling sur chaque Pipe de vin d'Espagne, & de huit sur celles de France. Un autre Acte lui accorda le pouvoir de vendre les rentes des Fiefs, derniers restes du Domaine qui servoit à soutenir les anciens Rois d'Angleterre. Cet expédient procuroit quelques secours à Charles, dans ses besoins actuels, mais ne faisoit qu'augmenter, s'il étoit possible, la dépendance de la Couronne. Il est incertain combien cette vente pouvoit rapporter : mais ce ne peut être, à beaucoup prés, un million huit cens mille livres sterling, comme divers Ecrivains l'ont publié (a).

1670.

L'Acte, contre les Conventicules, passa dans la Chambre-Haute, & reçut sa confirmation du Roi. Il semble adoucir les Loix de persécution : mais si l'on en juge par l'esprit, qui se fit remarquer presqu'à chaque Session de ce Parlement, on ne s'y étoit proposé aucune faveur pour les Non-Conformistes. L'expérience avoit fait connoître, que l'exécution des Loix trop rigoureuses étoit impossible. Par cet Acte, quiconque faisoit partie d'un Conventicule, c'est-à-dire, d'une Assemblée Non-Coformiste, composée de plus de cinq personnes outre la Famille, étoit condamné à cinq schellings d'amende, pour la premiere contravention, à quarante pour la seconde. Le Maître de la Maison & le Prédicateur étoient soumis à la même punition. Une clause fort étrange, c'est que s'il naissoit quelque dispute sur l'interprétation de quelque partie de l'acte, le doute devoit toujours être expliqué dans le sens le

(a) Carte prétend que la vente des rentes féodales ne pouvoit monter à plus de 100000 livres sterling ; & ses raisons semblent bien fondées. *Vindication of the Answer to the* Bystander. p. 8.

CHARLES II. moins favorable aux Conventicules, parce que l'intention du Parlement étoit de les supprimer sans exception. Tel étoit

1670. le zele des Communes, qu'il leur faisoit violer la plus claire & la mieux établie de toutes les maximes de Politique civile, qui veut que dans toutes les affaires criminelles, la faveur soit toujours pour l'Accusé.

L'affaire de Skinner étoit encore un levain d'animosité entre les deux Chambres : mais le Roi fit consentir les Seigneurs à l'expédient proposé par les Communes, de tout ensevelir dans l'oubli.

Charles fit quelques efforts, pour effectuer enfin l'union de l'Angleterre & de l'Ecosse ; mais ils furent trop foibles, contre toutes les difficultés. En vain nomma-t-on des Commissaires, pour ajuster les conditions. Diverses intrigues, sur-tout celles du Comte de Lauderdale, firent évanouir presqu'aussitôt cette importante entreprise.

Le Roi, vers ce tems, prit l'usage d'assister souvent aux débats de la Chambre - Haute, sous prétexte qu'il les trouvoit amusans, & qu'il y prenoit autant de plaisir qu'aux Spectacles. Mais on lui soupçonna des vues plus profondes. Comme il paroissoit vivement intéressé à la Cause du Lord Roos, qui avoit obtenu la liberté du divorce, après avoir convaincu sa femme d'adultere, & qui demandoit la permission de s'engager dans un autre mariage, on s'imagina que Charles pensoit à se faire un droit de cet exemple, & que sous quelque autre prétexte, il parviendroit à se délivrer facilement de la Reine. On assure que Buckingham fit diverses propositions dans cette vue : mais le Roi, peu scrupuleux d'ailleurs sur d'autres articles, étoit incapable d'une action noire (a), & rejetta toujours

(a) On lit dans quelques Mémoires du tems, mais destitués de preuves : » que » le Roi se trouvant plus libre depuis l'é» loignement du Comte de Clarendon, » étoit revenu au projet du divorce ; qu'on » devoit prendre pour prétexte un » prétendu engagement de la Reine » avant son mariage, & son incapacité » d'avoir des Enfans ; qu'ensuite ces deux » points paroissant difficiles à prouver, on » avoit voulu persuader au Roi de tendre » des piéges à sa Femme, en la laissant » seule en certains endroits, avec certai» nes gens, qui auroient pû donner lieu à » une accusation d'adultere ; mais que le » Roi ne put se résoudre à prendre un » moien si injuste & si déshonorant pour » lui, que cependant le divorce étoit » résolu, & que le Pape avoit promis d'y » donner son consentement. D'autres ont jugé que c'étoit une ruse de quelques Prêtres, qui n'avoient conduit les cho-

avec

avec horreur les plans de cette nature. Cependant on crut avoir obfervé que le foupçon de quelque deffein, qui regardoit le mariage de Charles, avoit jetté de la froideur entre les deux Freres.

CHARLES II. 1670.

Nous arrivons à des tems, où les vues du Roi, bonnes jufqu'alors en elle-mêmes, quoique négligentes & variables, devinrent manifeftement mauvaifes, criminelles même, & produifirent dans la Nation d'incurables défiances, fuivies d'effets fi terribles, qu'ils faillirent de fe terminer par la ruine commune du Prince & du Peuple. Heureufement la même négligence n'abandonna point Charles; & comme elle avoit diminué l'influence de fes bonnes intentions, elle diminua auffi celles des mauvais confeils qu'il ne fit pas difficulté d'embraffer.

Origine de la Cabale.

Toute la Nation obferva que les Miniftres des affaires Etrangeres fe trouvoient changés fans exception, & que le Prince Robert, le Duc d'Ormond, le Sécretaire d'Etat Trevor, & Bridgeman, Garde du Grand Sceau, perfonnages fur l'honneur defquels le Public fe repofoit, n'étoient jamais appellés aux délibérations. Tout le fecret des affaires étoit entre cinq perfonnes; Clifford (*a*), Ashley (*b*), Buckingham (*c*),

fes à ce point, que pour engager le Duc d'York à fe déclarer hautement Catholique, en lui faifant entendre qu'ils étoient maitres de faire réuffir le divorce du Roi ou de l'empêcher: car il étoit clair, que fi le Roi avoit des Enfans d'un autre mariage, le Duc perdoit toutes fes efpérances à la Couronne.

(*a*) Ajoutons, aux caracteres du texte, ce qu'on lit dans les meilleurs Mémoires du même tems. Thomas Glifford, fuivant le Pere d'Orléans: » ne manquoit que » d'un Théâtre où la folide raifon & la vertu euffent été plus communes qu'elles ne » l'étoient alors en Angleterre, pour paroitre fupérieur à tous les autres. Il étoit » Catholique déclaré, dit Rapin, & connu » pour tel; de forte qu'il ne fe donnoit pas » la peine de cacher fa Religion. C'étoit » lui, qui, après la conclufion de la triple » Alliance, avoit dit qu'avec tout cela il » faudroit encore une autre guerre avec » la Hollande. »

(*b*) Les amis & les ennemis d'Ashley s'accordent à le regarder comme un des plus grands génies que l'Angleterre eût produit depuis long-tems. Voici le caractere que lui donne le Pere d'Orléans qui fe vante de n'avoir rien écrit de ce regne que fur le témoignage du Duc d'York: » C'étoit le plus capable des cinq, pour ménager une entreprife importante, & l'ame de celle dont je parle. Il avoit un vafte génie, pénétrant, hardi; également » ferme, foit dans le bon, foit dans le mauvais Parti, ami conftant, mais implacable ennemi; d'autant plus dangereux » que n'aïant, ni Religion, ni confcience, » il lui étoit plus aifé de comploter, parce qu'il n'étoit retenu ni par le nombre » ni par la grandeur des crimes, qu'il jugeoit néceffaires, pour fe maintenir, » ou pour détruire ceux qui avoient encouru fa haine.»

(*c*) Rapin fait cette peinture du Duc de Buckingam; « Il étoit homme de beau-

Arlington (*a*) & Lauderdale (*b*). Ce nouveau Conseil reçut le

CHARLES II. nom de CABALE, parce que les Lettres initiales des cinq noms

1670.

» coup d'esprit. Il auroit pû devenir un » grand Ministre d'Etat, si son abandonnement aux plaisirs & à toutes sortes de » débauches, avoit pû lui permettre de » s'appliquer aux affaires. Mais rien n'étoit capable de lui faire abandonner une » vie dissolue, à laquelle il étoit accoutumé depuis sa premiere jeunesse. Il » faisoit gloire d'ailleurs de n'avoir point » de Religion; & dans le monde, il passoit pour un véritable Athée. Un tel » Favori ne faisoit pas trop d'honneur au » Roi. *Tom. 9. pag. 291.*

(*a*) Henri Bennet Comte d'Harlington, » passoit, suivant Rapin, pour avoir » moins de génie que les quatre autres; » mais il récompensoit ce défaut par sa » grande expérience, & par la vaste connaissance qu'il avoit des affaires étrangeres. On a toujours prétendu qu'aiant » accompagné le Roi à Fontarabie, il avoit servi de principal instrument à son » changement de Religion. Il étoit véritablement Catholique, quoiqu'à l'exemple du Roi, il fit extérieurement profession de la Religion Protestante.

(*b*) Burnet, qui devoit avoir eu de bonnes lumieres par ses propres yeux, en Ecosse & en Angleterre, en donne l'idée suivante: » le Duc de Lauderdale avoit un » extérieur très-médiocre. Il étoit fort » gros & ses cheveux roux tomboient bisarrement sur ses épaules: Sa langue, » étant trop grosse pour sa bouche, lui faisoit arroser de salive ceux à qui il parloit. En général, ses manieres étoient » rudes & véhémentes, & peu propres pour la Cour. Il étoit très-savant, » non-seulement dans la Langue Latine, » qu'il possédoit parfaitement mais encore en Grec & en Hébreu. Il avoit étudié » la Théologie, & lu tous les Historiens » anciens & modernes; de sorte que les » matériaux ne lui manquoient point. » Avec cela il avoit une mémoire extraordinaire. Il parloit beaucoup, mais sans » aucune politesse. C'étoit un homme, » comme je l'ai oui dire au Duc de Buckingham, extrémement étourdi. Il étoit » altier au souverain dégré, abjet à l'égard de ceux devant lesquels il falloit » plier, impérieux envers tous les autres; » si violemment passionné, que sa passion ressembloit quelquefois à des accès » de folie: S'il concevoit mal une chose, » c'étoit peine perdue que de le vouloir » convaincre du contraire; cela ne servoit qu'à lui faire jurer qu'il ne changeroit jamais de sentiment. Il falloit » le laisser en repos; & souvent il lui arrivoit d'oublier ce qu'il avoit juré, » & de revenir de lui-même. C'étoit le « plus froid Ami, & le plus violent Ennemi, que j'aie jamais connu. Je l'ai » assez éprouvé pour ne pas m'y tromper. » Il parut d'abord qu'il méprisoit les richesses: mais, dans la suite, s'étant abandonné à la luxure & à la sensualité, » il s'engagea dans des dépenses excessives & ne se fit aucun scrupule d'emploier » tous les moiens propres à les soutenir. » Pendant sa longue prison, il avoit de » fortes impressions de Religion; mais elles » s'effacerent, jusqu'à n'en rester aucune » trace. Sa grande expérience dans les affaires, sa complaisance absolue, pour » tout ce qu'il jugeoit agréable au Roi, & » sa promptitude à s'offrir pour exécuter » les conseils les plus désespérés, lui acquirent une telle faveur auprès du Roi, » qu'aucune tentative, aucune plainte, » ne fut jamais capable de la lui faire » perdre, jusqu'à ce qu'enfin la diminution de ses forces & de son esprit l'obligea de lâcher prise. Ses principes » étoient très-contraires au Papisme, & » au Gouvernement arbitraire; & néanmoins il se prêta à servir d'instrument » pour l'établissement du premier, & il » avoit presque établi le second. Quoique » quelques-uns, par une modération affectée, tâchassent de couvrir les commencemens de la tyrannie, & de les » rendre moins faciles à discerner & moins » redoutables, le Duc de Lauderdale, » au contraire, par une conduite furieuse, » poussa si loin la sévérité de son administration, qu'elle ressembloit plutôt aux » rigueurs de l'Inquisition, qu'à une Justice établie par les Loix. Avec tout cela,

composent le mot Anglois *Cabal*. Jamais l'Angleterre n'eut des Ministres plus dangereux, & plus diffamés par leurs pernicieux conseils.

CHARLES II. 1670.

Caractere de ceux qui la composoient.

Le Lord Ashley, connu peu après sous le nom de Shaftsbury, étoit un des plus remarquables caracteres de son tems, & devint le principal ressort de tous les mouvemens qui succederent. Pendant sa jeunesse, il s'étoit engagé dans le Parti du feu Roi; mais quelques dégoûts le firent passer dans celui du Parlement. Il s'insinua dans la confidence de Cromwell; & son crédit, sur les Presbytériens, le rendit fort utile au soutien de cet Usurpateur. Ensuite, il emploïa les mêmes ressorts à presser le rétablissement de la Famille roïale; & l'importance de ses services lui fit acquérir & mériter la faveur du Roi. Dans toutes ses variations, il sut conserver l'honneur de n'avoir jamais trahi les Amis qu'il avoit abandonnés; & quelque parti qu'il embrassât, sa rare capacité & ses talens singuliers lui attiroient aussi-tôt de la distinction & de la confiance. Inquiet, turbulent, factieux, il n'y avoit point de poste qui satisfît son ambition, ni de fatigues que son industrie ne fût capable de surmonter. L'aveugle prévention, qu'il connoissoit aux Partis pour leurs principes, le rendit supérieur à la honte de l'inconstance, & comptant sur la subtilité de ses inventions, il ne fut jamais effraïé dans ses entreprises, par l'idée du crime, ni par la vue du danger. Ses talens pour l'élocution publique, & pour l'insinuation particuliere, brillerent au plus haut degré; & dans toute la chaleur de ses furieuses passions, il conserva cette liberté d'esprit, qui fait juger sainement des affaires & des hommes. Mais quoique ce caractere ne le rendît pas moins propre à pousser, qu'à tenter les plus grandes entreprises, il ne fut jamais capable d'en conduire une à quelque heureuse fin; & ses éminentes qualités, troublées par ses insatiables desirs, furent également dangereuses, pour lui-même, pour le Prince, & pour la Patrie.

Le Duc de Buckingham Possédoit tous les avantages qu'une agréable figure, un rang élevé, une immense fortune, &

» il étoit Presbytérien; & pendant toute » sa vie, il conserva de l'aversion pour » Charles I. & pour son Parti». *Tom. I. pag. 199.*

CHARLES II. 1670.

la vivacité de l'esprit, entraînent ordinairement à leur suite. Mais par une conduite abandonnée, où l'on ne reconnoissoit aucune ombre de prudence, ni de principe, il parvint à se rendre odieux, & même à perdre toute sorte de considération. Le moindre intérêt pouvoit lui faire oublier l'honneur; le moindre plaisir lui faisoit sacrifier l'intérêt; & le plus frivole caprice étoit suffisant, pour contrebalancer ses plaisirs. Son indiscrétion & son inconstance détruisirent son caractere dans la vie publique; son mépris pour l'ordre & l'œconomie, causa la dissipation de sa fortune; ses débauches ruinerent sa santé: enfin, il demeura incapable de nuire, comme il avoit toujours négligé de se rendre utile.

Le Comte de Lauderdale, honoré bien-tôt après du titre de Duc, n'étoit pas sans talens naturels, & manquoit encore moins de talens acquis; mais il n'avoit, ni graces dans la figure, ni justesse dans l'esprit. Ses principes, ou, plus proprement, ses preventions, étoient obstinées, sans être capables de refrêner son ambition: cependant elle étoit moins dangereuse, encore, que la tyrannie & la violence de son humeur. Implacable Ennemi, mais Ami tiede; insolent pour ses inférieurs, mais abject devant ses Maîtres; quoique dans son caractere & sa conduite, il fût diamétralement opposé au Roi, il eut le bonheur, plus que tout autre Ministre, de conserver de l'ascendant sur ce Prince pendant la plus grande partie de son regne.

Le double talent de l'éloquence & de l'intrigue Parlementaire avoit élevé le Chevalier Clifford; & son caractere, hardi, impétueux, lui donna du poids dans les Conseils. De tous les Membres de la Cabale, Arlington étoit le plus dangereux par ses vices & par ses talens. Il avoit le jugement sain, quoique son habileté fût médiocre; & ses intentions étoient bonnes, quoiqu'il manquât de courage & d'intégrité pour les suivre. Il avoit contribué beaucoup à la triple Alliance, avec Temple & Bridgeman; mais il ne se jetta pas moins ardemment dans les résolutions opposées, lorsqu'il crut plaire à son Maître.

Arlington & Clifford étoient secrétement Catholiques. Shaftsbury, quoique livré à l'Astrologie judiciaire, passoit

pour Déiste. Buckingham avoit trop peu de réflexion, pour tenir ferme à quelques principes. Lauderdale avoit été long-tems Presbytérien zélé ; & la doctrine de cette Secte regnoit encore dans son esprit, quoiquelle se fît peu remarquer dans sa conduite.

Vues de la Cabale.

Les ténébreuses délibérations de la Cabale purent causer tout d'un coup de l'inquiétude aux Observateurs sensés ; mais elles ne furent dévoilées que par l'événement. On croit connoître aujourd'hui les vues, que ces cinq Ministres s'efforcerent d'inspirer au Roi & au Duc d'York, & qui ne furent que trop évidemment embrassées par ces deux Princes. Ils leur dirent que le Parlement, quoiqu'actuellement attaché à la Couronne par l'esprit de Parti, l'étoit encore plus à ces pouvoirs & ces privileges, que ses Assemblées précédentes avoient usurpés sur le Souverain ; qu'après la premier effusion de zele, les Communes avoient laissé voir divers symptomes de mécontentement ; qu'elles ne manqueroient point de tourner, contre le Roi, toute l'autorité qu'elles conservoient encore, & peut-être ces prétentions, qu'il leur étoit aisé de faire revivre en un instant : que non-seulement elles tenoient le Roi dans la dépendance, par son revenu précaire ; mais qu'elles n'avoient jamais marqué la générosité convenable, dans tous ces Subsides passagers qu'elles avoient accordés : qu'il étoit tems, pour le Souverain, de se réveiller de sa léthargie, & de reprendre cette autorité, dont ses Prédécesseurs, dans une si longue suite de siécles, avoient joui sans contradiction : que l'erreur, ou l'infortune de son Pere, étoit de n'avoir formé aucune étroite alliance avec les Couronnes Etrangeres, qui, dès l'origine de la révolte, auroient cru trouver leur intérêt à le soutenir : que les Alliances présentes n'étant qu'avec de foibles Puissances, qui avoient besoin elles-mêmes de la protection du Roi, ne pouvoient servir au maintien, & bien moins à l'augmentation, de l'autorité roïale ; que le Monarque François, Prince d'une générosité si connue, & qui touchoit de si près au Roi par le sang, étoit seul capable, & dans la disposition, lorsqu'on prendroit soin de flatter l'ambition de sa Cour, de prendre en main la Cause commune des Rois contre des Sujets usurpa-

Charles II 1670.

teurs : qu'une Guerre, vivement poussée contre la Hollande, par deux redoutables Potentats, qui se feroient un jeu de cette entreprise, pouvoit conduire à toutes les vues qu'on se proposoit : que sous le prétexte de cette Guerre, il ne seroit pas difficile de lever des Forces militaires, sans lesquelles, du moins pendant que les principes Républiquains prévaudroient dans la Nation, le Roi se flatteroit vainement de pouvoir défendre sa Prérogative : que ses forces maritimes pouvoient être maintenues, en partie, par des Subsides qu'on se feroit d'abord accorder sous d'autres prétextes, en partie des secours de France, en partie des prises, qui se feroient aisément sur cette opulente République : que dans une telle situation, le succès seroit infaillible pour toutes les entreprises qui tendroient au plein rétablissement de l'autorité du Roi : que personne n'auroit la hardiesse de résister à un Prince, fortifié d'une si puissante Alliance ; & que si quelques présomptueux étoient capables de cette audace, il n'attireroient qu'une perte plus certaine sur eux-mêmes & sur leur Cause : enfin, que l'assujétissement des Hollandois seroit un grand pas vers la réformation du Gouvernement, puisqu'il étoit évident que cette République, par sa réputation & par sa grandeur, avoit fortifié, dans les factieux Anglois, leur attachement à ce qu'ils nommoient envain leurs libertés civiles & religieuses.

Ces inspirations s'accordoient malheureusement avec les desirs & les préventions du Roi, avec son goût pour une autorité plus étendue, avec son penchant pour la Religion Catholique, avec son avidité pour l'argent. Il paroît d'ailleurs, que depuis le commencement de son regne, il n'avoit pas cessé de se défier de ses Sujets, & que cette disposition lui avoit fait désirer constamment de se fortifier, par une étroite liaison avec la France. Dès l'année 1664, il avoit offert au Monarque François, d'abandonner la Flandre à sa conquête, Pourvû que ce Prince s'engageât à lui fournir, dans la supposition d'une nouvelle révolte de ses Sujets, dix mille hommes d'Infanterie, avec un nombre de Cavalerie proportionnée (*a*). Comme aucun symptome de révolte n'avoit alors éclaté, on est libre de conjecturer, sur cet incident, quel-

(*a*) D'Estrades, 20 Juillet 1667.

opinion Charles avoit conçue de la factieuse disposition de son Peuple.

Dans le temps même que la triple Alliance étoit le plus soigneusement cultivée, il ne paroît pas qu'il ait jamais été sincere dans cette salutaire mesure; & ses yeux sembloient se tourner impatiemment vers l'Alliance Françoise. Clifford, qui avoit beaucoup de part à sa confiance, dit imprudemment : » malgré toute cette joïe, il nous faut une seconde » guerre avec la Hollande. L'Angleterre avoit refusé, sous de frivoles prétextes, l'accession de l'Empereur à cette Alliance; & l'on tint, à l'occasion de Surinam & de la Compagnie Hollandoises des Indes Orientales, un grand nombre de discours qui sentoient peu l'amitié. Mais, vers le mois d'Avril *1669*, on vit les premiers symptomes de ces fatales mesures qui furent bien-tôt poussées plus ouvertement.

De Wit, dans une visite qu'il rendit à Temple, lui dit qu'il le venoit voir non en qualité de Ministre, mais d'Ami, pour l'informer d'une explication qu'il avoit eue nouvellement avec Puffendorf, Agent de Suede, qui étoit passé à la Haie, en retournant de Paris à la Cour de Suede. Les Ministres François s'étoient efforcés de persuader à Puffendorf, que les Suedois tiroient peu d'avantage des mesures dans lesquelles ils avoient pris le parti de s'engager; que l'Espagne leur manqueroit dans toutes ses promesses de sudsides, & que la Hollande seule ne seroit pas capable de les soutenir : que l'Angleterre leur manqueroit infailliblement, & qu'elle avoit déja pris des résolutions directement opposées à l'objet de la triple Alliance, qui n'en étoient pas moins fixes & moins certaines, pour n'avoir encore été communiquées qu'à un petit nombre de personnes de la Cour de France & de celle d'Angleterre. Puffendorf aïant témoigné des doutes, Turenne lui avoit fait voir une Lettre de Croissy, Ministre François à Londres, où, parlant du succès de ses Négociations, & de la favorable disposition des principaux Ministres Anglois, il ajoutoit : » Et je leur ai fait sentir toute l'étendue de la » libéralité du Roi (*a*) ». Ce trait fait connoître que l'infâme usage de se vendre aux Princes étrangers, usage, que, mal-

(*a*) Temple vol 2. pag 179.

CHARLES II. 1670.

gré la maligne opinion du vulgaire, on doit croire extrêmement rare entre les Personnes chargées des grands intérêts d'Etat, étoit pratiqué sans scrupule par les Ministres de Charles.

Mais il y a beaucoup d'apparence que ses résolutions ne furent bien affermies, que par la visite qu'il reçut de la Duchesse d'Orléans, sa Sœur. Louis, connoissant l'esprit insinuant de cette Princesse, & l'extrême ascendant qu'elle avoit sur le cœur de son Frere, l'avoit engagée à ne pas épargner ses bons offices, pour détacher Charles de la triple Alliance, qu'il regardoit comme une barriere insurmontable pour son ambition. Sous prétexte de visiter ses frontieres, particuliérement les travaux qu'il avoit entrepris à Dunkerque, il se fit accompagner de la Reine sa femme, & de sa Cour entiere. Pendant qu'il s'arrêta sur la Côte, la Duchesse d'Orléans passa

16 Mai. le Canal; & Charles s'empressa de la joindre à Douvres, où ils passerent dix jours ensemble, au milieu de la joïe & des Fêtes. La Duchesse, par ses flatteries & ses artifices, disposa son Frere à l'oubli de toutes les maximes d'honneur & de

Alliance avec la France. politique, & lui fit sceller ses engagemens avec Louis, pour la ruine de la Hollande. Il ne paroît pas qu'il fût question d'articles, soit à signer, soit même de simple convention. Aucun des deux Princes ne s'attribuoit le moindre droit sur cette République; & par conséquent leurs prétentions devoient dépendre de leurs succès. A l'égard du plan qu'on suppose assez raisonnablement à Charles, d'emploïer la force, ou du moins la terreur des armes de France, pour l'aggrandissement de son autorité domestique, il étoit d'une nature qui devoit le faire dépendre aussi des incidens; & dans les circonstances présentes, il suffisoit à ce Prince, d'être assez étroitement uni d'intérêts avec une Puissance si redoutable, pour en obtenir des assurances générales de secours, dans le cas d'opposition ou de soulévement domestiques.

Mais Louis n'ignoroit pas le caractere de Charles, & l'incertitude ordinaire de ses vues. La sienne étoit de l'attacher aux intérêts de la France, par les liens de la volupté; les seules irrésistibles pour lui. Il lui fit présent d'une Maitresse Françoise, par laquelle il se flatta de le gouverner. La Duchesse d'Orléans avoit, entre les Dames de sa suite, une jeune personne,

sonne nommée Mademoiselle de Kerouet, que Charles se crut heureux de conduire à Londres, & qu'il décora bien-tôt du titre de Duchesse de Portsmouth. Il eut, pour elle, un extrême attachement pendant toute sa vie; & de son côté, elle servit beaucoup au maintien de l'amitié entre les deux Couronnes. Il est impossible que la pénétration de Charles, ne l'eût pas fait percer tout d'un coup au travers de tous ces voiles: mais il étoit trop esclave du plaisir, pour se défendre contre ses attraits présens.

CHARLES II. 1670.

La satisfaction, qu'il ressentit de sa nouvelle Alliance, reçut une vive atteinte par la mort de sa sœur, & plus vive encore, par les tristes circonstances qui l'avoient accompagnée. Elle fut soudaine, après quelques jours d'indisposition. Un verre d'eau de chicorée, que la Duchesse avoit bû, fit naître, à la Cour de France, des soupçons qui se répandirent dans toute l'Europe, & le Duc d'Orléans aïant fait éclater quelques marques de jalousie, ou quelques mécontentemens de sa conduite, on le chargea généralement de s'être vengé par le poison. Charles même en fut d'abord convaincu; mais sur l'attestation des Médecins, qui ne trouverent, en ouvrant le corps, aucun fondement à cette maligne accusation, il changea, ou feignit de changer d'idée. A la vérité, le Duc d'Orléans, dans toute sa vie, ne s'étoit échappé à rien, qui dût le faire juger capable d'une action si noire; & l'on assure qu'une Dame Françoise but ce qui étoit resté dans le verre, sans en ressentir la moindre incommodité. La mort subite des Princes est presque toujours accompagnée de ces horribles soupçons; & cette raison même doit leur donner moins de poids.

Charles, au lieu de rompre avec la France, à l'occasion de cet incident, en prit avantage, pour envoïer Buckingham à Paris, sous couleur de faire ses complimens de condoléance au Duc d'Orléans, mais dans la vue réelle de concerter de nouvelles mesures pour la guerre. Jamais un Ambassadeur ne reçut plus de caresses. Plus les desseins de la France étoient nuisibles à l'Angleterre, plus il étoit naturel pour Louis, de charger de civilités & de faveurs, ceux qu'il trouvoit dans la disposition de les seconder.

Le voyage de Buckingham fit naître de violens soupçons

CHARLES II. 1670.

aux Etats, & toutes les circonstances s'accordoient à les confirmer. Louis entra subitement en Lorraine; & s'il n'enleva point le Duc même, qui, n'aïant aucune défiance du danger, échappa difficilement par la fuite, il se vit bien-tôt maître d'un Païs, qui ne fit aucune résistance à ses Armes. Le malheur de ce Monarque, dans les occasions séduisantes qui s'offroient d'elles-mêmes à son ambition, étoit de ne pas la couvrir toujours du voile de l'équité. L'acquisition de la Lorraine ne devoit pas causer moins d'allarme aux Puissances de la triple Ligue, qu'une invasion dans la Flandre même; mais Charles ferma l'oreille à toutes les Remontrances.

Rien ne servit tant à faire ouvrir les yeux aux Etats sur les mesures de l'Angleterre, que le rappel imprévu du Chevalier Temple. Ce Ministre avoit si bien établi son caractere d'honneur & d'intégrité, qu'on le croïoit incapable d'obéir, même aux ordres de sa Cour, pour favoriser des vues qu'il jugeoit pernicieuses à sa Patrie: & tandis qu'il conserva son Emploi, de Wit se crut sûr de la fidelité de l'Angleterre. Charles étoit si persuadé de cette prévention des Hollandois, en faveur de son Ministre, qu'en le rappellant, il lui donna ordre de laisser sa Famille à la Haie, sous prétexte, qu'après avoir conféré avec lui, sur quelques obstacles survenus à ses negociations, il devoit immédiatement le renvoïer. De Wit fit témoigner à la Cour de Londres, par le Résident de leurs Hautes Puissances, qu'il regarderoit le rappel de Temple, comme l'expresse déclaration d'un changement de mesures, & qu'il sauroit même quelle explication donner au moindre délai de son retour. Il n'étoit pas glorieux, pour Charles de voir ses plus solemnels engagemens si suspects; dans le tems que son Sujet s'étoit fait assez de réputation, pour obtenir, en son propre nom, la confiance des Nations voisines.

Un Parlement: 24 Octobre.

Au milieu des ces intrigues sécretes, les deux Chambres s'assemblerent, suivant le dernier ajournement. Le Roi, dans une Harangue fort courte, laissa l'explication des affaires au Garde du Grand Sceau; & ce Ministre insista beaucoup sur l'extrême nécessité d'un Subside. Il représenta « la puissante » augmentation de la Marine Françoise, qui étoit trois fois » plus forte qu'avant la derniere guerre de Hollande; la déca-

» dence de celle d'Angleterre ; l'importance d'équiper, pour » l'année suivante, une Flotte de soixante voiles ; l'obli- » gation où le Roi s'étoit mis, par divers Traités, d'agir » avec force pour l'avantage commun de l'Europe ». Entre ces Traités, il nomma la triple Alliance, & la Ligue défensive avec les Etats. Bridgeman, Garde du Grand Sceau, n'étoit pas dans les secrets de la Cabale ; mais il est certain qu'il devoit avoir conçu assez de soupçons, pour ne pas servir d'instrument à la ruse, par laquelle on cherchoit à tromper le Parlement.

CHARLES II. 1670.

Elle fut suivie d'un plein succès. Les Communes, persuadées des salutaires intentions du Roï, lui accorderent des Subsides considérables. Elles imposerent différentes taxes, qui devoient produire, au Roi, deux millions cinq cens mille livres sterling. Jamais elles n'avoint été dans une plus libérale disposition ; & jamais, assurément, les vues de Charles & de ses Ministres ne l'avoient moins merité. Mais les Marchands s'opposerent à quelque partie des Bills, par une Requête qu'ils présenterent à la Chambre - Haute. Leurs raisons parurent justes aux Seigneurs. Ils changerent quelque chose aux Bills qu'on leur avoit envoïés ; & la Chambre - Basse fit des plaintes fort vives de cette entreprise, la traitant d'usurpation du droit, qu'elle prétendoit posseder seule, d'accorder de l'argent à la Couronne. Il se fit quantité de remontrances entre les deux Chambres ; & leurs altercations aïant obligé le Roi de proroger l'Assemblée, il perdit les sommes qui lui étoient destinées. C'est la derniere fois que les Pairs aïent fait revivre des prétentions de cette nature ; & dans tout autre lieu que leur Chambre, le droit des Communes a passé, depuis, pour incontestable.

1671. 22 d'Avril.

Dans la même Session, il s'éleva une affaire particuliere, qui chagrina les Communes, & qui ne fut point accommodée sans peine. L'usage ordinaire, de ceux qui s'opposoient aux Bills de Subsides, étoit, lorsqu'ils ne pouvoient empêcher que la somme entiere ne fût accordée, de la faire assigner sur des fonds, qui souffroient quelque difficulté, ou qu'ils jugeoient incapables de suffire. On proposa une taxe sur les Spectacles. Le Parti de la Cour objecta, que les Comédiens

étoient au Service du Roi, & faisoient partie de ses plaisirs.
CHARLES II 1671. Le Chevalier Coventry, qui étoit du Parti national, demanda « si c'étoit les Acteurs ou les Actrices, qui servoient aux plaisirs du Monarque ». Ce trait de Satyre attaquoit ouvertement le Roi, qui, ne se bornant point à ses Maîtresses d'un rang supérieur, entretenoit alors deux Actrices (a) de la Comédie. Il ne prit point cette raillerie, d'aussi bonne grace qu'on s'y étoit attendu. On prétendit, à la Cour, que la hardiesse de Coventry étant le premier exemple d'une violation publique du respect, pour la Majesté roïale, elle meritoit un châtiment qui pût arrêter la même audace. Sands, Obrian, & quelques autres Gardes, reçurent ordre de faire, au Coupable, quelque blessure dont la marque lui restât. Il se défendit avec beaucoup de bravoure, jusqu'à blesser quelques-uns de ses Agresseurs : mais, l'aïant désarmé, ils lui couperent le nez jusqu'à l'os; pour lui apprendre, dirent-ils, le respect qu'il devoit au Roi. Les Communes furent extrêmement irritées de l'outrage qu'un de leurs Membres avoit essuïé, pour quelques mots prononcés dans la Chambre. Elles porterent une Loi, qui fit un crime capital de la mutilation; & les Criminels, qui avoient attaqué Coventry, furent déclarés incapables du pardon de la Couronne.

Acte de Coventry.

Crimes de Blood.

Un autre incident particulier, arrivé vers le même tems, fit accuser Charles d'une capricieuse indulgence, comme on le blâmoit ici d'une sévérité superflue. Blood, Officier réformé du Protecteur, étoit entré dans la derniere conspiration d'Irlande; & plusieurs de ses Complices avoient subi la punition, dont il ne s'étoit garanti que par la fuite. Cet audacieux Brigand résolut de se vanger sur le Duc d'Ormond. Un soir, aïant eu l'adresse d'éloigner la Livrée du Duc, il attaqua son Carosse, lorsqu'il passoit dans la rue St James, à Londres, & se rendit maître de sa personne. Il pouvoit au même instant consommer le crime, s'il n'eût pas cherché des rafinemens dans sa vengeance. Son dessein étoit de pendre le Duc au Gibet de Tyburn. Il le mit en croupe, & bien lié, derriere un de ses Compagnons, qui l'escortoit à che-

(a) Mesdemoiselles Davis & Nell Gwin.

val ; & prenant un détour, par les champs (*a*), ils étoient déja fort avancés, lorsque le Duc, faisant un effort pour se dégager, se jetta heureusement à terre, avec l'Assassin auquel il se trouvoit attaché. Ils se débattirent tous deux dans la boue ; & pendant qu'ils luttoient de toute leur force, les Domestiques du Duc, informés de l'avanture de leur Maître, arriverent en assez grand nombre, pour le sauver. Blood & ses Amis déchargerent sur lui leurs pistolets, avec moins d'attention que de fureur, & s'éloignerent dans les ténébres.

Le soupçon du crime tomba d'abord, avec beaucoup d'apparence de raison, sur le Duc de Buckingham. Son caractere dissolu, & la haine qu'on lui connoissoit pour le Duc d'Ormond, l'exposerent quelque tems à cette imputation. Ossory vint exprès à la Cour ; & le voïant près du Roi, son sang s'échauffa, jusqu'à ne pouvoir se contenir. « My-» lord, lui dit-il, je sais que vous êtes au fait de l'attentat » qui regarde mon Pere. Mais je vous apprens, que si par » quelque voie que ce puisse être, il souffre une mort vio-» lente, je n'aurai point d'embarras à chercher l'auteur. C'est » vous que je regarderai comme l'Assassin. Je vous traiterai » sur ce pied : & dans quelque lieu que je vous trouve, je vous » casserai la tête de mon Pistolet, fussiez-vous derriere » le fauteuil du Roi. Je vous le déclare devant Sa Majesté » même, afin qu'il ne vous en reste aucun doute. » (*b*). S'il y avoit quelque indécence dans cette menace, elle parut excusable dans un généreux jeune homme, qui voïoit la vie de son Pere en danger.

Blood forma bien-tôt une autre entreprise, de la même violence ; celle d'enlever, de la Tour de Londres, la Couronne & les autres Ornemens roïaux. La hardiesse de l'attentat ne l'y détermina pas moins que la vue du profit. Il se vit près du succés. Après avoir arrêté, lié & blessé le Garde des joïaux de la Couronne (*c*) il étoit hors de la Tour, avec sa proïe, lorsqu'il fut saisi, lui & quelques-uns de ses Compagnons. Un d'entr'eux étoit connu pour avoir eu part à l'assasinat du Duc

(*a*) Toute la partie neuve de Londres n'étoit point encore bâtie.

(*b*) Vie d'Ormond. Tom. 2. pag. 125.

(*c*) Edouard.

CHARLES II. 1671.

d'Ormond ; & l'on en conclut que Blood étoit le chef du Vol. Lorsqu'il fut interrogé, il ne désavoua, ni son entreprise, ni son nom ; mais il refusa de nommer le reste de ses complices. » La vue de la mort, dit-il, n'étoit pas capable de lui » faire désavouer un crime, ni trahir un Ami ». Tant d'étranges circonstances firent l'étonnement du Public ; & le Roi même eut la curiosité mal conçue, de voir & d'entendre un homme, si célebre par son courage & ses crimes. Blood se flatta aussi-tôt de sa grace, & ne manqua point d'adresse pour tirer parti de l'occasion. Il eut l'effronterie de dire à Charles, qu'il avoit eu dessein de le tuer d'un coup de Carabine, au-dessus de Batersea, où Sa Majesté se baignoit souvent : que la cause de cette résolution avoit été la rigueur qu'on exerçoit sur les Saints (*a*), en interdisant leurs religieuses Assemblées ; mais qu'etant sur le point de tirer, d'entre les roseaux, où il se tenoit caché, plein de ces sanglantes résolutions, il avoit été retenu par la terreur de la Majesté roïale ; & que non-seulement il avoit abandonné son dessein, mais qu'il avoit fait perdre la même idée à ses Associés. Il ajouta qu'il étoit disposé à souffrir la plus cruelle mort, & qu'il l'avoit assez méritée ; mais qu'il ne pouvoit s'empêcher d'avertir le Roi, du danger auquel Sa Majesté seroit exposée par son exécution ; que plusieurs centaines de ses Compagnons s'étoient engagés, par un horrible serment, à venger la mort de ceux de leur Troupe qui tomberoient dans les mains de la Justice, & que les précautions, ni la force ne mettroient personne à couvert de leur furieuse résolution.

Soit que ces idées eussent excité la crainte ou l'admiration du Roi, elles le confirmerent dans la résolution de faire grace à Blood : mais il se crut obligé par la décence, d'obtenir d'abord le consentement du Duc d'Ormond. Arlington vit ce Seigneur, de la part de Charles, & le pria d'oublier l'offense de Blood, par qu'elques raisons qu'il avoit ordre de lui expliquer. Le Duc lui répondit galamment, que les ordres de Sa Majesté étoient une raison qui lui suffisoit, & qu'il pouvoit se dispenser d'expliquer les autres. Charles porta, beaucoup plus loin, la bonté pour Blood. Il lui fit présent

(*a*) Rapin, en bon Presbytérien, ne parle point du motif.

d'une Terre, en Irlande, de cinq cent livres de revenu; il souffrit qu'il parût assidument à la Cour; il le traita même avec une faveur si marquée, que plusieurs personnes s'adressoient à lui pour demander des graces: & tandis qu'Edouard, qui avoit exposé généreusement sa vie, en défendant la Couronne & les Ornemens roïaux, demeuroit comme oublié (*a*), cet homme, qui ne méritoit que d'être vu avec horreur & détesté comme un Monstre, devint une espece de Favori.

CHARLES II. 1671.

Les égaremens de cette nature, dans la vie privée d'un Roi, produisent assez souvent d'aussi mauvais effets, que les fautes où le Public est plus immédiatement intéressé. Un autre incident, de la même année, causa un mécontentement général, & des craintes encore plus vives. La Duchesse d'York mourut; & dans sa derniere maladie, elle abjura la Religion protestante, pour finir sa vie dans la Communion Romaine. Cet événement fit lever au Duc le voile peu épais, sous lequel il s'étoit déguisé jusqu'alors, & lui fit déclarer ouvertement sa soumission à l'Eglise de Rome. Depuis l'accession des Stuarts, il s'étoit répandu, dans toute la Nation, des terreurs mal-conçues du Papisme; mais on avoit reconnu qu'elles étoient sans fondement, & l'abus qu'on en avoit fait, pour quantité de mauvaises vues, donnoit de l'éloignement aux esprits sensés pour tous les soupçons de cette nature. Il n'y avoit que l'imprudent éclat du Duc d'York, qui pût convaincre toute l'Angleterre de sa conversion. Le Papisme, qui n'avoit été jusqu'alors qu'un hideux spectre, devint un sujet réel d'épouvante, lorsqu'on le vit embrassé, avec tant de zele & si peu de ménagement, par l'Héritier présomptif de la Couronne, Prince habile & d'un caractere entreprenant; tandis que le Roi d'ailleurs n'étoit pas exempt du même soupçon. On craignoit que par de si dangereux attachemens, ces deux Princes ne fussent engagés dans une sorte de conspiration contre le Peuple, & qu'ils n'eussent déja pris, du moins dans la même proportion, quelque parti différent de l'intérêt National; d'où l'on ne devoit attendre que des vues obliques & de

Le duc d'York se déclare Catholique.

(*a*) M. Hume dit nettement *oublié & négligé*: cependant Charles lui assigna une récompense de 100 livres sterling. A la vérité, il mourut avant que d'avoir reçu cette somme.

CHARLES II. 1671. périlleuses entreprises. Enfin l'on ne pouvoit supposer qu'une Nation : qui regardoit, avec tant d'horreur, un systême de Religion révéré par ces Princes, & qui sembloit si déterminée à ne pas souffrir son rétablissement, pût être l'objet de leur tendre & sincerere affection.

Il est probable que la nouvelle Alliance avoit inspiré au Duc le courage de professer ouvertement ses principes, & le rendoit plus indifférent pour l'affection & l'estime des Anglois. Cette Alliance devint plus visible de jour en jour. Le rappel de Temple fut déclaré ; & Downing, que les Etats regardoient comme l'Ennemi invétéré de leur République, fut nommé son Successeur. On chercha des occasions de querelle. Le Capitaine d'un Yatcht, qui ramenoit Madame Temple, devant passer au travers de la Flotte Hollandoise, avoit ordre de lui faire baisser le Pavillon ; de tirer dessus, si cette soumission étoit refusé à l'Angleterre, & de faire feu, jusqu'à ce qu'on le fît aussi sur lui. Van Ghent, Amiral Hollandois, surpris de cette bravade, vint à bord du Yatcht, & témoigna qu'il étoit dans la disposition de rendre, au Pavillon Anglois, l'honneur établi ; mais qu'une flotte Hollandoise sur ses propres Côtes, eût cette déférence pour un simple Bâtiment qui n'étoit pas même un Vaisseau de Guerre, c'étoit une innovation, à laquelle il n'osoit donner les mains sans un ordre exprès. Le Capitaine, ne voïant pas de sûreté à recommencer l'insulte, continua son voïage, & fut conduit à la Tour en arrivant, pour avoir négligé ses ordres.

1672. Cet incident n'en fournit pas moins un article au nouvel Ambassadeur, pour grossir les vains prétextes, sur lesquels on se proposoit de fonder la querelle. La Cour d'Angleterre laissa passer plusieurs mois sans se plaindre, dans la crainte que si l'on demandoit satisfaction plutôt, la République n'eût le tems de l'accorder ; & lorsque Downing présenta son Mémoire, ses instructions parurent fixer, pour la réponse, un certain nombre de jours ; méthode de négociation fort injurieuse, & toujours impraticable en Hollande, où la forme du Gouvernement rend les délais absolument nécessaires. Cependant cette réponse, quoique rejettée par Downing, fut envoïée à Londres, avec un Ambassadeur extraordinaire, qui avoit ordre

dre d'emploïer toutes sortes d'expédiens pour donner une pleine satisfaction à la Cour Angloise. On y prétendit qu'elle étoit obscure & captieuse; mais on refusa de spécifier les articles, sur lesquels on faisoit tomber cette objection. L'Ambassadeur Hollandois proposa aux Ministres d'Angleterre, de dresser eux-mêmes une réponse, dans les termes qu'ils desiroient, & promit de la signer. Les Ministres Anglois répliquerent, que ce n'étoit pas leur affaire de dresser des Actes pour les Hollandois. L'Ambassadeur leur porta un modele d'Acte, & leur demanda s'ils en étoient satisfaits. Ils répondirent que lorsqu'il seroit signé & livré, ils en expliqueroient leur opinion. Le Hollandois prit, à tout hasard, le parti de signer l'Acte, & demanda une nouvelle conférence, dont l'heure fut assignée: mais lorsqu'il s'y fut rendu, les Anglois refuserent d'entrer en explication, & lui dirent que le tems de négocier étoit passé (*a*). CHARLES II. 1672.

Les prorogations du Parlement devinrent longues & fréquentes, dans la crainte que les Chambres ne se déclarassent, avec vigueur, contre des vues aussi contraires à l'inclination qu'aux intérêts du Public. Si l'on pouvoit supposer que Charles, dans son Alliance, contre la Hollande, eût réellement en vue l'avantage de la Nation, il faudroit qualifier cette mesure, de trait extraordinaire d'héroïsme, qui malgré toutes les difficultés, & malgré la Nation même, pouvoit le conduire à chercher le bonheur de son Peuple: mais chaque pas, qu'il fit dans cette carriere, devint, pour les Esprits pénétrants, une preuve que la guerre actuelle se faisoit contre les libertés Nationales, plus encore que contre les Hollandois mêmes. Charles, dans toutes les circonstances, parut agir en effet comme s'il eût été déja Monarque absolu, & qu'il eût secoué le joug des Assemblées Nationales.

Si la longue prorogation du Parlement délivra le Roi de l'importunité des avis & des Remontrances, elle étoit accompagnée du fâcheux inconvénient de ne procurer aucun subside, pour les préparatifs Militaires. Sous prétexte de maintenir la triple Alliance, qu'il avoit promis de rompre, Charles avoit obtenu de la Chambre-Basse une somme considérable: mais

(*a* England Appeal, Appel de l'Angleterre.) pag. 22.

ses dettes & ses dépenses eurent bien-tôt épuisé cette somme.

Charles II. 1672. La France étoit convenue de païer deux cens quarante mille livres sterling, la premiere année de la guerre, & le tiers de cette somme pendant toutes les années suivantes: mais un tel subside, comparé aux frais immenses de la marine Angloise, étoit d'un foible secours. Il sembloit prématuré de se hasarder à créer des taxes sans l'aveu du Parlement, lorsque le pouvoir étoit le privilege dont il paroissoit le plus jaloux. Où trouver d'autres ressources? Charles avoit promis l'Office de Grand Trésorier, à celui qui fourniroit quelque expédient dans une nécessité si pressante. Shaftsbury laissa échapper quelques mots, que Clifford saisit, & dont, il fit immédiatement l'ouverture au Roi, qui lui accorda la récompense promise, avec la Pairie. L'avis consistoit à fermer l'Echiquier; c'est-à-dire, à retenir tous les païemens qui devoient s'y faire.

C'étoit l'usage, entre les Banquiers, de porter à l'Echiquier tout l'argent qu'ils avoient en dépôt, & de l'avancer sur la créance des fonds Parlementaires, qui, lorsqu'ils étoient levés, servoient à les rembourser. Ce négoce leur faisoit gagner

2 Janvier. L'Echiquier est fermé.

huit, & quelque fois dix pour cent, sur des sommes qu'on leur avoit confiées sans intérêt, ou qu'ils avoient empruntées à six pour cent; profits, qu'ils païerent cherement, par cette insigne violation de la foi publique. La résolution en fut prise avec tant d'ardeur, & si brusquement exécutée, que personne ne fut instruit du danger. On vit regner, dans la Ville de Londres, une confusion générale, qui fut suivie de la ruine d'un grand nombre de familles. Tous les païemens des Banquiers furent suspendus. Les Marchands ne purent acquitter leur Billets. De toutes parts, la défiance fut répandue; & la Nation entiere se ressentit de l'interruption du Commerce. Dans l'agitation des plus vives craintes, on se demandoit les uns aux autres, quel pouvoit être le but de ces mystérieux Conseils, dont le Parlement & tous les gens d'honneur étoint exclus; & qui commençoient par la ruine du crédit public.

Autres mesures de la Cour.

Une autre mesure de la Cour présente quelque chose de louable, lorsqu'elle est considerée en elle-même; mais pour

peu qu'on réfléchisse aux motifs qui la produisirent, & surtout au tems qu'on avoit choisi pour l'embrasser, on n'y trouvera qu'une forte preuve du plan arbitraire, auquel le Roi & ses Ministres s'étoient attachés. Charles prit la résolution d'user du pouvoir suprême, dans les matieres ecclésiastiques; pouvoir qu'il déclara inséparable de sa personne, & reconnu, ajouta-t-il, par divers Actes de Parlement. En vertu de cette autorité, il publia une Proclamation, qui suspendoit toute sorte de Loix pénales, contre les Protestans Non-Conformistes & les Catholiques Recusans, & qui accordoit aux premiers l'exercice public de leur Religion, aux autres l'exercice particulier, dans l'enceinte de leurs murs. On avoit vu, peu d'années après la Restauration, une vaine tentative de ce genre, à laquelle on s'étoit opposé dans les deux Chambres, & que Charles avoit pris le parti de rétracter: mais il s'attendoit que le Parlement, dans quelque tems qu'il se rassemblât, seroit à l'avenir plus docile, & ne s'opposeroit plus à ses résolutions. Dans cet intervalle, les Non-Conformistes, Ennemis invéterés de la Cour, parurent fort adoucis par cette indulgence; & les Catholiques, sous le même abri, jouissoient de plus de liberté, que les Loix ne leur en avoient jamais accordé.

En même tems, l'Acte de Navigation fut suspendu, par le seul ordre du Roi; démarche, qui n'étoit au fond qu'une extension de la Prérogative, mais qui sembloit utile au Commerce, tandis que tous les Matelots étoient emploïés sur la Flotte roïale. On avoit eu l'exemple de la même suspension, pendant la premiere Guerre Hollandoise; & l'on y avoit fait peu d'attention, parce qu'alors on se défioit moins de la Cour. Diverses autres Proclamations furent publiées: la premiere, contenant de très-rigoureuses clauses, en faveur des engagemens forcés; une autre, fort menaçante, contre ceux qui parleroient sans respect des mesures de Sa Majesté, & contre ceux même qui prêteroient l'oreille à ces insolens discours, s'il n'en étoient aussi-tôt les Délateurs; un autre « qui défendoit, sous peine d'une grosse amende & des plus séveres » châtimens, le transport & la vente de toute sorte de terre » peinte ou vernissée, à l'exception de celle de la Chine ». On

CHARLES II. 1672.

avoit levé de nouvelles Troupes; & l'établissement de la discipline parut impossible, sans l'exercice des Loix Martiales, que cette raison fit rétablir, quoiqu'absolument contraires à la Pétition des droits. Tous ces coups d'autorité, sans être fort importans en eux-mêmes, sentoient trop le Gouvernement arbitraire, & ne pouvoient convenir à cette administration légale, que le Parlement, après tant de convulsions & de guerres intestines, avoit espéré d'établir dans le Roïaume.

On doit remarquer que le Garde du Grand Sceau refusa de sceller la Déclaration, qui suspendoit les Loix pénales; & cette raison, quoique sous d'autres prétextes, le fit dépouiller de son Office. Shaftsbury fut nommé Chancelier à sa place. Ainsi, les Membres de la Cabale étoient récompensés successivement de leurs conseils.

La Flotte de Smyrne attaquée.

Les opérations du dehors alloient de pair avec la conduite domestique. On n'attendit point que la guerre fût déclarée, pour faire attaquer, par le Chevalier Robert Holmes, la Flotte de Smyrne. Elle consistoit en soixante-dix voiles, riches d'un million & demi de livres sterling; & l'espérance d'une si belle proie n'avoit pas eu peu de force pour engager Charles à la guerre, lorsqu'il avoit regardé cette prise comme sa principale ressource, pour le maintien de ses entreprises militaires. Holmes, avec neuf Frégates & trois Yatchts (*a*), reçut ordre de chercher les Hollandois. Il rencontra Sprague, qui revenoit de croiser dans la Méditerranée, & qui l'informa de leur approche. On ne peut douter que si le desir de remporter seul tout le profit & l'honneur ne lui eût fait déguiser ses ordres, la jonction des deux Escadres n'eût rendu le succès infaillible. Lorsqu'il découvrit la Flotte Hollandoise, il prit les apparences de l'amitié, jusqu'à faire inviter l'Amiral Van Ness, qui commandoit le Convoi, à passer familiérement sur son bord. Un de ses Capitaines fit la même invitation au Contre-Amiral. Mais ces Officiers informés du dessein des Anglois, étoient sur leurs gardes; & leurs Marchands, comme leurs Vaisseaux de guerre, avoient été mis

(*a*) Rapin dit 36 Vaisseaux de Guerre. Il ajoute qu'à la troisiéme attaque, Holmes se trouva renforcé de quelques Frégates. Au reste, les trois attaques se firent en autant de jours.

en bonne posture de défense. Ils se virent attaqués, trois fois, par les Anglois; & trois fois ils les repousserent vaillamment. A la troisieme attaque, un des Vaisseaux de guerre Hollandois, dont le Capitaine & presque tous les Matelots avoient été tués, fut pris, & trois ou quatre des moindres Vaisseaux Marchands eurent le même sort. Tous les autres, combattant avec autant d'adresse que de valeur, s'ouvrirent un passage, continuerent leur route à la faveur d'un brouillard, & rentrerent dans leurs Ports. Cette entreprise, qui est traitée de perfide & de piratique, non-seulement par tous les Ecrivains Hollandois, mais par un grand nombre d'Anglois même, mérite du moins le nom d'irréguliere; & le succès n'aïant pas été plus heureux, elle couvrit ses auteurs d'une double honte. Le Ministere Anglois s'efforça de faire passer l'action pour une simple rencontre, causée par l'obstination des Hollandois à refuser les honneurs du Pavillon : mais la fausseté de ce prétexte étoit si connue, que Holmes même n'eut pas la hardiesse d'insister sur une apologie de si mauvaise foi.

Jusqu'à cette brusque explication, toutes les menaces & tous les préparatifs des Anglois n'avoient pu persuader aux Etats que la querelle fût sérieuse; & dans cette idée, ils s'attendoient qu'elle se termineroit par quelque demande d'argent, ou par quelques propositions pour l'agrandissement du Prince d'Orange. Les François même avoient peu compté sur l'assistance de l'Angleterre, & ne s'imaginoient point, qu'au mépris de toutes les maximes d'honneur & de politique, leurs ambitieux projets pussent être devancés par une Puissance, plus intéressée que toute autre à s'y opposer. Mais Charles avoit fait trop de chemin, pour retourner sur ses pas. Il se hâta de publier sa déclaration de guerre; & jamais on n'avoit emploïé de raisons plus fausses & plus frivoles, pour justifier la violation ouverte d'un Traité. Il faisoit quelques plaintes des torts causés à la Compagnie Angloise des Indes Orientales, quoique cette Compagnie les eût désavoués. Il parloit de la détention de quelques Anglois à Surinam, tandis qu'on n'ignoroit point qu'ils y étoient demeurés volontairement. Le refus, qu'une Flotte Hollandoise avoit fait, de baisser le Pavillon devant un

Guerre déclarée à la Hollande.

17 Mars.

Yatcht Anglois, étoit fort exagéré : & pour n'oublier aucun de ces reproches, on représentoit, comme un grand sujet d'offense, quelques injurieuses peintures (*a*). Les Hollandois furent long-tems incertains de l'explication qu'ils devoient donner à cet article. Enfin ils reconnurent que les Magistrats de Doort avoient fait tirer un portrait de Corneille de Wit, frere du Pensionnaire, & l'avoient placé dans une chambre de l'Hotel-de-Ville. La perspective de ce Tableau présentoit quelques Vaisseaux en feu, dans un Port. On avoit jugé que le Peintre s'étoit proposé l'affaire de Chatham, où de Wit avoit acquis quelque honneur. Ce brave Hollandois s'immaginoit peu qu'à l'occasion d'une insulte, pardonnée depuis si long-tems, son portrait dût attirer une si sévere vengeance sur sa Patrie. La conclusion de ce Manifeste, où le Roi n'en garantissoit pas moins son attachement à la triple Alliance, répondoit à tous les autres articles.

La Déclaration du Roi de France contenoit plus de dignité ; du moins si l'injustice & la violence ouvertes peuvent mériter ce nom. Ce Monarque ne donnoit pas d'autre raison de la guerre, que son mécontentement de la conduite des Etats. Ses préparatifs furent prompts, & son ambition lui promit de brillans succès. Il s'étoit detaché de la triple. Alliance L'attrait des Subsides avoit engagé l'Evêque de Munster dans le parti de la France. L'Electeur de Cologne étoit entré dans la même ligue. Bonne & quelques autres Villes aïant été consignées entre les mains de Louis, on y avoit fait des Magasins ; & c'étoit de ce quartier, que les François étoient résolus de commencer leur invasion dans les Provinces-Unies. Ils avoient sur pié cent quatre-vingt mille hommes ; & leur Souverain s'avançoit déja vers les Frontieres Hollandoises, avec la moitié de cette prodigieuse Armée. L'ordre, l'œconomie, l'industrie de Colbert, ne servant pas moins à l'ambition du Prince, qu'au bonheur du Peuple, fournissoit d'inépuisables trésors, qui, bien emploïés par la vigilance infatigable de Louvois, ne laissoient rien manquer aux dispositions militaires, & facilitoient toutes les entreprises de l'Armée, Condé, Tu-

(*a*) Il est assez singulier que Louis XIV. eût aussi pour motif particulier de ressentiment, la fameuse médaille de Van Beuninghen, frappée en 1668.

renne, secondés par Luxembourg, Créqui, & les plus célebres Généraux du siécle, commandoient ces redoutables forces; & leur conduite, égale à leur réputation, inspiroit du courage aux plus vils Soldats. Le Monarque même, entouré d'une galante noblesse, animoit les Troupes, par la perspective des récompenses, ou, ce qui les touchoit encore plus, par l'espérance de son approbation. Les fatigues de la guerre, n'apportoient aucune interruption au plaisir; ses dangers fournissoient des occasions pour la gloire; & l'on ne connoît pas d'entreprise où le génie de cette brave & galante Nation ait jamais brillé avec plus d'éclat.

CHARLES II. 1672.

Quoique les intelligences du Pensionnaire Hollandois, dans les Cours Etrangeres, ne répondissent point à la vigilance de son administration domestique, il avoit reçu, depuis longtemps, divers avis de cette fatale confédération: mais il n'apporta point, à la défense du païs, autant de diligence & de soins que le danger l'exigeoit. Une ligue de la France & de l'Angleterre lui sembloit évidemment contraire aux intérêts de la seconde de ces deux puissance; & s'allarmant peu des secrettes vues de Charles, ou les ignorant peut-être, il conclut que de si pernicieux projets étoient d'une impossibilité réelle dans l'exécution. La sécurité, qui résulta d'un raisonnement si trompeur, lui fit laisser trop long-tems la République dans cette foible situation, où le concours d'une grande variété d'accidens l'avoient jettée.

Foiblesse des Hollandois.

Une heureuse & constante application au Commerce avoit rendu les Hollandois peu guerriers, & leur faisoit mettre toute leur confiance dans les Troupes mercenaires qu'ils entretenoient. Depuis le Traité de Westphalie, les Etats, se reposant sur leur paix avec l'Espagne, & sur leur alliance avec les François, avoient pris le parti de congédier la plus grande partie de leurs forces, & négligeoient l'entretien de la Discipline dans celles qui leur restoient. Lorsque le Parti Aristocratique avoit prévalu, il avoit paru prudent de se défaire d'un grand nombre d'Officiers expérimentés, dont le dévouement étoit connu pour la Maison d'Orange; & leur place avoit été remplie par des jeunes gens sans expérience, Fils, ou Parens de Bourgmestres qui soutenoient ce Parti.

Charles II.

1672.

Ces nouveaux Guerriers, se fiant au crédit de leurs Amis & de leurs Familles, ne s'attachoient à rien moins qu'aux fonctions militaires; & quelques-uns avoient la permission de faire le service des armes par des Députés, auxquels ils laissoient une petite portion de leur paie. Pendant la Guerre contre les Anglois, toutes les Troupes de cette Nation, que le Etats avoient à leur Solde, n'avoient pas manqué d'abandonner leurs Enseignes. L'invasion de Louis en Flandres, qui avoit donné naissance à la triple ligue, avoit occasionné la retraite des Régimens François qui étoient au même service; & ces Troupes, à qui les Provinces Unies avoient toujours dû la plus grande partie de l'honheur & du succès, dans les guerres des Païs-Bas, n'avoient pas été remplacées par de nouvelles levées.

Jeunesse du Prince d'Orange.

De Wit, ouvrant les yeux sur une si dangereuse situation, & justement allarmé des informations qui lui arrivoient de toutes parts, s'agita beaucoup pour la réparation d'un mal, auquel il étoit fort difficile d'apporter de prompts remedes. Mais toutes ses ouvertures trouverent de l'opposition du côté de la faction d'Orange, qui étoit devenue formidable. Une longue & despotique administration avoit exposé ce Ministre à l'envie. Les difficultés présentes firent éclater la haine de ses Adversaires, qui rejetterent sur sa mauvaise conduite tous les embarras de la Patrie. D'ailleurs l'affection populaire pour le jeune Prince, qui s'étoit vue long-tems dans une violente contrainte, & qui n'en avoit acquis que plus de force; commençoit d'elle-même à se déploïer, & menaçoit la République de quelque grande convulsion. Guillaume III, Prince d'Orange, étoit alors dans la vingt-deuxieme année de son âge, & donnoit de grands indices de ces hautes qualités, par lesquelles toute la suite de sa vie fut distinguée. De Wit même, en lui procurant une excellente Education, & prenant soin de le remplir des meilleurs principes de gouvernement & de politique, avoit généreusement contribué à se faire un rival redoutable. Dans l'incertitude des événemens, il avoit toujours pensé, disoit-il, en formant le jeune Prince aux affaires, à le rendre capable de servir son Païs, s'il arrivoit que des conjonctures imprévues jettassent un jour l'administration

ministration entre ses mains : & jusqu'alors sa conduite n'avoit mérité que des éloges. Malgré ses puissantes Alliances avec l'Angleterre & le Brandebourg, il avoit déclaré que sa résolution étoit de faire dépendre la fortune, des Etats ; & dans toutes ses manieres, il se faisoit une étude de se conformer au génie Hollandois. Ami du silence & de la réflexion, curieux d'entendre & de s'instruire, d'un jugement sain & solide, ferme dans les résolutions qu'il avoit une fois prises, ou rejettées, fort appliqué aux affaires, & peu au plaisir ; il s'attiroit l'attention du Public par tant de vertus : & les Peuples, n'oubliant point qu'ils devoient à sa famille leur liberté & leur existence, se souvenant que Maurice son Grand-Oncle, avoit su, dès sa premiere jeunesse, les proteger contre la puissance exorbitante de l'Espagne, brûloient d'élever ce Prince à toute l'autorité de ces Ancêtres, dans l'espoir que sa valeur & sa conduite dissiperoient seules ces pressans dangers, dont ils étoient menacés.

CHARLES II. 1672.

Pendant que la supériorité fut douteuse entre ces deux puissantes Factions, toutes les mesures de défense furent arrêtées par des obstacles, & tous les projets furent retardés. Une résolution, formée avec peine, étoit exécutée sans vigueur. Il se fit néanmoins des levées de Troupes, & l'Armée fut portée à soixante-dix mille hommes. Le Prince fut revêtu de la double dignité de Général & d'Amiral de la Républque, & toute l'autorité militaire fut remise entre ses mains. Mais on ne pouvoit communiquer tout d'un coup, à de si nouvelles Troupes, la discipline & l'expérience ; & les Partisans du Prince ne se crurent pas satisfaits, tandis que *l'Edit perpétuel* (*a*), demeurant en pleine force, l'excluoit du Stadthouderat, & de toute part à l'administration civile.

Politique de de Wit.

De Wit & ses Partisans avoient pour maxime constante, de cultiver la Marine avec un soin extrême, & de donner, à la Flotte, une préférence visible sur l'Armée de terre, qu'ils représentoient comme l'objet d'une partialité choquante, dans les Princes d'Orange. Les deux violentes guerres, qui avoient mis depuis peu la République aux mains avec l'An-

(*a*) Il est connu sous ce nom. Les Etats s'étoient engagés, par cet Acte, à ne reconnoître jamais le Prince d'Orange pour Stadthouder. Il est de 1667.

Charles II. 1672.

gleterre, avoient exercé la valeur des Matelots Hollandois, & fort accru leur habileté. Ruyter, le plus grand Officier de Mer de son tems, avoit d'étroites liaisons avec le Parti de Louvestin; & la confiance étoit égale à la joie, lorsqu'il falloit servir sous ses ordres. Aussi de Wit hâta-t-il l'équipement de la Flotte, dans l'espérance de frapper heureusement un grand coup, qui seroit capable de ranimer les Etats, & de soutenir sa propre autorité, dont il commençoit à sentir la diminution. Il paroît aussi qu'il étoit particuliérement irrité contre les Anglois, & dans la résolution de tirer vengeance de leur conduite, qu'il croïoit fort offensante pour sa Patrie. Il leur reprochoit « d'avoir engagé la République, par la séduction d'une étroite Alliance, & d'une ligue pour leur » défense mutuelle, à quitter l'Alliance des François, & de » n'avoir pas plutôt obtenu ce point, qu'ils avoient formé une » autre ligue pour sa ruine, avec cette même Puissance, » qu'ils avoient eu la perfide adresse de lui faire offenser. Dans » le sein d'une profonde paix, au milieu d'une intime union, » ils avoient indignement attaqué son Commerce, l'unique » fond de sa subsistance; & leur honteuse rapacité leur avoit » fait envahir des biens, que le fond même, qu'on faisoit sur » leurs promesses, leur avoit fait esperer de trouver sans » protection & sans défense. Au mépris de leur propre intérêt & de leur honneur, ils conservoient encore un ressentiment envenimé, de lui avoir vu terminer la guerre avec » quelque succès; une guerre, qui n'avoit eu sa premiere » source que dans leur insolence & leur ambition ». De Wit s'imagina que l'humiliation de ces dangereux Adversaires causeroit une joie sensible à sa Patrie, & feroit à l'avenir la sûreté des vains avantages, qui lui attiroient tant de haine & d'envie.

Ruyter, animé par les mêmes motifs & rempli des mêmes vues, se mit en mer, avec une Flotte formidable, qui ne contenoit pas moins de 91 Vaisseaux de guerre, & de 44 Brûlots. Corneille de Wit étoit à bord, avec la commission de Député des Etats. Ils chercherent les Anglois, qui étoient sous le commandement du Duc d'York, & qui s'étoient déja joints aux François, commandés par le Maréchal d'Etrées. Les

deux Flottes étoient négligemment sur leurs ancres, dans la Rade de Solebay ; & Sandwich, Officier d'expérience, avertit le Duc du danger : mais il en reçut une réponse, qui sentoit, dit-on, le reproche ; comme si la prudence avoit eu plus de part que le courage à sa crainte. A la vue de l'Ennemi, chacun prit son poste avec tant de précipitation, que plusieurs Vaisseaux furent obligés de couper leurs cables. Sandwich commandoit l'Avant-Garde ; & quoique déterminé à vaincre ou périr, la prudence tempéra tellement son courage, que la Flotte entiere lui dut visiblement sa conservation. Il fit l'impossible pour sortir promptement de la Baie, où Ruyter auroit pû facilement, avec ses Brûlots, détruire les Flottes combinées, qui étoient serrées entr'elles & sans ordre. Une si sage conduite donna le tems au Duc d'York, qui commandoit le centre, & au Maréchal d'Etrées, qui faisoit l'Arriere Garde, de se dégager. Mais, dans l'intervalle, Sandwich eut à soutenir un combat très-vif ; & se présentant à tous les dangers, il attira contre lui les plus braves Hollandois. Il tua Van Ghent, un de leurs Amiraux, & mit son Vaisseau en fuite. Il précipita au fond des flots un autre Vaisseau, qui n'avoit pas craint de l'aborder. Il fit essuïer le même sort à deux Brûlots, au moment qu'ils s'efforçoient de l'accrocher : & quoique son Bâtiment fût criblé de coups, & que de mille hommes, qu'il avoit à bord, il y en eût près de six cent morts sur les Ponts, il continuoit de faire tonner son Artillerie au milieu de la Flotte Hollandoise. Mais un troisieme Brûlot, plus heureux que les deux autres, étant parvenu à l'accrocher, sa perte devint inévitable. Envain le Chevalier Haddok, son Capitaine, se hâta de l'avertir. Il refusa de quitter son Bord ; & croïant son honneur offensé par la téméraire expression du Duc, il embrassa courageusement la mort, pour se dérober à l'ignominie.

CHARLES II.

1672.

Bataille de Solebay.

28 Mai.

Pendant ce terrible engagement avec Sandwich, Ruyter ne demeura pas dans l'inaction. Il attaqua le Duc d'Yorck ; & pendant plus de deux heures on combattit si furieusement, que de trente-deux actions, dans lesquelles il s'étoit trouvé sur Mer, il déclara qu'il n'y en avoit aucune où la Victoire eût été disputée avec plus d'obstination. Le Vaisseau du Duc

Charles II. 1672.

étoit dans un si misérable état, qu'il fut obligé de l'abandonner, & de transporter son Pavillon sur un autre. Son Escadre étoit accablée par le nombre, lorsque le Chevalier Jordan, qui avoit succédé au Commandement de Sandwich, vint à son secours; & le combat, que cette jonction rendit plus égal, aïant duré jusqu'à l'entrée de la nuit, les Hollandois se retirerent alors, & ne furent pas suivis par les Anglois. La perte des deux Puissances Maritimes fut à peu près égale, si la plus grande ne fut pas pour l'Angleterre. Les François souffrirent peu, parce qu'à peine eurent-ils quelque part à l'action; & cette lenteur, qui n'est pas dans le caractere de leur Nation, fit conclure qu'ils avoient ordre de menager leurs Vaisseaux, tandis que les Hollandois & les Anglois s'affoibliroient par leurs animosités mutuelles. Presque toutes les rencontres de cette guerre semblerent confirmer le même soupçon.

Il parut fort glorieux, pour les Hollandois, d'avoir remporté quelque avantage sur les Flottes combinées de deux si puissantes Nations: mais il ne falloit rien moins qu'une victoire complette, pour remplir les vues du Pensionnaire, & pour sauver sa Patrie des disgraces, qui sembloient prêtes à l'accabler. Il avoit compris que les François commenceroient leur attaque par Maëstricht, Ville bien fortifiée, & pourvue d'une bonne Garnison: mais Louis, prenant avantage de son Alliance avec Cologne, avoit résolu de porter ses premiers coups par cet Electorat, c'est-à-dire, du côté le plus foible, & le plus mal défendu. Les Armées de l'Electeur & de l'Evêque de Munster, qui parurent sur le bord du Rhin, diviserent l'attention & les forces des Etats. Les Troupes Hollandoises, trop foibles pour une Frontiere de cette étendue, étoient dispersées dans un si grand nombre de Villes, qu'il n'en restoit aucun corps considérable en Campagne, & que peu de Places avoient une forte Garnison. Louis passa la Meuse à Viset; & se présentant devant Orsey, Ville de l'Electeur de Brandebourg, mais avec Garnison Hollandoise, il l'emporta dans trois jours. Son armée se divisa, pour investir à la fois Burick, Wesel, Emerik & Rhinberg, quatre Places réguliérement fortifiées, & fort bien pourvues de Troupes: en quatre jours elles ouvrirent leurs portes au Vainqueur. Les

14 Mai. Progrès des François.

Hollandois, dans l'étonnement de voir tant de puissans Princes réunis contr'eux, ne firent, nulle part, une résistance digne de leur gloire & de leur grandeur présente. Des Gouverneurs sans expérience commandoient des Troupes sans discipline : & le desespoir avoit éteint tous les sentimens d'honneur, seuls capables, dans ces fatales extrémités, d'animer les hommes à leur défense.

Louis s'avança au bord du Rhin, & fit ses dispositions pour le passer. A toutes les infortunes des Hollandois, on peut ajouter l'extrême sécheresse de la saison, qui affoiblissoit les plus grands Fleuves, jusqu'à permettre, en quelques endroits, de les traverser à gué. La Cavalerie Françoise, animée par la présence de son Souverain, & dans une impétueuse ardeur, qui ne put néanmoins troubler ses rangs, se jetta dans le fleuve à la nage. L'Infanterie passa dans des Barques. Quelques Troupes Hollandoises se montrerent sur l'autre rive, mais ne firent aucune résistance. Ainsi fut exécuté, avec gloire, quoique sans danger, ce passage du Rhin, si célébré, dans ce tems, par la flatterie des Courtisans François, & transmis à la postérité par la flatterie plus durable de leurs Poëtes.

Chaque succès sembloit enflammer le courage des Vainqueurs, & redoubler la consternation des Vaincus. Le Prince d'Orange, quoique d'une prudence supérieure à son âge, prenoit le Commandement pour la premiere fois, ne connoissoit pas l'Armée, n'en étoit pas plus connu ; & tous les Sujets de la République, divisés par des violentes factions, étoient incertains de l'autorité à laquelle ils devoient obéir. On s'attendoit que le Fort de Skink, fameux par les Siéges qu'il avoit soutenus, feroit quelque résistance : mais, en peu de jours, il se rendit à Turenne. Ce Général se saisit d'Arnheim, de Knotzembourg & de Nimegue, au moment qu'il parut devant les murs. Dans le même tems, Doësbourg ouvrit ses portes à Louis : & bien-tôt, Harderwick, Amersfort, Campen, Rhenen, Viane, Elberg, Zwoll, Cuilemberg, Wageninghen, Lockem, & Worden, tomberent dans les mains du Conquérant. Groll & Deventer se rendirent au Maréchal de Luxembourg, qui commandoit les Troupes de Munster. Enfin, chaque instant apportoit, aux Etats, de nouvelles infor-

 mations du rapide progrès de leurs Ennemis, & de la misérable défense de leurs propres Garnisons.

1672. Le Prince d'Orange, avec une Armée foible & découragée, se retira dans la Province de Hollande, où il se flattoit, qu'au défaut de toutes les ressources humaines, la force naturelle du Païs le mettroit en état de se soutenir. La Ville & la Province d'Utrecht se rendirent au Monarque François, par une Députation. Narden, Place à trois lieues d'Amsterdam, fut saisie par le Marquis de Rochefort; & s'il eût poussé jusqu'à Muyden, il auroit eu peu de peine à s'y établir. Quatorze Coureurs de son Corps de Troupes s'étant présentés devant les Portes de cette Ville, les Magistrats lui envoïerent leurs clefs. Mais une servante, seule alors dans le Château, prit soin de lever le Pont, qui leur en ferma l'entrée. Ensuite les Magistrats, voïant ce Parti si foible, eurent l'adresse de l'enivrer, & lui reprirent les clefs de leur Ville. Muyden est si proche d'Amsterdam, que son Canon peut incommoder les Vaisseaux qui s'approchent de cette Capitale.

Louis, avec une Cour brillante, fit son entrée solemnelle dans Utrecht, couvert de gloire, parce que de toute parts il étoit environné de succès; quoiqu'il en eût plus d'obligation à la lâcheté ou la mauvaise conduite de ses Ennemis, qu'aux efforts de sa propre valeur ou de sa prudence. Il se voïoit déja Maître des trois Provinces; de Gueldre, d'Overyssel, & d'Utrecht. Groningue étoit menacé; la Frise ouverte à l'invasion. L'unique difficulté regardoit la Hollande & la Zélande; & le grand Monarque délibéroit sur les mesures qui pouvoient avancer leur réduction. Condé & Turenne l'exhorterent à démanteler la plûpart des Villes qu'il avoit conquises, pour en joindre les Garnisons à son Armée, & se mettre en état de pousser vivement ses triomphes. Louvois, espérant que dans leur foiblesse & leur épouvante, les autres Provinces seroient facilement emportées, conseilla de garder la possession des Places qui pouvoient servir à tenir le Peuple sous le joug. Il fut écouté: mais l'événement prouva que son conseil n'avoit pas été le plus prudent.

D'un autre côté, les Hollandois, au lieu de chercher, dans une noble indignation, des ressources contre la violence

qui les opprimoit, tournerent leur rage sur leur malheureux Ministre, dont la prudence & l'intégrité avoient obtenu long-temps leur juste admiration. Le mauvais Etat des Troupes fut rejetté sur sa négligence ; & le mauvais choix des Commandans sur sa partialité. Comme les exemples de lâcheté ne faisoient que se multiplier, on le soupçonna de trahison ; & le souvenir de ses anciennes liaisons avec la France fit croire à la Populace, qu'il étoit convenu de la livrer à ses Ennemis. Le Prince d'Orange, malgré sa jeunesse & son inexpérience, fut regardé comme l'unique Sauveur de l'Etat ; & tous ceux, que leur inclination avoit déja disposés en sa faveur, furent entraînés violemment dans son parti par la crainte.

La seule Ville d'Amsterdam parut conserver un peu de courage, & formant un plan régulier de défense, elle s'efforça de répandre le même esprit dans les autres Villes. Les Magistrats obligerent tous les Habitans de faire une étroite garde. Le Peuple, que l'interruption du travail pouvoit rendre capable de mutinerie, reçut une paie réguliere & des armes pour la défense publique. Quelques Vaisseaux sans usage, qui se trouvoient dans le Port, furent équipés, & postés à la garde de la Ville ; & les Ecluses, qui furent ouvertes, sans égard au dommage que cette résolution pouvoit causer, mirent sous l'eau le Païs voisin. Toute la Province suivit cet exemple, & ne fit pas difficulté, dans une extrémité si pressante, de rendre à la Mer des Champs fertiles, qui lui avoient été dérobés à force de dépense & d'industrie.

Les Etats de Hollande s'assemblerent, pour chercher quelque moïen de sauver les restes d'une République, tombée tout d'un coup, de la condition la plus florissante, au dernier degré de l'infortune & de l'humiliation. Quoiqu'entourés d'eau, qui fermoit tout accès à l'Ennemi, leurs délibérations ne se firent point avec la tranquillité nécessaire pour leur inspirer des mesures convenables à leur situation. Les Nobles jugerent que si leur liberté, leur Religion & leur Souveraineté, étoient sauvées du naufrage, tout le reste devoit être sacrifié sans scrupule au Conquérant. Onze Villes furent de la même opinion. Amsterdam seule se déclara contre tout Traité

avec ses fiers & triomphans Ennemis. Mais cette opposition n'empêcha point l'Assemblée de dépêcher des Ambassadeurs aux deux Monarques, pour implorer leur pitié. Il fut résolu de sacrifier à la France toutes les Villes frontieres, situées hors des sept Provinces, & de lui païer une grosse somme pour les frais de la Guerre.

Louis, aïant consulté Louvois & Pomponne, sur les mesures qui convenoient à sa gloire, préfera, heureusement pour l'Europe, les violens conseils du premier. Il offrit d'évacuer ses Conquêtes, à condition que tous les droits imposés sur les Marchandises de France fussent levés; que l'exercice public de la Religion Romaine fût permis; que les Eglises fussent partagées avec les Catholiques, & leurs Prêtres maintenus aux frais des Etats; que toutes les Villes frontieres de la République lui fussent abandonnées, Nimegue, Saink, Knotzembourg, cette partie de la Gueldre qui est de l'autre côté du Rhin, l'Isle de Bommel, celle de Woorn, la Forteresse de Saint André, & celles de Lovestein & de Crevecœur; que la République lui païroit, pour les charges de la guerre, une somme de deux millions de livres; qu'elle lui enverroit annuellement une Ambassade solemnelle, & une médaille d'or, pour reconnoître qu'elle lui devoit la conservation de cette liberté, qu'elle avoit acquise avec le secours des Rois ses Prédécesseurs; enfin, qu'elle donneroit une entiere satisfaction au Roi d'Angleterre. Il n'accorda que dix jours, pour l'acceptation de ces étranges demandes.

Les Ambassadeurs, que les Etats de Hollande envoïerent à Londres, y furent encore plus mal reçus. Aucun Ministre n'eut ordre de traiter avec eux; & leur logement fut, pour eux, une espece de prison. Mais, malgré cette rigoureuse conduite de la Cour, leur présence excita la tendre pitié & l'indignation même du Public, surtout de ceux qui pénétroient le motif & le résultat de ces dangereux conseils. On disoit: les deux plus puissans Monarques de l'Europe, l'un sur Terre, & l'autre sur Mer, ont conspiré, au mépris de la foi & des Traités solemnels, la ruine d'une illustre République: quelle affreuse perspective pour les voisins de l'un, & pour les Sujets de l'autre! Charles avoit formé une triple ligue pour

pour contenir le pouvoir exorbitant de la France; preuve manifeste, qu'il ne s'égare point aujourd'hui par ignorance; il avoit voulu plaire à son Peuple, par cette sage mesure; il en a reçu des applaudissemens: puisqu'il adopte aujourd'hui des vues opposées, il se propose sans doute de les faire servir à se rendre indépendant de ce même Peuple, dont l'estime lui devient indifférente. Dans un tems où la Nation est parfaitement soumise, où la conduite du Parlement ne sauroit être plus respectueuse, on forme gratuitement le dangereux projet de les mettre sous le joug: & tous les intérêts étrangers de l'Angleterre sont sacrifiés, pour lui ravir plus sûrement ses libertés Domestiques. On craint tellement qu'il ne reste quelques traces de liberté aux yeux des Anglois, que leur barriere réelle est abandonnée à leur plus dangereux Ennemi: & par une conspiration générale de la tyrannie contre les Loix & la liberté, tout ce qui a conservé, dans quelque degré, ces droits précieux, quoique depuis très-long-tems précaires, doit être assujetti pour jamais à la servitude & l'injustice.

Pendant que la crainte d'offenser son Allié engageoit Charles à traiter les Ambassadeurs Hollandois avec cette rigueur, il n'étoit pas tout-à-fait sans inquiétude, sur le rapide progrès des Armes Françoises. Il ne pouvoit se dissimuler, que si la Hollande étoit entiérement conquise, son Commerce & toutes ses forces maritimes devoient tomber à la France. Les Païs-Bas Espagnols auroient infailliblemens le même sort: & Louis, indépendant de son Allié, ne se croiroit plus intéressé à le soutenir contre ses Sujets. Quoique Charles n'eût jamais étendu son attention aux conséquences fort éloignées, il ne put fermer les yeux sur des objets si présents; & s'il étoit incapable de jalousie, il ne le fut pas de quelque trouble, en voïant tout ceder aux Armes de France, tandis qu'on faisoit une si vigoureuse résistance aux siennes. Il se hâta de congédier les Ambassadeurs Hollandois, dans la crainte que la faveur, dont ils jouissoient à Londres, n'y fit naître des Cabales: mais il fit partir le Duc de Buckingham & le Comte d'Arlington, qui furent bientôt suivis du Lord Halifax, pour rentrer en négociation avec le Roi de France, dans la prospérité qui n'abandonnoit pas ce Monarque.

Ces Ministres passerent par la Hollande ; & dans la supposition qu'ils apportoient la paix à cette malheureuse République, ils reçurent de toutes parts les plus vives acclamations. Vive le Roi d'Angleterre, vive le Prince d'Orange, malheur aux Etats ; tels furent les cris de la Populace. Les Ambassadeurs Anglois, après diverses conférences avec les Etats & le Prince d'Orange, dans lesquelles on avança peu l'accommodement, se rendirent à Utrecht, où pour confirmation de l'alliance entre les deux Rois, ils convinrent que la paix avec la Hollande ne se feroit qu'avec le consentement de l'un & de l'autre. Ils exposerent, ensuite les prétentions de l'Angleterre, dont voici les principaux articles : Que les Hollandois renonceroient aux honneurs de la Mer, sans réserve & sans exception, & que leurs plus grandes Flottes, sur la côte même de Hollande, ne refuseroient pas de baisser le Pavillon devant le plus petit Bâtiment qui porteroit Pavillon Anglois ; que toute personne, coupable de trahison contre le Roi, ou convaincue d'avoir publié des Ecrits séditieux, seroit bannie pour jamais des Domaines de la République ; que les Hollandois païroient au Roi un million de livres sterling, pour les charges de la guerre, & dix mille livres sterling chaque année, pour la permission de pêcher dans les Mers Angloises ; que le Commerce Indien seroit partagé avec l'Angleterre ; que le Prince d'Orange & ses Descendans jouiroient de la Souveraineté des Provinces-Unies, ou du moins, qu'ils seroient revêtus des Dignités de Stadthouder, d'Amiral & de Général, dans la même étendue que leurs Ancêtres l'avoient été ; & que l'Isle de Walcheren, la Ville & le Château de l'Ecluse, avec les Isles de Cassant, de Gorée & de Verne, seroient mises entre les mains du Roi, pour sûreté de l'exécution des articles. La justice & la bonne foi obligent de supposer que Charles, dans sa ligue avec la France, ne s'étoit pas proposé l'entiere destruction des Provinces-Unies, puisqu'un plan de cette nature n'étoit pas compatible avec le projet d'emploïer la France à l'établissement de son autorité domestique ; mais le progrès des Armes Françoises aïant réduit la Hollande à l'extrêmité, le Roi d'Angleterre souhaitoit d'obtenir une part considérable du riche butin que la fortune paroissoit jetter entre ses mains.

Les conditions, proposées par Louis, ne laissoient aucune sûreté à la République contre les invasions des François par Terre; & les demandes de Charles ne l'exposoient pas moins à l'invasion des Anglois par Mer: mais jointes ensemble, elles étoient si peu supportables, que dans l'impossibilité de se défendre, les Hollandois se virent réduits au dernier désespoir. Leur malheur étoit extrêmement augmenté par la violence des Factions, qui se remuoient de toutes parts. De Wit, trop obstiné à défendre son systême de liberté, dans le tems que l'existence même de la République étoit menacé, persistoit à combattre la révocation de l'Edit perpétuel, devenu l'horreur de la Populace Hollandoise. Les séditieux ne connurent plus de frein. Ils se souleverent à Doort; & dans leur fureur ils contraignirent les Magistrats de signer la révocation qui faisoit l'objet de tant de vœux. Ce fut un signal de révolte ouverte, dans chaque Province. Amsterdam, la Haie, Middelbourg, Rotterdam, devinrent un Théâtre de confusion. Le Peuple courut aux Armes; & foulant aux pieds l'autorité de ses Magistrats, il les obligea de se soumettre au Prince d'Orange. Il chassa, de leurs Offices, tous ceux qui lui déplaisoient. Il pressa le jeune Prince d'en nommer d'autres à leur place; & suivant le génie de la Populace de tous le tems, lorsqu'elle a pu parvenir à rassasier sa vangeance contre ses Supérieurs, il demeura fort indifférent pour la défense de ses libertés.

CHARLES II. 1672.

Le Prince d'Orange créé Stadthouder.

Les talens supérieurs & les vertus du Pensionnaire lui avoient attiré l'envie, & l'exposerent à toute la rage des préjugés populaires. Quatre Aassassins, sans autre motif qu'un aveugle zele, l'attaquerent dans les rues, & le laisserent à demi mort de plusieurs blessures. On en punit ún, & les autres ne furent jamais recherchés pour ce crime. Corneille de Wit, son Frere, qui s'étoit conduit en Mer avec autant de valeur que de prudence, aïant été obligé, par une maladie, de quitter son poste, se trouvoit alors dans sa Maison de Doort. D'autres Assassins fondirent sur lui; & ce fut avec une extrême difficulté, que sa Famille & ses Domestiques le sauverent de leur violence. Dans Amsterdam, la Maison du brave Ruyter, seule ressource de la Patrie, fut

assiégée par une Populace furieuse ; & sa Femme, ses Enfans furent exposés quelque-tems au dernier danger.

Un Barbier, nommé Fichelaer, noté d'infamie, pour divers crimes, accusa Corneille de Wit, d'avoir voulu l'engager, par ses offres, dans le dessein d'empoisonner le Prince d'Orange. L'accusation, quoique démentie par la contradiction & l'absurdité même des preuves, fut reçue avidement ; & Corneille fut cité devant les Juges. La Cour de Justice, soit qu'elle fût aveuglée par les mêmes préventions, ou qu'elle n'osât s'opposer au torrent, condamna ce vertueux Citoïen à la question : & pour prix de ses services militaires, après avoir été revêtu des premieres Dignités de la République, il fut livré à l'Exécuteur, & déchiré par les plus cruels tourmens. Au milieu de ses douleurs, il protesta constamment de son innocence ; & l'on ajoute, à l'honneur de son courage, qu'il répéta plusieurs fois quelques vers d'un ancien Poëte (*a*), qui contenoient des sentimens convenables à sa situation. Ses Juges ne l'en condamnerent pas moins au bannissement. Le Pensionnaire, que la crainte n'avoit pu empêcher de lui rendre les devoirs d'un Frere & d'un Ami, résolut de ne pas l'abandonner dans une humiliation qu'il n'avoit pas méritée. Il se rendit à la prison de son Frere, déterminé à l'accompagner dans son exil. Le signal fut donné à la Populace. Des milliers de Furieux prirent les armes, briserent les Portes de la prison, arracherent les deux Freres à leurs Gardes, & s'entredisputerent l'honneur de tremper, les premiers, les mains dans leur sang. Leur mort même ne rassasia point cette rage brutale. Les séditieux exercerent sur les deux cadavres, des indignités dont le récit paroîtroit choquant ; & ce ne fut qu'après avoir lassé leur fureur, qu'ils permirent, aux Amis de ces illustres & malheureuses victimes, de les enlever, & de leur accorder, sans bruit & sans suite, l'honneur de la Sépulture.

Massacre des deux de Wit.

Conduite du Prince d'Orange, & résolution désespérée des Hollandois.

Le massacre des de Wit fit disparoître, pendant quelque tems, les restes de leur Parti ; & tous les Sujets des Provinces-Unies, soit par crainte, ou par inclination, ou par pru-

(*a*) L'Ode d'Horace qui commence par ce vers.
Justum & tenacem propositi virum, &c.

dence, s'accorderent dans les témoignages d'une parfaite obéissance au Prince d'Orange. La République, quoiqu'à demi-subjuguée par une force étrangere, & consternée par ses infotunes, s'unit fortement sous un seul Chef, & recueillit, par degrés, les rests de son ancienne vigueur. Le Prince, digne du sang héroïque dont il etoit sorti, fit éclater des sentimens, convenables au Chef d'une brave & libre Nation. Il tourna tous ses efforts contre l'Ennemi public, sans desirer, pour lui-même, des avantages pernicieux à la liberté de sa Patrie. Dans un discours qu'il fit aux Etats, il les exhorta, « non-seulement à rejetter ces insupportables » conditions, qui leur étoient imposées, mais à rompre des » Négociations, qui ne servoient qu'à diminuer le courage » de leurs Concitoïens, & peut-être à retarder les secours » de leurs Alliés. Il représenta que si l'on ne s'abandonnoit » point au désespoir, le nombre & la richesse des Hollan- » dois, aidés par les avantages naturels de leur Païs, suf- » fisoient encore, pour repousser, ou pour affoiblir du moins » les efforts de l'Ennemi, & pour conserver les Provinces » qui restoient, jusqu'à ce que les autres Nations de l'Eu- » rope, frappées du danger commun, se missent en mou- » vement pour les secourir. Il ajouta que l'envie de leur » opulence aïant excité contr'eux une si puissante Ligue, ils » se flatteroient envain d'appaiser, par leurs concessions & » leurs offres, des Ennemis dont les prétentions n'étoient » pas plus bornées par la modération que par la justice. Il » leur fit rappeller la mémoire de leurs généreux Ancêtres, » qui, dans l'enfance même de leur Etat, avoient cru la » liberté préférable à toutes les considérations humaines, » & s'étoient rendus, par une défense obstinée, capables » de résister à la puissance, aux richesses, à la discipline mi- » litaire de l'Espagne. Enfin, déclarant qu'il étoit résolu de » marcher sur les traces de ses glorieux Prédécesseurs, il » espéroit, conclut-il, qu'après l'avoir honoré de la même » confiance, que leurs Ancêtres avoient accordée aux pre- » miers Princes d'Orange, ils seconderoient aussi ses efforts » avec la même constance & le même courage ».

CHARLES II. 1672.

Cette ardeur du jeune Prince parut se répandre dans toute

CHARLES II. 1672.

l'Assemblée. Ceux qui sembloient prêts à courber la tête sous le joug, parurent déterminés à la résistance, & résolus de défendre, jusqu'à la derniere extrêmité, ces restes de leur Patrie que les armes du Vainqueur & l'inondation ne leur avoient point encore enlevés. Si le terrein leur manquoit pour combattre, loin de ceder à la force, ils prirent la résolution de se retirer dans leurs Etablissemens Indiens, d'y ériger un nouvel Empire, & de conserver, jusques dans les climats de l'esclavage, cette précieuse liberté, dont l'Europe étoit indigne. Les mesures furent concertées d'avance, pour l'exécution de cet étrange projet ; & par un calcul aisé, on jugea que les Vaisseaux, qui se trouvoient dans les Ports. pouvoient transporter deux cens mille Habitans aux Indes Orientales.

Les Rois alliés, découvrant enfin quelque apparence d'opposition, tournerent tous leurs efforts à séduire le Prince d'Orange, de la conduite & de la valeur duquel ils comprirent que le sort de la République dépendoit uniquement. Ils lui offrirent la Souveraineté de la Province de Hollande, avec la protection de la France & de l'Angleterre, pour le garantir des invasions étrangeres, & de l'inquiétude de ses Sujets. Leurs propositions furent généreusement rejettées ; & le Prince déclara qu'il étoit résolu, plutôt que de manquer à sa Patrie, de se retirer dans ses Terres d'Allemagne, pour y passer le reste de sa vie à la chasse. Lorsque Buckingham lui demanda ce qu'il pouvoit se proposer, dans l'état désespéré de sa Patrie : « de la défendre, répondit-il, jusqu'à mon dernier soupir, » & de mourir dans le dernier retranchement ».

Un puissant motif, pour engager le Peuple Hollandois dans le Parti du Prince, avoit été l'espérance que le Roi d'Angleterre, souhaitant l'avancement de son Neveu, pourroit renoncer à ses engagemens, & prendre en main la protection de la République. Mais on reconnut bien-tôt combien cette attente étoit trompeuse. Charles demeura ferme dans son alliance ; & les Flottes combinées des deux Rois s'approcherent de la Côte de Hollande, avec une Armée Angloise à bord, sous les ordres du Comte de Schomberg, On prétend qu'une Marée extraordinaire les éloigna de la

Côte, & que la Providence s'entremit ainsi, par une voie remarquable, pour le salut de la République. L'air, du moins, fut très-orageux pendant le reste de la Saison; & les deux Flottes, ou furent écartées par le vent, ou n'oserent approcher d'un rivage qui ne leur offroit que des écueils. Louis, voïant que ses Ennemis reprenoient courage derriere leurs inondations, & que les apparences ne permettoient plus de progrès à ses armes, avoit pris le parti de retourner à Versailles.

La prédiction du Prince d'Orange se vérifia. Toutes les Nations de l'Europe regarderent le malheur de la Hollande comme l'avant-coureur de leur propre sort, & désespérerent de pouvoir se défendre elles-mêmes, si la France, déja trop puissante, recevoit un tel surcroit de force. L'Empereur, quoiqu'éloigné, & d'une extrême lenteur dans ses entreprises, commençoit à se mettre en mouvement. L'Electeur de Brandebourg marquoit de la disposition à prendre parti pour les Etats. L'Espagne avoit envoïé quelques Troupes à leur assistance; & les efforts du Prince d'Orange, joint à ces apparences de secours de la part des Alliés de la République, faisoient déja prendre aux affaires une face différente. Groningue fut la premiere Place, où l'Ennemi vit arrêter ses progrès. L'Evêque de Munster, repoussé par la Garnison de cette Ville, fut obligé d'en lever le Siége avec perte & deshonneur. Celui de Norden fut tenté par le Prince d'Orange: mais Luxembourg, fondant tout d'un coup sur ses lignes, le força d'abandonner son entreprise.

1673.

Un Parlement.

4 Février.

Les Hollandois n'avoient pas d'Alliés sur lesquels ils fissent plus de fond, que sur le Parlement d'Angleterre; & les pressantes nécessités du Roi l'obligerent enfin de l'assembler. Tout le monde, Etrangers & Citoïens, fixa les yeux sur cette session, qui sembloit une vraie renaissance, après des prorogations continuées depuis environ deux ans. On savoit combien le Roi redoutoit cette Assemblée; & les mécontentemens causés par tant de mesures hardies dans l'administration, étrangere ou domestique, ne donnoient que trop de fondement à ses craintes.

Charles, néanmoins, dans son discours, expliqua ses dis-

CHARLES II. 1673.

positions aux deux Chambres, avec les plus grandes apparences de cordialité & de confiance. Il leur dit, » qu'il les » auroit assemblées plutôt, s'il n'avoit voulu leur laisser le » tems de se rendre à leurs propres affaires, & donner quel» que relâche à son Peuple, du côté des taxes & des impositions: que depuis leur derniere Assemblée, il s'étoit vu en» gagé dans une Guerre, non-seulement juste, mais d'une » nécessité presqu'égale pour l'honneur & l'intérêt de la Na» tion; que dans la vue de maintenir la Paix intérieure du » Roïaume, pendant qu'il avoit la Guerre au-dehors, il » avoit accordé aux Non-conformistes une Déclaration d'in» dulgence, dont il avoit observé de si bons effets, qu'il de» voit s'en applaudir: qu'à la vérité il avoit appris, qu'on » formoit quelques objections contre l'exercice de ce droit; » mais qu'il leur déclaroit nettement la résolution où il étoit, » de s'en tenir à son Ordonnance, & qu'il se croiroit offensé » de la moindre contradiction; qu'à l'égard de certains bruits, » par lesquels on sembloit vouloir insinuer que ses nouvelles » levées couvroient des vues contre les loix & la liberté pu» blique, il les regardoit comme une défiance si frivole, qu'il » étoit résolu d'augmenter ses forces au Printems prochain, » & qu'il ne pouvoit douter que la Chambre des Comunes » n'en considérât la nécessité dans ses Subsides». Il laissa le reste des affaires à son Chancelier.

Ce Ministre s'étendit sur les mêmes argumens, auxquels il joignit la quantité d'imaginations extraordinaires, tirées de son propre fond. Il dit, par exemple, « que les Hollan» dois étoient les Ennemis communs de toutes les Monar» chies (a), sur tout de celles de la Grande Bretagne, uni-

(a) Donnons cette partie dans ses propres termes: S. M. vous a dit qu'elle se trouve engagée dans une Guerre importante, absolument nécessaire, inévitable, & d'une grande dépense Elle s'en est rapportée à sa Déclaration, dans laquelle vous trouverez les indignités personnelles qu'on lui a faites, par des Estampes, par des Médailles, & les autres affronts publiques qu'il a reçus des Etats, leurs violations des Traités tant dans l'affaire de Surinam, que dans celle des Indes Orientales. Enfin ils sont parvenus à ce point d'insolence, de refuser au Roi l'honneur du Pavillon, quoique ce soit un droit indubitable & inséparable de sa Couronne, reconnu dans le traité de Breda, & qui n'a jamais été contesté dans aucun tems. S. M. après avoir long tems attendu une juste satisfaction, après l'avoir demandée solemnellement, a vu avec étonnement qu'ils

que

» que Rivale de leur Commerce & de leur Puissance maritime, seule obstacle à leurs vues d'Empire universel, aussi » vaste que celui de l'ancienne Rome ; que dans leurs disgraces même, & dans leurs dangers présens, ils étoient » enivrés de leurs ambitieuses prétentions, jusqu'à rejetter » toute offre de Traité, & de cessation d'armes : que dans la » Guerre actuelle, le Roi ne faisoit que suivre les maximes » qui avoient fait approuver au Parlement la derniere, & » qu'il pouvoit dire par conséquent, *que c'étoit leur Guerre* : que les Hollandois étant, par intérêt & par inclination les éternels Ennemis de l'Angleterre, le Parlement » avoit jugé avec beaucoup de sagesse, qu'il étoit nécessaire » de les extirper, & qu'il avoit établi pour maxime invariable, *Delenda est Carthago*, c'est-à-dire, qu'à toute sorte

ont disputé contre son droit dans toutes les Cours de l'Europe & fait de grandes offres au Roi de France, s'il vouloit prendre leur partie contre nous. Mais S. M. T. C. se ressouvenoit trop bien de ce qu'ils avoient fait à Munster, contre la foi de tant de Traités & d'engagemens solemnels, & combien leur voisinage est dangereux pour toutes les têtes couronnées.

Le Roi & ses Ministres ont été long-tems exposés ici à beaucoup de médisances. Quelquefois ils ont été représentés comme vendant tout à la France à prix d'argent, pour se mettre en état de soutenir cette Guerre. Ils devoient, disoit-on, lui donner pour sûreté de son paiment, Portsmouth, Plymouth & Hull. D'autrefois on faisoit courir le bruit que la France & la Hollande étoient d'accord. Enfin l'accusation de trahison étoit changée en accusation de folie. Ces mêmes Ministres qu'on avoit traités de scélérats, on les représentoit comme aiant perdu le jugement. Dans la vérité on n'avoit pas lieu de blâmer ceux qui publioient leurs craintes dans les Cafés, puisque si cette union avoit eu lieu, tout le fardeau de la guerre seroit tombé sur nous. Mais les deux Rois, connoissant leurs intérêts, résolurent de s'unir ensemble, contre les Ennemis de toutes les Monarchies, & principalement de celle-ci, la seule qui puisse entrer en concurrence avec eux, pour le Commerce & pour la puissance sur Mer, & la seule qui les empêche de parvenir à un Empire universel aussi grand que celui de Rome. Les Etats étoient si persuadés qu'ils y pourroient enfin parvenir, & tellement infatués de leur ambition, qu'ils n'ont pu s'en défaire, même dans leur plus grande détresse & dans leur plus grand danger ; de sorte qu'ils ont refusé de traiter, & de consentir à une Treve. C'est ce que toute la Nation a vu & connu avant la premiere guerre : mais on ne put prendre alors un tems convenable, ni faire de si bonnes alliances. Cependant vous jugeâtes avec raison, qu'à quelque prix que ce fût, ce gouvernement doit être exterminé, *Delenda est Carthago*. Aussi le Roi peut-il, dire, que c'est ici votre guerre, & que c'est par votre avis qu'il prit ses mesures. Elles sont justes & raisonnables. Il attend donc de vous un secours proportionné, &c. Permettez-moi de vous dire que S. M. a réduit les Etats à un tel point, que si vous concourez avec lui dans l'assistance que vous lui donnerez, ils ne pourront plus mettre l'Angleterre en danger. Mais, si vous souffrez qu'ils se relevent, souvenez vous de ceci : les Etats de Hollande sont les Ennemis perpétuels de l'Angleterre, par intérêt & par inclination, &c.

CHARLES II. 1673.

» de prix, cet odieux Gouvernement devoit être enseveli sous » ses ruines, enfin, que la fierté Hollandoise portoit sur la » confiance que le Parlement n'accorderoit point de Subside » au Roi ; mais qu'au contraire, sa Majesté comptoit elle-» même qu'ils seroient bien-tôt trompés, dans une espérance » qui faisoit leur unique ressource ».

Les Communes avant que de s'engager dans l'affaire qu'on leur proposoit, en prirent une en considération, qui ne pouvoit laisser aucun doute des projets arbitraires du Roi, mais dont le dénoûment fit connoître qu'elles étoient peu disposées à s'y conformer. C'étoit un usage constant, depuis le Parlement de 1604, & qui n'avoit pas été disputé à la Chambre, de faire partir, dans le cas de vacance, des Lettres pour de nouvelles élections ; & le Chancelier, en faveur duquel on faisoit valoir auparavant quelques exemples, s'étoit abstenu, depuis, de renouveller ses prétentions. On regardoit cet établissement, comme le premier pas des Communes pour le maintien & la sûreté de leurs priviléges ; & rien n'étoit plus nécessaire, en effet, pour prévenir l'envoi clandestin des Lettres, & pour assurer la liberté des élections. Il n'y avoit qu'un Ministre aussi désespéré que Shaftbury, plein, comme il étoit, du plan régulier qu'il avoit formé pour donner des chaînes à la Nation, qui pût entreprendre de détruire une pratique si raisonnable & si bien établie, ou qui pût s'être flatté du succès, dans une démarche si hardie. Plusieurs Membres, appellés par des Lettres irrégulieres du Chancelier, avoient pris leur place dans la Chambre. Mais elle n'eut pas plutôt achevé de s'assembler, qu'on vit naître une opposition contr'eux. Ils eurent, à la vérité, la modestie de sortir. Leur Election fut déclarée nulle ; & l'Orateur expédia de nouvelles Lettres, dans la forme ordinaire.

On crut remarquer un peu plus de complaisance, dans la délibération qui succéda ; mais au fond, elle partoit du même esprit de liberté & d'indépendance. Les Communes résolurent, pour survenir aux besoins extraordinaires du Roi, telle fut leur expression, de lui accorder, pendant l'espace d'un an & demi, 70000 livres sterling par mois, c'est-à-dire, 1260000 pour somme totale. Quoiqu'elles ne desirassent

point une rupture violente avec Charles, elles affecterent de ne donner aucune marque d'approbation à la Guerre; & ce Subside ne fut accordé, que dans la vue d'obtenir plus de facilité à délivrer la Nation de quelques autres Sujets de plainte. Il n'y en avoit pas de plus allarmant, soit par les motifs auxquels on pouvoit l'attribuer, soit par les suites qu'on en pouvoit craindre, que la Déclaration d'indulgence. Une remontrance fut immédiatement dressée, contre l'exercice de cette prérogative. Charles entreprit de se défendre. Les Communes insisterent, sous prétexte, » qu'elles pouvoient interrompre le cours des Loix & changer le pouvoir législatif, qui, de l'aveu commun, résidoit dans le Roi & dans les » deux Chambres. Tout le monde étoit dans l'attente du succès. Le Roi se trouvoit comme engagé d'honneur, à soutenir sa démarche; & pour aller au devant des oppositions, il avoit déclaré positivement que sa résolution étoit de la soutenir. Les Communes étoient obligées à la même fermeté, non-seulement parce qu'elles ne pouvoient ceder sans honte, avec de si fortes raisons en leur faveur, mais encore, parce qu'il étoit visible que si le Roi l'emportoit, il falloit renoncer à toute limitation légale de la Constitution.

CHARLES II. 1673.

Charles étoit parvenu à ce point critique, qu'il devoit avoir prévu, lorsqu'il avoit embrassé de si violens conseils; & dans la supposition de l'événement, son parti devoit être pris depuis long-tems. Outre sa garde ordinaire, il avoit une Armée aux Portes de Londres, sous les ordres du Comte de Schomberg, Etranger; & plusieurs de ses Officiers étoient Catholiques. Il pouvoit s'attendre que si la violence devenoit nécessaire pour tenir les Mécontens en bride, le Roi de France seroit prêt à le seconder, & soutiendroit des mesures que ces deux Monarques avoient prises de concert. Mais Charles frémit, à l'approche d'un aussi dangereux précipice que celui qui s'offroit devant lui. Le masque une fois levé, il voïoit le retour de la confiance impossible, entre lui & la Nation: le péril des secours étrangers, sur tout de la part d'un si puissant Prince, se faisoit assez sentir; & le succès de ses propres Armes n'avoit pas été assez brillant, pour augmenter son autorité, ou pour faire repentir les Mécontens de leur opposition. On peut observer aussi que c'étoit moins l'ambi-

CHARLES II. 1673.

tion que le desir d'une vie aisée, qu'i l'avoit fait penser à l'augmentation de son pouvoir. Les étroites bornes de la Constitution rendoient le Gouvernement embarrassé, difficile; il étoit impossible à ce Prince, sans beaucoup d'art & d'intrigue, de se procurer l'argent nécessaire à ses plaisirs, ou suffisant même pour le maintien d'une administration réglée. Ainsi lorsqu'il eut ouvert les yeux sur les dangers de l'opposition, le même goût, pour ses aises le porta bientôt à retracter ce qu'il trouvoit de la difficulté à maintenir; & son naturel, doux & pliant, lui fit trouver peu d'objections contre une démarche, à laquelle un Prince plus hautain n'auroit consenti qu'avec une extrême répugnance. Cependant, pour se rendre de meilleure grace, il demanda leur opinion aux Pairs, qui lui conseillerent de donner cette satisfaction aux Communes. Aussi-tôt le Roi se fit apporter la Déclaration, & rompit le sceau de ses propres mains. Les Communes témoignerent la plus vive satisfaction (*a*): & Charles promit d'ap-

La Déclaration d'indulgence est révoquée.

(*a*) Une Requête présentée au Roi par les deux Chambres, dans la derniere Session, fera mieux connoître combien elles avoient à cœur la révocation d'une grace, qu'elles soupçonnoient Charles de n'accorder à tous les Non-Conformistes, que pour y comprendre les Catholiques.

Nous, les Seigneurs & les Communes, &c. Convaincus de la constance de V. M. dans la Religion Protestante, nous croions obligés par notre devoir & nos consciences, de représenter à V. M. l'accroissement du Papisme, dont nous souhaitons ardemment de prévenir les suites.

1°. Il y a beaucoup de Prêtres & de Jésuites, qui fréquentent les Villes de Londres & de Westminster, & les diverses Provinces du Roiaume, en plus grand nombre qu'auparavant, & qui font leurs efforts pour séduire vos Sujets.

2°. Il y a un grand nombre de Chapelles & de Maisons, où l'on dit la Messe, dans toutes les grandes Villes du Roiaume, & autres endroits; outre les Maisons des Ambassadeurs, où les Sujets de V. M. vont entendre librement la Messe, sur tout dans les Villes de Londres & de Westminster.

3°. Il y a des Confréries & des Couvens de Prêtres & de Jésuites Anglois; dans le Palais de S. James, à Conébe, dans la Province d'Hereford, & en d'autres lieux du Roiaume; outre plusieurs Ecoles où l'on corrompt la Jeunesse, en lui inspirant les principes du Papisme.

4°. On vend publiquement des Catéchismes & autres livres Papistes, pendant les Séances mêmes du Parlement.

5°. Les Magistrats en général, & leurs Officiers, sont extrêmement négligens dans les devoirs de leurs Charges, par rapport à la conviction des Papistes.

6°. Les Récusans sont chargés de tous les Emplois qui peuvent leur être à charge, & Jouissent de tous les Emplois profitables, les exercent eux-mêmes, ou les font exercer par d'autres.

7°. Les Papistes jouissent des présentations aux Bénéfices sous le nom d'autrui, & par-là ces Bénéfices sont remplis par des Ministres incapables.

8°. Plusieurs personnes prennent la liberté d'envoier leurs Enfans hors du Roiaume, pour y être élevés; & sous prétexte d'une meilleure éducation, on leur donne des Gouverneurs, qui n'ont pas prêté les sermens d'allegeance & de suprématie, & qui communément les corrompent, pour leur faire embrasser le Papisme.

prouver tous les Bills, qui tendroient à la réparation des abus (*a*). Charles II.

Shaftsbury, voïant reculer le Roi sur un point capital, qu'il s'étoit engagé publiquement à maintenir, conclut que tous les systêmes, pour l'accroissement de l'Autorité Roïale, étoient évanouis, & que Charles étoit absolument incapable de fermeté dans ses résolutions. Il jugea que les Communes pourroient porter leurs recherches sur ces dangereux conseils, que le Public avoit en horreur, & qu'avec sa facilité ordinaire, le Roi pourroit abandonner ses Ministres à leur vengeance. La résolution, qu'il prit aussi-tôt, fut de s'attacher au Parti qui devoit prédominer, & d'expier toutes ses violences, en faveur de la Monarchie, par le même emportement dans son opposition. Jamais changement ne fut plus brusque ou plus indépendant des apparences. Cet infidel Ministre entra tout d'un coup dans les Cabales du Parti contraire, & leur découvrit peut-être avec exagération, les vues arbitraires auxquelles il avoit tant contribué. Il se vit reçu, à bras ouverts, par des gens qui avoient besoin d'un Chef de cette capacité, & personne ne lui reprocha sa derniere apostasie. Un des plus fâcheux effets de toutes les Factions qui avoient divisé l'Angleterre, & des révolutions soudaines dont le Public avoit tant souffert, étoit d'avoir corrompu les ames, & détruit les sentimens d'honneur & de bienséance, jusques dans les apparences de la conduite (*b*). 1673.

9°. Quoiqu'il y ait eu divers Procès, portés à la Cour de l'Echiquier contre les Récusans convaincus, il n'y en a qu'un très-petit nombre qui aient été poursuivis.

10°. Les Papistes d'Irlande sont devenus si insolens, qu'ils ont ouvertement des Archevéques & des Evéques en opposition aux Evéques Protestans, & disent publiquement la Messe dans Dublin & d'autres endroits d'Irlande. Pierrre Talbot, Archevéque prétendu de Dulbin, a été publiquement sacré à Anvers, & s'étant ensuite rendu à Londres, il y a exercé ses fonctions. Dans son voiage de Londres à Chester, les Papistes lui ont fait de grands honnneurs, lui donnant le titre de votre Grandeur. En arrivant à Dublin, Il y a été reçu par les Papistes en grande solemnité, & y exerce encore ses fonctions. Sa résidence est à trois milles de Dublin, chez le Colonel Talbot, son Frere, qui est actuellement, en qualité d'Agent public, auprès de V. M., pour y solliciter les intérêts des Papistes d'Irlande.

(*a*) Tous les Historiens s'accordent à dire, qu'il en étoit quitte, pour ne rien exécuter de ce qu'il avoit promis.

(*b*) Le Pere d'orléans, assure d'après Jacques II. que » Shaftsbury exécuta » sa résolution, dès le lendemain, après » que le roi se fut déterminé à révoquer » sa Déclaration; qu'il étoit onze heures » du soir, avant que le Roi se fût déterminé; & que dès le lendemain matin, » le Comte parut, dans la Chambre-Haute, à la tête du Parti le plus vio-

CHARLES II. 1673.

Mais le Parlement, quoique satisfait de la conduite du Roi, n'avoit pas perdu toutes les craintes, qu'il fondoit sur les mesures de la Cour. Il passa un Bill, qui reçut ensuite le nom de *Test*, c'est-à-dire, *Epreuve*, concernant tous ceux qui seroient déchargés de quelque Office public. Outre les sermens d'Allegance & de suprématie, & la reception du Sacrement dans une Eglise Anglicane, cet Acte les obligeoit d'abjurer la Doctrine de la Transubstantiation (*a*). Comme les Presbytériens avoient secondé les efforts des Communes contre la Déclaration d'Indulgence, & qu'ils sembloient résolus de n'accepter aucune tolérance, qui ne leur seroit point accordée par des voies légales, ils avoient acquis tant de faveur dans cette Chambre, qu'on y adopta un projet d'union de tout l'intérêt Protestant, contre l'Ennemi commun, c'est-à-dire, contre les Catholiques Romains, qui recommençoient à devenir redoutables. On passa un Bill, pour le soulagement & la satisfaction des Protestans Non-Conformistes : mais il trouva quelques oppositions, ou du moins quelques délais de la part des Pairs.

» lemment opposé à la Religion Catho-» lique, à la Guerre contre la Hollande, » & à l'union avec la France.

Un Historien Anglois raconte que le Lord Clifford, grand Trésorier, ignorant les desseins du Comte, étoit allé le visiter le soir du jour précédent, & qui lui aiant communiqué un projet de son invention, pour l'établissement d'un fond perpétuel, qui rendroit les Parlemens inutiles, il lui lut un discours, qu'il avoit composé pour faire le lendemain l'ouverture de ce projet dans la Chambre des Seigneurs. Le comte parut charmé de ce discours, & souhaita de l'entendre lire une seconde fois. Le lendemain, le Roi & le Duc d'York, s'étant rendus à la Chambre, pour appuier ce projet par leur présence, Clifford y récita son discours; mais il n'eut pas plutôt cessé de parler, que le Comte de Shaftsbury prit la parole, & le refuta de point en point. Il fit voir que le projet étoit extravagant & impraticable ; qu'il ne tendoit qu'à renverser le Gouvernement, à tout mettre en confusion, & peut-être à forcer le Roi & la Maison Roiale d'aller passer le reste de leur vie en exil hors du Roiaume, sans espérance de retour. Si le discours du grand Trésorier avoit surpris les Seigneurs, qui en comprenoient bien le but, ils ne furent pas moins étonnés de voir le Chancelier, un des principaux Membres de la Cabale, se déclarer si ouvertement contre le Roi. Le Duc d'York dit à l'oreille du Roi son Frere; *quel Coquin de Chancelier avez-vous là?* & le Roi répondit ; *quel Fou de Trésorier m'avez-vous donné?* Rapin, qui n'a point oublié ce trait, ne laisse pas de le trouver douteux ; mais les raisons qu'il oppose, sont des conjectures très-foibles. L'espece d'apologie, qu'il fait ensuite, du Comte de Shatsbury, n'a pas plus de force. T. IX. pag. 340. & 341.

(*a*) Rien n'approche de la singularité d'un tel serment, imposé par les Communes d'Angleterre. En voici les termes : » Je déclare que je crois qu'il ne se fait » point de Transubstantiation dans le Sa-» crement de la Cène du Seigneur, ni avant, » ni après la consécration, faite par quel-» que personne que ce puisse être.

Le Bill du Subside fut revêtu de toutes les formes ; comme une espece de récompense, qu'on devoit au Roi pour ses concessions. On passa aussi un Acte d'indemnité, ou de pardon général, qui mit les Ministres à couvert de toute nouvelle recherche. Les deux Chambres jugerent apparemment que la meilleure méthode, pour ramener les Coupables, étoit de leur faire voir que leur cas n'étoit pas désespéré. Les représentations mêmes des Communes, sur d'autres sujets de plainte font connoître que leur colere étoit appaisée. Elles ne toucherent pas aux points capitaux, tels que l'atteinte portée à la triple alliance & la clôture de l'Echiquier. Les seuls abus, dont elles firent des plaintes, étoient une imposition arbitraire sur le charbon, l'exercice de la Loi Martiale, les enrollemens forcés & les quartiers militaires. Elles demanderent aussi qu'après la conclusion de la guerre, toute l'Armée fût congédiée. Charles leur fit une réponse graiceuse, mais qui n'etoit qu'une évasion, après quoi les Chambres s'ajournerent elles-mêmes.

CHARLES II. 1673.

Campagne Maritime.

En renonçant à la Déclaration d'Indulgence, & tacitement au pouvoir de suspension, le Roi, malgré ses mauvais succès étrangers & domestiques, n'étoit pas moins résolu de persister dans ses liaisons avec la France & dans ses projets de guerre contre la Hollande ; & par conséquent dans toutes les vues secrettes de quelque nature qu'elles fussent, qu'il fondoit sur ces deux résolutions. Les sommes, qui lui étoient accordées par le Parlement, suffirent pour équiper une Flotte, dont le Prince Robert fut déclaré l'Amiral ; car le Test obligea le Duc d'York d'abandonner cet emploi. Le Chevalier Sprague & le Comte d'Offory commanderent sous le Prince. L'Escadre Françoise aïant bientôt joint, sous la conduite du Maréchal d'Etrées, les deux Flottes firent voiles ensemble vers la côte de Hollande, & trouverent l'Ennemi à l'ancre, dans les Sables de Schonvelt. Les Combats de Mer sont naturellement accompagnés d'une confusion, qui l'emporte beaucoup sur celle des Actions de Terre ; soit qu'elle procede de l'opération incertaine des vents & de la Marée, soit de la fumée & des ténebres ou les Partis sont enveloppés. De-là vient que les Relations de ces grands événemens sont sujettes à tant

Combat. 28 Mai.

Charles II. 1673.

d'incertitudes & de contradictions, sur tout lorsqu'elles sont composées par les Ecrivains des Nations en Guerre, qui prennent autant de plaisir à relever leurs propres succès, qu'à rabbaisser ceux de l'Ennemi. Ce qui paroît certain de cette Bataille, c'est que l'un & l'autre Parti s'attribua la Victoire; d'où l'on doit conclure que l'action ne fut pas décisive. Les Hollandois, plus proches de leur Païs, se retirerent facilement dans leurs Ports; & quelques jours leur suffirent, pour se mettre en état de faire face à la Flotte combinée. Une seconde Action, qui suivit immédiatement, ne fut pas plus décisive que la premiere. On ne vit point, dans les deux Partis, une obstination extraordinaire; mais il paroît incertain lequel se retira le premier. La plus grande perte, dans l'une & l'autre Action, tomba sur les François, que leurs Alliés, dans quelque défiance de leurs intentions, prirent soin de placer assez adroitement pour leur faire essuïer tout le feu de l'Ennemi. Cependant il paroît que de part & d'autre, il n'y eut pas un vaisseau perdu dans la seconde rencontre.

Autre Combat. 4 Juin.

Il suffisoit, pour la gloire de Ruyter, d'avoir pu combattre sans un désavantage marqué, avec des forces inférieures à celles de la France & de l'Angleterre; & c'étoit avoir assez vaincu, que d'avoir fait avorter le projet d'une descente en Zélande, qui, joint à tant d'autres infortunes, étoit capable de renverser entiérement la République Hollandoise. Le Prince Robert n'évita pas le soupçon d'avoir peu favorisé le double projet, de subjuguer la Hollande, & d'agrandir l'autorité de Charles sur la Nation Angloise. Il n'avoit pas pressé l'Ennemi avec toute la chaleur qu'on devoit attendre de son courage. En effet, on ne peut remarquer sans étonnement que les Anglois, quoique fort supérieurs par leur Alliance, ne purent obtenir le moindre avantage sur les Hollandois; eux, qui dans la guerre précédente, quoique souvent plus foibles en nombre, avoient fait une héroïque défense, acquis beaucoup de réputation, & remporté quelque fois des victoires signalées. Mais ils étoient mécontens des opérations présentes, qu'ils jugeoient pernicieuses à leur Patrie; ils n'étoient pas persuadés de la Justice de la querelle; & sur tout ils nourrissoient une jalousie perpétuelle contre leurs Alliés, qu'ils auroient détruits,

détruits, s'ils en avoient eu la liberté, avec plus de joie que l'Ennemi même.

CHARLES II. 1673.

Si le Prince Robert n'approuvoit pas les vues de la Cour, il n'y trouvoit pas beaucoup de faveur, de la part au moins du Duc d'York, qui, sans commander la Flotte, conservoit la principale autorité dans les affaires de la Marine. Le Prince se plaignoit hautement que toutes sortes de provisions lui manquoient, jusqu'à l'eau, & prit le parti d'entrer dans un Port, pour remedier à tant de besoins. Après avoir emploïé quelques semaines à se rétablir, il remit en Mer. Les Flottes ennemis se rencontrerent à l'embouchure du Texel, & se livrerent le dernier combat naval, que la jalousie ait suscité entre ces Puissances Maritimes. Ruyter, & Tromp sous lui, commandoient les Hollandois dans cette action, comme dans les deux premieres: car le Prince d'Orange avoit réconcilié ces deux illustres Rivaux; & de leur ancienne animosité, il ne leur restoit que cette vertueuse émulation, qui les fit combattre, avec une valeur plus distinguée, contre les Ennemis de leur République. Brankert fut opposé à d'Estrées, Ruyter au Prince Robert, & Tromp à Sprague. Il est remarquable que dans toutes ces Actions, les quatre derniers de ces braves Amiraux s'étoient toujours choisis pour emules, comme seuls dignes les uns des autres; & que jusqu'alors, aucun d'eux n'avoit obtenu d'avantage décisif. Ils combattitent dans cette Battaille, comme s'ils n'eussent pas connu d'autre parti que la mort ou la victoire.

Troisiéme Combat. 11 d'Août.

D'Estrées & toute l'Escadre Françoise, à l'exception de Martel, Contr'-Amiral, demeurerent dans leur poste; & Brankert, au lieu de les attaquer, porta du secours à Ruyter, qui étoit engagé dans un furieux Cômbat avec le Prince Robert. Jamais ce Prince n'acquit tant d'honneur. Sa conduite & son courage brillerent au même degré. Après avoir dégagé son Escadre, des Ennemis qui l'environnoient de toutes parts, & rejoint le Chevalier Chicheley, son Contr'-Amiral, qui avoit été séparé de lui, il se hâta de secourir Sprague, qu'il voïoit extrêmement pressé par Tromp. Le Vaisseau de Sprague, nommé le Prince Roïal, étoit si maltraité, que ce Général fut obligé d'arborer son Pavillon sur

le St George, pendant que la même raison obligeoit Tromp de quitter son Bâtiment, le Lion d'or, & de passer brusquement sur la Comete. Le Combat fut renouvellé avec une mortelle furie, par ces valeureux Rivaux, & par leurs Contr'-Amiraux, qui les secondoient. Offory, contre-Amiral de Sprague, étoit prêt d'aborder Tromp, lorsqu'il vit le St Georges déchiré en piéces, & désemparé. Sprague le quittoit, pour transporter son Pavillon sur un troisiéme Vaisseau, & retourner à la charge; mais un boulet, qui avoit traversé le St George, prit sa barque en flanc & la submergea. Ce brave Officier périt dans les flots, au regret de Tromp même, qui donna de justes louanges à sa valeur.

CHARLES II 1673.

Le Prince Robert trouva les Anglois dans cette dangereuse situation, & vit la plûpart des Vaisseaux de Sprague hors de combat. L'engagement n'en recommença pas moins, devint fort serré, & fut très-sanglant. Le Prince, à son tour, jetta l'Ennemi dans un grand désordre. Deux Brulots, qu'il lâcha au milieu des Hollandois, sembloient l'augmenter; & si les François s'étoient approchés dans ces circonstances, la victoire étoit aux Alliés: mais ils négligerent le signal; & le Prince, remarquant que le plus grand nombre de ses Vaisseaux n'étoient plus en état de tenir la Mer, ne pensa plus qu'à leur sûreté, en se retirant à petites voiles vers la Côte d'Angleterre. La victoire, dans cette Bataille, fut aussi douteuse, que dans les autres actions maritimes de la même Guerre.

Les affaires Hollandoises prirent un tour plus favorable par terre. Le Prince d'Orange assiégea Norden; & s'en étant rendu maître, ce succès releva les espérances de sa République. Montecuculli, qui commandoit les Impériaux sur le Rhin, trompa, fort adroitement, la vigilance & la pénétration de Turenne; & par une marche soudaine, il alla s'établir devant Bonne. La conduite du Prince d'Orange ne fut pas moins admirée, lorsqu'éludant tous les Généraux François, qu'il laissa derriere lui, il se joignit à l'Armée Impériale. Bonne fut prise en fort peu de jours. D'autres Places de l'Electorat tomberent entre les mains des Alliés; & la communication se trouvant coupée entre la France &

les Provinces-Unies, Louis, obligé de rappeller se forces, abandonna ses Conquêtes plus rapidement qu'elle n'avoient été commencées. La prise de Maëstricht fut son unique avantage dans cette Campagne.

CHARLES II. 1673.

Congrès de Cologne.

On avoit ouvert, à Cologne, un Congrès, sous la médiation du Roi de Suede, mais avec peu d'apparence de succès. Les demandes des deux Rois avoient paru tendre à l'esclavage personnel des Hollanois: elles baisserent, à mesure que les Etats se relevoient; mais les offres des Etats diminuant aussi dans la même proportion, il paroissoit impossible de s'accorder. Lorsque les François eurent évacué la Hollande, le Congrès cessa; & l'enlevement du Prince Guillaume de Furstenberg par les Impériaux, offrit aux Ministres de France & d'Angleterre un prétexte pour quitter Cologne. Les Plénipotentiaires Hollandois témoignerent, dans leurs Mémoires, toute la hauteur & tout le dédain, qu'on pouvoit attendre d'un Etat libre, injustement maltraité.

Un Parlement 20 d'Octobre.

Le Parlement d'Angleterre, qui se trouvoit assemblé, fit éclater plus de mécontentement que dans la derniere Session. Il n'avoit point ignoré qu'on négocioit, depuis quelque tems, un mariage entre le Duc d'Yorck & l'Archiduchesse d'Inspruck, Princesse Catholique de la Famille Autrichienne, & les deux Chambres n'y avoient pas fait d'opposition; mais lorsqu'au défaut de cette Alliance, le Duc rechercha une Princesse de la Maison de Modene, fort liée alors avec la France, cette seule idée, jointe à tant d'autres sujets de chagrin, aigrit le fiel des Communes, leur fit faire des remontrances fort vives, contre un marige qui les révoltoit. Charles déclara que leurs réprésentations venoient trop tard, & que non-seulement le mariage étoit résolu, mais qu'il étoit déja célebré par Procuration. Les Communes insisterent; & passant à d'autresparties de l'administration, elles déclarerent que les Troupes de Terre étoient un fardeau pour la Nation. Elles protesterent, à leur tour, qu'elles ne fourniroient plus de Subsides, à moins que les Hollandois ne portassent l'obstination jusqu'à rejetter toutes sortes de conditions raisonnables. Le Roi, pour se délivrer de ces fâcheuses attaques, prit la résolution de proroger l'Assemblée; & s'étant rendu à la Cham-

CHARLES II. 1673.

bre des Pairs, au moment qu'on s'y attendoit le moins, il envoïa aux Communes l'Huissier à verge noire, pour les faire appeller. Le hasard fit arriver l'Huissier à la porte, dans le tems que l'Orateur y entroit; & quelques Membres, l'aïant fermée aussi-tôt que l'Orateur fut dans la Chambre, crierent, *au Fauteuil, au Fauteuil : la Verge noire est à la porte.* Ils forcerent l'Orateur de monter dans son Fauteuil; & pendant que l'Huissier frappoit à la porte, ils proposerent de déclarer « que l'Alliance avec la France étoit un sujet de plainte; » que les mauvais Conseillers, auxquels le Roi donnoit sa con- » fiance, en étoient un; que le Duc de Lauderdale en étoit un » autre, & qu'il devoit être éloigné des affaires». Les voix alloient être recueillies; mais l'Huissier frappant plus fort à la porte, l'Orateur s'échappa de son Fauteuil, & la Chambre se leva dans la derniere confusion. Elle se rendit à celle des Seigneurs, où le Roi, s'étant contenté de représenter aux deux Chambres l'avantage que les Ennemis pouvoient tirer de la moindre apparence de division entre lui & son Parlement, le prorogea jusqu'au 7 de Janvier.

Dans l'intervalle, Shaftsbury, dont les liaisons avec le Parti des Mécontens n'étoient plus douteuses, fut dépouillé de la dignité de Chancelier; & les Sceaux furent donnés au Chevalier Héneage Finch, sous le titre de Garde du grand Sceau. Le Test aïant fait congédier Clifford, l'Office de Grand Trésorier fut conféré au Chevalier Thomas Osborne, créé ensuite Comte de Danby; Ministre d'une grande habileté qui devoit son élévation aux talens Parlementaires. Clifford se retira dans ses Terres, où il mourut peu de tems après.

1674. 7 Février.

Le Parlement avoit été prorogé, pour donner le tems au Duc d'York de consommer son mariage : mais les pressantes nécessités du Roi l'obligeant bien-tôt de le rassembler, la Session fut précédée de quelques Réglemens populaires, pour disposer favorablement les esprits. Cette politique n'eut aucun succès. Le mécontentement de la Chambre-Basse avoit des racines trop profondes. Elle commença par demander un jeûne Public : c'étoit faire entendre que la Nation n'étoit pas heureuse. Elle présenta une adresse contre la garde du

Roi, qu'elle prétendoit dangereuse pour la liberté, & contraire même aux Loix, parce que cette Milice n'avoit pas encore été confirmée par les deux Chambres. Elle fit quelques démarches pour l'établissement d'un nouveau Test, & plus rigoureux, contre le Papisme. Mais rien ne causa tant d'allarme à la Cour, que de lui voir attaquer les restes de la Cabale, & rejetter tous les maux présens sur leurs pernicieux conseils. Clifford étoit mort; Shaftsbury avoit fait sa paix avec le Parti de la Patrie, dont il étoit devenu le Chef. Buckingham vouloit imiter Shaftsbury, mais il restoit encore de l'obscurité dans ses intentions. On proposa, dans la Chambre, de l'attaquer par une acccusation formelle. Il demanda d'y être entendu: mais il s'exprima dans des termes si confus & si captieux, que son discours n'aïant satisfait personne, on le pria de répondre nettement à quelques articles qui lui furent proposés. Ils regardoient toutes les fausses démarches qu'on avoit reprochées au Gouvernement, & le plus remarquable sembloit être le quatrieme (*a*), par lequel on demandoit, au Duc, « par l'avis de qui l'Armée avoit » été campée près de Londres, pour intimider le Parlement »? Cette question fait voir jusqu'où la Chambre portoit ses soupçons. Buckingham, dans toutes ses réponses, s'efforça de se disculper, en chargeant le Comte d'Arlington. La premiere de ce vues lui réussit mal, & les Communes n'en résolurent pas moins de demander son éloignement: mais Arlington; déja fort odieux à la Chambre, fut attaqué à son tour. Elle

(*a*) On ne laissera point de les placer tous ici, pour faire connoitre le génie de cette Chambre. 1°. Si quelqu'un lui avoit communiqué des desseins contre les privileges des Communes, on pour quelque innovation dans le Gouvernemont? Qui? & quels étoient ces desseins? 2°. S'il étoit vrai qu'il eût dit, le jour précédent, que certaines personnes avoient gagné cinq cens mille livres sterling? & qui étoient ces pesonnes? 3°. Par le Conseil de qui le Roi avoit levé une Armée, & choisi le Comte de Schomberg pour Général? 4°. Par l'avis de qui cette Armée avoit été campée proche de Londres, pour intimider le Parlement? 5°. Qui avoit fait le Traité de la Triple Alliance? 6°. Qui avoit conclu le premier Traité avec la France, pour rompre la Triple Alliance? 7°. Par le Conseil de qui l'Echiquier avoit été fermé? 8°. Qui avoit conseillé au Roi de publier sa déclaration d'indulgences? 9°. Qui avoit conseillé au Roi d'attaquer la Flotte de Smyrne, avant que d'avoir déclaré la guerre? 10°. Par le Conseil de qui avoit été conclu, à Utrecht, le second Traité avec la France? 11°. Par le Conseil de qui le Roi avoit déclaré la guerre aux Etats des Provinces-Unies, sans le communiquer au Parlement? 12° Qui avoit conseillé au Roi de proroger le Parlement, le 4 Novembre dernier.

fit dresser contre lui des articles d'accusation, qui demeure-
Charles II. rent néanmoins sans effet.

1674. Charles vit, avec la derniere clarté, qu'il ne devoit attendre aucun Subside, pour la continuation d'une guerre que les Communes avoient en aversion. Il résolut aussi-tôt de faire une paix séparée avec les Etats, aux conditions qu'ils avoient fait proposer par l'Ambassadeur d'Espagne; & feignant une cordialité, qui ne put en imposer, dans les circonstances, mais qui parut obligeante, il demanda leur avis aux Chambres. Elles s'accorderent dans leur empressement, pour le remercier de cette condescendance, & pour conseiller la paix, qui fut aussi-tôt conclue. Les honneurs du Pavillon furent cedés par les Hollandois, dans la plus grande étendue. On convint d'un Reglement de Commerce. Toutes les possessions furent rétablies dans le même état qu'avant la Guerre. Les Anglois de Surinam eurent la liberté de quitter cette Colonie: & les Etats Généraux s'engagerent à païer au Roi une somme de huit cens mille Patagons, qui faisoient environ 300000 livres Sterling. Quatre jours après, le Parlement fut prorogé, & la Paix fut publiée à Londres, avec de grandes acclamations du Peuple. L'Espagne avoit déclaré que si les hostilités étoient continuées contre la Hollande, elle ne pouvoit demeurer plus long-tems neutre; & toute rupture avec cette Nation menaçoit le Commerce Anglois d'une extrême décadence. Des craintes de cette nature aïant beaucoup augmenté l'aversion Nationale pour la guerre, la joie de les voir finir, par une heureuse paix, en devint plus vive.

L'Angleterre avoit au service de France un corps de 10000 hommes, qui s'étoient acquis beaucoup d'honneur dans les Païs-Bas, & qui n'avoient pas peu contribué aux succès de cette Couronne. Charles allégua son Traité avec la France, qui ne lui permettoit pas de le rappeller; mais il s'engagea, par un article secret, à ne pas souffrir qu'il fut recruté. Cependant sa partialité pour la France empêcha que cette promesse n'eut une fidelle exécution.

§ III. QUAND on considere les projets de la fameuse Cabale, il
Observations. n'est pas aisé de décider si la fin qu'elle se proposoit étoit plus

blamable & plus pernicieuse, que les moïens n'étoient imprudens & contraires à la vraie politique. Elle ne parloit que de rétablir ou de fixer l'autorité Roïale : mais ses vues ne pouvoient être que de la rendre absolue ; car il n'étoit pas possible de regagner ou de maintenir, malgré le Peuple, un seul de ces droits de la Couronne, qui se trouvoient abolis par des Loix ou des usages postérieurs, sans assujettir le Peuple, & sans mettre la prérogative Roïale au-dessus de toute contradiction. La Cabale auroit dû concevoir que tous les Partis de la Nation se déclareroient contre un tel systême ; non-seulement le vieux Parti Parlementaire, qui, sans former un corps apparent, étoit fort nombreux, mais les Roïalistes mêmes, qui, malgré tout leur attachement à la Monarchie, desiroient de la voir limitée & restrainte par la Loi. Il avoit paru que le Parlement actuel, quoiqu'élu dans la plus grande force de l'autorité Roïale, tenoit toujours ardemment aux droits populaires, & conservoit une vive défiance de la Couronne, avant même qu'elle eût donné de justes motifs à ses soupçons. Ainsi les Gardes, avec la petite Armée, levée dans les derniers tems, mal disciplinée, & composée même uniquement d'Anglois, étoient presque la seule ressource sur laquelle Charles pût compter, pour l'exécution de ces dangereux projets.

Sur la Cabale & son Plan.

L'assistance des François étoit sans doute, aux yeux de la Cabale, un des principaux ressorts de la machine qu'elle vouloit disposer : mais on ne conçoit pas aisément qu'elle pût se croire capable de la menager & de la conduire. Elle devoit soupçonner que l'unique intention de Louis, comme c'étoit évidemment son intérêt, seroit d'exciter d'incurables jalousies entre Charles & son Peuple, & qu'il voïoit à merveilles quelle barriere un Gouvernement Anglois uniforme, soit libre, soit absolu, fermeroit à son ambition. Si l'on demandoit son assistance, un secours médiocre ne pouvoit qu'irriter la rage du Peuple, & rendre le mal irréparable ; & des forces capables de subjuguer la Nation laisseroient lieu de douter si le Monarque François useroit généreusement de ses avantages.

Sous toutes les autres faces, il faut avouer que le plan

de la Cabale paroît absurde & mal conçu. Si la guerre contre la Hollande avoit un plein succès, le surcroit de forces tomboit à Louis, & non à Charles ; & quelle espérance, avec la plus grande unanimité, de résister ensuite à cette redoutable Puissance ? quel danger, ou plutôt, quel inévitable désastre, à réclamer son secours contre les mécontentemens domestiques ? Si les Hollandois, par leur vigueur naturelle & l'assistance de leurs Alliés, étoient capable de se défendre, & de soutenir la guerre avec quelque égalité, les Armes Françoises seroient si nécessairement emploïées de ce côté-là, qu'on n'en pourroit espérer de diversions considérables du côté de l'Angleterre, en faveur des entreprises de Charles : & le projet de soumettre les Anglois, par la terreur, n'étoit-il pas assez odieux en lui-même, sans l'aggraver par le sacrifice d'un Etat qu'ils regardoient comme leur plus utile Allié ; d'un Etat, avec lequel tant de motifs devoient leur faire souhaiter la plus constante & la plus étroite union ?

Si l'on suppose que par ces mesures, c'étoit la Religion Catholique qu'on étoit résolu de favoriser, elle ne pouvoit servir qu'à faire avorter tous les autres plans, ou qu'à les faire tomber en ruines sur leurs Inventeurs. Dans les lieux où cette Religion est bien établie, elle est plus propre, en effet, que la Protestante, à soutenir la Monarchie absolue : mais pouvoit-elle être regardée comme le moïen de parvenir à l'autorité arbitraire dans la Nation Angloise, où elle est plus détestée que l'Esclavage même ?

Enfin les difficultés, les contradictions, qui se présentent dans les systêmes de la Cabale, sont en si grand nombre & si manifestes, qu'on se sent porté d'abord à douter de la réalité de ces plans ; & tenté de les prendre généralement pour des chimeres de la calomnie & des Factions. Mais dans l'impossibilité absolue d'expliquer autrement les étranges mesures de la Cour & toutes les circonstances dont elles furent accompagnées, on est obligé de reconnoître, quoique sans évidence directe (a), qu'il y eut un plan formel, pour renverser la Constitution, une réelle Conspiration du Roi & du Ministre contre le Peuple. Dans les affaires humaines, ce n'est pas tou-

(a) On ne connoit point de Traité de cette Nature avec la France ; & pro-

jours

jours le plus probable qui est le plus vrai ; & souvent une légere circonstance, échappée à nos spéculations, explique des faits qui semblent d'ailleurs incompréhensibles. Quoique le Roi ne manquât point de pénétration, ni de jugement, sa capacité ne s'étendoit guere au-delà des affaires communes (*a*) ; & d'ailleurs il n'avoit point assez d'explication, pour porter ses vues aux conséquences éloignées, ou pour digerer & concerter, avec justesse, un plan d'opérations politiques. Comme il ne lui arrivoit guere de penser deux fois au même sujet, la moindre apparence d'avantage étoit capable de le séduire ; & lorsqu'il trouvoit le chemin bouché par quelques difficultés qu'il n'avoit pas prévues, il revenoit aisément au premier sentier qui promettoit plus de satisfaction à son indolence naturelle. Il penchoit lui-même à se reposer sur ce caractere versatile & pliant, dans l'idée qu'après avoir fait une tentative pour l'augmentation de son autorité, il lui seroit facile, s'il manquoit de succès, de rentrer dans le canal ordinaire du Gouvernement. Mais cette entreprise rendit les soupçons du Peuple absolument incurables, quoiqu'ils n'eussent point éclaté tout d'un coup ; & plus il réfléchit sur les circonstances, plus il en conçut de ressentiment & de défiance. Il observoit que le Roi n'avoit jamais eu de Favori ; qu'il

bablement il n'y en a jamais eu. Charles crut qu'il suffisoit de joindre ses intérêts avec ceux du Roi de France, & jugea qu'il n'en falloit pas plus pour le mettre en droit de compter sur l'assistance de ce Monarque dans le cas de besoin. A la vérité l'Abbé Primi publia, dans Paris, les Articles d'un Traité dans ce sens : mais sa narration offre des difficultés qui ne lui laissent guerres de poids. Il ne parle que par conjecture ; ou si les Ministres François lui fournissoient des matériaux, cette Cour avoit tant d'intérêt à brouiller Charles avec ses Sujets, que leurs Mémoires sont extrémement suspects. Il ajoute qu'on étoit convenu expressément de diviser les Provinces-Unies, & de donner les Provinces intérieures à Louis, la Zélande à Charles I., la Hollande au Prince d'Orange ; mais plusieurs raisons rendent ce partage peu vraisemblable, surtout le silence des François dans les propositions qu'ils firent à Utrecht. On y voit évidemment qu'il n'y avoit point de plan concerté entre les deux Rois, & qu'ils ne se gouvernoient que par les événemens. Le récit du Pere d'Orléans, qui n'écrivoit, dit-on, que sur les Mémoires du Roi Jacques, est le plus authentique témoignage des desseins arbitraires de la Cour ; & sur ce point, on ne peut douter de la vérité de ce qu'il raconte ; mais son Histoire, à d'autres égards, est si fausse & si superficielle, que sur ce point même, elle auroit peu de poids, s'il n'étoit soutenu par d'autres raisons. Mais au fond, le discours du Chevalier Temple, au Roi, dont on parlera bien-tôt, & qui n'est pas contredit par ce Prince, est, après l'évidence des faits, la meilleure preuve des intentions du Roi.

(*a*) Caractere du Roi Charles II. par le Duc de Buckingham. *Voi. l'Appendix*

Charles II. 1674.

n'avoit jamais été gouverné par ses Ministres; qu'il l'avoit même été peu par ses Maîtresses; & par conséquent, qu'il étoit la principale source de toutes les opérations publiques. Ainsi, malgré toutes les apparences de changement, qui pouvoient être affectées, on le soupçonnoit toujours de tenir secrettement au même projet : & la Nation jugeoit qu'il n'y avoit point de précaution excessive, contre les pernicieux effets d'un si noir complot.

Charles, qui n'ignoroit pas les sentimens de son Peuple, n'étoit pas plus porté à la confiance; & quoiqu'obligé de faire une Paix séparée, il n'en conserva pas moins ses liaisons avec la France. Ses excuses, pour avoir abandonné son Allié, furent prises de ses embarras réels; & Louis eut la complaisance de les admettre. Le Duc d'York persuadé aussi que ses principes & sa conduite le rendoient plus odieux que jamais au Peuple, entretint, de son côté, une correspondance particuliere avec la Cour de France, & forma personnellemet, avec Louis, une liaison que ces Princes honorerent du nom d'amitié. La seule vue du Duc étoit de s'assurer la Succession au Trône, & de favoriser la Religion Romaine; mais on reconnoît, à son honneur, que son plan, quoique dangereux pour la Nation, ne donna jamais au Roi le moindre fondement de défiance. Fidele Sujet, & Frere affectionné, il ne connut point d'autre regle de conduite que l'obéissance; & cette même soumission sans bornes, que dans la suite il exigea de son Peuple, il ne cessa point, avant que de monter sur le Trône, de la faire éclater pour son Souverain.

Charles, se voïant en paix avec tout le monde, & presque le seul Prince de l'Europe qui fût dans cette agréable situation, crut devoir offrir sa médiation aux Puissances belligérantes, pour composer tous leurs différends. La France, disposée à négocier sous un si favorable Médiateur, accepta joïeusement ses offres; mais on craignit que par la même raison, les Alliés ne fussent capables de les refuser. Charles, pour sceller d'abord ses nouveaux engagemens, invita le Chevalier Temple à sortir de sa retraite, & le nomma son Ambassadeur auprès des Etats. Ce sage Ministre, réfléchissant sur le malheureux succès de ses premieres entreprises, & sur la fa-

talité des Conseils auxquels il devoit l'attribuer, résolut, avant que d'en former de nouvelles, de pénetrer, s'il étoit possible, les vraies intentions du Roi, dans ces résolutions populaires, auxquelles il paroissoit revenu. Après avoir blamé librement les dangereux plans de la Cabale, que le Roi sembloit vouloir excuser, il lui dit avec la même liberté : « qu'un » Monarque Anglois trouveroit d'extrêmes difficultés, & peut-» être une impossibilité absolue, à faire goûter en Angleterre » le même systême de Gouvernement & de Religion, qui se » trouvoit établi en France : que le penchant général de la » Nation y étoit opposé, & qu'il falloit des siécles entiers » pour changer le génie & les sentimens d'un Peuple : que » plusieurs, quoiqu'indifférens au fond pour les matieres de » Religion, ne laisseroient pas de s'opposer à toutes sortes » d'altérations sur ce point, parce qu'ils considéroient qu'il » n'y avoit que la force des Armes qui pût vaincre la répu-» gnance du Peuple pour le Papisme, après l'établissement » duquel il s'imaginoit qu'il ne pouvoit rester de sûreté pour » la liberté civile : qu'en France tout se trouvoit ajusté depuis » long-tems à ce systême, & sembloit tendre à le maintenir ; » que la Noblesse, engagée par l'espoir ou la possession » d'un fort grand nombre d'Officier Civils & Militaires, étoit » entierement attachée à la Cour, & que les Ecclésiastiques, » retenus par des liens de même nature, joignoient le sceau » de la Religion aux principes de la politique Civile ; au » lieu qu'en Angleterre, la propriété d'une grande partie » des Terres appartenant à la petite Noblesse & aux Païsans, » le Prince avoit peu d'Offices à donner, & ne pouvoit sub-» sister lui-même, bien moins maintenir des Troupes, sans les » subsides volontaires du Parlement : qu'en lui supposant » même des Troupes, il ne parviendroit jamais, lorsqu'elles se-» roient Angloises, à leur faire embrasser des vues, pour les-» quelles le Peuple avoit conçu tant de crainte & d'aversion : » qu'en Angleterre, les Catholiques Romains ne faisoient pas » la centieme partie de la Nation, & qu'en Ecosse la propor-» tion étoit encore de la moitié moins ; qu'il paroissoit donc » contraire à toute raison, d'esperer qu'une centieme partie » pût prendre, sur les quatre-vingt-dix-neuf autres, dont

CHARLES II. 1674.

Remontrances du Chevalier Temple.

CHARLES II. 1674. » les sentimens & les dispositions étoient opposés, l'ascendant » nécessaire pour les gouverner ; que des Troupes Etrangeres ne feroient qu'enflammer les mécontentemens & » la haine, lorsqu'elles seroient en petit nombre ; & que » s'il étoit question d'une Armée nombreuse, on n'imagi- » noit pas aisément comment il seroient possible de la lever, de » lui faire passer la Mer, & de fournir à sa subsistance ». A tous ces raisonnemens, Temple ajouta l'opinion de Gourville, Gentilhomme François, pour lequel il savoit que Charles conservoit beaucoup d'estime. « Un Roi d'Angleterre, » disoit Gourville, qui veut être l'Homme de son Peuple, est » le plus grand Roi du monde : mais s'il veut être quelque » chose de plus, il n'est rien du tout ». Charles avoit d'abord écouté ce discour avec quelques marques d'impatience : mais la dissimulation ne lui coûtant rien, il en parut touché à la fin; & mettant la main sur celle de Temple, « Eh bien, lui dit-il, » avec une apparence de cordialité, je veux être l'Hom- » me de mon Peuple. »

Temple ne fut pas long-tems en Hollande, sans s'appercevoir que le plan de médiation promettoit peu de succès. Les Alliés, outre la défiance de Charles, paroissoient extrêmement portés à continuer la guerre. L'Espagne étoit convenue, avec les Etats de n'écouter aucun projet de conciliation, avant que tout fût rétabli en Flandres dans les termes du Traité des Pyrennées. L'Epereur avoit de grandes prétentions en Alsace ; & la plus grande partie de l'Empire étant entrée dans l'Alliance, on sa flattoit que cette supériorité de forces obligeroit bien-tôt la France de recevoir la Loi. Les Hollandois, à la vérité, surchargés de taxes & génés dans leur Commerce, desiroient d'autant plus l'accommodement, qu'ils n'avoient point de prétentions capables de le retarder. Mais la reconnoissance, & la politique même, ne leur permettoient pas d'abandonner des Alliés, au secours desquels ils avoient si récemment l'obligation de leur sûreté. D'ailleurs le prince d'Orange, dont l'influence étoit extrême dans leurs Conseils, brûloit d'ardeur pour la gloire Militaire, & ne connoissoit pas d'autre plaisir que de se voir à la tête de ces Armées, dont on se promettoit de si grands succès, Pendant

toute la Campagne il sut éluder, sous divers prétextes, l'occasion de rencontrer Temple; & lorsque les Troupes furent en quartier d'hiver, dès sa premiere conférence, il déclara nettement à ce Ministre, qu'il falloit de plus fortes impressions pour amener la France à des termes raisonnables, & que par conséquent la négociation étoit inutile. CHARLES II. 1674.

Le succès de la Compagne n'avoit pas répondu à l'attente des Alliés. Le Prince d'Orange, avec une Armée supérieure, avoit eu le Prince de Condé en tête. Il s'étoit flatté de pénetrer en France, par la Flandre, où la frontiere étoit alors très-foible; mais après de longs & vains efforts, pour engager Condé dans une action, il avoit témérairement exposé, à Senef, une aîle de son Armée; & ce Prince actif avoit decouvert & saisi tout d'un coup l'avantage. Cependant l'imprudence du Prince d'Orange fut bien réparée par sa conduite. Il rallia ses Troupes épouvantées: il les mena lui-même à la charge; il poussa les vieilles & belliqueuses Troupes de France; en un mot il obligea le Prince de Condé, malgré son âge & son caractere, d'emploïer plus d'efforts, & d'exposer sa personne à plus de dangers, que dans aucune Bataille dont il eût jamais eu le Commandement, pendant la chaleur même de sa jeunesse. Après le coucher du Soleil, on continua de se battre, à la lueur de la Lune; & ce fut enfin l'obscurité, non la fatigue des Combattans, qui termina l'action, & qui, suivant les relations Hollandoises, laissa la Victoire indécise. « Le » Prince d'Orange, dit Condé, avec une candeur digne de » lui, s'est conduit, dans toute l'Action, en vieux Capitaine, » excepté d'avoir exposé sa vie en jeune Soldat. » Oudenarde fut ensuite investie par le Prince d'Orange; mais il se vit obligé, par les Impériaux & les Espagnols, de lever le siége à l'approche de l'Ennemi. Il eut plus de succès devant Grave, qu'il prit dans le cours de la Campagne; & les Alliés se retirerent à la fin de la saison, avec beaucoup de mécontentemens & de reproches mutuels. Campagne de 1674.

Ils n'avoient pas été plus heureux, de divers côtés. Louis, en peu de semaines, avoit reconquis la Franche-Comté. En Alsace, Turenne avoit déploïée, contre un Ennemi fort supérieur en nombre, toute cette habileté militaire, qui étoit

le fruit d'une longue expérience & d'une profonde réflexion,
Charles II. dans un grand génie. Une marche soudaine & forcée le mit
1674. en état d'ettaquer & de battre, à Sintyheim, le Duc de Lorraine & Caprara, Général des Impériaux. Soixante-dix mille Allemans, s'étant répandus dans l'Alsace, prirent leurs Quartiers dans cette Province. Turenne, qui s'étoit retiré en Lorraine, retourne sur eux, attaque & défait un de leurs Corps à Mulhausen, chasse de Colmar l'Electeur de Brandebourg, remporte un autre avantage à Turkeim; & délogeant ainsi tous les Alliés, les force de repasser le Rhin, confus de leurs défaites multipliées, & plus consternés encore des ressentimens & des plaintes qui jettoient entr'eux la division.

Avec quelque indifférence que Charles & ses Ministres affectassent de regarder ces événemens, la Nation Angloise en conçut assez d'inquiétude, pour y prendre un vif intérêt. Il se fit, vers le même tems, des changemens considérables dans le Ministere Anglois. Buckingham, à qui son esprit & son humeur amusante avoient fait obtenir si long-tems la faveur du Roi, fut disgracié. Les principaux Ministres étoient Arlington, devenu Lord Chambellan, & Danby, Grand Trésorier. La haine & la jalousie prirent naissance entr'eux, & les affaires du Roi souffrirent un peu de leurs différends: mais, de jour en jour, Danby gagnoit du terrein auprès du Roi, & son Rival déclinoit dans la même proportion. Danby étoit un Ministre fort œconome, dont l'application & l'habileté avoient mis quelque ordre dans les revenus de la Couronne: il s'efforçoit continuellement de ne chagriner aucun Parti; & l'effet de cette molle conduite, étoit de n'en satisfaire aucun: il étoit Ennemi déclaré de l'intérêt de la France; mais il n'eut jamais assez d'autorité, pour surmonter les attachemens du Roi & du Duc. C'est à l'ascendant de cet intérêt, qu'il faut attribuer le soin qu'on eut, cette année, de retarder l'assemblée du Parlement, dans la crainte qu'il n'entreprît de faire entrer le Roi, pour la Campagne suivante, dans quelques mesures contre la France. Les deux Chambres
1675. ne recommencerent leur Session qu'au Printems.

13 d'Avril. Chaqaue mouvement de la Chambre-Basse découvrit cette

mauvaise humeur & ces défiances, si justement fondées sur la conduite ouverte de Charles, avant sa réconciliation avec les Etats, & sur ses liaisons secretes, depuis l'occommodement qu'il avoit fait avec eux. Elle dressa un nouveau Bill contre le Papisme, dans la vue d'y insérer de plus rigoureuses clauses, pour la recherche & le châtiment des Prêtres. Elle présenta une seconde Adresse contre Lauderdale; & la réponse du Roi n'aïant satisfait personne, elle n'en parut pas moins déterminée à persister dans ses sollicitations. On proposa, dans la Chambre, une accusation contre le Grand Trésorier; mais après avoir examiné les articles, on ne les jugea point assez importans pour mériter plus d'attention. Les Communes supplierent le Roi de rappeller les Troupes qu'il avoit au service de France; & ne recevant, pour réponse, que la promesse de ne les pas recrûter, elles ne purent dissimuler leur mécontentement. Trois Bills succéderent: le premier, chargeant de haute trahison ceux qui leveroient de l'argant sans y être autorisés par le Parlement; le second, qui déclaroit vacantes, dans la Chambre-Basse, les places de ceux qui accepteroient des Offices; un troisieme, pour assurer la liberté personnelle des Sujets, & pour arrêter lusage de les envoïer prisonniers au-delà des Mers.

CHARLES II. 1675. Un Parlement.

Le Parti de la Cour, dans les deux Chambres, ne demeura point oisif pendant ces attaques. Un Bill, pour un nouveau Test, fut introduit dans celle des Pairs, par le Comte de Lindesey. On exigeoit, dans ce Bill, que tous les Membres de l'une & de l'autre Chambre, & tous ceux qui possédoient quelque Office, protestassent, avec serment, que sous quelque prétexte que ce fût, il n'étoit pas permis de prendre les armes contre le Roi; qu'ils détestoient la perfide maxime, de prendre, en son nom, ou par son autorité, les armes contre sa personne, ou contre ceux qui portoient sa Commission; & qu'en aucun tems, ils n'entreprendroient rien pour le changement de la Religion Protestante & du Gouvernemen établi dans l'Etat & dans l'Eglise.

Obéissance passive.

Ce Bill trouva e furieuses oppositions, telles qu'on les devoit attendre de a disposition actuelle du Public. Pendant dix-sept jours, les débats furent poussés avec beaucoup de

CHARLES II. 1675.

chaleur ; & tout le savoir, toute la raison des deux Partis, furent déploiés dans cette mémorable occasion. La question, qui regardoit la résistance, entra particuliérement dans les disputes des deux Partis, Cavaliers & Têtes-rondes ; parce que ce point faisoit une partie essentielle des disputes présentes, entre la Cour & les Patriotes. Il demeura peu d'Esprits neutres dans la Nation : & ceux, qui furent capables d'une calme indifférence, adopterent des sentimens fort opposés à ceux de l'un & de l'autre Parti. Ils jugerent que toutes les Déclarations publiques de Législature, pour ou contre la résistance, s'écartoient également de la saine politique, & ne pouvoient servir qu'à signaler successivement le triomphe d'une Faction sur l'autre ; que la simplicité qui respiroit dans les anciennes Loix d'Angleterre, comme dans celles de toutes les autres Nations, devoit être maintenue, & que rien n'étoit plus propre à préserver le Roïaume des extrémités contraires : que l'exclusion absolue de la résistance, dans tous les cas possibles, portoit sur de faux principes ; qu'elle ne pouvoit être littéralement admise sans les plus dangereuses conséquences, & qu'il n'étoit pas nécessaire d'exposer le Public à l'un ou l'autre inconvénient : que s'il falloit nécessairement faire un choix, l'utile, dans les institutions publiques, devoit-être préféré au vrai, & que la premiere des deux suppositions, ne pouvoit, avec sûreté, être admise, en termes généraux, & d'avance, dans aucun Gouvernement : que dans les Monarchies mixtes même, ou cette supposition paroissoit plus importante, elle étoit néanmoins absolument superflue, puisqu'à l'approche d'une nécessité extraordinaire, personne n'avoit besoin de déclaration légale pour trouver un remede convenable à sa situation ; que ceux même, qui de loin, & ne suivant que les raisonnemens scolastiques, croïoient devoir exclure toute résistance, ouvriroient l'oreille à la voix de la nature, lorsqu'ils verroient leur ruine & celle du Public évidemment attachée à l'exacte observation de leur principe : qu'une question, qui par conséquent appartenoit si peu à la Légslature, ne pouvoit guere passer, dans le discours familier même, que pour une dispute de mots : que l'un des Partis ne pouvoit prétendre que

la

la résistance fût toujours louable ; que l'autre ne manqueroit pas assurément d'y avoir recours dans les grandes extêmités ; & qu'ainsi la différence dépendroit des degrés du danger ou de l'oppression, qui pourroient justifier ce remede irrégulier ; différence, que, dans une question générale, il étoit impossible de fixer, ou de déterminer précisément, par les expressions ordinaires du langage.

Ce Test renfermoit quantité d'autres absurdités, particulierement celle de s'engager, par serment (a), à ne rien changer dans le Gouvernement de l'Eglise & de l'Etat ; car toutes les institutions humaines sont sujettes à divers abus, & demandent continuellement des réformations, qui doivent passer pour autant de changemens réels. Il n'est pas même possible de porter une Loi, qui ne soit une sorte d'innovation. Ces difficultés firent naître tant d'oppositions au Bill, qu'il ne l'emporta que de deux voix dans la Chambre Haute. Tous les Seigneurs Catholiques, avec le Comte de Bristol à leur tête, le combattirent ouvertement. Il fut envoïé à la Chambre des Communes, où toutes les apparences sembloient annoncer des discussions encore plus vives. Mais une querelle, qui prit naissance entre les deux Chambres, arrêta tous les Bills dont on avoit formé le projet dans cette Session. Le Docteur Shirley aïant appellé d'un Jugement de la Chancellerie à la Chambre des Seigneurs, contre le Chevalier Flagg, Membre de celle des Communes, les Seigneurs reçurent son Appel, & firent sommer Flagg de paroître devant eux. Il en fit ses plaintes à la Chambre Basse, qui ne fit pas difficulté d'embrasser sa Cause. Non-seulement elle prétendit qu'aucun de ses Membres ne pouvoit être cité devant les Pairs, prétention qui n'étoit pas sans exemple ; mais elle soutint que la Chambre Haute ne pouvoit recevoir d'appels d'aucune

(a) Donnons-en les termes : » Je déclare qu'il n'est pas permis, sous quelque prétexte que ce puisse être, de prendre les Armes contre le Roi ; que j'abhorre cette maxime pleine de trahison, qu'on peut prendre les Armes par l'autorité du Roi, contre sa personne, ou contre ceux qui agissent en vertu de ses Commissions ; & je jure, qu'en aucun tems que ce soit je ne ferai aucun effort pour changer ou alterer le Gouvernement de l'Etat ou de l'Eglise. Ainsi Dieu me soit en aide ». On voit que c'est à peu près le même serment qui avoit été introduit dans l'Acte de la Milice, & ensuite dans l'Acte des cinq mille. Cette affaire fut agitée pendant dix-sept jours.

Cour d'Equité, idée contraire à l'usage continuel de ce siécle ; & qui resserroit extrêmement la Jurisdiction des Pairs. Les Communes envoïerent Shirley à la Tour. Les Seigneurs défendirent leurs droits. On tenta la voie des Conférences : elle n'eut aucun succès. Plusieurs Avocats furent arrêtés par l'ordre des Communes, pour avoir manqué de soumission à la Chambre, & plaidé, dans cette Cause, devant les Pairs. Les Pairs qualifierent cet emprisonnement arbitraire de violation de la grande Charte, & commanderent, au Lieutenant de la Tour, de rendre la liberté aux Prisonniers. Il refusa d'obéir. Les Pairs s'adresserent au Roi, & demanderent que le Lieutenant fût puni, pour leur avoir manqué de respect. Le Roi fait assembler les deux Chambres, les exhorte à l'unanimité, les assure que leur querelle est l'effet des malignes inventions de leurs Ennemis & des siens, qui cherchent à le mettre dans la nécessité de rompre le Parlement. Cet avis est mal reçu : les Communes s'obstinent dans leur violence ; & le Roi, voïant languir les affaires, prend enfin le parti de proroger l'Assemblée.

CHARLES II. 1675.

Lorsque les deux Chambres eurent repris leurs Séances, on ne s'apperçut point que leurs dispositions fussent changées. Le Roi demanda quelques Subsides, pour construire des Vaisseaux, & pour acquiter les sommes anticipées sur son revenu ; il confessa même qu'il n'avoit pas toujours eu l'économie qui convenoit aux affaires, & qu'il étoit résolu d'observer à l'avenir : mais il assura qu'il avoit eu le plaisire de trouver sa dépense fort au-dessous de ce qu'on l'avoit représentée. Les Communes prirent en considération l'objet des Subsides : elles accorderent 30000 sterling, pour la construction des Vaisseaux ; mais l'usage de cette somme fut fixé par des clauses fort précises. Elles se déterminerent à n'accorder aucune sorte de subside, pour la décharge des anticipations du revenu (*a*). Cette résolution fut prise en pleine Chambre, à la pluralité de quatre voix seulement ; tant la balance approchoit de l'égalité entre les Partis. On vit renaître le différend,

8 Juin. Un Parlement. 13 Octobre.

(*a*) Plusieurs Historiens ont assuré que les Communes, dans cette Session, trouverent, après diverses recherches, que le revenu montoit chaque année à 1600000 livres sterling. Ils ont appellé, pour preuve, aux Journaux du Parlement. Mais on n'en trouve pas la moindre apparence dans les Journaux, & le fait est impossible.

dont l'affaire du Docteur Shirley avoit été la malheureuse occasion. La conduite des Communes ne fut pas moins violente, que dans la derniere Session. On proposa dans la Chambre Haute, mais sans apparence de succès, d'engager le Roi, par une Adresse, à dissoudre enfin le Parlement; il se contenta de le proroger pour long-tems. On n'a jamais su, avec certitude, si ces querelles entre les deux Chambres étoient accidentelles, ou l'effet de quelque noire intrigue. Chacun des Partis y pouvoit perdre ou gagner, suivant leurs différentes vues. Il étoit à desirer, pour la Cour, de pouvoir arrêter toutes les attaques des Communes, en leur donnant d'autres occupations; & pour le Parti de la Patrie, de voir dissoudre un Parlement, qui, malgré tous les chagrins qu'il causoit à la Cour, contenoit encore trop de Roïalistes pour servir aux vues des Mécontens.

La prorogation fut bien-tôt suive d'une entreprise, legere en elle-même, mais qui marque fortement le génie du Gouvernement Anglois, dans ce tems, & celui de l'administration de Charles. La liberté de la constitution, & la variété, comme la violence des Partis, avoient fait naître un goût général pour les conversations politiques; & les Cafés étant les Théâtres particuliers où la conduite du Roi & du Ministere étoit censurée sans ménagement, une Proclamation supprima ces Rendez-vous, pour lesquels on avoit beaucoup de passion. Une démarche de cette nature, sous les regnes précédens, n'auroit été fondée que sur la prérogative; & personne, avant l'accession des Stuarts, n'auroit eu de scrupule sur de tels Actes d'autorité: mais Charles, s'appercevant que sa Proclamation excitoit des doutes, eut recours aux Juges, qui lui fournirent une chicane de Jurisprudence, & des plus frivoles, pour justifier cet ordre. L'Acte, qui établissoit l'Accise, donnoit au Roi le pouvoir de refuser des permissions, pour la vente des liqueurs en détail, à ceux qui ne pourroient donner de sûreté pour le paîment des droits. Mais le Café n'étoit pas une liqueur sujette à l'Accise; & ce pouvoir même, de refuser des permissions, étoit limité dans des termes qui ne permettoient pas de l'étendre au-delà des intentions du Parlement. Aussi Charles, qui ne put ignorer combien le Peuple étoit mécon-

CHARLES II. 1675. tent, céda-t-il aux supplications des Limonadiers, qui promirent de ne plus souffrir les discours séditieux dans leurs Cafés; & la Proclamation fut retractée.

Campagne de 1675. Cette année fut plus heureuse pour les Alliés, que toutes les autres Campagnes de la même Guerre. Les François parurent en Flandres, avec une Armée nombreuse; & Louis servit lui-même, en qualité de Volontaire, sous le Prince de Condé. Mais ses redoutables préparatifs ne lui firent pas obtenir d'autres avantages, que la prise de Huy & de Limboug; Place de peu d'importance. Le Prince d'Orange, avec une Armée cosidérable s'opposa de toutes parts à ses mouvemens; & des deux côtés, on ne parut pas disposé à risquer légerement une Action générale, qui pouvoit être suivie de la perte entiere des Païs-Bas pour un des Partis, ou d'une invasion en France pour l'autre. Louis, ennuié d'une Campagne si lente, prit le parti de retourner à Versailles; & tout l'Eté se passa, en Flandre, sans aucun événement mémorable,

Turenne, qui, commandoit sur le Haut Rhin, eut en tête Montecuculli, son fameux rival. L'objet des Impériaux étoit de pénetrer dans l'Alsace, la Lorraine ou la Bourgogne, & d'établir leurs quartiers dans ces Provinces; l'unique but des François, de défendre leurs Frontieres, & de renverser les projets de l'Ennemi. De part & d'autre, on vit éclater une prudence consommée; & s'il parut quelque supériorité dans Turenne, elle fut particulierement attribuée à sa plus grande vigueur de corps, qui, le mettant en état de visiter lui-même tous ses postes, pouvoit, sur le champ, lui faire prendre des mesures plus justes pour l'exécution de ses vues. En se postant à la droite du Rhin, non-seulement il empêcha Montecuculli de passer ce Fleuve; mais son plan étoit conçu avec tant d'habileté, qu'en peu de jours il auroit forcé les Ennemis de lever leur Camp avec beaucoup de désavantage; lorsqu'un boulet de canon (a), qui le frappa dans l'estomac, tandis qu'il étoit à les observer, termina sa glorieuse vie. Cette nouvelle excita dans le Monarque François, dans sa Cour & dans toute la Nation, un regret qui ne peut être comparé, dans l'Histoire, qu'aux lamentations du Peuple

(a) L'Auteur ajoute *tiré au hasard*.

Romain pour la mort de Germanicus. La consternation de l'Armée fut inexprimable. Les Troupes Françoises, qui se croïoient sûres de la victoire, se jugerent nécessairement vaincus ; & les Allemans, qui auroient volontiers composé pour une retraite sûre, ne s'attendirent à rien moins qu'à la ruine entiere de l'Ennemi. Mais de Lorges, Neveu de Turenne, & son Successeur au Commandement, avoit une grande portion du génie & de la capacité de son Oncle : sa conduite mit les François en état de repasser le Rhin, presque sans aucune perte ; & cette retraite ne lui fit pas moins d'honneur, qu'une éclatante victoire. La valeur des Anglois auxiliaires, qui étoient à l'Arriere-garde, contribua beaucoup à sauver l'Armée Françoise. Ils avoient été saisis de la même passion que les Troupes naturelles de France, pour leur brave Général ; & leur ardeur fut égale, à venger sa mort sur les Allemans. Le Duc de Marlboroug, qu'on nommoit alors le Capitaine Churchill, apprit ici les élémens de cet Art, qu'il exerça dans la suite avec un succès si fatal à la France.

Charles II.
1675.

Le Prince de Condé laissa l'Armée de Flandres, sous le commandement de Luxembourg ; &, suivi d'un renfort considérable, il alla remplacer l'immortel Turenne. Il eut l'Alsace à défendre, contre les Allemans qui avoient passé le Rhin, & qui infestoient cette Province. Il leur fit lever d'abord le siége d'Haguenot, & bientôt après celui de Saverne. Il sut éluder touts leurs efforts, pour l'engager dans une Action ; & les aïant empêchés fort habilement de s'établir en Alsace, il les força, malgré la supériorité de leur nombre, de repasser le Rhin, & de prendre leurs quartiers d'hivers dans leur Païs.

Après la mort de Turenne, ils avoient envoïé un détachement de leur Armée pour faire le siége de Treves ; & les Espagnols, comme les Impériaux, le Palatin, le Duc de Lorraine, & plusieurs autres Princes, avoient concouru passionnément à cette entreprise. Leur plan fut bien concerté, & poussé avec vigueur. De l'autre côté, les François, sous le Maréchal de Créqui, s'avancerent dans la vue de faire lever le siége. Les Allemans laisserent un corps de Troupes, pour garder leurs lignes, & marcherent sous les Ducs de Zell & d'Osnabrug, au devant de l'Ennemi. A Consarbrik, ils tom-

berent sur Créqui, qui ne s'attendoit pas à les rencontrer, & le mirent en déroute. Il leur échappa, lui quatriéme; & s'étant jetté dans Treves, il résolut, de faire oublier, par une vigoureuse défense, sa faute ou son infortune. La Garnison étoit brave, mais n'avoit pas les mêmes raisons de désespoir. Elle se révolta contre son obstination; elle capitula pour elle-même; & sur le refus qu'il fit de signer la Capitulation, il demeura Prisonnier de guerre.

On remarque avec admiration, que cette déroute du Maréchal de Créqui, est presque le seul combat de Terre, où la Fortune se soit déclarée contre les François, depuis la journée de Rocroi jusqu'à celle de Blenheim, c'est-à-dire, pendant plus de soixante ans, & dans une suite de guerres sanglantes, contre des Ennemis également guerriers & puissans. Ils compterent, dans un si long intervalle, presqu'autant de victoires que d'années. Telles étoient la vigueur & la conduite de cette Monarchie; & telles furent aussi les ressources & la politique des autres Nations de l'Europe, qui les rendirent capables de réparer tant de pertes, & de contenir cette redoutable Puissance à peu près dans ses anciennes limites. Le quart de ces avantages auroit suffi, dans un autre tems, pour donner l'empire de l'Europe à la France.

D'abondans Subsides avoient engagé les Suédois à prendre parti pour le Monarque François, & leur avoient fait faire une irruption sur les Terres de l'Electeur de Brandebourg, en Pomeranie. Ce Prince, joint par quelques impériaux de Silesie, tomba sur eux avec beaucoup de bravoure & de succès, les chassa bien-tôt de cette partie de ses Domaines, & les poursuivit sur leurs propres Terres. Dans une entrevue avec le Roi de Dannemark, qui venoit de se joindre aux Alliés, ils résolurent ensemble de déclarer la guerre à la Suede; & ces deux Monarques prirent leurs mesures de concert, pour enchaîner la victoire.

Les François, pour surcroit de disgrace, furent troublés par quelques soulevemens domestiques, dans les Provinces, de Guienne & de Bretagne; & ces mouvemens, quoique bientôt étouffés, partagerent les forces & l'attention de Louis. L'unique avantage de la France, dans le cours de cette an-

née, fut par mer. Messine, en Sicile, s'étoit révoltée, & le Duc de Vivone fut dépêché avec une Flotte, pour soutenir les Rebelles. Les Hollandois avoient envoïé une Escadre au secours des Espagnols. On en vint aux mains, & Ruyter fut tué dans l'Action. Cet incident passa, seul, pour l'équivalent d'une victoire.

CHARLES II. 1675.

La France, qui, douze ans auparavant, avoit à peine un Vaisseau de guerre dans ses Ports, étoit parvenue, à force de constance & de politique, à se voir, dans son état actuel, plus à la vérité que dans ses ressources, la premiere Puissance maritime de l'Europe. Les Hollandois, pendant leur alliance avec elle contre les Anglois, lui avoient non-seulement fourni des Vaisseaux, mais appris les élemens du grand art d'en construire. Ensuite, les Anglois, lorsqu'ils étoient devenus ses Alliés contre les Hollandois, lui avoient communiqué la science des combats maritimes, & de l'ordre dans une Action Navale. Louis saisissoit avantageusement toutes les occasions d'aggrandir son Peuple, tandis que Charles, abîmé dans l'indolence & le plaisir, négligeoit les nobles Arts du Gouvernement; ou s'il se réveilloit quelque fois de sa léthargie, les malheureuses vues, dans lesquelles il s'engageoit, rendoient souvent son industrie même, plus pernicieuse au Public que son inaction. Il avoit autant d'ardeur pour le progrès de la Marine Françoise, que si la sûreté de sa propre Couronne en eût dépendu; & s'il en faut croire quelques Ecrivains (a), il avoit réduit en ordre, ou corrigé, plusieurs des plans qui s'exécutoient dans cette Nation.

1676. Congrès de Nimegue.

Les succès des Alliés avoient été de quelque importance dans la derniere Campagne; mais les Espagnols & les Impériaux savoient bien que la France n'étoit pas assez affoiblie, pour se soumettre aux conditions, qu'ils vouloient lui imposer. Quoiqu'ils ne pussent rejetter la médiation de l'Angleterre, & qu'après quelques difficultés, Nimegue eût été choisi pour la scene d'un Congrès, ils trouverent des prétextes pour faire differer le départ de leurs Ministres; & les Négociations avancerent peu. Le Lord Berkeley, le Chevalier Temple, & le Chevalier Lyonnel Jenkins, furent les Ambassa-

(a) Welwood, Burnet, Coke.

CHARLES II. 1676.

deurs Anglois à Nimegue. Les Hollandois, qui souhaitoient impatiemment la paix, se hâterent d'y paroître. Louis, espérant de diviser les Alliés, & sûr de ne pouvoir être engagé, ni forcé, à traiter désavantageusement, y envoïa ses Plénipotentiaires. Les Suédois, qui se flattoient de recouvrer par Traité, ce qu'ils avoient perdu par les armes, marquerent aussi de l'ardeur à négocier. Mais, comme ces seules Puissances ne suffisoient pas pour regler les intérêts communs, leur Assemblée ne servit encore qu'à l'amusement du Public.

Campagne de 1676.

C'étoit par les évenemens de la Campagne, non par les Conférences des Négociateurs, que les Articles de paix devoient être décidés. Les Villes Espagnoles, mal fortifiées & plus mal défendues, résisterent foiblement à Louis, que ses magasins, bien pourvus durant l'Hiver, mirent en état d'ouvrir la Campagne, avant que la nouvelle saison offrît du fourrage à la Cavalerie. Dès le mois d'Avril, il mit le siége devant Condé, & le prit d'assaut, en quatre jours. Après avoir chargé le Duc d'Orléans du siége de Bouchain, petite Place, mais importante, il prit lui-même, avec le gros de son Armée, un poste assez avantageux pour ôter aux Alliés l'espérance de la secourir, ou de pouvoir combattre sans désavantage. Le Prince d'Orange, malgré les difficultés de la saison, & les embarras de la disette, vint à la vue de l'Armée Françoise; mais son habileté ne servit qu'à le rendre spectateur de la reddition de Bouchain. Les deux Armées demeurerent en présence, l'une aussi peu disposée que l'autre à risquer une Bataille, qui pouvoit être suivie des plus importantes révolutions. Louis, sans manquer de courage personnel, n'aimoit pas les hasards en plein champ; & se contentant des avantages qu'il avoit acquis si rapidement, il prit le parti de confier son Armée au Maréchal de Schomberg, & de se retirer à Versailles. Après son départ, le Prince d'Orange assiégea Mastricht; mais trouvant une résistance obstinée, il fut obligé, à l'approche des François, qui, dans l'intervalle avoient pris Aire, de lever le siége. Il étoit incapable de ceder à l'adversité, ou de plier sous l'infortune, mais il commençoit à reconoître que par la négligence & les erreurs de ses Alliés, la guerre de Flandres ne pouvoit avoir une heureuse fin.

Sur

Sur le Haut-Rhin, Philisbourg fut pris par les Impériaux. En Poméranie, les Suédois eurent si peu de succès contre le Danemarck & le Brandebourg, qu'ils semblerent menacés de perdre, par degrés, tout ce que la valeur & la fortune leur avoient fait acquérir en Allemagne.

Vers la fin de la saison, les Plénipotentiaires de toutes les Puissances se trouverent assemblés à Nimegue. L'Empereur & le Roi d'Espagne, unis par le sang & par une étroite alliance, avoient enfin renoncé aux délais, lorsque la Hollande eût menacé, s'ils étoient poussés plus loin, de faire sa paix particuliere avec la France.

Dans les Conférences & les Négociations, chaque jour fit connoître de plus en plus les dispositions des Parties. Les Hollandois chargés de dettes, accablés de taxes, souhaitoient la fin d'un guerre, qui, sans compter les inconvéniens inséparables de toutes les Ligues, la foiblesse de l'Espagne, les divisions & les lenteurs des Allemans, n'annonçoit que des disgraces & des pertes. Leur commerce languissoit; & ce qui les inquiétoit encore plus, celui des Anglois, à la faveur de la neutralité, devenoit très-florissant. Ils appréhendoient que la perte de cet avantage ne pût jamais être entierément réparée. L'unique motif des Etats, pour continuer la guerre, avoit été de s'assurer une bonne barriere en Flandre; mais la reconnoissance, qu'ils devoient à leurs Alliés, les obligeoit d'essayer, si, par une autre Campagne, on ne pourroit pas obtenir une pacification dont tout le monde fût satisfait. Le Prince d'Orange, nécoutant que ses motifs d'honneur, d'ambition, & d'animosité contre la France, s'efforçoit de les soutenir dans cette résolution.

Les Espagnols, avec les incurables foiblesses où leur Monarchie étoit tombée, étoient déchirés par des dissensions domestiques, entre les Partis de la Reine Régente & de Dom Juan, Frere naturel de leur jeune Souverain. Quoiqu'incapables, d'eux-mêmes, de proteger leurs possessions de Flandre, ils étoient déterminés à ne pas conclure une paix, qui la laisseroit ouverte à toute sorte d'attaques ou d'invasions: & pendant qu'ils faisoient de magnifiques promesses aux Etats, leur confiance réelle étoit dans la protection de l'Angleterre.

CHARLES II. 1676.

Ils voïoient que si cette importante Contrée étoit une fois subjuguée par les François, la Hollande, ouverte à des Ennemis si puissans, tomberoit infailliblement dans la dépendance, & n'auroit que la voie des soumissions pour se garantir de sa ruine. Ils étoient persuadés que Louis, trouvant plus d'avantages dans l'alliance de la République, que dans une oppression qui ne manqueroit pas de disperser ses Habitans & son commerce, la traiteroit avec modération & tourneroit ses entreprises contre ses autres voisins. Il leur sembloit impossible que le Peuple & le Parlement d'Angleterre, ouvrant à la fin les yeux sur des conséquences qui se présentoient d'elles-mêmes, ne forçassent point leur Roi d'entrer dans les affaires du Continent, auxquelles ils étoient si sérieusement intéressés. Ils comptoient que Charles, à l'approche d'un si grand danger, ouvriroit les yeux lui-même, & sacrifieroit, à la sûreté de ses propres Etats, toutes ses préventions en faveur de la France.

Conduite incertaine de Charles.

Mais Charles se trouvoit embarrassé dans une telle contrariété de vues & d'engagements, qu'il manquoit de résolution pour les rompre, & de patience pour les éclaircir. D'un côté, il regardoit son alliance, avec Louis, comme une ressource également sûre & nécessaire contre tous les mouvemens de son propre Peuple; & quelques plans qu'il pût avoir formés pour aggrandir son autorité, ou pour changer la Religion établie, c'étoit de la seule France qu'il pouvoit attendre du secours. Il avoit vendu secrétement sa neutralité à cette Couronne, pour la somme annuelle d'un million de livres, qui fut augmentée ensuite jusqu'à deux millions; subside considérable dans l'embarras actuel de son revenu. Il craignoit que le Parlement ne le traitât comme il avoit fait son Pere, c'est-à-dire, qu'après l'avoir engagé dans une guerre étrangere, il ne prît avantage de ses nécessités pour lui faire acheter des Subsides, par le sacrifice de sa Prérogative & de ses Ministres.

D'un autre côté, les cris de son Peuple & du Parlement, secondés par Danby, Arlington, & la plûpart des Ministres, l'excitoient à se joindre aux Alliés, pour rétablir, s'il étoit possible, l'égalité dans la balance de l'Europe. Il pouvoit

craindre que les oppositions, à de si pressans desirs, ne fussent pas sans danger. En s'y conformant, il pouvoit espérer d'abondans Subsides; & tout indolent, tout indifférent qu'il étoit pour la gloire, on ne peut douter que l'honneur de se voir l'Arbitre de l'Europe, n'eût la force de le réveiller quelquefois de sa léthargie, & de l'animer à soutenir le grand caractere dont il étoit revêtu : car il doit être permis d'observer que dans tout cet intervalle, Charles étoit regardé, sans contredit, en Angleterre & chez les Nations étrangeres, par la France même, & par ses Alliés, comme le réel Arbitre de l'Europe, & qu'il n'y avoit point de conditions de Paix qu'aucun des Partis pût refuser, s'il les eût prescrites. Quoiqu'ensuite la France ait été capable de résister à la même alliance, fortifiée par la jonction des Anglois, elle étoit alors obligée à des efforts qui paroissoient l'épuiser; & ce fut l'extrême nécessité qui lui fit trouver des ressources, fort supérieures à ses propres espérances. Charles étoit persuadé qu'aussi long-tems que la guerre continueroit au-dehors, l'impatience & l'importunité de ses Sujets ne lui laisseroient aucun repos; cependant il ne pouvoit se déterminer à mettre la France dans la nécessité d'accepter la paix. Des termes avantageux aux Alliés lui auroient fait perdre l'amitié de cette Couronne : une faveur trop marquée, pour la France, auroit rendu le Parlement furieux. Il flottoit perpétuellement entre ces vues; & sa conduite peut faire conclure qu'une indolente & molle disposition, agitée par des motifs contraires, est capable d'autant d'inconsistances que la folie ou l'imbécillité mêmes.

Charles II. 1676.

Le Parlement s'étoit rassemblé; & le Roi fit, aux deux Chambres, un discours extrêmement plausible, dans lequel « il les exhortoit à se garder de toutes divisions, il promettoit solemnellement de contribuer à l'heureux succès de leurs délibérations, il offroit son autorité pour la confirmation de toutes les Loix qui tendoient à l'affermissement de la Religion, de la liberté & de la propriété ». Il représenta la décadence de la Marine Angloise. Il demanda de l'argent pour la rétablir. Il avertit les Communes qu'une partie de son revenu, celle de surcroît d'Accise, touchoit à son terme.

1677. Un Parlement. 15 Février.

Charles II. 1677.

Il finit par ces expressions: " Il dépend de vous, à tous mo- „ mens, de vérifier à quoi monte la dépense ordinaire de cha- „ que année ; & vous trouverez qu'après avoir satisfait aux „ Charges indispensables, il ne reste rien pour les dépenses „ accidentelles, auxquelles il n'y a point de roïaume qui ne „ soit sujet, & qui m'ont été fort onéreuses l'année derniere „.

Avant que le Parlement prît connoissance des affaires, il fut arrêté par quelques doutes, qu'on fit naître sur la légitimité de l'Assemblée. Une vieille Loi d'Edouard III portoit " que les Parlemens se tiendroient une fois l'an, ou „ plus souvent, s'il étoit besoin „. La derniere prorogation avoit duré plus d'un an, & cette raison le faisoit supposer illégal, on prétendoit qu'elle étoit équivalente à sa dissolution. La conséquence ne paroît pas juste ; & d'ailleurs, un Acte plus récent avoit établi que l'Assemblée n'étoit nécessaire qu'une fois en trois ans. Cependant cette chicane parut d'un si grand poids que Buckingham, Shaftsbury, Salisbury & Warthon insisterent fortement, dans la Chambre-Haute, sur l'illégitimité du Parlement, & par conséquent sur la nullité de tous ses Actes. Une opinion si dangereuse, ou leur obstination à la soutenir, les fit envoïer tous quatre à la Tour, pour y demeurer aussi long-tems qu'il plairoit à Sa Majesté & à leur Chambre. Buckingham, Salisbury & Wharton firent leurs soumissions, qui les firent bien-tôt élargir. Shaftsbury, d'une humeur plus opiniâtre, cherchant à se distinguer par son zele pour la liberté, eut recours à l'autorité des Loix ; mais aïant trouvé peu de faveur chez ses Juges, il se vit forcé de faire les mêmes soumissions, qui le firent élargir aussi, après un an de prison.

Les Communes se conduisirent d'abord avec modération. Elles accorderent une somme de 586000 livres sterling, pour la construction de trente Vaisseaux, en prenant soin seulement d'en borner l'usage à cet emploi. Ce ne fut pas même sans avoir fait estimer la dépense; mais la suite fit connoître qu'elle l'emportoit d'environ mille livres. Elles accorderent aussi, suivant la demande du Roi, une continuation de surcroît d'Accise pour trois ans : cet impôt, établi en 1668, l'avoit d'abord été pour neuf. Tout sembloit promettre une Session tranquille.

Mais cette tranquillité du Parlement fut bien-tôt troublée, par les nouvelles qu'on reçut du dehors. Les François, aïant ouvert la Campagne au milieu de Février, par le siége de Valenciennes, dont ils s'étoient rendus maîtres en peu de jours, avoient ensuite investi tout-à-la-fois, Cambray & Saint-Omer. Le Prince d'Orange, allarmé de leurs progrès, avoit marché au secours de Saint-Omer. Ils étoient venus au devant de lui, sous le Duc d'Orléans & le Maréchal de Luxembourg. Le Prince avoit des talens distingués pour la guerre, du courage, de l'activité, de la vigilance & de la patience: mais il étoit inférieur, en génie, à ces Généraux consommés que Louis avoit à lui opposer; & quoiqu'avec de la facilité à réparer ses pertes, il se revit en état de faire tête aux Vainqueurs, il fut malheureux pendant toute sa vie. Luxembourg, par un de ces mouvemens, qui peuvent être nommés des coups de Maître, le battit, & le força de se retirer sous Ypres. Pendant l'Action, le Prince emploïa inutilement les exhortations & l'exemple, pour rallier ses Soldats épouvantés. Il frappa de son épée, un des Fuïards au visage: " Canaille, dit-il, je veux te marquer ici, pour te reconnoître " & te faire pendre ailleurs ". Cambray & Saint-Omer ouvrirent bien-tôt leurs portes à Louis.

CHARLES II. 1677.

Campagne de 1677.

Des succès, qui venoient d'une telle puissance & d'une conduite si sage, jetterent une juste terreur dans le Parlement Anglois. Les deux Chambres représenterent au Roi, par une Adresse commune, le danger auquel le Roïaume étoit exposé par l'excessive grandeur de la France, & supplierent Sa Majesté de garantir la Flandre Espagnole & ses propres Domaines, par des alliances capables de tranquilliser son Peuple. Charles, pour éluder des instances, qu'il regardoit comme un obstacle à ses vues, répondit, en termes vagues, " qu'il emploïeroit, pour la conservation de la Flandre, " tous les moïens qui pouvoient s'accorder avec la tranquil- " lité & la sûreté de ses Roïaumes ". Cette réponse, qui n'étoit qu'une évasion, ou plutôt un refus réel, fit prendre aux deux Chambres un ton plus pressant. Dans une autre Adresse, elles conjurerent le Roi de ne pas retarder les alliances, qui pouvoient répondre aux vœux publics; & s'il arrivoit que

CHARLES II. 1677.

ses mesures entraînassent une guerre avec la France, elles promettoient de lui accorder des Subsides & d'autres secours, qui le mettroient en état de la soutenir, avec honneur pour la Nation. Charles fut plus précis dans sa réplique : il leur déclara que le seul moïen de prévenir le danger, étoit de lui donner le pouvoir de les défendre. On comprit sans peine qu'il demandoit de l'argent, & le Parlement ne fit pas difficulté de l'autoriser à faire, sur l'Accise additionel, un emprunt de 20000 livres sterling, à 7 pour cent ; petite somme, à la vérité, mais qui fut jugée suffisante, avec le revenu ordinaire, pour équiper une bonne Escadre, & pourvoir à la sûreté Nationale, jusqu'à d'autres résolutions.

Cette faveur répondoit si peu à l'attente du Roi ; qu'il fit déclarer à la Chambre-Basse, que sans une somme de 600000 livres sterling, accordée sur de nouvaux fonds, il ne pouvoit, avec sûreté pour la Nation, entreprendre ou proposer ce qu'on lui demandoit par des adresses réitérées. Après avoir demandé la permission de s'ajourner, la Chambre prit le message du Roi en délibération. Mais, sans laisser le tems de rien conclure, le Roi fit appeller les deux Chambres à Whitehall, & leur engagea sa parole roïale, qu'elles n'auroient point à se repentir de s'être fiées à lui pour la sûreté de ses Roïaumes ; que rien ne feroit capable de lui faire mettre leur confiance au hasard, ou détourner leur argent à d'autres usages, que ceux pour lesquels il étoit destiné ; mais qu'il se garderoit bien aussi de risquer leur sûreté ou la sienne, par des vigoureuses mesures, & de nouvelles alliances, sans être en état de défendre ses Sujets, ou de braver le ressentiment de ses Ennemis. Ce langage hâta la conclusion des Affaires. Charles demandoit aux Chambres une plus grosse somme, & donnoit sa parole Roïale pour garant de ses intentions : il falloit, ou courir le risque de perdre l'argent qu'il desiroit, ou compter peu sur les alliances qu'elles souhaitoient elles-mêmes, & faire éclater, en même tems, aux yeux de tout l'Univers, la plus injurieuse défiance pour leur Souverain.

Le Parlement se défie du Roi.

Cependant les raisons ne manquoient pas aux Communes, pour se défier du Roi. Elles considéroient que le prétexte du

danger n'avoit aucune apparence de vérité, tandis que la France étoit aux mains avec des Ennemis si puissans, tandis que Charles avoit en Mer une bonne Flotte, & pendant que ses Sujets étoient ardemment unis pour leur défense : que c'étoit donc moins à la connoissance du danger, qu'il falloit attribuer les difficultés du Roi, qu'à la défiance qu'il pouvoit avoir conçue de son Parlement, dans la crainte qu'après l'avoir engagé dans des alliances étrangeres, pour continuer la guerre, il ne prit avantage de ses besoins, au préjudice de la Dignité Roïale : que la conduite des Chambres n'avoit pas donné de fondement à de tels soupçons, & que loin d'avoir conçu des vues sinistres, elles avoient accordé des Subsides pour la premiere guerre Hollandoise, pour le maintien de la triple Ligue, quoique formée contre leur avis, & même pour la seconde guerre, dont elles avoient condamné l'entreprise, & qu'elles avoient jugée manifestement contraire aux intérêts de la Nation : que de son côté, le Roi, par ses premieres mesures, avoit inspiré de très-justes défiances à son Peuple, & n'avoit pas bonne grace à demander maintenant sa confiance : qu'il n'avoit pas fait difficulté d'exiger des Subsides pour le maintien de la Triple Ligue, au moment qu'il s'emploïoit à la rompre, & que dans cette pernicieuse vue, il avoit fait usage de ceux qu'il avoit obtenus sous de si mauvais prétextes, que son union avec la France, pendant la Guerre contre la Hollande, ne pouvoit avoir été fondée que sur des projets fort dangereux pour son Peuple ; & que, la même union subsistant en secret, on avoit raison d'apprehender qu'il n'eût pas tout-à-fait renoncé aux mêmes vues : qu'on ne se persuaderoit point qu'il pensât sérieusement à pousser la France avec vigueur, lorsqu'il avoit marqué tant d'indifférence pour un danger manifeste, & qu'il avoit attendu les instances de son Parlement, dont le rôle particulier n'étoit pas de prendre les rênes dans ces parties de l'administration : que s'il désiroit sérieusement d'entrer dans une cordiale union avec son Peuple, il auroit dû faire le premier pas, & s'efforcer, par sa propre confiance, de rétablir celle qu'il avoit violée le premier : qu'il étoit puérile de demander une aussi petite somme que 600000 livres, pour se

mettre à couvert des futures attaques du Parlement, puisqu'elle seroit bien-tôt épuisée par une guerre avec la France, & qu'il faudroit retomber dans une dépendance, qui étoit devenue comme essentielle à la Constitution : que s'il se déterminoit à former les alliances nécessaires, on lui accorderoit, non-seulement cette somme, mais des Subsides beaucoup plus considérables ; & qu'il ne falloit pas craindre que le Parlement abandonnât tout d'un coup des mesures, dans lesquelles il n'étoit pas moins engagé par l'honneur, que par l'inclination & l'intérêt : qu'ainsi le motif réel du refus du Roi n'étoit, ni la crainte, du côté des Ennemis étrangers, ni sa défiance des Usurpations Parlementaires ; mais que c'étoit uniquement le desir d'obtenir des Subsides, que, malgré sa parole Roïale, il étoit résolu d'appliquer à d'autres usages ; & que de si honteux moïens, emploïés pour une fin si basse, le rendoient encore plus indigne de la confiance de son Peuple.

La Chambre-Basse étoit réguliérement divisée en deux Partis ; celui de la Cour, & celui de la Nation. Du premier, quelques-uns étoient liés par des Emplois, d'autres mêmes par des libéralités secretes ; pratique scandaleuse, dont on rapporte l'origine à Clifford, pernicieux Ministre. Mais la plûpart n'étoient attachés que par inclination, autant qu'ils jugeoint les mesures de la Cour conformes aux intérêts de l'Etat. De même, c'étoient des vues particulieres d'intérêt, ou de faction, qui avoient jetté la plûpart des autres dans le Parti de la Nation, ou de la Patrie ; mais plusieurs n'avoient aussi pour objet que le bien public. Ces Membres désintéressés, d'un côté comme de l'autre, flottoient entre les Partis, & donnoient la supériorité, quelquefois à la Cour, quelquefois à l'opposition (a). Dans la conjoncture actuelle, la défiance genérale prévalut ; & le Parlement prit la résolution de ne pas hasarder son argent, dans une attente qu'il se persuada qu'on n'avoit jamais eu dessein de remplir. Au lieu de Subside, il présenta une Ardesse, dans laquelle il supplioit Sa Majesté " de former ,, avec les Etats Généraux des Provinces-Unies, une Ligue ,, offensive & défensive, contre la France, & pour la conser-

(a) Mémoires de Temple, Tom. 1. pag. 458.

vation

„ vation des Païs-Bas Espagnols, & de faire, avec les Confé- „ dérés, d'autres Alliances, telles qu'il les jugeroit convena- „ bles à cette vue». Cet avis étoit appuïé de raisons, & de la promesse d'un prompt & riche Subside, pour le maintien de l'honneur du Roi & pour la sûreté du Public. Charles témoigna le plus vif mécontentement de cette Adresse, qu'il traita d'entreprise dangereuse contre sa Prérogative. Il en fit une réprimande sévere aux Communes, & leur ordonna immédiatement de s'ajourner.

CHARLES II. 1677.

Il paroît certain que c'étoit le moment critique, où Charles pouvoit tout-à-la-fois, maintenir la balance de l'Europe, dont le rétablissement a coûté, depuis, tant de sang & de trésors aux Anglois, & par sa persévérance, regagner du moins dans quelque degré, la confiance de ses sujets. Cette occasion perdue, la plaie devint incurable; & malgré quelques apparences de vigueur, qu'il affecta un moment, contre la France & les Catholiques, malgré le penchant que les Communes eurent un moment aussi à se reposer sur ses promesses, elles le crurent toujours, au fond, dans les mêmes intérêts, & bien-tôt elles retomberent dans toutes leurs défiances & leurs craintes. Les Mémoires secrets de ce regne (a), qui ont été publiés depuis, ne laissent aucun doute que les mesures de Charles ne fussent alors concertées avec la France, & qu'il ne fût éloigné d'entrer dans une guerre favorable aux Alliés. Ainsi, dans le tems qu'il engageoit sa parole roïale à ses Peuples, il ne pensoit qu'à se procurer des secours d'argent, dans l'espérance qu'après avoir trompé leur attente, les prétextes ne lui manqueroient pas pour colorer sa conduite.

Mariage du Prince d'Orange & de la Princesse Marie.

Cependant les Négociations continuoient, entre la France & la Hollande, & se terminerent par un Traité provisionnel; c'est-à-dire, que tous leurs différends étoient ajustés, pourvû que de part & d'autre les Alliés pussent être satisfaits. Cette opération, quoique difficile en aparence, sembloit extrêmement avancée par de nouvelles infortunes des Alliés, & par

(a) Tels que les Lettres entre Danby & Montague, Ambassadeur de Charles, à Paris, les Mémoires de Temple & ses Lettres. Dans ces dernieres, on lit que le Roi Charles ne proposa jamais de conditions qui ne fussent avantageuses à la France, & que le Prince d'Orange les crut toujours concertées avec l'Ambassadeur de cette Couronne. Tom. I. pag. 439.

l'impatience des Hollandois; lorsqu'un nouvel incident promit une plus heureuse fin à la querelle avec la France, & fit renaître les espérances des Anglois qui entendoient les vrais intérêts de leur Patrie.

Charles ne pouvoit voir, sans regret, les mécontentemens de la Nation qui sembloient croître de jour en jour contre lui. Son caractere, qui le portoit fortement, pour autrui comme pour lui-même, à desirer une vie aisée, lui faisoit chercher des expédiens, pour calmer ces plaintes, qui non-seulement empoisonnoient son repos présent, mais dont les conséquences pouvoient devenir extrêmement dangereuses. Il n'ignoroit pas que pendant la derniere Guerre avec la Hollande, les Mécontens d'Angleterre s'étoient adressés au Prince d'Orange. En continuant de négliger ce Prince & d'irriter son Peuple, il pouvoit craindre que leurs chagrins communs ne devinssent, entr'eux, le ciment d'une union durable. Il voïoit que la Religion du Duc d'York causoit d'étranges allarmes aux Anglois; & quoique il eût obligé son Frere de souffrir que les jeunes Princesses fussent élevées dans la foi Protestante, il jugeoit qu'il falloit quelque chose de plus pour satisfaire la Nation. Ces idées lui avoient fait ouvrir des propositions de mariage entre le Prince d'Orange & la Princesse Marie, Héritiere apparente de la Couronne; car le Duc d'York étoit sans Enfans mâles. Il comptoit qu'une offre si séduisante attacheroit entiérement le Prince à ses intérêts; & que faisant une Paix capable de satisfaire la France, & de maintenir par conséquent ses liaisons avec cette Couronne, il la sanctifieroit par l'approbation du Prince, qu'il voïoit généralement respecté, en Angleterre & dans toute l'Europe. Toutes les raisons, qui pouvoient lui faire desirer cette Alliance, furent secondées par les sollicitations de Danby, & par celles du Chevalier Temple, qui se trouvoit alors en Angleterre. Enfin Charles accorda au Prince la permission de lui venir faire sa cour, à la fin de la Campagne.

Il reçut agréablement son Neveu, à Newmarket; & dès le premier moment, il auroit souhaité de pouvoir traiter: mais Guillaume desira d'abord de lier connoissance avec la Princesse. Il déclara même, que ne s'arrêtant point à l'usage

des personnes de son rang, il mettoit une partie du bonheur dans la satisfaction domestique, & qu'il n'y avoit point de considérations qui pussent lui faire accepter une femme, pour laquelle son cœur ne seroit pas déclaré. Il fut présenté à la Princesse, qu'il trouva dans la fleur de l'âge, avec tous les charmes de la figure & du caractere. Alors Charles le crut engagé par une double chaîne, qui lui répondoit d'une aveugle complaisance pour toutes ses propositions. Mais il fut surpris de lui voir éviter les explications d'affaires, & rejetter toutes les ouvertures de paix générale, avant que son mariage fût conclu. Les circonstances, dit-il, lui faisoient prévoir, que ses Alliés seroient durement traités ; & jamais il ne s'exposeroit au reproche d'avoir sacrifié leurs intérêts à ses propres avantages. Charles ne laissa pas d'espérer, que malgré sa froideur & sa réserve, il rabattroit quelque chose de cette délicatesse d'honneur ; & comptant du moins d'en triompher par l'insinuation & l'adresse, autant que par les attraits de l'amour & de l'ambition, il laissa couler le tems. Un jour, Temple trouva le Prince de mauvaise humeur, regrettant d'avoir fait le voïage d'Angleterre, & résolu de partir en peu de jours : « Mais, avant son départ, le Roi, dit-il, étoit » libre de choisir dans quels termes il vouloit qu'ils vécussent » ensemble : ce ne pouvoit être qu'en Amis intimes ou en » mortels Ennemis » ; & sans autre explication, il pria Temple d'en informer promptement son Maître. Charles, frappé de cette menace, & prévoïant que le départ du Prince seroit mal interprété par le Peuple, prit immédiatement la résolution de ceder de bonne grace. Après avoir rendu justice à l'honnêteté de son Neveu (*a*), il dit à Temple, que le mariage étoit conclu, & le chargea d'en informer le Duc d'York, comme d'une affaire déja résolue. Le Duc en parut surpris, mais il promit néanmois d'obéir ; comme il y étoit toujours disposé, ajouta-t-il, lorsqu'il connoissoit les intentions du Roi. Il n'étoit rien arrivé, sous ce regne, dont le Public eût

CHARLES II. 1677.

(*a*) Il répondit à Temple : » Je me » pique d'être bon Physionomiste, & je » ne me souviens pas de m'être jamais » trompé dans le jugement que j'ai porté » sur la physionomie des hommes. Je » juge, sur celle de mon Neveu, que c'est » un très-honnête hommo Apprenez-» lui de ma part qu'il aura ma Niéce. *Mémoires du Chevalier Temple.*

CHARLES II. 1677.

été plus généralement satisfait. Tous les Partis applaudirent; Arlington même, qui n'avoit pas été du secret, fit au Prince un compliment que Temple rapporte, & dont les termes ne pouvoient être suspects (a).

Ce mariage fut un grand sujet d'étonnement pour Louis, qui, tout accoutumé qu'il étoit à gouverner la Cour d'Angleterre, voïoit une démarche de cette importance, résolue, non-seulement sans son aveu, mais sans sa connoissance & sa participation. On s'attendoit que l'union de l'Angleterre avec les Alliés, & la plus vigoureuse guerre contre la France, en seroient les suites immédiates: mais, pour arrêter des espérances si naturelles, Charles, peu de jours après le mariage, prolongea l'ajournement des Chambres, du 3 de Décembre au 4 Avril. Ce terme étant trop tardif, pour laisser le tems d'accorder de Subsides, ou de faire les préparatif de guerre, on conclut que le Roi n'avoit pu le choisir dans une autre vue que de satisfaire la France, après le consentement qu'il avoit donné au mariage.

Plan de Paix. Cependant il ne fit pas difficulté d'entrer en conférence avec le Prince, Danby & Temple, sur les conditions générales de la Paix. On convint, après quelques discussions, que la France rendroit la Lorraine au Duc, & que Tournay, Valenciennes, Condé, Ath, Charleroy, Courtray, Oudenarde, St Guilain & Binch, seroient restituées à l'Espagne, pour former une bonne Frontiere en Flandre. Le Prince insista beaucoup aussi sur la restitution de la Franche-Comté; & Charles s'imagina qu'aïant dans cette Province des biens considérables, qu'il jugeoit plus surs entre le mains de l'Espagne, son obstination ne venoit que de cette idée: mais le Prince déclara généreusemet, que pour conserver, en Flandre, une bonne Ville aux Espagnols, il abandonneroit volontiers toutes ces possessions. Cependant Charles ayant fait sentir l'impossibilité d'arracher la Franche-Comté aux François, le Prince fut obligé de se rendre.

Malgré l'avantage qu'on accordoit à la France, ce plan de

(a) Il y avoit, dit-il; des choses bonnes en elles-mêmes, qui étoien gâtées par la maniere de les faire, & des choses mauvaises qui en devenoient meilleures, mais il avouoit que « cette affaire » étoit une si bonne chose en elle-mê» me, que la maniere n'y pouvoit rien » gâter.

pacification étoit favorable aux Alliés ; & Charles crut avoir marqué assez de vigueur, en y consentant. Il convint aussi d'envoïer immédiatement un Ministre à sa Cour de France, pour y proposer ces termes. Il n'étoit pas question de traiter. Le Ministre ne devoit accorder que deux jours, pour la réponse ; il avoit ordre de partir le troisieme jour ; & si ses propositions étoient refusées, Charles avoit promis d'entrer aussi-tôt en alliance. Temple fut choisi pour une Commission si impérieuse, & si peu attendue de la Cour d'Angleterre. Son aversion déclarée, pour l'intérêt de la France, sembloit promettre autant de vigueur que de promptitude, dans l'exécution de ses ordres.

CHARLES II. 1677.

Mais cette vigueur empruntée se rallentit dès le jour suivant. Au lieu du Chevalier Temple, Charles fit partir le Comte de Feversham (a), né François, & Créature du Duc d'York. Il prétendit qu'une commission, dure en ell-même, devoit être adoucie par le caractere du Ministre. Le Prince d'Orange quitta Londres ; & Charles, à son départ, l'assura, non-seulement qu'il ne rabattroit rien des Articles, mais qu'il entreroit en guerre avec la France, s'ils étoient refusés. Louis reçut l'ouverture avec de grandes affectations de douceur & de complaisance. Il dit au Ministre : « Que le Roi d'Angle-» terre savoit bien qu'il seroit toujours maître de la paix ; » mais qu'il lui paroissoit dur de se voir demander quelques-» unes des Villes de Flandre, spécialement Tournay, dont » les Fortifications lui coûtoient des sommes immenses, & » qu'il prendroit quelque-tems pour déliberer sur sa réponse ». Feversham représenta qu'il étoit borné à deux jours : mais lorsque ce tems fut écoulé, il se laissa persuader de demeurer quelques jours de plus ; & ce fut pour partir, à la fin, sans réponse positive. Louis se contenta de lui dire, « qu'il espé-» roit que son Frere ne romproit pas avec lui pour deux ou » tois Villes, & qu'il chargeroit son Ambassadeur, à Lon-» dres, de traiter avec le Roi même ». Charles fut adouci par cete douceur de la France, & le coup fut adroitement éludé. Barillon, Ambassadeur de France, convint, à la fin, qu'il avoit ordre de tout ceder, à l'exception de Tournay, & de

Négociations.

(a) M. de Duras, à qui ce titre fut donné dans la suite.

Charles II. 1677. se contenter même d'un équivalent pour cette Place, si Charles insistoit absolument sur ce point. Le Prince d'Orange, source de toute la résolution, avoit quitté l'Angleterre ; & la Négociation ne fit plus que traîner en messages, d'une Cour à l'autre.

Cependant Charles parut quelquefois se reveiller, & donna, comme par accès, quelques marques de fermeté. Les affaires n'avançant point avec la France, l'ajournement des deux Chambres fut anticipé au 15 Janvier ; démarche fort extraordinaire, & capable d'allarmer cette Cour. Temple fut appellé au Conseil, où Charles lui déclara qu'il étoit résolu de l'envoïer à la Haye, pour y former, avec les Etats, un Traité d'alliance, dont le but, comme celui de la Triple Ligue, seroit de forcer la France & l'Espagne à l'acceptation des Articles proposés. Temple, gémissant de voir cette apparence de vigueur démentie, par tant d'égards pour la France, & par des témoignages d'indifférence & de neutralité réelle entre les Parties, répondit au Roi, que la résolution qu'on avoit prise étoit de s'unir aux Alliés, pour commencer la guerre avec eux, si la France tardoit ou balançoit dans ses explications ; que cette démarche satisferoit le Prince d'Orange, les Alliés & le Peuple Anglois, avantages qu'on ne devoit pas attendre d'un Traité avec la seule Hollande, puisqu'il ne pouvoit servir qu'à désobliger la France & l'Espagne ; & que les Hollandois ne se contenteroient pas d'une foible imitation de la Triple Ligue, conclu, comme on ne l'avoit pas oublié, pendant qu'ils étoient en paix avec les deux Couronnes. Ces raisons, qui ne firent aucune impression sur Charles, dégoûterent Temple de la commission qu'on lui proposoit ; & Laurent Hyde, second fils du Comte de Clarendon, partit à sa place.

1678. Le Prince d'Orange ne put voir, sans étonnement, ce mélange de vigueur & de foiblesse dans les Conseils d'Angleterre. Il étoit résolu, néanmoins, de tirer le meilleur parti qu'il seroit possible, d'une opération qu'il n'approuvoit point; & l'Espagne consentant, en secret, à la formation d'une Ligue, qui sembloit la ménacer comme la France, mais qui ne devoit tomber au fond que sur la derniere, les Etats Gé-

néraux la conclurent, dans les termes que Charles avoit proposés.

L'Assemblée du Parlement suivit bien-tôt, quoiqu'après quelques nouveaux délais ; & le Roi vit avec beaucoup de surprise, que malgré les vigoureuses mesures dans lesquelles il croïoit s'être engagé, la plus grande partie des Communes étoit encore disposée à faire éclater, par intervalles, de la défiance & du mécontentement. Quoique dans ses discours il eût avancé, qu'on ne pouvoit plus attendre une bonne paix de la Négociation, & protesté que toutes ses vues étoient pour la guerre, la Chambre-Basse ne laissa point de mêler, dans sa réponse, quelques termes durs, & qui blessoient même la raison. (*a*). Elle en marqua du regret, sur les reproches du Roi; & la résolution fut prise, enfin, de l'assister dans l'entreprise de la guerre. On lui accorda une Flotte de quatre-vingt-dix voiles, une Armée de trente mille hommes, & deux millions de livres sterling. Cependant, les débats furent vifs, dans la Chambre, sur l'article de l'Armée, que la Chambre, jugeant de l'avenir par les mesures passées, craignoit de voir plutôt emploïer contre les libertés de la Nation, que pour arrêter les progrès de la Monarchie Françoise. Telle étoit la situation, où Charles avoit réduit l'Angleterre & s'étoit réduit lui-même. Dans tous les débats, on tint un langage peu mesuré, qui fut reçu avec des apparences d'applaudissement. Le Duc d'York & le Grand Trésorier commencerent à redouter les accusations. Plusieurs ouvertures, qui menaçoient les Ministres, ne furent rejettées que par la majorité d'un très-petit nombre de suffrages. Les Communes fixerent un jour, où l'état actuel du Roïaume, par rapport aux Catholiques, devoit être pris en considération. Elles allerent jusqu'à décla-

(*a*) Leur Chambre prioit Sa Majesté, « de n'entrer dans aucun Traité avec la » France, jusqu'à ce que le pouvoir de » cette Couronne fût réduit à ce qu'il » étoit à la Paix des Pyrennes ; de rompre toute liaison avec le Roïaume, & » d'engager ses Alliés à faire de même. » Elle ajoutoit que lorsqu'il plairoit à » S. M. de lui communiquer ses Alliances, les fidelles Communes lui accorderoient tous les secours nécessaires » pour pousser la guerre, & pour la » terminer par une bonne paix ». Le reproche du Roi fut que la Chambre attentoit à sa Prérogative, en lui indiquant les moïens dont il devoit se servir. Il fit voir, en même tems, que les moïens étoient ridicules & impraticables.

rer, que, sans égard pour les plus pressans besoins, elles n'imposeroient pas de nouvelles charges au Peuple, avant que de s'être vus rassurés contre l'accroissement du Papisme. En un mot, le Parlement devenoit impatient pour la guerre, lorsque Charles en paroissoit éloigné; & le soupçonnoit de quelque sinistre dessein, lorsque se rendant aux desirs des Chambres, il sembloit entrer dans toutes leurs vues.

La derniere déclaration des Communes l'irrita beaucoup. Il fit un reproche, à Temple, de ses idées populaires; c'est le nom qu'il leur donnoit. Il lui demanda quelle confiance on pouvoit prendre à cette Chambre, pour le soutien de la guerre, lorsqu'elle osoit commencer par des Déclarations de cette nature. Au fond, l'instabilité de Charles étoit si continuelle, & les défiances, si incurables de part & d'autre, que ceux mêmes, qui voïoient de plus près la scene de l'action, ne pouvoient déterminer si le Roi vouloit sérieusement la guerre; ou si, dans cette supposition, les Communes n'auroient pas pris avantage de ses besoins, pour lui faire acheter des Subsides par de nouveaux sacrifices de son autorité.

Campagne de 1678.

La France sut profiter de ces troubles. Louis n'avoit pas cessé de représenter aux Hollandois, par ses Emissaires, l'incertitude de leurs espérances du côté de l'Angleterre, où le Monarque, indolent, sans goût pour la guerre, sur-tout contre les François, irrésolu dans tous ses desseins, n'étoit mis en mouvement que par le souffle d'un Parlement factieux. Il avoit fait remarquer, au Parti Aristocratique, les dangers de l'alliance du Prince d'Orange avec la Maison roïale d'Angleterre, & fait renaître la crainte, qu'à l'imitation de son Pere, qui avoit obtenu le même honneur, ce Prince ne tentât de s'aggrandir par la violence, & de mettre sa Patrie dans les chaînes. Ensuite, pour fortifier ces motifs par de nouvelles terreurs, paroissant lui-même à la tête de ses Troupes, dès l'entrée de la saison militaire, il menaça Luxembourg, Mons & Namur, pour tomber subitement sur Gand & sur Ypres; & dans l'espace de quelques semaines, il se rendit maître de ces deux Places. Un si prompt succès allarma vivement les Etats, peu satisfaits de la conduite de l'Angleterre, ou du

Traité

Traité ambigu qu'ils venoient de conclure avec elle, & leur fit doubler le pas vers un accommodement. CHARLES II.

Aussi-tôt que les Subsides furent accordés, Charles entreprit de lever des Troupes ; & telle fut l'ardeur de ses Sujets pour une guerre contre la France, qu'à l'étonnement de toute l'Europe, il se vit, en peu de semaines, une Armée de vingt mille hommes. Le Duc de Montmouth reçut ordre de passer la mer avec un corps de trois mille, pour la sûreté d'Ostende. Quelques Régimens furent rappellés du service de France. La Flotte ne fut pas équipée avec moins de diligence; & le projet d'une quadruple alliance fut formé avec l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande. 1678.

Mais cette vigueur fut tout d'un coup ralentie, par une Adresse chagrine de la Chambre-Basse, où, justifiant toutes les démarches, qui avoient causé tant de mécontentement à la Cour, elle demandoit, que toutes les mesures du Roi lui fussent communiquées, & qu'il éloignât ses mauvais Conseillers, entre lesquels le Duc de Lauderdale étoit particulierement nommé. Charles répondit, « que cette Adresse étoit » d'une extravagance, qui ne lui permettoit pas de faire sur » le champ la réponse qu'elle méritoit »: & recommençant à tourner vers la France, il prêta l'oreille à l'offre qu'elle lui fit d'une grosse somme, s'il vouloit aider à lui procurer une paix avantageuse avec les Alliés. Temple, quoique pressé par le Roi, refusa de prêter son Ministere à cette honteuse Négociation. Mais il nous apprend, « qu'entre les propositions » que les François firent à Charles, il y en eut une dont il fut » si choqué, qu'il promit de ne l'oublier jamais ». Temple ne donne pas d'autre explication : mais le Docteur Swift, Editeur de ses Ouvrages, assure que les François, avant que d'entrer dans aucun paiement, demanderent, comme un préliminaire, que Charles promit de n'entretenir jamais, dans ses trois Roïaumes, plus de huit mille hommes de Troupes réglées, & que Charles répondit avec beaucoup de chaleur; ,, *Cod Fish* (*a*), (c'étoit son jurement ordinaire) est-ce ainsi

(*a*) Ces expressions Nationales, ne peuvent se traduire aisément On remarquera seulement que *Fish* signifie Poisson, & *Cod* l'espece de Poisson que les François nomment *Merlus*.

„ que mon Frere de France en uſe avec moi ? Voilà donc à „ quoi ſe réduit la promeſſe qu'il m'a faite, de me rendre ab- „ ſolu dans mes Etats ! Se mocque-t-il, de prétendre que „ cela ſe puiſſe avec huit mille hommes „ ?

Van Beverning, Ambaſſadeur de Hollande à Nimegue, & fort conſidéré des Etats, ſouhaitoit impatiemment la paix, dans la perſuaſion que la réſiſtence de Charles, & les défiances du Parlement, devoient faire perdre, aux Alliés, tout eſpoir d'aſſiſtance du côté de l'Angleterre. Il reçut ordre de ſe rendre à Gand, pour y concerter, avec Louis, les articles d'un Traité général, & pour obtenir une Tréve de ſix ſemaines. Ces nouvelles conditions furent beaucoup moins favorables pour les Eſpagnols, que celles de Charles & du Prince d'Orange. On devoit leur reſtituer ſix Villes, dont quelques-unes étoient de peu d'importance : mais Ypres, Condé, Valenciennes & Tournai, qui faiſoient la principale force de la Frontiere, devoient reſter aux François.

Les murmures des Anglois ne furent pas ménagés, en apprenant dans quelle foibleſſe on devoit laiſſer la Flandre ; & leurs principales plaintes tomberent ſur Charles. On lui reprochoit d'avoir contribué d'abord par ſon aſſiſtance, enſuite par ſa faveur, à la fin, par ſes délais, à cet énorme agrandiſſement de la France, qui menaçoit la liberté de l'Europe entiere. Le chagrin de ces imputations, la crainte de perdre l'affection de ſon Peuple, & peut-être le reſſentiment de l'Article ſecret qui lui avoit été propoſé par la Cour de France, lui inſpirerent enfin une ardente paſſion pour la guerre, qu'il regarda comme l'unique moïen de ſe rétablir dans le cœur de ſes Sujets.

Il s'offrit une occaſion, peu prévue, de faire éclater ces nouvelles diſpoſitions. Pendant que les Plénipotentiaires de Nimegue, concertoient les Articles d'un Traité général, le Marquis de Balbazes, Ambaſſadeur de la Couronne d'Eſpagne, demanda aux Ambaſſadeurs François, dans quel tems la France ſe propoſoit de reſtituer les ſix Villes de Flandre ? ils ne firent pas difficulté de déclarer : que le Roi leur Maître, aïant garanti, à la Sude, la reſtitution de tout ce qu'elle avoit perdu pendant la guerre, ne pouvoit évacuer ces

Places, avant qu'elle fût satisfaite, & que cette détention étoit l'unique moïen de faire accepter la paix aux Princes du Nord. Les Etats informerent aussi-tôt Charles, d'une prétention, qui pouvoit avoir de si dangereuses suites. Sa colere & sa surprise furent égales. Il fit partir aussi-tôt le Chevalier Temple, pour concerter, avec les Provinces-Unies, de vigoureuses mesures contre la France. En six jours, Temple conclut un Traité, par lequel Louis étoit sommé de s'expliquer, quinze jours après la date, sur l'évacuation des Villes. Dans la supposition du refus, la Hollande s'engageoit à continuer la guerre, & l'Angleterre à la déclarer immédiatement à la France, de concert avec tous les Alliés.

CHARLES II. 1678.

Mais toutes ces résolutions furent si peu secondées par le Parlement, où les François furent même soupçonnés d'entretenir des intrigues, que les Communes, reprenant leurs anciennes défiances, porterent un Bill qui congédioit l'Armée. Charles leur représenta le danger de désarmer avant la conclusion de la paix, & les pria de considérer, s'il pouvoit, avec honneur, rappeller les Troupes de ces mêmes Villes qui s'étoient mises sous sa protection, & qui n'avoient plus d'autre espoir de sûreté. les Communes s'engagerent à prolonger le maintien des Troupes. Tout offroit des apparences de Guerre. La France avoit déclaré positivement qu'elle n'évacueroit pas les Villes, avant qu'on eût restitué aux Suédois ce qu'ils demandoient, & son honneur sembloit engagé à soutenir cette déclaration. L'empire & l'Espagne, fort mécontens des conditions de paix imposées par la Hollande, voïoient avec joie, dans les nouvelles résolutions de Charles, des arrhes d'une puissante assistance. La Hollande même, encouragée, par le Prince d'Orange & ses Partisans, n'étoit pas fâchée que la Guerre se renouvellât avec plus d'égalité. L'Armée des Alliés, sous ce Prince, s'approcha de Mons, alors bloquée par les François; tandis que le Corps d'Anglois, conduit par Monmouth, se disposoit à la joindre.

Intrigue de Cabinet.

L'usage de Charles étoit de passer une grande partie du tems ches ses Maîtresses, sur-tout chez la Duchesse de Portsmouth, où souvent, dans une Compagnie fort en-

jouée, il rencontroit Barillon, Ambassadeur de France, homme d'un commerce aimable, admis à tous les amusemens de cet indolent, mais agréable Monarque. C'étoient les charmes de cette vie libre & nonchalante, plutôt que la force d'aucune passion, ou d'un goût bien vif, pour le plaisir, qui, dans les derniers tems de sa vie, sembloit attacher Charles à ses Maîtresses. Les insinuations de l'Ambassadeur François & de la Duchesse leur firent obtenir dans quelque instant favorable, un ordre qui changea tout d'un coup la face de l'Europe. Un François refugié, nommé du Cros, Agent de Suéde à Londres, fut envoïé à la Haie, pour Charger le Chevalier Temple de se rendre à Nimegue, d'y voir les Plénipotentiaires Suédois, & de les engager, s'il étoit possible, à sacrifier les intérêts de la Suéde au bien public, en consentant que l'évacuation des six Places fut différée. Du Cros, à qui Barillon avoit donné des instructions secretes, ne se vit pas plutôt en Hollande, qu'il y publia de tous côtés sa commission. Elle y répandit l'allarme. On conclut que la subite ardeur de Charles, pour la Guerre, s'étoit refroidie aussi subitement, & qu'il ne falloit pas espérer de constance dans les mesures de l'Angleterre. Charles, lorsqu'ensuite il revit Temple, tourna cette grande affaire en raillerie, & dit, en riant, " que ce coquin de du „ Cros les avoit joués tous ».

Cependant les Négociations continuoient à Nimegue; & les Ministres François filerent le tems, jusqu'au jour fatal, qui, suivant le dernier Traité entre l'Angletrere & la Hollande, devoit décider d'une paix soudaine ou d'une longue Guerre en Europe. Ils déclarent alors, à Van-Beverning, qu'ils avoient reçu ordre de consentir à l'évacuation des Villes, & de signer immédiatement la paix. Van Beverning auroit pû refuser d'y consentir, parce que si tard, il devenoit impossible de se procurer le consentement de l'Espagne: mais dans la juste opinion qu'il avoit conçue de l'instabilité des Conseils Anglois, il étoit si vivement allarmé de la derniere Commission de du Cros, qu'il regarda comme un bonheur pour la République, de finir, à toute forte de prix, une Guerre dans laquelle tout devoit lui faire

craindre de se voir mal soutenue. Les articles furent dressés à l'instant, & signés par les Ministres de France & de Hollande, entre onze heures & minuit. Ce Traité assuroit à la France la possession de la Franche-Comté, avec celle de Cambray, d'Aire, St Omer, Valenciennes, Tournay, Ypres, Bouchain Cassel, &c. & ne restituoit, à l'Espagne, que Charleroy, Courtray, Oudenarde, Ath, Gand & Limbourg. Charles II. 1678.

Temple reçut, le jour suivant, par un Exprès de Londres, la ratification du dernier Traité de l'Angleterre avec les Etats; & l'ordre de ne pas perdre un moment pour l'échange. Charles reprenoit alors sa disposition à rentrer en Guerre avec la France.

Van Beverning se vit reprocher hautement sa précipitation par les Ministres des Alliés à Nimegue, sur-tout par ceux de Dannemark & de Brandebourg, dont les Maîtres étoient obligés, par le Traité, de restituer toutes leurs acquisitions. Ceux d'Espagne & de l'Empereur étoient encore plus irrités; & tous les Enemis de la France souhaitoient que les états, excités par les sollicitations de l'Angleterre, prissent le parti de désavouer leur Ambassadeur, & d'en revenir aux armes. Le Prince d'Orange, soit pour les engager dans cette résolution, soit pour éventer sa bile, & satisfaire son propre ressentiment, fit une étrange démarche, le jour d'après la signature de la Paix à Nimegue; il attaqua les François à St Denis, près de Mons, & remporta quelque avantage sur le Maréchal de Luxembourg, qui, se reposant sur la foi du Traité, jugeoit la guerre finie. Le Prince étoit informé, ou, s'il n'avoit pas reçu d'avis formel, il avoit raison de croire que la paix étoit signée. Cependant il sacrifia ici témérairement, sans aucun motif qui puisse le justifier, la vie d'une infinité de braves gens, qui périrent dans une action vive & sanglante.

Hyde fut envoïé aux Etats, pour leur persuader de désavouer Van Beverning; & Charles promit, s'il pouvoit compter sur la Hollande, de déclarer immédiatement la guerre à la France, & de ne quitter les armes, qu'après l'avoir reduite à des conditions raisonnables. Il ne se borna pas même aux promesses; & se hâtant d'embarquer son Armée pour la Flan-

CHARLES II. 1678.

dre, il donna des apparences d'hostilité à tous ses préparatifs. Mais les Etats y avoient été trop souvent trompés, pour s'y fier plus long-tems. Ils ratifierent le Traité, signé à Nimegue; & toutes les autres Puissances de l'Europe, après beaucoup de clameurs & de mécontentemens, furent obligées enfin d'accepter les conditions qu'on leur prescrivoit.

Paix de Nimegue.

Louis étoit parvenu au sommet de cette gloire, qui fait le terme de l'ambition humaine. Ses Ministres & ses Négociateurs parurent aussi supérieurs, dans le Cabinet, à ceux des autres Puissances, que ses Généraux & ses Armées l'avoient été réellement en campagne. Il avoit poussé la guerre avec succès, contre une Ligue des plus puissans Etats de l'Europe. Il avoit fait de riches conquêtes, & ses Domaines étoient aggrandis de toutes parts. Il terminoit ses exploits par une paix avantageuse, dans laquelle il avoit donné la Loi. Les Alliés étoient si furieux l'un contre l'autre, que de long-tems il n'y avoit pas d'apparence de leur voir former une nouvelle Ligue. Ainsi sa perspective réelle & prochaine fut, pendant plusieurs années, la Monarchie de l'Europe; un Empire plus vaste que celui de Charlemagne, égal peut-être à celui de l'ancienne Rome: & si le Gouvernement & l'état de l'Angleterre eussent été plus long-tems les mêmes, on ne conçoit pas facilement qu'il eût pû manquer son but.

Autant que ces conjonctures exaltoient la France, autant excitoient-elles l'indignation des Anglois; & leur animosité, réveillée par la terreur, ne pouvoit monter plus haut contre cette ancienne Rivale. Loin de prendre en main la conduite des affaires de l'Europe, Charles, disoient-ils, contre son honneur & son intérêt, avoit secondé l'Ennemi commun, & s'étoit laissé conduire en aveugle; ou, s'il avoit eu quelques vues dans toutes ses démarches, il n'en avoit eu que de criminelles & de pernicieuses. Tandis que l'Espagne, la Hollande, l'Empire & les Princes d'Allemagne, appelloient l'Angleterre à haute voix, pour les conduire à la victoire, à la liberté, & conspiroient à la rendre plus glorieuse qu'elle ne l'avoit jamais été; son Roi, par des vils motifs, avoit secretement vendu son alliance à Louis, & s'étoit laissé corrompre, pour trahir les intérêts de son Peuple. Si ses plans

actifs, qu'il avoit concertés avec la France, ne pouvoient être plus pernicieux, sa neutralité n'étoit pas moins honteuse; & les défiances, les oppositions du Parlement, quoique dangereuses en elles-mêmes, étoient l'unique remede contre tant de maux, plus dangereux encore, dont le Public étoit menacé par les imprudens conseils de son Roi. Telle étoit la disposition des esprits, après la conclusion de la paix; & cette disposition ouvroit naturellement la voie, pour les événemens qui suivirent.

Etats des affaires en Ecosse.

Il est tems de retourner aux affaires d'Ecosse, que nous avons laissées dans quelque désordre, après le soulévement de 1666. Charles, qui cherchoit alors à se concilier l'affection du Peuple Anglois, embrassa les mêmes vues en Ecosse, & confia la principale partie du Gouvernement à Tweddale & Murray, deux Ministres d'une prudence & d'une modération connues. Ils s'attacherent particuliérement à calmer les différends de Religion, qui s'étoient fort échauffés, & dont on peut dire que jusqu'à présent, les Hollandois seuls, de toutes les Nations modernes, ont trouvé le vrai remede. Comme la rigueur & la contrainte avoient été sans succès dans le Roïaume d'Ecosse, on voulut tenter le plan de réunion, par lequel on proposoit de diminuer considérablement l'autorité des Evêques, d'abolir la voix négative dans les Cours Ecclésiastiques, & de ne laisser guere aux Prélats que le droit de presséance entre les Prêtres; mais les Adversaires de la Hiérarchie parurent fort allarmés de cette ouverture. Ils n'avoient pas oublié que c'étoit par les mêmes degrès, que Jacques s'étoit efforcé d'introduire l'Episcopat. Ils appréhenderent que si les oreilles & les yeux se réconcilioient une fois avec le nom & l'habillement des Evêques, on ne leur vît reprendre bien-tôt toute l'autorité de leurs fonctions. D'ailleurs toute participation à des établissemens, qu'ils nommoient anti-Chrétiens, leur parut également dangereuse & criminelle. Les cris s'eleverent sans ménagement; & le Ministere comprit à la fin que des avances, auxquelles il paroissoit que les Mécontens étoient résolus de ne pas répondre, ne feroient qu'avilir la dignité du Gouvernement.

Le projet, qui succéda, fut celui de l'indulgence. Entre les

Prédicans qu'on avoit chassés, les plus populeires furent placés dans les Eglises vacantes, sans aucun assujettissement à la Religion établie; & l'on offrit aux autres une petite pension de vingt livres sterling, en attendant qu'on pût autrement les emploïer. Ces derniers rejetterent l'offre du Roi, & la regarderent comme le gage d'un criminel silence. Les premiers même se repentirent bien-tôt de leur complaisance. Le Peuple, accoutumé à leurs déclamations contre leurs Supérieurs, trouva leurs sermons froids & languissans, lorsque ces ornemens y manquerent. Il jugea que ses Peres spirituels l'avoient abandonné, depuis leur soumission, qu'il traitoit de pusillanimité. Au lieu du nom ordinaire de Ministres de Jesus-Christ, il leur donna celui de *Curés du Roi*; comme il nommoit le Clergé de l'Eglise établie, *Curés de l'Evêque*. Bien-tôt même les Prédicans en revinrent à l'ancien usage, par lequel ils esperoient de se rétablir dans leur ascendant sur les esprits; espece de supériorité à laquelle on ne renonce jamais volontiers, quand on se flatte de l'avoir obtenue. Les Conventicules se multiplierent, de jour en jour, dans l'Ecosse Occidentale; le Clergé de l'Eglise établie fut insulté; les Loix furent négligées; les Covenantaires ne paroissoient plus sans armes, dans leurs Assemblées; & quoiqu'ordinairement ils se dispersassent après le Service religieux, l'allarme du Gouvernement ne fut pas moins juste, en apprenant qu'une foule de Sectaires, entierement gouvernés par leurs séditieux Prédicans, osoit défier l'autorité, & prendre, en pleine paix, l'apparence militaire.

Il y avoit, sans doute, une maladie, dangereuse, invétérée, dans le Corps politique d'Ecosse; & pour la guérir, ou la soulager, le Gouvernement avoit tenté tous les remedes, excepté le seul dont on pût attendre cet effet. Lorsqu'une fois les Sectes sont répandues, & qu'elles ont jetté de fortes racines, une tolérance illimitée est le seul expédient qui soit capable de refroidir leur ardeur, de faire prendre, à l'union civile, une supériorité réelle sur toutes les distinctions religieuses: mais comme les opérations de ce régime sont graduelles & d'abord imperceptibles, cette raison fait emploïer, aux Politiques vulgaires, des remedes plus prompts & plus dangereux.

dangereux. On doit observer aussi que ces Non-Conformistes d'Ecosse n'avoient point offert, ni demandé, la tolérance ; qu'ils prétendoient, au contraire, à la supériorité absolue, & qu'ils auroient souhaité de pouvoir exercer la derniere rigueur contre leurs Adversaires. Le Covenant, dont ils étoient idolâtres, ne leur inspiroit pas moins l'esprit de persécution, que celui de soulevement & de revolte ; & les Ministres roïaux, au lieu de les traiter comme des Fous, qui devoient être adoucis, flattés, & tranquillisés par une conduite adroite, se crurent en droit d'exiger une rigoureuse obéissance, c'est-à-dire, qu'ils se tromperent dans leur politique, comme les autres étoient trompés par l'esprit d'enthousiasme.

Dans ce trouble, un nouveau Parlement fut assemblé à Edimbourg (a), & Lauderdale y fut envoïé, avec la qualité de Commissaire du Roi. Entre les Presbytériens, ceux, dont la plus vive passion étoit pour la liberté, se voïoient observés de trop près, pour résister aux mesures du Gouvernement ; & le courant fut encore en faveur de la Monarchie. Le Commissaire eut tant d'influence sur les résolutions, qu'il fit passer deux Actes, d'une égale importance pour les libertés ecclésiastiques & civiles du Roïaume. Par l'un, il fut déclaré que le Réglement de tout ce qui concernoit le Gouvernement extérieur de l'Eglise, c'est-à-dire, les assemblées, les affaires & la personne des Ministres, étoit un droit de la Couronne, & devoit être ordonné suivant les prescriptions du Roi, qui seroient envoïés au Conseil privé d'Ecosse, & qui prendroient force de Loix lorsqu'elles seroient publiées. Le second Acte regardoit la Milice, établie depuis deux ans, par autorité roïale, à la place de l'Armée, qui avoit été congédiée. Cet Acte fixoit le nombre de la Milice à 22000 hommes, qui devoient être constamment armés & régulierement disciplinés ; il portoit aussi « que ces Troupes seroient toujours prêtes à marcher, soit en Angleterre, soit en Irlande, » ou dans toute autre partie des Domaines du Roi, pour toute » entreprse où l'autorité, le pouvoir & la grandeur de Sa Majesté pourroient être intéressés ; & non sur les ordres du Roi » même, mais sur ceux du Conseil privé d'Ecosse ».

(a) 18 Octobre 1669.

Lauderdale fit beaucoup valoir les services, qu'il rendoit, à la Couronne, par ces deux Loix. La premiere rendoit Charles maître absolu de l'Eglise, & l'autorisoit à rétablir, par un Edit même, s'il le desiroit, la Religion Catholique en Ecosse. La seconde mettoit continuellement une Armée nombreuse à sa disposition. Il y trouvoit même l'avantage de pouvoir couvrir ses ordres du nom du Conseil privé ; & s'il manquoit de succès dans ses entreprises, c'étoit un prétexte pour justifier sa conduite au Parlement d'Angleterre. Mais autant que ces deux Loix devoient lui plaire, autant causerent-elles d'allarmes aux Communes Angloises, qui en prirent occasion de redoubler leurs attaques contre Lauderdale. Ce déchaînement ne servit néanmoins qu'à fortifier son crédit à la Cour : & quoique probablement, si les affaires étoient poussées à l'extrêmité, la Milice Ecossoise, dans cette division du Roïaume, ne pût être d'un grand service contre l'Angleterre, Charles ne laissa pas de juger que le seul crédit de cet établissement étoit un appui considérable pour son autorité ; & Lauderdale devint insensiblement, Premier, ou plutôt seul Ministre d'Ecosse. L'indolence naturelle du Roi le portoit à mettre toute sa confiance, dans un homme qui venoit d'augmenter, à ce point, la prérogative roïale, & qu'il voïoit disposé à la rendre tout-à-fait indépendante.

Dans la Session suivante (*a*), le même Parlement porta une Loi sévere contre les Conventicules. Elle assujettissoit à de ruineuses amendes les Prédicans & leurs Auditeurs, dans les maisons mêmes ; & pour les Conventicules en plein champ, c'étoit la peine de mort & la confiscation des biens. Elle promettoit une récompense de quatre cens marcs d'Ecosse, à ceux qui saisiroient les Coupables, & leur accordoit leur pardon d'avance, pour les meurtres qu'ils pourroient commettre dans l'exécution de leur entreprise. Mais comme il paroissoit difficile de prouver la réalité des Conventicules, quoique le nombre en fût grand, il fut établi, par une autre Loi, que ceux qui sur la sommation du Conseil refuseroient de faire leur déposition sous serment, seroient punis par des amendes arbitraires, par l'emprisonnement, ou par le bannisse-

(*a*) 28 Juillet 1670.

ment aux Colonies. Ainsi tout esprit persécuteur adopte naturellement, ou plutôt nécessairement, les injustices de l'Inquisition, comme ses rigueurs. CHARLES II. 1678.

La complaisance, que Lauderdale avoit trouvée dans le Parlement, n'avoit point empêché qu'il ne s'y fût formé un Parti, dont le Duc d'Hamilton étoit le Chef. Cette Faction devint d'autant plus considérable, dans la Session suivante, qu'une grande partie des Membres étoient aussi mécontens de l'insolence du Commissaire, que du joug sous lequel la Nation gémissoit. Le premier Parlement de ce regne avoit reconnu que le Réglement du Commerce étranger étoit une branche incontestable de la prérogative roïale; & conséquemment à cette importante concession, le Roi, par un Acte du Conseil, avoit défendu l'entrée de toutes les Liqueurs fortes. L'exécution de cet Edit aïant été confiée au Lord Elphinstone, parent de Lauderdale, il n'avoit usé de son pouvoir que pour vendre des Permissions aux Marchands; & ce monopole lui avoit fait gagner de fort grandes sommes, aux dépens du revenu roïal & du Roïaume entier. Le Lord Kincardine avoit obtenu un droit sur le Sel. Le Chevalier Nicolson en avoit obtenu un sur le Tabac, pour lui-même, & pour quelques amis de Lauderdale. Lorsque ces abus eurent excité des plaintes, le Commissaire, voulant prévenir les recherches du Parlement, prit le parti d'y remedier dans le Conseil, & révoqua les Patentes. Mais comme les plaintes s'étendoient à divers autres abus, & qu'en proposant au Parlement de faire une représentation générale de l'état du Roïaume, Lauderdale opposa, comme une barriere insurmontable, les Lords des articles, sans l'aveu desquels il prétendoit que nulle proposition ne pouvoit être reçue; on ouvrit alors les yeux, sur l'imprudence qu'on avoit eue de rétablir une institution, qui rendoit toutes les Assemblées Nationales comme inutiles, pour la réparation des abus.

Hamilton, Tweddale, & autres Seigneurs, firent le voïage de Londres, pour implorer la bonté du Roi, qui pouvoit remedier seul à l'administration de Lauderdale. Mais leurs plaintes mêmes pouvoient être dangereuses; & toutes

CHARLES II. 1678.

les approches du Trône étoient fermées à la vérité, par la ridicule Loi du *Leasing-making*, (*a*) qui sembloit avoir été extorquée par les anciens Nobles, pour mettre à couvert leur tyrannie, leurs oppressions & leurs injustices. Le Ecossois mécontens firent donc leurs rémontrances avec beaucoup de précaution ; mais ils n'en tirerent aucun fruit. Charles les combla de caresses, & ne changea rien à l'autorite de Lauderdale.

Ce Ministre continua d'en faire un mauvais, ou du moins, un févere usage. Le Conseil privé dépossédа de leurs Maisons (*b*) douze personnes d'un rang distingué ; & par un Acte, qu'on auroit jugé fort arbitraire en Europe, & tyrannique, même en Asie, elles furent converties en autant de Corps-de-Garde, pour la suppression des Conventicules. On prétendoit que ces religieuses Assemblées mettoient la Nation en état de guerre ; & dans ces occasions, le Monarque étoit autorisé, par une ancienne Loi, à distribuer des garnisons sans autre regle que sa prudence. Le récit de toutes les violences de Lauderdale, dans son administration, seroit infini. Tous les Jurisconsultes furent chassés du Barreau, bannis même, par un ordre de la Cour, à douze milles de la Capitale ; & la Justice du Roïaume fut ainsi suspendue, pendant une année entiere, pour les faire consentir à déclarer, contre leur opinion, que tous les appels au Parlement étoient contraires aux Loix. Sur une lettre qu'on obtint du Roi, douze des principaux Magistrats d'Edimbourg furent éloignés, & déclarés incapables d'aucun Office public, sans autre crime que d'avoir manqué de complaisance pour Lauderdale. C'est un privilege des Bourgs d'Ecosse, de pouvoir s'assembler une fois l'an, par Députés, pour déliberer sur l'état du Commerce, & le fixer par des réglemens. Dans cette Assemblée, on prit la résolution de se plaindre de quelques-unes des dernieres Loix, qui paroissoient nuisibles au Commerce, & de supplier le Roi d'autoriser son Commissaire à les faire révoquer dans la premiere Session du Parlement. Cette entreprise fut traitée de présomption ; & plusieurs des Députés en furent punis, par des amendes, ou par

(*a*) On a déja expliqué cette Loi. (*b*) En 1675.

la Prison. Un Membre du Parlement, nommé Mare, pour avoir proposé, dans la Chambre, qu'à l'imitation du Parlement d'Angleterre, on ne passât plus de Bill qui n'eût été lu trois fois, fut jetté sur le champ dans les chaînes, par l'ordre du Commissaire.

Si l'administration publique de Lauderdale étoit violente & tyrannique, on ne lui reprochoit pas moins d'insolence dans sa conduite privée. La Justice étoit comme anéantie par la faction & l'intérêt. L'extrême rapacité du Duc, quoique moindre encore que celle de la Duchesse, faisoit vendre secrettement toutes les faveurs & tous les Offices. L'accès du Trône n'étoit accordé que par son canal, & tant d'oppressions compliquées sembloient sans remede. L'avanture d'un Particulier, nommé Mitchel, prouve seule qu'il n'y avoit pas plus d'honneur & de bonne foi, que de justice & de bonté, dans ce Ministre.

Mitchel, étoit un Fanatique désespéré, qui avoit conçu la résolution d'assassiner Sharp, Archevêque de S. André, sans autre motif que sa haine, pour un homme, que son apostasie du Puritanisme, & la rigueur qu'il affectoit contre ce Parti, rendoient fort odieux à tout le monde, sur tout aux Covenantaires. En 1668, Mitchel, qui marchoit armé d'un Pistolet, eut la hardiesse de faire feu sur le Primat, tandis qu'il étoit assis dans son Carrosse. L'Evêque d'Orkney (*a*) y montoit dans le même instant ; & son bras, que le hasard lui faisoit étendre, arrêta la balle, qui lui fit une grande blessure. L'attentat avoit été commis dans la principale rue de la Ville ; mais l'Archevêque étoit si généralement detesté, qu'on laissa paisiblement, à l'Assassin, la liberté de se retirer : il ne fit que tourner une ou deux rues ; & jettant une perruque, qui le deguisoit, il reparut aussi-tôt, sans que le soupçon tombât sur lui. Quelques années après, Sharp observa, dans la foule, un homme qui le regardoit d'un œil fort ardent ; & la crainte de l'assassinat ne lui étant pas sortie de l'esprit, il donna ordre qu'il fût arrêté & fouillé. On trouva sur lui deux Pistolets, extraordinairement chargés; & tout portant à croire qu'il étoit l'Auteur du premier attentât, Sharp promit que s'il vouloit

(*a*) Ce que nous nommons les Orcades.

confeſſer ſon crime, il ſeroit renvoïé ſans punition. Mitchel fut aſſez crédule, pour ſe laiſſer perſuader ; mais à peine eût-il prononcé l'aveu, qu'il fut traîné devant le Conſeil. Comme il n'y avoit aucune autre preuve contre lui, le Conſeil, éſpérant d'envelopper tous les Covenantaires dans cet odieux complot, lui renouvella ſolemnellement la promeſſe du pardon, s'il vouloit découvrir ſes Complices. L'attente de tous les Conſeillers fut extrêmement trompée, lorſqu'ils trouverent, par ſa dépoſition, que le ſeul homme, qu'il eût informé de ſon deſſein, étoit mort. Mitchel fut conduit enſuite devant une Cour de Judicature, qui voulut lui faire renouveller ſa confeſſion. Mais appréhendant que le pardon, qu'on lui avoit accordé pour la vie, ne fût changé dans quelque autre punition corporelle, il refuſa d'obéir. On le remit dans les chaînes. Le Conſeil entreprit de l'examiner ſur le ſoulevement de Pentland, auquel on le ſoupçonnoit d'avoir eu part. Au défaut de preuves, il fut mis à la queſtion ; & contre tous les principes de l'équité naturelle, on le preſſa vivement de s'accuſer lui-même. Il ſouffrit, avec une réſolution ſinguliere ; & ſon obſtination fut invincible à déſavouer un crime, dont on juge qu'il n'étoit pas coupable. Cependant, au lieu d'obtenir la liberté, il fut envoïé à Baſſ, Roc d'une grande hauteur, environné des eaux de la mer, & dont on avoit fait alors une Priſon d'Etat, remplie de malheureux Covenantaires. Il y demeura, dans une extrême miſere, & chargé de chaînes, juſqu'à l'année 1677, qu'on prit la réſolution de frapper, par de nouveaux exemples de terreur, les Enthouſiaſtes, toujours perſécutés & toujours opiniâtres. Mitchel fut mené alors devant une Cour de Judicature, & rigoureuſement pouſſé ſur l'aſſaſſinat d'un Archevêque & d'un Conſeiller privé. Sa premiere confeſſion fut rappellée contre lui, & prouvée par les témoignages du Duc de Lauderdale, Lord Commiſſaire, du Lord Halton, ſon frere, Grand Tréſorier, du Comte de Rothes, Chancelier, & du Primat même. Mitchel allégua, pour ſa défenſe, non-ſeulement que le Conſeil privé n'étoit plus une Cour de Judicature, & que ſa confeſſion devant ce Tribunal n'étoit pas judiciaire, mais encore, qu'il avoit

été engagé à la faire par une promesse de pardon, qui n'avoit jamais été remplie. Les quatre Seigneurs protesterent, avec serment, que jamais ils n'avoient fait de telle promesse. Le Prisonnier demanda que les Registres du Conseil fussent produits : il offrit même de lire une copie des Transactions du jour : mais les Conseillers privés maintinrent qu'après leur serment, on ne devoit point admettte d'autre preuve, & que les Registres du Conseil contenoient des secrets roïaux, qui ne devoient pas être divulgués. Il échappoit probablement à leur attention, que lors qu'ils avoient juré, le Secrétaire aïant inséré la promesse de pardon dans la déposition de Mitchel, la minute entiere avoit été signée par le Chancelier, & qu'ainsi les preuves de leur parjure subsistoient dans les Monumens publics. Le Prisonnier n'en fut pas moins condamné. Lauderdale, à la verité, témoigna quelque penchant à lui faire grace de la vie ; mais l'implacable Primat insista rigoureusement sur son exécution, en représentant que si les Assassins demeuroient impunis, sa vie seroit sans cesse en danger. Mitchel fut exécuté à Edimbourg, au mois de Janvier 1678. Cette complication de perfidie & de cruauté fait connoître le caractere des Ministres, auxquels Charles avoit confié le gouvernement de l'Ecosse.

L'administration de Lauderdale, outre les injustices qui venoient de l'extrême violence de son caractere, moins noires encore que celles qui sont inséparables de tous les projets de persécution ; fut accompagnée d'autres circonstances, qui l'engagerent dans une variété de démarches, également séveres & despotiques. Il étoit question d'introduire un Gouvernement absolu, dont les commencemens sont souvent très-rigoureux ; & la tyrannie, manquant encore de forces militaires, étoit obligé de se déguiser sous les apparences de la Loi. Une situation de cette nature rendoit ses mouvemens fort irréguliers ; & l'opposition de ceux, que sa conduite irritoit, ne faisoit qu'étendre la furie de ses oppressions.

Les rigueurs exercées contre les Conventicules, au lieu de briser l'esprit des Fanatiques, avoient servi, comme il arrive toujours, à les rendre plus obstinés dans leurs erreurs, à redoubler l'ardeur de leur zele, à les unir plus étroitement

CHARLES II. 1678.

ensemble, & sur-tout à les enflammer contre l'Eglise établie. Presque par-tout, dans l'Ecosse Méridionale, & sur-tout dans les Comtés de l'Ouest, le Peuple entier, sans exception, fréquentoit les Conventicules; & la petite Noblesse, quoiqu'absente ordinairement de ces Assemblées illégitimes, fermoit les yeux sur l'irrégularité de ses Vassaux. Pour faire entrer les premiers dans le parti des Persécuteurs, on leur présenta, par l'ordre du Conseil, un Mémoire, *ou cédule d'obligation*, par lequel on leur proposa de s'engager pour la bonne conduite de leurs Tenanciers; de sorte que si quelqu'un de ces Subalternes fréquentoit un Conventicule, leur Maître fût obligé de païer la même amende que la Loi imposoit au coupable. Il étoit ridicule de confirmer les Loix par des contrats volontaires. Il étoit injuste de rendre quelqu'un responsable de la conduite d'un autre. Il étoit illégitime d'imposer des conditons si dures, à des gens auxquels il n'y avoit pas d'offense à reprocher. Toutes ses raisons ne permirent point, à la plûpart des Nobles, de signer l'engagement qu'on leur proposoit; & Lauderdale, furieux de cette opposition, entreprit de faire plier les Réfractaires, par des expédiens encore plus singuliers & plus despotiques.

La Loi, qu'on avoit portée contre les Conventicules, les avoit nommés des *Séminaires* de révolte. Cette expression, qui n'étoit qu'une fleur de Rhétorique, il plut au Conseil Privé de la prendre dans un sens littéral; & les Conventicules étant fort communs dans l'Ouest, quoiqu'il y regnât d'ailleurs une paix profonde, Lauderdale prétendit que les Comtés de cette partie de l'Ecosse étoient dans un état actuel de révolte. Là-dessus, il fit consentir quelques Chefstains Montagnards à lui fournir huit mille hommes de leurs Clans. Il y joignit la Troupe des Gardes & la Milice d'Angus. Cette petite Armée fut envoïée sur les Terres de tous ceux qui avoient refusé de signer le Mémoire, pour y vivre à discrétion. Les Comtés, dont on avoit à se plaindre, étoient les plus riches & les plus peuplés de l'Ecosse. Les Montagnards etoient la partie du Peuple la plus indocile & la moins civilisée. Il est aisé de s'imaginer la désolation, qu'ils répandirent dans leurs quartiers. Une troupe de Barbares, sans discipline, Ennemie

de

de la contrainte des Loix, accoutumée à la rapine & la violence, fut lâchée, sans aucun frein, parmi ceux qu'on leur apprenoit à regarder comme les Ennemis de leur Prince & de leur Religion. Rien ne put être sauvé de leurs furieuses mains. Ils emploïerent les plus mauvais traitemens, & quelquefois les tortures mêmes, pour découvrir les trésors cachés. Ni l'âge, ni le sexe, ni l'innocence, ne mirent personne à couvert; & la Noblesse, voïant que ceux, qui s'étoient déterminés à signer, n'en étoient pas moins exposés à ce brigandage, se confirma de plus en plus dans son opposition. La voix Nationale étoit élevée contre cet énorme outrage; & les Montagnards, après quatre mois d'une vie si licencieuse, rentrerent dans leurs montagnes, chargés des dépouilles & des exécrations du Païs.

Ceux, qui s'étoient laissé engager à souscrire le Mémoire du Conseil, ne trouverent de sûreté que dans le bannissement des Tenanciers, auxquels ils soupçonnoient du penchant pour les Conventicules, & dépeuplerent ainsi leurs Domaines. Le Conseil, pour augmenter la misere de ces malheureux Vassaux, défendit de les recevoir, ou de leur accorder une retraite, s'ils n'apportoient un certificat de conformité avec le Ministre de leur Paroisse. On imagina un nouveau moïen de soumettre, à la persécution, les Obstinés & les Refractaires. Par les Loix d'Ecosse, tout particulier, jurant, devant un Magistrat, qu'il croïoit sa vie en danger de la part d'un autre, pouvoit obtenir un ordre (*a*), qui obligeoit le dernier, sous peine d'emprisonnement & de proscription, à donner des sûretés pour sa bonne conduite. Lauderdale conçut le ridicule dessein de faire demander, par le Roi, des ordres de cette nature contre ses Sujets; & sous ce prétexte, ceux qui refuserent de signer le Mémoire se virent cités devant le Conseil, qui les obligea de s'engager, sous peine de perdre deux années de rente, non-seulement à ne pas fréquenter eux-mêmes les Conventicules, mais à ne pas souffrir que leurs Domestiques, ni leurs Tenanciers, parussent à ces Assemblées. Ainsi la chicane fut jointe à la tyrannie, & la Majesté roïale, au lieu d'être exaltée, fut réellement avilie, en assujettissant

(*a*) nommé Law-Burroughs.

le Roi à demander la même sûreté, qu'un Particulier peut
Charles II. exiger d'un autre.
1678. Une ancienne Loi, mais rarement observée, portoit qu'un homme accusé d'un crime, qui ne se présentoit pas pour répondre en Justice, pouvoit être condamné par contumace, ou publiquement proscrit; & que ceux, qui, par des motifs d'affaires, ou de parenté, ou même de charité, avoient ensuite la moindre communication avec lui, étoient sujets aux mêmes punitions, que le Coupable avoit méritées pour son crime. On publia, contre les Prédicans & leurs Auditeurs dans les Conventicules, un grand nombre de ces Sentences de proscription; & cette sévere, cette absurde Loi, servit à multiplier les crimes & les Coupables. Quand les Loix mêmes sont si violentes, il n'est pas surprenant que l'administration soit tyrannique.

Dans la crainte que les cris du Peuple opprimé ne parvinssent au Trône, il fut défendu, sous de rigoureuses peines, à toutes les Personnes qui possédoient des Terres, de quitter l'Ecosse: Ordonnance extrêmement sévere, sur-tout lorsque le Souverain même résidoit dans un Païs étranger. Cet Acte n'empêcha point Cassilis, Hamilton & Tweddale, de se rendre successivement à Londres, pour y porter leur plaintes devant le Roi; & les violences de Lauderdale étant fort opposées au caractere de Charles, il fit partir aussitôt des ordres, pour interrompre la signature du Mémoire & les Sentences de proscription. Cependant, comme il étoit ordinairement peu touché de ce qui se passoit dans l'éloignement, il ne marqua point autant d'indignation qu'il le devoit, contre ceux qui commettoient indignement son autorité; & pendant qu'il réprimoit ces abus, il se laissa persuader de les avouer & de les louer même, dans une Lettre particuliere qu'il écrivit au Conseil. Cette preuve de connivence étoit capable de fortifier les entreprises de ses Ministres: mais il compta pour rien le danger de perdre l'affection de ses Sujets, en ne permettant pas même, à ceux qui le desiroient, de faire quelque distinction entre lui & leurs Oppresseurs.

Burnet raconte, qu'après avoir entendu tous les débats qui concernoient les affaires Ecossoises, Charles dit: "Je com-

„ prens que Lauderdale s'est fort mal conduit à l'égard de „ mon Peuple d'Ecosse ; mais je ne vois pas qu'il ait rien fait „ de contraire à mon intérêt " : sentiment tout-à-fait indigne d'un Souverain.

Pendant l'absence du Duc d'Hamilton & des autres Seigneurs mécontens, Lauderdale eut la permission de convoquer les Etats à Edimbourg. Non-seulement cette Assemblée lui fournit quelques sommes d'argent, mais elle donna des louanges à sa conduite ; & dans son Adresse au Roi, elle en exprima la plus vive satisfaction. Malheureusement ces témoignages de complaisance produisirent, en Angleterre, un effet tout opposé à celui que Lauderdale s'étoit promis. On conclut qu'en Ecosse la voix de la liberté publique étoit absolument étouffée, & que par l'ascendant de la tyrannie, les abus étoient si confirmés, qu'il étoit devenu même dangereux de s'en plaindre. L'esclavage d'un état voisin fit juger, qu'elles étoient les dispositions de Charles ; & la violence, qu'on y voyoit exercer par l'autorité du Souverain, fit craindre aux Anglois les mêmes suites, de la perte de leur liberté. Si les persécutions contre une Eglise Protestante, étoient si peu ménagées, que n'avoit-on pas à redouter des progrès des Catholiques ; eux qu'on accusoit, d'avoir emploïé, dans tous les tems, le fer & le feu pour exterminer les Sectes opposées à leur Eglise ? Et si les premieres approches, vers le pouvoir absolu, paroissoient si tyranniques ; quel devoit être son établissement total, lorsque toute crainte de l'opposition seroit éloignée par des Armées mercenaires, & tout sentiment de honte, par une longue & forte habitude.

§ V. Conspiration attribuée aux Catholiques.

DEPUIS l'odieuse Ligue avec la France, la Nation Angloise nourrissoit de vives défiances de la Cour ; & les mesures, que Charles avoit ensuite adoptées, sembloient plus capables d'augmenter que de guérir ces préventions. Il ne formoit aucune entreprise, il ne faisoit aucune Déclaration, qui ne le fît soupçonner de quelque mystérieuse vue. Le pouvoir arbitraire & le progrès du Papisme étoient regardés comme le but de tous ses projets. La moindre rumeur allarmoit le Peuple, & le faisoit tressaillir d'inquiétude. Il croïoit ses Ennemis dans

nom demeurât caché, dans la crainte d'être assasiné par les Papistes.

La nouvelle information, comme la premiere, chargeoit Greve & Pickering, de l'intention de tuer le Roi; & Tongue prétendit même, qu'un certain jour, ils devoient se rendre à Windsford dans cette vue. On donna des ordres pour les arrêter lorsquils y paroîtroient: mais quoique cette allarme fût renouvellée plus d'une fois, Tongue apporta toûjours quelques frivoles raisons pour expliquer le délai; & le Roi conclut de cette évasion, autant que de la maniere mystérieuse & subtile dont l'avis étoit communiqué, que tout n'étoit qu'une fiction. 1678.

Tongue revint ensuite au Grand Trésorier. Il lui dit qu'un paquet de Lettres, écrites par des Jésuites, touchant la Conspiration, devoit être mis la nuit suivante à la Poste de Windsford, adressé au Pere Bedingfield, Jésuite, Confesseur du Duc d'York. Le Roi, que Danby informa de cet avis, répondit que depuis quelques heures le paquet avoit été remis aux Duc par le Pere Bedingfield, & que ce Religieux avoit dit qu'il soupçonnoit quelque noir dessein; que les Lettres contenoient des explications dangereuses, & qu'il n'y reconnoissoit pas la main de ceux, dont les noms y étoient signés. Cet incident n'eut pas d'autre effet, que de confirmer le Roi dans son incrédulité.

L'affaire seroit demeurée probablement dans cet état, si l'inquiétude du Duc d'Yorck, en apprenant que des Prêtres, des Jésuites, & son Confesseur même étoient accusés, ne lui eût fait desirer que la prétenduë Conspiration fût approfondie par le Conseil. On chercha Kirby & Tongue; & l'on trouva qu'ils vivoient alors dans une liaison fort étroite avec Titus Oates, le même, de qui Tongue avoit reçu les premieres informations. Oates déclara qu'il étoit devenu suspect aux Jésuites; qu'il avoit reçu, du Provincial de cet Ordre, un soufflet & trois coups de bâtons, pour avoir révelé leur complot; & que leur aïant entendu dire qu'ils étoient dans l'intention de le punir plus sévérement, il avoit pris le parti de fuir & de se tenir caché. Cet homme, dans le sein duquel logeoit un secret, qui renfermoit le destin des Rois & des Roïaumes, vivoit

CHARLES II. 1678. dans une telle misere, que Kirby étoit obligé de lui donner tous les jours du pain ; & sa joie parut égale à sa surprise, lorsqu'il eut appris que le Conseil étoit enfin disposé à prendre connoissance de ses informations. Mais, comme il esperoit plus d'encouragement du Public, que du Roi ou de ses Ministres, il résolut, avant que d'être présenté au Conseil, de se rendre, avec ses deux Compagnons, chez le Chevalier Edmundsbury Godfrey, Juge de Paix (*a*), d'une activité connue, & d'y faire la déposition de tous les articles du complot.

Déposition de Titus Oates.

Cette merveilleuse découverte, qu'Oates fit successivement à Godfrey, au Conseil, & dans la suite aux deux Chambres du Parlement, portoit (*b*) : « que le Pape, après avoir discuté l'Affaire dans la Congrégation de la Propagande s'étoit cru en droit de prétendre à la possession de l'Angleterre & de l'Irlande, par l'hérésie du Prince & du Peuple ; que conformément, il avoit pris la souveraineté de ces deux Roïaumes, & qu'il avoit jugé à propos de léguer ce suprême pouvoir à la Société des Jésuites. En vertu de cette concession du Pape, le Pere Oliva, Général de l'Ordre avoit exercé tous les actes de l'Autorité Roïale, & sur-tout avoit rempli, par des commissions revêtues du sceau de la Société, tous les grands Offices civils & militaires. Le Lord Arundel avoit été créé Chancelier ; le Lord Powis, Grand Trésorier ; le Chevalier Godolphin, Garde du Seau privé ; Coleman, Secretaire d'Etat ; Langhorn, Procureur Général ; le Lord Bellasis, Général de l'Armée Pontificale ; le Lord Peters, Lieutenant Général ; le Lord Stafford, Trésorier ; & les Commissions inférieures, signées du Provincial des Jésuites, avoient été distribuées de même entre diverses personnes de toutes sortes de rangs. Toutes les dignités de l'Eglise n'avoient pas été moins soigneusement remplies ; plusieurs mêmes, par des Espagnols & d'autres Etrangers. Le Provincial avoit tenu un Conseil, des Jésuites, qui étoient sous ses ordres, où le Roi, qu'ils nommoient le *Bâtard noir*, avoit été solemnellement jugé & condamné en qualité d'hérétique, & la résolution prise

(*a*) ce qu'on nomme, à Paris, Commissaire de Quartier.

(*b*) Cette Piece subsiste, sous le titre *Oates's Narrative*.

» de le mettre à mort. Le Pere le Ché (*a*), c'est le nom que
» ce Conspirateur insigne, ce grand Délateur, donnoit au Pere CHARLES II.
» de la Chaise, Confesseur du Roi de France, honnête homme 1678.
» & d'un caractere humain, le Pere le Ché avoit consigné à
» Londres dix mille livres sterling, pour quiconque les mérite-
» roit par cet attentat. Un Provincial Espagnol avoit eu la
» même liberté. Le Prieur des Benedictins étoit disposé à con-
» tribuer de six mille livres sterling. Les Dominiquains ap-
» prouvoient l'action, mais se retranchoient sur leur pau-
» vreté. On avoit offert dix mille livres sterling au Cheva-
» lier Wakeman, Médecin de la Reine, qui en demandoit
» quinze mille, pour récompense d'un si grand service; &
» sa demande aïant paru juste, on lui avoit païé d'avance le
» tiers de cette somme. Mais de peur que ce moïen ne man-
» quât, les Jésuites avoient à leur solde quatre Brigands
» Irlandois, à chacun, desquels ils avoient promis vingt
» guinées, pour tuer le Roi à Windsor; & Coleman, Se-
» cretaire de la Duchesse d'York, avoit donné, au Courrier
» qui leur portoit cet ordre, une guinée pour hâter sa di-
» ligence. Greve & Pickering étoient empoloïés aussi, pour
» tuer le Roi, avec des balles d'argent. Au premier, on
» avoit promis une somme de quinze cens livres sterling;
» le second, étant un homme pieux, devoit être récom-
» pensé de trente mille Messes, lesquelles évaluées à un
» schelling, montoient à la même somme. Pickering au-
» roit exécuté deux fois sa résolution, si la pierre de son
» pistolet n'étoit une fois tombée, & l'amorce une autre fois.
» Le Pere Coniers, Jésuite, avoit acheté un couteau qui lui
» coûtoit dix schellings & qu'il n'avoit pas trouvé cher,
» pour le dessein qu'il avoit de le faire servir à poignarder le
» Roi. On avoit fait circuler, parmi tous les Catholiques
» d'Angleterre, des Lettres de souscription, pour lever de
» l'argent dans la même vue. Il s'étoit fait, au mois de Mai
» dernier, dans un Cabaret de Londres (*b*), une Assemblée
» dans laquelle on ne comptoit pas moins de cinquante Jé-
» suites, & dont le résultat unanime avoit été de se défaire

(*a*) Il y a *le Shée* dans l'Anglois, mais il se prononce *le Ché*. C'est qu'Oates, ne sachant pas bien le François, estropioit un nom qu'il connoissoit peu.

(*b*) A l'enseigne du Cheval Blanc.

CHARLES II. 1678.

» du Roi. Ensuite ce grand Conseil s'étoit divisé en plusieurs » petits, pour faciliter les opérations ; & Titus Oates étoit » emploïé à porter, de l'un à l'autre, des Mémoires ou des Let- » tres, qui se rapportoient toujours au dessein de tuer le Roi. » Il avoit même été chargé d'un Ecrit, qui contenoit un en- » gagement formel à l'exécution de cet attentat, & qui étoit » régulierement signé de tous les Complices. Il s'étoit fait un » pari de cent livres sterling, que le Roi ne vivroit plus aux » Fêtes de Noël (a). En un mot, il avoit été déterminé, sui- » vant l'expression d'un Jésuite, que si Charles ne vouloit pas » être C. R. il ne seroit pas plus long-tems R. C. (b). Le grand » incendie de Londres avoit été l'ouvrage des Jésuites, qui » avoient emploïé, pour mettre le feu à la Ville, quatre-vingt » ou quatre-vingt-six personnes, & sept cens balles à feu ; » mais ils avoient été bien dédommagés de ces frais par le » pillage, qui leur avoit rapporté quatorze mille livres ster- » ling. Ils avoient causé un autre incendie à *Marguerite's* » *Hill*, où le pillage leur avoit valu deux mille livres ster- » ling ; un troisieme à Southwark ; & la résolution étoit prise » de brûler ainsi toutes les grandes Villes d'Angleterre. On » avoit déja dressé un modele d'incendie général, pour Lon- » dres, sur lequel on avoit marqué régulierement tous les » lieux par où le feu devoit commencer ; & le plan de toutes » ces opérations étoit si bien concerté par les Jésuites, qu'ils » avoient varié leurs mesures, suivant les variations possibles du » vent. Les balles à feu étoient nommées entr'eux, *Pillules de* » *Teuxbury* (c), qui portoient, disoient-ils, leur sauce piquante » avec elles. Dans le grand incendie de Londres, il avoit été » résolu de tuer le Roi ; mais il avoit fait éclater tant d'ardeur » & d'humanité, dans les secours qu'il avoit procurés à la » Ville, que la haine des Jésuites mêmes s'étant rallentie, » ils avoient abandonné leur dessein. Outre les assassinats » & le feu, ils avoient formé des projets de soulevement, de » révolte & de massacre, dans les trois Roïaumes. Vingt mille » Catholiques pouvoient s'attrouper dans Londres, en vingt-

(a) le texte porte, *qu'il ne mangeroit* plus de gâteaux de Noël.

(b) C. R. veut dire Catholique Romain, & R. C. Roi Charles.

(c) Teuxbury Mustard-Pills, Pillules à Moutardes de Teuxbury.

quatre

» quatre heures, ou moins; & le Pere Jennison, Jésuite, avoit » dit qu'ils pouvoient facilement égorger cent mille Protes» tans. Huit mille Catholiques étoient convenus de prendre » les armes en Ecosse. Ormond devoit être assassiné par qua» tre Jésuites. Le massacre des Protestans devoit être général » en Irlande. Coleman avoit remis deux cens mille livres » sterling, pour le soutien de la révolte dans cette Isle; & le » Roi de France y devoit faire descendre de nombreuses Trou» pes. Poole, Auteur du Synopsis, étoit particulierement des» tiné à l'assassinat; & le Docteur Stillingfleet, Controversiste » zélé contre les Catholiques, auroit eu le même sort. Burnet assure du moins qu'Oates lui fit aussi cet honneur. « Après » cette destruction, la Couronne devoit être offerte au Duc » d'York; mais à condition qu'il la recevroit comme un don » du Pape; qu'il confirmeroit toutes les Commissions de Rome » pour les Charges & les Offices; qu'il ratifieroit toutes les » opérations précédentes, en pardonnant aux Incendiaires, » & aux Meurtriers de son Frere, & qu'il consentiroit à l'ex» tirpation entiere de la Religion Protestante. S'il rejettoit » ces conditions, il devoit périr lui-même, par le poison ou » l'assassinat. Jacques doit être châtié à son tour (*a*): c'est » l'expression qu'Oates attribuoit aux Jésuites ».

Caractere de Titus Oates.

Ce Délateur d'un affreux complot étoit lui-même le plus infame de tous les hommes. Il étoit fils d'un Ministre Anabaptiste, Chapelain du Colonel Pride: mais aïant reçu les Ordres de l'Eglise Anglicane, il avoit été pourvu d'un petit Bénéfice par le Duc de Norfolck. Il fut accusé de parjure, & son adresse le sauva de la Justice. Ensuite il devint Aumônier d'un Vaisseau, d'où il se fit chasser, pour quelques excès honteux qu'on craint de nommer. Sa ressource fut d'embrasser la Religion Romaine; mais il se venta, dans la suite, de n'avoir feint cette conversion que pour se procurer le moïen de pénetrer les secrets des Catholiques, & de les trahir (*b*). Il fut envoïé au College des Jésuites, à S. Omer; & quoi-

(*a*) Il est fort étrange que Rapin, qui fait aussi profession de suivre le Narré d'Oates, ne rapporte point les endroits qui semblent propres à le décréditer; tels qu'on en vient de lire un grand nombre. On remarque la même affectation dans tout son récit. Voïez l'Appendix.

(*b*) Burnet, Echard, North, l'Estrange, &c.

CHARLES II. 1678.

qu'âgé de plus de trente ans, il y passa quelque tems au nombre des Ecoliers. On le chargea d'une Commission pour l'Espagne, d'où il revint au College de S. Omer; & les Jésuites, las enfin de leur Disciple, prirent le parti de le congédier. Il est vraisemblable que ce fut le ressentiment de cette injure, qui le porta, de concert avec *le Docteur* Tongue, à forger cet horrible plan de Conspiration, dont il accusa les Catholiques.

Toute sa dépravation n'empêcha point qu'en paroissant devant le Conseil, il ne se trahît, d'une maniere qui auroit fait perdre toute sorte de poids au recit le plus lié, & ruiné le plus grave témoignage. Dans son voïage d'Espagne, il avoit été conduit, dit-il, à Dom Juan, qui lui avoit promis de puissans secours pour l'exécution du complot des Catholiques. Charles lui demanda quelle sorte d'homme étoit Dom Juan. " Il répondit, que Dom Juan étoit un grand homme ,, maigre ,, ; ce qui n'étoit pas vrai, comme le Roi le savoit par ses propres yeux (*a*). Il se trompa, tout-à-fait, sur la situation du College des Jésuites à Paris (*b*). Quoiqu'il s'attribuât d'intimes liaisons avec Coleman, il ne le reconnut point, lorsqu'il fut placé fort proche de lui; & sa seule excuse fut, qu'à la lumiere de la chandelle il n'avoit pas la vue bonne (*c*). Il tomba dans les mêmes erreurs, à l'égard de Wakeman.

Malgré ces objections, le témoignage d'Oates parut d'un grand poids; & bien-tôt la conspiration fut le sujet de tous les discours & l'objet de la terreur publique. La violente animosité, que le Peuple nourrissoit depuis si long-tems contre les Catholiques, lui fit adopter les plus grossieres absurdités, qui tendoient à les noircir; & plus chaque circonstance sembloit infernale, plus elle s'accordoit avac la terrible idée qu'on se faisoit d'un Jésuite. Danby, toujours opposé à l'intérêt de la France & des Catholiques, ne manqua point de fortifier tous les rapports, qui pouvoient être nuisibles à ce Parti. Ce fut lui, qui, dans l'ordre pour arrêter Coleman, fit insérer qu'on ne manquât point de saisir ses papiers; article, en effet, de la plus haute importance.

(*a*) Burnet, North.
(*b*) North.
(*c*) Burnet North Recueil des Procès.

Coleman, autant de lui-même, que par l'ordre du Duc, étoit en correspondance avec le Pere de la Chaise, avec le Nonce du Pape à Bruxelles, & d'autres Catholiques étrangers; & son propre zele le randant fort actif & fort intriguant, il lui échappoit souvent, dans ses Lettres, des expressions violentes & fort indiscretes. Tous les papiers de sa correspondance, pendant les années 1674, 1675 & partie de 1676, furent enlevés. Ils contenoient quantité d'explications singulieres. Entr'autres, (a) il écrivoit au Pere de la Chaise: » Nous avons, entre les mains, un grand ouvrage. Il n'est » pas question de moins que la conversion de trois Roïaumes, & peut-être, par ce moyen, de l'entiere ruine d'une » hérésie pestilentielle, qui a dominé long-tems dans le Nord. » Il n'y a jamais eu de plus grandes espérances d'un heureux » succès, depuis la mort de la Reine Marie. Dieu nous a donné » un Prince (en parlant du Duc d'York), qui est devenu, je » puis dire miraculeusement, très-zélé pour l'honneur de servir d'instrument à ce glorieux ouvrage : mais étant bien sûrs » de trouver aussi de grandes oppositions, il est important » pour nous de nous procurer autant de secours qu'il nous » sera possible „. Dans une autre Lettre : " J'ai peine à me » figurer que je veille, & que je vois des objets réels. Quand » je considere qu'un Prince, dans le siécle où nous vivons, » est capable d'un tel degré de zele & de piété, qu'il ne met » rien en comparaison de la gloire du Très-Haut, du salut » de sa propre ame, & de la conversion de notre pauvre » Roïaume „. En d'autres endroits, les intérêts de la Couronne d'Angleterre, ceux du Roi de France, & ceux de la Religion Catholique, sont représentés comme inséparables. On prétend que les intérêts du Duc ne sont pas moins inviolablement liés avec ceux du Monarque François. Charles même a toujours, dit-on, le même penchant à favoriser les Catholiques, lorsqu'il le peut sans danger. " Avec de l'argent, „ ajoute le Secrétaire Anglois, on ne manquera point de „ persuader tout au Roi. Il n'y a rien qu'on ne puisse obtenir

CHARLES II. 1678.

Lettres de Coleman.

(a) Comme il est clair que la conspiration paroit fabuleuse à M. Hume, on donnera dans l'Appendix, l'original même des Lettres, pour en laisser le jugement au Lecteur.

1678. „ de lui avec de l'argent, même à son préjudice. L'argent a „ tant de pouvoir sur lui, qu'il n'est pas capable d'y résister. „ Dans cette Cour, la Logique, fondée sur l'argent, a plus „ de force que toute autre sorte d'argument „. Ces raisons lui font proposer, au Pere de la Chaise, d'engager le Roi de France à faire remettre en Angleterre la somme de 300000 livres sterling. Il assure qu'à cette condition, le Parlement ne manquera pas d'être dissous ; démarche, dit-il, à laquelle Charles seroit de lui-même assez porté, s'il n'étoit retenu par l'espoir d'obtenir de l'argent de cette Assemblée. Le Parlement, fait-il remarquer encore, a déja forcé le Roi de faire, avec la Hollande, une Paix contraire aux intérêts de la Religion Catholique, & de S. M. T. C. s'il se rassemble, il l'engagera infailliblement dans une guerre contre la France même. Il paroît aussi, par les mêmes Lettres, que la prorogation du Parlement, jusqu'au mois d'Avril de l'année 1675, étoit venue des intrigues du Parti François & Catholique, qui voulut faire sentir, aux Alliés, qu'ils n'avoient aucun secours à se promettre de l'Angleterre.

La publication de ces Lettres fit monter, au comble, les terreurs que le Complot avoit déja répendues dans la Nation. On raisonna moins, d'après la force des témoignages, que d'après celle des passions & des craintes. Il paroît certain que l'esprit actif de l'Eglise Catholique, sur-tout des Jésuites, mérite de l'attention, & qu'il est dangereux pour toutes les autres Communions. Le zele des conversions est si vif dans ce Parti, qu'il a fait pénétrer ses Missionnaires chez toutes les Nations du Globe Terrestre, & que dans ce sens, on peut dire qu'il y a perpétuellement un complot Papiste contre tous les Etats, Protestans, Païens & Mahométans. Il est fort probable aussi que la conversion du Duc & la faveur du Roi avoient inspiré, aux Prêtres Catholiques, une nouvelle espérance de recouvrer leur ancien empire dans les Isles Britanniques, & ranimé ce zele intrépide (*a*), qui fait ordinairement leur caractere. Leur premiere vue étoit d'obtenir une tolérance ; & leurs principes de Théologie leur sembloient si évidens, que s'ils pouvoient se procurer une entiere liberté, ils se promet-

(*a*) M. Hume dit *excessif*.

toient d'ouvrir infailliblement les yeux aux Peuples. Après la conversion d'une grande partie du Roïaume, ils espéroient de se rétablir dans leur pleine autorité, & d'anéantir ce qu'ils nommoient Hérésie. Quoique ce danger, pour la Religion Protestante, fût encore très-éloigné, on étoit fort justement allarmé de voir l'Héritier présomptif de la Couronne si livré à ses préventions, si fortement attaché à des intérêts qui n'étoient pas ceux de l'Angleterre, & le Roi même, engagé par de vils motifs à favoriser les dangereuses vues de son Frere. On en pouvoit craindre de fatales conséquences; & la Nation, ou le Parlement, ne pouvoit pousser trop loin les précautions. Mais que le Pontife de Rome osât se promettre la Souveraineté du Roïaume, projet, qui dans les ténebres même de l'onziéme & du douziéme Siécle auroit paru chimérique; qu'il eût résigné cette autorité aux Jésuites, c'est-à-dire, à celui de tous les Ordres Religieux que les Anglois détestoient le plus; qu'on pût entreprendre un massacre général des Protestans, qui étoient plus nombreux cent fois que les Catholiques, & qui jouissoient de toute l'autorité de l'Etat; que le Roi même dût être assassiné, & jusqu'au Duc d'York, l'unique soutien de leur Parti; c'étoient des absurdités, auxquelles nul témoignage humain ne pouvoient donner de vraisemblance; bien moins la déposition d'un seul homme, noté d'infamie & qui ne pouvoit se garantir de tomber à chaque moment, dans les plus grossieres contradictions. Si des informations de cette nature avoient sérieusement mérité quelque réfutation, les Lettres de Coleman auroient suffi pour leur faire perdre toute sorte de poids : car se persuadera-t-on que dans une correspondance, si long-tems soutenue par l'homme de confiance du Parti, on n'eût pas trouvé la moindre trace de soulevement, de feu, de massacre, dassassinat, d'invasion, si l'on s'étoit occupé de ces projets ? Mais cette réflexion, & mille autres de la même clarté, furent inutiles contre la prévention générale dont la Nation étoit saisie. Le Complot d'Oates & celui de Coleman, furent universellement confondus; & l'évidence du dernier paroissant incontestable, la persuasion du premier, aidée par les deux passions de la haine & de la terreur, prit possession de tous les esprits.

Charles II. 1678.

Meurtre de Godfrey. 17 Octobre.

Il pouvoit arriver, néanmoins, que le tems fit ouvrir les yeux au Public, lorsque la tragique avanture de Godfrey mit le comble à l'illusion, & rendit les préjugés de la Nation absolument incurables. Ce Magistrat aïant disparu pendant quelques jours, son corps, après beaucoup de recherches & de conjectures, fut trouvé mort à Prime-rose-hill, dans un Fossé. On crut reconnoître, à quelques marques autour du cou, qu'on s'étoit servi du'une corde pour l'étrangler. Il avoit aussi quelques contusions à la poitrine, & sa propre épée passée au travers du corps : mais comme il n'en étoit pas sorti beaucoup de sang, on conclut qu'il avoit été percé après sa mort, & qu'il ne s'étoit pas tué lui-même. Il avoit ses bagues aux doigts, & de l'argent dans sa poche ; on jugea par conséquent qu'il n'étoit pas tombé entre les mains des Voleurs. Sans pousser les éclaircissemens plus loin, le cri s'éleva qu'il avoit été assassiné par les Papistes, pour avoir reçu la déposition d'Oates. Cette idée dont les progrès furent très-rapides, trouva tout le monde disposé à l'adopter. L'allarme se répandit avec la même rapidité ; & tout le Roïaume, consterné de crainte, mais animé de fureur, crut voir, dans le sort de Godfrey, les affreux desseins qu'on attribuoit aux Catholiques. Il ne resta aucun doute de la véracité d'Oates. La voix de toute la Nation s'unit contre cette Religion détestée ; & quoiqu'on supposât la sanglante conspiration pleinement découverte, personne ne trouvoit encore assez de sûreté pour sa vie. Chaque moment apportoit de nouveaux bruits, & faisoit naître de nouveaux soupçons. On appréhendoit des évasions étrangeres, des soulevemens domestiques, des meurtres & des empoisonnemens. Nier la réalité du complot, c'étoit en être complice. Hésiter étoit un crime. Roïalistes, Républiquains, Anglicans, Sectaires, Courtisans, Patriotes, tous les Partis concoururent dans l'illusion. Londres s'empressa pour sa défense, comme si l'Ennemi s'étoit fait voir à ses portes. Les chaînes furent tendues, les palissades dressées ; & l'on se souvient encore d'un mot du Chevalier Player, Chambellant, qui félicitoit la Ville de ces précautions, „ sans lesquelles tous les „ Citoïens auroient couru grand risque *de se trouver* égorgés, „ le lendemain *à leur réveil*.

Les artifices ne furent pas épargnés, pour enflammer cette frénésie. Le corps de Godfrey fut apporté dans la Ville, au milieu d'une foule de Peuple. Il fut publiquement exposé, & visité par des Curieux de toute sorte de rangs. Tous ceux, qui le virent, se retirerent aussi furieux par la mutuelle contagion des sentimens, que par l'impression même de l'affreux spectacle. La pompe funebre fut célébrée avec beaucoup d'appareil. Elle fut conduite par les principales rues de la Ville, précédée de soixante-douze Ecclésiastiques, & suivie de plus de mille personnes de distinction. Pendant l'Oraison Funebre, deux Ministres, d'une grosseur remarquable, se tinrent dans la Chaire, aux côtés de l'Orateur, dans la crainte prétendue qu'en rendant les derniers offices au malheureux Magistrat, il ne fut assasiné par les Papistes, à la vue de l'Assemblée (a).

Dans cette disposition du Public, il fut impossible à la raison de se faire entendre. Aujourd'hui même, on ne connoît rien qui puisse expliquer raisonnablement le meurtre de Godfrey. En accuser les Papistes, c'est blesser absolument toute vraisemblance. On ne peut s'imaginer que la politique ait engagé ce Parti dans un crime de cette nature, pour tenir les autres Magistrats en bride, par la crainte. La Catastrophe de Godfrey ne pouvoit produire cet effet, s'il n'étoit certain, aux yeux de la Nation, que les Catholiques étoient ses Meurtriers; & cette certitude auroit entraîné la ruine de leur Parti. D'ailleurs, combien de Magistrats, pendant plus d'un siécle, les avoient traités avec rigueur, sans qu'ils eussent jamais été soupçonnés de s'en être défaits par l'Assassinat ? un tems de défiance, tel que celui dont il est question, auroit été mal choisi pour comencer de si dangereuses expériences. Dira-t-on que les Catholiques furent poussés, non par la polititique, mais par un aveugle ressentiment contre Godfrey ? Quelle apparence, l'orsqu'en recevant la déposition d'Oates, cet Officier n'avoit rien fait qu'ils pussent regarder comme une offense ? Son rolle, dans cette occasion, n'avoit été qu'un acte légal, qui appartenoit à son Emploi, & que tout autre comme lui, n'auroit pû refuser dans le même poste. Il vivoit d'ailleurs en bon terme avec les Catholiques, & loin de se dis-

(a) North. pag. 205.

CHARLES II. 1673.

tinguer contr'eux par des excès de rigueur, il est même certain qu'il avoit contracté une étroite liaison avec Coleman, & pris soin d'informer son Ami, du danger auquel il étoit exposé par la déposition d'Oates.

Il se trouve quelques Ecrivains, qui, dans l'impossibilité d'expliquer le meurtre de Godfrey, par les machinations des Catholiques, ont recours à la supposition opposée. Ils font valoir l'axiome commun, que le crime doit être attribué à ceux qui en tirent avantage : & sur ce principe, ils assurent que Shaftsbury, à la tête du Parti populaire, commit une action si noire, pour en rejetter la haine sur les Papistes. Mais si cette supposition doit être admise, on ne peut se dispenser d'admettre aussi, que tout le complot fut inventé par ces Politiques, & qu'Oates ne fut que leur instrument. Cependant, il paroît qu'Oates, dans la crainte apparemment de se faire de trop pussans Ennemis, avoit soigneusement acquitté le Duc d'York, Danby, Ormond, & le Ministere entier, c'est-à-dire, ceux qui paroissoient les plus suspects aux Chefs Populaires. D'un autre côté, tout le tissu du complot offre tant de bassesses & d'absurdités, qu'il ne peut avoir été l'ouvrage d'un homme de sens & d'honnête éducation. Il est vrai que plus la conspiration paroissoit horrible & monstrueuse, plus elle étoit propre à répandre la terreur & la conviction dans la Populace : mais on ose assurer que cet effet ne pouvoit avoir été prévu avec quelque certitude, & que par conséquent il y avoit plus d'apparence de succès pour un fou que pour un homme sensé. Un plan de conspiration Papiste, entre les mains de Shaftsbury, auroit été plus lié, plus modéré, plus croïable ; & par cette raison même, il n'auroit pas eu le prodigieux succès, qu'Oates obtint par ses redoutable fictions.

Il faut donc se condamner à la plus profonde ignorance, sur les Auteurs du meurtre de Godfrey, & prononcer seulement en général, que cet étrange incident n'eut peut-être aucun rapport au complot. Tout particulier, & sur-tout un Magistrat fort actif, pouvoit avoir, dans une Ville telle que Londres, plusieurs Ennemis, dont ses Amis & sa famille n'avoint aucune défiance. Il étoit d'un naturel mélancolique ; & malgré toutes les vraisemblances qu'on oppose, on peut

le

le soupçonner avec quelque raison, de s'être tué de sa propre main. L'affaire ne fut point examinée, dans le tems, avec assez de tranquillité, ni peut-être avec assez de raison; & dans l'éloignement où nous sommes, il est devenu tout-à-fait impossible de l'éclaircir.

CHARLES II. 1678.

Personne ne croïoit pouvoir douter que Godfrey ne fût une victime des Papistes; mais les Acteurs particuliers étant inconnus, le Roi, par une proclamation, offrit une récompense de cinq cens livres sterling, à ceux qui pourroient les découvrir. Ensuite, jugeant que la crainte du même sort étoit capable d'arrêter les découvertes, il permit, par une seconde proclamation, sa protection absolue à ceux qui révéleroient ce grand secret. Ainsi le pardon, les récompenses pécuniaires & la sûreté, furent offertes à quiconque voudroit les accepter; & dans la furie actuelle du Peuple, personne ne devoit craindre un trop sévere examen pour ses dépositions.

Assemblée du Parlement.

Pendant que le Roïaume étoit dans cette fermentation, le Parlement eut ordre de s'assembler. Charles, dans son discours, déclara que malgré les sommes (*a*) qu'il avoit reçues pour congédier les Troupes, il avoit trouvé la Flandre si mal défendue, qu'il avoit cru nécessaire de les conserver, & qu'il ne doutoit pas que cette résolution ne fût approuvée des deux Chambres. Il les informa que son revenu avoit souffert de grandes anticipations; & que suivant ses comptes, qu'il vouloit soumettre à leur examen, il ne suffiroit jamais aux dépenses constantes & nécessaires du Gouvernement. Il parla de la conspiration que les Jesuites avoient formée contre lui; mais il ajouta qu'il se dispensoit d'en porter son Jugement, dans la crainte qu'on ne l'accusât d'en dire trop ou trop peu; & qu'il abandonnoit cette affaire au cours naturel des Loix.

Charles auroit souhaité de la dérober au Parlement, dont il soupçonnoit que, par d'autres vues, une partie des Membres s'efforceroit d'abuser de la crédulité présente de la Nation. Mais Danby, mal disposé pour les Catholiques, & jaloux

(*a*) On lui avoit accordé 600000 livres sterling, pour congédier l'Armée, pour rembourser les frais de son Armement Naval & pour païer la dot de la Princesse d'Orange.

Charles II. 1678.

de la faveur du Peuple, espérant peut-être que le Roi n'en seroit que plus cher à la Nation, si sa vie paroissoit menacée par les Jésuites, étoit dans un dessein fort opposé, & dès le premier jour de la Session, il fit l'ouverture du complot dans la Chambre-Haute. Le Roi, très mécontent de cette témérité, dit à son Ministre: " Vous éprouverez, contre votre „ attente, que vous avez donné au Parlement un prétexte „ pour vous perdre, autant que pour troubler mes affaires; „ & comptez que vous vivrez assez, pour vous en repentir „. Danby eut bientôt raison d'applaudir à la pénétration du Roi.

Le cri du Complot retentit d'une Chambre à l'autre; & la participation du Parlement mit comme le sceau à cette furie, dont la Populace étoit agitée. Les deux Chambres présenterent une Adresse, pour l'indication d'un Jeûne public. On dressa une méthode de priere, pour cette solemnité; & la Conspiration Papiste se trouvant omise dans le premier plan, un ordre exprès l'y fit inserer, de peur que l'*Intelligence*, pour user des termes de l'Historien, ne parût manquer à la *Toute Science* (*a*).

Ensuite, pour continuer de répandre l'allarme, les Chambres demanderent au Roi, par de nouvelles Adresses, des récompenses pour ceux qui découvriroient des papiers concernant l'horrible Conspiration; un ordre pour éloigner de Londres les Papistes récusans, pour faire prêter de toutes parts les sermens d'Allégeance & de Suprématie, pour défendre l'accès de la Cour à toutes les personnes inconnues ou suspectes, & pour assembler les Compagnies militaires de Londres & de Westminster. Les Lords Powis, Stafford, Arundel, Peters & Bellasis, furent envoïés à la Tour, & bientôt chargés de haute-trahison. Enfin, les deux Chambres, après avoir entendu les dépositions d'Oates, déclarerent, " que les Sei- „ gneurs & les Communes jugeoient qu'il y avoit eu, & qu'il „ y avoit encore, un infernal & détestable complot, formé „ & poussé par les Papistes récusans, pour assassiner le Roi, „ pour renverser le Gouvernement, & pour extirper, jus- „ qu'aux fondemens, la Religion Protestante.

L'ardeur fut si vive dans les deux Chambres, qu'elles s'as-

(*a*) North, pag. 202.

semblerent chaque jour, le matin & l'après midi, au sujet de la Conspirarion, car nulle autre affaire ne fut admise. On établit un Comité de Seigneurs, pour examiner les Prisonniers & les Témoins, avec des blancs-signés, & le pouvoir de faire arrêter toutes personnes accusées ou suspectes. Oates, qui, supposé même que ses depositions fussent variées, n'en devoit pas moins passer pour un infame, fut applaudi, caressé, & nommé le Sauveur de la Nation. Il fut recommandé au Roi par le Parlement, logé à Witehall, protégé par une Garde, & récompensé d'une pension annuelle de douze cens livres sterling.

CHARLES II. 1678.

Déposition de Bedloe.

Ces faveurs & ces encouragemens firent bientôt éclore de nouveaux Témoins. Guillaume Bedloe, personnage plus infame encore, s'il est possible, qu'Oates, fut le premier qui parut sur la scene après lui. Cet homme étoit d'une très-basse naissance. Il avoit parcouru toute l'Europe, sous des noms & des titres empruntés, se faisant passer souvent pour un Seineur du rang le plus distingué, & trompant, par une variété de fables & d'impostures, ceux qui ne le connoissoient pas ou qui n'étoient pas en garde contre ses artifices. Lorsqu'il parut devant le Conseil (a), il ne parla que du meurtre de Godfrey, commis, dit-il, à l'Hôtel de Sommerset, où la Reine étoit logée, par des Catholiques, dont quelques-uns étoient Domestiques de cette Princesse. On l'interrogea sur la Conspiration : mais il protesta qu'il n'en avoit aucune connoissance, & qu'il ne connoissoit pas non plus Oates. Le lendemain, lorsqu'il fut examiné devant le Comité des Seigneurs, il parut mieux disposé & prêt a donner un ample détail du complot, pour lequel il voïoit une si vive curosité. Il s'efforça d'ajuster sa déposition à celle d'Oates, qui avoit été publiée : mais, pour se rendre important aussi par quel-

(a) Il s'y étoit pris avec une Adresse, digne de sa vie passée. » S'étant rendu à » Bristol, il avoit écrit, en chemin, au » Secretaire d'Etat, qu'il avoit des se» crets importans à réveler, & qu'on » pouvoit le faire arrêter à Bristol, pour » le reconduire à Londres. Il fut arrêté, » comme il le desiroit, & conduit à Lon» dres, où il arriva le 6 Novembre. On » lui donna une garde, pour sa sûreté; il » fut logé, comme Oates, dans Whitehall; & le Roi voulut être présent, » lorsqu'il fut interrogé. Il déclara qu'il » étoit né dans la Religion Anglicane, » mais qu'il s'étoit fait Catholique à la » persuasion des Jésuites.

que nouvelle information, il ajouta d'autres circonstances, plus étranges encore & plus effraïantes.

Charles II. 1678.

Il déclara, "que dix mille hommes devoient partir de Flan-
„ dre, venir débarquer dans la Baie de Burlington, & se saisir de
„ la Forteresse de Hull; que les Isles de Jersey & de Guernesey
„ devoient être surprises par des Troupes de Brest; que la Flot-
„ te Françoise, qu'on avoit vu dans la Manche pendant tout
„ l'Eté dernier, n'avoit pas eu d'autre destination; que les
„ Lords Powis & Peters s'etoient chargés de lever des Trou-
„ pes dans Radnoshire, pour se joindre à vingt ou trente
„ mille Religieux ou Pélerins, qui devoient venir d'Espagne,
„ & débarquer à Milfordhaven; que dans la seule Ville de
„ Londres, il y avoit déja quarante mille hommes qui n'atten-
„ doient que des ordres; sans compter ceux qui devoient être
„ placés en différens postes, pour faire main basse, à la moin-
„ dre allarme, sur les soldats du Gouvernement, à mesure
„ qu'ils sortiroient de leurs quartiers: que le Lord Stafford,
„ Coleman, & le Pere Ireland, étoient assez en argent pour
„ fournir aux frais de toutes ces entreprises; que lui-même il
„ devoit toucher quatre mille livres sterling, comme Officier
„ d'expérience, capable de tuer un homme, & qu'on lui
„ avoit promis une conmmission du Lord Bellasis, avec la Bé-
„ nédiction du Pape: que le Roi devoit être assassiné, &
„ qu'aucun des Protestans qui refuseroient de se convertir,
„ n'échapperoit au massacre; que le Gouvernement devoit
„ être offert à quelqu'un qu'on ne nommoit pas, à condition
„ de le tenir de l'Eglise; mais que s'il en faisoit difficulté,
„ l'administration seroit laissée à divers Seigneurs, nommés
„ par le Pape". Dans une autre interrogation, devant les Communes, Bedloe ajouta, (car toutes les informations de ces Délateurs se firent successivement & par degrès,) que les
„ Lord Carington & Brudenel, étoient aussi du complot,
„ pour lever des hommes & de l'argent „. Ces Seigneurs & tous ceux que Bedloe avoit nommés, furent arrêtés aussi-tôt, par l'ordre du Parlement.

Absurdité des accusations contre les Catholiques.

Il est remarquable que l'Espagne, dans son affoiblissement actuel, n'avoit pas d'autre ressource que l'assistance de l'Angleterre, & que loin d'être en état de transporter dix mille

hommes, pour tenter une invasion dans cette Isle, elle avoit sollicité, & même obtenu, qu'on fît passer des Troupes Angloises dans ses Villes de Flandre, qui n'étoient pas capables de se défendre contre la France. On doit observer aussi, que les François étoient alors en guerre ouverte avec l'Espagne, & qu'on les supposoit néanmoins dans la même résolution contre l'Angleterre ; comme si la Religion étoit devenue l'unique ressort de toutes les démarches des Souverains. Mais toutes ces circonstances n'eurent pas la force de balancer l'impression de tant d'horreurs, d'antipathies, de préventions, ni de s'attirer la moindre attention de la Populace ; car la Nation entiere ne méritoit pas alors d'autre nom. Le complot passa pour incontestable ; & si le Public n'eût pas compté sur le châtiment légal des Criminels, les Catholiques ne se seroient pas sauvés d'un massacre général. Le torrent du préjugé National étoit si violent, que non-seulement on n'auroit pû s'y opposer sans se perdre, mais qu'en secret même, l'esprit le plus ferme & le plus judicieux avoit peine à se roidir contre l'opinion dominante. La voix unanime, ou plutôt, l'emportement d'une grande Nation, a toujours un étrange pouvoir sur les Ames foibles ; & jusques dans ces derniers tems, le concours des Jugemens d'un Peuple entier en impose tellement aux Historiens, que plusieurs d'entr'eux ont cru prendre un parti fort modéré, en jugeant que sur quantité de points le complot étoit réel, quoiqu'on y ait ajouté quelques circonstances, & qu'on en ait grossi d'autres. Mais c'est un principe, auquel on ne peut rien opposer, qu'un Témoin, qui se parjure sur un article, ne mérite de foi sur aucun : & depuis l'origine jusqu'à la fin des procédures, l'autorité du complot ne porte que sur les Témoins. Quoique les Catholiques eussent été découverts, soudainement, & contre leur attente, au moment où l'on supposoit que leur conspiration devoit être exécutée, les plus rigoureuses recherches ne firent trouver, ni armes, ni munition, ni dépôt d'argent, ni commissions, ni papiers, ni Lettres, qui confirmassent les dépositions d'Oates & de Bedloe. Cependant la Nation, quoique tant de fois trompée par les mêmes impostures, n'en fût pas moins obstinée dans la poursuite & la per-

CHARLES II. 1678.

ſuaſion du complot : les abſurdités & les contradictions des témoignages, loin de refroidir l'ardeur publique, n'eurent pas d'autre effet que de l'enflammer, & furent conſidérées comme de légeres objections, qui ſeroient bientôt détruites par d'autres lumieres. Dans toute l'Hiſtoire, il ſeroit difficile de trouver un autre exemple de ce frénétique emportement du Peuple.

Ceux qui ſe faiſoient un jeu de nourrir les terreurs du Peuple, ſurtout dans la Ville de Londres, publierent un Mémoire ſur ce titre : » Relation & découverte impartiale de „ l'affreux complot des Papiſtes, pour brûler & détruire „ les Villes de Londres & de Weſtminſter, avec leurs Faux- „ bourgs ; contenant les divers conſeils, les ordres & les réſo- „ lutions des Jéſuites, dans cette vue ; par le Capitaine Guil- „ laume Bedloe, engagé ci-devant dans cet horrible deſſein, „ & du nombre de ceux qui devoient allumer les feux ». Dans ce furieux Libelle, tous les incendies, arrivés depuis pluſieurs années, étoient attribués aux machinations des Jéſuites, qui ſe propoſoient, ſuivant Bedloe, de trouver l'occaſion d'un maſſacre général de Proteſtans, & qui cherchoient en mêmet-ems à s'enrichir, par le Pillage des biens enlevés aux flammes.

D'un autre côté, le Roi, qui ne faiſoit pas difficulté de jetter, dans l'occaſion, le plus grand ridicule ſur le complot, & ſur ceux qui le croïoient réel, n'en jugea pas moins néceſſaire d'adopter l'opinion du Peuple devant les deux Chambres. Il voïoit le cours du torrent trop impétueux, pour entreprendre d'y réſiſter ; ſon eſpérance ne pouvoit être, que de parvenir, avec le tems ; & par cette complaiſance affectée, à ſe mettre en état de le conduire, & d'éluder ſa furie. Il fit un Diſcours, dans lequel il promit au Parlement de prendre un ſoin extrême de ſa perſonne, dans ces dangereuſes circonſtances. Il ajouta, qu'il étoit auſſi diſpoſé, que les deux Chambres pouvoient le ſouhaiter, à concourir avec elles, pour le parfait établiſſement de la Religion Proteſtante, non-ſeulement pendant ſa vie, mais pendant tous les ſiécles futurs ; qu'il n'y avoit point de Bill raiſonnable auquel il ne promît de conſentir, pourvu que le droit de la ſucceſſion fût conſervé ; qu'il les exhortoit à chercher des moïens efficaces, pour la conviction

des Papiſtes récuſans, & qu'il ne pouvoit ſe louer trop du zele & de la fidélité de ſes Sujets, dont l'inquiétude avoit été ſi vive pour ſa sûreté. CHARLES II. 1678.

Mais ces flatteuſes expreſſions n'arrêterent point la violence des opérations Parlementaires. On introduiſit un nouveau Teſt, où la Religion Catholique fut traitée d'Idolâtrie; & tous les Membres, qui firent difficulté de le recevoir, furent exclus des deux Chambres. Ce Bill paſſa ſans oppoſition, dans la Chambre-Baſſe: mais dans celle des Pairs, le Duc d'York demanda une exception en ſa faveur., il leur dit, avec beaucoup de chaleur, & les larmes aux yeux, qu'il avoit recours à leur généroſité, pour le plus grand intérêt qu'il eût au monde; & quelle que fût ſa religion, ajouta-t-il, « il proteſtoit; » qu'elle demeureroit ſecrette entre Dieu & ſon ame, & qu'» elle ne paroîtroit jamais dans ſa conduite. » Malgré cet effort, ſur un point ſi grave, il ne l'emporta que de deux voix, preuve aſſez forte de la diſpoſition du Public. « Je ne vou» drois, pas dit un noble Pair, dans les débats ſur ce Bill, » qu'il reſtât ici, un homme, ni une femme Papiſte; pas un » chien Papiſte, ni une chienne; pas un chat Papiſte, pour » ſauter ou miauler autour du Roi »: & ce qui doit paroître encore plus extraordinaire, ce langage fut reçu avec applaudiſſement.

Les Témoins, encouragés par cette furie générale, firent un pas de plus, dans leurs accuſations. Quoique juſqu'alors ils euſſent déclaré pluſieurs fois, que de leur connoiſſance, il n'y avoit pas d'autre perſonne de marque engagée dans la Conſpiration, ils eurent enfin l'audace de nommer la Reine même, & l'accuſerent d'être entrée dans le complot, qui touchoit la vie du Roi. Les Communes, dans une Adreſſe au Roi, favoriſerent cette ſcandaleuſe accuſation; mais les Pairs refuſerent abſolument de s'y joindre. C'eſt ici, plus que jamais, qu'on peut ſoupçonner les Chefs populaires d'avoir aidé aux Acteurs par leurs inſpirations. On ſait que l'affection de Charles n'avoit jamais été vive pour ſa roïale Compagne; & voïant ſon Frere ſi déteſté, il avoit une raiſon plus forte encore, de ſouhaiter des Enfans, qui puſſent calmer la jalouſe inquiétude de ſon Peuple. Il ſavoit lui-même, que cette haine,

CHARLES II. 1678.

contre le Duc d'York, étoit capable de faire embrasser toutes les mesures qui pourroient être proposées pour l'exclusion de ce Prince ; & rien n'étoit plus nécessaire, dans les circonstances, que de ne pas heurter, sur ce point, les furieux préjugés de la Nation. Cependant, ni le motif du plaisir, ni celui de son intérêt ou de sa sûreté personnelle, ne purent lui faire oublier ce qu'il devoit à l'innocence insultée. « Ils s'imaginent, dit-il hautement, que mes desirs sont fort ardens pour » un nouveau mariage : mais je n'en suis pas plus capable de » voir maltraiter une Femme innocente (a) ». En effet, il donna ordre qu'Oates fût étroitement renfermé, que ses papiers fussent saisis, & qu'il ne lui fût permis de voir personne. Cet effronté Délateur se vit obligé de recourir à l'entremise du Parlement, pour obtenir que la liberté lui fût rendue.

Pendant cette violente agitation des Esprits, les Communes renouvellerent leur attention pour la Millice ; article que dans les conjonctures les plus tranquilles, la prudence ne permet jamais de négliger. Elles dresserent un Bill, par lequel il étoit établi que la Milice de Londres seroit sur pié, pendant six semaines de l'année, & que dans cet intervalle, un tiers de ce corps monteroit la garde tous les quinze jours. Les Chefs Populaires pensoient vraisemblablement à tirer parti de la prévention générale, & peut-être à tourner les Armes du Peuple contre le Prince (b) : mais Charles eut la fermeté de rejetter ce Bill, & déclara aux deux Chambres, qu'il ne consentiroit pas, fût-ce pour une heure, à se dépouiller de cette partie du pouvoir des Armes. Il ajouta, que si les Communes jugeoient à propos de faire quelqu'autre réglement pour la Milice, en le laissant maître de l'assembler ou de la congédier à son gré, il approuveroit volontiers leur Bill. Elles furent si mécontentes de son refus, quoiqu'il n'eût jamais fait usage de la Prérogative qu'il vouloit conserver, qu'elles porterent immédiatement un autre Bill, par lequel toutes les nouvelles Troupes devoient être congédiées. Elles accorderent en même tems l'argent nécessaire pour cette opération : mais poussant leur défiance à l'excès, non-seulement elles en bornerent l'application à cet usage, mais elles ordonnerent qu'il

(a) North's Examen, pag. 186. (b) Burnet. T. I. p. 437.

seroit

seroit païé à la Chambre de Londres & non à celle de l'Echiquier. Les Pairs n'approuverent point une clause si extraordinaire, qui sembloit injurieuse pour les Ministres & pour le Roi même. Ainsi cet Acte demeura suspendu. CHARLES II. 1678.

On ne devoit pas être surpris que la fermentation actuelle & la crédulité de la Nation fussent capables d'engager des infames à jouer le rôle de Délateurs, lorsque des personnes d'une naissance & d'un rang distingués ne rougissoient pas de ce scandaleux office. Montague, Ambassadeur de la Cour d'Angleterre à Paris, s'étant procuré une place dans la Chambre des Communes, quitta brusquement son poste, sans avoir reçu ni demandé la permission du Roi, & se fit revoir à Londres. Charles soupçonna ses intentions, & donna ordre que ses papiers fussent saisis : mais cet Ambassadeur fugitif, aïant prévu la conduite de la Cour, avoit pris soin d'en séparer un, qu'il produisit aussi-tôt devant les Communes. C'étoit une Lettre de Danby, Grand Trésorier, écrite au commencement de l'année, pendant les Négociations de Nimegue. Elle chargeoit Montague de demander de l'argent à la Cour de France; ou, dans d'autres termes, Charles consentoit secretement à vendre ses bons offices à la France, contre l'intérêt commun des Alliés, & contre ceux même de sa Couronne. Cette Lettre contenoit, entre plusieurs autres circonstances, « que si les conditions de paix étoient acceptées, » le Roi d'Angleterre s'attendoit à recevoir, pendant trois » ans, six millions de livres, depuis le jour auquel le Traité » seroit signé entre les deux Cours; parce qu'après la paix » avec la France, il se passeroit probablement deux ou trois » années avant que le Parlement fût en humeur d'accorder » des subsides : & l'Ambassadeur de France, à Londres, étoit » déja convenu du païement de cette somme, mais faisoit encore » quelque difficulté sur le tems ». Danby s'étoit prêté si peu volontiers à cette négociation, que pour le satisfaire, Charles avoit ajouté, de sa propre main; *cette Lettre est écrite par mon ordre. Charles, Roi.* Accusation contre Danby.

Une information de cette nature échauffa si vivement les Communes, que portant leurs soupçons beaucoup plus loin, elles conclurent que le Roi n'avoit rien fait que de concert avec la

France, & par conséquent, que toutes les démarches qu'il avoit paru faire d'intelligence avec les Alliés, ne pouvoient avoir été qu'illusoires & trompeuses. L'impatience de pénetrer le fond de cet important secret, & les sollicitations des Ennemis du Grand Trésorier, qui étoient en fort grand nombre, porterent la Chambre à dresser immédiatement, contre ce Ministre, une accusation de haute trahison, en six articles, qui furent communiqués à la Chambre des Pairs. Ils portoient, " qu'il avoit traitreusement usurpé le pouvoir roial, en donnant des instructions aux Ambassadeurs de Sa Majesté, sans la participation des Secretaires d'Etat, ou du Conseil privé; qu'il s'étoit traitreusement efforcé de renverser le Gouvernement, & d'introduire le pouvoir arbitraire, & que dans cette vue il avoit levé & tenu sur pied des Troupes, contre un Acte formel du Parlement; qu'il s'étoit traitreusement efforcé d'aliener l'affection des Sujets de Sa Majesté, en négociant, à prix d'argent, une paix désavantageuse avec la France; & qu'étant Papiste d'inclination, il avoit traitreusement déguisé, malgré sa connoissance, l'horrible & sanguinaire complot, formé par les Papistes, contre la personne & le Gouvernement de Sa Majesté; qu'il avoit prodigué le Trésor du Roi, & qu'il avoit obtenu, par des moïens indirects, plusieurs dons exorbitans de la Couronne".

Il paroît certain, qu'en donnant des instructions aux Ambassadeurs, le Grand Trésorier avoit excédé les bornes de son Office; & dans un Gouvernement limité, le Ministre reconnu devant répondre de tous les abus du pouvoir, les Communes, qui formoient ici une nouvelle prétention, pouvoient se croire justifiées par son utilité, ou même par sa nécessité. Mais, sous tout autre couleur, cette charge étoit mal fondée contre Danby. Ce Ministre fit connoître, à la Chambre des Pairs, non-seulement que son Délateur avoit servi à la négociation pécuniaire avec la France, mais que lui-même, il avoit toujours été contraire aux intérêts de cette Couronne; qu'il jugeoit aussi pernicieux à sa Patrie qu'à son Maître. Il savoit, dit-il, que la Nation Françoise n'avoit jamais eu qu'un profond mépris pour la personne & le Gouvernement du Roi. Sa diligence, ajouta-t-il, à suivre, à décou-

vrir le complot Papiste, étoit généralement connue; & non-seulement l'honnêteté naturelle, mais le sens commun suffisoit pour l'intéresser sensiblement à la vie d'un Maître dont il recevoit tant de faveurs. Il n'avoit pas prodigué de trésor, parce qu'il n'y avoit pas de trésor à prodiguer : & quoiqu'il eût de fortes raisons de se croire redevable à la bonté du Roi, ses acquisitions avoient été plus modérées qu'on ne se l'imaginoit, plus même que ne l'avoient été celles de quantité d'autres, dans une plus courte administration.

La Chambre des Pairs reconnut sans peine, qu'en supposant l'accusation juste, le crime du Grand Trésorier ne tomboit pas sous le Statut d'Edouart III; & quoiqu'on eût pris grand soin de joindre les terme de *trahison* & de *traitreusement* à chaque article, cette appellation ne pouvant changer la nature des choses, ni soumettre l'Accusé aux peines attachées à ce crime, ils refuserent de faire arrêter Danby, sur une procédure si peu réguliere. Les Communes insisterent; & l'on s'attendoit à de vives contestations, lorsque Charles, déja convaincu de la mauvaise humeur du Parlement, prit le parti de le proroger. Cette prorogation fut bientôt suivie d'une dissolution, remede désespéré dans la disposition actuelle de la Nation : mais Charles, on est forcé de le reconnoître, avoit raison de juger le mal même désespéré. Le complot Papiste avoit fait monter la rage des Communes au plus haut degré; & leur furie commençoit à tourner vers la Famille Roïale, pour ne pas dire vers le Trône même. Le Duc d'York n'avoit pas été ménagé. Le Grand Trésorier étoit accusé. Tous les subsides avoient éte refusés, ou n'étoient accordés qu'aux plus désagréables conditions. Les craintes, les défiances & les animosités, se multiplioient de jour en jour dans le Parlement; & quoique le Peuple fût vivement infecté des mêmes préventions, Charles se flattoit, qu'en détruisant les cabales présentes, on pourroit faire tomber les élections sur des Esprits plus modérés & moins factieux.

30 Décembre. Dissolution du long Parlement.

Telle fut la fin d'un Parlement, qui avoit eu la même durée que ce regne, à l'exception d'une seule année. Sa conclusion ne ressembloit guere à son origine. Comme il étoit né dans la joie & les Fêtes de la Restauration, il étoit presqu'en-

CHARLES II. 1678.

tierement composé de Roïalistes, disposés à soutenir la Couronne, par toutes les libéralités que les maximes du tems pouvoient permettre. Allarmés ensuite de l'alliance avec les François, leur confiance s'étoit refroidie par degrés pour le Roi; & le voïant persister dans ces liaisons étrangeres, ils avoient continué de faire éclater la plus indocile & la plus jalouse disposition. Le complot Papiste les avoit fait sortir de toutes les bornes de la modération; & vers le tems de leur dissolution, ils sembloient marcher, à grands pas, sur les traces du dernier long Parlement, dont ils avoient blâmé si vivement la conduite. Dans toutes leurs variations, ils avoient suivi les opinions & les préjugés communs; gouvernés, en apparence, par humeur & par des vues de Parti, plus que par les intérêts publics; mais plus par les intérêts publics, que par des motifs de corruption & d'intérêt propre.

Procès de Coleman.

Pendant les séances de ce Parlement, pendant sa prorogation, & même après sa dissolution, les Procès des prétendus Conspirateurs furent poussés sans relâche; & les Cours de Judicature, d'où l'injustice devroit, s'il étoit possible, approcher encore moins que des Assemblées Nationales, parurent infectées du même esprit de prévention & de rage. Coleman, le plus odieux ou le plus suspect des Accusés, commença la scene. Ses Lettres furent produites contre lui. Elles contenoient, comme il l'avoua lui-même, des expressions fort indiscretes: mais à l'exception de ce que son zele pour la Foi Romaine avoit de contraire aux Loix, on ne voit aucune preuve de crime, & bien moins de trahison. Oates & Bedloe jurerent qu'il avoit reçu une Commission, signée du Supérieur des Jésuites, pour l'Office de Secretaire d'Etat, & qu'il avoit consenti à la mort du Roi, par le poison, les armes à feu, & le poignard. Il avoit même avancé, suivant la déposition d'Oates, une guinée de sa propre bourse, pour hâter ces sanglantes vues. Toutes ces extravagantes idées furent confondues avec les projets contenus dans ces Lettres; & Coleman reçut la Sentence de mort, qui fut promptement exécutée (a). Il souffrit avec beaucoup de résignation & de fermeté; & jusqu'au dernier soupir, il persista dans les plus fortes protestations d'innocence.

(a) 3 Décembre.

A l'exécution de Coleman, on fit succeder le Procès du Pere Ireland, accusé d'avoir signé avec six autres Jésuites, la grande résolution de tuer le Roi. Greve & Pikering, qui s'étoient chargés d'y emploïer les armes à feu, furent examinés avec lui. Les seuls Délateurs étoient toujours Oates & Bedloe. Ireland soutint qu'il étoit dans le Comté de Stafford pendant tout le mois d'Août, tems auquel la déposition d'Oates le mettoit à Londres. Il prouva son allégation par de bons argumens. Il en auroit pû donner de certains, si l'on n'avoit eu l'extrême injustice de lui refuser, dans sa prison, tout usage de sa plume, & la liberté de faire paroître ses Témoins. Tous ces Malheureux, avant leur interrogation, étoient condamnés dans l'esprit des Juges, des Jurés & des Spectateurs. La qualité de Jésuite, ou de simple Catholique, suffisoit pour la preuve du crime. Le Chef de Justice, en particulier (*a*), mit le sceau, par sa conduite, aux misérables préventions de la Populace. Au lieu de servir de conseil aux Accusés, comme son Office le demandoit; il plaida contr'eux, il jetta, sur leurs Témoins, des regards capables de les intimider; & dans toutes les occasions, il supposa le témoignage des Délateurs incontestable. Il oublia les regles naturelles de la modération & de l'équité, jusqu'à déclarer publiquement que les Papistes, n'aïant pas les mêmes principes que les Protestans, n'avoient pas droit à la foi commune, que les derniers méritoient par leurs principes & leurs pratiques de Religion. Lorsque les Jurés eurent fait leur rapport contre les Accusés, il leur dit: » Oui, Messieurs, vous avez agi en bons sujets, en très-bons Chrétiens, c'est-à-dire, en très-bons Protestans ,,: & faisant allusion aux Messes, qui devoient être la récompense de Pikering; ,, maintenant, ajouta-t-il, qu'ils aillent jouir de leurs trente mille Messes ,,. (*b*) Tous ces infortunés Prisonniers ne

CHARLES II. 1678.

Procès du P. Ireland

(*a*) Le Chevalier Guillaume Scroggs.

(*b*) Ceux, à qui l'Histoire de Rapin est familiere, se souviendront des efforts qu'il fait pour déguiser ici l'injustice. Non-seulement, il ne rapporte point toutes ces circonstances, qui sont tirées de divers Historiens Protestans, mais il donne, à la seule, qu'il adopte, dans un autre lieu, un tour modeste, & capable d'en faire juger avantageusement: » sur quoi, » dit-il, Scroggs, premier Juge, dé» clara que s'il avoit été à leur place, » il auroit jugé comme eux. Dans le ré» cit suivant qui regarde Prance, sa » partialité éclate encore plus.

cesserent point de prendre le Ciel à témoin de leur innocence.
Charles II. Mais cette singularité même ne fit aucune impression sur les
1678. Spectateurs. L'opinion, que, pour le soutien d'une bonne cause, les Jésuites permettoient les mensonges & les restrictions intérieures, étoit alors si généralement établie, qu'on ne faisoit aucun fond sur leur témoignage ou celui de leurs Disciples. On ne se souvenoit pas que les Complices de la Conspiration des Poudres avoient fait, sur l'échafaud, une libre confession de leur crime (a).

Quoique Bedloe eût fait ses dépositions sur le meurtre de
1679. Godfrey, il ne s'étoit pas encore présenté d'autre témoin;
14 Janvier. & les plus fortes amorces de l'honneur & de l'intérêt n'avoient encore tenté personne, de confirmer le témoignage de ce Délateur. A la fin, on trouva moïen d'achever l'évidence légale. Un Orfevre, Catholique, nommé Prance, chargé par Bedloe, quoiqu'il n'eût rien confessé, avoit été jetté en prison, accablé de chaînes, & confiné dans un trou, froid, obscur, & rempli de saletés. On supposoit que les rigueurs de cette nature étoient exercées par l'ordre du Comité secret des Seigneurs, particuliérement de Shaftsbury & de Buckingham, qui, dans l'examen des Accusés, emploïoient, comme il n'est que trop prouvé, la rigueur & l'indulgence, c'est-à-dire, toutes sortes d'artifices, sous prétexte d'arracher la vérité de leur bouche. Prance n'eut pas le courage de résister, & confessa qu'il avoit eu part lui-même au meurtre du Juge de paix. On l'interrogea aussi sur la Conspiration; & par les mêmes motifs, il prit le parti d'en paroître informé. Entre quelques ridicules circonstances, il déclara, « qu'un autre Catholique, » nommé le Fevre, avoit acheté de lui une vieille épée, en » lui disant, qu'on ne savoit de quels tems on étoit menacé: » & Prance aïant plaint les pauvres Ouvriers, si ces tems » malheureux arrivoient; le Fevre avoit repliqué que leur » sort en deviendroit meilleur, si la Religion Romaine étoit » rétablie, & que les Orfevres, sur-tout, auroient plus à » travailler pour les Eglises ». Mais toutes ces dépositions, celles qui regardoient le complot, comme le meurtre, Prance les retracta solemnellement, devant le Roi & le Co-

(a) *Voïez l'Appendix*; premier Article.

mité secret. Ensuite, lorsqu'il fut rentré dans son cachot, de nouvelles terreurs & de nouvelles souffrances l'aïant engagé à confirmer son premier langage, cette variation n'empêcha point qu'il ne fût produit comme un témoin suffisant. CHARLES II. 1679.

Hill, Green & Berry, furent arrêtés, pour le meurtre du Juge de Paix ; trois hommes de vile condition. Hill étoit au service d'un Medecin ; les deux autres appartenoient à la Chapelle Catholique de l'Hôtel de Sommerset. On n'entrera point ici dans les détails d'un long procès ; il suffit de remarquer que sur quantité de points, les témoignages de Bedloe & de Prance ne peuvent être accordés ; que dans les uns & les autres il se trouva des difficultés insurmontables, & même de grossieres absurdités ; & qu'ils furent détruits par des témoignages opposés, qui paroissent convainquans. Mais rien ne se fit entendre. Les Prisonniers furent condamnés. Ils désavouerent leur crime à l'exécution ; & Berry étant mort Protestant, cette circonstance parut surprenante. Cependant, au lieu de suspendre la crédulité publique, elle fit seulement admirer qu'un Protestant fût capable, au moment de la mort, de persister dans une si coupable obstination. 21 & 28 de Février.

L'Armée ne pouvant être, ni conservée sur pié, ni congédiée sans argent, Charles, quoiqu'avec peu d'espérance de trouver plus de facilité dans les Communes, se vit obligé d'assembler un nouveau Parlement. Le sang, que le complot Papiste avoit déja fait repandre, rassassioit moins le Peuple qu'il n'enflammoit sa furie ; & chaque exécution passoit pour une nouvelle preuve des affreux desseins qu'on attribuoit aux Catholiques. Cette Election est peut-être la premiere, en Angleterre, depuis le commencement de la Monarchie, où les contestations aïent été portées jusqu'à la violence, & dans laquelle on ait vu prendre, à la Cour, un vif intérêt au choix des Représentatifs Nationaux. Mais toutes ses entreprises furent inutiles, contre le torrent des préventions dominantes. La Religion, la liberté, la propriété, la vie même des Sujets, étoient supposées dans le dernier danger, & le Public persuadé, qu'il n'y avoit de sûreté à se promettre, que dans une grande Assemblée du Parlement. S'il y avoit eû quelques parties de la Nation, où la terreur & la Nouvelles Elections.

CHARLES II. 1679.

consternation n'eussent pas pénétré, l'effet des nouvelles Elections, fut de l'y répandre. On fit tomber les suffrages sur tous les Membres zélés de la derniere Chambre. On prit soin d'y en joindre de nouveaux. Les Presbytériens, en particulier, transportés de leur vieille haîne contre le Papisme, n'eurent pas moins de succès que d'activité dans leur choix. C'est à ce tems qu'on rapporte l'origine d'un abus, commencé, dit-on, par ce Parti, & qui consiste à diviser les biens libres, pour multiplier les Elections & les voix. Les informations, qu'on reçut de toutes parts, firent juger que les nouveaux Répresentatifs pourroient l'emporter sur les anciens, dans leur opposition à la Cour & dans leurs persécutions contre les Catholiques.

Le Roi fut sérieusement allarmé, de voir naître une si furieuse tempête, d'un commencement si méprisable & si ténébreux. Sa vie, s'il y avoit quelque vérité dans les dépositions d'Oates & de Bedloe, étoit menacée par les Papistes: celle du Duc même étoit en danger: par conséquent, plus la Nation étoit animée contre les Papistes, plus elle devoit se rapprocher de ces deux Princes, auxquels l'Eglise Romaine sembloit prendre si peu de confiance. Mais dans toutes les passions, sur-tout dans celles du Peuple, il entre toujours quelque sophisme. Les Sujets de Charles s'en rapportoient volontiers aux Délateurs, sur tout ce qui concernoit le crime des Cathaliques; mais ils conservoient, en même-tems, l'ancien soupçon que la Cour favorisoit ce Parti, & qu'il avoit un entier ascendant sur le Duc. Charles avoit trop de pénétration, pour ne pas voir le danger qui menaçoit, non-seulement la succession, mais sa Couronne même & sa Dignité. Il voïoit un Parti nombreux, formé contre lui; d'une part, composé d'une Populace assez crédule, par l'excès de ses préventions, assez aveuglée par ces religieuses antipathies, pour croire implicitement les plus grossieres absurdités; & d'une autre part, conduit par des Guides assez peu scrupuleux pour s'efforcer, en favorisant le parjure, la subornation, le mensonge, l'imposture, & même en versant le sang humain, de satisfaire leur furieuse ambition, & de renverser toute autorité légale. Réveillé de sa léthargie

léthargie par un péril si pressant, il rappella toute la vigueur d'esprit, qui ne lui manquoit pas dans les grandes occasions; & sans perdre, en apparence, la facilité naturelle de son caractere, il s'arma d'une industrie, d'une fermeté, d'une vigilance, dont on ne l'auroit pas cru capable. Ces qualités, jointes à beaucoup de jugement & d'adresse, le conduisirent heureusement au travers de tant d'écueils qui l'environnoient, & le rendirent enfin capable de faire tomber l'orage, sur la tête de ceux qui l'avoient aveugélment suscité, ou malignement conduit.

Une des principales démarches du Roi, pour appaiser son Peuple & le Parlement, fut d'obliger le Duc d'York à passer la Mer, afin qu'il ne restât aucun soupçon de l'nfluence des Papistes sur les affaires publiques. Le Duc ne fit pas difficulté d'obéir; mais il souhaita un ordre signé du Roi son Frere, dans la crainte qu'on ne fît passer son absence pour une preuve de crime ou d'effroi. Il demanda aussi, de Charles, une déclaration publique sur la naissance du Duc de Monmouth.

Le Duc de Monmouth.

Jacques, Duc de Monmouth, étoit un des fils naturels du Roi, né de Lucie Walters, environ dix ans avant la Restauration. Il possédoit toutes les qualités, qui pouvoient le rendre agréable à la Populace ; une valeur distinguée, des manieres douces, une générosité peu réfléchie, une figure gracieuse. Cette faveur populaire s'étoit fort accrue, par la haine générale qu'on portoit à la Religion du Duc d'York. La capacité de Monmouth étoit médiocre, & son naturel facile ; de sorte qu'avec tant de part à l'affection du Peuple, il n'auroit jamais été dangereux, s'il ne s'étoit aveuglément résigné à la conduite de Shaftsbury, homme d'un caractere inquiet, d'un esprit subtil, & sans principes. Cet audacieux Politique l'avoit flatté de l'espoir de succeder à la Couronne. On avoit adroitement répandu l'histoire d'un Contrat de mariage, passé entre le Roi & la Mere de Monmouth, qui se conservoit secretement dans une cassette noire ; & ce bruit avoit été reçu fort avidement du Peuple. Dans un tems où l'horreur pour le Papisme étoit devenue si vive, il étoit à craindre que les Anglois n'adoptassent cette fiction, comme ils en avoient adopté de plus incroïables,

CHARLES II 1679.

ou qu'ils ne se déterminassent à violer ouvertement le droit de Succession ; & déja même, la tendresse qu'on connoissoit au Roi pour son Fils, faisoit esperer qu'il se laisseroit engager sans peine à lui accorder la préférence, sur un Frere, qui, par l'imprudence de son zele, l'avoit jetté dans une multitude d'embarras insurmontables. Mais Charles, pour faire évanouïr tout d'un coup ces espérances, autant que pour dissiper les allarmes de son Frere, consentit à déclarer, en plein Conseil, que la naissance du Duc de Monmouth étoit illégitime, & désavoua toute promesse de mariage à sa Mere. Le Duc d'York, satisfait d'une déclaration si juste, se soumit de bonne grace aux volontés de son Frere, & choisit sa retraite à Bruxelles.

Le Duc d'York se retire à Bruxelles.

Nouveau Parlement. 6 Mai.

Mais le Roi s'apperçut bien-tôt que malgré cette précaution, malgré l'intérêt qu'il avoit pris aux recherches du Complôt, malgré le zele qu'il avoit témoigné, & qu'il exerçoit même alors contre les Catholiques, il étoit fort éloigné d'avoir obtenu la confiance de son Parlement. L'indocile humeur des Communes éclata dès leur premiere Assemblée. C'étoit un ancien usage, dans l'Election de leur Orateur, de consulter l'inclination du Souverain ; & le long Parlement même, en 1641, ne s'étoit pas écarté d'une pratique si bien établie. Le Roi desiroit ici que le choix de la Chambre tombât sur le Chevalier Thomas Meres : mais Seymour, Orateur de l'Assemblée précédente, fut instamment rappellé au même Office, par des suffrages qui semblerent unanimes. Charles, lorsque Seymour lui fut présenté pour obtenir son approbation, ne balança point à le rejetter, & donna ordre aux Communes de commencer l'Election. Tous les esprits s'enflammerent : on soutint, dans la Chambre des Communes, que la probation du Roi n'étoit qu'une formalité simple, & qu'il ne pouvoit rejetter un Orateur sans en apporter quelque raison. Le Roi prétendit qu'aïant le pouvoir de le rejetter, il pouvoit se dispenser de rendre compte de ses motifs. Il étoit fort difficile de trouver des regles, sur une question nouvelle. On convint, par une espece de compromis, que les deux Candidats seroient rejettés. Grégori, Jurisconsulte, fut élu ; & l'Election fut ratifiée par le Roi. On en a

conclu, dans la suite, que le choix de l'Orateur dépendoit uniquement de la Cambre ; & ce point, quoique de peu d'importance, peut passer pour une acquisition de ce Parlement.

Accusation reprise contre Danby.

Seymour étoit regardé comme le grand Adversaire de Danby ; & l'opinion publique chargeoit ce Seigneur d'avoir engagé le Roi, dans une querelle à contre-tems avec les Communes. On en revint, avec plus d'ardeur, à l'accusation formée contre lui ; & la Chambre prétendit que malgré la dissolution du dernier Parlement, cette procédure devoit subsister dans toutes ses parties : prétention extraordinaire, mais qui sembloit tacitement accordée. Charles avoit eu la précaution d'accorder, d'avance, un pardon général à Danby ; & pour le mettre à couvert de toutes les attaques des Communes, il avoit pris le Sceau de ses propres mains, & l'avoit apposé solemnellement à l'Acte. Il déclara, aux deux Chambres, que Danby, n'aïant agi que par ses ordres, n'étoit coupable de rien ; qu'il n'insistoit pas néanmoins sur son pardon ; & que s'il manquoit quelque chose à la forme, il le renouvelleroit tant de fois, qu'il ne resteroit aucune objection ; mais qu'il n'en étoit pas moins résolu de le priver de tous ses emplois & de l'éloigner. Les Communes, loin de s'en tenir à cette concession, prétendirent qu'un pardon de la Couronne ne pouvoit arrêter une accusation de leur Chambre. Jusqu'alors, la prérogative du pardon avoit été regardée comme un droit illimité du Souverain ; & cette prétention des Communes étoit tout-à-fait nouvelle. Cependant elle convenoit au génie d'une Monarchie étroitement limitée, où les Ministres du Roi sont supposés pour jamais comptables aux Assemblées Nationales, des abus qu'ils peuvent commettre par les ordres même du Prince. Les conjonctures présentes, où la Nation étoit si vivement enflammée, étoient un tems favorable à ces prétentions populaires ; & les Communes ne manquerent point d'en prendre avantage. Elles continuerent d'insister sur l'accusation de Danby. Les Seigneurs, par complaisance pour la Chambre-Basse, renoncerent à leurs scrupules, & donnerent ordre que Danby fût arrêté. Il prit le parti de s'éloigner. Les Communes porte-

CHARLES II. 1679.

rent un Bill, qui l'obligeoint de paroître un certain jour, ou qui le jugeoit coupable. La Chambre des Pairs en porta un, par lequel sa punition étoit réduite au bannissement : mais après diverses conférences, elle prit le parti de ceder à la violence des Communes, & leur Bill l'emporta. Danby, pour ne pas s'exposer à des traitemens si rigoureux, parut personnellement, & fut aussi-tôt conduit à la Tour.

Tandis qu'on traitoit avec cette rigueur un Pair Protestant, il y avoit peu d'apparence que les Catholiques pussent échapper au zele des Communes. L'opinion du complot papiste portoit encore, sur les sermens d'un petit nombre d'infames Témoins. Quoique, dans les suppositions, les immenses préparatifs des Conspirateurs se fissent au sein du Roïaume, les plus exactes recherches n'en avoient encore fait découvrir aucune trace. Quoique tant de milliers d'hommes, au dehors & dans l'intérieur de l'Angleterre, fussent engagés à l'affreux secret, l'espérance ni la crainte, le remord ou la légéreté, la publicité des recherches & des soupçons, ni la force des ressentimens particuliers, n'en avoient pas engagés un seul à confirmer les Dépositions. Quoique les Catholiques, sur-tout les Jésuites, fussent représentés comme les plus indiscrets de tous les hommes, jusqu'à parler du meurtre du Roi comme d'une Nouvelle commune, & se la communiquer ouvertement, par la voïe publique des Lettres, il ne s'en trouvoit pas une, dans le grand nombre de celles qu'on avoit saisies, qui contînt la moindre explication d'un projet si compliqué. Quoique les Délateurs prétendissent que depuis la résolution même qu'ils avoient prise, de trahir leurs Complices, quantité d'Ecrits & de Commissions avoient passé par leurs mains, ils n'avoient pas eu la précaution de garder un seul de ces dépots, pour fortifier leurs témoignages. Mais toutes ces difficultés, & mille autres, n'arrêterent point la Nation & le Parlement. La recherche & la vérification du Complot firent encore l'objet de l'empressement Public. Les Communes déclarerent, „ que si le Roi venoit à mourir avant le tems naturel, elles „ vengeroient sa mort sur les Papistes "; sans considerer qu'ils n'étoient pas les seuls Ennemis de Charles. Elles promirent des récompenses aux nouvelles découvertes, sans con-

fiderer à quel danger elles s'expofoient, en donnant une protection ouverte aux parjures. Elles firent, à Bedloe, un préfent de 500 livres fterling, & recommanderent particuliérement le foin de fa sûreté au Duc de Monmouth. Le Colonel Sacville, un de leurs Membres, aïant parlé avec mépris, dans une Compagnie particuliere de ceux qui croïoient la réalité du Complot, fut chaffé de la Chambre. Les Pairs autoriferent leur Comité à citer, pour fubir l'interrogation, ceux qui foutiendroient l'innocence des Prifonniers condamnés. Sur la publication d'un Mémoire, où les Délateurs étoient décriés, & les Seigneurs Catholiques de la Tour vivement juftifiés, ces Seigneurs furent fommés d'en nommer l'Auteur, c'eft-à-dire, d'expofer leur propre Avocat aux pourfuites: & les deux Chambres renouvellerent le Bill par lequel ils avoient déjà déclaré, „ qu'il y avoit indubitablement une horrible Conf-„ piration des Papiftes, contre le Roi, l'Etat & la Religion „ Proteftante „.

On eft obligé de reconnoître que cette extrême violence, dans la pourfuite d'une fi ridicule impofture, deshonore le noble intérêt de la liberté, dont le Parlement fe faifoit le Défenfeur. N'eft-on pas même en droit de conclure, d'une fi vive impatience de contradiction, qu'il reftoit aux principaux Acteurs, un foupçon fecret que l'opinion publique étoit mal fondée ? Les Politiques d'entr'eux redoutoient des éclairciffemens, qui pouvoient diffiper une avantageufe illufion; & le plus foible Parti, avec moins de mauvaife foi, détournoit les yeux, pour ne pas découvrir une vérité fi contraire à ces furieufes paffions, dont il étoit animé, & dans lefquelles il étoit déterminé à perfeverer avec obftination.

Le Chevalier Temple avoit été rappellé nouvellement de fes occupations étrangeres; & le Roi, qui, depuis l'éloignement de Danby, n'avoit plus un homme de confiance, avec lequel il pût s'entretenir librement des affaires publiques, étoit réfolu, fur la démiffion du Lord Coventry, d'en faire un de fes Secretaires d'Etat. Mais ce Patriote Philofophe, trop défintéreffé pour les intrigues de Cour, trop dédaigneux & trop délicat pour le tumulte des Affemblées populaires,

CHARLES II. 1679. étoit allarmé des mécontentemens & des défiances qu'il voïoit regner dans la Nation, & ne pensoit qu'à se dérober, le plutôt qu'il lui seroit possible, à des scenes qui lui annonçoient la derniere confusion. Cependant, n'aiant pu se refuser à la confiance dont son Maître l'honnoroit, il résolut de l'emploïer à l'utilité publique. Dans cette vue, il représenta au Roi que les inquiétudes de la Nation étant extrêmes, elles demandoient nécessairement un nouveau remede, capable de rétablir cette confiance, si importante pour la sûreté du Roi & du Peuple; qu'il étoit également dangereux de refuser tout au Parlement, dans sa disposition présente, & de lui tout accorder: que s'il plaisoit à S. M. d'introduire, au Conseil, des Personnages en possession de la confiance du Peuple, il y avoit peu d'apparence que les demandes fussent poussées plus loin; ou que si l'on en faisoit d'exorbitantes, Sa Majesté, soutenue par un tel Conseil, auroit moins d'embarras à les refuser: enfin, que les Chefs du Parti populaire, honnorés de la faveur de leur Roi, rabattroient quelques chose de cette violence, par laquelle ils s'efforçoient de plaire actuellement au Peuple.

Nouveau Conseil. Charles se rendit à à de si fortes raisons; & de concert avec Temple il dressa le plan d'un nouveau Conseil privé, sans l'avis duquel il déclara qu'il ne prendroit, à l'avenir, aucune résolution d'importance. Ce Conseil devoit consister en trente personnes, & ne jamais exceder ce nombre. Quinze des principaux Officiers de la Couronne devoient conserver leurs places, comme une ressource pour le Roi, dans les cas extrêmes, & pour s'opposer à l'emportement des Factions; & l'autre moitié du Conseil devoit être composée, ou de gens d'un caractere sans reproche, & sans attachement à la Cour, ou de ceux qui jouissoient du plus grand crédit dans les deux Chambres. En remplissant la liste de ces nouveaux Conseillers, Charles vit, avec beaucoup de joie, qu'en Terres & en Offices leur revenu annuel montoit à 300000 livres sterling; somme presqu'égale à toutes les possessions des Communes, contre la violence desquelles le nouveau Conseil devoit servir de barriere au Trône (a).

(a) Leurs noms étoient, le Prince Robert, l'Archevêque de Cantorbery, le

L'expérience fut tentée, & parut donner d'abord quelque satisfaction au Public. Le Comte d'Essex, Seigneur populaire, fils du Lord Capel, qui avoit eu la tête coupée peu de tems après le Pere du Roi, succéda au Comte de Danby dans l'office de Grand Trésorier. Le Comte de Sunderland, homme d'intrigue, & d'une capacité connue, fut nommé Secretaire d'Etat. Le Vicomte d'Hallifax, Bel-Esprit, d'un savoir, d'une éloquence & d'une habileté distingués, mais naturellement inquiet, & passionné pour les raffinemens, eut une place au Conseil. Ces trois Seigneurs, & Temple, qui, malgré son penchant pour la retraite, faisoit souvent le quatriéme avec eux, formerent une sorte de Conseil du Cabinet, où toutes les affaires recevoient comme leur premiere digestion. Shaftsbury fut créé Président du Conseil, malgré l'avis de Temple, qui prédit ce qu'on avoit à craindre d'un homme si dangereux, à quelque partie de l'administration qu'il pût être admis.

CHARLES II. 1679.

La prédiction de Temple ne fut pas long-tems à s'accomplir. Shaftsbury, s'appercevant qu'il ne possédoit que les apparences de la faveur du Roi, prit la résolution de demeurer attaché au Parti populaire, dont la confiance lui donnoit une supériorité absolue dans la Chambre-Basse, & beaucoup d'influence dans l'autre. Cette seule apparence de faveur, qu'on lui voïoit à la Cour, servoit à le rendre encore plus dangereux. Ses Partisans, qui croïoient remarquer ses progrès, ne douterent pas qu'il n'acquît bien-tôt un entier ascendant; & lui-même, il les flattoit constamment que s'ils persistoient dans leurs vues, le Roi, par indolence, par nécessité, par son aveugle tendresse pour Monmouth, seroit enfin obligé, aux dépens même du droit de son Frere, de ceder à

Lord Finch, Chancelier, le Comte de Shaftsbury, Président, le Comte d'Anglesey, Garde du Sceau privé, le Duc d'Albemarle, le Duc de Monmouth, le Duc de Newcastle, le Duc de Lauderdale, le Duc d'Ormond, le Marquis de Winchester, le Marquis de Worcester, le Comte d'Arlington, le Comte de Salisbury, le Comte de Bridgewater, le Comte de Sunderland, le Comte d'Essex, le Comte de Bath, le Vicomte de Falcomberg, le Vicomte Hallifax, l'Evêque de Londres, le Lord Robarts, le Lord Hallis, le Lord Russel, le Lord Cavendish, le Lord Coventry, le Chevalier François North, Chef de Justice, le Chevalier Henry Cappel, le Chevalier Jean Ernelig, le Chevalier Thomas Chicheley, le Chevalier Temple, Eduard Seymourd, & Henry Powle.

toutes leurs prétentions. D'ailleurs, la haine pour le Papisme, & la défiance des intentions du Roi & du Duc d'York, étoient des maux trop profonds, pour un remede aussi foible que ce nouveau Conseil, de l'invention de Temple. Il ne fut pas plutôt établi, que les Communes allerent jusqu'à déclarer unanimement, « que l'attachement du Duc d'York au Papisme, » & l'espérance de le voir monter sur le Trône, avoient puissamment encouragé les Conspirations & les desseins des » Papistes, contre le Roi & la Religion Protestante „. On s'attendoit à voir bien-tôt quelque Bill, pour l'exclure de la succession ; & Charles se hata de prévenir cette audacieuse démarche, par quelques limitations, qu'il fit proposer au Parlement. Il prit soin lui-même de les introduire, par les plus gracieuses expressions: " & pour vous montrer, dit-il, que pen„ dant que vous faites ici votre rôle, mes réflexions n'ont pas „ été mal emploïées, & que je m'occupe sans cesse de tout „ ce qui peut, non-seulement conserver votre Religion, „ mais l'assurer contre toutes sortes d'accidens futurs, j'ai „ chargé mon Chancelier de vous exposer quelques idées, „ qui feront connoître évidemment, que dans tout ce qui „ concerne la sûreté publique, je ne me bornerai point à „ suivre votre zele, & que je lui servirai de guide „.

Charles II. 1679.

Limitations pour la succession Catholique.

Ces limitations étoient de la plus haute importance, & propres à dépouiller ses Successeurs, des principaux droits de la Roïauté. Il proposoit une méthode, pour assurer la Nation, à chaque nouveau Regne, d'obtenir un Parlement, que le Roi n'eût pas le pouvoir de dissoudre, pendant un tems limité. Dans la supposition d'un Successeur Cathotique, le Monarque devoit renoncer au droit de conferer les Dignités Ecclésiastiques. Nul Membre du Conseil privé, nul Juge de la Loi commune ou de la Chancellerie, ne seroit admis, ou déplacé, sans l'aveu du Parlement: & cette précaution devoit s'étendre à la Partie Militaire, aux Gouverneurs des Comtés, à leurs Lieutenans, & généralement à tous les Officiers de Marine. Le Chancelier ajouta, comme de lui-même: " il est „ difficile d'imaginer des bornes plus étroites, si l'on consi„ dere combien le revenu doit dépendre du Parlement, & „ combien il est impossible de lever de l'argent sans sa participation

„ cipation. Cependant, si la sagesse du Parlement lui fait découvrir quelqu'autre voie, pour assurer encore plus la Religion & la liberté contre les entreprises d'un Successeur Catholique, sans détruire le droit de la succession même, Sa Majesté y consentira très-volontiers „. CHARLES II. 1679.

Il est remarquable qu'au Conseil, lorsque le plan de ces limitations y fut proposé, Shaftsbury & Temple furent les seuls qui le combattirent. Leurs raisons étoient diamétralement opposées. Shaftsbury jugea ces restraintes insuffisantes, & prétendit qu'il n'y avoit de sûreté, pour le Roïaume, que dans une entiere exclusion du Duc. Temple soutint, au contraire, que des limitations si rigoureuses étoient capables de renverser la Constitution; & qu'il deviendroit fort difficile, au Successeur Protestant, de secouer les chaînes qu'on auroit imposées au Papiste. On assure que le Duc fut extrêmement allarmé, lorsqu'il apprit cette démarche du Roi; & qu'il auroit été plus satisfait du Bill même d'exclusion, auquel sa violence & son injustice ne promettoient pas une longue durée. On peut croire aussi que le Roi n'auroit pas été si loin, s'il ne s'étoit attendu que l'extrême furie des Communes leur feroit rejetter ses concessions, & que le blâme, d'avoir refusé un accommodement raisonnable, tomberoit sur elles-mêmes.

Il parut bien-tôt que Charles avoit bien jugé des dispositions de cette Chambre. Elle étoit si vivement animée par les cabales de Shaftsbury & d'autres Mécontens, & la haine y prévaloit tellement contre les Papistes, que les concessions du Roi, quoique plus importantes qu'on devoit s'y attendre, ne furent point acceptées. Le Bill fut dressé, pour exclure entierement le Duc, des Couronnes d'Angleterre & d'Irlande. Il fut déclaré qu'après la mort, ou par l'abdication du Roi, la Souveraineté de ces deux Roïaumes tomberoit à l'héritier le plus proche après le Duc; que tous les Actes d'autorité suprême, qu'il pourroit exercer dans la suite, seroient non-seulement sans aucune force, mais réputés trahison; que s'il paroissoit dans l'un ou l'autre de ces Domaines, il seroit coupable de la même offense, & que ceux, qui soutiendroient son titre, seroient punis comme Traîtres & Rebelles. Ce Bill important, qui renfermoit à la fois le bannissement & l'ex- Bill d'exclusion.

clusion, passa, dans la Chambre-Basse, à la majorité de soixante-dix-neuf voix.

CHARLES II.

1679. Les Communes n'étoient pas si livrées à cette opération, qu'elles négligeassent tout autre soin de la liberté. Pendant tout le cours du dernier Parlement, le Parti de la Patrie s'étoit fort emporté contre la corruption des Membres; & le même reproche avoit été renouvellé contre l'Assemblée présente. On fit des recherches, sur les motifs d'une plainte si dangereuse pour l'honneur de cette Chambre; mais on y trouva peu de fondement. le Chevalier Fox, Trésorier, confessa que neuf Membres recevoient des pensions, qui montoient à trois mille quatre cens livres sterling; & des rigoureuses informations, du Comité secret firent découvrir neuf autres Pensionnaires. Il parut aussi que, suivant les circonstances, on avoit prêté, ou donné gratuitement, à d'autres, une somme d'environ douze mille livres sterling. Les Ecrivains de ce tems prétendent, que, sur l'influence pecuniaire, Clifford & Danby avoient des maximes fort opposées. Le premier apportoit tous ses soins à gagner les Chefs & les Orateurs de la Chambre, & jugeoit les autres de peu d'importance. Le second croïoit avoir assez fait, lorsqu'il s'étoit assuré du plus grand nombre, de quelques têtes qu'il fût composé. Les moïens, apparemment, manquoient plus que l'intention, à ces deux Ministres.

Quoiqu'il soit fort difficile d'exclure entierement les pensions & d'autres amorces, ce sont des expédiens fort dangereux, qui ne peuvent être trop écartés, ni trop décriés par ceux qui respectent la vertu & la liberté dans une Nation. Cependant l'influence, que la Couronne peut acquérir par la disposition des Emplois, des Honneurs & des Dignités, est d'une nature fort différente. Cet instrument du pouvoir devient quelquefois irrésistible; mais il ne peut être absolument supprimé, sans la ruine totale de la Monarchie, & même de toute autorité réguliere. Mais la jalousie des Communes alloit si loin dans ce tems, que par un Bill, qui fut lu deux fois, elles exclurent, de leur Chambre, tous ceux qui possédoient quelque Office lucratif.

Les Troupes continuellement subsistantes, & celles de la

Garde du Roi, furent déclarées illégales; prétention nouvelle, à la vérité, mais néceſſaire pour la perfection de la ſûreté & de la liberté publiques, dans une Conſtitution limitée. CHARLES II. 1679.

L'empriſonnement arbitraire eſt un abus, paſſé en uſage dans preſque tous les Gouvernemens, à l'exception de l'Angleterre; & c'eſt au Parlement de cette année, que les Anglois doivent le bonheur d'en être à couvert; ſervice, par lequel ils croïent ſes factions, & ſes violences ſur d'autres points, avantageuſement réparées. La grande Charte avoit jetté les fondemens de cette précieuſe branche de la liberté: elle fut renouvellée, & même étendue, par la Pétition de droit: mais il lui manquoit encore bien des clauſes pour la rendre complette, c'eſt-à-dire, pour anéantir toutes les évaſions & tous les délais, de la part des Miniſtres & des Juges. L'Acte d'*Habeas corpus*, paſſé dans cette Seſſion, remplit ces utiles vues. Il défend qu'aucun Sujet du Roïaume ſoit envoïé en priſon au-delà des Mers. Un Juge, ſous de rigoureuſes peines, ne peut refuſer, au moindre Priſonnier, un ordre d'*Habeas corpus*, qui oblige le Geolier de produire le *corps* du Priſonnier, dans la Cour dont l'Ordre porte le nom, & de certifier la cauſe de l'empriſonnement. Si la priſon eſt à trente milles du Juge, cet ordre doit être exécuté dans l'eſpace de trois jours; & de même à proportion, pour de plus grandes diſtances. Chaque Priſonnier doit être accuſé, dès le premier terme après ſa détention; & ſon Procès doit être jugé au terme ſuivant. S'il eſt élargi par ordre de la Cour de Juſtice, il ne peut être remis en priſon pour la même offenſe. Cette Loi eſt eſſentiellement néceſſaire pour le maintien de la liberté, dans une Monarchie mixte, telle que l'Angleterre; & comme elle eſt particuliere aux Anglois, cette raiſon ſuffit ſeule, diſent-ils, pour leur faire préferer leur Conſtitution civile à toutes les autres. Cependant il eſt aſſez difficile de concilier, avec cette extrême liberté, la police reguliere d'un Etat, ſur-tout celle des grandes Villes. Bill d'*Habeas Corpus*.

Pendant ces jaloux efforts pour la défenſe de la liberté, on ne vit, de la part de ce Parlement, aucune marque de complaiſance pour la Couronne. Le Tréſor roïal étoit chargé de dettes & d'anticipations; les impôts, accordés en 1669 &

1670, touchoient à leur terme; & le Roi ne cessoit pas de représenter le désordre & la décadence de la Marine. Mais les Communes, loin d'être sensibles à ces embarras de la Couronne, en prirent avantage pour former le Bill d'exclusion, & pour punir, ou déplacer, les Ministres qui leur déplaisoient. Ainsi le Roi ne fut pas secouru; & ses plaintes, ou ses peines, ne servirent qu'à rendre leurs entreprises plus hardies. Cependant leur défiance des Troupes, qui n'avoient pas cessé de subsister, leur fit prendre le parti d'accorder un subside de 206000 livres sterling, pour les congédier; c'est-à-dire, la même somme que le dernier Parlement avoit accordée, mais que la prorogation & la dissolution suivantes, jointes à quelques scrupules des Pairs n'avoient pas permis de passer en Acte. L'application de cet argent se fit avec de rigoureuses clauses: cependant les Communes n'exigerent point, comme la derniere fois, qu'il fût païé à la Chambre de Londres.

L'accusation des cinq Lords Papistes, & celle du Comte de Danby, furent poussées avec beaucoup de vigueur. L'ancienne faveur de ce Ministre, & l'autorité dont il avoit joui long-tems, animoient extrêmement contre lui les Chefs populaires; & la Chambre-Basse esperoit, qu'en le poussant à l'extrêmité, on l'obligeroit, pour justifier sa propre conduite, de réveler toute l'intrigue de l'Alliance Françoise, dans laquelle on soupçonnoit quelque mystere de la plus dangereuse nature. Charles, dans la crainte des mêmes effets, & pour ne pas laisser sans protection, un Ministre, dont le seul crime étoit de lui avoir obéi, emploïa tous ses efforts à soutenir la validité du pardon qu'il lui avoit accordé. Les Pairs nommerent un jour pour l'examen de cette question, & reglerent que la Cause seroit plaidée par les deux Parties. Mais les Communes refuserent de soumettre leurs prétentions, à la discussion des recherches & des argumens. Elles déclarerent Traître aux libertés des Communes Angloises, tout Jurisconsulte, qui entreprendroit de soutenir, devant la Chambre des Pairs, la validité du pardon de Danby; & dans la même chaleur, elles demanderent que les Evêques, dont elles connoissoient le dévoûment à la Cour, fussent éloignés, non-seulement pendant le Procès du Comte, mais dans le tems même que la validité de son pardon seroit discutée

Les Evêques, avant la Réformation, avoient constamment joui du droit de séance au Parlement; mais alors ils regardoient si peu cette Dignité comme un privilege, qu'ils affectoient, au contraire, de former un Ordre séparé dans la Nation, tout-à-fait indépendant de la Magistrature civile, & comptable uniquement au Pape, ou à leur propre Ordre. Cependant les Actes de Clarendon, portés sous le regne de Henri II, les avoient obligés d'assister au Parlement: mais, comme il leur étoit défendu, par les Loix Ecclésiastiques, d'être présens aux Procès de mort, ils avoient, dans ces occasions, le privilege de s'absenter. Cet usage, après avoir été long-tems volontaire, s'étoit changé en regle formelle; & dans le Procès du Comte de Strafford, les Evêques, malgré le desir qu'ils avoient d'y assister, & quoique libres des Loix Canoniques, avoient été forcés de se retirer. Ils n'avoient jamais manqué de faire une protestation en faveur de leur droit; & cette démarche, qu'on regardoit comme une pure formalité, n'avoit pas souffert d'objection: mais on n'y avoit pas fait d'attention sérieuse. Dans le cas présent, il s'éleva une question qui ne parut pas de peu d'importance. Les Communes, qui se voïoient en état, par la violence du Peuple, & par les nécessités de la Couronne, de faire de nouvelles acquisitions de pouvoirs & de privileges, prétendirent que les Evêques n'avoient pas plus droit d'assister à la question du pardon, qu'au Procès même du Comte: & de leur côté, ils soutinrent que l'affaire du pardon n'étoit qu'un préliminaire; & que dans les affaires capitales, ils n'étoient pas obligés, par les Loix Canoniques, ni par l'usage du Parlement, de se retirer avant le commencement du Procès même. Si leur absence étoit regardée comme un privilege, & c'étoit réellement son origine, il dépendoit d'eux de voir à quel point il leur convenoit d'y insister: si elle étoit regardée comme une diminution de leur droit, les dérogations peu favorables, ne devoient jamais être étendues au-delà des circonstances qui les avoient fait admettre; & tous les raisonnemens tirés d'une prétendue ressemblance de cas, avoient, ou peu, ou nulle sorte d'autorité.

La Chambre des Pairs jugea ces raisons si fortes, qu'elle

CHARLES II. 1679.

admit les Evêques au droit de suffrage, lorsque la validité du pardon seroit mise en cause. Celle des Communes insista sur leur retraite : & la querelle s'échauffant entre les deux Chambres, le Roi, qui ne s'attendoit qu'à de nouvelles violences de ce Parlement, crut devoir saisir un prêtexte si plausible, pour terminer l'Assemblée par une prorogation. Tandis qu'il s'occupoit de cette idée, il apprit, avec une vive allarme, que les Communes préparoient une Remontrance, dans la vue d'enflammer plus que jamais la Nation, par les images toujours terribles de Complot & de Papisme. Cette nouvelle lui fit hâter l'exécution de son projet, sans consulter même son nouveau conseil, par l'avis duquel il avoit promis de regler toute sa conduite. Une si vigoureuse résolution aïant renversé toutes les mesures des Mécontens, leur rage parut extrême ; & Saftsbury s'emporta publiquement, jusqu'à protester qu'il auroit la tête de quiconque avoit donné ce conseil. Bien-tôt ensuite, le Parlement fut cassé, sans que les nouveaux Conseillers y eussent plus de part, & l'ordre donné pour d'autres élections. Charles étoit résolu de tenter toutes les voies, qui pouvoient lui faire esperer plus de complaisance, de la part de ses Sujets ; sur l'ancien principe que s'il avoit le malheur de réussir mal, le blâme devoit tomber sur ceux dont l'obstination le forçoit à ces extrêmités.

27 Mai. Prorogation du Parlement.

Sa dissolution. 10 Juillet.

Procès & exécution de cinq Jésuites.

Mais, dans l'intervalle même des deux Parlemens, les procédures, contre les Catholiques accusés du Complot, ne souffrirent aucune interruption. Le Roi, contre ses propres idées, se vit obligé de céder à la furie populaire. Whitebread, Provincial des Jésuites, Fenwick, Caven, Turner & Harcourt, tous Religieux du même Ordre, furent les premiers qui parurent en Justice. Dugdale, nouveau témoin, joignit ses accusations à celles d'Oates & de Bedloe. Il avoit été Maître d'Hôtel du Lord Aston ; & quoiqu'assez pauvre, son caractere sembloit un peu mieux établi que celui des deux autres ; mais le détail des projets de massacres & d'assassinats, dont il chargea les Papistes, ne fut pas moins monstrueux & moins incroïable. Il déposa même qu'en Angleterre, deux cens mille Catholiques étoient à la veille de prendre les armes. Les accusés prouverent, par le témoignage de seize Etudians de

Saint Omer, la plûpart jeunes gens de distinction, qu'Oates étoit au College de cete Ville, lorsqu'il avoit juré qu'il étoit à Londres. Mais, étant Papistes, & Disciples des Jésuites, leur témoignage n'eut aucun poids, ni pour les Jurés, ni pour les Juges. L'accueil même, qu'on leur fit dans la Salle de Justice, fut mêlé de raillerie & d'outrage. Un d'entr'eux aïant dit « qu'Oates étoit à Saint-Omer, s'il devoit s'en „ rapporter au témoignage de tous ses sens; *Vous autres Pa-„ pistes*, répondit le Chef de Justice, *on vous apprend de bonne „ heure à n'en pas croire vos sens* ». A la vérité, Oates, pour sa défense, trouva le moïen de faire déposer, par quelques Témoins, qu'il étoit à Londres dans ce tems: mais lorsqu'il fut ensuite accusé de parjure, on vérifia que cette déposition étoit fausse. Pour confondre Oates, les Jésuites prouverent, par des témoignages incontestables, qu'il s'étoit parjuré dans la Cause d'Ireland, qui se trouvoit dans le Comté de Staffort, pendant qu'Oates juroit qu'il trahissoit le Roïaume à Londres. Mais toutes ces justifications furent sans effet, contre les préventions générales. Les accusés reçurent la Sentence de mort, & furent exécutés, en persistant, jusqu'au dernier souffle, du ton le plus solemnel, le plus sérieux, & le plus délibéré, dans leurs protestations d'innocence.

CHARLES II. 1679.

Procès de Langhorn.

Le Procès suivant fut celui de Langhorn, éminent Jurisconsulte, chargé de toutes les affaires des Jésuites. Oates & Bedloe jurerent que toutes les commissions du Pape, pour établir lesCatholiques dans les principales dignités d'Angleterre, avoient passé par ses mains. Lorsque les Pairs l'eurent déclaré coupable, la joie farouche de l'Assemblée éclata par de grandes acclamations. On observe que la rage populaire alla si loin, qu'en approchant de la Cour de Justice, les Témoins, qui venoient déposer en sa faveur, faillirent d'être mis en piéces par la Populace. Un d'entr'eux fut maltraité, jusqu'à faire craindre pour sa vie. Un autre, c'étoit une Femme, déclara, que si la Cour ne l'assuroit de sa protection, elle ne pouvoit rien déposer: mais les Juges ne pouvant lui promettre, que de punir ceux qui seroient capables de l'outrager, le Prisonnier même eut l'humanité de la dispenser de son office.

Jusqu'ici tout avoit favorisé les Délateurs; & leurs Dépo-

CHARLES II. 1679.

Wakeman absous. 18 Juillet.

sitions avoient été presqu'équivalentes à des Sentences de mort. Leur premiere humiliation fut au Procès du Chevalier Wakeman, Médecin de la Reine, qu'ils avoient chargé de l'intention d'empoisonner le Roi. C'étoit une forte circonstance, en sa faveur, qu'Oates, dans sa premiere déposition devant le Conseil, ne l'eût accusé que sur le témoignage d'autrui : & lorsque le Chancelier lui demanda, s'il vouloit ajouter quelque chose à son accusation : » le Ciel me préserve, répondit-il, de rien dire contre lui ; car je ne sais rien » de plus „. Dans le cours même du Procès, il ne laissa pas de le charger positivement. D'autres circonstances favoriserent Wakeman : mais rien ne contribua tant à le sauver, que la liaison de sa cause avec celle de la Reine, que personne, dans les plus ardentes préventions du tems, ne put sincerement soupçonner. L'extrême importance des accusations eut enfin la force de faire rentrer les Esprits dans eux-mêmes, & de rappeller le bon sens & l'humanité, qui sembloient, depuis quelque tems, avoir abandonné la Nation. Le Chef de Justice même, qui jusqu'alors avoit favorisé les Témoins, exagéré le Complot, & raillé les accusés, parut considérablement adouci, & fit des recommandations plus favorables au Jurés. Oates & Bedloe avoient eu la hardiesse de l'attaquer en face, de lui reprocher de la partialité devant le Conseil. Il devint le grand objet du ressentiment de ceux, qui n'avoient eu d'applaudissemens & d'éloges que pour sa conduite. La justification de Wakeman fut sans doute une mortification sensible pour les Persécuteurs du Fantôme, & couvrit les trois Témoins d'un opprobre ineffaçable : mais Wakeman, après avoir obtenu la liberté, voïant le cours de sa vie exposé à d'anciennes inimitiés, & menacé d'autres persécutions, se crut obligé, par la prudence, de chercher une retraite au-delà des Mers. Sa fuite passa pour une preuve de crainte, aux yeux de tous ceux qui s'obstinoient à croire la conspiration réelle.

Etat des affaires d'Ecosse.

Les mécontentemens ouverts de la Nation Angloise, & la disposition réfractaire du Parlement, exciterent les espérances des Covenantaires Ecossois, & leur firent entrevoir quelque jour à sortir de l'oppression sous laquelle ils gémissoient depuis

puis si long-tems. On avoit quelques soupçons que la politique de Lauderdale & de ses Associés étoit de pousser ce malheureux Peuple à l'extrêmité, & de le forcer à la révolte, dans la vue de faire tourner à leur profit les confiscations & les Sentences qu'elle entraîneroit à sa suite (*a*). Mais les Covenantaires, en garde contre cette odieuse politique, s'étoient interdit jusqu'alors tout Acte d'hostilité; & ce tyrannique Ministre avoit été trompé dans ses vues. A la fin, un incident peu prévu causa un soulevement dans cette Nation.

CHARLES II. 1679.

Sharp est assassiné.

L'aversion des Covenantaires ne s'étoit pas refroidie pour Sharp, Primat du Roïaume, qu'ils regardoient comme un Apostat, & dont ils avoient éprouvé l'implacable persécution contre ceux qui différoient du culte établi. Il avoit sous lui un Officier nommé Carmikcel (*b*), aussi déchaîné que lui contre les Conventicules, & que ses emportemens avoient rendu fort odieux aux Fanatiques. Une Troupe de ces furieux attendit l'ardent Prélat, sur le grand chemin, près de S. André, dans la résolution, sinon de l'assassiner, du moins de le traiter assez durement pour lui faire garder à l'avenir plus de ménagement avec les Non-Conformistes (*c*). Ils virent paroître son Carrosse, qui ne pouvoit éviter de passer près d'eux; ce qu'ils prirent pour une déclaration du Ciel contre lui. Mais lorsqu'ils eurent observé que par divers accidens, la plûpart de ses Domestiques étoient éloignés, ils ne douterent point que la Providence n'eût livré leur Ennemi entre leurs mains. Ils fondirent sur lui, ils l'arracherent de sa voiture & des bras de sa Fille, qui ne put le défendre que par ses cris & ses larmes; ils le percerent de coups redoulés; & le laissant mort dans le même lieu, ils se disperserent aussi-tôt.

Ce noir attentat servit de prétexte, au Ministere, pour

(*a*) Burnet raconte (T. 5. pag. 587) que le Duc de Lauderdale entroit quelque fois dans des emportemens de rage. » Un jour, dit-il, que je lui représentois que la conjoncture n'étoit pas » propre à pousser ainsi les Presbytériens, & qu'on pourroit les contraindre à la rébellion: Oui, me répondit-il, c'est le tems de faire ce que » nous faisons; & plût à Dieu que ces » gens-là se révoltassent! Nous ferions » bien-tôt venir d'Irlande une Armée » de Papistes, qui leur couperoient la » gorge «. Devois-je disputer plus longtems, ajoute Burnet, contre un Fou à mettre aux petites Maisons.

(*b*) Ou plutôt *Carmichael*, qui se prononce Carmickel.

(*c*) Histoire des souffrances de l'Eglise d'Ecosse, par Waudrow, Tom. II. pag. 28.

Charles II. 1679.

redoubler les persécutions contre les Covenantaires sur lesquels on fit tomber, sans distinction, le crime de ces furieux Meurtriers. On ne peut douter que la mort de Sharp ne leur eût causé beaucoup de joïe. Leur aveugle zele les avoit souvent portés, dans leurs sermons & leurs livres, à louer & recommander l'assassinat de leurs Adversaires, qu'ils considéroient comme les Ennemis de toute piété. Les Histoires de Jael & Sisara, d'Aod & d'Eglon, retentissoient dans toutes leurs Chaires. L'ordre vint aux Troupes, cantonnées dans l'Ecosse Occidentale, de rechercher plus soigneusement & de dissiper les Conventicules. Alors les Covenantaires, au lieu de s'y rendre en petites troupes, furent obligés de former de nombreuses assemblées, & de porter des armes pour leur défense. A Ruthuglen, petit Bourg dans le voisinage de Glascow, ils publierent ouvertement une Déclaration contre la Prélature; & dans le même transport ils brûlerent, en plein marché, plusieurs Actes du Parlement & du Conseil, qui établissoient l'Episcopat sur les ruines des Conventicules. Ils choisirent, pour cette insulte, le 29 de Mai, Anniversaire de la Restauration, & commencerent par éteindre les feux de joïe, qu'on avoit allumés pour la célébration de cette Fête.

Le Capitaine Graham, ensuite Vicomte de Dundé, officier actif & résolu, attaqua un grand Conventicule à Loudon-hill, & fut repoussé avec perte de 50 hommes. Les Covenantaires, imprudemment engagés à la violence, prirent le parti d'y persister, & d'attendre de la valeur & de la fortune, cette liberté, que la rigueur du Gouvernement ne leur permettoit plus d'esperer par d'autres voïes. Ils s'avancerent vers Glascow; & quoique repoussés à leur approche, ils se rendirent maîtres de cette Ville, ils dépossédereent le Clergé; & dans une nouvelle Proclamation, ils déclarerent qu'ils combattoient contre la Suprématie du Roi, contre le Papisme & la Prélature, & contre la succession Papiste.

Quoiqu'en apparence leur soulevement fût accidentel, de fortes raisons portent à croire que plusieurs personnes de poids, d'intelligence avec les Chefs populaires de la Nation

Angloise, les avoient secrettement poussés à lever le masque (*a*), dans l'espoir des mêmes effets que les désordres d'Ecosse avoient eus il y avoit quarante ans. Charles, apprehendant aussi les mêmes suites, fit partir immédiatement le Duc de Monmouth, avec un petit corps de Cavalerie Angloise. Les Gardes Ecossoises & quelques Régimens de Milice, levés à la hâte dans les Provinces bien disposées, se joignirent au Duc, qui s'avança promptement vers l'Ouest, à la suite des Rebelles. Ils avoient pris poste à Bothuel-bridge, entre Hamilton & Glascow ; & cette Place, qui n'est accessible que par le Pont, pouvoit être défendue, par les moindres Troupes, contre toutes les forces du Roi. Mais si leur jugement avoit éclaté dans ce choix, il ne les abandonna pas moins que le courage, dans tout le reste de leur conduite. Ils n'avoient personne de la Haute Noblesse à leur tête, & la petite n'étoit pas nombreuse dans leur armée. Les Ministres étoient réellement leurs seuls Chefs. Tout leur monde n'excedoit pas huit mille hommes. Monmouth attaqua le Pont ; & ceux, qui le défendoient, se maintinrent dans leur poste, aussi long-tems qu'ils ne manquerent point de munitions. Mais lorsqu'ils en firent demander à leur corps, ils reçurent ordre d'abandonner leur terrein, & de faire leur retraite. Cette imprudence causa la ruine de leur Armée. Monmouth passa le Pont sans obstacle ; & s'avançant en bon ordre, son Artillerie seule mit les Covenantaires en déroute. Plus de sept cent furent tués dans leur fuite, car leur défense ne mérite pas le nom de Bataille. Douze cent furent faits Prisonniers, & traités par Monmouth, avec une humanité qu'ils n'avoient jamais trouvée dans leur propre Nation. Ceux qui voulurent promettre de vivre paisiblement, sous le Gouvernement établi, eurent la liberté de se retirer. Environ trois cens, qui s'obstinerent à rejetter une conditon si douce, furent embarqués pour la Barbade ; mais ils périrent malheureusement dans leur navigation. Deux de leurs Ministres furent livrés au supplice. Monmouth étoit naturellement généreux : mais il aspiroit d'ailleurs à l'affection des Ecossois. L'intention du Roi étoit de lui confier l'administration de ce Roïaume.

Bataille de Bothuel-bridge.

22 Juin.

(*a*) Lettres d'Algernon Sydney, pag. 90.

Il avoit épousé une Ecossoise, héritiere d'une des plus grandes Maisons du Roïaume, alliée à toute la haute Noblesse: & Lauderdale, dont les talens commençoient à s'affoiblir, à qui la mémoire commençoit même à manquer, perdoit de jour en jour, ce crédit dont il avoit joui si long-tems, malgré la multitude de ses Ennemis d'Angleterre & d'Ecosse, & malgré tant d'actions violentes & tyranniques, qui deshonoroient son administration. Dans sa décadence, néanmoins, il conservoit encore assez d'influence sur l'esprit du Roi, pour empoisonner toutes les bonnes intentions de ce Prince à l'égard des Ecossois. Charles accorda une Amnistie; mais le Ministre prit soin qu'elle fût plus favorable pour lui-même & pour ses associés, que pour les malheureux Covenantaires: & quoiqu'il eût ordre de fermer désormais les yeux sur les Conventicules, il trouva mille prétextes pour en éluder l'exécution. Cependant on convient, à son honneur, qu'il servit beaucoup par ses conseils, à faire hâter la marche des Troupes & l'expédition de Monmouth; & que cette diligence ruina l'attente des Mécontens, qui, considérant la disposition des esprits dans les deux Roïaumes, avoient fondé de grandes espérances sur le progrès du soulevement d'Ecosse.

§ VI. Etat des Partis.

PENDANT que toute la Nation avoit paru concourir dans l'opinion & la recherche du complot Papiste, Charles avoit cru nécessaire à sa sûreté, de faire éclater la même persuasion dans sa conduite & dans ses discours publics; & par cette ruse il avoit éludé la violence irrésistible du Torrent; mais lorsque le tems, la réflexion, & surtout l'exécution des prétendus Conspirateurs, eurent un peu modéré la furie du Peuple, il se flatta de pouvoir former un Parti considérable, dévoué aux intérêts de la Couronne, & capable de s'opposer aux prétentions des Mécontens.

Dans tous les Gouvernemens mixtes, tels que celui d'Angleterre, quoique, suivant la varieté des préventions & des intérêts, les uns s'attachent avec plus de passion au Parti roïal, & d'autres au Parti populaire, le gros de la Nation penche toujours à conserver l'entiere forme de la Constitution. Charles, en remontant sur le Trône, s'étoit efforcé d'abolir

toutes les distinctions de Parti, & ne s'étoit pas arrêté aux dénominations dans le choix de ses Ministres. Ensuite, lorsqu'il eût perdu l'affection populaire, & qu'il se fût exposé aux défiances de ce Parti, il se vit dans la nécessité de rechercher le vieux Parti Cavalier, composé de fideles Roïalistes, & de leur promettre d'abondantes compensations, pour l'oubli dans lequel ils étoient demeurés jusqu'alors. Les conjonctures présentes lui rendoient leur assistance encore plus nécessaire; & diverses circonstances les déterminerent eux-mêmes à reprendre tout leur zele pour la Couronne, & pour le soutien de la Famille roïale.

Un Parti, fortement attaché à la Monarchie, est naturellement jaloux du droit de succession, qu'il croit seul capable de conserver la stabilité du Gouvernement, & de mettre une barriere fixe aux usurpations des Assemblées populaires. Le projet ouvertement embrassé, d'exclure le Duc d'York, poroissoit, aux Roïalistes, une dangereuse innovation; & l'intention secrette d'avancer le Duc de Monmouth leur fit craindre de laisser, à tous leurs descendans, les embarras d'une succession contestée. Tandis que les jaloux Partisans de la liberté soutenoient qu'un Roi, dont le titre dépendroit du Parlement, auroit naturellement plus d'égards pour les intérêts & les inclinations de son Peuple, les Admirateurs passionnés de la Monarchie considéroient cette dépendance comme une dégradation du Gouvernement Roïal, & comme un grand pas vers l'établissement d'une République en Angleterre.

Mais si l'union des Roïalistes politiques fut une grande accession de forces pour la Couronne, Charles n'en tira pas moins, d'une Ligue, qu'il eut l'adresse de faire en même tems avec l'Eglise Anglicane. Il représenta, au Clergé de cette Eglise, le grand nombre de Presbytériens & d'autres Sectaires, qui étoient entrés dans le Parti du Peuple; la faveur & l'assistance qu'ils y trouvoient; leurs vives clameurs contre le Papisme & le pouvoir arbitraire. Il fit craindre, aux Anglicans, le renouvellement de ce vieux systême, qui ne menaçoit pas moins l'Episcopat que la Monarchie, & par conséquent les mêmes miseres, les mêmes oppressions, sous lesquelles ils avoient si long-tems gémi pendant les Guerres

Charles II. 1679.

civiles & les usurpations. Le souvenir de ces affreux tems eut aussi la force d'unir à la Couronne quantité de personnes impartiales, en leur faisant craindre que le zele de la liberté, une fois enté sur le Fanatisme, ne rallumât tous les feux de la Guerre civile; & si Charles n'eût pas conservé la Prérogative de casser les Parlemens, cette crainte n'auroit été que trop juste, & sembloit être exactement la contrepartie de l'autre. Cependant tous les Juges éclairés pouvoient remarquer, dans l'esprit des Partis, & dans le génie du Prince, une différence fort essentielle, qui donnoit du moins, à Charles, le pouvoir de maintenir la paix de la Nation, quoiqu'avec un extrême danger pour la liberté. Le cri étoit violent contre le Papisme; mais il venoit moins d'un zele de Religion, que d'une ardeur de Parti, dans le Peuple même qui l'avoit adopté, comme dans ceux qui le suscitoient. L'esprit d'enthousiasme avoit causé tant de mal, & le bonheur de l'avoir détruit étoit si sensible, qu'il n'y avoit plus d'artifice, capable de le faire revivre & de le soutenir. On avoit jetté un ridicule sur le jargon de piété. L'hypocrisie avoit été démasquée. Les prétentions, à de plus hauts degrés de réformation & de pureté, étoient devenus suspectes; & loin de s'attribuer, comme au commencement des Guerres civiles, le nom de *Parti Saint*, de *Parti de Dieu*, les Patriotes présens se bornoient à celui du *bon* & de *l'honnête Parti*: pronostic certain que leurs mesures devoient être moins furieuses, & leurs prétentions moins exorbitantes.

Le Roi même, quoiqu'il n'eût pas hérité de la droiture & des vertueux principes de son Pere (*a*), étoit plus aimable dans les manieres, & d'un accès plus facile. Loin d'être imposant, ou réservé, il n'avoit pas le moindre levain d'orgueil, ni de vanité; c'étoit le plus affable & le plus civil des hommes (*b*). Il traitoit moins ses Sujets, comme des Vassaux & des Tenanciers, que comme autant de Seigneurs, de Gentils-hommes, & de Particuliers libres. Le tour de ses Complimens étoit plausible, & toutes ses manieres engageantes: il prenoit de l'empire sur les cœurs, dans le tems même qu'il perdoit l'estime de ses Sujets; & souvent il les mettoit dans

(*a*) Temple, Tom. I. pag 335. (*b*) Temple, Tom. I. pag. 449.

l'incertitude, entre leur jugement & leur inclination. Dans sa conduite, quoiqu'il eût quelquefois embrassé des mesures dangereuses à la Religion & la liberté, jamais il ne s'y étoit attaché avec obstination; il étoit toujours rentré dans le chemin que l'accord des opinions sembloit lui tracer; & tout calculé, bien des gens trouvoient dur, & même injuste, de relever trop rigoureusement les défauts d'un Prince, à qui l'on connoissoit tant de facilité à corriger ses erreurs, & tant de penchant à pardonner les offenses qui le regardoient lui-même.

L'affection générale, qu'on portoit à Charles, éclata d'une maniere signalée dans ce tems. Il tomba malade à Windsor; & deux ou trois accès d'une fiévre violente firent croire sa vie en danger. Tous les ordres du Roïaume furent saisis d'un profond étonnement, augmenté par les craintes qui regardoient sa succession. Dans la disposition actuelle des esprits, la mort du Roi, pour emploïer l'expression du Chevalier Temple, fut regardée comme la derniere fin du monde. On appréhendoit que les Mécontens ne se portassent aux extrêmités, & ne rallumassent aussi-tôt la guerre civile. Leur succès, ou leur ruine, ou la balance même & les contestations des Partis, se présentoient comme un avenir également funeste. Les principaux Conseillers, tels qu'Essex, Hallifax & Sunderland, qui vivoient fort mal avec Shaftsbury & le Parti populaire, conseillerent au Roi de faire avertir secrettement le Duc d'York, pour le disposer à faire valoir ses droits, contre les obstacles qui les menaçoient. A son arrivée, il trouva son Frere hors de danger, & l'on convint de celer l'invitation qu'il avoit reçue. Il fit consentir le Roi, non-seulement à disgracier Monmouth, dont les projets étoient connus & déclarés, mais à le dépouiller du Commandement des Troupes, & même à l'envoïer au-delà des mers. Ensuite étant retourné à Bruxelles, il y fit peu de séjour. Il obtint la permission de se retirer en Ecosse, sous prétexte de calmer les craintes de la Nation Angloise, mais dans la vue réelle d'attacher ce Roïaume à ses intérêts.

Quoique les Ministres de Charles fussent entrés dans la résolution de rappeller le Duc d'York, ils s'apperçurent bien-

tôt qu'ils n'avoient pas obtenu sa confiance, & que le Roi même, en faisant usage de leurs services, n'avoit pas une sincere estime pour leurs personnes. Essex, dégoûté, remit l'Office de Grand Trésorier. Hallifax se retira dans ses Terres. Temple, n'espérant plus de conciliation entre des esprits ulcerés, se livra presqu'entiérement à ses Livres & ses Jardins. Charles, qui changeoit de Ministres & de mesures avec la plus grande indifférence, mit alors toute sa confiance dans Hyde, Sunderland, & Godolphin. Hyde fut le successeur d'Essex, dans l'Office de Grand Trésorier.

Tout le Ministere, comme le Roi même, avoit une extrême répugnance pour l'Assemblée d'un nouveau Parlement, dans lequel ils s'attendoient à trouver autant d'opposition que dans aucun des derniers. La plûpart des Elections avoient été favorables au Parti national. L'impression du Complot étoit toujours la même sur le Peuple; & la crainte des principes & de l'humeur arbitraire du Duc n'avoit rien perdu de son poids, sur toutes les personnes sensées. Aussi, Charles prit-il la résolution de proroger l'Assemblée, pour essaïer si le tems n'appaiseroit pas les humeurs, que tous les autres expédiens n'avoient pas été capables d'adoucir. Il n'attendit point, pour cette démarche, la concurrence de son Conseil. Il savoit que ces Chefs populaires, qu'il avoit admis à sa confiance, combattoient avec chaleur une résolution qui déconcertoit toutes leurs vues, & que les Roïalistes n'oseroient s'exposer à la vengeance du Parlement, lorsqu'il seroit Assemblé. Ces raisons l'aïant déterminé à prendre la prorogation sur lui-même, il se contenta de déclarer sa résolution au Conseil. On doit observer, que malgré la profession qu'il avoit faite, de n'embrasser aucunes mesures sans l'avis de son Conseil, il avoit souvent manqué à cette promesse, & que dans plusieurs affaires de la plus haute importance, il avoit rejetté les opinions contraires à la sienne. Le mécontentement de plusieurs Conseillers éclata dans ces circonstances, particulierement celui du Lord Russel, l'homme le plus populaire de la Nation, par la douceur & l'intégrité de son caractere autant que par son zele pour la Religion & les libertés de sa Patrie. Quoiqu'emporté quelquefois aux Partis extrêmes, on reconnut toujours de la droiture dans ses

fes intentions ; & fa naiffance, qui l'appelloit à la plus grande fortune du Roïaume, n'aïant pas rendu fon ambition plus immodérée, on jugeoit qu'il n'y avoit que la derniere néceffité, qui pût l'engager dans des mefures violentes. Shaftsbury, d'un caractere fort oppofé fur plufieurs points, fut dépouillé, par le Roi, de l'Office de Préfident du Confeil ; & le Comte de Radnor, homme capricieux, avec beaucoup de talens, & plein de vertus atrabilaires, fut fubftitué à fa place. CHARLES II. 1679.

C'étoit la faveur & l'appui du Parlement, qui avoient foutenu l'opinion du Complot ; mais la crédulité de la Nation avoit fait tant de progrès, & tous les Fripons, qui fe trouvoient dans l'indigence, étoient fi flattés par le fuccès d'Oates & de Bedloe, que pendant la vacation même, ils ne laifferent point du repos au Public. Dangerfield, fcélérat, que divers crimes avoient fait brûler d'un fer chaud à la main, transporté, fouetté, pilorié quatre fois, condamné à l'amende pour impofture, banni pour félonie, Faux-monnoïeur convaincu, enfin chargé de toute l'infamie que les Loix humaines peuvent attacher aux crimes les plus honteux, profita de la crédulité du Peuple, dans ces conjonctures, pour fe rendre un homme important. Il fit naître un nouvel incident, qui fut nommé le Complot du Tonneau de Farine, du lieu dans lequel on trouva quelques papiers qui s'y rapportoient. Le fond de cette affaire eft plus difficile à pénetrer, qu'il n'eft important. Il paroît que Dangerfield, fous prétexte de reveler les confpirations des Prefbytériens, avoit été protégé par quelques Seigneurs Catholiques, admis même à la préfence du Roi & du Duc ; & que fous prétexte de découvrir les complots Papiftes, il avoit obtenu de l'accès auprès de Shaftfbury & de quelques Chefs populaires. On ignore lequel des deux Partis il vouloit tromper, ou s'il ne fe propofoit pas de les tromper tous deux ; mais il reconnut bien-tôt que les oreilles de la Nation étoient plus ouvertes aux complots Papiftes, qu'aux confpirations Prefbytériennes ; & l'humeur dominante du Public fut celle qu'il prit le parti de fatisfaire. Quoiqu'on ne pût rien établir fur fon témoignage, il s'éleva de grandes clameurs ; comme fi la Cour, par repréfailles, eût entrepris de charger les Prefbytériens du crime d'une fauffe confpira- Confpiration du Tonneau de Farine.

tion. Il faut avouer qu'une partie du regne de Charles, où le
Charles II. crédit, comme le soupçon, de tant de noirs & vils artifices,
1679. prévaloit jusqu'à ce point, jette une étrange tache sur les Annales de la Grande Bretagne.

Une des plus innocentes ruses, dont le Parti populaire fit alors usage, fut l'augmentation des cérémonies, de la pompe, & de la dépense avec lesquelles la statue du Pape fut brûlée dans Londres. Ce spectacle n'eut pas moins d'effet pour enflammer la Populace, que pour la divertir & l'amuser. Le Duc de Monmouth eut la hardiesse de revenir sans permission, & fit une procession triomphante dans toutes les parties du Roïaume, au milieu des applaudissemens & des caresses du Peuple. Tous ces artifices parurent nécessaires, pour contenir les préventions publiques pendant le long intervalle du Parlement. On fit aussi d'extrêmes efforts, pour obtenir du Roi son consentement à l'Assemblée; dix-sept Pairs présenterent une Adresse dans cette vue. Quantité de Villes imiterent leur exemple. Malgré plusieurs témoignages du mécontentement du Roi, & même une Ordonnance menaçante, il lui vint, de toutes parts, des pétitions & des instances pour la session du Parlement. Le danger de la Religion, & les terreurs du complot, n'étoient pas oubliés dans toutes ces Adresses.

1680. Whigs & Torys.

Les Pétitions tumultueuses avoient été, sous le dernier regne, une des principales ruses que les mécontens avoient emploïées contre la Couronne: & quoique la maniere de les souscrire & de les présenter eût reçu quelques limitations par un Acte du Parlement, cette pratique n'en subsistoit pas moins. C'étoit un admirable expédient, pour embarrasser la Cour, pour répandre le mécontentement, & pour unir les cris de la Nation. Charles n'aïant pas trouvé de Loi, par laquelle il fût autorisé à punir ces importunes sollicitations, où le respect lui sembloit même blessé, fut obligé d'y répondre par d'autres voies populaires, qui pussent produire l'effet opposé. Dans les lieux où le Parti de l'Eglise & de la Cour étoit dominant, il faisoit aussi former des Adresses & des Pétitions, contenant les plus grands témoignages de respect pour Sa Majesté, la plus parfaite résignation à sa prudence, la plus

profonde soumission à sa prérogative, & la plus vive horreur contre ceux qui s'efforçoient d'usurper ses droits, en lui prescrivant un tems pour l'Assemblée du Parlement. Ainsi l'on parvint d'abord à se distinguer, par les noms de PETITIONNAIRES & d'ABHORRANS; car la chaleur mutuelle de Factions alloit à l'excès. Les appellations mêmes, par lesquelles chaque Parti désignoit ses Adversaires, découvrent la violence & l'aigreur qui les animoient. Outre celle de Pétitionnaires & d'Abhorrans, qui durerent peu, cet année est remarquable pour avoir été l'époque des célebres épithetes de *Whig* & de *Tory*, qui ont divisé si long-tems l'Angleterre, & quelquefois sans sujet fort important d'opposition. Le Parti de la Cour reprochoit, à ses Antagonistes, leur ressemblance avec les Fanatiques d'Ecosse, connus sous le nom de *Whigs*. Le Parti des Patriotes prétendoit trouver du rapport, entre les Courtisans, & les Brigands Papistes d'Irlande, auxquels on avoit donné le nom de *Torys*. Par degrès, l'usage de ces termes badins devint général; & même à présent, il ne paroît pas plus proche de la fin, que lorsqu'il fut inventé.

CHARLES II. 1680.

Rien ne fut oublié de la part du Roi, pour encourager ses Partisans, & pour réconcilier le Peuple avec son Gouvernement. Il soutint les apparences de zele, qu'il avoit affectées contre le Papisme. Il consentit même au supplice de plusieurs Prêtres, qui n'avoient pas commis d'autre crime, que d'avoir reçu les Ordres dans l'Eglise Romain. On observe qu'un d'entr'eux (*a*) jouoit à la Paume, lorsque sa Sentence de mort lui fut déclarée; & quoiqu'elle dût être immédiatement suivie de l'exécution, il voulut achever sa partie. Charles toujours dans la vue d'obtenir l'affection du Peuple, forma une alliance avec l'Espagne. Il offrit aussi la sienne aux Hollandois: mais le Etats généraux, effraïés du pouvoir excessif de la France, & voïant peu de ressource dans un Païs aussi divisé que l'Angleterre, éluderent ses propositions. Il avoit fait revenir d'Ecosse le Duc son Frere; mais il l'obligea d'y retourner, lorsqu'il vit que la Session du Parlement commençoit à s'approcher.

(*a*) Il se nommoit *Evans*.

Charles II. 1680.

Il étoit fort important pour les Chefs populaires, tandis que le tems de l'Assemblée dépendoit de la volonté du Souverain, de tenir la main au maintien des Loix, dont toutes les dispositions étoient toujours en leur faveur. Les Scherifs de Londres, ont, d'office, le droit de convoquer les Jurés. Il étoit d'usage que le Lord Maire de Londres nommât un Scherif, en buvant à sa santé; & le Corps du Magistrat avoit toujours confirmé le choix du Lord Maire. Le Chevalier Robert Clayton, Maire actuel, nomma un Scherif, qui ne se trouva point agréable au Parti du Peuple. Il fut rejetté; & deux Republiquains déclarés, Bethel & Cornish, tous deux, par conséquent, animés contre la Cour, & livrés aux Mécontens, furent Scherifs, suivant la Loi, par une majorité de suffrages. Malgré toutes les remontrances & les oppositions, le Peuple soutint son choix; & le Parti de la Cour fut obligé de ceder.

Cependant la partialité des Jurés n'alloit pas si loin dans Londres, que pendant le tumulte même du complot Papiste, la justice & la raison ne se fissent quelquefois entendre. Le Comte de Castelmaine, Mari de la fameuse Duchesse de Cleveland, fut déchargé dans le même tems, quoiqu'accusé, par Oates & Dangerfield, du dessein d'assassiner le Roi. Le Chevalier Gascoigne, vieux Gentilhomme du Nord de l'Angleterre, accusé aussi par deux de ses domestiques, qu'il avoit congédiés pour quelques friponneries, fut traité avec la même faveur. Ces deux Jugemens porterent une vive atteinte à la fable du Complot, qui commençoit à perdre crédit, excepté dans l'opinion des plus zélés Adversaires de la Cour. Mais, pour soutenir au moins l'animosité contre le Papisme, le Comte de Shaftsbury parut dans la Salle de Westminster, accompagné du Comte de Huntington, des Lord Russel, Cavendish, Gray & Brandon, des Chevaliers Caverly, Gerard, Cowper, & d'autres personnes de distinction, qui présenterent ensemble, au Grand Juré de Middlesex, diverses raisons d'accuser le Duc d'York, en qualité de Papiste récusant. Pendant que les Jurés délibéroient sur cette étrange ouverture, le Chef de Justice les fit appeller; & quoiqu'avec un peu d'irrégularité dans la forme, il les congédia sur le champ. Shaftsbury ne laissa point d'obtenir ce

qu'il s'étoit proposé par une démarche si hardie : il fit connoître, à ses Partisans, la résolution désespérée, à laquelle il s'étoit attaché, de n'admettre aucune sorte d'accommodement ou de composition avec le Duc. Cette audacieuse conduite, leur garantissant qu'il n'abandonneroit jamais leur cause, servit à leur inspirer la même constance, dans toutes les mesures qu'il jugeroit à propos de leur faire embrasser.

Nouveau Parlement.

Dans cette division ouverte & réguliere, du Roïaume, en deux Partis fort ardens, il n'étoit pas difficile, au Roi, de reconnoître que la plus grande partie de la nouvelle Chambre des Communes étoit engagée dans des intérêts opposés à la Cour. Cependant, pour ne laisser rien à tenter, de tout ce qu'il jugeoit propre à rétablir le calme parmi ses Sujets, il résolut, après un si long interstice, d'assambler enfin le Parlement. Dans son discours aux deux Chambres, il leur dit, que les diverses prorogations, auxquelles il s'étoit déterminé, avoient été fort avantageuses à ses Voisins, & très-utiles pour lui-même; qu'il avoit emploïé les intervalles à perfectionner, avec la Couronne d'Espagne, une Alliance que le dernier Parlement avoit souvent desirée; & qu'il ne pouvoit douter qu'elle ne leur fût extrêmement agréable : que pour donner quelque poids à ses nouveaux engagemens, & pour en faire tirer avantage à tous les Etats Chrétiens, il falloit nécessairement éviter toutes sortes de divisions domestiques, & s'unir constamment dans les mêmes résolutions & les mêmes vues; que, de sa part, il ne manqueroit rien à cette fin salutaire; & qu'en supposant, comme il le devoit, que la succession fût conservée dans son cours juste & légal, on le verroit concourir, de bonne grace, à toute sorte de nouveaux expédiens, pour la sûreté de la Religion Protestante: qu'il lui sembloit nécessaire, pour le repos du Roïaume & pour le sien, que le complot Papiste fût approfondi par de nouvelles recherches, & que les Coupables fussent punis. Ensuite aïant recommandé, aux considérations des deux Chambres, la nécessité de pourvoir à la défense de Tanger, il continua dans ces termes : « Mais ce que je mets au-dessus de » tous les trésors du monde, & ce que je crois plus capable, » que tous les trésors, d'augmenter mes forces & ma réputa-

21 Octobre.

CHARLES II. 1680.

» tion, au-dedans comme au-dehors, c'est la parfaite union » de votre Assemblée. En vain chercheroit-on des moïens » plus sûrs, pour rendre au Roïaume cette vigueur qu'il paroît » avoir perdue, & nous élever à cette considération, qui » est notre partage ordinaire. Toute l'Europe a les yeux ou- » verts sur ce Parlement, dont elle est persuadée que son » bonheur dépend comme le nôtre. Si nous avions le mal- » heur de tomber dans une mésintelligence, qui fît perdre » toute confiance à notre amitié, il seroit peu surprenant que » nos Voisins commençassent à prendre de nouvelles résolu- » tions, & telles, peut-être, quelles pourroient nous devenir » fatales. Gardons-nous donc de favoriser nos Ennemis, & de » décourager nos Amis, par des disputes hors de saison. S'il » s'en éleve de cette nature, le reproche ne tombera point » sur moi; car j'ai fait tout ce qui étoit en mon pouvoir, pour » vous mettre en paix pendant ma vie, & pour vous y lais- » ser, à ma mort. Mais je n'ai rien à craindre de votre pru- » dence & de votre affection; & comptant sur vous, sans ex- » ception, jespere que, de concert, vous ferez vos plus grands » efforts, pour conduire ce Parlement à la meilleure & la » plus heureuse fin ».

Violences des communes.

Toutes ces flatteuses expressions furent sans effet sur les Communes. Elles firent éclater, à chaque pas, le zele qui les animoit. Leur premiere déclaration portoit, que les Adresses au Roi, pour demander la convocation & l'Assemblée du Parlement, étoient un droit incontestable des Sujets : & ne se réduisant point à cette décision, qui semble très-juste dans une Monarchie mixte, elles tomberent avec la derniere violence sur ces Abhorrans, qui, dans leurs Adresses à la Couronne, avoient pris parti contre ce droit. Elles ne considéroient point qu'il étoit aussi libre, pour un Parti que pour l'autre, d'exprimer ses sentimens sur les Affaires publiques; & qu'il est des circonstances, où non-seulement on peut abuser du droit le mieux établi, mais où son exercice est, peut-être, un sujet d'horreur. Le Chevalier Withens fut exclu de la Chambre, pour cette offense. Elle forma un Comité, pour la recherche des Membres, qui s'étoient rendus coupables du même crime; elle ne déguisa pas ses plaintes, contre le Lord

Paston, le Chevalier Mulberer, le Chevalier Bryan, Stapleton, Taylor & Turner; elle présenta une Adresse au Roi contre le Chevalier Jefferies, Recorder de Londres, pour son activité dans la même Cause; & l'effroi, qu'il en conçut, lui fit abandonner son Office, qui passa au Chevalier Georges Treby, un des Chefs du Parti populaire. Elle décerna une accusation contre North, Chef de Justice des *Plaidoyers communs*, pour avoir dressé une Ordonnance contre les Pétitions tumultueuses: cependant le Comité reconnut, en l'examinant, que les termes en étoient si mesurés, qu'ils ne donnoient aucune prise contre lui. On avoit présenté, au Roi, une Pétition fort vive, de la Communauté de Taunton: » Comment osez-vous me présenter une telle piéce »? avoit dit Charles à celui qui l'apportoit. « Sire, avoit répondu le Suppliant, « mon nom est *Hardi* ». Cette imprudente réponse avoit été punie, quoique sous d'autres prétexes, par une amende & par l'emprisonnement. Les Communes, dans l'ardeur de leur zele, demanderent au Roi la liberté du Coupable & l'exemption de l'amende. Elles prirent aussi, sous leur protection, les Imprimeurs & les Auteurs de quelques Libelles.

CHARLES II. 1680.

Dans toutes les parties de l'Angleterre, un grand nombre d'Abhorrans furent arrêtés, & jettés dans une étroite prison. La liberté des Sujets, que la grande Charte & l'Acte récent d'*Habeas Corpus* mettoient si soigneusement à couvert, étoit violée chaque jour par d'arbitraires & capricieuses décisions. Il est vrai que dans la Constitution Angloise, le principal objet de la défiance est le souverain; & les Communes n'aïant pas d'autres voies que les emprisonnemens pour la sûreté de leurs privileges, ces violences, dont l'occasion ne peut être exactement déterminée par la Loi, présentent toujours quelque chose d'arbitraire. Jusqu'ici le Peuple, sensible à ces raisons, avoit vu, sans murmurer, que la Chambre se permît l'exercice d'un vrai pouvoir à discrétion. Mais lorsqu'on le vit poussé à l'excès, & que les Communes en abuserent, pour le faire servir aux vues d'une Faction, il s'éleva des plaintes fort vives. Enfin, le courage & la fermeté d'un Abhorrant d'Exeter, nommé Stowell, fit cesser cette odieuse

Charles II. 1680.

pratique. Il refusa d'obéir à l'Officier de Justice; & s'étant mis en défense, il répondit qu'il ne connoissoit point la Loi, dont on vouloit se prévaloir pour l'arrêter. Les Communes, auxquelles il parut également dangereux de reculer ou de s'engager plus loin, se tirerent d'embarras par une évasion: elles insererent, dans leurs Déclarations, que Stowell étoit indisposé, & qu'on lui accordoit un mois pour se rétablir.

Mais la principale violence des Communes parut dans leurs mesures sur la Conspiration, qu'elles suivirent avec le même zele & la même crédulité que leurs Prédécesseurs. Elles renouvellerent la Déclaration, qui constatoit la réalité d'une affreux complot Papiste; & pour grossir les terreurs du Peuple, elles assurerent que, malgré les découvertes, le complot n'avoit pas cessé de subsister. Elles exclurent de leur Chambre les Chevaliers Can & Yarmans, accusés d'avoir dit plusieurs fois, que la conspiration Papiste étoit une chimere, mais qu'il y avoit ûn complot Presbytérien. Elles regretterent amerément la mort de Bedloe, qu'elles nommoient un témoin essentiel, sur les informations duquel on pouvoit compter. Il avoit été saisi d'une fievre ardente, à Bristol. Dans cette situation, aïant fait appeller North, Chef de Justice, il avoit confirmé toutes ses premieres dépositions, à la réserve de celles qui regardoient le Duc & la Reine; & pour conclusion, il avoit supplié North, de demander au Roi quelqu'argent pour le soulager dans ses extrêmes besoins. Peu de jours après il mourut, & tout le Parti triompha de cet incident; comme s'il eût fallu prendre un tel témoignage, pour l'affirmation d'un hommme mourant; comme si sa confession de parjure, sur quelques points, eût garanti sa véracité sur tout le reste; & comme si la persévérance d'un Scélérat eût pû balancer les dernieres déclarations de tant de personnes, auxquelles il n'y avoit pas d'autre crime à reprocher, que leur attachement à la Foi Romaine.

Les Communes s'efforcerent même, par leurs soins & leur protection, de purger Dangerfield de l'extrême infamie dont on le savoit chargé, & de lui rendre la capacité d'être admis en témoignage. Toute la troupe des Délateurs fut applaudie & récompensée. Jenniffon, Tuberville, Dugdale, Smith,

la

la Faria, parurent devant la Cambre ; & leurs dépositions les plus frivoles & les plus absurdes trouverent de la faveur. Le Roi fut sollicité de leur accorder des pensions & des graces. Leurs relations furent publiées, avec l'espece de sceau qu'elles pouvoient recevoir de l'approbation de la Chambre. Le Docteur Tongue fut recommandé, pour les premieres Dignités Ecclésiastiques qui se trouveroient vacantes. Si l'on considere la détermination des Esprits à croire, au lieu d'admirer qu'une fausseté palpable fût soutenue par des Témoins, il paroîtra merveilleux qu'on n'ait pas produit de meilleure preuve contre les Catholiques.

Acte d'exclusion.

Les grandes raisons, qui servoient encore à soutenir le Fantôme, étoient la juste crainte qu'on avoit conçue du Duc d'York, & la résolution, formée par les Chefs populaires, d'exclure ce Prince du Trône. Shaftsbury, & quantité d'autres, avoient renoncé à toute espérance de réconciliation avec lui, & ne pouvoient trouver de sûreté que dans sa ruine. Les Amis de Monmouth espéroient que son exclusion feroit place à leur Favori. Le ressentiment de l'apostasie du Duc, la passion de la liberté, le zele religieux, la chaleur de faction, tous ces motifs réunis, excitoient le Parti Patriotique. Mais ce qui fortifioit encore plus la résolution d'exclure le Duc, & de rejetter tous les expédiens offerts par la Cour, c'étoit l'espérance, artificieusement nourrie, que Charles seroit obligé, à la fin, de ceder aux demandes du Parti. On n'ignoroit pas que ses revenus étoient extrêmement chargés. Libres même, à peine auroient-ils suffi pour les frais indispensables du Gouvernement ; bien moins pour les voluptueuses dissipations, auxquelles il étoit toujours ramené par son penchant. Quoiqu'il eût cessé de favoriser Monmouth, on lui connoissoit un grand fond de tendresse pour lui. Jamais il n'avoit été capable de se roidir avec obstination, contre les importunités & les obstables. D'ailleurs la Duchesse de Portsmouth, sa Maîtresse favorite, s'étoit laissée engager, soit par des vues d'intérêt, soit par l'espérance de faire tomber la succession sur ses Enfans, à s'unir au Parti populaire ; & cet incident étoit regardé comme le plus heureux pronostic. Sunderland, Se-

crétaire d'Etat, qui s'étoit lié d'intérêt avec elle, avoit em-
CHARLES II. braſſé les mêmes meſures.

1680. Cependant, outre la tendreſſe fraternelle & le reſpect pour le droit de la ſucceſſion, il paroît que Charles fut déterminé, par des puiſſantes raiſons, à perſévérer dans ſes principes. Tous les Roïaliſtes & les Anglicans, ce Parti qui faiſoit l'unique ſoutien de la Monarchie, regardoient le droit de ſucceſſion comme inviolable; & s'ils ſe voïoient abandonnés par le Roi dans un point ſi capital, il étoit à craindre, qu'abandonnant ſa Cauſe à leur tour, ils ne le livraſſent aux uſurpations du Parti de la Patrie. Ce Parti, ou les Whigs, comme on le nommoit ouvertement, conſervoit peut-être quelque inclination pour l'Etat Républiquain, ou, du moins, nourriſſoit une vive défiance du pouvoir Roïal; & dans l'une ou l'autre diſpoſition, on pouvoit appréhender que ſi la fortune le ſecondoit, irrité par les obſtacles, autant qu'animé par le ſuccès, il n'eût la volonté, comme le pouvoir, de réduire la Prérogative à d'étroites bornes. Ainſi les menaces & les promeſſes furent vainement emploïées, contre la réſolution de Charles. On ne put lui perſuader d'abandonner ſes Amis, ni de ſe livrer lui-même entre les mains de ſes Ennemis. Après tant d'avances & de ſi graves conceſſions, après des offres de limitation tant de fois renouvellée, il ne fut pas fâché de les voir rejettées par l'obſtination des Communes; & lorſque l'eſprit d'oppoſition ſeroit épuiſé en vains efforts, il ſe flatta que le tems arriveroit, où, ſans danger pour ſa perſonne & ſes droits, il pourroit appeller contre ſon Parlement à ſon Peuple.

Les Chefs populaires étoient ſi déterminés à ne rien ménager, qu'en moins de huit jours, depuis l'ouverture de la Seſſion, le Bill d'excluſion fut propoſé dans la Chambre-Baſſe, & dreſſé preſqu'immédiatement par des Commiſſaires établis dans cette vue. Il n'étoit différent du premier, qu'en deux articles, qui marquoient une augmentation d'ardeur dans les Communes. Cet Acte devoit être lu au Peuple, deux fois l'an, dans toutes les Egliſes du Roïaume; & quiconque entreprendroit de ſoutenir le droit du Duc d'York, étoit déclaré incapable de pardon, excepté par Acte du Parlement.

CHARLES II. 1680.

Les débats furent poussés, des deux parts, avec une extrême violence. Le Bill eut pour défenseurs le Chevalier Jones, qui venoit de résigner son Office de Procureur Général, le Lord Russel, le Chevalier Winnington, le Chevalier Capel, le Chevalier Pulteney, le Colonel Titus, Treby, Hambden, & Montague. Les opposans furent le Chevalier Leoline Jenkins, Secrétaire d'Etat, le Chevalier Erneley, Chancelier de l'Echiquier, Hyde, Seymour & Temple. Donnons la substance des argumens, qui nous ont été transmis.

Argumens pour & contre l'exclusion.

« Dans tous les Gouvernemens, dirent les Partisans de l'exclusion, il existe quelque-part une autorité absolue & suprême ; & tous les Statuts, qui ont une fois reçu le sceau de la Législature, quelque éloignés qu'ils soient de l'usage, n'admettent plus de dispute ni de contradiction. Loin que la liberté d'une Constitution diminue le pouvoir, il semble plutôt qu'elle le fortifie, & qu'elle lui donne plus d'influence sur le Peuple. Plus il y a de parties de l'Etat qui concourent aux décisions législatives, plus leur voix est libre ; & moins il y a d'apparence qu'il naisse de l'opposition, aux mesures qui ont reçu le sceau final d'une telle autorité. En Angleterre, le pouvoir législatif réside dans le Roi, les Pairs & les Communes, qui comprennent tous les ordres de la Communauté : & l'on ne connoît point de prétexte qui puisse exempter, d'une Jurisdiction si pleine & si décisive, aucune circonstance du Gouvernement, pas même la succession au Trône. On a, là-dessus, d'expresses déclarations de l'autorité Parlementaire. On a des exemples de son exercice : & quoique de justes & sages motifs ne permettent de tenter ces innovations que dans des cas extraordinaires, le pouvoir & le droit n'en subsistent pas moins dans la Communauté. Or s'il est un cas qu'on puisse nommer extraordinaire, & qui demande des expédiens peu communs, c'est le cas présent, où l'héritier de la Couronne a renoncé à la Religion de l'Etat, pour embrasser une Religon ennemie, & réellement incompatible. Un Prince de cette Communion n'aura jamais de confiance dans un Peuple si prévenu contre lui. Le Peuple ne se défiera pas moins d'un tel Prince. L'un regardera ses alliances, étrangeres &

CHARLES II. 1680.

» ruineuses, comme la seule protection de son Trône : l'au-
» tre, dans une perpétuelle inquiétude, emploïera l'opposi-
» tion, les factions, les soulévemens mêmes, comme les seuls
» remparts de sa liberté & de sa Religion. Quoique les prin-
» cipes théologiques, lorsqu'ils sont en guerre avec les pas-
» sions, aïent peu de pouvoir sur les hommes en général,
» moins encore sur les Princes; cependant lorsqu'ils devien-
» nent des symboles de faction, & des caracteres distinctifs de
» Parti, ils concourent avec une des plus fortes passions de
» l'humanité, & sont alors capables de porter les hommes aux
» derniers excès. Malgré la supériorité du Jugement & la dou-
» ceur naturelle du Roi, combien l'influence du Duc d'York
» n'a-t-elle pas déja troublé le cours du Gouvernement ?
» combien de fois a-t-elle engagé la Nation, dans des mesu-
» res pernicieuses pour ses intérêts & son honneur au dehors,
» ou pour son repos & sa tranquillité domestique ? Plus on
» insiste sur l'absurdité du Complot Papiste, plus cette rai-
» son même aura de force pour l'exclusion du Duc ; puis-
» que l'opinion générale de la Nation prouve son extrême
» antipathie pour la Réligion de ce Prince, & l'impossibilité
» absolue de la disposer jamais, à vivre paisiblement sous la
» domination d'un tel Souverain. Lui-même, dans une si pé-
» rilleuse situation, doit chercher sa sûreté par des résolu-
» tions violentes, c'est-à-dire, en détruisant les privileges
» d'une Nation qui n'a pas mieux déguisé son aversion pour
» lui, & pour tout ce qu'il juge le plus sacré. En vain pro-
» pose-t-on des limitations & des expédiens. Tout ce qu'on
» laisse d'autorité, entre les mains du Duc d'York, ne sera
» jamais emploïé qu'à la ruine de la Nation ; & les restrictions
» mêmes, faisant éclater la défiance & l'aversion publiques,
» ne seront pour lui qu'un aiguillon de vengeance, qui le
» rendra plus ardent à se faire une condition indépendante.
» Enfin, comme les Loix du Roïaume attachent encore, à
» la résistance, le crime de trahison, & qu'elles n'admettent
» & ne peuvent admettre, sur ce point, aucune exception
» positive ; quelle folie de laisser l'Etat dans une situation,
» où la plus haute vertu sera toujours exposée à la plus sévere
» proscription, & où les seuls expédiens, qui puissent sauver

» les Loix, seront ceux que ces mêmes Loix font regarder » comme le plus grand des crimes » ?

Les Partisans de la Cour raisonnoient fort différemment: » Une autorité, répondirent-ils, entierement absolue & sans » contradiction, est une pure chimere, & ne se trouve dans » aucunes des institutions humaines. Tout Gouvernement » est fondé sur l'opinion & le sentiment du devoir; & par-» tout où le Magistrat suprême choque, par quelque statut, » ou par quelque prescription positive, une opinion regardée » comme fondamentale, c'est-à-dire, établie avec la même » force que sa propre autorité, il renverse le principe par » lequel il est lui-même établi, & ne peut prétendre plus » long-tems à l'obéissance. Dans les Monarchies Européennes, » le droit de succession passe justement pour loi fondamen-» tale; & quand toute la Législature résideroit dans une seule » personne, il ne lui seroit jamais permis de deshériter, par » un Edit, son héritier légitime, & d'appeller au Trône un » Etranger, ou quelque Parent plus éloigné. Les abus, dans » d'autres parties du Gouvernement, peuvent être redressés » par le Souverain, moins passionné ou mieux instruit, & » doivent être soufferts patiemment jusqu'alors: mais les vio-» lations du droit héreditaire entraînent de si terribles consé-» quences, qu'il n'y a point d'autres maux, ni d'autres incon-» véniens, qu'on puisse leur comparer. En vain fera-t-on va-» loir que l'Angleterre est une Monarchie mixte, & qu'une » Loi, portée par le Monarque, les Seigneurs & les Commu-» nes, est l'ouvrage de toutes les parties de l'Etat: il est clair » qu'il reste un puissant Parti, dont la voix peut, à la vérité, » n'être pas admise, mais qui ne se croira jamais liée par une » Loi qui détruit le droit héreditaire. Des limitations, telles » qu'elles sont proposées par le Roi, ne blessent point une » Constitution déja limitée sur plusieurs points: d'ailleurs, » elles peuvent servir à toutes les vues qu'on se propose par » l'exclusion du Duc. Si les anciennes barrieres, contre le » pouvoir roïal, sont demeurées fermes depuis tant de siécles, » combien devront l'être celles qu'on y joint, lorsqu'en res-» serrant l'autorité du Monarque, elles augmentent si consi-» dérablement leur sûreté propre? Ajoutez que la même ja-

CHARLES II. 1680.

» lousie de Religion, qui porte le Peuple à desirer ces limita-
» tions pour le Successeur, diminuera beaucoup le nombre de ses
» Partisans, & le mettra dans l'impuissance absolue de bri-
» ser, par force ou par artifice, les fers qui lui seront imposés.
» L'âge & la vigoureuse santé du Roi lui promettant une
» longue vie, peut-il être prudent de mettre l'Etat en pié-
» ces, pour se précautionner contre un avenir incertain ? Il
» n'est pas donné aux hommes, de former des plans qui puis-
» sent pourvoir à tous les événemens possibles; & le Bill d'ex-
» clusion même, quoiqu'exactement dressé, laisse lieu à des
» inconveniens fort simples & fort naturels, auxquels il ne
» prétend pas remedier. S'il naît un fils au Duc d'York, après
» la mort du Roi, ce fils, auquel il n'y aura rien à reprocher,
» doit-il être privé de son droit; ou bien, la Princesse d'O-
» range descendra-t-elle du Trône, pour faire place au légi-
» time héritier ? Mais, toutes ces raisons fussent-elles fausses,
» il reste a considerer, que dans les délibérations publiques,
» on ne cherche pas l'expédient le meilleur en lui-même,
» mais le meilleur de ceux qui sont pratiquables. Le Roi con-
» sent volontiers à des limitations; il en a même offert quel-
» ques-unes de la plus haute importance : mais il est résolu
» de s'exposer aux dernieres extrêmités, avant que d'aban-
» donner le droit de succession. Gardons-nous de cette fac-
» tieuse violence, qui nous fait demander plus qu'on n'est
» disposé à nous accorder, de peur que perdant tout l'avan-
» tage de ces utiles concessions, nous ne laissions, après la
» mort du Roi, le Roïaume à la merci d'un Prince dont le
» zele est connu, & qui ne peut être qu'irrité du mauvais
» traitement dont il croit pouvoir déja se plaindre ».

Dans la Chambre des Communes, les argumens pour l'exclusion l'emporterent; & le Bill obtint une grande majorité de suffrages. C'étoit dans la Chambre-Haute, que le Roi comptoit sur une plus heureuse opposition. Le Parti de la Cour y étoit si dominant, que ce ne fut qu'à la pluralité de deux voix, qu'on daigna prendre le Bill en considération. Lorsqu'on en vint aux débats, la contestation fut très-violente. Shaftsbury, Sunderland, Essex, parlerent en sa faveur. Halifax se rendit comme le Chef des Opposans, & déploïa une étendue

de capacité, une force d'éloquence, à laquelle on n'avoit jamais rien vu de supérieur dans cette Assemblée. Il étoit également animé par la grandeur de l'occasion, & par la rivalité de Shaftsbury, son Oncle, que, dans les discussions de ce jour, il parut tout-à-fait éclipser, au Jugement de la Chambre entiere. Le Roi fut présent à tout le cours de l'action, qui fut prolongée jusqu'à onze heures de nuit. Une majorité considérable rejetta le Bill. Tous les Evêques, à l'exception de trois, se déclarerent contre cet Acte. Outre leur dépendance de la Cour, ils s'imaginoient que l'Eglise Anglicane avoit plus à craindre de l'ascendant du Presbytérianisme, que de celui du Papisme, qui, malgré la faveur du Roi & du Duc, repugnoit extrêmement au génie de la Nation.

CHARLES II. 1680.

Le Bill d'exclusion est rejetté.

Les Communes firent éclater beaucoup de mauvaise humeur, sur ce renversement de leurs espérances. Elles formerent immédiatement une Adresse, pour demander qu'Halifax fût à jamais éloigné des Conseils du Roi & de sa présence. Quoique le prétexte fût d'avoir conseillé les dernieres prorogations du Parlement, le motif réel étoit apparemment sa vigoureuse opposition au Bill exclusif. Charles aïant renouvellé les demandes pour Tanger, que ses revenus présens ne le rendoient pas capable de défendre; au lieu d'entrer dans une dépense qu'il étoit réellement hors d'état de soutenir, les Communes lui présenterent une Adresse, ou plutôt une Remontrance, presqu'aussi violente que la fameuse piéce de ce nom, publiée pendant les guerres civiles. Tous les abus du Gouvernement, depuis le commencement de ce regne, y étoient représentés avec les plus vives couleurs. La guerre Hollandoise, l'Alliance avec la France, les prorogations & les dissolutions du Parlement, en un mot toutes les entreprises, aussi bien que l'infernal complot, y étant attribuées aux machinations des Papistes, c'étoit insinuer clairement que le Roi s'étoit laissé gouverner par ce Parti, & qu'il étoit le Chef réel d'une conspiration contre la Religion & les libertés du Peuple.

Quoique cette grande affaire de l'exclusion eût été conduite avec une extrême violence, & que la prudence même y parût manquer, les défiances, qui inspiroient tant de

CHARLES II. 1680.

chaleur aux Communes, n'étoient pas sans fondement : mais leur obstination contre le complot Papiste, sur-tout après un si long intervalle, suppose un excès de crédulité où d'injustice, qui n'admet aucune apologie. La Chambre revint aux Lords Catholiques, qui n'étoient pas sortis de la Tour ; & l'âge, les infirmités, l'étroite capacité du Vicomte de Stafford le rendant incapable de se défendre lui-même, il fut décidé qu'il seroit la premiere victime, pour ouvrir, par sa condamnation, le chemin à celle des autres. Le Chancelier, créé depuis peu Comte de Nottingham, fut nommé Grand *Stewart*, pour la conduite de ce Procès.

30 Novembre. Procès du Vicomte de Stafford.

Trois témoins furent produits contre le prisonnier ; Oates, Dugdale & Turberville. Oates jura qu'il avoit vu remettre à Stafford, par les mains du Pere Fenwick, une Commission signée du Pere Oliva, Général des Jésuites, par laquelle il étoit constitué Tréforier de l'armée Papale, qui devoit être levée pour subjuguer l'Angleterre ; car cette ridicule imposture conservoit encore son crédit dans la Chambre des Communes. Dugdale déposa qu'à Tixal, terre du Lord Aston, le Vicomte de Stafford avoit voulu l'engager dans le complot de tuer le Roi, & lui avoit promis pour cette action, outre l'honneur d'être canonisé par l'Eglise, une récompense de 500 livres sterling. Turberville affirma que le Vicomte, à Paris, dans son propre logement, lui avoit fait la même proposition. L'offre d'argent pour tuer un Roi, sans aucune explication qui puisse donner à l'Assassin quelque probabilité de succès, ou quelque espérance de fuite & de sûreté, est si peu croïable en elle-même, & peut être si facilement soutenue par toute sorte de Témoins prostitués, qu'une accusation de cette nature, lorsqu'elle n'est accompagnée d'aucune circonstance, doit faire très-peu d'impression sur des Juges. Quoique ces Délateurs semblassent donner peu de prise à l'Accusé, les moïens ne lui manquerent pas, sur plusieurs points essentiels, pour décréditer leur témoignage. Dugdale juroit que Stafford avoit été d'un grand Conseil des Catholiques, qui s'étoit tenu au Château de Tixal, mais Stafford prouva, par des témoignages irrécusables, que dans le même tems il étoit à Bath, ou près de cette Ville. Turberville

berville avoit été Novice Dominicain, s'étoit jetté dans les Troupes en quittant cet Ordre, & vivoit actuellement à Londres, abandonné de tous ses parens, & dans une grande pauvreté. Stafford prouva par le témoignage de ses Domestiques, que soit à Paris, soit en Angleterre, on n'avoit jamais vu cet Avanturier dans sa Compagnie. Il devoit paroître étrange qu'il l'eût négligé jusquà ce point, après s'être ouvert à lui sur de si graves résolutions.

Pendant le Procès, les clameurs & les outrages de la Populace n'eurent pas des bornes : & Jones, Winnington, Maynard, chargés de sa procédure, y emploïerent beacoup d'éloquence & d'habileté. Cependant, malgré le désavantage de toutes ces circonstances, l'Accusé fit une meilleure défense que ses Amis, ou ses Ennemis, ne s'y étoient attendus. L'inégale contestation, dans laquelle il se trouvoit engagé, fut une source abondante de compassion, pour tous ceux auxquels il restoit quelque sentiment d'humanité. Il représenta que pendant une course de quarante ans, depuis le commencement des guerres Civiles, au milieu d'une multitude de dangers, d'embarras & de pertes, il n'avoit jamais cessé d'être fidele à l'honneur : étoit-il croïable que dans sa vieillesse, jouissant d'une fortune aisée, affoibli par ses infirmités, il eût démenti tout le cours de sa vie, pour s'engager dans une conjuration désespérée contre son Souverain, dont il n'avoit jamais reçu que des bienfaits & des graces ? Il fit observer l'infamie de Témoins ; les contradictions & les absurdités de leurs dépositions ; l'extrême indigence dans laquelle ils avoient vécu, quoiqu'engagés, disoient-ils, dans une conspiration avec des Rois, des Princes & des Seigneurs ; le crédit & l'opulence, qu'ils étoient parvenus à se procurer par leurs dépositions. Il renouvella ses protestations d'innocence, d'un air de tendresse & de simplicité, plus persuasif que les ornemens de l'éloquence ; & par les intervalles, il lui échappoit, malgré lui, les plus vives marques de surprise & d'indignation, en considérant l'impudence des Témoins.

Il doit paroître aujourd'hui fort étonnant, comme il le parut à Stafford même, que les Pairs, après six jours d'Audience solemnelle aïent pu prendre, à la pluralité de vingt-

quatre voix, le parti de porter Sentence contre lui. Il la reçut néanmoins avec résignation. Que le saint nom du Ciel soit loué! ce fut l'unique expression de ses sentimens, lorsque le Grand Steward lui dit que les Pairs intercéderoient en sa faveur auprès du Roi, pour lui faire remettre la plus cruelle & la plus ignominieuse partie de sa Sentence, qui étoit d'être pendu & mis en quartiers. Il fondit en larmes : mais il répondit qu'il étoit touché, jusqu'à ce point de foiblesse, par le sentiment de leur bonté; non par la crainte du sort qu'il alloit subir.

Il est remarquable qu'après la Déclaration de Charles, qui eut pour lui l'indulgence ordinaire dans le même cas, les deux Scherifs, Bethel & Cornish, se livrant à l'esprit Républiquain, pour flatter l'emportement de leur Faction, toujours jalouse de la Monarchie, firent naître un doute sur le pouvoir qu'on supposoit au Monarque, d'accorder cette légere faveur. » Puisqu'il ne peut, dirent-ils, faire entiére-» ment grace, comment pourroit-il remettre une partie de la » Sentence? ils proposerent leur doute aux deux Chambres. ,, Celle des Pairs le déclara superflu. Les Communes, appréhendant qu'une question de cette nature ne pût conduire à sauver Stafford, fit cette singuliere réponse : ,, la Chambre ,, est contente que les Scherifs fassent éxécuter Guillaume, ,, auparavant Vicomte Stafford, par la seule séparation de sa ,, tête». Rien ne marque mieux la furie de ces tems, que de voir le Lord Russel, malgré la vertu & l'humanité de son caractere, seconder, dans la Chambre-Basse, ce barbare scrupule des Scherifs.

Dans l'intervalle, entre la Sentence & l'exécution, on fit mille efforts, pour ébranler la constance de l'infirme & malheureux Vieillard, & pour lui arracher quelque aveu de la trahison pour laquelle il étoit condamné. On répandit même le bruit qu'il avoit tout confessé. Les Chefs du Parti, qui, malgré leur crédulité apparente, conservoient sans doute quelque scrupule sur la réalité du complot Papiste, triompherent de cette supposition. Mais Stafford, rappellé devant les Pairs, fit l'aveu de plusieurs plans, que lui même, ou d'autres, avoient formés pour obtenir une tolérance en faveur des Ca-

tholiques, ou du moins quelque mitigation des Loix Penales : & c'etoit, dit-il, la seule trahison qu'il eût à se reprocher. CHARLES II.

Il emploïa les momens, qui lui restoient, à se préparer au dernier passage, avec l'intrépidité qui convenoit à l'élévation de son rang & de sa naissance, & qui étoit le résultat naturel d'une longue vie, passée dans l'honneur & l'innocence. Son ame parut tirer même une nouvelle force, de la violence qui l'opprimoit. En partant pour le lieu de l'exécution, il demanda un Manteau, dont il crut avoir besoin contre la rigueur de la saison. " Peut-être, dit-il, pourrai-je trembler ,, de froid : mais, graces au Ciel, je ne tremblerai pas de crainte,,. Sur l'échafaud, il continua de répeter, du ton le plus solemnel & le plus ferme, ses protestations d'innocence. Lorsqu'il parla des Témoins, dont les parjures lui coûtoient la vie, ses expressions furent pleines de douceur & de charité. Il désavoua tous ces principes de pernicieuse morale, que les Protestans ont attribués sans distinction à l'Eglise de Rome. Enfin, il mouroit, dit-il, dans l'espérance que le tems n'étoit pas éloigné, où l'illusion présente se dissiperoit heureusement, & la force de la vérité obligeroit l'Univers entier, de faire une juste réparation à son honneur outragé.

1680. Sa constance.

La Populace, qu'on avoit vue triompher du Procès & de la condamnation du Vicomte de Stafford, fondit en larmes à la vue de cette tendre constance, qui brilla, jusqu'au dernier moment, dans les traits, la contenance, & l'accent de ce noble Vieillard. Le profond silence des Spectateurs ne fut interrompu que par des soupirs & par des sanglots. Ils trouverent néanmoins, mais avec difficulté, la force d'applaudir aux protestations d'innocence, qu'il ne se lassoit pas de répeter. *Nous vous croïons, Mylord. Que le Ciel vous bénisse, Mylord*; ces expressions sortoient d'un ton foible, entrecoupé. L'Exécuteur même ne put se défendre d'une espece de sympathie. Il leva trois fois la hache, dans l'intention de frapper le coup fatal ; & trois fois il sentit que la résolution lui manquoit. Un soupir accompagna son dernier effort, qui mit la victime en possession de l'éternel repos. Toute l'Assemblée crut sentir le coup ; & lorsque la tête fut levée, avec le cri ordinaire, *Voici la tête d'un Traître*, on n'entendit pas prononcer un mot

Son exécution.

dans une si nombreuse foule. La pitié, le remord, l'étonnement, avoient pris possession de tous les cœurs, & se déploïoient sur tous les visages.

C'est le dernier sang qui fut versé, à l'occasion du complot Papiste : incident, que les Anglois devroient souhaiter, pour l'honneur de leur Nation, de pouvoir effacer de la mémoire des hommes ; mais qu'il est nécessaire de perpétuer, autant pour maintenir la vérité de l'Histoire, que pour garantir, s'il est possible, leur postérité & toute la race humaine, d'une si barbare & si honteuse illusion.

L'exécution de Stafford flatta les préventions du Parti National ; mais elle ne contribua pas à l'augmentation de sa sûreté ni de son pouvoir : au contraire, en excitant la commisération, elle ne fit qu'affoiblir l'oppinion du Complot, jusqu'à la ruiner presqu'entierement. Aussi les Communes, pour ne pas perdre l'occasion, résolurent-elles de faire sentir, à leurs Amis, comme à leurs Adversaires, toute l'étendue de leur autorité. Elles passerent un Bill, pour le soulagement des Non-conformistes, & pour la révocation des Loix persécutrices de la trente-cinquiéme année d'Elisabeth. Une si louable résolution ne trouva pas d'obstacle dans la Chambre-Haute. Le Chef de Justice avoit excité des plaintes, en congédiant le grand Juré d'une maniere illégale, qui n'avoit pas laissé de faire avorter les mesures de Shaftsbury & de ses Partisans, lorsqu'ils avoient entrepris d'accuser le Duc d'York, en qualité de Papiste récusant. Les Communes envoïerent, à la Chambre-Haute, une accusation contre lui pour ce crime, & traiterent, avec la même rigueur, Jones & Weston, deux de Juges, qui, s'étoient échappés, dans quelques discours publics, jusqu'à donner à quelques-uns des premiers Réformateurs, l'odieuse qualité de Fanatiques.

Charles en rejettant le Bill d'exclusion, s'etoit couvert de l'autorité de la Chambre-Haute ; & les Communes s'étoient ôté tout prétexte pour attaquer le Monarque même, en attaquant ses Minstres & ses Conseillers. Dans cette situation, pour suivre le plan qu'il avoit conçu de faire tomber sur elles tout le blâme des divisions, il leur fit un nouveau discours. Après les avoir averties que l'occasion négligée

ne se retrouve jamais ; « Je vous ai promis, leur dit-il, la „ plus parfaite satisfaction, que vous puissiez desirer, pour la „ sûrete de la Religion Protestante, & ma correspondance „ pour tous les remedes qui peuvent s'accorder avec la con- „ servation du droit héréditaire, dans son cours naturel & „ légal. Je vous renouvelle ma promesse, avec les mêmes „ restrictions ; & disposé, comme je le suis, à faire, de mon „ côté, tout ce que vous pouvez raisonnablemenr attendre „ de moi, je souhaiterois de savoir aussi, le plutôt qu'il est „ possible, quels secours vous êtes disposés à m'accorder, „ & ce que vous desirez de moi „.

CHARLES II. 1680.

La plus raisonnable objection, contre les limitations que le Roi s'étoit hâté de proposer, c'est qu'elles introduisoient dans le Gouvernement une trop grande innovation, & qu'elles anéantissoient presqu'entierement l'autorité du Monarque. Mais si l'on en juge par la disposition des Communes ou de leurs Chefs, on présumera, sans injustice, qu'une telle objection avoit peu de poids pour eux, & que leur mécontentement de la Cour les faissoit pencher plutôt, à diminuer, qu'à maintenir le pouvoir roïal. Ils se flattoient encore que les pressantes nécessités du Roi, & sa facilité naturelle, le porteroient à se jetter sans réserve entre leurs mains, & que sans attendre l'accession du Duc d'York, ils pourroient se rendre maîtres absolus du Gouvernement. Dans cette vue, non-seulement les Communes insisterent sur le Bill d'exclusion, mais elles proposerent d'autres Bills, d'une nature très-importante, & quelques-uns capables d'allarmer la Cour : le premier, pour le renouvellement de l'Acte triennal, qu'on avoit révoqué avec si peu d'attention dès le commencement de ce regne ; un second, pour faire dépendre la durée des Magistratures, de la bonne conduite de ceux qui possédoient ces Offices ; un troisieme, pour attacher le crime de haute trahison aux levées d'argent sans le consentement des deux Chambres ; un quatrieme, d'association pour la sûreté de la Personne roïale, pour la défense de la Religion Protestante, pour la préservation des Sujets Protestans contre toute sorte d'invasions & d'oppositions, & pour écarter le Duc d'York, ou tout Papiste, de la succession à la Monarchie

Violences des des Communes.

Charles I. 1680. Angloise. La date du Covenant étoit trop récente, pour laisser fermer les yeux sur les conséquences de cette association ; & Charles, à qui la lecture de Davila étoit familiere, ne put manquer de se rappeller un exemple étranger fort mémorable, pour fortifier cette expérience domestique.

Les Communes passerent plusieurs autres Bills, qui, sans avoir la force de Loix, servirent à faire découvrir l'humeur & les dispositions de la Chambre. Elles déclarerent que tous ceux, qui avoient conseillé à Sa Majesté de rejetter le Bill d'exclusion, étoient Fauteurs du Papisme, & mal intentionnés pour le Roi & le Roïaume. Dans une autre Déclaration, elles nommerent le marquis de Worcester, les Comtes de Clarendon, de Faversham & d'Halifax, comme ces dangereux Ennemis, en priant Sa Majesté de les éloigner, pour jamais, de sa Personne & de ses Conseils. Elles déclarerent qu'elles ne pouvoient, sans violer le dépôt de la confiance publique, accorder aucun Subside au Roi, jusqu'à ce que le Bill d'exclusion fût passé : & de peur qu'il ne s'ouvrit quelque autre voie pour soutenir le Gouvernement, & le maintenir dans l'indépendance, elles déclarerent en même-tems, que tous ceux qui dans la suite lui prêteroient de l'argent, à titre d'avance sur le revenu des Douanes, de l'Excise ou du Fouage (a) se rendroient coupables d'opposition à l'Assemblée du Parlement, & répondroient de cette témérité à la Chambre.

Le Roi pouvoit se flatter que les Pairs, après avoir rejetté le Bill d'exclusion, continueroient de défendre le Trône, & qu'aucun de ces dangereux Bills, dressés dans la Chambre-Basse, ne seroit présenté pour obtenir le sceau de l'approbation roïale. Cependant, comme il ne restoit aucune espérance d'inspirer plus de modération aux Communes, & qu'une plus longue Session ne pouvoit servir qu'à tenir les factions en haleine, & peut-être à perpétuer le ferment général de la Nation, il prit secrétement la résolution de proroger l'Assemblée. Mais la Chambre-Basse ne laissa point d'en être informée, un quart d'heure avant que l'Huissier à verge noire parût à la porte ; & pour ne pas perdre un tems

1681. 10 de Janvier. Dissolution du Parlement.

(a) Impot sur les feux, que les Anglois nomment *Hearn Money*.

fi précieux, elle prit tumultueusement quelques résolutions fort étranges. Elle déclara " que quiconque porteroit Sa Majesté à proroger le Parlement, dans toute autre vue que de faire passer le Bill d'exclusion, étoit Traître au Roi, à la Religion Protestante, & au Roïaume d'Angleterre, Fauteur des intérêts de la France, & Pensionnaire de cette Couronne; que la Ville de Londres seroit remerciée de sa fidélité, de ses soins & de sa vigilance, pour la conservation du Roi & de la Religion: que c'étoit l'opinion de la Chambre, que l'incendie de 1666 étoit venu des Papistes, dont la vue avoit été d'introduire, par cette voie, le pouvoir arbitraire & le Papisme dans le Roïaume: qu'on supplieroit humblement S. M. de rétablir le Duc de Monmouth dans ses Offices & ses Emplois, dont il paroissoit, à la Chambre, qu'il avoit été privé par l'influence du Duc d'York; enfin que c'étoit aussi l'opinion de la Chambre, que les recherches contre les Non-conformistes, en vertu des Loix Pénales, seroient à charge aux Sujets dans le circonstances, affoibliroient l'intérêt Protestant, encourageroient le Papisme, & mettroient en danger la paix du Roïaume,,.

Charles donna son approbation à quelques Actes de peu d'importance; mais il défendit sécretement, au greffier de lui présenter, dans cette occasion, le Bill par lequel celui de la trente-cinquiéme année d'Elisabeth devoit être révoqué; & cet artifice, qui n'étoit pas moins désobligeant pour les Whigs, qu'un refus ouvert, & qui marquoit en même tems une sorte de timidité dans le Roi, lui fit éluder pour cette fois un Acte si salutaire. Charles avoit souvent tenté lui-même, & quelquefois par des voies irrégulieres, de procurer une tolérance aux Non-conformistes: mais, outre qu'il avoit toujours eu dessein d'y comprendre les Catholiques, la disposition actuelle des Sectaires, qu'il trouvoit fort éloignés de ses vues, l'avoit irrité contr'eux & lui avoit fait reprendre la résolution de les tenir, s'il étoit possible, dans la dépendance.

Il paroît que, dans leurs dernieres déclarations, l'intention des Communes étoit de former indirectement une association contre la Couronne, depuis qu'elles avoient trouvé de la ré-

CHARLES II. 1681.

ſiſtanc à leur Bill d'aſſociation directe. Elles s'efforçoient de joindre, au Parti de la Patrie, les Non-conformiſtes, la Ville de Londres & le Duc de Monmouth. Jamais il n'y avoit eu tant d'apparences d'une guerre Civile; & Charles comprit qu'il étoit tems de diſſoudre un Parlement, qui ſembloit avoir formé de ſi dangereux projets. Enſuite, il ſe hâta d'en convoquer un nouveau; quoiqu'il n'ignorât point que le parti oppoſé à la Cour étoit ſi bien établi dans tous les lieux d'Election, qu'il ne pouvoit ſe promettre de trouver le nouveau Parlement mieux diſpoſé. Cet expédient étoit une ſuite de ſon premier projet, de tenter toutes les voies qu'il jugeoit capables de le reconcilier avec les Communes; dans l'eſpérance, que s'il lui étoit impoſſible d'y parvenir, il lui ſeroit plus facile de juſtifier aux yeux du Public, ou du moins à ceux de ſon Parti, la rupture qui deviendroit inévitable avec cette Chambre.

Les Roïaliſtes avoient regreté fort amerement, pendant les guerres Civiles, que le long Parlement eût été convoqué à Weſtminſter, où il ſe trouvoit fortifié par le voiſinage d'une factieuſe & puiſſante Ville, qui avoit ouvertement embraſſé ſon parti. Quoique Charles eût actuellement des gardes, qui tenoient en quelque ſorte, la Populace en reſpect, il prit la réſolution, pour diſſiper tous les obſtacles, d'aſſembler le nouveau Parlement à Oxford. La Ville de Londres fit bien-tôt connoître qu'il ne s'étoit pas trompé, dans le jugement qu'il avoit porté de ſes diſpoſitions. Non-ſeulement elle fit retomber ſon Election ſur les mêmes Mêmbres; mais elle leur décerna des remerciemens " pour leur conduite & pour leurs efforts, dans la recherche des horribles profondeurs de l'infernale Conſpiration Papiſte, & pour l'excluſion du Duc d'York, principale cauſe de la ruine & de la miſere dont la Nation étoit menacée ". Monmouth, ſecondé de quinze Pairs, préſenta une Pétition contre le deſſein d'aſſembler le Parlement à Oxford, où les deux Chambres, diſoit-il, ne pouvoient jouir d'aucune ſûreté, & ſe verroient expoſées aux glaives des Papiſtes & de leurs Adhérans, dont pluſieurs s'étoient déja gliſſés dans les Gardes du Roi. Le but de ces inſinuations, qui tomboient évidemment ſur le Roi même, étoit moins de perſuader, que d'enflammer le Public.

Les

Les Excluans pouvoient conclure, & de la dissolution du dernier Parlement, & du lieu que Charles avoit choisi pour l'Assemblée du nouveau, qu'il étoit déterminé à rejetter constamment leur Bill favori : mais ils se flattoient encore que ses pressantes nécessités ébranleroient un caractere si facile, & gagneroient enfin l'ascendant. Les Chefs populaires se rendirent à Oxford, escortés non-seulement de leurs domestiques, mais d'une nombreuse Troupe d'Amis & de Partisans. Les quatre Membres de la Ville de Londres furent particuliérement suivis d'une multitude de Citoïens, parés de Rubans, sur lesquels on lisoit, en broderie, *Point de Papisme*, *Point d'esclavage*. Charles entretint une discipline exacte parmi ses Gardes ; son Parti affectoit aussi de faire parade de ses forces : de sorte que l'Assemblée d'Oxford avoit moins l'apparence d'un Parlement régulier d'Angleterre, que d'une tumultueuse Diete de Polonois.

CHARLES II. 1681.

Le Roi, qui n'avoit emploïé, jusqu'alors, que les plus gracieuses expressions, avec tous ses Parlemens, sur-tout avec les derniers, prit ici un ton plus impérieux. Après s'être plaint de la conduite inexplicable des deux dernieres Chambres des Communes, il protesta, « que jamais il ne prétendroit lui-„ même au Gouvernement arbitraire, mais qu'il ne le souffri-„ roit jamais dans les autres. En convoquant si-tôt cette nou-„ velle Assemblée, il faisoit assez connoître que les irrégula-„ rités précédentes ne lui avoient pas laissé de prévention „ contre l'usage des Parlemens. Il offroit aux Chambres, ajou-„ ta-t-il, une nouvelle occasion de pourvoir à la sûreté pu-„ blique. Il donnoit à l'Univers entier une nouvelle preuve, „ que de sa part il n'avoit négligé aucune de ses obligations ».

21 Mars Parlement d'Oxford.

Les Communes ne furent point effraïées du ton imposant de cette harangue. Elles étoient presqu'entiérement composées des mêmes Membres : elles choisirent le même Orateur ; & dès les premiers momens, elles en revinrent à leurs mêmes vues, c'est-à-dire, à l'accusation de Danby, à la révocation du Statut persécuteur d'Elisabeth, aux recherches du complot Papiste, & sur-tout au Bill d'exclusion. Leur violence fut portée si loin sur ce dernier article, qu'elles refuserent même de prêter l'oreille aux expédiens les plus plausibles.

CHARLES II. 1681.

Erneley, un des Miniſtres du Roi, propoſa que le Duc fût banni, pendant toute ſa vie, à cinq cens milles d'Angleterre, & que l'Héritier le plus proche, après lui, fût nommé Régent, à la mort du Roi, avec toute la plénitude du pouvoir Roïal. Mais cette ouverture même, qui ne laiſſoit au Duc qu'un vain titre, quoïque ſecondée par les Chevaliers Littleton & Montpeſſon, ne put obtenir l'attention de la Chambre. Le renverſement des eſpérances paſſées, & toutes les oppoſitions de la Cour, n'avoient ſervi qu'à rendre le Parti de la Patrie plus uni, plus hautain, & plus déterminé. Il ne put goûter d'autre méthode que la ſienne, c'eſt-à-dire, celle d'exclure le Duc.

Il y avoit, à la Cour, un Irlandois Catholique nommé Fitz-Harris, qui s'étoit inſinué dans la confiance de la Ducheſſe de Portsmouth, par ſon zele à l'informer de tous les Libelles compoſés par les Whigs, ou de tous les deſſeins formés contr'elle & contre la Cour. Des ſervices de cette nature, ou peut-être un ſentiment de reconnoiſſance pour ceux de ſon Pere, le Chevalier Edouard Harris, Roïaliſte ardent, lui avoient fait obtenir du Roi, un préſent de 250 livres ſterling. Ce perſonnage s'étant lié avec un Ecoſſois, qui ſe faiſoit nommer Everad, Eſpion des Excluans, & Dénonciateur du complot Papiſte, lui propoſa d'écrire contre le Roi, le Duc, & toute l'Adminiſtration. Les intentions de Fitz Harris n'ont jamais été bien éclaircies; mais il eſt probable, comme il l'aſſura dans la ſuite, qu'il ne penſoit qu'à livrer l'Ecrit à la Ducheſſe, pour ſe faire un mérite de ſa découverte. Everard, qui lui ſoupçonna quelque autre vue, & qui cherchoit à ſe faire auſſi valoir par ſes découvertes, réſolut de trahir ſon Ami. Il plaça le Chevalier Waller, Juge de Paix, & deux autres perſonnes, derriere une tapiſſerie, d'où l'on pouvoit entendre & voir tout ce qui ſe paſſoit dans ſa Chambre. L'Ecrit, ébauché par Fitz-Harris, & perfectionné par l'un & l'autre, étoit le plus emporté, le plus indécent & le plus injurieux qu'on puiſſe imaginer: capable même de nuire, plus que de ſervir, au Parti qui auroit l'imprudence de l'adopter. Waller, ſe hâtant d'en informer la Cour, obtint un ordre pour faire arrêter Fitz-Harris, ſur qui l'on trouva une copie du Libelle. Dans le chagrin de ſe voir livré à la Juſtice, il réſolut de faire ſa Cour

au Parti populaire, seul capable de le proteger, & comme arbitre de tous les Procès de cette nature. Il déclara que la Cour l'avoit emploïé à la composition de ce scandaleux Ecrit, pour en faire tomber la haine sur les Excluans. Mais, quoique cette déposition ne fût pas sans vraisemblance, il en ruina lui-même le crédit, par des circonstances absurdes & révoltantes. Il attribua, au Ministere, l'intention d'envoïer une copie du Libelle à chacun des Chefs du Parti opposé, de les faire arrêter au moment qu'ils la recevroient, & de leur imputer une Conspiration. Ensuite, pour se rendre plus important par d'autres lumieres, se mettant au nombre des Dénonciateurs du complot Papiste, il ne manqua point de confirmer toutes les affreuses circonstances, déposées par ses Prédécesseurs. Il déclara : « que la seconde guerre Hollandoise avoit été » commencée dans la vue d'extirper la Religion Protestante, » hors du Roïaume & dedans; que le Pere Parry, Jésuite, » trompé par la Paix, lui avoit dit, que les Catholiques étoient » résolus de se défaire du Roi, & qu'ils avoient même engagé » la Reine dans cet horrible projet; que l'Envoïé de Modene » lui avoit offert dix mille livres sterling, pour tuer le Roi; » que sur son refus, l'Envoïé avoit dit que la Duchesse de » Mazarin aussi versée, que sa sœur (la Comtesse de Soissons) » dans l'art d'empoisonner, n'avoit besoin que d'une petite » phiole, pour l'exécution de cette entreprise; qu'à la mort » du Roi, l'Armée de Flandres devoit passer la Mer & venir » massacrer tous les Protestans; qu'on levoit, en Italie, de » l'argent & des recrues, & qu'on ne verroit plus de Parle- » mens : que le Duc d'York étoit informé de tout ce plan, » & qu'il étoit même entré dans le meurtre de Godfrey, dont » l'exécution avoit été telle que Prance l'avoit rapportée ».

CHARLES II. 1681.

Les Chefs Populaires avoient souhaité fort ardemment de trouver quelque sujet d'accusation contre le Duc; & quoique l'audace d'Oates & de Bedloe n'eût pas été si loin dans leur premiere déposition, Dugdal & Dangerfield n'avoient pas manqué d'encouragemens, pour suppléer au défaut, en le comprenant dans la Conspiration. Ainsi les Communes, qui trouverent Fitz-Harris disposé à les servir, n'eurent pas honte d'adopter son témoignage, & résolurent de le garantir

CHARLES II. 1681.

du danger qui le menaçoit. Le Roi l'avoit fait enlever des Prisons de Londres, où il étoit exposé aux sollicitations des Excluans, & transporter à la Tour, pour répondre au Tribunal de la Loi Commune. Mais, comme il étoit question d'arrêter son Procès & son exécution, les Communes formerent elles-mêmes contre lui une accusation, qu'elles envoïerent à la Chambre-Haute: & pour insulter la Cour, elles ordonnerent, avec une amere dérision, que l'Acte fût porté aux Pairs, par Jenkins, Sécretaire d'Etat. Il fut si piqué de cet outrage, que d'abord il refusa d'obéir: mais ensuite, se voïant menacé de prison, il prit le parti de se soumettre. Les Pairs renvoïerent cette affaire aux Cours ordinaires de Judicature, par lesquelles ils savoient, du Procureur Général, qu'on étoit résolu de faire instruire le Procès de Fitz-Harris. Les Communes prétendirent que la Chambre-Haute étoit obligée de recevoir toutes leurs accusations; & c'est, effectivement, le premier exemple qu'on trouve de son refus: aussi se plaignirent-elles que les Pairs, en rejettant leur accusation, avoient fait un *déni de Justice*, & violé la Constitution des Parlemens. Elles déclarerent aussi que toute Cour inférieure, qui procéderoit contre Fitz-Harris, ou contre tout autre, chargé d'accusation par leur Chambre, seroit coupable de haute violation de ses Privileges. On s'attendoit à de vives contestations, lorsque Charles, perdant tout espoir de ramener les Communes à la modération, saisit avec joie l'occasion de cette querelle, entre les deux Chambres, pour casser le Parlement. Le secret fut si religieusement gardé, que les Communes n'en eurent aucune défiance, jusqu'au moment où la Verge noire parut à leur Porte, & leur porta ordre de se rendre à la Chambre des Pairs.

Dissolution du Parlement.

Cette vigueur, quoique facile à prévoir, causa tant d'étonnement au Parti, qu'elle abattit son courage, jusqu'à le réduire au plus profond désespoir. Il s'appercevoit, mais trop tard, que Charles avoit pris sa derniere résolution, & s'étoit déterminé à courir toutes sortes de risques, plutôt que de se soumettre aux conditions qu'on étoit résolu de lui imposer. En attendant, avec patience, la pleine maturité des affaires, il s'étoit fait un Parti national, qui le mettoit en état de braver

ses Ennemis. On voïoit, que de plusieurs années, il ne falloit pas compter sur des Parlemens : & dans ce long intervalle, la Cour, en possession de toute l'autorité, quoique peut-être à la tête dun Parti inférieur, auroit beaucoup d'avantage sur un corps dispersé & désuni. Ces réflexions ne pouvant échapper à personne, tous les Excluans commencerent à craindre que Charles ne secondât le coup, par quelque démarche plus violente, & ne se vengeât immédiatement de leur longue & opiniâtre résistance à ses mesures. De son côté, il n'appréhenda pas moins que le désespoir les faisant recourir à la force, ils ne fussent capables de quelque brusque entreprise contre sa personne. Dans cette mutuelle inquiétude, les deux Partis quitterent Oxford, avec une égale précipitation ; & dans un instant, cette Ville, si remplie, si tumultueuse, redevint vuide & tranquille.

Triomphe des Roialistes.

Le Parti de la Cour tira des forces, de l'étonnement & de la dispersion de ses Aversaires, & prit un attachement plus ferme pour le Roi, qui sembloit promettre plus de constance dans ses résolutions. La violence des Excluans fut relevée de toutes parts avec exagération ; & la réalité même du complot, cette grande machine de leur autorité, fut ouvertement révoquée en doute. Le Clergé s'agita particuliérement dans cette grande révolution, & poussé par ses propres craintes, autant que par les insinuations de la Cour, il représenta ses Ennemis comme des Sectaires & des Républiquains, avec une extrême joie d'être échappé aux périls dont il se croïoit environné. Les principes les plus opposés à la liberté civile retentirent de tous côtés dans les Chaires, & furent adoptés dans un grand nombre d'Adresses, qui applaudissoient à la conduite du Roi, & qui le félicitoient d'être échappé à la tyrannie des Parlemens. S'il y avoit eu quelque fond à faire sur des paroles, on auroit jugé que la Nation couroit volontairement à la servitude, & se faisoit même honneur de résigner, entre les mains du Roi, tous les privileges qu'elle avoit reçus de ses Ancêtres, dans une si longue suite de siécles.

Mais Charles eut assez de pénétration, pour faire un juste discernement des dispositions réelles, & du langage que la chaleur d'une Faction, contre une autre, peut quelquefois

arracher. Malgré toutes ces proteſtations de reſpect & d'obéiſſance, il étoit réſolu, pour long-tems, de ne pas confier au Peuple, une nouvelle Election, & de n'attendre que de ſa propre économie, les ſoulagemens dont il avoit beſoin. Il fit des retranchemens conſidérables dans ſa Maiſon. La Marine même, ce ſoin favori, parut négligée. Tanger, qui avoit coûté de ſi groſſes ſommes, fut abandonné peu dannées après, & tout à fait démoli. Sa Garniſon eut ordre de revenir, & ſervit à l'augmentation de cette petite Armée, que Charles regardoit comme la baſe de ſon autorité. La Nation n'auroit eu qu'à ſe louer de ſon bonheur, ſi ce Monarque eût uſé de ſon triomphe avec autant de juſtice & de modération, qu'il avoit emploïé de prudence & d'adreſſe à l'obtenir.

La premiere démarche de la Cour fut le Procès de Fitz-Harris. Après la derniere Déclaration des Communes, il s'étoit élevé des doutes ſur le pouvoir des Jurés : mais les Juges, qui prirent ſur eux la déciſion de ce point, ſe déclarerent pour l'affirmative; & les Jurés furent obligés de continuer. Que l'Ecrit fût l'ouvrage de Fitz-Harris, c'eſt ce qu'il étoit aiſé de prouver; la ſeule difficulté regardoit ſes intentions. Il ſe donnoit pour un Eſpion de la Cour, qui avoit porté ce Libelle à la Ducheſſe de Portſmouth. Il conſentoit à paſſer pour un trompeur, & non pour un traître. Cependant il manqua quelque choſe à ſes défenſes; & les Jurés le déclarerent coupable de trahiſon. Lorſqu'il vit ſon ſort entre les mains du Roi, il rétracta toutes ſes impoſtures ſur la conſpiration Papiſte, & s'efforça même de les expier par d'auſſi fauſſes dépoſitions contre le Parti oppoſé à la Cour. Il aſſura que ſes premieres fictions lui avoient été arrachées par les artifices de Treby, Recorder, & des deux Scherifs, Bethel & Cornish. Ce langage fut celui dans lequel il perſiſta, au moment même de l'exécution; & quoiqu'on ne pût faire de fond ſur ce qui ſortoit d'une bouche ſi corrompue, cette perſévérance ſembloit demander un peu plus de foi pour ſes derniers témoignages. Mais, ſa femme aïant quelque liaiſon avec une Servante favorite de la Ducheſſe de Portſmouth, on jugea qu'en perſiſtant dans une dépoſition agréable à la Cour, il s'étoit flatté qu'elle pourroit attirer quelque faveur ſur ſa famille.

Il est amusant de considerer les différens jours, dans lesquels cette avanture fut représentée par les Factions opposées. Les Whigs, ou le Parti de la Patrie, assuroient que Fitz-Harris n'avoit été que l'instrument de la Cour, pour faire tomber la haine du Libelle sur les Excluans, & pour favoriser, par cet artifice, la supposition d'un complot Protestant. Le Parti de la Cour soutenoit que les Excluans avoient emploïé Fitz-Harris en qualité d'Espion, & l'avoient engagé dans cette entreprise, pour noircir la Cour par l'imputation d'un si vil dessein contre eux. Chaque Parti auroit adopté les plus obscures & les plus incroïables explications, plutôt que de reconnoître l'innocence de ses Adversaires. Etrange situation du Peuple, qui se voïoit tourmenter, sans cesse, par des animosités de cette nature, & sans cesse enflammé, par de ténébreux soupçons, contre ses Concitoïens. On comptoit ce faux Complot pour le quinziéme, dont on supposoit que la Cour s'étoit efforcé de charger ses Adversaires.

Le Parti de la Patrie avoit compté de tirer parti du témoignage de Fitz-Harris, contre le Duc d'York & les Catholiques, & reçut, par conséquent, une vive mortification de son supplice. Mais le Roi & les Ministres, ne se bornant point à de si légers avantages, étoient résolus de pousser leur victoire, & d'emploïer, contre les Excluans, ces mêmes armes, quoique peu glorieuses, dont ils avoient fait une espece de magasin contre la Cour. Toute la troupe des Espions, des Témoins, des Dénonciateurs & des Suborneurs, que les Chefs populaires avoient soutenus & favorisés jusqu'alors, voïant le Roi tout puissant, tournerent le dos à leurs anciens Protecteurs, pour offrir leurs services aux Ministres. A la honte de la Cour Angloise & du tems, ils furent reçus avec faveur; & leurs témoignages, ou plutôt leurs parjures, furent emploïés pour commettre un meurtre légal sur le Parti opposé. On demandoit, d'un air de triomphe & de raillerie: « Ne sont-» ce pas d'excellens Témoins, que ceux qui ont vérifié le com-» plot Papiste? Eux, sur la foi desquels Stafford & tant d'autres » Catholiques ont souffert la mort, & que vous avez si long-» tems vantés vous mêmes, comme des gens de poids & de » confiance. Vous les avez admis dans votre sein; ils doivent

» connoître vos trahisons. Ils sont résolus de servir aujourd'hui leur Roi & leur Patrie sous une autre forme ; & vous » ne sauriez vous plaindre, si, par un juste retour, on em- » ploïe, pour vous mesurer vous mêmes, la mesure à laquelle » vous avez mesuré les autres ».

Il paroît certain que le principe des représailles peut servir de pleine justification en certains cas, & d'excuse, en d'autres, pour une conduite qui ne mériteroit autrement que du blâme. Mais ces noires & infames ruses, qui empoisonnent la Justice jusques dans sa source, & qui rompent tous les liens de la Société humaine, sont si dangereuses & si détestables, qu'on ne peut faire valoir aucun prétexte de représailles pour les justifier ou les excuser. Il semble, au contraire, que plus Charles & ses Ministres avoient senti d'indignation, lorsqu'ils s'étoient vus comme livrés aux parjures d'un tas de Brigands, plus ils devoient témoigner de répugnance à faire servir les mêmes instrumens de vengeance & de haine, contre leurs Antagonistes.

Le premier, sur lequel on vit tomber les Ministres, fut un Menuisier de Londres, nommé Collége, qui s'étoit fait distinguer par son zele contre le Papisme, & qui avoit d'étroites liaisons avec Shaftsbury & tous les Chefs du même Parti. Comme ils se reposoient beaucoup sur la Populace, les gens de cet ordre étoient fort utiles à leurs vues. Collége, pendant la Session du Parlement, avoit fait le voïage d'Oxford, armé d'une épée & de pistolets: on en fit le fondement de son crime. Il étoit entré, disoit-on, dans un complot pour se saisir de la personne du Roi, & pour le retenir Prisonnier, jusqu'à ce qu'il eût consenti aux concessions qu'on lui demandoit. Les Scherifs étant fort opposés à la Cour, on ne fut pas surpris de voir le Bill d'accusation rejetté par les Jurés qu'ils nommerent. L'accusé fut conduit à Oxford, où l'on prétendoit que la trahison s'étoit commise. Le Lord Norris, Courtisan, étoit Scherif du Comté ; & les Habitans, en général, étoient dévoués au Parti de la Cour. On nomma un Juré, uniquement composé de Roïalistes ; tous, à la vérité, d'un caractere sans reproche ; mais telle étoit la chaleur des Factions, que le Prisonnier ne pouvoit s'attendre à beaucoup

de

de justice. On lui prit quelques papiers, qui contenoient des directions & des ouvertures pour sa défense ; injustice qu'on prétendit excuser par une violence de même nature, exercée contre un autre Prisonnier, pendant la grande furie du complot Papiste. La Cour admettoit alors toutes ces farouches notions de répresailles.

CHARLES II. 1681.

Les Témoins, produits contre Collége, furent Turberville, Dugdale & Smith ; tous auparavant, délateurs des Catholiques, & par conséquent, menteurs & parjures dans l'opinion des Jurés. Collége, quoiqu'environné de tant de pieges, & surchargé de tant d'injustices, se défendit avec beaucoup de présence d'esprit, de courage & d'habileté. Il détruisit les accusations de la Couronne, par des argumens & des témoignages sans réplique. Cependant, après une heure de délibération, le Juré donna sa déclaration contre lui. Les inhumains Spectateurs reçurent cette nouvelle avec des cris d'applaudissement. Mais le Prisonnier ne donna aucune marque d'effroi. Sa constance se soutint à l'exécution ; & jusqu'à la mort, il désavoua le crime dont on l'accusoit. Toute sa conduite sembla prouver qu'il n'en avoit pas d'autre que la furie du tems, & qu'il s'étoit laissé gouverner par un zele honnête, mais indiscret, pour son Païs & pour sa Religion.

C'est ainsi que les deux Partis, transportés d'une rage égale, mais bridés par les étroites bornes de la Loi, se porterent mutuellement des coups mortels avec des armes empoisonnées, & parurent avoir etouffé, dans leurs factieuses divisions, tout respect pour la Justice, pour l'Honneur & pour la Morale.

§ VIII. Etat des affaires d'Irlande.

LORSQUE la Cabale étoit entrée dans la mystérieuse Alliance des François, elle avoit pris soin d'éloigner le Duc d'Ormond du Comité des Affaires étrangeres ; & rien n'avoit tant accru les défiances Nationales, que de voir un Ministre si fidele, & d'une probité si connue, exclu de tous les Conseils. Charles s'étoit même laissé persuader de le rappeller du Gouvernement d'Irlande ; & le Lord Robarts, ensuite Comte de Radnor, lui avoit succédé dans cet important Emploi. Le Lord Berkley succéda au Lord Robarts ; & le Comte d'Essex à Berkley. A la fin, dans le cours de l'an-

Caractere du Duc d'Ormond.

née 1677, Charles se souvint du Duc d'Ormond, qu'il avoit
Charles II. si long-tems négligé, & lui rendit le Gouvernement d'Irlan-
1681. de. "J'ai fait, dit alors le Roi, tout ce que j'ai pu pour dé-
„ sobliger cet homme, & je n'ai pu réussir à m'en faire un
„ Ennemi„. Ormond, pendant sa disgrace, ne s'étoit jamais lié avec les Mécontens, & n'avoit point approuvé ces clameurs, qui s'étoient élevés, avec beaucoup de raison, mais quelquefois dans une mauvaise vue, contre les mesures du Roi. Il avoit même regardé, comme un devoir, de faire régulierement, quoiqu'avec dignité, sa cour à Whitehall, & de prouver que son attachement étoit fondé sur la reconnoissance & l'inclination, c'est-à-dire en principes, & non sur des avantages passagers. Toutes les expressions qui lui échaperent, pendant qu'il étoit négligé par la Cour, marquoient plus de bonne humeur, que d'indignation ou de chagrin. " Je ne
„ puis vous rendre service, disoit-il à ses Amis; il ne me
„ reste que le pouvoir de vous nuire, par de fausses représen-
„ tations „. Carry Dillon, Colonel Irlandois, le priant d'appuïer ses demandes à la Cour, & lui répetant, pour fortifier ses instances, qu'il n'avoit d'espoir qu'en Dieu & lui :
„ Hélas! pauvre Carry, répondit le Duc, tu me fais pitié :
„ tu ne saurois avoir deux Amis, qui aïent moins de crédit à
„ la Cour „.

Lorsque Charles eût conçu qu'il étoit intéressé à traiter favorablement les vieux Roïalistes & le Clergé Anglican, Ormond, que tout le Parti respectoit beaucoup, ne put manquer de reprendre, avec le Gouvernement d'Irlande, son ancien crédit, & toute son autorité. Son administration répondit toujours au cours général de sa vie, & tendit également à l'avantage du Prince & du Peuple, des Protestans & des Catholiques. Ferme dans la Religion établie, il sut, dans ces tems mêmes de défiance, se garantir des soupçons, sans flatter les préventions vulgaires par des persécutions contre le Parti Romain. Il augmenta le revenu annuel de la Couronne, en Irlande, de trois cens mille livres sterling. Il maintint dix mille hommes de Troupes reglées, avec une Milice bien disciplinée de vingt mille : & quoique l'Acte d'établissement fût violé, jusqu'à laisser vivre les Catholiques dans les Villes

municipales, ils y étoient observés avec tant de soin, que le plus timide Protestant n'en craignit jamais aucun danger.

Le principal objet de l'ambition d'Essex étoit de se revoir Gouverneur d'Irlande, où il s'étoit conduit avec beaucoup d'honneur & d'intégrité. Saftsbury & Buckingham portoient une haine extrême au Duc d'Ormond, autant par des motifs personels, que par des ressentimens de Parti : & le but des Anti-Courtisans étoit de rendre odieuse chaque portion du Gouvernement de Charles. Ainsi le Gouverneur d'Irlande ne fut pas surpris d'apprendre, que son administration étoit attaquée dans la Chambre-Haute, surtout par Saftsbury ; mais il eut, en même tems, la satisfaction d'être informé, de la réponse vive, mais polie, que son fils, le généreux d'Ossory avoit faite à cet esprit intriguant. Après avoir justifié sur plusieurs points l'administration de son Pere, Ossory avoit continué dans ces termes : » J'ai parlé de ce que le Lord „ Gouverneur a fait ; mais il me sera permis de dire, avec la „ même vérité, ce qu'il n'a pas fait. Jamais il n'a conseillé „ de rompre la triple Ligue. Jamais il n'a conseillé de fer- „ mer l'Echiquier. Jamais il n'a conseillé la déclaration de „ tolérance. Jamais il n'a conseillé de rompre avec les Hol- „ landois, pour s'allier à la France. Il n'a pas été l'Auteur „ de cette incomparable maxime, *Delenda est Cartago*, c'est „ à-dire qu'au mépris des vrais intérêts de l'Angleterre, la „ Hollande, une Région Protestante, devoit être absolument „ détruite. J'ose demander, Milords, qu'on ait assez d'équi- „ té, pour juger de mon Pere & de tous les hommes, par leurs „ actions & par leurs conseils ». Ces courtes réflexions, dans la bouche d'un simple & brave Militaire, connu par la noblesse de ses sentimens, produisit un effet merveilleux sur toute l'Assemblée, & confondit toute la Réthorique de son éloquent & factieux Adversaire. Le Prince d'Orange, qui estimoit autant le premier, qu'il méprisoit l'autre, félicita le Comte d'Ossory, par une Lettre, sur cette nouvelle espece de victoire.

Caractere du Comte d'Ossory.

Quoiqu'Ossory eût toujours marqué beaucoup d'éloignement pour les Factions, il étoit le Seigneur du Roïaume le plus populaire : cependant, sans être jamais entré dans les vues cor-

rompues de la Cour, il étoit également chéri & considéré du
Charles II. Roi. Sa mort, arrivée vers le même tems, fut généralement
1681. regrettée; & la Populace toujours entraînée trop loin par son affection ou sa haine, l'attribua au poison. Ormond soutint cette perte, avec beaucoup de constance & de dignité; mais elle lui laissa toujours un fond de mélancolie, quoique tempérée par l'agréable souvenir de tant de vertus. » Je ne changerois pas mon fils mort, disoit-il, pour tout autre fils vivant».

Les éloges particuliers peuvent être regardés comme une digression : mais l'Histoire doit ce tribut au mérite distingué : & d'ailleurs, dans cette malheureuse scene de fureur & de factions, de fraude & de violence, où nous sommes engagés, on ne condamnera point un Historien, d'avoir pris un moment de relâche, dans la contemplation de ces humains & vertueux caracteres.

Outre l'intérêt général du Parti de la Patrie, à décrier la conduite de tous les Ministres, la prudente & paisible administration du Gouverneur d'Irlande, déplaisoit particuliérement aux Whigs. Lorsqu'en Angleterre, où les Catholiques faisoient à peine un centieme de la Nation, on avoit eu l'art de répandre des terreurs, & de faire attendre, de leur part, des soulevemens & des massacres, il devoit paroître étrange, qu'en Irlande, où leur nombre l'emportoit dix fois sur celui des Protestans, on ne vît aucune apparence de complot & de conspiration. Ce phénomene, bien considéré, suffisoit pour affoiblir, dans l'esprit des Anglois mêmes, l'opinion du complot Papiste, & pour diminuer l'autorité de ces Chefs, qui s'efforçoient, depuis si long-tems, & par tant de ruses, d'établir cette idée dans la Nation. Aussi ne manquerent-ils point de faire proposer, en Irlande, une récompense à ceux qui donneroient des informations, ou qui paroîtroient avec la qualité de Témoins : & quelques Brigands furent même chargés de commissions dans cette Isle, pour chercher des témoignages contre les Catholiques. Sous prétexte de faire des recherches d'armes & de papiers, ils pénétrerent dans les maisons, les pillerent, & jetterent un grand nombre d'innocens dans les chaînes, ou leur firent acheter leur liberté. Après tant de violences, ce Païs, d'ailleurs assez fertile en Témoins,

leur en fournit à peine quelques-uns, qui répondissent à leurs vues. Ils trouverent un Fitzgerald, suivis de deux Macnamaras, d'un Yvée, d'un Sanson, d'un Dennis, d'un Bourk, & de quelques autres. Ces vils personnages furent envoïés en Angleterre; & quoique sans caractere, pour donner du poids à la vérité, ou sans jugement pour conduire une imposture, ils furent produits, caressés, soutenus & récompensés par le Comte de Saftsbury. Olivier Plunket, Primat d'Irlande, fut condamné sur leur témoignage, & livré à l'exécution, malgré son naturel doux & paisible: & le Parlement d'Oxford s'engagea dans ces horreurs, jusqu'à déclarer la réalité d'un infernal complot en Irlande. Mais quelques infaillibles que ces décisions parussent alors, elles ont perdu beaucoup de leur poids; & le Public, qui ne voit plus ces affaires du même œil, est aujourd'hui moins crédule.

Après la dissolution du Parlement, & le triomphe des Roïalistes, les Témoins de Saftsbury, avec Tuberville, Smith, & les autres, s'adresserent aux Ministres, & déposerent contre leur Patron. Il est assez scandaleux que de telles dépositions pussent être écoutées; mais diverses raisons font juger que les Agens de la Cour, les Ministres, & le Roi même (*a*), allerent plus loin, & qu'ils s'efforcerent, quoique sans succès, de trouver des Témoins plus dignes de foi, pour soutenir ceux d'Irlande. Saftsbury fut arrêté; & l'Accusateur fut produit devant le Juré. Shute & Pilkington, nouveaux Scherifs de Londres, n'étoient pas moins engagés que leurs Prédécesseurs, dans le parti opposé à la Cour, & prirent soin de nommer un Juré fort dévoué à leur Cause; précaution nécessaire, puisqu'il eût été presqu'impossible de trouver des Esprits neutres. Aussi long-tems que la voie du serment fut emploïée, le crime de trahison fut clairement prouvé contre Saftsbury; ou plutôt, si clairement, qu'au fond, des témoignages de cette nature ne méritoient aucune sorte d'attention. Ce vieux Chef de Parti, formé dès sa premiere jeunesse, à la faction & l'intrigue, étoit représenté comme un indiscret, qui s'étoit ouvert, sans aucune réserve, à ces vils Brigands, sur ses plus criminelles intentions, & qui s'étoit emporté, contre le Roi,

(*a*) Relation du Capitaine Vilkinson.

en réproches si choquans, qu'on n'auroit pû les supposer, avec vraisemblance, que dans la bouche de quelque misérable, de la plus basse éducation, tel qu'eux-mêmes. A la vérité, on trouva, dans le Cabinet du Comte, l'esquisse d'une association contre le Papisme & le Duc d'York; & de quelques articles de cet Ecrit, on pouvoit tirer de fort dangereuses conséquences. Mais il ne paroissoit pas qu'il fût de sa main, ni qu'il l'eût même approuvé: d'ailleurs, comme on avoit proposé au Parlement divers projets d'association, il étoit fort naturel que ce Seigneur eût médité quelque plan, pour le présenter à cette Assemblée. Aussi les Jurés, après avoir pésé toutes ces circonstances, rejetterent-ils l'accusation; & le Peuple, assemblé en foule, témoigna sa joie par de vives acclamations, qui retentirent dans toute la Ville.

Procès du Comte d'Argyle.

Vers le même tems, on vit éclore, en Ecosse, un projet d'oppression beaucoup plus ouvert, contre un Seigneur moins odieux que Saftsbury; & l'Etat de cette Nation differant peu d'un véritable esclavage, ce plan eut tout le succès qu'on s'étoit promis. Le Comte d'Argyle s'étoit distingué, dès sa premiere jeunesse, par son attachement & sa fidélité pour la Famille roïale. Quoique son Pere fût à la tête des Covenantaires, il avoit constamment refusé d'entrer dans aucune de leurs mesures; & lorsqu'il avoit été revêtu d'une Commission de Colonel, par une résolution particuliere des Etats, il avoit attendu, pour l'exercer, qu'elle fût ratifiée par le Roi. Cette respectueuse conduite, & ses services, l'avoient mis dans une haute faveur, pendant que Charles étoit en Ecosse; & depuis la Bataille même de Worcester, toutes les disgraces de la Cause roïale n'avoient pû la lui faire abandonner. Il avoit continué, sous Midleton, de harasser les Anglois victorieux; & ce n'avoit été que sur l'ordre de ce général, qu'il s'étoit soumis à la Capitulation. La République & le Protecteur, à qui cette extrême fidélité n'avoit pas manqué de laisser des défiances, l'avoient fait ensuite arrêter sous quelques prétextes; & cette rigueur avoit duré jusqu'à la Restauration. Charles, sensible alors à son ancien zele, lui avoit rendu les biens de son Pere, l'avoit créé Comte d'Argyle; & lorsque le Parlement Ecossois l'avoit flétri par une injuste Sentence, il avoit

employé son autorité pour le rétablir. Dans toute la suite de ce regne, Argyle s'étoit conduit avec prudence ; & s'il n'étoit pas entré dans toutes les vues de la Cour, il avoit toujours marqué dans son opposition même, de sages & paisibles dispositions. CHARLES II. 1681.

Le Parlement d'Ecosse aïant été convoqué dans le cours de cet Eté, le Duc d'York y prit la qualité de Commissaire roïal. Outre les Subsides accordés au Roi, & la déclaration du droit inviolable de la succession, l'Assemblée dressa un Test, auquel tous ceux qui possédoient des Offices, civils, militaires ou Ecclésiastiques, devoient être assujettis. La Suprématie du Roi y étoit reconnue, le Covenant renoncé, l'obéissance passive hautement admise, & tous les engagemens qui menaçoient l'Eglise & l'Etat de quelqu'altération, entiérement annullés. Tel étoit cet Acte, dans l'état ou les Courtisans l'avoient proposé. Mais le Parti de la Patrie proposa d'y joindre un article d'adhésion à la Religion Protestante, qui ne pouvoit être refusé avec décence. Tant de clauses formoient un serment d'une extrême longueur ; & ce qu'il y eut de pis, on y ratifioit une Confession de foi, imposée peu de tems après la Réformation, qui contenoit quantité d'articles entiérement oubliés, & quelques-uns, où la doctrine de la résistance étoit établie : de sorte que cette piece, qui fut dressée, avec précipitation, parut, en l'examinant, un mélange de contradictions & d'absurdités. Quelques Particuliers, des plus attachés à la Couronne, y refuserent leur soumission. Les Evêques, avec une grande partie du Clergé, firent des remontrances. Le Comte de Queensbury refusa de prêter le serment, sans explication : & le Conseil même jugea que pour la satisfaction du Public, le Test demandoit des éclaircissemens.

Quoique les Partisans de la Cour ne pussent rejetter la clause d'adhésion à la Religion Protestante, ils proposerent comme un témoignage convenable de respect, que tous les Princes du sang roïal fussent dispensés de prêter le serment. Cette exception fut ardemment combattue par d'Argyle, jusqu'à faire observer, que le seul danger, qu'il y eût à craindre pour la Religon Protestante, ne pouvoit venir que de la Famille roïale. La force, qu'il sut donner à ses argumens, excita l'in-

dignation secrete du Duc d'York, qui lui en fit bien-tôt
Charles II. sentir les effets.
1681. Argyle, adoptant le Test, en qualité de Membre du Conseil privé, y joignit une explication, sous les yeux du Duc, à qui l'on prétend qu'il l'avoit déja communiquée, & qu'il croioit l'avoir fait approuver. Elle étoit dans les termes suivans: « J'ai considéré ce Test, & je suis dans la disposition » de m'y soumettre, autant qu'il m'est possible. Je suis persuadé que le Parlement n'a jamais eu dessein dimposer des » sermens contradictoires: ainsi je juge que chacun ne peut » l'expliquer que pour soi-même. Je l'adopte donc, autant » qu'il s'accorde avec lui-même & avec la Religion Protestante: & je déclare, que je n'entens pas me lier dans un » sens, qui m'empêche de souhaiter ou de procurer des changemens qui me paroîtront avantageux à l'Eglise ou à l'État, » c'est-à-dire, qui ne puisse s'accorder avec la Religion Protestante & ma fidélité pour l'Etat. Je regarde cette déclaration, comme faisant partie de mon serment». Le Duc entendit ces expressions avec beaucoup de tranquillité. Personne ne parut s'en offenser. Argyle prit séance, le même jour, au Conseil: & tout le monde étoit fort éloigné de s'imaginer qu'il se fût rendu coupable d'un crime capital, lorsqu'il n'avoit pas donné même occasion à la moindre apparence de mécontentement ou de réprimande.

Sa surpise fut extrême, peu de jours après, d'entendre qu'il y avoit ordre de l'arrêter; & qu'il étoit accusé de haute trahison, de mensonge, de parjure, & qu'on lui faisoit, de sa déclaration, un crime, qui l'exposoit à la perte de ses dignités, de ses biens & de sa vie. Les détails sont inutiles, où l'injustice est si manifeste. On faisoit luire l'épée de la Justice, sans la revêtir de ses apparences; & si la forme légale étoit conservée, c'étoit pour fortifier, ou plutôt, pour aggraver l'oppression. De cinq Juges, trois ne firent pas scrupule de trouver le Prisonnier coupable de trahison & d'imposture. Un Juré, de quinze Seigneurs, se déclara contre lui: & le Roi, consulté, ordonna que la Sentence fut prononcée. Mais l'exécution en fut suspendue jusqu'à d'autres ordres.

Le Duc & ses Créatures prétendirent que la vie & les biens du

du Comte d'Argyle, n'étoient dans aucun danger ; & que si son Procès avoit été poussé si loin, c'étoit pour le faire renoncer à quelques Jurisdictions héréditaires, qui donnoient à sa famille une dangereuse autorité dans les Montagnes d'Ecosse, & qui s'opposoient aux cours de la Justice commune. Mais en supposant que cette vue pût être justifiée, les moïens étoient infames, & réellement incompatibles avec un Gouvernement, non-seulement libre, mais civilisé. Argyle ne devoit pas plus de confiance à la bonté, qu'à la justice de ses Ennemis. Il trouva le moïen d'échapper à la vigilance de ses Gardes ; & s'étant rendu à Londres, il y demeura caché, pour attendre l'occasion de passer en Hollande.. Le Roi, qui n'ignora pas sa retraite, ne voulut point qu'il fût arrêté (*a*). Mais toutes les parties de sa Sentence, qui dépendoient du Gouvernement, furent exécutuées à la lettre ; ses biens confisqués, & ses Armoiries mises en piéces.

CHARLES II. 1681.

Etats des affaires en Ecosse.

La passion de la liberté, naturellement si vive en Ecosse, paroissoit entiérement éteinte ; & la Nation n'en avoit conservé qu'un esprit de mutinerie & de sédition, nourri par un zele de Religion mal entendu. Cameron & Cargil, dex furieux Prédicans, s'emporterent beaucoup plus que tous leurs Collegues. Ils excommunierent publiquement le Roi, pour sa tyrannie & pour avoir violé le Covenant ; & par une déclaration solemnelle, ils renoncerent au serment d'obéissance. Cameron fut tué par les Troupes Roïales, dans une Action, près d'Air-Moss ; Cargil fut pris & pendu. Un grand nombre de leurs Partisans furent mis en Justice & convaincus. On raconte que la vie leur fut offerte, à condition de prononcer seulement, *vive le Roi* ; mais qu'on ne put obtenir d'eux que des prieres pour son repentir. On fit valoir cette obstination ; comme une apologie pour les rigueurs du Gouvernement. Mais un peu de réflexion en feroit tirer la conséquence opposée. Une si malheureuse illusion mérite plus de pitié que de colere. Il est incroïable que des Créatures humaines eussent pû porter la folie à cet excès, sans y avoir été poussées par une longue suite de violences & d'oppressions.

Charles, se voïant maître en Angleterre, & ne redoutant

(*a*) Burnet, Tom. I. pag. 522.

CHARLES II. 1681. plus les clameurs d'un Parti terrassé, permit au Duc d'York de lui rendre une visite, après laquelle il se laissa bien-tôt persuader de consentir à son retour absolu, & de lui donner quelque part à l'administration. Le Duc reprit néanmoins la route d'Ecosse, pour amener sa Famille, & pour regler ce Gouvernement; mais aïant choisi de faire le voïage par Mer, son Vaisseau toucha, sur un banc de sable, & s'ouvrit. Il eut le bonheur de se sauver, dans une chaloupe; & si l'on en croit quelques Mémoires du tems, tandis que plusieurs personnes de qualité, entre lesquelles on compte Hyde, son Beau-frere, périssoient à sa vue, il emploïa tous ses soins à sauver une partie de ses chiens & de ses Prêtres, car l'emportement de ces Ecrivains leur fait mettre peu de distinction entre ces deux especes de Favoris. On assure aussi que la chaloupe auroit pû contenir plus de personnes; & que non-seulement on repoussa ceux qui s'efforçoient d'en approcher à la nage; mais qu'on coupa les mains à quelques-uns. L'esprit de Faction, dans ces misérables conjonctures, interprete ou représente, avec si peu de fidélité, toutes les actions des Grands, qu'on doit être fort en garde contre les autorités suspectes. Il est plus certain, & digne en même tems de remarque, que les Matelots demeurés à bord, où, voïant leur Vaisseau s'abîmer, la mort devoit leur paroître inévitable, n'eurent pas plutôt vu le Duc hors de danger, qu'ils poussérent un grand cri, pour marquer leur satisfaction & leur joie.

Pendant le séjour, qu'il fit en Ecosse, il prit des manieres fort civiles pour la haute & la petite Noblesse; & cette conduite lui gagna leur affection: mais il traita rigoureusement les Enthousiastes; & dans plusieurs occasions, il fit éclater une humeur sévere, pour ne pas dire implacable. On raconte même qu'il assistoit ordinairement à la torture des Criminels, & qu'il regardoit aussi tranquillement ce spectacle, que s'il n'eût été question que d'une expérience curieuse(*a*). Il laissa l'autorité entre les mains du Comte d'Aberdeen, Chancelier d'Ecosse, & du Comte de Gneenshury, Trésorier. L'administration de

(*a*) Burnet, Tom. I. pag 583. Wodrow. T. 2. pag. 139. M. Hume remarque ici que ce dernier Auteur, dont il préfere l'autorité à celle de l'autre, ne cite que l'exemple de *Spreul*, qui semble, dit-il, avoir été fort extraordinaire.

ces deux Seigneurs parut extrêmement despotique. Un Gentilhomme, nommé Weir, fut mis en Justice, pour s'être trouvé dans la compagnie d'un autre, accusé d'avoir pris part à la révolte, quoiqu'il n'eût pas été désigné dans les proclamations. Les raisons qui firent condamner Weir, car être accusé, par les Ministres d'Ecosse, c'étoit être condamné, furent un enchaînement d'inductions, dans l'ordre suivant: » Un Particulier, supposoit-on, ne pouvoit avoir pris part » à la révolte, sans en avoir fait naître quelque soupçon » dans le voisinage : si ses voisins l'avoient soupçonné, il » étoit à présumer, aussi, qu'ils devoient savoir quelque chose » du fondement des soupçons : or tout le monde étoit obligé ,, de déclarer ses soupçons au Gouvernement, & d'éviter ,, la compagnie des Traîtres ; & manquer à ce devoir, c'étoit ,, participer à la trahison. La conclusion étoit ; vous avez ,, conversé avec un Rebelle ; ainsi vous êtes rebelle vous-,, même ,,. Weir obtint assez difficilement un repit : mais on résolut sérieusement de tirer parti de lui. On forma des Cours de Judicature dans les Comtés du Sud & de l'Ouest, & les recherches furent séveres contre cette nouvelle espece de crime. La durée de ces Tribunaux devoit être de trois ans, à la fin desquels on promettoit une indemnité : & ceux qui prêteroient le serment du Test devoient jouir, sur le champ, de la faveur de cette amnistie ; les Presbytériens, allarmés d'une rigueur, dont personne ne pouvoit se croire exempt, penserent à quitter leur Patrie, & firent passer quelques Agens en Angleterre, pour traiter, avec les Propriétaires de la Caroline, d'un établissement dans cette Colonie. Il n'y avoit pas de condition qui ne leur parût préférable au malheur de vivre dans un Païs, où l'acharnement de la persécution leur ôtoit toute espérance de repos & de sûreté.

CHARLES II. 1681.

Environ deux mille Presbytériens se virent proscrits, sous prétexte de conversation ou de commerce avec les Rebelles (a), & furent continuellement chassés, dans leurs retraites, par des Soldats, par des Espions, des Délateurs & des tyranniques Magistrats. On s'étoit mis sur le pié de faire, à des malheureux qui vivoient paisiblement dans leurs maisons,

(a) Wodrow. T. 2. Appendix 94.

CHARLES II. 1681.

des questions qui n'étoient qu'autant de piéges. „ Voulez-„ vous renoncer au Covenant ? Regardez-vous le soulévement de Botwel comme une révolte ? La mort de l'Ar-„ chevêque de S. André vous paroit-elle un assassinat ? » Et ceux, qui refusoient de s'expliquer, étoient condamnés au dernier supplice (*a*). On vit conduire au gibet, jusqu'à des Femmes, pour ce crime prétendu. Une troupe de Fugitifs, que l'oppression rendoit fanatiques, avoient publié une séditieuse Déclaration, par laquelle ils renonçoient à toute obéissance, pour Charles Stuart, auquel ils donnoient, avec assez de raison, pour ce qui les concernoit, le nom de Tyran. Le Conseil prit occasion de cet incident, pour imaginer une fort étrange espece d'oppression. Des Soldats furent dispersés dans toutes les parties de l'Ecosse ; & les Officiers, jusqu'aux subalternes, furent autorisés à forcer tous les Mutins d'abjurer la Déclaration, avec ordre, sur le seul refus, de les faire aussi-tôt passer par les armes (*b*). L'énumération de toutes les violences, ou, dans d'autres termes, de l'absurde Tyrannie, qu'on vit exercer alors en Ecosse, seroit ennuïeuse & révoltante ; cependant on en distingue une, dont la singularité mérite l'attention d'un Historien.

On avoit fait arrêter trois Femmes (*c*), qui furent sommées de prêter le serment ordinaire d'abjuration. Elles refuserent d'obéir ; & leur Sentence capitale fut d'être noïées. Une des trois étoit dans un âge avancé, & les deux autres fort jeunes ; l'une de dix-huit ans, l'autre de treize. Les plus violens Persécuteurs eurent honte d'envoïer la plus jeune au supplice : mais les deux autres furent conduites au lieu de l'exécution, & liées à deux poteaux, que la mer ne baignoit point en basse marée ; invention, qui rendit leur mort plus lente, c'est-à-dire plus terrible. La vieille femme fut placée le plus loin, & promptement étouffée par l'abondance des flots. La jeune, effraïée de ce spectacle, ou vaincue par les instances de ses Amis, consentit à prononcer vive le Roi. Aussi-tôt, les Spectateurs s'écrierent qu'elle avoit prouvé sa soumission, & dans cette idée elle fut détachée du Poteau. Le Major Win-

(*a*) Idem. T. 2. Passion.
(*b*) Ibidem. pag 434.
(*c*) Ibid. pag. 503.

ram, commandé pour l'exécution, voulut que l'abjuration fût signée; & sur le refus de cette malheureuse Fille, il ordonna qu'elle fût plongée sur le champ dans l'eau, où elle fut bientôt suffoquée.

CHARLES II. 1681.

On attribue, du moins en partie, la sévérité de l'administration d'Ecosse au Duc d'York, à qui Charles avoit confié le Gouvernement du Païs, & qui, malgré son éloignement prenoit assez de part aux affaires, pour ne laisser rien échapper d'important. L'Angleterre même se ressentit des mêmes rigueurs, qui furent attribuées à la même cause. Ce Prince étoit moins aimé, & moins estimé que le Roi, mais plus redouté; & par conséquent il étoit servi avec plus d'exactitude & de soumission. On ne laissa pas tomber le mot de Waller: Charles, dit alors le Poëte, en dépit du Parlement qui ne veut pas que le Duc d'York lui succede, a résolu de le faire regner d'avance.

Etat du Ministere en Angleterre.

Cependant, comme il aimoit à maintenir la balance au Conseil, il soutenoit encore Hallifax, qu'il créa Marquis, & Garde du Sceau privé, quoique sans cesse opposé au Duc. Ce Seigneur, le plus beau génie, & le plus habile, de tous les Ministres de ce régne, affectoit une espéce de neutralité entre les Partis, & passoit pour le Chef d'un petit Corps, distingué par le nom de Trimmers (*a*). Ce ménagement, plus ordinaire à la simple intégrité, qu'à l'ambition, ne put néanmoins, lui procurer la premiere de ces deux réputations; &, dans l'opinion du Public, il passa plutôt pour un Intriguant que pour un vrai Patriote. Sunderland, partisan zélé du Bill d'exclusion, & déplacé à ce titre, fut rappellé à l'administration, avec le consentement du Duc. Mais son extrême duplicité, ou du moins, l'inconstance perpétuelle de sa conduite, fit soupçonner que c'étoit par la direction du Roi qu'il s'étoit lié avec le Parti de la Patrie. Hyde, créé Duc de Rochester, étoit le premier Commissaire du Trésor, & parfaitement dans les intérêts du Duc.

Le Roi se vit obligé d'agir lui-même en Chef de Parti; situation fâcheuse pour un Prince, & toujours la source de beaucoup d'injustices & d'oppressions. Il savoit combien les

(*a*) C'est-à-dire, qui biaisent, qui nagent, comme l'on dit, entre deux eaux.

Charles II. 1681.

Non-Conformistes étoient suspects aux Anglicans ; & contre les maximes de tolérance, qu'il avoit soutenues jusqu'alors en Angleterre, il résolut de contenter ses Amis, par une ouverte persécution de ses Ennemis. Les Loix, contre les Conventicules, furent exécutées rigoureusement : conduite, dont le Roi savoit qu'il ne falloit esperer aucune diminution, ni du nombre, ni du crédit des Non-Conformistes, & qui doit être attribuée, par conséquent, à la passion plus qu'à la politique. Dans les vues qu'on se proposoit, il n'y avoit rien à se promettre de la persécution, si elle n'étoit poussée jusqu'à l'entiere extermination des malheureux Récusans.

Nouveaux Scherifs.

Quoique l'autorité du Monarque se fortifiât de jour en jour, elle trouvoit encore de puissans obstacles, sur tout de la part de Londres, qui étoit entre les mains des Mécontens. Il n'y avoit aucune apparence que les Jurés, de la nomination des Scherifs, fussent des Juges tout à fait neutres, entre la Cour & le Peuple ; & depuis l'expérience récente, dans l'affaire de Saftsbury & de Collége, on y pouvoit craindre de l'impunité pour la trahison. Ainsi le plus important service, qu'on pût rendre à la Cour, étoit de mettre les affaires sur un autre pied. Le Chevalier Moor, Lord Maire, gagné par Jenkins, Secretaire d'Etat, insista sur le privilege attaché à son office, de nommer un des Scherifs ; & le jour de l'élection, il but à la santé de North, riche Commerçant, qui ne fit pas difficulté d'accepter une distinction d'une grande dépense. Les Patriotes, ou les Whigs, prétendirent qu'étant revenu depuis peu de Turquie, & par conséquent, peu versé dans les affaires publiques, il étoit un instrument plus propre aux vues de la Cour. La voie des suffrages fut proposée pour l'élection d'un autre Scherif ; & l'on vit naître une contestation fort vive. La plus grande partie de l'Assemblée, conduite par les deux Scherifs de l'année précédente, ne reconnut point le droit du Lord Maire pour la nomination d'un de ces Officiers municipaux, & demanda qu'ils fussent élus tous deux par les Corps de Bourgeoisie. Papillon & Dubois étoient ceux que les Wighs se proposoient de choisir ; & le Parti de la Cour parut déclaré pour Box. On convint de recueillir les voix. Mais le Maire n'aïant pas voulu que l'élection se fît,

au préjudice de son droit, pour les deux places vacantes, les anciens Scherifs & lui se séparerent; & des deux côtés, les suffrges furent recueillis à part. Le Parti de la Patrie, qui donna les siens pour Papillon & Dubois, étoit beaucoup plus nombreux que celui de la Cour, en faveur de Box. Cependant le Maire, ne cessant pas de prétendre que son election étoit la seule conforme aux Loix, déclara Box légitimement élu. Ainsi l'on n'étoit pas à la fin des difficultés. Box, craignant les suites d'une élection si douteuse, prit le parti de païer l'Amende; & le Maire se crut obligé de recommencer son opération. Lorsqu'il eût fait cette déclaration à l'Assemblée, il s'éleva un cri d'opposition; & les deux Scherifs, élus par les Patriotes, furent demandés, comme les seuls qui fussent avoués par la Loi. Mais le Maire soutenant toujours que Box avoit été légitimement élu, & qu'il étoit question de remplir sa place, l'opération fut recommencée; & dans le tumulte, ses Partisans, en petit nombre, élurent Rich, homme peu connu, ou peu considéré des Corps de la Bourgeoisie. Aussitôt North & Rich prêterent serment pour l'année suivante; mais ils eurent besoin d'être soutenus, par une Garde des Compagnies de la Ville, pour entrer en possession de leur Office. L'élection d'un Lord Maire, du Parti de la Cour, qui se fit trois mois après, fut accompagnée, si l'on en croit les Auteurs du tems, de circonstances encore plus violentes & plus irrégulieres.

Ainsi les Patriotes perdirent tous leurs avantages dans la Ville, où depuis le commencement des Factions, ils s'étoient maintenus, constamment & presque sans opposition, dans une grande supériorité. Ce qu'on pouvoit desirer de plus heureux, c'étoit que les partialités, qu'on avoit reprochées aux Jurés, fussent corrigées, sans en faire naître d'autres, d'un genre opposé: mais, dans le désordre actuel de la Nation, la neutralité paroissoit presqu'impossible. Le Parti de la Cour & de l'Eglise, qui se trouvoit parvenu à composer les Jurés, fit servir la Justice à toutes ses vues; & le Roi put se flatter d'obtenir une pleine vengeance de ses Ennemis. On ne fut pas bien long-tems, sans ressentir les effets de ces altercations. A la premiere nouvelle que le Duc d'York pensoit, à quitter

CHARLES II. 1681. l'Ecosse, Pilkington, homme violent, s'étoit échappé à dire : „ il a déja mis le feu à la Ville ; à présent, il vient „ nous égorger ». Le Duc fit appeller Pilkington en Justice, pour ces scandaleuses expressions ; & contre une ancienne Loi, ratifiée par la grande Charte, qui ne permet pas de porter une Amende jusqu'à la ruine entiere du Coupable, il fut condamné à païer, en réparation, l'énorme somme de cent mille livres sterling. Le Chevalier Ward, ancien Maire, un des Témoins qui déposerent en sa faveur, fut accusé de parjure, & condamné au Pilory : Sentence d'une extrême rigueur, & capable d'effraïer tous ceux qui pouvoient rendre quelque service de même nature aux Ennemis de la Cour.

1682. Mais cette grande victoire, de la Couronne sur la Ville, n'étoit pas absolument décisive ; & la contestation pouvoit se renouveller, tous les ans, à l'élection des Magistrats. On forma un projet de la plus haute importance, non-seulement pour rendre le Roi maître de la Capitale, mais pour lui faire obtenir, par cet exemple, le même ascendant sur toutes les Communautés du Roïaume, & porter, à la constitution légale, la plus dangereuse atteinte qu'elle pût jamais recevoir du Monarque le plus arbitraire & le plus puissant. Tous les Roïalistes, quoiqu'Anglois, & zélés de quelque degré pour la liberté, se laisserent engager par haine pour la Faction contraire, & par le desir de la supériorité, à prêter leur assistance pour cette violente entreprise. Un ordre de *Quo-Warranto*, fut porté contre la Ville, c'est-à-dire, une injonction du Roi pour lui faire rendre compte de la validité de ses Chartes. On la prétendoit déchue de ses Priviléges, par deux offenses dont ses Magistrats s'étoient rendus coupables. Après le grand incendie de *1666*, tous les Marchés aïant été rebâtis & pourvus des commodités nécessaires, le Conseil de Londres, pour fournir à cette dépense, avoit imposé une petite taxe sur les Denrées ; en 1679, il avoit présenté une Adresse au Roi, contre la prorogation du Parlement, & la Cour avoit été choquée des expressions suivantes. “ Vos » Supplians sont extrêmement surpris de la derniere proro- „ gation, par laquelle l'exercice de la Justice Publique dans le

» le Roïaume, & les approvisionnemens nécessaires pour la » sûreté de Votre Majesté & celle de ses Sujets Protestans, » ont souffert une grande interruption «. Ces termes contenoient, disoit-on, une condamnation scandaleuse de la conduite du Roi. La cause de Londres fut plaidée par Treby & Pollexen, contre le Procureur & le Solliciteur général.

Ces deux Avocats établirent en principe, » que depuis la » fondation de la Monarchie, il n'y avoit pas d'exemple » d'une Communauté, déchue ou privée de ses droits, par » confiscation, & que la supposition étoit absurde en elle-» même : qu'une Communauté, prise dans l'acception qui » convient à cette idée, étoit incapable de crime ou d'of-» fense, & qu'on ne pouvoit rendre comptable d'une faute, » que ceux qui l'avoient commise : que les Membres Parti-» culiers, en se choisissant des Magistrats, ne leur confioient » que des pouvoirs légitimes, & que si les Magistrats excé-» doient ces pouvoirs, leurs Actes étoient sans force, mais » ne pouvoient envelopper le Corps dans l'imputation d'au-» cun crime : que telle avoit été constamment la pratique de » l'Angleterre, excepté dans le tems de la Réformation, lors-» que les Monasteres avoient été confisqués ; mais que ce » cas étoit extraordinaire, & qu'ensuite on avoit même jugé » nécessaire de ratifier tout, par Acte de Parlement : que les » Communautés, formées pour le bien Public, & pour sub-» sister toujours, ne doivent pas être anéanties pour une » faute passagere de quelques-uns de leurs Membres, dont » les offenses particulieres pouvoient être recherchées, sans » porter aucune atteinte au Corps, qu'une Terre même, lors-» qu'elle étoit substituée, ne pouvoit être confisquée à la Cou-» ronne pour crime de trahison dans le Possesseur, & que s'il » en étoit dépouillé, elle passoit à l'Héritier naturel : que les » offenses, qu'on reprochoit à la Ville, loin de mériter une » punition si sévere, n'étoient pas même sujettes à la moindre » réprimande : que toute Communauté jouissoit du droit de » se faire des Statuts & des Réglemens, & qu'on ne comp-» toit pas, au moindre Bourg d'Angleterre, le pouvoir de » pousser l'exercice de ce droit plus loin, que Londres ne » l'avoit fait dans l'occasion qu'on faisoit valoir : que cette

CHARLES II. 1682.

» Ville aïant réparé, à ses frais, des Marchés bâtis sur un » terrein dont elle avoit la propriété, pouvoit exiger, aussi » légitimement, une petite rétribution de ceux qui vouloient » y apporter des Denrées, que le Propriétaire d'une Maison » pouvoit en demander la rente : que ceux, à qui cette con» dition déplaisoit, étoient libres de ne rien apporter au » Marché, & que s'ils avoient païé, c'étoit volontairement : » que le Droit de présenter des Pétitions ou des Adresses, » étoit un Droit reconnu, & que Londres n'avoit pas abusé » de ce Privilége : que le Parlement, & le Roi lui-même, avoit » souvent déclaré le danger dont le complot Papiste menaçoit » la Nation, & qu'il ne pouvoit être recherché que par la » méthode Parlementaire : qu'on ne disconviendroit pas que » l'accusation des Seigneurs Papistes n'eût été rallentie par » les fréquentes prorogations, aussi bien que la formation des » Loix nécessaires, & les précautions pour la défense Publi» que : que la fidélité de la Ville n'avoit pas eu moins de part » à l'Adresse, que le soin de sa propre conservation, puis» qu'il étoit reconnu que la vie du Roi étoit dans un continuel » danger, de la part des Conjurés ; que la Ville n'avoit pas » raisonnablement accusé Sa majesté d'arrêter le cours de la » Justice, & bien moins d'en avoir eu l'intention, puisqu'on » accordoit que les mauvais Conseillers étoient responsables » seuls, des suites pernicieuses de toutes les résolutions : enfin » qu'il étoit inconcevable que deux faits publics, pour lesquels » on n'avoit inquiété, depuis si long-tems, aucun des Parti» culiers coupables, fussent maintenant punis sur le Corps de » la Communauté, qui avoit toujours été, & qui devoit tou» jours être innocent ».

Il est évident que l'apologie de la Cour ne pouvoit être fondée que sur des raisons d'Etat : mais, à ne consulter que la Loi, les Juges, qui condamnerent la Ville, furent tout à fait inexcusables, puisqu'ils ne devoient consulter, eux-mêmes, que les purs principes de la Justice établie dans la Nation. La durée des places de Judicature dépendoit alors de la volonté du Roi ; ce qui rendoit impossible de gagner, contre la Cour, une cause à laquelle toutes ses forces étoient emploïées. Après la Sentence, Londres se vit obligée de faire

les plus humbles supplications au Roi, pour obtenir le rétablissement de ses Chartes : mais cette faveur lui fut vendue assez cher. Il fallut, en récompense, s'assujettir à de fâcheux Réglemens : tels furent, que le Lord Maire, les Scherifs, le Recorder, le premier Sergent & le Secretaire, ne feroient plus admis à leurs Offices, sans l'approbation du Roi ; que si l'élection du Maire & des Scherifs étoit deux fois contraire à ses volontés, le droit de nommer les Magistrats par commission lui appartiendroit : que le Lord Maire & les Echevins pourroient déplacer tous les autres Magistrats ; & que dans le cas de mort, un Echevin ne pourroit être remplacé qu'avec le consentement de la Cour Municipale, qui pourroit nommer elle-même à cette place, lorsqu'elle désaprouveroit deux fois l'élection.

CHARLES II. 1682.

Toutes les autres Communautés du Roïaume jugerent, par l'exemple de la Capitale, combien il leur feroit inutile de vouloir lutter contre la Cour ; & la plûpart consentirent successivement à livrer leurs Chartes entre les mains du Roi. On leur fit païer de grosses sommes, pour en obtenir la restitution ; & tous les Offices, de quelque profit, ou de quelque autorité, demeurerent à la disposition de la Couronne. Ceux qui ne jugent des actions des Princes, que par les regles de la politique, peuvent excuser, dans Charles, une conduite qui servoit à l'extension de son pouvoir, & qui lui fit acquérir beaucoup d'ascendant sur toutes les Communautés. Mais il semble étrange que les Roïalistes indépendans, qui n'eurent jamais dessein de rendre la Couronne absolue, fussent ennivrés de leur victoire, jusqu'à confirmer, par leur approbation, des exemples qui ne laissoient aucun privilege National en sûreté, & qui autorisoient la Couronne, à retirer, par les mêmes voïes, & sous les mêmes prétextes, ces Chartes qui lui plaisoit ici d'accorder. Tous le amateurs de la liberté jugerent sans doute, qu'une Nation, qui voïoit ses Loix fondamentales renversées avec cette violence, par le choc des Factions, avoit droit de recourir à tous les expédiens de la prudence, pour se rétablir dans les avantages qu'elle avoit perdus.

Extrême pouvoir de la Couronne.

Pendant que la Couronne avoit une Faction si puissante, la résistance n'auroit été, ni juste, ni prudente ; & les Esprits

1683.

Charles II. 1683. Conspiration.

lages ne virent pas de meilleur parti, que de se soumettre paisiblement à des maux qu'ils ne pouvoient arrêter. Cependant il existoit un Parti de Mécontens, (*a*) que la crainte du trouble effraïoit si peu, qu'avant la naissance même de ces injustices, qui mettoient la Constitution entiere au pouvoir de la Cour, ils avoient formé des plans d'opposition, dans un tems où la Justice ne parloit pas plus pour eux que la prudence. Au Printems de 1680, c'est-à-dire, un peu avant l'Assemblée d'Oxford, Charles avoit été saisi, à Windsor, d'une fievre, qui n'avoit pas causé peu d'allarmes. Le Duc de Monmouth, le Lord Grey, & le Lord Russel, excités par l'inquiet Shaftsbury, étoient convenus, dans la supposition que la maladie du Roi fût mortelle, de prendre les Armes & de s'opposer à la succession du Duc d'York. La santé de Charles se rétablit: mais ces dangereux projets n'en subsisterent pas moins. Les mêmes Conspirateurs, avec les Comtes d'Essex & de Salisbury, étoient résolus de continuer le Parlement d'Oxford, lorsqu'il seroit cassé par le Roi, comme on s'y attendoit chaque jour; & quelques Chefs des Communes entrerent dans cette résolution désesperée. Ils allerent jusqu'à retenir plusieurs Pairs dans leur Chambre, sous prétexte de signer une protestation, contre le dessein formé de rejetter l'accusation de Fitz-Harris; mais aïant appris que la Chambre-Basse s'étoit séparée dans une grande consternation, ils furent obligés de se disperser comme elle. La prison & le Procès de Shaftsbury avoient fait évanouir, quelque tems, ces Complots; & ce ne fut qu'à l'occasion des nouveaux Scherifs, qu'ils se réveillerent. Les Chefs du Parti, commençant à craindre pour eux-mêmes, observerent, avec joie, que les Citoïens étoient frappés de la même crainte, & leur courage fut ranimé, pour les plus périlleuses entreprises. Outre leurs sollicitations dans Londres, ils s'efforcerent d'engager la grande & la petite Noblesse de plusieurs Comtés, à prendre les Armes. Monmouth s'assura

(*a*) Histoire secrete du Complot de Rye; par le Lord Grey; c'est la plus ample & la plus authentique Relation de tous ces événemens, qui est confirmée d'ailleurs pour l'essentiel, par Sprat, & par Burnet même, aussi bien que par les Procès & les dernieres confessions des Conspirateurs: de sorte qu'il est étonnant que quelqu'un ait pu prétendre que cette conspiration fût une imposture, comme le Complot Papiste.

du Comte de Macefield, du Lord Brandon, du Chevalier Gerard, & d'autres Seigneurs ou Gentils-hommes de Cheshire. Le Lord Russel s'établit une correspondance avec les Chevaliers Courtenay, Rowles & Drake, qui promirent de soulever toute la partie Occidentale du Roïaume; & Tranchard, qui jouissoit du plus grand crédit à Tawnton, Ville mal disposée pour la Cour, répondit particulierement d'un secours considérable de tout ce Canton. Shaftsbury, & Ferguson, son Emissaire, Ministre indépendant, d'un génie fort actif, se chargerent du ménagement de la Capitale, qui faisoit la principale confiance des Associés. La mine, prête à jouer, fut arrêtée par la circonspection de Russel, qui fit consentir Monmouth à quelque délai. D'un autre côté, Shaftsbury fut si frappé du danger, qu'immédiatement après la nomination des Scherifs de la Cour, il avoit quitté son logement ordinaire, pour se retirer secrétement dans la partie de la Ville qui se nomme la Cité, où, desespéré de voir avorter ses projets de vengeance & d'ambition, il méditoit tous les furieux systêmes que ces deux passions pouvoient lui dicter. Il se récrioit contre les délais; il représentoit à ses Complices, qu'après être allés si loin, après avoir confié leur secret à tant de personnes, il ne restoit de sûreté, pour eux, que dans la prompte exécution de leurs desseins. L'entreprise fut renouvellée: les Assemblées des Conspirateurs furent indiquées dans différentes Maisons, sur-tout chez Shepard, riche Marchand de vin. On regla l'ordre des Soulevemens, à Londres, à Bristol, dans les Comtés de Chester & de Devon; on fixa les rendez-vous, en divers lieux de la Ville, & toutes les opérations furent concertées. Monmouth & le Colonel Armstrong, chargés de reconnoître l'état des Gardes, assurerent qu'on pouvoit tenter l'attaque. On dressa un Manifeste, pour la justification de l'entreprise. Il fut lu; il fut approuvé. Enfin toutes les circonstances sembloient rendre le soulevement inévitable, lorsque Tranchard y mit un nouvel obstacle, en déclarant que dans les Comtés de l'Ouest, les préparatifs demandoient encore quelques semaines.

CHARLES II. 1683.

Shaftsbury devint furieux de tant de ménagemens & de délais, pour un attentat, qui ne pouvoit réussir que par la

CHARLES II. 1683.

diligence & l'audace. Il menaça de commencer le soulevement avec ses Amis, dans la seule Ville de Londres, où il se vantoit de pouvoir mettre en armes, au premier signe, dix mille hommes de résolution. Monmouth, Russel, & tous leurs Associés, commençoient à craindre que le désespoir ne l'engageât dans quelque démarche inconsidérée; lorsqu'ils furent informés qu'après an long combat entre la crainte & la rage, il avoit renoncé à tout espoir de succès, & qu'il étoit passé en Hollande. Il y mena une vie privée, dans la Ville d'Amsterdam, où, pour rendre sa situation plus sûre, il souhaita d'entrer dans la Magistrature, mais on se souvint de ses violens consels contre la République, & toutes ses sollicitations furent rejettées. Une maladie le mit bien-tôt au tombeau; & sa mort ne parut causer, ni chagrin à ses Amis, ni joie à ses Ennemis. Malgré sa capacité, un caractere si furieux avoit fait beaucoup de tort au Parti qu'il avoit embrassé. Les violences & les injustices, qu'il n'avoit pas cessé d'inspirer & de soutenir, avoient excédé les bornes mêmes de la Faction; & le Public n'avoit pu manquer de se souvenir quelquefois que le même homme, auquel il voïoit tant de zele pour la Patrie, étoit autrefois le plus prostitué des Courtisans. On observe, avec étonnement, que cet Homme, dont les principes & la conduite étoient sujets à tant de reproches sur les autres points, fût excellent Chancelier, & que ses décrets, dans cet éminent office, furent toujours remarquables par leur modération & leur équité: tant il est difficile de rencontrer, dans l'Histoire, un caractere entierement bon ou mauvais; quoique les préventions de Parti emportent si souvent les Historiens aux excès du Panégyrique & de la Satyre.

Mort du Comte de Shaftsbury, & son caractere.

Après le départ de Shaftsbury, les Conspirateurs trouverent quelque difficulté à renouer leur correspondance avec les Mécontens de la Ville, qui s'étoient accoutumés à ne recevoir la Loi que de lui. Cependant leurs vues & leurs craintes communes les obligerent enfin de recourir l'un à l'autre; & bien-tôt ils recommencerent un projet régulier de soulévement. Il se forma un Conseil de six personnes; Monmouth, Russel, Essex, Howard, Algernoon Sidney, &

Jean Hambden, Petit-fils du grand Chef Parlementaire. Ces Chefs d'un Parti fort humilié entrerent en convention avec le Comte d'Argyle & les autres Mécontens Ecossois, qui s'engagerent, sous promesse de 10000 livres sterling pour acheter des armes & des munitions en Hollande, à mettre les Covenantaires en Campagne. Il devoit se faire aussi des soulévemens dans Cheshire & dans les Comtés de l'Ouest, pour échauffer celui de la Capitale ; & les Chefs tinrent quelques Assemblées, où tous ces projets reçurent leur derniere forme. Mais ces Guides populaires différoient extrêmement dans leurs vues. Sidney étoit passionné pour la République. Essex avoit embrassé le même plan. Monmouth avoit conçu l'espérance de s'ouvrir un chemin au Trône. Russel & Hambden, également attachés à l'ancienne Constitution, ne se proposoient que l'exclusion du Duc, & la réparation des désordres. Howard étoit un homme sans principes, toujours prêt à se déclarer pour le Parti, dans lequel on pouvoit lui faire trouver ses avantages. Malgré cette différence de caractere & de vues, leur haine commune, contre le Duc d'York & l'Administration présente, les réunissoit dans un même Parti ; & la dangereuse voïe du soulévement fut embrassée sans retour.

CHARLES II. 1683.

Tandis que les Plans occupoient les Chefs, il s'étoit formé une autre Conspiration, d'un ordre moins relevé, dont les principaux Acteurs s'assembloient souvent, & joignoient, aux mêmes vues de soulévement, des projets tout-à-fait inconnus à la Cabale des six. On comptoit entr'eux, Ramsey, ancien Officier Républicain, qui s'étoit distingué en Portugal, & recommandé au Roi, par le Maréchal de Schomberg ; Walcot, Officier dans les mêmes principes ; Goodnough, Sous-Scherif de Londres, Factieux d'une activité connue ; West, Tiley, Norton, Aylosten, Jurisconsultes; Ferguson, Rouse, Hone, Keiling, Halloway, Bourne Lee, & Rumbald. La plûpart de ces derniers étoient des Marchands de Londres, ou des Artisans ; & les seuls de cette Ligue, qui eussent accès près des Chefs du Parti, étoient le Ministre Ferguson, & Ramsey. Dans leurs Assemblées, ils se permettoient les plus criminels discours. Souvent ils parloient d'assassiner le Roi &

Complot de Rye.

le Duc d'York, auquel ils donnoient entr'eux, le nom de
Charles II. *Loppin* (*a*). Ils avoient même pensé à former un plan, dans
1685. cette vue. Rumbald, qui faisoit le Commerce de Drêche, possedoit une Ferme, nommée Rye, & située sur la route de Newmarket, où le Roi faisoit un voïage, tous les ans, pour les courses de chevaux. Il avoit tracé aux Conspirateurs, un plan de ses Terres, en leur faisant observer combien il seroit aisé d'arrêter, dans ce lieu, le Carrosse du Roi, par un Charriot, qu'on feroit verser, & de faire feu sur lui au travers des haies; avec la facilité de pouvoir s'échapper au travers des champs, par des sentiers détournés. Mais quoiqu'une ouverture si plausible eût été reçue joïeusement, il n'y avoit point encore de projet fixe, ni de préparatifs ordonnés. Tout s'étoit réduit à des propos libres, dans un excès de zele ou d'aigreur. Le feu prit, par accident, à la Maison où Charles étoit logé à Newmarket; ce qui l'obligea de quitter cette Ville, huit jours plutôt qu'il ne se le proposoit. On attribua sa sûreté à cette circonstance, lorsque la Conspiration fut découverte; & les Roïalistes ne se lasserent pas d'admirer les sages dispositions de la Providence. Il paroît certain qu'étant parti brusquement, sa suite fut moins nombreuse qu'elle ne l'étoit toujours; & Rumbald informa ses Associés, avec regret, de la belle occasion qu'ils avoient perdue.

Découverte de la conspiration.

Keiling, qu'on a nommé entre les Conspirateurs, étoit un Marchand de Sel, qui dans l'affaire de Dubois & de Papillon, Scherifs dépouillés, avoit eu l'audace d'arrêter le Lord Maire de Londres. Cette action l'exposant aux recherches de la Cour, il jugea que le plus sûr étoit de réveler la conspiration, dans laquelle il étoit fortement engagé, & de mériter sa grace à ce prix. Il fit sa déclaration à Jenkings, Secretaire d'Etat: mais, sur le témoignage d'un seul homme, le Secretaire, à qui tant de faux complots avoient inspiré de la défiance, fit scrupule de donner des ordres, pour arrêter un si grand nombre de Citoïens. Alors, pour fortifier sa déposition, Keiling engagea son Frere dans un entretien, qui fut entendu, avec un des autres Conspirateurs; & cette preuve fit une juste impression sur Jenkings. Tous les Complices eurent quelques

(*a*) Rameau d'arbre ébranché.

avis

avis du danger, & se déroberent par la fuite. Barber, Artisan, fut le seul qu'on arrêta; & sa Confession s'accordant, sur plusieurs points, avec la premiere déposition, l'affaire cessa de paroître douteuse, & les recherches devinrent plus vives. West & Ramsey, ne voïant que du péril à fuir, résolurent de sauver leur vie aux dépens de leurs Complices, & se présenterent, dans l'intention de ne rien dissimuler. West ne servit néanmoins qu'à confirmer le témoignage de Keiling, sur la réalité du Complot: mais Ramsey joignit, à la même confirmation, le récit de ce qui s'étoit passé chez Shepard. Ce Marchand fut aussi-tôt arrêté, & n'eut pas le courage de ménager ses Amis. Sur sa déclaration, l'ordre fut donné pour arrêter les Seigneurs engagés dans le Complot. Monmouth se cacha. Russel fut envoïé à la Tour. Grey fut pris, mais eut le bonheur d'échapper à ceux qui le conduisoient. Howard se vit découvert dans une cheminée, où il se tenoit caché; & n'aïant pas plus d'honneur que de fortune, l'espérance du pardon lui fit prendre le parti de réveler tout. Essex, Sidney, Hambden, furent arrêtés sur son témoignage. Chaque jour, quelques-uns des Coupables furent arrachés de leurs retraites, & chargés de chaînes.

Exécution des Conspirateurs.

Les procédures de la Justice commencerent par Walcot. Cet Officier, autrefois en réputation de valeur, s'étoit laissé dominer par l'amour de la vie, jusqu'à s'engager, par une Lettre au Secretaire d'Etat, à servir de Témoin contre ses Complices, sans autre condition que sa grace. Mais à peine s'étoit-il avili par cette honteuse démarche, que cédant aux reproches de son cœur, il avoit cherché quoiqu'envain, le moïen de se cacher. Ramsey, West, Shepard & Bourne, Brasseur, déposerent contre lui. Sa propre Lettre au Secretaire d'Etat fut produite, & confirma les dépositions. Hone & Rouse furent aussi condamnés. Ces deux Coupables reconnurent, comme Walcot, la justice de leur Sentence, au moment de l'exécution: & l'instruction du Procès, joint à leur aveu, fit assez connoître, non-seulement que le projet du soulévement étoit réel, mais qu'il avoit été question d'assassinat, avec l'approbation d'une grande partie des Complices.

Procès du Lord Russel.

Il paroît qu'on avoit voulu faire servir cette premiere opé-

ration, de préparatif au Procès du Lord Russel, en établissant la réalité de la Conspiration, pour en inspirer l'horreur. Les Témoins, produits contre ce Seigneur, furent Shepard, Ramsey & le Lord Howard. Ramsey jura qu'il avoit été présent lui-même à l'assemblée, chez Shepard, où Russel étoit aussi, & leur avoit déclaré, de la part de Shaftsbury, qu'il falloit hâter le soulévement; mais que pour réponse, on lui avoit dit, que le délai étoit nécessaire, & que Shaftsbury devoit moderer, quelque tems, son impatience. C'étoit Ferguson qui lui avoit fait cette réponse, à laquelle il avoit paru se rendre. On étoit entré dans quelque discussion, ajouta Ramesy, sur la maniere d'observer les Gardes; & s'il pouvoit se fier à sa mémoire, c'étoient Monmouth, Grey & Armstrong, qui s'étoient chargés de cette entreprise. Shepard jura que sa Maison avoit été retenue par Ferguson, pour les Assemblées des Conspirateurs. Il avoit pris soin, dit-il, d'éloigner ses Domestiques; & les services dont la compagnie avoit eu besoin, c'étoit de lui-même qu'elle les avoit reçus. Le sujet ordinaire des discours étoit la maniere de surprendre les Gardes; & l'on étoit convenu que Monmouth & ses deux Amis se chargeroient de les observer. Leur rapport avoit été, le jour d'après, que les Gardes étoient assez négligens, & que l'entreprise paroissoit aisée: mais Shepard n'assura point que l'exécution eût été conclue. Il croïoit se souvenir que l'Accusé étoit présent à ces deux Assemblées, mais il pouvoit assurer qu'il étoit du moins présent à l'une des deux. Ferguson, ajouta-t-il, avoit lu, devant Russel, un Manifeste, qui contenoit les motifs du soulévement, avec une longue exposition des maux publics.

Howard avoit été du Conseil des six, après la fuite de Shaftsbury; & les Conspirateurs avoient tenu consécutivement deux Assemblées, l'une chez Hambden, l'autre chez Russel. Howard jura, qu'à la premiere, on étoit convenu de commencer le soulévement dans les Provinces; que les lieux avoient été fixés, l'espece & la quantité d'armes, & tout le plan des opérations: qu'à la seconde assemblée, les explications avoient roulé particulierement sur la correspondance avec le Comte d'Argyle, & les Mécontens d'Ecosse; & que

la principale conduite de cette affaire avoit été confiée à Sidney, qui s'étoit hâté de faire partir Smith avec des instructions. Il ajouta que dans ces Conseils, on n'avoit rien mis en question, ni recueilli les suffrages; mais que tout s'étant passé sans contradiction, il avoit conçu que les Assistans, & le Lord Russel entr'autres, étoient tous de même avis.

Ramsey & Shepard ne déposerent pas volontiers contre Russel; & Grey même ne dissimule pas, dans son Histoire secréte (*a*), qu'il dépendoit d'eux de les charger par des explications plus claires. Cette répugnance, jointe à la difficulté de se rappeller les circonstances d'une conversation qui s'étoit tenue plus de huit mois auparavant, & qu'ils n'étoient pas portés à découvrir, peut faire naître quelques légeres objections contre leur témoignage; mais, en général, il paroît incontestablement prouvé, que Russel avoit délibéré sur le soulévement, & qu'il y avoit pleinement consenti; qu'il avoit délibéré sur la maniere de surprendre les Gardes, sans l'avoir pleinement approuvé; & que jamais il n'avoit parlé, ni conçu le dessein d'un assassinat. Il semble que, sur ces trois points, rien ne manque à la certitude des faits (*a*): mais du côté de la Loi, il reste une difficulté, d'importante nature.

(*a*) Pag. 43.

(*b*) Burnet même, qui s'efforce de le justifier, & qui se donne pour son Consolateur & son Confident, pendant les sept derniers jours de sa vie, ne le décharge pas du projet de soulévement. Nous lui représentâmes, dit-il, Tillotson & moi, » que lui & ses Amis avoient » été trop vite en besogne; qu'ils avoient » même été trop avant, & que la Nation n'étoit pas encore dans cet état » qui peut autoriser la prise d'armes. Il » nous répondit : qu'il n'avoit pas le » loisir d'entrer dans ces discussions de » politique; qu'il devoit dire pourtant » *qu'une Monarchie limitée n'étoit qu'un » vain nom, si les Sujets n'étoient pas » en droit de recourir à la force, pour en » maintenir les limitations; qu'autrement, il falloit être à la merci du Souverain; que le pouvoir despotique du » Prince étoit contraire à toutes les idées » qu'il s'étoit faites du Gouvernement » Anglois; & qu'après tout, lui & ses » Amis n'avoient tout au plus, qu'agité » des projets informes, sur lesquels ils ne » s'étoient déterminés à rien.* Dans le tête à tête, où il m'ouvrit son cœur, » il me dit qu'il se reprochoit fort les » péchés de sa jeunesse; qu'il se flattoit » pourtant que Dieu les lui avoit pardonnés, qu'au moins il les avoit abandonnés depuis bien des années; qu'après en être revenu, il s'étoit sincerement appliqué à son devoir; que s'il » avoit commis quelques fautes dans son » caractere public, elles ne venoient que » d'un défaut de lumieres; qu'il n'y avoit » ni mauvais dessein, ni sinistres vues; » que *c'étoit son sentiment, que le pouvoir » des Rois d'Angleterre est limité par les » Loix, & que lorsque le Monarque en » passe les bornes, les Sujets peuvent se » défendre pour l'y faire rentrer*; qu'une » mort violente lui paroissoit préférable à tout autre; qu'on en étoit

Les Loix Angloises, qui concernent la trahison, sont, dans la définition de ce crime & dans la preuve qu'elles demandent les plus douces, les plus indulgentes, & par conséquent les plus équitables qu'on connoisse dans aucune Nation. Celle d'Edouard III. contient deux principales especes de trahison, qui sont l'intention & l'entreprise d'ôter la vie au Roi, & l'entreprise actuelle de faire la guerre contre lui: & suivant le Statut de Marie, l'un ou l'autre de ces deux crimes doit être prouvé par le concours de deux témoignages, sur quelque acte ouvert qui tende à ce but. Mais, soit pour flatter le Souverain, soit pour éviter les fâcheuses conséquences qui peuvent résulter de ces étroites limitations, les Jurisconsultes avoient donné plus d'étendue, non-seulement à la preuve, mais à la définition du crime. Ils avoient prétendu qu'il n'étoit pas nécessaire que les deux Témoins s'accordassent sur le même acte ouvert, & qu'il suffisoit que chacun déposât quelquel acte ouvert de la même trahison: cette évasion, qu'on peut regarder comme une subtilité, a prévalu fort long-tems dans les Cours de Judicature, & paroît avoir été solemnellement fixée dans le Procès de Stafford. Les Jurisconsultes avoient usé, quoique peut-être avec moins de fondement, de la même liberté à l'égard de la Loi d'Edouard. Après avoir observé que, par ce fameux Statut, un Sujet, qui formeroit un complot de révolte, qui se lieroit, dans cette vue, avec des Puissances étrangeres, & qui feroit des provisions d'armes & d'argent, pourroit être découvert, sans pouvoir être accusé de trahison, si sa révolte n'éclatoit pas; ils avoient pris le parti, pour rémedier à ce qu'ils regardoient comme un inconvénient, de faire tomber ordinairement l'accusaton sur l'intention d'ôter la vie au Roi; & dans leurs idées, le projet d'une révolte prouvoit la réalité de cette premiere intention. Mais quoique cette forme d'accusation & de Procès fût fré-

» quitte, pour se voir exposé, pendant » une minute ou deux, aux regards cu- » rieux de la Populace; qu'il étoit sûr » qu'on n'y souffroit pas tant de douleur » qu'à se faire arracher une dent, &c». Dans son discours de mort, qu'il mit par écrit entre les mains des Schérifs, il protesta seulement, » que quoique » disposé à risquer son sang pour sa Pa- » trie & sa Religion, ce zele n'avoit ja- » mais été capable de l'engager à des » projets noirs, & que personne n'avoit » jamais eu l'audace de lui proposer rien » qui tendit à l'assassinat du Roi. Mem. » de Burnet, T. 2. pag. 496. & précédentes.

quente, & qu'elle ait été funeste à quantité de Coupables, elle n'en étoit pas moins irréguliere, puisqu'elle confondoit clairement, par un sophisme, deux especes de trahison, exactement distinguées par la Loi. Ce qui rendoit ce rafinement plus inexcusable, c'est que par une autre Loi, qui avoit suivi de près la Restauration, le conseil & l'intention d'une révolte, pendant la vie de Charles, avoient été déclarés trahison; & la recherche du crime ne devoit pas être différée plus de six mois, après qu'il auroit été commis. Malgré ce Statut, les Jurisconsultes avoient persisté, comme ils persistent encore, dans leur vieille forme d'accusation; & deux célebres Sujets, le Chevalier Vane & Plunket, Primat Titulaire d'Irlande, avoient été mis en Justice dans cette forme. Telle étoit l'horreur publique, pour les vieux Républicains & pour les Conspirateurs Papistes, qu'il ne s'étoit pas élevé de murmure contre cette interprétation du Statut; & les Jurisconsultes se persuaderent qu'ils pouvoient suivre cet exemple, dans le cas même d'un Seigneur aussi cher au Peuple que le Lord Russel. Son crime tomboit manifestement sous le Statut de Charles II: mais les faits, jurés par Ramsey & Shepard, étoient hors du terme fixé par la Loi; & pour les autres articles, Howard ne faisoit qu'un seul Témoin. Ainsi, pour donner plus d'étendue à l'accusation, l'intention d'ôter la vie au Roi y fut comprise; & pour preuve de cette intention, on fit valoir non-seulement le projet d'une révolte, mais, ce qui sembloit encore plus convainquant, le dessein d'attaquer la Garde du Roi.

CHARLES II. 1683.

Cette irrégularité n'échappa point aux yeux de Russel. Il demanda que ce point de Jurisprudence fût discuté. Le Chef de Justice répondit, qu'on ne pouvoit lui accorder cette faveur, s'il ne commençoit par réconnoître les faits dont il étoit chargé. La confusion artificieuse des deux especes de trahison, quoiqu'autorisée par un grand nombre d'exemples, fut la principale, ou plutôt l'unique dureté, dont il eut à se plaindre dans son Procès. Sa défense fut très-foible: il se réduisit à protester, qu'il n'avoit jamais conçu le moindre dessein contre la vie du Roi. Sa probité ne lui permit pas de désavouer, qu'il fût entré dans le projet d'un soulévement,

Charles II. 1683.

Les Jurés étoient zélés Roïalistes, mais d'un caractere sans reproche. Après une courte délibération, ils le déclarerent coupable.

Les instances furent vives, pour obtenir du Roi son pardon. Le vieux Comte de Bedfort, son Pere, offrit, à la Duchesse de Portsmouth, jusqu'à cent mille livres sterling. Le Roi fut inexorable. Ce Prince avoit eu beaucoup à souffrir de la violence du Parti, & n'avoit pas manqué d'observer que le Criminel, outre ses desseins secrets, s'étoit porté constamment à la plus extrême opposition, dans les débats de sa Chambre. On rapporte même que cette chaleur lui avoit fait adopter un célebre sentiment, qui s'est conservé dans une Lettre du jeune Brutus. « Si son Pere, disoit-il, avoit con» seillé au Roi de rejetter le Bill d'exclusion, il auroit été le » premier à proposer contre lui une accusation Parlemen» taire ». Lorsqu'on eut reconnu, dans son caractere, une résolution si ferme, son humanité, sa justice, toutes ses vertus, devinrent autant de crimes, & passerent pour autant de raisons de ne le pas épargner. Ainsi le Roi ne put consentir qu'à lui remettre la plus ignominieuse partie de la Sentence, que la Loi prononce contre les Traîtres. « Mylord Russel, dit-il » froidement, éprouve aujourd'hui que je possede la prérogati» ve, qu'il a jugé à propos de me disputer dans l'affaire du Comte » de Stafford ». Charles, après avoir éprouvé lui-même, que la furie du Parti opposé ne lui permettoit pas, sans un grand danger, de faire grace à tant de malheureux Catholiques, qu'il coïoit innocens, fideles, affectionés même à sa personne, jugea vraisemblablement, que le tranchant de la Loi étant prêt à tomber sur ses Adversaires mêmes, ils ne pouvoient raisonnablement s'attendre à lui voir emploïer son autorité pour les sauver.

La noble Compagne de Russel, femme d'un mérite distingué, fille, héritiere, de l'excellent Comte de Southampton, se jetta aux pieds du Roi, & fit valoir, avec des ruisseaux de pleurs, les services & la fidélité de son Pere, comme une expiation pour les erreurs, où des principes honnêtes, quoique mal conçus, avoient entraîné malheureusement son Mari. Ces supplications furent la derniere marque de foiblesse, si

CHARLES II. 1683.

ce nom leur convient, qu'elle crut devoir accorder à son sexe. En reconnoissant l'inutilité des prieres & des larmes, elle recueillit tout son courage; & non-seulement elle se fortifia contre le coup fatal, mais elle s'efforça d'affermir, par son exemple, la constance d'un Mari si cher. Le jour de l'exécution, ils se firent le dernier adieu, avec un mêlange décent de tendresse & de fermeté. « L'amertume de la mort est passée », dit Russel, en se tournant, après l'avoir vue partir. Le Lord Cavendish, qui n'avoit pas cessé de vivre avec lui dans une intime union, n'abandonna point son Ami dans son infortune. Il lui offrit noblement de ménager son évasion, en changeant d'abits avec lui, & demeurant à sa place, exposé à toutes sortes de risques. Russel refusa de mettre sa vie à couvert par une ruse innocente, qui pouvoit jetter son Ami dans les plus grands embarras. Le Duc de Monmouth lui fit aussi l'offre de se rendre prisonnier avec lui, s'il croïoit que cette démarche pût contribuer à sa sûreté. " Il ne me seroit » d'aucun avantage, répondit-il, de voir périr mes Amis avec » moi ,,. Quelques-unes de ses dernieres expressions marquent non-seulement du sang froid, mais de la gaieté dans ces tristes circonstances. La veille de son exécution, il fut pris d'un saignement de nez. " Il n'est pas besoin, dit-il, au Docteur » Burnet, qui lui tenoit compagnie, que je me fasse saigner, » pour arrêter le mal ; c'est ce qu'on fera demain ,,. Un moment avant que d'être conduit à l'échafaud, il monta sa montre : « C'est fait, pour le tems, dit-il; je ne dois plus penser » qu'à l'éternité (*a*) ,,.

(*a*) Burnet, qui ne le quitta point, comme on l'a dit, jusqu'au dernier moment, rapporte quatre ou cinq autres traits. J'étois avec lui, dit-il, lorsque les Schérifs lui vinrent signifier l'ordre expédié pour son supplice. L'un étoit Rich, qui étant de la Chambre des Communes y avoit opiné pour le Bill d'exclusion, mais qui, depuis la dissolution du Parlement, avoit changé de Parti. En sa présence, Mylord Russel lut fort gravement l'Ecrit qu'on lui présentoit; mais lorsqu'il le vit sorti, il me dit que s'il avoit osé badiner, dans une conjoncture si sérieuse, il auroit dit à Rich qu'ils n'auroient plus le plaisir de se revoir au Parlement, pour y travailler ensemble à faire exclure l'Héritier Papiste. Il se retira dans sa Chambre vers minuit, & ne se coucha qu'à deux heures du matin. Il dormoit profondément à quatre, lorsqu'on le réveilla suivant les ordres. Il fut bientôt habillé, & ne voulut pas perdre le tems à se faire raser. Aujourd'hui, dit-il, je n'ai pas besoin de bonne mine. M'aiant consulté sur le présent qu'il devoit faire à l'Exécuteur, je lui dis que ce seroit assez de dix guinées. Cela est

CHARLES II. 1683.

Exécution de Mylord Russel.

21 Juillet.

L'Echafaud avoit été dressé dans la Place de Lincoln's Inn, qui est fort éloignée de la Tour ; & sans doute on s'étoit proposé, en faisant passer Russel par tant de rues, de montrer aux Factieux de Londres leur Chef bien-aimé, autrefois l'objet de leur confiance, & maintenant exposé aux dernieres rigueurs de la Loi. Comme il étoit généralement aimé du Peuple, il avoit peu d'Ennemis dans la Faction opposée à la sienne ; & son sort excita la même compassion dans tous les cœurs sensibles. Sans changer de contenance, il plaça sa tête sur le bloc, & l'Exécuteur la sépara du corps en deux coups.

Dans un Ecrit de sa main, qu'il remit aux deux Scherifs ; il parut qu'il souhaitoit ardemment de purger sa mémoire, de l'imputation d'avoir voulu attenter sur la personne du Roi, ou changer quelque chose au Gouvernement. Il ne pouvoit avouer nettement le projet d'une révolte, sans nuire à beaucoup d'Amis, qui pouvoient encore être recherchés pour cette entreprise ; mais ne la regardant point comme un crime dans l'état présent de la Nation, il ne pensa point à s'en justifier. Divers passages de son Ecrit semblent témoigner qu'il conserva, jusqu'au dernier moment, le zele de Parti ; sentiment, ou passion, dont il est presque impossible, pour un homme vertueux qui a pris part aux affaires, de se délivrer entierement, après l'avoir nourri dans un cœur ami du bien Public, & l'avoir transformé long-tems en principe. Il assura qu'il mouroit dans une ferme persuasion du Complot Papiste : mais il protesta que s'il avoit quelquefois entendu parler du dessein de surprendre les Gardes, il ne l'avoit jamais approuvé, & que l'entreprise de massacrer de sang-froid une multitude d'Innocens lui paroissoit une pratique Papiste, qui ne pouvoit que lui faire hor-

plaisant, répondit-il en souriant, qu'il faille donner de l'argent pour se faire trancher la tête. En allant, sur les dix heures, à la place de l'Exécution, il rencontra Mylord Cavendish, qui l'attendoit pour lui dire adieu. Ils s'embrasserent fort tendrement. A peine s'étoient-ils séparés, que Mylord Russel aiant fait réflexion sur le caractere de son Ami, revint sur ses pas, pour le conjurer de prendre la Religion plus à cœur ; l'assurant que c'étoit la seule chose qui l'eût soutenu & consolé dans son malheur. Pendant la meilleure partie du chemin, il chanta des Pseaumes ; disant quelquefois qu'il espéroit de chanter bientôt mieux : & jettant les yeux sur la multitude de Peuple, qui étoit venue au spectacle, il ajouta, qu'il comptoit aussi de se voir bientôt en meilleure Compagnie. *Burnet, ubi suprà* pp. 495. & précédentes.

reur.

reur. Tout apprécié, la droiture & les vertueuses intentions, plutôt que la capacité de cet infortuné Seigneur, semblent avoir été les brillantes parties de son caractere.

CHARLES II. 1683.

Sidney parut sur la scène après Russel. Ce galant homme, fils du Comte de Leicester, avoit eu beaucoup de part aux Guerres Civiles du dernier Regne; & quoique sans aucune teinture d'enthousiasme, il étoit assez entré dans les Conseils du Parti Républicain indépendant, pour avoir été nommé de la Cour de Justice, qui fit le Procès au Roi. Cependant il s'étoit dispensé de prendre séance entre les Juges. Ensuite il s'étoit constamment opposé à l'usurpation de Cromwell; mais n'en aïant pas moins emploïé tous ses efforts contre la Restauration, il avoit mieux aimé renoncer à l'Amnistie générale, & se condamner volontairement à vivre hors de sa Patrie, que de se soumettre au Gouvernement d'une Famille qu'il détestoit. Aussi long-tems que le Parti Républicain eut quelque existence, on lui vit un zele fort actif pour tous les plans favorables à cette Cause. Mais, en 1677, sa présence étant devenue nécessaire à ses intérêts particuliers, il demanda grace, & l'obtint du Roi. Lorsqu'à l'occasion du complot Papiste, les Factions recommencerent à s'échauffer, Sidney, plein de ces notions de liberté, qu'il avoit puisées dans les grands exemples de l'Antiquité, se joignit au Parti Populaire, & se trouva disposé à chercher, une seconde fois, parmi les horreurs d'une Guerre Civile, son cher Fantôme de République (a).

Procès de Sidney.

(a) On trouve, dans les Mémoires de Burnet, un caractere particulier de ce Seigneur. » Il étoit extrêmement » courageux, ferme jusqu'à l'opiniâtre- » té, franc, mais rude, bruïant, & ne » pouvant souffrir la contradiction. Il » sembloit être Chrétien, & ne l'étoit qu'à » sa mode. Selon lui, la Religion n'est » qu'une Philosophie divine, qui doit » éclairer l'esprit, mais qui ne demande » ni culte public, ni ministere. J'ai con- » nu peu de personnes qui possédassent » mieux l'Histoire Politique dans toutes » ses parties. Ambassadeur pour la Ré- » publique Angloise, à la Cour de » Danemark lorsque Charles II. étoit » monté sur le Trône, ce Prince l'a- » voit laissé dans ce poste jusqu'en » 1678, que par l'intercession de la » France, il avoit obtenu son rap- » pel. Le Parlement d'Angleterre tra- » vaillant alors à faire déclarer la guer- » re à Louis XIV, Sidney fit tous ses » efforts pour en détourner tout le mon- » de, & cette affectation le fit soupçon- » ner d'être pensionnaire de la Cour de » Versailles : mais il détrompa facile- » ment les personnes à qui sa prudence » lui permettoit de s'ouvrir. Il avoit » un talent singulier pour s'insinuer » dans l'esprit de ceux qui l'écoutoient, » sans le contredire. *Ubi sup.* pag. 448.

Charles II. 1683.

Cette esquisse de son caractere & de sa conduite doit faire juger, combien il étoit suspect à la Cour & au Ministere. Aussi ne paroissent-ils inexcusables, que dans la méthode qu'ils emploïerent pour se défaire de lui. Ils produisirent, dans son Procès, un grand nombre de Témoins, qui prouverent, en général, la réalité d'une conspiration ; & lorsque le Prisonnier s'écria que tous ces témoignages ne tomboient pas nommément sur lui, on lui répondit que cette procédure quoiqu'irréguliere, avoit été mise en usage contre les Papistes ; argument plus propre à codamner un Parti, qu'à justifier l'autre. L'unique Témoin, qui chargea directement Sidney, fut le Lord Howard ; mais comme la Loi en demandoit deux, on prit une étrange voie pour y suppléer. On avoit trouvé, dans le Cabinet de l'Accusé, quelques Ecrits sur le Gouvernement, où les principes étoient déclarés sans doute pour la liberté, mais tels, néanmoins, que dans tous les tems ils avoient été soutenus par de fideles Sujets ; le Contrat original, la source du pouvoir Souverain dans le consentement du Peuple, la résistance permise contre les Tyrans, la préférence d'un Gouvernement libre à la Monarchie, &c. On prétendit que ces Papiers seuls étoient équivalens à un second & même à plusieurs Témoins. Sidney répondit " qu'il n'y avoit pas d'autre raison pour lui attri-,, buer ces Ecrits, que la ressemblance de l'Ecriture à la ,, sienne ; preuve qu'on n'avoit jamais admise en Angleterre, ,, dans un Procès Criminel : qu'en accordant qu'il en fût ,, l'Auteur, il les avoit composés pour son amusement particu-,, lier, sans les avoir jamais publiés, ni même communiqués à ,, personne ; que d'ailleurs il étoit aisé de reconnoître, à la ,, couleur de l'encre, qu'ils étoient écrits depuis plusieurs an-,, nées, & qu'ils ne pouvoient servir à prouver une conspira-,, tion présente : que la Loi demandant positivement deux ,, Témoins, un seul, appuïé même des plus fortes vraisem-,, blances, ne pouvoit suffire ; bien moins lorsqu'elles étoient ,, si foibles & si suspectes ,,. Toutes ces raisons, établies avec beaucoup de courage & de présence d'esprit, firent peu d'impression sur les Juges. Le violent, l'inhumain Jefferies, étoit alors Chef de Justice ; & par ses inspirations, le Juré par-

tial fut aisément disposé à prononcer contre l'Accusé. Son exécution suivit, peu de jours après. Il se plaignit de l'injustice de sa Sentence, mais il avoit trop de grandeur d'ame, pour désavouer ses intelligences avec Monmouth & Russel. Il fit gloire, au contraire (*a*), de mourir pour cette vieille Cause, dans laquelle il s'étoit engagé, dit-il, dès l'enfance.

L'exécution de Sidney passe pour une des plus grandes taches de ce Regne. A la vérité le témoignage, sur lequel il fut condamné, n'étoit pas légal ; & cette raison rend le Juré fort blâmable ; il n'étoit pas même composé de Gens de Fief, comme la Loi l'exigeoit, & cette, irrégularité fait peu d'honneur au Gouvernement. Mais, après la Sentence d'une Cour de Judicature, si Charles eût pris le parti de sauver un homme, qui, malgré son mérite extraordinaire, étoit coupable sans doute, qui n'avoit eu, pendant toute sa vie, qu'une inflexible haine contre la Maison Roïale, & qui depuis peu avoit même abusé de la clemence du Roi ; cette indulgence pourroit passer pour un acte d'héroïque générosité, & jamais pour un devoir indispensable.

Howard fut aussi le seul Témoin contre Hambden, & sa déposition ne fut soutenue d'aucune circonstance essentielle. Aussi les Avocats de la Cour renoncerent-ils à le charger de haute trahison. Ils ne l'accuserent que d'une conduite criminelle ; & la Sentence, qu'ils obtinrent contre lui, portoit une Amende, mais exorbitante : elle montoit à quarante mille livres sterling.

(*a*) Burnet raconte que les Scherifs lui étant venus signifier l'ordre de son Supplice, » il leur dit qu'il ne s'amu» seroit point à se plaindre de leur pro» cédé ; que le monde ne lui étoit plus » rien ; qu'il les prioit néanmoins de » réfléchir sur la complaisance lâche » qu'ils avoient eue, de lui choisir des » Jurés partiaux, & tous indiqués par » les gens du Roi ; qu'au reste ce qu'il » leur en disoit étoit moins pour lui» même, que pour leur propre honneur. » Un de ces Magistrats, touché de ces » réflexions, ne put retenir ces larmes; » & ce fut lui-même, qui dit cette par» ticularité à un de ses Amis, de qui la » tenoit Tillotson, qui me la rappor» tée. Sydney avoit composé une longue » Apologie, qui fut publiée après sa mort, » où il disoit beaucoup de mal de » Mylord Howard, mais ne nioit pas » pourtant le fait dont ce Seigneur l'a» voit chargé. Il affronta la mort avec » toute l'intrépidité d'un homme, qui » s'étoit toujours proposé Brutus pour » modele. Il ne demeura que peu de » minutes sur l'échafaud ; car il y parla » peu, ne fit que de très-courtes dévo» tions, & du premier coup la tête lui » fut emportée. *Ubi sub.* pp. 525. & pré» cédentes.

CHARLES II. 1683.

Autres exécutions.

Halloway, Négociant de Bristol, connu pour un des Conspirateurs, & réfugié aux Isles de l'Amérique, fut pris, & ramené à Londres. Il avoit d'abord été condamné par contumace; mais le terme, qu'on lui avoit accordé pour se présenter, n'étant pas expiré, on lui offrit de lui faire son Procès. L'espérance du Pardon lui avoit fait confesser qu'il étoit entré dans un Complot de soulévement, & qu'il avoit entendu quelques pojets d'Assassinat, qu'il n'avoit pas approuvés. Ainsi, craignant les rigueurs de la Justice, il aima mieux s'abandonner à la clémence du Roi. Il n'en fut pas moins exécuté, en persistant dans la même confession.

Le Chevalier Armstrong, que Chidley, Ministre de Charles avoit fait arrêter en Hollande & conduire en Angleterre, se trouvoit précisément dans la même situation qu'Halloway: mais la même faveur, ou plutôt la même justice, lui fut refusée. Les Avocats de la Cour prétendirent que ne s'étant pas présenté volontairement, avant l'expiration du terme, il ne pouvoit réclamer le droit de faire instruire son Procès. Ils ne consideroient pas que le malheur même, qu'il avoit eu, de se voir arrêté, pouvoit l'avoir empêché réellement de se présenter. Mais Charles portoit une haine particuliere à cet Officier, qu'il accusoit d'avoir séduit le Duc de Monmouth. Il assuroit, d'un autre côté, qu'Armstrong avoit promis à Cromwell de l'assassiner; imputation, à la vérité, dont le Prisonnier se justifioit par de très-fortes raisons. Tel fut néanmoins le fondement de l'injustice, qui le fit condamner à la mort. On appréhendoit de ne pas trouver assez de preuves, pour la Conspiration, & que les Jurés mêmes, quoiqu'entiérement livrés à Jefferies & d'autres violens Juges, ne refusassent de prononcer contre lui.

Le Comte d'Essex égorgé.

Le jour qu'on fit le Procès à Russel, d'Essex, aussi distingué par ses vertus que par son habileté, fut trouvé misérablement égorgé dans sa Prison. Les Officiers, établis pour vérifier cet accident, déclarerent qu'il s'étoit tué de sa propre main: cependant, sur le témoignage de deux enfans de dix ans, dont l'un rétracta même sa déposition, mais qui d'abord avoient assuré qu'ils avoient entendu un grand bruit par sa fenêtre, & qu'ils en avoient vu jetter un rasoir ensan-

glanté, les Ennemis du Roi & du Duc leur attribuerent ce meurtre ; d'autant plus, que le matin même ils étoient allés tous deux à la Tour (*a*). Mais Essex étoit sujet à de profonds accès de mélancolie ; & le jour de son emprisonnement, il lui en avoit pris un. Dans ses principes, d'ailleurs, la mort volontaire étoit permise ; & la Comtesse sa Femme, après d'exactes recherches, auxquelles Burnet (*b*) fut emploïé, ne trouva rien qui parût confirmer le soupçon ; cependant, toutes ces circonstances, jointes à quantité d'autres, n'ont pu le détruire entierement (*c*). Il n'est jamais surprenant de voir

CHARLES II. 1683.

(*a*) Ils y étoient allés voir l'essai d'une nouvelle invention d'Artillerie. Burnet, *ubi sup.* pag. 478.

(*b*) Cet Historien, intime Ami du Comte d'Essex, s'en explique dans ces termes : " Les amis du Comte lui avoient » fait offrir de le faire évader sécretement ; mais il n'y voulut pas consentir, par tendresse pour Mylord Russel, contre lequel il craignoit que sa » fuite ne formât un préjugé. Lorsqu'on » l'avoit arrêté, dans sa Maison de Campagne, il étoit tombé dans un désordre d'esprit dont il s'étoit remis sur la » route : mais en paroissant devant le » Conseil, on le vit troublé. Son abattement devint extrême, jusqu'à » perdre tout sommeil. Il avoit eu deux » ou trois accès de maux de rate, qui le » reprirent plus fortement que jamais. » Il fit dire à sa Femme, par un Domestique affidé, à qui l'on permettoit de » le voir, que les accusations, dont on » le chargeoit, n'étoient que trop vraies ; » qu'il étoit inconsolable de l'avoir ruinée, elle & leurs Enfans, & qu'il avoit » mandé son Beau-frere Clarendon, » pour s'entretenir librement avec lui » de tout ce qu'il avoit fait ". La comtesse lui fit faire une réponse consolante, & lui fit recommander de ne s'ouvrir à personne ; après quoi il parut plus tranquille. Entre plusieurs choses qu'il la pria de lui envoier, il demanda un canif, dont il se servoit ordinairement pour se faire les ongles. » Comme » il avoit cette propreté fort à cœur, & » qu'on lui voioit souvent son canif à » la main, on crut qu'il ne le demandoit que pour s'amuser. Mais au lieu » du canif, que ses gens ne retrouverent point, on lui porta un rasoir : il » dit que cela feroit de même. Un matin, son valet, surpris de n'être pas » appellé à l'heure ordinaire, regarda » par le trou de la serrure, & vit son » Maître étendu sur le plancher. La porte fut enfoncée. On le trouva mort, » les Jugulaires & le Larynx coupés, » un peu au dessus de la trachée artere. » Contre le rapport des Commissaires, son » Chirurgien, qui examina la plaie, lorsque ce Seigneur eût été porté chez lui, » me dit qu'il étoit impossible que le coup » fût venu d'une autre main que la sienne, » parce qu'il avoit fallu que la tête fût » tout-à-fait penchée en arriere, & le cou » aussi allongé qu'il se pouvoit, pour » que la trachée artere n'eût pas été » coupée. *Ibid. pag.* 476. & *suiv.*

(*c*) On croit devoir ajouter, pour la justification du Roi & du Duc, que sur les premieres recherches, Burnet déclare que tout le monde fut persuadé que le Comte s'étoit tué lui-même, (pag. 478). Ce ne fut que l'Hyver suivant, que cettte affaire fut réveillée par la déposition des deux Enfans. » La Comtesse, dit le même Auteur, fit aussitôt » toutes les perquisitions possibles, & » me les communiqua. En examinant » les Piéces, je n'y trouvai pas de quoi » fonder les poursuites. La vérité est » que Mylord Essex avoit de fort étranges sentimens. Il croioit, en particulier, que chacun est en droit de dispo-

Charles II. 1683.

produire, à l'esprit de Faction, des vices de tous les genres: non-seulement il enflamme toutes les passions, mais il écarte souvent ces grands freins, de l'honneur & de la honte, qui deviennent inutiles lorsque l'injustice ne peut rien changer aux applaudissemens du Parti dans lequel on est engagé, ni la plus pure innocence aux calomnies du Parti opposé.

Mais si rien ne porte à croire qu'Essex eût été tué par quelque ordre de la Cour, il paroît qu'on fit un usage fort injuste de cet accident, dans le Procès de Russel. Les Avocats du Conseil le firent valoir, comme une forte preuve de la Conspiration; & cet Argument, dit-on, eut beaucoup de poids pour les Jurés. Il fut emploïé, avec le même succès, dans l'affaire de Sidney.

Etat de la Nation Angloise.

Quelques autres Causes, jugées dans le même tems, font connoître le caractere de la Cour du Banc & des Jurés, quoiqu'elles n'aïent aucune liaison avec la Conspiration de Rye. Oates fut convaincu d'avoir donné, au Duc d'York, le nom de Traître Papiste, condamné à cent mille livres sterling d'Amende, & jetté dans une Prison, pour y demeurer jusqu'au païement. Une offense de même nature attira la même Sentence à Dutton-Colt. Le Chevalier Samuel Barnardiston fut condamné à païer dix mille livres sterling, pour s'être permis, dans quelques Lettres interceptées, des réflexions trop libres sur le Gouvernement. Il étoit odieux à la Cour, pour avoir été le Chef du Juré qui avoit rejetté l'accusation contre Shaftsbury. On prit le premier prétexte, pour l'en punir; quelque étrange que cette rigueur fût en elle-même, & quoi-

» ser de sa vie, & sembloit approuver » l'action du Bisaïeul de sa Femme, » le Comte de Northumberland, qui » se tua d'un coup de pistolet, pour ne » pas périr de la main d'un Pourreau. » Ajoutons qu'étant fort hypocondria- » que, tout cela forme une grande pré- » somption contre les Enfans. Cepen- » dant Braddon, que je voiois depuis » quelques années, & que je connois- » sois honnête homme, mais Enthou- » siaste, résolu de pousser la chose » en Justice. Quand je le vis dans cet » entêtement, je rompis tout commer- » ce avec lui. Les deux Enfans confes- » sérent qu'ils avoient dit, à Braddon, » ce qu'il avoit répandu comme le te- » nant de leur bouche: mais l'un ajou- » ta que ce qu'ils avoient dit étoit un » mensonge, & que Braddon lui avoit » proposé de donner par écrit sa pre- » miere déposition, quoiqu'en lui recom- » mandant de n'y rien mettre que de vrai. » Ce dernier fait fut regardé comme une » subornation; & le Coupable, con- » damné à une amende de 2000 livres » sterling. Ceux qui savent, combien le » Docteur Burnet a peu ménagé Char- » les II. & Jacques II., les croiront ici » bien justifiés par son témoignage.

qu'elle parût capable de détruire toute confiance, dans le commerce de la familiarité & de l'amitié. Charles II.

Un autre Procès, qui regarde l'année suivante, ne marque pas moins la disposition des Cours de Judicature. Rofwell, Ministre Presbytérien, fut accusé, par trois Femmes, d'avoir publié, dans un Sermon, quelques maximes qui le rendoit coupable de trahison. Elles jurerent sur deux ou trois phrases, & les répéterent avec tant d'exactitude, qu'il ne se trouva pas la moindre différence dans les termes. Rofwell se défendit avec force. Il prouva « que les Témoins étoient des » Femmes abandonnées; que pendant l'usurpation même de » Cromwell, il avoit toujours été fidele à ses Rois; qu'il » avoit toujours prié pour eux, dans l'intérieur de sa Fa» mille, & qu'en Chaire il avoit souvent prêché les devoirs » de la fidélité. A l'égard du Sermon, dont on lui faisoit un » crime, quantité d'honnêtes gens, qui l'avoient entendu, » & quelques-uns même, qui l'avoient écrit en caracteres » abrégés, déposerent qu'il ne s'étoit pas servi des expres» sions qu'on lui reprochoit ». Il offrit de produire son Manuscrit. Les Accusatrices ne purent prouver qu'elles fussent au Sermon; & d'ailleurs les expressions qu'elles avoient rapportées étoient si grossieres, qu'on ne pouvoit supposer qu'un homme de bon sens les eût emploïées, sur tout dans une Assemblée où tous les Assistans ne lui étoient pas connus. Etoit-il plus probable que trois Femmes se fussent si bien souvenues des mêmes phrases, qu'elles n'avoient entendues qu'une fois, & les eussent si bien retenues, qu'elles fussent d'accord sur tous les termes? L'Accusé offrit de se réduire à cet unique moïen de défense: " il prononceroit, dit-il, une » seule période, de la longueur de celles qu'elles avoient ré» citées, & du même ton qu'on lui connoissoit en Chaire; & » si les Accusatrices la retenoient, il passoit codamnation ». Ce qui se comprenoit encore moins, elles avoient oublié le texte même du Discours; & leur mémoire ne leur fournissoit nul autre passage, que celui qu'elles aveient déposé. Après une si forte défense, le Solliciteur général ne jugea point à propos de répliquer; & Jefferies même se réduisit à quelques vagues déclamations, contre les Conventicules & les Presby- 1683.

CHARLES II. 1683. tériens. Mais telle étoit la violence des préventions, que les Jurés prononcerent contre l'Accusé. Leur Jugement néanmoins parut d'une injustice si manifeste, qu'il demeura sans exécution.

Le Duc de Monmouth s'étoit caché si soigneusement, à la premiere découverte de la Conspiration, que la Cour ne put le découvrir. Enfin le Lord Halifax, qui commençoit à redouter l'extrême supériorité du Parti Roïal, jugeant que le crédit du Duc d'York ne pouvoit être balancé que par celui de Monmouth, fit connoître sa retraite, & lui persuada d'écrire, au Roi, deux Lettres pleines de tendresse & de soumission. Charles sentit renaître toute son affection pour ce fils, & lui permit de reparoître à la Cour. Il s'efforça même de le réconcilier avec le Duc d'York; & lui promettant que son témoignage ne seroit jamais emploïé contre ses Amis, il sut l'engager à faire un plein aveu du Complot. Mais, dans la vue d'imposer silence au Parti des Whigs, il assembla, dès le lendemain, un Conseil extraordinaire, dans lequel il déclara que le Duc de Monmouth témoignoit un vif regret de la part qu'il avoit eue à la Conspiration, & la ferme résolution de ne jamais s'engager dans ces criminelles entreprises. Il en fit même inserer quelque chose dans les Nouvelles Publiques. Monmouth se garda bien de parler, avant que d'avoir son pardon dans la meilleure forme: mais jugeant ensuite que cette démarche le deshonoroit dans son Parti, & que sans pouvoir être cité par la Cour, son témoignage ne laisseroit pas d'être d'un grand poids pour les Jurés, dans tous les Procès qui pouvoient renaître, il résolut, à toute sorte de risques, de réparer son honneur. Ses Emissaires eurent ordre de publier qu'il n'avoit pas fait l'aveu, qu'on avoit affecté de répandre; & tout le Parti cria hautement que c'étoit une grossiere fiction de la Cour. Charles, irrité de cette conduite, bannit Monmouth de sa présence, & lui ordonna, bien-tôt après, de quitter le Roïaume.

La Cour étoit informée que les Mécontens Anglois avoient entretenu des correspondances avec ceux d'Ecosse. Elle savoit que Baillie de Jervifwood, homme de mérite & d'érudition, étoit venu à Londres avec deux Gentilshommes Ecossois, du nom de Campbel, sous prétexte, à la vérité, de

de négocier l'établissement des Presbytériens à la Caroline, mais réellement pour concerter diverses mesures aves les Conspirateurs d'Angleterre. Baillie fut conduit dans la Prison d'Edimbourg; & personne ne se présentant pour déposer contre lui, le Conseil lui proposa de s'engager par Serment, à répondre aux questions des Juges. Il rejetta constamment une condition si révoltante; & d'abord il fut condamné à six mille livres sterling d'Amende. A la fin, deux autres Prisonniers, Spence & Carstares, forcés par la violence des tourmens, firent une déposition, où le Comte de Farras & quelques autres étoient compris; & ces nouveaux Accusés, pour mettre leur propre vie à couvert, se déterminerent à charger Baillie. Il fut remis en Justice; & le cruel traitement, qu'il avoit reçu dans sa Prison, l'aïant si fort affoibli qu'on craignit qu'il ne vécut pas jusqu'au lendemain, il fut conduit au Supplice, l'après-midi même auquel sa Sentence avoit été prononcée.

Charles II. 1683.

Les rigueurs, qui furent exercées dans cette partie du Régne de Charles, ne s'accordoient pas avec le cours ordinaire de sa conduite; & quoiqu'après avoir observé de près son caractere, quelques Ecrivains lui attribuent une inflexible sévérité pour les grandes offenses, la Nation étoit plus portée à rejetter les injustices & les rigueurs sur le Duc d'York, entre les mains de qui Charles, par indolence, plutôt que par l'opinion qu'il avoit de sa capacité, sembloit avoir résigné les rênes de l'Administration. La Couronne avoit tiré de grands avantages de la découverte du Complot, & n'en avoit pas perdu à la rigoureuse exécution des Conspirateurs. L'horreur qu'on avoit conçue pour le plan d'Assassinat, que le Peuple confondoit avec le projet du soulévement, nuisoit beaucoup au Parti, & réconcilioit la Nation avec les mesures de la Cour. On vit arriver, de toutes les parties du Roïaume, les plus respectueuses Adresses; & la Doctrine de la soumission au Magistrat Civil, jusqu'à l'obéissance passive, devint le principe dominant. L'Université d'Oxford condamna, par un décret solemnel quelques sentimens qu'elle qualifioit de Républicains, mais dont quelques-uns ne paroissent, au fond, que les vraies maximes,

CHARLES II. 1683.

sur lesquelles la liberté d'une constitution limitée doit être établie. Cette Faction des Excluans, qu'on avoit vue si nombreuse, si zélée, si puissante, étoit aux pieds du Roi aussi dégradée de force, que de crédit dans la Nation. Tout ce qui portoit quelque apparence d'opposition, à la Cour, n'étoit plus écouté du Public.

1684. Charles, s'efforçoit par toute sorte de voies, d'augmenter cette favorable disposition ; & sachant que de tous les soupçons, celui du Papisme étoit le plus dangereux, il prit le parti de marier la Princesse Anne, sa Niéce, au Prince George, Frere du Roi de Dannemark. Cependant tout le crédit & toutes les persuasions d'Halifax ne purent le faire consentir à convoquer un Parlement, c'est-à-dire, à se fier au Peuple, d'une nouvelle Election. Quoique les revenus de la Couronne fussent dans un extrême embarras, il aima mieux s'exposer aux difficultés de cette nature, que de tenter un expédient, dont il pouvoit craindre le retour de mille fâcheux obstacles ; & par conséquent du trouble pour son repos. Le Duc ne s'opposa pas moins ardemment à cette proposition, & parvint même à faire embrasser au Roi, des mesures, qui ne pouvoient avoir d'autre but que de rendre toute conciliation impossible avec une nouvelle Assemblée. Williams, Orateur des deux derniers Parlemens, se vit chagriné, pour avoir fait expédier quelques ordres, par soumission pour la Chambre : c'étoit une violation des Privileges Parlementaires, sur laquelle il ne falloit pas esperer qu'une nouvelle Chambre des Communes pût jamais fermer les yeux. Danby & les Seigneurs Catholiques, prisonniers depuis si long-tems à la Tour, étant sans aucun espoir d'être jugés par leur Chambre, demanderent d'être élargis sous caution. Ils obtinrent cette grace, qui n'avoit rien d'injuste en elle-même, mais qui fut regardée comme une grande usurpation des Privileges de cette Assemblée. Le Duc, contre la disposition expresse de la Loi, fut rétabli dans l'Office de Grand-Amiral, sans avoir prêté le Serment du Test.

Etat des affaires étrangeres.

Avec le moindre grain de jalousie ou d'émulation, dans son caractere, avec cet égard pour l'honneur de son Peuple, & pour le sien même, dont son rang lui faisoit un devoir, Char-

les auroit mieux aimé s'exposer à quelques inconvéniens domestiques, que de voir prendre, à la France, l'air hautain qu'elle affectoit dans toutes les Négociations. La Paix de Nimegue, imposée par les Hollandois à leurs Alliés, avoit rompu les nœuds de la Ligue; & toutes les Puissances, dans la difficulté de faire subsister leurs Troupes surnumeraires, avoient pris le parti de les congédier. Louis seul maintenoit encore une très-puissante Armée; & de jour en jour, ses préparatifs le rendoient plus redoutable. A son impérieuse conduite, on l'auroit jugé l'unique Souverain de l'Europe; & tous les autres Princes sembloient menacés de devenir bien-tôt ses Vassaux. Il fit ériger, à Metz & à Brisack, des Cours ou des Chambres de Justice, pour la réunion de tous les Domaines qui avoient fait partie de ses dernieres conquêtes. Ses Commissaires chercherent des titres, ensévelis dans l'antiquité la plus éloignée. Ils citerent devant eux les Princes voisins. Ils porterent des Decrets, qui les chassoient des biens contestés. L'importante Ville de Strasbourg, ancien Etat libre, fut saisie par les François. Alost fut redemandé aux Espagnols, sous de frivoles prétextes; & sur leur refus, Luxembourg fut bloqué, & presqu'aussi-tôt forcé. Genes avoit été bombardée, parce que les Genois s'étoient engagés à bâtir quelques Galeres pour les Espagnols; & la crainte d'un traitement plus sévere avoit obligé cette République de se soumettre aux plus humiliantes conditions. L'Empire étoit insulté dans son Chef & dans ses principaux Membres; & pour se délivrer de ses maux, il n'emploïoit que des plaintes & des remontrances impuissantes.

CHARLES II. 1684.

L'Espagne se ressentit si vivement, de l'orgueil avec lequel elle étoit traitée, que sans considerer sa foiblesse présente, elle déclara la guerre à son présomptueux Ennemi. Elle se flattoit que la vue du danger commun feroit voler toutes les autres Puissances de l'Europe à son secours. Le Prince d'Orange, dont les deux passions dominantes étoient l'amour de la guerre, & son animosité contre la France, seconda de toutes parts les sollicitations des Espagnols. Il avoit fait, en 1981, un voïage en Angleterre, pour engager Charles dans des mesures plus fermes avec ses Alliés. Il pressa aussi les

Charles II. 1684.

Etats Généraux d'augmenter leurs forces ; mais plusieurs Provinces, & la Ville même d'Amsterdam, gagnées par les France, fermerent l'oreille a ses conseils. Il paroît que les Ennemis du Prince tirerent leurs plus grands motifs d'opposition, de l'état actuel de l'Angleterre, & des inclinations avouées & reconnues du Monarque Anglois.

En effet, Charles n'eut pas plutôt congédié son Parlement & pris la résolution de gouverner par sa seule prérogative, qu'abandonnant sa nouvelle alliance avec l'Espagne, il revint à ses dangereuses liaisons avec les François. Louis avoit même offert de le rendre arbitre de ses différends avec l'Espagne; & cette Couronne, connoissant la partialité de Charles, avoit rejetté une si dangereuse proposition. On ne sait pas avec certitude, s'il étoit alors passé quelque remise d'argent en Angleterre ; mais, sans injustice, on peut présumer que les besoins du Roi furent soulagés par la France: & quoiqu'il eût tout à craindre des forces maritimes de ce Roïaume, qui ne faisoient qu'augmenter, sur-tout dans le triste état de la Flotte Angloise, rien ne fut capable de le reveiller de sa léthargie.

Grandeur de Louis XIV.

C'est ici qu'on peut marquer le plus haut point de grandeur, où Louis, & même aucun Prince, fût parvenu depuis le siècle de Charlemagne. La seule Puissance, capable de retarder ses progrès, étoit entierement dans ses intérêts; & les Turcs, invités par les Mécontens de Hongrie, se disposoient, en attaquant l'Empereur, à mettre ce Prince hors d'état de faire tête à la France. Louis peut même être accusé de méprise, lorsqu'il ne tira pas plus d'avantage de tant de belles occasions, qu'il lui devint impossible de rappeller. Mais, quoique souvent plus gouverné par l'ambition, que par la modération & la justice, il l'étoit encore plus par la vanité, que par l'ambition même. Il se contenta d'humilier tous les Princes & les Etats libres de l'Europe, par l'air de Maître qu'il prit avec eux ; & cette conduite excita leur ressentiment, sans abattre leur pouvoir. Tandis que tous ceux qui approchoient de sa personne, & qui lui marquoient de la soumission, étoient traités avec la plus haute politesse, toutes les Puissances voisines avoient senti successivement les effets de son naturel fier & hautain : & le goût qu'il sembloit prendre

aux flatteries de ses Poëtes, de ses Orateurs & de ses Courtisans, qui lui promettoient l'Empire universel, servit plus que la vue même de son pouvoir, à faire naître la crainte d'une conquête & une servitude générales. CHARLES II. 1684.

Dans tout le regne de Charles, jamais on ne s'apperçut qu'il fût allarmé de la grandeur de la France; & l'on raconte, qu'un de ses Ministres favoris (*a*) alla jusqu'à dire, « qu'il » étoit préférable, pour le Roi son maître, d'être réduit à la » qualité de Viceroi sous un grand & généreux Monarque, » plutôt qu'à celle d'esclave de cinq cens de ses insolens » Sujets ». Ainsi, loin que l'ambition & le pouvoir absolu de Louis diminuassent le bonheur de Charles, sa condition lui sembloit plus douce, qu'elle ne l'avoit jamais été depuis son rétablissement. Une Faction puissante, dont l'audace avoit ébranlé son Trône, & menacé sa Famille, étoit entierement subjuguée, & se trouvoit exposée, par sa propre indiscrétion, à la haine publique, autant qu'à la rigueur des Loix. Il s'étoit rétabli dans l'affection du Peuple; & ce qui le flattoit plus, sans doute, que la complaisance d'un Parlement, il se voïoit parvenu à gouverner sans cet importun secours. Cependant il est cetain qu'au milieu de ces agréables circonstances, Charles n'étoit pas heureux. On ne décidera point si ces agitations venoient de quelque embarras, causé par la disette d'argent, ou de la crainte de quelque retour d'humeur populaire, à l'occasion de son excessive autorité. Peut-être l'imprudente violence du Duc d'York, qui le poussoit à de périlleuses entreprises, lui laissoit-elle du trouble & de l'inquiétude. Un jour qu'il paroissoit s'opposer à quelques vues précipitées du Duc, on lui entendit dire: « Mon Frere, je » suis trop vieux pour recommencer mes courses. Vous le » pouvez, si c'est votre goût ». Quelle que pût être la cause de son mécontentement, on est persuadé qu'il méditoit quelque changement, & qu'il avoit formé un nouveau plan d'administration. On juge qu'il étoit déterminé à renvoïer le Duc d'York en Ecosse, à rappeller le Duc de Monmouth, à convoquer un Parlement, à se defaire des Ministres qui ne plaisoient point au Peuple; c'est-à-dire, à s'abandonner entiére- 1685.

(*a*) Mylord Clifford.

ment à l'affection & la bonne volonté de ses Sujets. Ce fut au milieu de ces sages & vertueux desseins, qu'il fut tout d'un coup saisi d'un mal, dont les symptômes ressembloient beaucoup à ceux de l'apoplexie. Une saignée le fit revenir : mais n'aïant fait que languir pendant quelques jours, il expira, le 6 de Février, dans la cinquante-cinquiéme année de sa vie, & la vingt-cinquieme de son regne (a). Il avoit reçu, de la Nature, une si bonne constitution, & ses soins avoient été si constans pour sa santé, que sa mort ne causa pas moins de surprise à ses Sujets, que s'il eût été moissonné dans la fleur de sa jeunesse. Leur extrême affliction, qui venoit également de leur tendresse pour sa personne, & de la crainte qu'ils avoient conçue de son Successeur, jointe au tems critique de sa mort, y fit soupçonner très-naturellement du poison. Cependant il faut convenir qu'en examinant de bonne foi les circonstances, ce soupçon s'évanouit; comme une infinité d'autres, dont toutes les Histoires sont remplies.

CHARLES II. 1685.

Maladie & Mort du Roi.

Pendant une maladie si courte, divers Evêques de l'Eglise Anglicane firent éclater leur zele autour du Roi ; mais il ne marqua que de l'indifférence pour leurs soins & leurs exhortations. On lui amena quelques Prêtres Catholiques, de la main desquels il reçut les Sacremens, avec tous les rites de l'Eglise Romaine. Deux Ecrits, qui furent trouvés dans son Cabinet, tous deux de sa main, contenoient des argumens en faveur de cette Communion. Le Duc eut l'imprudence de les publier immédiatement : c'étoit confirmer tous les reproches des Ennemis de son Frere, & faire connoître ouvertement sa propre foiblesse.

Caractere de Charles II.

Le caractere de Charles II, considéré sous les différens jours qu'il peut admettre, paroîtra fort varié, & fera naître, non-seulement beaucoup de différence, mais de l'opposition même dans les sentimens. Si l'on n'y cherche que les qualités sociables, on trouvera, dans ce Prince, le plus aimable & le plus engageant des hommes : & réellement, sous ce point

(a) Un Vendredi 6 Février 1684, dit Burnet, à onze heures du matin, dans sa cinquante-quatrieme année; après un Regne de trente-six ans & huit jours, à compter depuis la mort de son Pere, ou de vingt-quatre ans huit mois & neuf jours à compter du rétablissement de la Famille Roiale. *Ubi sup.* pag. 602. Cette différence vient du vieux style.

de vue, il est supérieur à toute sorte d'exceptions. Son goût, pour la raillerie, étoit si bien tempéré par la politesse, que jamais, il ne lui échappoit rien d'offensant. Son penchant, pour la satyre, étoit retenu par une si parfaite discrétion, que jamais ses Amis ne craignirent d'en être l'objet. Son esprit, pour emploïer l'expression d'un homme qui le connoissoit à fond, & connu lui-même pour excellent Juge, » (*a*) étoit moins un esprit rafiné, ou fort élevé, qualités » qui produisent ordinairement la crainte ou la jalousie, que » simple, bien fait; espece desprit qui se fait aimer ». Quoique Charles fût plus grand parleur, qu'il ne convient peut-être aux regles de bienséance commune, ceux qu'il admettoit à son entretien prenoient tant de plaisir à l'ouverture & l'affabilité de ses manieres, qu'ils se retiroient toujours aussi contens de lui que d'eux-mêmes. C'est assurement la plus brillante partie de son caractere : & lui-même, il le savoit si bien, qu'il ne cherchoit qu'à se dispenser des formalités de son rang, pour reprendre aussi-tôt le ton d'homme de société.

Dans les devoirs de la vie privée, sa conduite, quoique sujette à quelques exceptions, étoit louable sur les points essentiels. Il étoit Amant facile & généreux, Mari civil, obligeant; Frere tendre; Pere indulgent, & le meilleur des Maîtres. Cependant ses amitiés, & sa reconnoissance même, étoient foibles. On ne connoît point de Courtisans, ni de Ministres, auxquels il aït été sincérement attaché. Il ne leur supposoit pas d'autre motif, pour le servir, que l'intérêt propre, & de son côté, il étoit toujours prêt à les sacrifier aux moindres vues de plaisir, ou d'utilité présente.

Malheureusement, les bornes du panégyrique de Charles ne s'étendent pas plus loin. Les autres parties de sa conduite peuvent recevoir quelque apologie, mais elles méritent peu d'éloges. Il étoit si réellement plus propre à la vie privée, qu'à la vie publique, qu'il étoit capable d'ordre & d'œconomie dans la premiere ; au lieu que dans l'autre, il n'avoit que de la négligence & de la profusion. Considéré comme Souverain, son caractere, quoique mêlé de quelques vertus, étoit, en général, dangereux pour ses Sujets, & peu

(*a*) Mylord Hallifax.

honorable pour lui-même. Sans ardeur pour les intérêts de la Nation, indifférent pour sa gloire, mal-affectionné pour sa Religion, jaloux de sa liberté, prodigue de ses trésors, ne menageant guere que son sang, il l'exposa, par ses vues & ses mesures, au danger d'une furieuse guerre civile, & peut-être à la ruine & l'ignominie d'une conquête étrangere. A la vérité, tous ces reproches, examinés sans prévention ne tombent guere que sur l'indolence de son naturel; défaut malheureux dans un grand Roi, mais qu'il nous est impossible de regarder d'un œil fort févere.

On a remarqué de ce Prince, « que jamais il n'avoit dit » une chose folle, & qu'il n'en avoit jamais fait une sage » : censure, quoiqu'excessive, qui semble avoir eu quelque fondement dans son caractere & dans sa conduite.

Quand on réfléchit sur la soif du Pouvoir, passion inséparable de la nature humaine, & qu'on y joint l'éducation de Charles dans les Régions étrangeres, ensuite parmi les Cavaliers, Parti dans lequel on exageroit naturellement les usurpations des Assemblées populaires sur les droits de la Monarchie, on n'est pas surpris que la liberté civile ne trouvât pas, dans ce Prince un fort zélé Protecteur. Harrassé par les Factions domestiques, fatigué de calomnies & de plaintes, accablé de dettes, fort à l'étroit dans son revenu, il chercha, quoiqu'avec de foibles efforts, une forme de Gouvernement, plus simple dans sa composition, & d'un ménagement plus aisé. Mais on avoue que son attachement pour la France, après toutes les peines qu'on a prises, par des recherches ou des conjectures, pour le mesurer ou l'approfondir, renferme toujours quelque chose de mystérieux & d'inexplicable. L'espérance de se rendre absolu, avec le secours de Louis XIV, paroît une idée si chimérique, qu'elle ne pouvoit subsister long-tems avec cette opiniâtre constance, dans un Prince de la pénétration de Charles. S'il étoit question de secours pécuniaires, il est certain que la seconde guerre Hollandoise lui coûta beaucoup plus dans une seule Campagne, qu'il ne reçut de la France pendant tout son regne. On est donc porté à s'imaginer; que Charles ne suivoit guere ici que son inclination, c'est-à-dire, une ancienne prévention en faveur de la Nation

Françoise.

Françoise. Il l'avoit reconnu gaie, polie, spirituelle, civile, élegante, dévouée à son Prince, fort attachée à la Foi Catholique; & toutes ces raisons lui donnoient pour elle une affection sincere. Le caractere opposé des Hollandois les avoit rendus les objets de son aversion; & l'humeur inégale des Anglois ne lui inspiroit, pour eux, qu'une grande indifférence. Dans le cœur des hommes, les notions d'intérêt sont fortement combattus par leurs affections; il n'est pas sans exemple, qu'on puisse être guidé par des préventions Nationales, après avoir résisté aux motifs particuliers de l'amitié personnelle.

Nous avons deux Caracteres de ce Prince, soigneusement composés par deux grands Maîtres, qui l'avoient parfaitement connu; le Duc de Bukingham & le Marquis d'Halifax: sans compter quelques traits élegans du Chevalier Temple. Welwood & Burnet ont emploïé leur pinceau sur le même sujet: mais le premier est un peu partial en faveur de Charles, & l'autre a poussé le fiel & la malignité trop loin. Au lieu de trouver, comme il le prétend, le fond d'un exact parallele entre le Roi Charles & l'Empereur Tibere, on y trouveroit, avec plus de justice, toute l'opposition d'un parfait contraste. L'Empereur Romain semble avoir autant surpassé le Monarque Anglois en talens, qu'il lui est inférieur en vertus. Prévoïant, sage, actif, défiant, ténébreux, sombre, insociable, reservé, cruel, inflexible, implacable, tel sont les traits sous lesquels Tibere nous est transmis: le seul point, sur lequel on peut lui attribuer une juste ressemblance avec Charles, est l'amour des Femmes; passion trop générale, pour former une ressemblance frappante, & que ce détestable monstre associoit d'ailleurs avec d'autres gouts, révoltans pour la nature.



JACQUES II.

JACQUES II.
1685.
Premiere transactions du Roi.

LE premier acte du regne de Jacques fut d'assembler le Conseil privé, dans lequel, après avoir accordé quelques éloges à la mémoire de son Prédécesseur, il déclara hautement que sa résolution étoit de maintenir le Gouvernement établi dans l'Eglise & dans l'Etat. Quoiqu'on eût affecté, ajouta-t-il, de publier qu'il portoit sur le Trône des principes fort arbitraires, il savoit que les Loix d'Angleterre étoient suffisantes, pour lui donner toute la grandeur qu'un Roi pouvoit desirer. Il avoit hasardé sa vie, jusqu'alors, pour la défense de la Nation : il vouloit aller aussi loin que personne, pour la conservation de ses justes droits & de ses libertés. (*a*).

Ce discours fut reçu avec de grands applaudissemens, non-seulement du Conseil, mais de toute la Nation. Le passé fut oublié. Jacques II. passa pour un Prince de bonne foi & d'honneur; & le vent de la faveur publique étant alors pour la Cour, on ne douta point que ses intentions ne fussent conformes à ses expressions. « Nous avons, maintenant, disoit-» on, la parole d'un Roi; une parole qui n'a point encore

(*a*) Cette premiere harangue du nouveau Regne, fut si courte, qu'elle peut trouver place ici : „ Mylords, avant que » de toucher aux affaires, j'ai cru qu'il » convenoit de vous expliquer mes sentimens. Puisqu'il a plû au Ciel de me » placer dans ce poste, & que je dois succéder à un Roi si gracieux, à un si bon » Frere, je crois devoir déclarer que je » suis résolu de le prendre pour modele, » particuliérement dans son extrême clémence & dans la tendre affection qu'il » a toujours eue pour son Peuple. On » m'a fait passer pour un homme absolument livré aux principes du pouvoir » arbitraire : mais ce n'est pas la seule calomnie qu'on ait répandue contre moi. » Je ferai mes efforts pour conserver le » Gouvernement, tant dans l'Eglise que » dans l'Etat, tel qu'il est établi par les » Loix. Je sais que les principes de l'Eglise Anglicane sont favorables à la » Monarchie, & que les Membres de cette Eglise se sont toujours montrés bons » & fideles sujets. Aussi prendrai-je toujours soin de la défendre & de la soutenir. Je sais aussi que les Loix d'Angleterre suffisent pour me rendre un aussi » puissant Monarque que je puisse souhaiter de l'être : & mon intention n'étant pas de me départir des justes droits » & des prérogatives de la Couronne, » aussi n'envahirai-je jamais les privileges des Sujets. J'ai, ci-devant, & souvent, hasardé ma vie pour la défense » de la Nation; & je suis aussi prêt que » personne à m'exposer encore, pour lui » conserver ses justes droits & ses libertés.

» été violée ». De toutes parts, il vient des Adresses, pleines de respect, ou plutôt, d'une servile adulation. Chacun se hâta de faire sa Cour au nouveau Monarque (*a*) : & Jacques eut raison de se persuader, que malgré les violens efforts d'un puissant Parti, pour son exclusion, il n'y avoit point, en Europe, de Trône mieux établi que celui d'Angleterre.

JACQUES II. 1685.

Cependant il fit connoître, par le premier exercice de son autorité, ou qu'il n'étoit pas sincere dans ses protestations d'attachement aux Loix, ou qu'il avoit conçu une si haute opinion de l'autorité roïale, dans la Sphere même des Loix, que sa plus grande sincérité serviroit peu à l'établissement des libertés Nationales. Tous les droits d'entrée, & la plus grande partie de l'Accise, accordés par le Parlement pendant la vie de Charles, étoient expirés; & le Successeur n'avoit aucun droit de les lever : mais Jacques ordonna, par une proclamation, qu'ils fussent continués, sans daigner joindre à cet ordre, la moindre explication, ou quelque terme de condescendance propre à l'adoucir. On lui avoit proposé, pour prévenir les mauvais effets de l'interruption des droits d'entrée, de faire donner, par les Marchands, des billets de reconnoissance, dont le paiement seroit suspendu, jusqu'à ce qu'on fût autorisé, par le Parlement, à le recevoir; & cette précaution lui avoit été représentée comme un témoignage de déférence pour cette Assemblée, ou pour les Loix. Mais ce fut apparemment cette raison même, qui la lui fit rejetter. Il jugea que les Communes en prendroient occasion de s'attribuer plus d'autorité, & qu'elles regarderoient non-seulement tout le revenu roïal, mais le pouvoir entier de la Couronne, comme dépendant des résolutions de leur Chambre.

Jacques ne fit pas difficulté, non plus, d'aller publiquement à la Messe, avec toutes les enseignes de sa dignité; quoique cette institution fût contraire aux Loix. C'étoit déploïer im-

(*a*) L'Adresse de Quakers eut quelque chose de singulier. La voici: « Nous sommes venus témoigner notre tristesse » pour la mort de notre bon Ami Charles, & notre joie de te voir fait Gouverneur. On nous a dit que tu n'étois » pas de l'Eglise Anglicane, non plus » que nous. Ainsi nous espérons que tu » nous accorderas la même liberté que » tu t'accordes à toi-même : & si tu le » fais, nous te souhaitons toutes sortes » de bonheur.

JACQUES II. 1685.

prudemment (*a*) ses dispositions arbitraires, & son zele pour la Foi Romaine; les deux grands caracteres de son regne, & la peste de son administration. Il envoïa même à Rome, Caryl, avec le titre de son Agent, pour faire des soumissions au Pape, & fraïer la voïe au retour de l'Angleterre, dans le sein de l'Eglise Catholique. Innocent XI, qui remplissoit le siége Pontifical, lui conseilla prudemment de ne rien précipiter, & de ne pas tenter témérairement une entreprise, dont l'expérience devoit lui avoir appris les difficultés. Ronquille, Ambassadeur Espagnol à la Cour de Londres, jugeant la tranquillité de l'Angleterre fort importante pour le soutien de l'Espagne lui fit librement les mêmes représentations. Il avoit observé avec quel empressement les Prêtres Romains se remuoient à la Cour; & dans son inquiétude, il avoit conseillé au Roi de ne pas se livrer trop à ses conseils. « Quoi » donc, lui répondit Jacques, le Roi d'Espagne ne consulte-» t-il pas son Confesseur ? Oui, repliqua l'Ambassadeur; & » c'est ce qui fait que nos affaires vont si mal ».

Jacques, en montant sur le Trône, fit esperer qu'il tiendroit la balance du pouvoir, d'une main plus ferme que son Prédécesseur, & que la France, au lieu de faire servir l'Angleterre à ses ambitieuses vues, trouveroit une forte opposition de la part de cette Couronne. Outre l'application qu'il donna constamment aux Affaires, il parut jaloux de l'hon-

(*a*) on compte, parmi ses plus grandes imprudences, d'avoir fait publier, dans ces coujonctures, & fait attester par un Prêtre nommé *Huldeston*, que Charles étoit mort Catholique, & que ce même Ecclésiastique lui avoit administré les Sacremens de l'Eucharistie & de l'Extrême-Onction; d'avoir fait publier aussi, dans le même tems, un petit Traité, sous le titre de *chemin court & facile pour parvenir à la foi*, où l'Auteur assuroit que ce Traité avoit fait une grande impression sur Charles, dès l'année 1651, immédiatement après la Bataille de Worcester, & lui faisoit dire «, qu'il n'avoit jamais rien lu de si » fort & de si concluant, & qu'il ne » comprenoit pas ce qu'on y pouvoit » répondre »; d'avoir publié encore les deux Ecrits qui s'étoient trouvés dans le Cabinet de Charles, & de sa propre main, tendant à prouver la nécessité d'une Eglise visible, & d'un guide assuré, sur les matieres de Foi: & pour confirmer que Charles avoit été réellement Catholique, Chaffinck, Huissier de son Cabinet, montroit une petite, Chapelle, qui répondoit à ce Cabinet, dans laquelle ce Prince alloit secrétement entendre la Messe. On ne comprenoit pas quel avantage Jacques pouvoit trouver à divulguer un secret choquant pour la Nation, qui se souvenoit que Charles avoit souvent & solemnellement assuré, en plein Parlement, qu'il étoit attaché à la Religion Anglicane, & résolu de la maintenir.

neur National ; il voulut qu'on ne rendît pas plus d'honneur à l'Ambassadeur de France, que le sien n'en avoit reçu à Paris. Mais ces apparences furent mal soutenues, Il retomba, par degrès, dans la nécessité de rechercher une nouvelle union, ou du moins la paix avec ce grand Prince, dont le pouvoir & le zele sembloient seuls capables de le seconder, dans le projet de rétablir la Religion Catholique en Angleterre.

Malgré les préventions du Roi, les principaux Offices de la Couronne, demeurerent entre les mains des Protestans. Rochester fut Grand-Trésorier; Clarendon, son Frere, Lord-Chambellan ; Godolphin, Chambellan de la Reine; Sunderland, Secretraire d'Etat; Hallifax, Président du Conseil. Ce Seigneur avoit été fort opposé au Roi, pendant les dernieres années du regne de Charles ; & lorsqu'à l'accession il voulut entrer dans quelque apolologie de cette conduite récente, Jacques lui dit agréablement qu'il oublioit le passé, à l'exception de sa conduite dans le Bill d'exclusion. Cependant il ne marqua pas toujours le même penchant à pardonner. Les principaux Excluans étant venus faire leur Cour à leur nouveau Souverain, quelques-uns ne furent point admis, d'autres se virent reçus avec froideur, ou même d'un air chagrin. Cette conduite pouvoit convenir au caractere de franchise, que Jacques affectoit ; mais, en laissant voir que le Roi d'Angleterre se ressentoit des querelles du Duc d'York, il ne donna point, à ses Sujets, une haute idée de sa grandeur d'ame.

Il ne faisoit pas difficulté de déclarer libremenr, qu'on devoit compter désormais sur un Gouvernement plus actif & plus vigilant, & qu'il ne conserveroit aucun Ministre, qui ne fût soumis, sans réserve, à ses volontés. Aussi paroît-il qu'il ne faut pas tant chercher les ressorts de son administration, dans son Conseil, & dans ses principaux Officiers d'Etat, que dans son propre naturel, & dans le caractere de quelques personnes, qu'il consultoit en secret. La Reine avoit sur lui beaucoup d'influence. On connoissoit, à cette Princesse, un esprit ardent, qui n'empêchoit point que sa conduite n'eût été fort populaire, jusqu'à son élévation ; mais elle étoit gouvernée par ses Prêtres, sur-tout par quelques Jésuites ; & ces

Jacques II. 1685.

Eccléſiaſtiques étant dans le même degré de faveur auprès du Roi, toutes les meſures publiques venoient originairement de leurs inſpirations, & portoient des marques également ſenſibles de leur ignorance dans les Affaires, & de la violence de leur zele.

Le Roi, ſans avoir jamais été déreglé dans ſes mœurs, avoit néanmoins un attachement, qui ne s'accordoit pas trop avec ſa conſidération pour la Reine & pour ſon Clergé. Il aimoit Mademoiſelle Sedley, qu'il créa Comteſſe de Dorcheſter, & qui s'attendoit à le gouverner, avec la même autorité dont la Ducheſſe de Portſmouth avoit joui ſous le regne précédent. Mais Jacques, qui ſe propoſoit de convertir ſon Peuple, ſouffrit qu'on lui repréſentât librement la néceſſité de conformer ſa vie à la ſainteté de ſes intentions, & ſe laiſſa perſuader, enfin, d'éloigner Mademoiſelle Sedley de la Cour; réſolution qu'il n'eut pas le courage de ſoutenir. Quoiqu'ordinoirement il ne ſoit pas difficile de faire regner la bonne intelligence entre la Maîtreſſe & le Confeſſeur des Princes, cette jeune perſonne, qui poſſédoit tout l'eſprit & toute l'ingénuité de ſon Pere, avoit choiſi les Prêtres & leurs conſeils pour l'objet continuel de ſes railleries; & de leur part, on ne peut douter qu'ils ne redoublaſſent leurs exhortations, pour faire rompre, à leur Pénitent, une ſi criminelle liaiſon.

Un Parlement.

L'inclination du Roi, comme celle de la Reine & des Eccléſiaſtiques Romains, ne pouvoit être fort vive pour un Parlement : mais, au commencement d'un nouveau regne, la convocation de cette Aſſemblée paroiſſoit indiſpenſable. A la vérité, les Whigs, ou le Parti de la Patrie, étoient tombés dans un tel abaiſſement, pendant les dernieres années de Charles, & la haine de la conſpiration de Rye étoit encore ſi vive, que leur Parti eut peu de ſuccès dans les nouvelles Elections; ſans compter que la réſignation générale des Chartes avoit rendu les Communautés extrêmement dépendantes, & que les recommandations de la Cour, quoiqu'alors peu ſoutenues par l'influence pécuniaire, emporterent hautement la balance. Ainſi la nouvelle Chambre des Communes ſe trouva preſqu'entiérement compoſée de zélés Torys, & de Membres affectionnés à l'Egliſe, tous portés, par conſéquent, à favoriſer les meſures de la Couronne.

Jacques II. 1685.

Le Discours que le Roi fit aux deux Chambres, étoit plus propre à faire naître des craintes, qu'à lui concilier leur affection. A la vérité, il renouvella, fort solemnellement la parole qu'il avoit donnée au Conseil, de gouverner suivant les Loix, & de maintenir la Religion établie : mais, en même tems, il leur dit qu'il comptoit sur l'établissement de son revenu, & pour toute sa vie, comme sous le regne de son Frere. « Je pourrois, ajouta-t-il, fortifier ma demande par quantité » d'argumens, tels que l'avantage du Commerce, le soutien » de la Marine, les besoins de la Couronne, & l'utilité du » Gouvernement même, que je ne dois pas laisser tomber » dans une condition précaire. Mais je me persuade que, sen» tant vous-mêmes, ce que la raison & la justice exigent ici, » vous trouverez, dans vos propres réflexions, tout ce qui » peut vous être représenté sur ce point. Je connois sans » doute un raisonnement populaire, qu'on pourroit faire va» loir contre ma demande : c'est que, de me fournir, par in» tervalles, quelques subsides qui paroîtront convenables, » ce seroit un sûr moïen de rendre les Assemblées du Parle» ment plus fréquentes : mais, comme c'est la premiere fois » que je vous parle aujourd'hui du Trône, je dois vous dé» clarer naturellement qu'un expédient de cette nature ne » réussiroit pas, & que la meilleure voie, pour m'engager à » vous assembler souvent, est d'en user toujours bien avec » moi ».

Ce langage n'étoit pas obscur. Jacques déclaroit ouvertement qu'il avoit, dans sa Prérogative, des ressources indépendantes des Subsides, & qu'aussi long-tems qu'on satisferoit à ses demandes, il auroit recours au Parlement ; mais qu'au moindre mécontentement, il sauroit se dispenser d'une méthode, qu'il regardoit comme libre & volontaire. Jamais aucun Parlement Anglois ne s'étoit trouvé dans une situation plus critique, & jamais les argumens n'avoit été plus forts pour l'opposition ou la complaisance.

Raison pour & contre le revenu à vie.

On établissoit d'une part, que la défiance du Pouvoir roïal étoit la vraie base de la Constitution Angloise, & le principe auquel la Nation étoit redevable de cette liberté, dont elle jouissoit plus parfaitement, que les Sujets d'aucu-

CHARLES II 1683.

ne autre Monarchie; que cette défiance, quoique plus ou moins vive en différens tems, ne peut jamais s'endormir avec sûreté, sous les Princes même les meilleurs & les plus sages: que le caractere du Souverain actuel excitoit à la plus haute vigilance, par les principes arbitaires qu'on lui avoit inspirés, & plus encore, par son zele de Religion, qu'il lui étoit impossible de satisfaire sans s'attribuer plus d'autorité, que la Constitution ne lui en accordoit: que le pouvoir doit être veillé dans ses premieres usurpations, & qu'il ne faut rien attendre de la timidité & de la patience: que chaque degré de facilité fortifie l'usurpation, & qu'en trahissant les molles dispositions du Peuple, il inspire plus de courage pour en abuser: que le pouvoir militaire étant déja dans les mains du Prince, il ne lui restoit pas d'autre frein que la dépendance de son revenu; sûreté, par conséquent, que le Peuple ne pouvoit abandonner sans une extrême folie: que si cet article capital venoit à manquer, toutes les autres barrieres, érigées dans les dernieres années contre le pouvoir arbitraire, deviendroient pernicieuses & destructives; que l'effet des nouvelles limitations étoit d'exciter l'inclination du Monarque à se rendre supérieur aux Loix, & qu'elles demandoient de frequentes Assemblées, pour réparer toutes les breches, que le tems, ou la violence, pouvoit avoir faites, dans une machine fort composée: qu'une expérience récente, sous le dernier Roi, Prince qui ne manquoit, ni de prudence, ni de modération, avoit fait assez connoître la solidité de toutes ces maximes; que son Parlement, aïant fixé à vie le revenu annuel de la Couronne, & revoqué en même-tems le Bill triennal, avoit éprouvé qu'il s'étoit dépouillé de son importance, & que la liberté, cessant d'être protégée par les Assemblées nationales, étoit exposée à toute sorte d'outrages & de violations: enfin, que plus le Roi faisoit ouvertement une demande peu raisonnable, plus elle devoit être rejettée avec obstination, puisqu'il étoit manifeste que ses vues ne pouvoient être justifiées.

D'un autre côté, on représentoit que la regle, de veiller sur les premieres usurpations du Pouvoir, n'étoit admissible que dans les cas où l'opposition pouvoit être réguliere, paisible

ſible & légale : que ſi le refus de la demande actuelle du Roi paroiſſoit de cette nature, il entraînoit néanmoins des conſéquences plus dangereuſes, qu'on ne pouvoit le découvrir à la premiere vue : que le Roi, dans ſon diſcours, n'avoit pas diſſimulé qu'en cas d'oppoſition, il avoit, dans ſa Prérogative, des reſſources qu'il ſe croïoit pleinement en droit d'emploïer : que ſi le Parlement témoignoit l'intention de le réduire à la dépendance, l'affaire ſeroit bien-tôt portée à ſa criſe, dans un tems, le plus favorable, pour la Cour, que jamais elle pût deſirer ; que ſi l'on jettoit les yeux, au dehors, ſur les affaires du Continent, ſur la ſituation de l'Ecoſſe & de l'Irlande, & ſi l'on conſidéroit la diſpoſition des Eſprits dans l'intérieur du Roïaume, toutes les circonſtances ſe trouvoient contraires à la cauſe de la Liberté : que les Partiſans de la Patrie, ſous le dernier regne, par leurs réſolutions violentes, & ſouvent injuſtes dans le Parlement, par leurs entrepriſes déſeſpérées au-dehors, avoient non-ſeulement expoſé leurs principes à l'averſion publique, mais ſuſcité la défiance des Roïaliſtes & tous les zélés Anglicans, qui formoient actuellement le gros de la Nation : qu'il ne ſeroit point agréable, à ce Parti, de voir le Roi plus maltraité que ſon Frere, ſur l'article du Revenu, ou d'avoir à craindre de nouveaux attentats, pour tenir la Couronne dans la dépendance : que le Parlement avoit ſes abus, comme la Monarchie, & qu'il n'étoit pas à deſirer de voir les affaires dans une ſituation, où le Roi ne fût pas libre, quand il le jugeroit à propos, de proroger l'Aſſemblée, ou de la diſſoudre : que ſi, par d'amples conceſſions, on pouvoit obtenir la confiance du Roi, & l'engager à l'obſervation de ſes promeſſes, tout réuſſiroit bien mieux par des méthodes ſi douces ; ou que ſi la complaiſance du Parlement ne l'empêchoit pas de former des projets contre les libertés & la Religion du Roïaume, il ſe rendroit inexcuſable aux yeux de tout l'Univers, & la Nation entiere ne feroit pas difficulté de ſe joindre contre lui ; que la réſiſtance ne pouvoit être tentée deux fois, & qu'il en devoit paroître plus néceſſaire d'attendre que le tems & les incidens y euſſent préparé les Eſprits : que l'attachement du Roi pour le Papiſme, quoique perni-

Jacques II. 1685.

cieux en lui - même, étoit néanmoins si favorable à l'intérêt opposé, qu'il rendoit le lien de la Religion & de la Liberté nationale tout-à-fait indissoluble; que si la Cour formoit quelque entreprise illégale, l'Eglise, soutien actuel de la Couronne, prendroit infailliblement l'allarme, & disposeroit bien-tôt le Peuple à la résistance.

Ces derniers motifs, fortifiés par les préjugés & les affections des Partis, furent ceux qui prévalurent; & les Communes ordonnerent unanimement, qu'outre des remerciemens au Roi pour son gracieux discours, on lui accorderoit, pour sa vie, tout le revenu dont le dernier Roi étoit en possession à sa mort. Ensuite, pour ne pas déroger à cette généreuse conduite, par des restes de défiance, elles déclarerent, avec la même unanimité, que la Chambre se reposoit entiérement sur la parole roïale de Sa Majesté, & sur sa promesse répétée de soutenir la Religion Anglicane: mais elle ajouta que cette Religion lui étoit plus chere que la vie. L'Orateur, en présentant le Bill du Revenu, prit soin d'informer le Roi de la clause des Communes, qui regardoit la Religon: mais cette preuve d'une extrême confiance ne put arracher un mot de sa bouche, en faveur de cette Religion, à laquelle on lui disoit qu'elles attachoient un si haut prix. Malgré les soupçons, qui pouvoient naître de son silence, la Chambre conserva ses libérales dispositions; & Jacques aïant demandé un subside de plus, pour la Marine & d'autres usages, elle renouvella les Impots sur le Vin & le Vinaigre, dont Chales II avoit autrefois joui. Avec quelques Droits, qu'elle y joignit, sur le Tabac & le Sucre, cet octroi montoit annuellement à six cens mille livres sterling.

La Chambre des Pairs ne fut pas d'une humeur moins complaisante. Elle se porta même à quelques démarches, pour mettre en pieces tous les restes du Complot Papiste; ce redoutable instrument de la Bigotterie & de la Faction.

Oates convaincu de parjure.

Peu de tems avant l'Assemblée de ce Parlement, Oates avoit été mis en Justice, sur deux accusations de parjure; l'une pour avoir juré, qu'il étoit présent, à Londres, au Grand Conseil Catholique du 24 d'Avril 1679; l'autre, pour avoir juré aussi que le Pere Ireland étoit à Londres entre le

8 & le 12 d'Août, & au commencement de Septembre de la même année. Jamais Criminel ne fut convaincu avec plus d'évidence. Vingt-deux Anglois, qui avoient fait leurs études à Saint Omer, la plûpart gens de poids & de naissance, rendirent témoignage qu'Oates, étant entré au College de cette Ville, vers Noël de l'année précédente, n'en avoit jemais été absent qu'une nuit, jusqu'au mois de Juillet suivant. Quarante-sept autres Témoins, tous d'un caractere sans reproche, jurerent que le Pere Ireland étoit parti le 3 d'Août, pour Staffordshire, où il étoit demeuré jusqu'au milieu de Septembre; & ce qu'on auroit fait valoir, quelques années auparavant, comme une circonstance essentielle neuf de ces Témoins étoient Anglicans. Oates fut condamné, par Sentence, à une Amende de mille marcs pour chaque accusation; au Fouet, (*a*) deux jours différens; à la Prison pour le reste de ses jours, & cinq fois l'année au Pilory. Son impudence ne se démentit point au milieu de la conviction, ni son courage, au milieu du châtiment. Il en appella solemnellement au Ciel, avec des protestations de bonne foi. Quoiqu'il eût été fouetté, avec tant de rigueur, qu'on n'avoit pû douter que le dessein de la Cour ne fût de le faire expirer sous les coups, il se rétablit, par le secours de ses Partisans, & vécut jusqu'au regne du Roi Guillaume, sous lequel on lui fit une pension annuelle de 400 livres sterling. Qnantité de Particuliers lui demeurerent attachés, dans l'excès de son opprobre, & le regarderent comme le Martyr de la Cause Protestante. La Populace parut touchée à la vue d'une punition, plus sévére, en effet, qu'elle ne l'est ordinairement en Angleterre; & la Sentence de prison perpétuelle fut jugée contraire aux Loix.

Les Pairs prirent connoissance de la conviction d'Oates. Ensuite, ne se bornant point à décharger les Seigneurs Papistes, Powis, Arundel, Bellasis, Tyrone & Danby, de l'ancienne accusation des Communes, ils allerent jusqu'à proposer la révocation des Jugemens portés contre Stafford, se fondant sur la fausseté reconnue du témoignage qui l'avoit fait condamner. Mais ce Bill jettoit une tâche si noire sur

(*a*) Depuis Aldgate jusquà Newgate, & depuis Newgate jusquà Tyburn.

JACQUES II. 1685.

les procédures des Excluans, qu'il trouva beaucoup d'opposition dans la Chambre - Haute, & que celle des Communes, après une seule lecture, le laissa tomber. Quoique la réparation de l'injustice soit le second honneur, qu'une Nation puisse obtenir, les conjonctures ne permettoient guere d'accorder une si pleine justification aux Catholiques, & de fixer, sur les Protestans, une imputation si solemnelle.

Invasion de Monmouth.

Le cours des opérations Parlementaires fut interrompu, par les premieres nouvelles de l'arrivée du Duc de Monmouth, avec trois Vaisseaux, sur la Côte Occidentale d'Angleterre. Les deux Chambres n'en furent pas plutôt informées, qu'elles déclarerent la résolution où elles étoient de demeurer fideles à sa Majesté, au péril de leurs vies & de leurs fortunes. Un Bill de haute trahison fut passé contre Monmouth, & 40000 livres sterling accordées en forme de subside, pour calmer cette révolte. Après avoir fourni ces armes au Roi, les Chambres s'ajournerent d'elles-mêmes.

Monmouth, en recevant ordre de s'éloigner du Roïaume, sous le dernier regne, avoit choisi la Hollande pour retraite; & personne n'ignorant la part qu'il avoit toujours eue à l'affection d'un Pere indulgent, il avoit trouvé toute sorte de distinctions & d'honneurs, sous la protection du Prince d'Orange. Lorsque Jacques étoit monté sur le Trône, ce Prince avoit pris la résolution de congédier Monmouth & ses Partisans. Ils s'étoient retirés à Bruxelles, où le jeune Fugitif, se voïant encore poursuivi par la rigueur du nouveau Monarque, fut poussé, contre son inclination & son jugement, à former une entreprise téméraire & prématurée sur l'Angleterre. Il ne pouvoit se dissimuler que Jacques avoit succédé au Trône, non - seulement sans opposition, mais avec des apparences de penchant & d'affection, de la part de ses Sujets. Le Parlement, qui se trouvoit assemblé, témoignoit la plus grande disposition à satisfaire la Cour; & l'on ne pouvoit douter que son attachement, pour la Couronne, ne donnât beaucoup de poids à toutes les mesures Publiques. Les abus étoient encore éloignés de l'excès sous ce regne & le Peuple n'avoit pas encore marqué de disposition à s'en plaindre amérement. Toutes ces considérations se présenterent sans

doute à Monmouth ; mais telle fut l'impatience de ses Partisans, telle aussi la précipitation du Comte d'Argyle, qui étoit parti peu avant lui pour l'Ecosse, que la prudence ne fut point écoutée ; & le malheureux Monmouth se vit comme entrainé vers son sort.

JACQUES II. 1685.

Cependant l'inprudence de son entreprise ne se fit pas remarquer au premier moment. Quoiqu'en débarquant à Lime, dans le Comté de Dorset, il n'eût pas plus de cent hommes à sa suite, son nom étoit si populaire, que dans l'espace de quatre jours, il en assembla deux mille. La plûpart, à la vérité, n'étoient que des gens du plus bas ordre ; & dans sa Déclaration même, il s'étoit conformé aux préventions du Vulgaire, ou des Whigs les plus bigots, il ne donnot au Roi que le titre du Duc d'York. Il le qualifioit de Traître, de Tyran, de Meurtrier & d'Usurpateur Papiste. Il le chargeoit du grand incendie de Londres, du meurtre de Godfrey & d'Essex. Il l'accusoit même d'avoir empoisonné Charles. Enfin, il invitoit tout le Peuple à se joindre à lui, pour s'opposer aux progrès d'une affreuse tyrannie.

Le Duc d'Albemarle, fils du fameux Monk, à qui la Maison Roïale avoit dû son rétablissement, assembla la Milice de Devonshire, au nombre de 4000 hommes, & s'avança contre les Rebelles. Il prit poste aux environs d'Axminster : ensuite, observant que ses Troupes portoient beaucoup d'affection à Monmouth, une juste défiance l'obligea de se retirer. Mais quoique dans plus d'une occasion Monmouth eût donné des preuves de son courage, quelques soupçons mal-fondés de la fidélité de ses gens lui firent manquer celle d'attaquer Albemarle ; entreprise aisée, qui pouvoit accréditer sa cause, & lui procurer des armes. Le Lord Gray, auquel il avoit confié le commandement de sa Cavalerie, se fit connoître ouvertement pour un lâche ; & telle étoit néanmoins la douceur naturelle de Monmouth, que Gray n'en conserva pas moins son Emploi. Fletcher de Saltom, Gentilhomme Ecossois, d'une probité connue & d'un génie distingué, se trouvoit engagé dans cette expédition par ses principes Républicains, & commandoit la Cavalerie avec Gray ; mais aïant reçu quelque insulte d'un nouvel Auxi-

Jacques II. 1685.

liaire, dont il avoit pris le cheval dans un mouvement précipité, la colere, à laquelle il étoit fort sujet, le fit recourir à son pistolet, dont il tua son ennemi sur la place. Cet accident l'obligea de quitter immédiatement l'Armée, & la perte d'un si brave Officier nuisit beaucoup à l'entreprise du Duc.

Taunton, Ville mal disposée pour le Roi, reçut les Rebelles avec une joie passionnée, & les renforça d'une troupe considérable. Vingt jeunes Filles présenterenr, à Monmouth, une copie de la Bible, & deux Etendards, qu'elles avoient travaillés de leurs mains. Il se laissa ici persuader de prendre la qualité de Roi, & de soutenir la légitimité de sa naissance; prétention, qu'il avoit annoncée dans son Manifeste, mais dontil avoit remis la discussion à d'autres tems. Son Armée étoit déja forte de six mille hommes; & faute d'armes, il étoit obligé, chaque jour d'en renvoïer un grand nombre, qui lui arrivoient en foule. Il entra dans Bridgewater, Wells, Fronce, & fut proclamé dans toutes ces Ville: mais oubliant que le succès des entreprises désespérées dépend de la seule audace, il laissa languir l'attente du Peuple, sans rien tenter de considérable.

Pendant qu'une prudence mal entendue lui faisoit perdre le tems dans l'Ouest, les préparatifs du Roi se faisoient avec ardeur. Six Régimens de Troupes Angloises furent appellés des Provinces de Hollande. L'Armée habituelle fut considérablement augmentée; & trois mille hommes prirent les devans, sous la conduite de Feversham & Churchill, pour arrêter le progrès de la Révolte.

Monmouth, observant alors qu'il ne lui venoit pas de secours considérable, informé qu'un soulévement, dont on le flattoit dans Londres, avoit avorté, & que le Comte d'Argyle, avec lequel il étoit d'intelligence, avoit été battu & fait prisonnier, tomba tout d'un coup dans un abattement qui lui fit prendre la résolution de se retirer, & d'abandonner ses malheureux Partisans à leur sort. Cependant, il fut retenu par les témoignages de leur ardeur, & par la disposition qu'ils marquerent à partager fidélement sa fortune. Quelques négligences des Troupes roïales l'inviterent à tomber sur Feversham, dans le champ de Sedgemoor, près de Bridgewater;

Bataille de Sedgemoor. 5 de Juillet.

Jacques II. 1685.

& ses gens firent connoître dans cette action, ce qu'on peut attendre de la valeur naturelle & de l'opinion du devoir, sans le secours même de la discipline. Ils firent plier les Vétérans, & leur firent perdre du terrain. Leurs efforts continuerent, jusqu'à ce que les munitions commencerent à leur manquer; & probablement ils auroient obtenu la victoire, si la mauvaise conduite de Monmouth & la poltronnerie du Lord Gray n'eussent fait changer la face du combat. Après trois heures d'une vigoureuse résistance, les Rebelles tournerent le dos, & furent suivis avec un grand courage. Il en périt près de quinze cent, dans l'action & dans la poursuite. Ainsi, dans l'espace de quelques semaines, on vit finir une guerre, témérairement entreprise & trop foiblement conduite.

Monmouth est défait.

Monmouth, sauvé du champ de bataille, s'éloigna par une heureuse fuite; mais après avoir fait plus de vingt milles, son cheval tomba sous lui. Il changea d'habits avec un Païsan, dans l'espérance de se cacher avec plus de succès. Le Païsan fut rencontré, avec ceux du Fugitif, par quelques Roïalistes qui le poursuivoient. Les recherches en devinrent plus ardentes; & l'infortuné Monmouth fut enfin découvert au fond d'un Fossé, couvert de fange, le corps épuisé de fatigue & de faim, l'esprit abattu par l'image présente de ses malheurs, & par celle du sort qui le menaçoit. La nature humaine n'a point de ressource contre une si terrible situation, bien moins, dans un homme amolli par une continuelle prospérité, qui s'est cru, sur-tout, distingué par la valeur militaire. Monmouth ne put retenir ses larmes, lorsqu'il se vit entre les mains des Ennemis. Il parut s'abandonner encore à l'amour & même à l'espérance de la vie. Quoique la grandeur de ses offenses, & le caractere de Jacques, dussent lui faire comprendre qu'il ne falloit compter sur aucune grace, il lui écrivit, dans les termes les plus humbles, & le conjura d'épargner le sang d'un Frere qui n'avoit jamais eu que du zele pour ses intérêts. Le Roi, lui voïant tant de foiblesse & d'abattement, se le fit amener, & se flatta de lui arracher l'aveu de tous ses Complices. Mais, quelque passion que Monmouth eût pour la vie, il ne voulut point l'acheter par une infame oubli de l'honneur. En recon-

JACQUES I 1685. noissant l'inutilité de ses efforts, il reprit courage de son désespoir, & ne pensa qu'à se disposer à la mort, avec des sentimens plus dignes de son caractere & de son rang. Ce Favori du Peuple Anglois fut accompagné, sur l'échafaud, d'une abandante & sincere effusion de larmes. Il pria l'Exécuteur de ne pas le traiter comme Russel, pour lequel il avoit eu besoin d'un coup redoublé; mais cette précaution ne servit qu'à l'effraïer. Il frappa Monmouth d'un coup foible, qui lui laissa la force de se relever, & de le regarder au visage, comme pour reprocher son erreur. Il replaça doucement sa tête sur le bloc, & l'Exécuteur lui donna deux autres coups, qui n'eurent pas plus d'effet. A la fin, il jetta sa hache, en criant qu'il étoit incapable d'achever le sanglant office. Les Scherifs l'obligerent de la reprendre & deux autres coups séparerent la tête du corps.

Son exécution. 15 Juillet.

Telle fut, à l'âge de trente-six ans, la fin d'un Seigneur, que ses belles qualités, dans un tems moins tumultueux, auroient pû rendre l'ornement de la Cour; & capable même de servir sa Patrie. La faveur du Roi son Pere, les caresses d'une nombreuse Faction, & les amorces de la popularité, l'avoient engagé dans une entreprise supérieure à ses forces. L'affection Populaire le suivit, dans toutes les variétés de sa fortune. Après son exécution même, ses Partisans conserverent la folle espérance de le voir encore un fois à leur tête. Ils s'imaginerent que le Prisonnier, qu'on avoit exécuté, n'éroit pas Monmouth, mais quelqu'autre, qui lui ressemblant beaucoup, avoit eu le courage de lui donner cette preuve d'un extrême attachement, & de mourir à sa place.

Une victoire si prompte, à l'entrée du nouveau regne, n'auroit pas manqué, avec un peu de prudence & de ménagement, d'augmenter beaucoup le pouvoir & l'autorité du Roi. Mais les cruautés dont elle fut suivie, & les résolutions téméraires, dont elle devint l'occasion, furent la principale source de sa ruine subite & la cause de sa chûte.

Cruauté du Colonel Kirke.

La Cour avoit inspiré, à tous ses Officiers, de si rigoureux principes, qu'immédiatement après l'action de Sedgemoor, Feversham avoit fait pendre plus de vingt Prisonniers, & qu'il ne se relâchoit point dans ses exécutions; lorsque

que l'Evêque de Bath & Wells l'avertit que ces Malheureux avoient droit d'être jugés suivant la forme des Loix, & que leur supplice passeroit réellement pour un autre meurtre. Mais ces remontrances n'arrêterent pas l'humeur féroce du Colonel Kirke, Soldat de fortune, qui dans un long service à Tanger, & par la fréquentation des Maures, avoit contracté un fond d'inhumanité, moins ordinaire en Europe & dans les Nations libres. En entrant dans Bridgewater, il fit conduire au gibet, sans la moindre information, dix-neuf Habitans de cette Ville. Ensuite, se faisant un jeu de sa cruauté, il en fit exécuter plusieurs autres, pendant qu'il buvoit, avec ses Compagnons, la santé du Roi, ou de la Reine, ou de Jefferies. Il observa que dans les agonies de la mort, leurs paroles étoient tremblantes; & s'écriant aussi-tôt qu'il falloit de la Musique pour leur danse, il donna ordre en effet que les Tambours & les Trompettes se fissent entendre. Il lui tomba dans l'esprit de faire pendre trois fois un même homme, pour s'instruire, disoit-il, par cette bisarre expérience; & chaque fois, il lui demanda s'il ne se repentoit pas de son crime: mais ce Misérable s'obstinant à protester, que, malgré ce qu'il avoit souffert, il étoit toujours disposé à s'engager dans la même Cause, Kirke le fit pendre en chaîne (a). Rien n'égale un autre trait, en perfidie, comme en cruauté. Une jeune Fille demanda la vie de son Frere, en se jettant aux pieds de Kirke, armée de toutes les graces de la beauté & de l'innocence en pleurs. Le Tyran sentit enflammer ses desirs, sans être attendri par l'amour ou la clémence: il promit ce qu'elle demandoit, à condition qu'elle auroit la même complaisance pour lui. Cette tendre Sœur se rendit à la nécessité qu'on lui imposoit. Mais Kirke, après avoir passé la nuit avec elle, lui fit voir, le lendemain, par une fenêtre, son Frere, le cher objet pour qui sa vertu avoit été sacrifiée, pendant au gibet, qu'il avoit fait dresser sécretement pour son exécution. La rage & le désespoir prirent possession de cette malheureuse Fille, & la priverent pour jamais de ses sens. Le Païs en entier, sans distinction du Coupable & de l'Innocent, fut exposé aux ravages de ce Barbare. Les Soldats furent lâchés, pour y vivre

JACQUES II. 1685.

(a) On pend ainsi, en Angleterre, ceux qui doivent demeurer exposés.

à diſcrétion ; & ſon propre Régiment, inſtruit par ſon exemple, excité par ſes exhortations, ſe diſtingua par des outrages & des inhumanités recherchées. Il les nommoit, ironiquement, ſes *Moutons* : terme, dont le ſouvenir s'eſt conſervé long-tems avec horreur, dans cette partie d'Angleterre.

JACQUES II. 1685.

L'implacable Jefferies ſuccéda bien-tôt, & fit voir que les rigeurs de la Loi peuvent égaler, ou ſurpaſſer, les emportemens de la tyrannie militaire. Ce Chef de Juſtice, qui ſavoit tourner la cruauté en raillerie, s'étoit déja fait connoître dans pluſieurs Procès, auxquels il avoit préſidé ; mais il partit, avec une joie ſauvage, pour cette nouvelle commiſſion, qui lui préſentoit une moiſſon de mort & de deſtruction. Il commença par la Ville de Dorcheſter ; où trente Rebelles étant déférés, il les exhorta, mais en vain, à lui épargner, par une confeſſion libre, la peine de faire leur Procès. Vingt-neuf furent déclarés coupables ; & pour ajouter, au châtiment du crime, celui de leur déſobéiſſance, il les fit conduire immédiatement au ſupplice. La plûpart des autres, effraïés de cet exemple, prirent le parti de ne rien déſavouer. Il n'y en eut pas moins de deux cens quatre-vingt-treize, qui reçurent la Sentence de mort ; & quatre-vingt furent exécutés. Exceſter fut le ſecond théatre de ſa cruauté. De deux cens quarante-trois perſonnes, à qui l'on fit leur Procès, une grande partie fut condamnée, & livrée aux Exécuteurs. La ſcene s'ouvrit enſuite à Taunton ; de Taunton, à Wells ; & par-tout on vit regner la terreur & l'étonnement. Les menaces avoient cauſé tant d'épouvante aux Jurés, que leur rapport ſe faiſoit avec précipitation ; & quantité d'innocens ſe virent confondus avec les Coupables. En un mot, outre ceux qui furent hachés en piéces par les ordres militaires, on en compta deux cens cinquante-un, qui périrent par les mains de la Juſtice. Toute la Province étoit parſemée de têtes, & d'autres membres de Traîtres. Dans chaque Village, on voïoit le cadavre expoſé, de quelque miſérable Habitant ; & l'inhumain Jefferies fit triompher toutes les rigueurs de la Juſtice, ſans aucun mêlange de clémence ou de pitié.

De toutes les exécutions de cette terrible année, les plus remarquables furent celles de Madame Gaunt & de Mylady

Lisle, accusées d'avoir donné leur maison, pour asile, à des Traîtres. Madame Gaunt étoit une Anabaptiste, distinguée par son caractere bienfaisant, qui s'étendoit aux personnes de tous les Partis & de toutes les Sectes. Un Rebelle, qui lui connoissoit cette généreuse disposition, eut recours à elle dans ses craintes; & bien-tôt aïant entendu parler d'un Acte, qui offroit l'impunité & des récompenses à ceux qui découvriroient les criminels, il eut la bassesse de trahir sa bienfaictrice, & de déposer contr'elle : il obtint grace pour sa perfidie; elle fut brûlée vive pour sa charité.

Mylady Lisle étoit veuve d'un des Régicides, qui avoit joui d'une grande faveur sous Cromwel, & qui s'étant retiré à Lausanne en Suisse, après la Restauration, y fut assassiné par trois Brigands Irlandois, qui croïoient leur fortune attachée à cet infame service. Sa Veuve fut recherchée à son tour, pour avoir donné retraite à deux Rebelles, le lendemain du combat de Sedgemoor; & Jefferies poussa le Procès avec la plus ardente violence. En vain l'Accusée représenta que ces Criminels n'avoient été compris dans aucune proclamation, ni convaincus par aucun témoignage, & que personne ne pouvoit passer pour Traître, sans avoir été déclaré tel par quelque Sentence légale : qu'il n'y avoit aucune preuve qu'elle fût même informée du crime de ses Hôtes, ou qu'elle connût leurs engagemens avec Monmouth : que toute suspecte qu'elle pouvoit être par son nom, on savoit parfaitement qu'elle avoit le cœur fidele, & que personne n'avoit versé plus de larmes pour cette fatale catastrophe, à laquelle son Mari avoit eu malheureusement trop de part : enfin que les mêmes principes, dont elle avoit toujours fait profession, elle les avoit si soigneusement inspirés à son fils, que, dans le tems même, elle l'avoit envoïé combattre ces Rebelles, qu'on l'accusoit aujourd'hui de proteger. Quoique ces raisons n'émussent pas Jefferies, elles firent plus d'impression sur les Jurés; leur rapport fut deux fois favorable. Mais ils furent renvoïés autant de fois, avec des reproches & de séveres menaces, qui les forcerent enfin de prononcer contre l'Accusée. Toutes les sollicitations furent inutiles, pour obtenir un pardon de la Cour, & la cruelle Sentence fut exécutée. Le Roi dit qu'il

Jacques II. 1685.

avoit promis à Jefferies, de ne pas faire grace; excuse, qui ne pouvoit servir qu'à jetter, sur lui-même, une plus grande partie du blâme.

Après tant de sanglantes exécutions, on auroit cru pouvoir esperer qu'une révolte, si précipitée, si mal soutenue, & de si courte durée, paroîtroit suffisamment expiée, mais rien ne pouvoit satisfaire l'esprit de rigueur, qui possédoit l'Administration. Ceux, à qui le pardon fut accordé, païerent des amendes qui les réduisirent à l'aumone; & si leur pauvreté les rendoit incapables de païer, ils subissoient le fouet ou la prison. Il paroît que l'innocence même ne put échapper à l'avide cruauté du Chef de Justice: Prideaux, Gentilhomme de Devonshire, se voïant jetté dans une prison, & menacé d'autres violences qui n'étoient bornées alors par aucun frein, prit le parti d'acheter sa liberté au prix de quinze mille livres sterling, sans avoir pû parvenir à se faire expliquer, de quel crime il étoit accusé.

Goodenoug, ce séditieux Sous-Cherif de Londres, qu'on a vu mêlé dans la partie la plus sanguinaire & la plus désespérée du complot de Rye, avoit été pris à la Bataille de Sedgemoor: il résolut de sauver sa vie en accusant Cornish, Scherif du même tems, pour lequel il savoit la Cour fort mal disposée. Rumsey se joignit à lui, dans cette accusation; & les procédures furent si précipitées, que le Prisonnier fut interrogé, condamné & livré ou supplice, dans le cours d'une semaine. Le parjure des Témoins fut découvert, immédiatement après l'exécution; & le Roi parut regretter la mort de Cornish. Il laissa ses biens à sa Famille. Le châtiment des Faux-témoins fut une prison perpétuelle.

Il n'étoit pas besoin de l'injuste Sentence de Cornish, pour rendre la Cour odieuse à la Nation. Une si longue rigueur, & la cruauté de tant d'autres exécutions, assuroient déja la haine publique aux Ministres de la Justice, tandis qu'elles n'attiroient que de la compassion aux malheureuses victimes, qu'on jugeoit séduites par des principes mal entendus, & qui recevoient leur châtiment avec la constance & le zele des Martyrs. Le Peuple auroit souhaité, dans cette occasion, de pouvoir distinguer entre Jacques & ses Ministres:

mais on prit soin de prouver qu'ils n'avoient rien fait que d'agréable à leur Maître. Jefferies, à son retour, fut créé Pair, pour ses éminens services; & bientôt ensuite, revêtu de la dignité de Chancelier. On ne put alors douter que le Roi ne fût déterminé à gouverner par la crainte, plus que par l'amour, & qu'il n'approuvât les cruautés qu'on venoit d'exercer.

Sort du Comte d'Argyle.

En Ecosse, le sort du Comte d'Argyle avoit été décidé avant celui de Monmouth. Immédiatement après l'accession du Roi, le Parlement avoit été convoqué, & toutes les affaires y furent conduites par le Duc de Queensbury, Commissaire roïal, & par le Comte Perth, Chancelier. Le Duc étoit résolu de sacrifier toutes les libertés du Païs, mais de conserver un ferme attachement à la Religion; & Perth, qui ne connoissoit pas de scrupules pour faire sa Cour, auroit également sacrifié l'un & l'autre. Mais les plus prostitués Courtisans ne purent aller plus loin que l'Assemblée même, dans l'abandon de leurs libertés. Dans un Acte, qu'elle nomma *Connoissance du devoir*, après avoir adopté la fabuleuse énumération de cent onze Monarques Ecossois, » elle reconnut » que, par la premiere & la fondamentale institution de » l'Etat, tous ces Princes avoient été revêtus solidairement » d'une autorité absolue. Elle exprima son horreur, pour tous » les principes & toutes les opinions, qui donnoient atteinte » au pouvoir sacré, suprême, souverain, absolu, du Roi, » dont elle établit que ni les Particuliers, ni les Corps, ne » pouvoient entrer en participation, que dépendamment & » par commission de la Majesté roïale. Elle promit que toute » la Nation, depuis l'âge de soixante ans jusqu'à seize, seroit » prête à servir Sa Majesté aussi souvent, & dans tous les » lieux, qu'il lui plairoit de le demander. Enfin, elle attacha » pour jamais, à la Couronne, tous les droits d'Accise sur les » denrées étrangeres ou domestiques ».

Tous les autres Actes de ce Parlement se ressentirent du même esprit. Il déclara coupable de haute trahison quiconque refuseroit de prêter le serment du Test, lorsqu'il seroit exigé par le Conseil. Soutenir l'obligation du Covenant, assujettissoit à la même peine. Assister à toute espece de Conventicule, entraînoit la mort & la confiscation des biens.

Jacques II. 1685.

Refuser même son témoignage, dans les cas de trahison ou de Non-conformité, c'étoit se rendre coupable des mêmes crimes : excellent prélude pour toutes les rigueurs d'une Inquisition. Il semble que dans ces tems, il n'y avoit d'égal, à l'abjecte servilité de la Natoin Ecossoise, que la violence arbitraire de l'Administration.

Invasion du Comte d'Argyle.

En vain le Comte d'Argyle excitoit une Nation, si peu sensible à la liberté, si dégradée par un long abaissement, à se ranimer pour la défense de ses Loix & de ses privileges. La plûpart de ceux, qui prirent parti pour lui, étoient ses propres Vassaux, gens plus enfoncés, s'il étoit possible, plus assoupis dans leur esclavage, que le reste de la Nation. Après un heureux voïage, il étoit arrivé dans la Province d'Argyle, avec quelques Fugitifs qu'il ramenoit de Hollande, entre lesquels on comptoit le Chevalier Patrice Hume, Gentilhomme d'une naturel doux, mais poussé à cette extrêmité par une longue suite d'oppressions. Le Conseil étoit informé des desseins du Comte. Toute la Milice du Roïaume, au nombre de vingt-deux mille hommes, avoit déja pris les armes ; & le tiers de ce grand Corps étoit en marche avec les Troupes réglées, pour arrêter ses progrès. Toute la petite Noblesse de son Clan fut jettée en différentes prisons ; & deux Vaisseaux bie armés observoient ses mouvemens sur la Côte. Tant d'obstacles ne l'empêcherent pas de rassembler, soit par la terreur ou l'affecton, & d'armer environ deux mille cinq cens hommes ; mais il se vit bien-tôt environné de difficultés insurmontables. Ses armes & ses munitions furent saisies, ses provisions coupées. D'un côté, il fut pressé par le Marquis d'Athol ; d'un autre, par le Lord Murray. Le Duc de Gordon suivoit son Arriere-garde ; le Comte de Dumbarton s'approchoit en face. Ses Partisans l'abandonnoient chaque jour. Dans cette situation, rien n'étant capable de le refroidir, il trouva le moïen de pénetrer, avec les restes de ses Troupes en désordre, dans la partie mécontente de la Basse-Ecosse, qu'il s'étoit efforcé d'engager dans sa querelle, par une déclaration en faveur du Covenant. Mais le courage, ou l'inclination, manqua généralement pour le suivre ; & sa foible Armée, qui diminuoit de jour en jour dans ses courses, fut

Il est défait.

enfin défaite & dissipée, sans un Ennemi. Il fut pris lui-même, & conduit à Edimbourg, où, son courage l'aïant fait résister noblement à beaucoup d'indignités, il finit sa malheureuse vie par une exécution publique. On n'emploïa, pour sa condamnation, que son ancienne Sentence, dont on doit se rappeller l'injustice. Tous ses Partisans échapperent par la fuite, ou par l'amnistie qui fut publiée; à l'exception de Rumbold & d'Ayloffe, deux Anglois, qui l'avoient accompagné dans son expédition.

Jacques II. 1685.

Son exécution.

Jacques fut si fier, de tant de prospérités, qu'il en regarda d'un œil plus méprisant le Parlement Anglois même, si redoutable en tout tems pour sa Famille; & dans son discours aux Chambres, qu'il rassembla dès le commencement de l'Hiver, il parut se croire dispensé des regles de la prudence ou de la dissimulation. Il leur déclara naturellement, que l'expérience de la derniere révolte aïant fait connoître l'inutilité de la Milice, autrefois jugée si nécessaire, il demandoit un nouveau subside, pour le maintien des forces additionnelles qu'il avoit levées. Il ne déguisa pas, non plus, qu'il avoit emploïé un grand nombre d'Officiers Catholiques, & qu'en leur faveur il avoit dispensé tout le monde de la Loi, qui imposoit le serement du Test à quiconque possédoit un Office public: & pour aller au-devant de toute sorte d'opposition, il ajouta, qu'après avoir recueilli le fruit de leur service dans le danger, il étoit résolu de ne les pas exposer à des fâcheux traitemens, ni lui-même, dans le cas d'une nouvelle révolte, à manquer de leurs secours.

Un Parlement 9 Novembre.

Cette Assemblée avoit tant d'éloignement pour l'opposition, étoit prévenue d'une crainte si vive, des tristes suites d'une rupture avec la Couronne, que, probablement, si Jacques eût exercé son pouvoir dispensatif sans le déclarer, elle se seroit condamnée au silence, & le tems auroit pû réconcilier la Nation avec cette prérogative. Mais attaquer, à la fois, la Constitution, ménacer la Religion du Païs, établir une Armée habituelle, & demander le concours même du Parlement pour autoriser toutes ces entreprises, c'étoit exceder les bornes de la patience; & pour la premiere fois, les Communes déploïerent quelque reste de chaleur & de générosité

Jacques II. 1685. Nationales. Lorsque le discours du Roi fut discuté dans la Chambre, on y fit de séveres observations sur les mesures présentes, & ce ne fut pas sans difficulté qu'elle promit d'accorder quelque subside. Mais, au lieu de terminer cette affaire, comme l'unique moïen de plaire au Roi, elle entreprit d'examiner le pouvoir dispensatif ; & la résolution fut prise de présenter une Adresse au Roi, pour s'y opposer. Cependant, avant que cette Adresse fût présentée, les Communes reprirent l'affaire du subside ; & la Cour demandant douze cens mille livres sterling, tandis que les Patriotes n'en proposoient pas plus de deux cens mille, on prit un tempéramment, & le résultat, après quelque dispute, fut d'accorder sept cens mille livres. L'Adresse, contre le pouvoir dispensatif, fut conçue dans les termes les plus respectueux & les plus soumis : cependant elle fut mal reçue du Roi, & sa réponse contint un refus ouvert, prononcé avec beacuoup de chaleur & de véhémence. Les Communes en furent si consternées, qu'elles demeurerent long-tems dans l'inaction ; & Coke, Membre pour Derby, s'étant hasardé à dire, « Nous sommes Anglois, j'espere, & quelques mots durs ne seront pas capables de nous » effraïer » ; l'Assemblée, souvent si mutine & si refractaire, manqua tellement de courage, qu'elle le fit conduire à la Tour, pour la hardiesse qu'il avoit eue d'exprimer un sentiment libre & généreux. Elle s'ajourna, sans avoir fixé de jour pour déliberer sur la réponse de sa Majesté ; & son premier soin, dans la séance suivante, fut de reprendre humblement l'affaire du subside, sur laquelle sa complaisance fut poussée si loin, qu'elle donna des ordres pour la levée annuelle de trois cens mille livres sterling, pendant l'espace de neuf années & demie. Ainsi, presque sans effort, ou sans violence, Jacques obtint, en effet, une victoire entiere sur les Communes. Elles avoient accordé, d'une seule fois, de quoi fournir aux besoins de l'Administration pour long-tems, & ce qui devoit non-seulement rendre leur Assemblée inutile, mais fortifier, en même tems, les chaînes qui leur étoient imposées.

L'opposition suivante vint de la Chambre des Pairs, quoique peu accoutumée à fraïer le chemin dans ces occasions, & du Banc même des Evêques, d'où la Cour attendoit ordidinairement

nairement le plus de complaisance & de soumission. Cette Chambre avoit emploïé les premiers jours de la session, à faire au Roi des remerciemens généraux de son discours; & ce compliment passoit, alors, pour une approbation sans réserve. Cipendant Compton, Evêque de Londres, ne fit pas difficulté de proposer, au nom de son Banc, qu'on fixât un jour pour délibérer sur le Discours du Roi. Il fut secondé par Halifax, Nortingham & Mordaunt. Le seul Jefferies se déclara contre cette proposition, & parut disposé à traiter la Chambre avec la même arrogance, qui lui avoit réussi dans les Cours de Justice. Mais on lui apprit bien-tôt à se connoître; & sa conduite prouva que l'insolence, lorsqu'elle est humiliée, se change naturellement en bassesse. La proposition de l'Evêque de Londres l'emporta.

Jacques II. 1685.

Jacques auroit pû se promettre, qu'en supposant même assez de courage aux Pairs, pour s'élever contre son pouvoir dispensatif, la même réponse qu'il avoit faite à la Chambre-Basse suffiroit pour les faire retomber dans la même timidité: mais son naturel impérieux, la pompeuse opinion qu'il avoit conçue de son droit, & des violentes inspirations de ses Prêtres, le rendoient si peu capable de patience, que sans le moindre délai, sans aucun autre sujet de plaintes, il prit aussitôt le parti d'une prorogation. Pendant l'espace d'un an & demi, qu'il continua le Parlement, il le prorogea quatre autres fois. Mais après avoir inutilement tenté, par des sollicitations particulieres, de vaincre, l'obstination des Chefs; il rompit enfin cette Assemblée; & l'impossibilité qu'on voïoit pour lui, à trouver, parmi ses Sujets Protestans, un nombre d'Esprits plus dévoués à l'autorité Roïale, fit universellement conclure qu'il étoit résolu de gouverner désormais sans Parlement.

Jamais un Roi d'Angleterre n'étoit monté sur le Trône avec de plus grands avantages que Jacques, & n'avoit eu plus de facilité, si c'étoit un avantage, à se rendre absolu, lui & sa Postérité: mais, par son imprudente conduite, ces heureuses circonstances ne servirent qu'à précipiter sa ruine. Les Anglois paroissoient disposés à résigner toutes leurs libertés entre ses mains s'il eût gardé plus de ménagement pour leur

Jacques II. 1685.

Religion ; & peut-être auroit - il subjugué tout à la fois leur Religion & leurs libertés, s'il s'étoit attaché, dans sa conduite, aux regles communes de la prudence & de la discrétion. Déclarer ouvertement, & dès l'entrée de son regne, l'intention qu'il avoit de dispenser des Tests, la plus forte barriere qu'on eût établie contre la Religion Romaine, c'étoit répandre l'allarme dans toute la Nation, jetter la terreur dans l'Eglise Anglicane, principal soutien de la Monarchie, & dégoûter l'Armée même, unique instrument par lequel il pouvoit se promettre de gouverner. L'ancienne horreur, contre le Papisme, fut ranimée par les Sermons & les Ecrits polémiques; & dans toutes les disputes, la victoire sembla tourner pour les Théologiens Protestans, qu'on écoutoit avec des préventions plus favorables, ou qui conduisoient la Controverse avec plus d'érudition & d'éloquence (*a*). Un autre incident fut d'une force extrême, pour exciter l'animosité de la Nation contre la Religion Catholique.

Révocation de l'Edit de Nantes.

Loui XIV, après avoir long-tems chagriné les Protestans François, revoqua l'Edit de Nantes, accordé par Henri IV, pour la sûreté de leur Religion, déclaré irrévocable, & reconnu peu nuisible depuis près d'un siecle qu'il subsistoit. Toutes les violences, inséparables de la Persécution, furent exercées contre ces malheureux Religionnaires; & leur obstination semblant augmenter avec leurs souffrances, les uns couvrirent, sous une feinte conversion, leur redoublement d'horreur pour la Foi Romaine, & les autres allerent chercher, parmi les Nations étrangeres, cette liberté qu'on leur ravissoit dans leur Patrie. Plus de cinq cens mille Sujets, utiles, iudustrieux, abandonnerent la France, & porterent aux Etats voisins, avec d'immenses trésors, ces Arts & Manufactures, qui contribuoient depuis long-tems à l'opulence de ce grand Roïaume. Ils répandirent, de tous côtés, les plus tragiques relations de la tyrannie à laquelle ils étoient échappés ; & ces touchantes peintures réveillerent, dans les Protes-

(*a*) Une partie des Ecclésiastiques Romains étoient des François qui savoient mal la langue du Païs ; & ceux qui étoient Anglois avoient fait leurs études à S. Omer, ou dans les Universités étrangeres. Rapin confesse que ce qu'ils écrivoient de meilleur étoit copié des Ecrivains de France, dans une mauvaise traduction.

tans, un vif ſentiment de l'eſprit de perſécution qu'ils attribuoient au Papiſme (*a*). L'Angleterre ſeule reçut alors plus de cinquante mille Refugiés; & ſur leurs repréſentations, on y conçut une extrême horreur, pour tous les projets dont Jacques étoit ſoupçonné contre la Religion Proteſtante. Lorſqu'un Roi, de la prudence & de l'humanité de Louis, ſans apparence de plainte, étoit capable d'embraſſer une réſolution ſi ſanguinaire, ſi peu politique; que ne devoit-on pas craindre, diſoit-on, d'un Prince auſſi inférieur que Jacques dans ces deux vertus, & déja fort irrité par une opiniâtre & violente oppoſition? En vain blamoit-il ouvertement les perſécutions de France. En vain offroit-il une protection & des ſecours réels aux malheureux Huguenots. Toutes ces affectations de tolérance paroiſſoient trompeuſes, contraires aux principes reconnus de ſa Foi, & démenties par les ſévérités qu'il avoit exercées lui-même contre les Non-Conformiſtes, pendant ſon adminiſtration d'Ecoſſe.

1686.

Diſcuſſion du pouvoir diſpenſatif.

Dans la diſpoſition actuelle des Eſprits, le moindre pas vers l'introduction du Papiſme pouvoit être une raiſon de défiance: combien plus, une démarche auſſi peu meſurée que la diſpenſe des Teſts? unique ſûreté dont la Nation s'étoit trouvée pourvue, au défaut du Bill d'excluſion, contre les innovations qu'elle redoutoit. Cependant Jacques étoit réſolu de perſiſter dans ſon entrepriſe; & n'aïant pu la faire goûter au Parlement, il fit une tentative plus heureuſe, pour l'établiſſement du pouvoir diſpenſatif, par l'autorité des Juges. Le Chevalier Hales, nouveau Proſélyte, avoit accepté une commiſſion de Colonel; ſon Cocher, de concert avec lui, l'accuſa formellement, ſous prétexte de gagner les cinq cens livres ſterling, que la Loi, concernant les Teſts, accordoit aux Délateurs. Le Roi ſe flattoit, par cette feinte, que l'autorité de la déciſion, & la raiſon même de la choſe, termineroient toutes les queſtions qui regardoient le pouvoir diſpenſatif.

On ne devoit pas s'attendre que dans cette occaſion, les Avocats, qui plaidoient contre Hales, le fiſſent avec beaucoup de force. Mais un affaire, qui cauſoit tant d'inquiétude

(*a*) L'Auteur ajoute; & qui n'eſt que trop fondé ſur des exemples de tous les tems.

au Public, fut discutée à fond dans plusieurs Ecrits fort travaillés (a); & s'il étoit possible à l'esprit humain de se défaire de ses préjugés, les matériaux ne manquent point, pour en former un solide Jugement. On accordoit que la prétention & l'exercice du Pouvoir dispensatif étoient fort anciens en Angleterre; & quoiqu'ils parussent une copie des usurpations Papales, on faisoit remonter clairement leur origine jusqu'au regne de Henri III. Pendant le Gouvernement Gothique, l'inquiétude des hommes étoit plus tournée, disoit-on, à conserver la propriété particuliere de leurs biens, qu'à prendre part aux affaires publiques: & pourvu qu'on n'entreprît rien contre leurs possessions & leurs droits, ils abandonnoient sans défiance, au Souverain, l'exécution des Loix & le soin de la sûreté publique. Le but d'un Statut Pénal étoit ordinairement d'armer le Prince d'une plus grande autorité pour ce soin; & servant aussi au maintien de son pouvoir, en qualité de premier Magistrat, on voïoit peu de danger à lui accorder le droit de dispenser de l'exécution, dans les cas qui pouvoient demander de l'exception ou de l'indulgence. Cet usage avoit si fort prévalu, que les Parlemens mêmes ont reconnu plus d'une fois cette prérogative de la Couronne; particuliérement sous le regne d'Henri V (b). Mais quoique les Statuts de cette nature intéressassent le Prince à leur exécution, plus qu'aucun de ses Sujets, il ne laissoit pas d'arriver quelquefois, dans un Gouvernement mixte, que pour des cas particuliers, qui ne regardoient pas même immédiatement la propriété, le Parlement jugeoit à propos de porter des Loix qui régloient, ou restraignoient, le pouvoir Roïal. Dans la vingt-troisieme année d'Henri VI. il s'en fit une, qui défendoit de garder, dans un Comté, l'Office de Scherif plus d'un an; avec cette clause, qu'il ne seroit pas libre au Roi d'en dispenser. La raison fait juger seule, que cette Loi du moins étoit exceptée de la prérogative Roïale; mais comme le Pouvoir dispensatif prévaloit encore dans d'autres cas, il lui fut bien-tôt facile, aidé par la servilité des Cours de Judicature, de l'emporter

(a) Sur tout celui du Chevalier Robert Atkins.

(b) Reg. du Parl. I. Henry V. N. XV. & N. 22. Il est remarquable, néanmoins, que sous Richard II. le Parlement n'accorda au Roi qu'un pouvoir passager de dispense pour le Statut des Proviseurs Ibid. 15. Richard II. N. 1.

sur ce Statut même, que le but manifeste de la Législature avoit été de mettre à couvert de toute sorte de violation. Sous le regne d'Henri VII. le cas fut plaidé, devant tous les Juges, en pleine Chambre de l'Echiquier ; & la décision fut, que malgré la clause étroite & formelle du Statut, le Prince pouvoit en dispenser. On prétendoit que d'abord, il pouvoit dispenser de la Clause prohibitoire, & dispenser ensuite du Statut même. Cette opinion des Juges, tout absurde qu'elle est en elle-même, avoit passé, depuis, pour une regle constante : l'usage de continuer les Scherifs l'avoit toujours emporté ; & la propriété d'une grande partie des biens d'Angleterre se trouvoit fixée par les témoignages que des Jurés, nommés par de tels Scherifs, avoient rendus aux Cours de Judicature. On pourroit produire diverses dispenses, de même nature, non-seulement passageres, mais uniformes & constantes. C'est ainsi qu'il y eut dispense de la Loi, qui défendoit d'être Juge aux Assises du Comté où l'on avoit pris naissance ; de celle qui rendoit un Gallois incapable de tout Office dans le Païs de Galles ; de celle qui obligeoit, après avoir obtenu grace pour Felonie, de donner caution de bonne conduite. Dans la seconde année de Jacques I, il s'étoit fait, sur la même question, dans la Chambre de l'Echiquier, une nouvelle consultation de tous les Juges. Cette prérogative de la Couronne avoit été confirmée (*a*) ; & l'on regarda comme un principe établi dans la Jurisprudence Angloise, que le Roi ne pouvoit permettre ce qui étoit moralement illégitime, mais qu'il pouvoit dipenser de ce qui étoit ordonné par un Statut positif. Les Communes mêmes, dans cette Chambre jalouse, qui extorqua, de Charles II, la Pétition de droit, ne firent pas scrupule, par la bouche de Glanville, leur Agent, de reconnoître le pouvoir dispensatif dans toute son étendue (*b*) ; & dans la fameuse affaire de la taxe des Vaisseaux, Holbour, Avocat du Peuple, avoit fait naturellement, & dans les termes les plus exprès, la même concession (*c*). Le Chevalier Edouard Coke, ce grand Oracle de

(*a*) Rapport d'Edouard Coke : septieme rapport.

(*b*) *Voi.* ci-dessus, (Tom. I.) les extraits du Journal de Towensbend.

(*c*) *State Trials*, ou Procès d'Etat. T. 7. Edit 1. pag 205. Procès d'Etat, vol 5. Pag. 171.

Jacques II. 1686.

la Loi Angloise, a non-seulement concouru, avec tous les autres Jurisconsultes, en faveur de cette prérogative, mais il paroît la croire si essentielle à la Couronne, qu'un Parlement même ne peut l'abolir (a). Il observe, particuliérement, que la Loi ne peut établir une incapacité de posseder des Offices, dont le Roi ne puisse dispenser; parce que la nature même de la Loi lui donne un droit au service de tous ses Sujets. Cette raison particuliere peut être appliquée, comme les principes généraux, à la question des Tests. On peut dire que chaque prérogative de la Couronne admet des abus: si le Prince faisoit grace à tous les Coupables, la Loi seroit inutile: s'il déclaroit & faisoit continuellement la Guerre à toutes les Nations, la ruine de l'Etat deviendroit inévitable: cependant tous les pouvoirs lui sont confiés; & le Peuple Anglois doit être aujourd'hui content, comme ses Ancêtres, de dépendre de la prudence & de la discrétion du Souverain, dans leur exercice.

Quoique ces raisonnemens semblent fondés sur des principes, ordinairement admis par les Jurisconsultes, la prévention publique étoit si violente, contre l'usage que Jacques faisoit ici de sa prérogative, qu'avant que la Cause de Hales fût plaidée, il fut obligé d'ôter leur place à quatre des Juges, Jones, Montagues, Charleton & Nevil; & que pour avoir soutenu les prétentions de la Couronne, Hebert même, Chef de Justice, & d'une probité reconnue, demeura chargé d'une sorte d'infamie. Le pouvoir de dispenser étoit si consideré, en effet, comme le même que celui d'annuller; & l'on ne concevoit pas qu'il fallût une moindre autorité pour annuller un Statut, que pour lui donner la force de Loi. D'ailleurs, supposer qu'on pût dispenser d'une Loi pénale, c'étoit accorder que toutes les autres pouvoient essuïer le même sort: & par quel principe, les Loix, qui regardoient la propriété, pourroient-elles ensuite être mises à couvert? L'Acte du Test avoit toujours été regardé comme la plus forte barriere de la Religion établie, sous un successeur Papiste. C'étoit à ce titre, que le Parlement l'avoit exigé, que le Prince l'avoit accordé, & que pendant les débats pour l'exclusion,

(a) Rapports de Coke: douzieme rapport, pag. 18.

il avoit été recommandé par le Chancelier. Par quelle magie, quelle chicane de Loi, étoit-il anéanti, & perdoit-il toute sa force ? Ces questions se faisoient de toutes parts ; & les Sujets, pressés par la grande autorité des décisions & des exemples se voïoient réduits à douter de l'antiquité de la prérogative même, & prenoient le parti d'assurer que l'usage de près de cinq cens ans n'étoit pas capable de lui donner une autorité suffisante (*a*). On ne considéroit pas que les difficultés présentes étoient venues des dernieres innovations, introduites dans le Gouvernement, depuis le commencement de ce siecle. Le Parlement s'étoit efforcé, avec un zele digne d'éloge, d'étendre ou d'acquérir des pouvoirs, & d'établir des principes aussi favorables à la Loi qu'à la liberté ; l'autorité de la Couronne avoit été limitée sur quantité d'importans articles ; & souvent l'objet des Loix Pénales n'avoit pas moins été de garantir la Constitution de l'atteinte des Ministres, que de conserver la paix publique, & de réprimer les crimes ou la corruption des mœurs : cependant on laissoit subsister le pouvoir dispensatif, pratique à la vérié fort ancienne, & presqu'uniforme dans sa durée, mais capable, en un instant, de renverser l'édifice, & de ruiner tous les remparts de la Constitution. Ou cette contradiction n'avoit pas encore été remarquée, ou l'on avoit négligé jusqu'alors d'y apporter remede. Il semble, après tout, qu'aucun des Partis n'avoient pris l'argument dans son véritable jour. Les Avocats pour la Cour, fondés sur les vieux Jurisconsultes, qui avoient reconnus sans distinction un pouvoir législatif, ne vouloient admettre aucune exception, pas même lorsqu'un Statut limitoit expressément la Couronne ; quoique dans ce cas, le sens commun, principe au-dessus de toute sorte d'exemple & d'autorité, semblent demander une exception. Les Patrons de la Liberté, se révoltant contre un tel pouvoir parce qu'avec des exceptions même il peut conduire à des questions douteuses, il est sujet aux abus, & toujours fondé sur un principe, qu'ils jugeoient trop favorable à la prérogative Roïale, n'en vouloient reconnoître dans aucun cas ; quoiqu'une pratique, établie pat tant de siecles, dût être d'un poids con-

JACQUES II 1686.

(*a*) Atkins, *ubi sup.* pag 21.

JACQUES II. 1686.

ſidérable. La révolution, qui ſuivit bien-tôt, termina ſeule toutes ces diſputes. Elle ſervit à l'établiſſement d'un Edifice uniforme. Cette monſtrueuſe inconſtance, ſi viſible entre les anciennes parties du Gouvernement Gothique & les plans modernes de liberté, diſparut entiérement; & pour leur félicité commune, le Roi & le Peuple apprirent enfin à connoître leurs vraies bornes.

Quelque force que les Avocats de la Couronne puſſent donner à leurs argumens, la Nation jugeoit le pouvoir diſpenſatif dangereux, pour ne pas dire fatal, à la liberté; & c'étoit aſſez pour s'allarmer autant de l'obſtination de Jacques à l'exercer, que ſi ce pouvoir n'eût été fondé que ſur la plus récente & la plus ouverte uſurpation. Il n'étoit pas vraiſemblable qu'une autorité, qu'il s'attribuoit au milieu de tant d'obſtacles, demeurât long-tems oiſive entre ſes mais. Quatre Seigneurs Catholiques, Powis, Arundel, Bellaſis & Dover, furent admis au Conſeil Privé. Hallifax, voïant que malgré tous les mérites de ſes ſervices, il étoit réellement ſans crédit, devint fort opiniâtre dans ſon oppoſition; & ſon Office, de Garde-du-Sceau Privé, fut donné au Lord Arundel. Le zele du Roi ne ſe contraignoit plus pour faire des converſions; & tout le monde s'appercevoit que l'unique voie, pour gagner ſon affection & ſa confiance, étoit de lui faire le ſacrifice qu'il deſiroit. Bien-tôt Sunderland ne fit pas ſcrupule d'acheter la faveur à ce prix. Rocheſter, Grand Tréſorier, fut chaſſé de ſon Office, parce qu'il refuſoit, quoique beau-frere du Roi, de lui donner cette preuve de complaiſance. Cette dignité fut miſe en commiſſion, & Bellaſis en eut le ménagement. Tous les Courtiſans, juſqu'à ceux qui reſpectoient peu la Religion, furent mécontens. Le deshonneur & la défiance, attachés au changement, firent prendre, au plus grand nombre, la réſolution de demeurer fideles à l'Egliſe Nationale.

Etat de l'Ecoſſe.

Le zele de Jacques fut plus heureux en Ecoſſe. Les Comtes de Murray, de Perth, & de Melfort, embraſſerent la Religion de la Cour; & les deux derniers donnerent une vraie raiſon de Courtiſan, pour juſtifier leur converſion. Ils prétendirent que les Ecrits, trouvés dans le Cabinet de Charles II, leur

leur avoient ouvert les yeux. Queensbury, qui n'eut pas la même complaisance, tomba dans une entiere disgrace, malgré ses anciens services, & les sacrifices infinis qu'il avoit faits aux mesures de la Cour. Ce mérite ne le garantit pas même de la vengeance, à la quelle il demeuroit exposé; tandis que Perth, son rival, qu'il avoit presque écrasé par la supériorité de son crédit, prit tant d'ascendant, que toutes les anciennes plaintes, formées contre lui, furent absolument oubliées. Halifax dit plaisamment, que sa Foi l'avoit sauvé.

Etat de l'Irlande.

Mais ce fut principalement en Irlande, que le masque fut levé, & que le Roi se crut libre d'exercer toute l'étendue de son zele. Ormond fut rappellé; & quoique deux Protestans, le Primat & le Lord Granard, possédassent encore l'autorité de Chefs de Justice, le pouvoir réel étoit entre les mains de Talbot, Général des Troupes, créé, peu après, Comte de Tyrconnel, & d'un zele sans mesure (*a*) pour la Cause Catholique. Après la révolte de Monmouth, Tyrconnel avoit ordonné que tous les Protestans fussent désarmés, sous prétexte du repos Public, & que leurs armes fussent déposées dans les Magasins pour l'usage de la Milice Irlandoise. Ensuite, il se proposa un nouveau modele d'Armée; & quantité d'Officiers reçurent ordre de se retirer, parce qu'on les accusoit, eux ou leurs Peres, d'avoir servi sous Cromwell & la République. L'injustice ne se contint pas dans ces bornes. Près de trois cens autres Officiers furent cassés, quoique la plûpart eussent acheté leurs Commissions. Quatre ou cinq mille Soldats Protestans furent congédiés; & n'aïant reçu, ni gratification, ni l'habit de leur Troupe, ils furent exposés à périr de faim dans les rues. Pendant que ces violences continuoient en Irlande, on y vit arriver Clarendon, avec le titre de Viceroi (*b*): mais il reconnut bien-tôt qu'aïant refusé au Roi le gage de fidélité, qu'il lui demandoit, c'est-à-dire, d'embrasser la Religion de la Cour, il ne devoit pas s'attendre à jouir d'une grande autorité. Il se vit comme Prisonnier, dans les mains de Tyrconnel; & ne laissant pas de s'opposer de tout

(*a*) L'Auteur l'attribue à la violence de son naturel, autant qu'à ses Religieuses préventions.

(*b*) Il paroît même, suivant l'Auteur, qu'on avoit lâché, sur eux, des gens fort déréglés, qui ne les ménagoient pas.

Jacques II. 1686. son pouvoir aux mesures précipitées des Catholiques, il fut bien-tôt rappellé, & Tyrconnel prit sa place. Ainsi les Protestans virent, à leur tour, le pouvoir Civil & la force militaire entre les mains de leurs Ennemis invétérés, enflammés d'une haine héréditaire, & pressés par tous les motifs que les passions réunies, du commandement, du zele Religieux & de la propriété, peuvent inspirer. Ils appréhenderent le renouvellement des anciens massacres; & de si justes terreurs en aïant porté une grande partie à déserter du Roïaume, ils répandirent, dans la Nation Angloise, la crainte de toutes ces violences, auxquelles ils avoient cru se dérober par leur fuite.

Tout ce qu'il y avoit d'Esprits sensés, dans la Communion Catholique, condamnerent des rigueurs dont il ne leur étoit pas difficile de prévoir les suites. Mais Jacque étoit entiérement gouverné par les imprudens conseils de la Reine, & du Pere Peters, son Confesseur, qu'il honora d'une place au Conseil Privé. Il s'imaginoit aussi qu'étant sur le déclin de ses jours, il ne pouvoit trop hâter l'exécution de ses desseins, dans la crainte qu'ils ne fussent absolument renversés par la succession de la Princesse d'Orange. Powis, Arundel & Bellasis, le pressoient, envain, par leurs remontrances, de mettre plus de modération dans ses entreprises. Ils avoient vu, ils avoient soutenu dans la recherche du Complot Papiste, la furieuse antipathie de la Nation pour la Religion Catholique, & quoique diverses circonstances parussent y avoir apporté quelque adoucissement, ils savoient que la disposition habituelle des Esprits n'étoit pas changée, & que le moindre accident pouvoit renouveller toute leur ancienne animosité.

Rupture entre le Roi & l'Eglise. Au premier bruit du Complot Papiste, l'Eglise Anglicane avoit concouru, avec autant de violence & de crédulité que le reste de la Nation, à la poursuite de ce Fantôme. Mais craignant ensuite le progrès des principes Républiquains & Presbytériens, elle s'étoit laissée engager dans les vue de la Cour; & c'étoit particuliérement à son assistance, que Jacques étoit redevable de sa Couronne. Ensuite, voïant l'oubli dont on païoit ses services, & que les Catholiques étoient les seuls objets de la prédilection du Roi, elle avoit recommencé ses

oppositions contre la Cour Roïale, & le Papisme étoit devenu le danger le plus pressant. Jacques avoit fait revivre quelques Ordonnances pour la Chaire, publiées par Charles II, dès le commencement de son regne dans un tems où l'on n'appréhendoit aucune entreprise contre la Religion Nationale. Mais la situation de l'Eglise étant devenue si délicate, il y avoit peu d'apparence que les Prédicateurs marquassent beaucoup de soumission pour des ordres, qui n'étoient fondés sur aucune autorité légale, lorsqu'ils ne voïoient de sûreté, pour eux-mêmes, qu'en se conservant le respect & la confiance du Peuple. Au lieu d'éviter les controverses suivant les intentions du Roi, ils déclamerent ouvertement contre le Papisme ; & le Docteur Sharp, Ministre de l'Eglise de Londres, se distingua particuliérement, par le mépris qu'il affecta de jetter sur ceux que les argumens des Missionnaires Romains étoient capables de persuader. Cette méthode, qui sembloit réfléchir sur le Roi, offensa si vivement la Cour, que l'Evêque de Londres reçut ordre de suspendre immédiatement le Ministre, jusqu'à ce que Sa Majesté fît connoître autrement ses intentions. Le Prélat se défendit d'obéir, sous prétexte qu'il n'avoit pas le pouvoir d'imposer des châtimens par la seule voie d'autorité, pour les fautes mêmes du premier ordre. Mais cette raison, quoique d'une vérité sensible, ni les respectueuses soumissions de l'Evêque, & de Sharp même, ne purent fléchir la Cour. Jacques, résolu d'agir sans ménagement, voulut punir l'Evêque rebelle, de sa résistance à des ordres arbitraires ; & la voie qu'il prit, pour se satisfaire, fut non-seulement contraire aux Loix, mais la plus capable d'allarmer la Nation.

Cour Ecclésiastique.

Entre les machines, que la Cour avoit autrefois emploïées pour aggrandir son autorité, il n'y en avoit pas eu de plus dangereuse, ni même de plus destructive, pour la liberté, que la Cour de haute Commission, abolie, comme la Chambre Etoilée, sous le regne de Charles II, par Acte du Parlement ; avec une clause qui défendoit, sans restriction, l'établissement d'aucune Cour de cette nature. L'impérieux naturel de Jacques ne lui permit pas de regarder cette Loi comme un obstacle. On vit naître un nouveau Tribunal Ecclésiastique, composé

Jacques II. 1686.

de sept Commissaires (a), revêtus d'une autorité sans bornes sur toute l'Eglise d'Angleterre. Cette Cour avoit jusqu'au pouvoir inquisitorial, qui caractérisoit autrefois celle de Haute Commission ; elle étoit autorisée à procéder sur des rudes soupçons ; & pour braver mieux la Loi, ses Lettres d'érection portoient expressément, qu'elle devoit exercer sa Jurisdiction malgré les Statuts & les Loix contraires. On n'ignoroit pas le dessein que Jacques avoit conçu, de mettre l'Eglise sous le joug ; & s'il étoit parvenu à bien établir l'autorité de cette Cour, le succès de son entreprise étoit infaillible. La Religion & la Liberté nationales n'avoient pas de coup plus mortel à redouter. Mais la Cause ne pouvoit être jugée dans une occasion moins favorable, à la Cour, que sa querelle avec Sharp & l'Evêque de Londres.

Ce Prélat se vit cité devant les Commissaires. Après avoir commencé par des Protestations contre la légitimité de la Cour, il reclama le Privilége de tous les Evêques Chrétiens, d'être jugés par leur Métropolitain & ses suffragans : & pour sa défense particuliere, il prétendit « qu'étant obligé, pour » suspendre Sharp, de prendre la qualité de juge, il n'avoit » pu ; suivant les regles de la Justice, porter une Sentence » contre lui, sans citation, & sans un Procès formel ; qu'il » avoit représenté cet obstacle au Roi, dans une Adresse ; & » que n'aïant reçu aucune réponse de Sa Majesté, il avoit eu » raison de juger qu'elle approuvoit son objection : que pour » remplir tous les devoirs d'un juste respect, il avoit conseillé » à Sharp de ne pas continuer ses prédications, sans avoir justifié sa conduite ; avis, qui, de la part d'un Supérieur, ne » différoit pas d'un ordre ; & que Sharp n'avoit pas manqué de s'y soumettre : qu'il avoit cru Sa Majesté satisfaite » de cette conduite ; mais que s'il avoit eu le malheur de s'écarter sur quelque point, il étoit prêt à demander humblement » pardon, avec toutes les réparations qu'il devoit ». La soumission du Prélat & celle de Sharp furent sans effet. Jacques

Sentence contre l'Evêque de Londres.

(a) Ceux qui furent nommés étoient Sancroft, Archevêque de Cantorbéry ; Crew, Evêque de Durham ; Sprat, Evêque de Rochester ; Sunderland, le Chancelier Jefferies, & Herbert, Chef de Justice. L'Archevêque aiant refusé, l'Evêque de Chester fut nommé à sa place.

étoit résolu de faire un exemple. Les Commissaires eurent ordre de conclure ; & par la majorité des voix, l'Evêque & le Docteur furent suspendus.

JACQUES II. 1687.

Un regne si court n'offre que des entreprises, qui blessent la prudence ou la Loi, souvent l'une & l'autre, contre tout ce que la Nation avoit de cher & de respectable. Les plans mêmes, dont on pourroit faire honneur au Roi, étoient si disgraciés par ses vues, qu'ils ne servent qu'à fortifier cette double accusation. Jacques étoit devenu le grand Patron de la Tolérance, & l'Ennemi déclaré de toutes ces Loix persécutrices, que l'Eglise Anglicane avoit obtenues contre les Non-Conformistes & les Catholiques. Non content d'accorder des dispenses aux Particuliers, il s'attribua le pouvoir de suspendre, par une Déclaration d'indulgence générale, tous les Statuts qui exigeoient la conformité à la Religion établie. On est obligé de reconnoître qu'un tel coup d'autorité renversoit également les Loix & la Nature d'une Constitution limitée, & qu'il n'y a pas même d'exemples qui pussent l'autoriser ; à moins qu'on ne les suppose d'une uniformité si constante, qu'ils eussent totalement anéanti la législature : mais, au fond, tous les exemples de cette espece étoient modernes & douteux. Il est vrai que le Roi précédent avoit, plus d'une fois, &, ce qui doit surprendre encore plus, sans donner beaucoup d'ombrage, exercé ce dangereux pouvoir ; il avoit suspendu, en 1662, une Loi qui concernoit le Charrois. Pendant les deux Guerres Hollandoises, il avoit suspendu l'Acte de Navigation : & les Communes, en 1666, aïant résolu, contre l'inclination du Roi, de faire passer l'injuste Bill qui regardoit le transport des Bestiaux d'Ecosse, s'étoient vues dans la nécessité, pour le garantir de l'exercice de cette Prérogative, qu'elles ne jugeoient point encore à propos de contester, ou d'abroger tout-à-fait, de qualifier ce transport de nuisible. Si l'autorité Roïale avoit autrefois beaucoup d'étendue dans les affaires Civiles, elle en avoit encore plus dans tout ce qui regardoit l'Eglise ; & souvent, on s'imaginoit qu'en vertu de la suprématie, les Rois d'Angleterre renfermoient, dans leur personne, tout le pouvoir despotique des Papes. Le dernier Parlement de Charles I, en pri-

Les Loix pénales sont suspendues.

JACQUES II. 1687.

vant le Roi & le Clergé du droit de porter des Loix Canoniques, sans l'aveu du Parlement, avoit peu resserré l'étendue supposée de la suprématie: mais il en restoit encore des parties considérables, ou du moins, des prétentions importantes, dont le Souverain faisoit usage dans l'occasion. En 1662, Charles II fit valoir ses droits de suprématie, & son pouvoir dispensif, pour accorder une tolérance générale; en 1672, il renouvella le même Edit, quoiqu'obligé, à la vérité, par les Remontrances du Parlement, de se retracter dans ces deux occasions; & l'on doit même se rappeller que dans la seconde, le triomphe de la Loi, sur la Prérogative, passa pour un grand & mémorable exemple. En général, on peut observer que dans tous les cas, ou le pouvoir suspensif étoit fort agréable, ou fort utile à la Nation, il paroissoit moins douteux; & qu'au contraire, lorsqu'il produisoit quelques abus, non-seulement il trouvoit dans l'opposition, mais on prenoit le parti, comme si les raisons n'eussent manqué, de contester la Prérogative sur laquelle il sembloit fondé.

Jacques, beaucoup plus prudent, plus opiniâtre, & plus arbitraire que son Frere, fit une Ordonnance, qui suspendoit toutes les Loix Pénales, dans les affaires Ecclésiastiques, & qui accordoit, à tous ses Sujets, une liberté générale de conscience. Envain lui fit-on considérer que ce systême d'indulgence avoit déja perdu tout crédit par deux vaines tentatives; & que dans un Gouvernement, tel que celui d'Angleterre, il ne suffisoit pas qu'une Prérogative eût l'approbation de quelques Jurisconsultes, ou de quelques Antiquaires prévenus; qu'étant condamnée par la voie générale & la Nation; la victoire qu'un Roi pouvoit obtenir sur les libertés Nationales, en continuant de l'exercer, passeroit toujours pour une injustice & pour une usurpation manifestes. Dans l'opinion qu'il avoit de sa vigueur & de son activité, par lesquelles il se croïoit fort supérieur à son Frere, & persuadé d'ailleurs que son Peuple ne jouissoit d'aucunes libertés qu'il ne tînt de lui, ces considérations ne servirent qu'à le confirmer dans son projet.

Mais pour assurer un favorable accueil à son Ordonnance, lorsqu'il y trouvoit les Anglicans opposés, il affecta de flatter

beaucoup les Non-Conformistes, dans l'idée qu'en faisant jouer un Parti contre l'autre, la victoire lui deviendroit aisée sur les deux; politique rafinée, mais dont l'exécution demandoit une habilité qu'il n'avoit pas. Ses vues étoient si faciles à pénetrer, qu'il étoit impossible, pour lui, d'obtenir jamais des Non-Conformistes, ni confiance, ni respect sinceres. Ils savoient trop bien que le génie de leur Religion étoit diamétralement opposé à celui de Catholiques, seul objet de l'affection du Roi. Ils étoient convaincus que la violence de son naturel, & ses maximes religieuses, étoient également opposées aux principes de la tolérance. Ils avoient vu qu'au premier moment de son accession, comme dans le cours du regne de son Frere, il avoit flatté, à leurs dépens, l'Eglise Anglicane, & que, s'il tournoit vers eux, c'étoit depuis que ses plans étoient rejettés par les Prélats. Ainsi toutes ses faveurs devoient leur sembler trompeuses. Cependant le charme du repos présent, & leur animosité contre cette Eglise, qui leur avoit fait essuïer long-tems une si rigoureuse persécution, eurent sur eux tant d'effet, qu'ils s'empresserent de toutes parts à marquer au Roi la plus respectueuse déférence pour ses résolutions, & qu'ils ne purent ressentir qu'une joie extrême de l'humiliation de leurs Ennemis.

Mais quand ils auroient été capables de fermer absolument les yeux sur ses intentions, la maniere, dont il conduisit son systême en Ecosse, auroit trahi son secret. Il s'adressa d'abord au Parlement Ecossois, & lui proposa la tolérance pour la seule Religion Catholique, sans y comprendre les Protestans: mais cette assemblée, quoique plus disposée que le Parlement d'Angleterre à sacrifier ses libertés civiles, n'étoit pas moins résolue de demeurer ferme dans sa Religion; & pour la premiere fois, on lui vit rejetter ouvertement la proposition du Roi. Jacques fut obligé de recourir à sa Prérogative, & jugea, qu'avec les Catholiques, il devoit intéresser un Parti de ses Sujets à soutenir cet acte d'autorité. Les Presbytériens, harassés, persécutés, apprirent, avec un extrême étonnement, que les principes de la tolérance étoient exaltés de toutes parts, & qu'ils avoient la permission d'assister aux Conventicules; offense, qui, sous tout ce regne, n'avoit passé

Jacques II. 1687.

pour rien moins qu'un crime capital. Cependant la Déclaration du Roi contenoit quelques articles, capables de modérer leur joie. Il déclaroit, comme si la Foi Romaine eût déja pris l'ascendant, « qu'il n'emploieroit contre personne, la » force, ou *l'invincible nécessité*, pour le faire changer d'opi» nion, c'est-à-dire de Religion ». C'étoit rendre assurément les Protestans fort tranquilles, ou plutôt se réserver une porte assez large, pour la persécution & la violence. Il n'est pas moins remarquable que, suivant les termes exprès de l'Ordonnance, « c'étoit par sa Souveraine autorité, par sa Pré» rogative Roïale & son pouvoir absolu, que sa Majesté » avoit jugé à propos d'accorder la tolérance ». On pénetre les desseins des autres Princes, par une comparaison de différens traits de leur conduite, ou par la découverte de leurs plus secrettes résolutions : mais Jacques, aveuglé par son zele, transporté par son impérieux naturel, emploïoit, jusques dans ses Ordonnances & ses Déclarations publiques, des expressions qui ne laissoient rien à deviner.

Les Anglois savoient parfaitement, que le Roi croïoit pouvoir s'attribuer par leur Constitution, comme il le pouvoit réellement, la même étendue d'autorité dans ses Etats Méridionaux que dans ceux du Nord; & par conséquent, quoique la Déclaration de Tolérance, qu'il avoit fait publier en Angleterre, fût conçue dans des termes plus mesurés, ils ne purent être que fort allarmés du traitement arbitraire, auquel ils voïoient leurs Voisins exposés. On peut ajouter que la Déclaration même d'Angleterre contenoit d'étrenges clauses. Elle promettoit que tous les Sujets seroient maintenus dans toutes leurs propriétés & leurs possessions, sans excepter celles des Terres de l'Eglise & des Abbaïes. On jugea que si l'on ne touchoit pas au plein établissement du Papisme, cette promesse étoit superflue, & l'on en conclut que Jacques, rempli de la joie de ce grand événement, n'en pouvoit contenir un moment l'expression.

Etat de l'Irlande.

Mais la conduite violente & précipitée des affaires d'Irlande ouvrit une perspective encore plus effraïante. Le furieux Tyrconnel, revêtu enfin d'une pleine autorité, se faisoit par-tout accompagner de Filton, Chancelier du Roïaume,

me, forti d'une Prison qu'il avoit méritée par ses crimes, mais assez lavé par un zele opiniâtre pour la Religion Catholique. On prétend que dans le siege même de la Justice il dit un jour, « que les Protestans étoient des coquins ; & que sur » quarante mille, il n'y en avoit pas un qui ne fût un Traî» tre, un Rebelle & un Infame ». Tout le cours de l'administration répondit à ces idées. Les Catholiques furent mis en possession du Conseil, des Cours de Judicature, & de tout ce qui concernoit la Justice. On entreprit de les rendre maîtres du Parlement, par la même violence, dont l'exemple étoit venu d'Angleterre ; c'est-à-dire que les Chartes de Dublin & de toutes les Communautés furent révoquées, & qu'on en distribua des nouvelles, qui assujettissoient les Villes & les Bourgs à la volonté du Souverain. Les Citoïens Protestans furent chassés ; & les Catholiques, qui l'avoient toujours emporté par le nombre, se virent les Maîtres absolus du Roïaume. L'Acte d'établissement étoit le seul obstacle, qui les privât de la propriété entiere ; & Tyrconnel s'étoit déja proposé de former un Parlement, par lequel il se promettoit de faire abolir cet Acte, & donner au Roi le pouvoir de distribuer toutes les Terres d'Irlande à ses Sujets Catholiques. Mais cet injurieux plan trouva de l'opposition, au Conseil, de la part des Catholiques modérés. Le Lord Bellasis alla jusqu'à dire, en jurant ; « que cet homme avoit la tête assez folle, pour rui» ner dix Roïaumes ». On représenta l'affoiblissement du Commerce, par la retraite des Protestans, la ruine des droits & des revenus Roïaux, l'allarme qui se communiquoit à l'Angleterre ; & de si puissans motifs suspendirent quelque tems les résolutions du Roi. Mais il étoit aisé de juger, par sa conduite habituelle, de quel côté l'on verroit tomber la balance.

JACQUES II. 1687.

Ambassade à Rome.

Jacques ne se borna point à faire éclater son imprudence dans ses propres Etats ; il voulut que toute l'Europe en fût témoin. Le Comte de Castelmaine fut envoïé à Rome, avec la qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour rendre au Pape le tribut de l'obéissance, & réconcilier l'Angleterre avec la Communion Catholique. Jamais un Ministre, chargé d'une Commission de cette importance, ne se vit si négligé, & n'essuïa même tant d'affronts. Le Pape, au lieu d'approu-

Jacques II. 1687.

ver cette démarche précipitée, conclut qu'un projet, conduit avec tant d'indiscrétion, ne pouvoit avoir une heureuse fin. D'ailleurs, étant engagé dans une querelle fort vive avec le Monarque François, querelle qui l'intéressoit plus que la conversion de l'Angleterre, il marqua peu de considération pour le Roi, qu'il croïoit lié trop étroitement avec son Ennemi capital.

L'unique témoignage de complaisance, que Jacques reçut de sa Sainteté, fut la députation d'un Nonce à la Cour de Londres, en reconnoissance de son Ambassade. Un Acte du Parlement avoit déclaré toute communication avec le Pape, haute trahison: mais le Roi marqua si peu de respect pour les Loix, qu'il fit au Nonce une réception publique & solemnelle, dans le Château de Windsor. Le Duc de Sommerset, un des Gentils-hommes de la Chambre, fut privé de son Emploi pour avoir refusé d'assister à cette Cérémonie. Le Nonce fit ouvertement sa résidence à Londres, pendant tout ce regne. Quatre Evêques Catholiques furent sacrés aux yeux du Public, dans la Chapelle du Roi, & partirent, avec le titre de Vicaires Apostoliques, pour exercer leurs fonctions dans leurs Diocèses. Ils adresserent, aux Catholiques Anglois, des Lettres Pastorales, qui furent publiées & distribuées, avec l'expresse permission du Roi. Les Ecclésiastiques Réguliers de cette Communion parurent, à la Cour, avec l'habit de leur Ordre; & quelques-uns eurent l'indiscrétion de se vanter, que dans peu ils espéroient marcher en Procession dans la Capitale.

Pendant que le Roi choquoit, avec si peu de prudence, les principes & les préjugés de ses Sujets Protestans, il ne pouvoit se déguiser, à lui-même, qu'il avoit besoin de leur assistance pour l'exécution de ses desseins. Il avoit suspendu les Loix Pénales, en vertu de sa prérogative; il avoit levé le fardeau du Test: mais il auroit souhaité de pouvoir obtenir le sceau du Parlement pour ces Actes de pouvoir; convaincu que sans cette autorité, ses Edits seuls ne procureroient jamais une sûreté suffisante aux Catholiques. Aussi n'avoit-il rien épargné, pour faire entrer dans ses vues les Membres du Parlement, par des conférences particulieres. Les raisons, les

menaces & les promesses, avoient été long-tems emploïées, pour vaincre leur obstination. Enfin, n'espérant plus rien de ses efforts, il avoit congédié ce Parlement, dans la résolution d'en convoquer un nouveau, dont il se promettoit plus de complaisance. La méthode d'annuller les Chartes l'avoit rendu maître de toutes les Communautés, & lui donnoit le pouvoir de changer, à son gré, toute la Magistrature. Le Parti de l'Eglise Anglicane, soutien si constant de la Couronne, auquel Jacques devoit lui-même si visiblement sa succession, se trouvoit dépouillé, par cette voie, de toute son autorité; & les Non-Conformistes, d'abord à Londres, ensuite dans toutes les autres Villes, étoient substitués à leur place. Avec cette violente & dangereuse innovation, la Cour établit une sorte de Commissaires, pour examiner les dispositions des Electeurs; & leurs instructions portoient d'exclure les Partisans du Test & des Loix Pénales (*a*). Dans chaque ville, on faisoit ouvertement des questions, pour mettre les sentimens des Electeurs à l'épreuve, & juger quelle seroit leur conduite dans les opérations du Parlement. En un mot, le pouvoir de la Couronne alloit si loin, & le Revenu ménagé par l'œconomie de Jacques, étoit non-seulement si considérable, mais d'une forme si peu dépendante, que si ce Prince eût embrassé quelque Parti National, il auroit pû regarder le succès comme infaillible, & porter l'autorité Roïale aussi loin qu'il lui auroit plu. Mais les Catholiques, auxquels il s'étoit absolument livré, ne composoient pas la centieme partie du Peuple: les Non-Conformistes mêmes, qu'il affectoit tant de caresser, ne faisoient guere plus du vingtieme; & ce qu'il y avoit de plus fâcheux, ils ne se fioient pas plus à l'alliance forcée qu'on leur faisoit contracter avec les Catholiques, qu'aux principes d'une tolérance, de tout tems contraire à leurs usages, quoiqu'ils parussent actuellement l'adopter. Ainsi Jacques, se défiant du succès, fit traîner l'élection du Parlement, & continua d'exercer son autorité illégale & despotique.

(*a*) Les Elections, dans plusieurs Villes, particuliérement dans celle d'York, étoient transférées du Peuple aux Magistrats, qui, suivant les nouvelles Chartes, étoient nommés par la Cour. Mémoires de Reresby. pag 272. Ainsi c'étoit le Roi même, qui nommoit réellement les Membres. Le même Acte d'autorité s'exerçoit dans les Villes d'Ecosse.

Jacques II. 1687.

On a vu que tout le pouvoir d'Irlande étoit entre les mains des Catholiques. En Ecosse, tous les Ministres, ou ceux du moins qui jouissoient de la confiance du Roi, avoient embrassé la même Religion. Tous les grands Offices d'Angleterre, Militaires & Civils, étoient enlevés, par degrés aux Protestans. Rochester & Clarendon, Beaux-freres du Roi, n'avoient pu, par leurs services, & par leur fidélité constante à ses intérêts, expier leur attachement à la Religion Nationale, & se voïoient dépouillés de leurs Emplois. Jefferies même, après avoir prostitué à la Cour, l'honneur, la Justice & l'humanité, perdoit à vue d'œil sa faveur & son crédit, parce qu'il refusoit aussi d'abandonner sa Religion. Il ne restoit que d'ouvrir la porte de l'Eglise & des Universités à l'intrusion des Catholiques. Jacques ne fut pas long-tems sans tenter ce violent effort; & pour avoir mis les Prélats & le Clergé Anglican dans la nécessité de chercher une protection contre ses entreprises, il se vit enfin lui-même sans Amis & sans Partisans.

Entreprises du Roi contre les Universités.

Un Bénédictin, nommé le Pere François, se présenta pour le degré de Maître-ès-Arts, dans l'Université de Cambridge, avec des Lettres de recommandation du Roi; & l'usage de l'Université étant de conferer ce degré aux personnes d'un mérite éminent, sans égard pour leur Religion, jusqu'à lui avoir fait admettre, depuis peu, le Secretaire de l'Ambassadeur de Maroc, Jacques s'en crut plus autorisé à se promettre les mêmes égards pour sa recommandation. Mais l'Université fit attention qu'il y avoit une extrême différence, entre un témoignage d'estime qu'elle pouvoit accorder aux Etrangers, & des titres, qui donnoient droit de suffrage dans toutes ses Elections ou ses Décrets, & qui conduiroient infailliblement les Catholiques à la supériorité du nombre, s'ils y étoient une fois admis. Aussi refusa-t-elle d'obéir aux Lettres du Roi. Elle fut citée aussi-tôt devant la Cour Ecclésiastique; & le Vice-Chancelier fut suspendu : mais sa place aïant été remplie par un Homme plus ferme, le Roi ne jugea point à propos de pousser plus loin ses prétentions.

Son entreprise, contre l'Université d'Oxford, fut soutenue avec une opiniâtreté plus inflexible, & produisit des effets

plus graves. Cette Université avoit fait solemnellement profession d'obéissance passive, dans le célebre Décret dont on a parlé; & Jacques apparemment, s'attendoit à lui voir prouver sa sincérité, lorsqu'elle auroit, à son tour, l'occasion de pratiquer des maximes, qui, lorsqu'elles sont poussées à l'excès, révoltent également la raison & la nature, mais ne trouvent pas ordinairement de plus forte opposition que dans le dernier de ces deux principes. Le Président du College de la Magdeleine, une des plus riches fondations de l'Europe, étant mort vers ce tems, on vit arriver un ordre de la Cour, en faveur d'un Nouveau-Converti, nommé le Docteur Fermer, qui, sans compter sa Religion, manquoit de plusieurs autres qualités, exigées par les Statuts. Les Aggrégés du College demanderent humblement au Roi la révocation de son ordre: mais le jour, que les Statuts fixoient pour l'Election, étant arrivé plutôt que la réponse de la Cour, ils élurent le Docteur Hough, homme sans reproche, & d'une vigueur d'esprit, qui le rendoit propre à maintenir ses propres droits & ceux de l'Université. Il fut aussi-tôt question de punir une entreprise, qui fut traitée de révolte; & la Cour envoïa des Commissaires Ecclésiastiques, devant lesquels le nouveau Président & les Aggrégés furent cités. Elle avoit si peu consulté tout autre motif que la Religion, qu'après de justes recherches, Fermer fut trouvé coupable des vices les plus scandaleux, & que les Commissaires mêmes eurent honte d'insister sur son élection. Il vint d'autres Lettres, en faveur de Parker, nommé depuis peu à l'Evêché d'Oxford; homme vendu à la Cour, & dont le plus grand mérite étoit d'avoir embrassé volontairement la Religion Catholique. Le College osa représenter que les Présidens avoient toujours été nommés par élection, & qu'on avoit même peu d'exemples d'une recommandation de la Cour en faveur d'un Prétendant; que l'élection de Hough aïant été réguliere, on ne pouvoit le priver de son Office, ni lui donner un successeur avant la fin de sa vie: qu'en supposant même la nécessité de l'élection, les Statuts du Fondateur ne permettoient pas de choisir Parker: que les Electeurs étoient engagés par serment à l'observation des Statuts, & n'en pouvoient être dispensés sous au-

CHARLES II. 1687.

Jacques II. 1687.

cun prétexte : enfin, que le College s'étoit distingué, dans tous les tems, par une fidélité si constante, qu'il n'y avoit qu'une invincible nécessité, qui pût le faire actuellement résister aux inclinations du Roi. Cette apologie fut comptée pour rien. Le Président & les Aggrégés, à l'exception de deux, qui se désisterent, furent chassés du Collége, & Parker fut mis en possession de l'Office. Dans tout le regne de Jacques, peut-être ne nommeroit-on pas une violence plus arbitraire, & plus ouvertement illégale. Lorsque les Avocats de la Cour avoient emploïé leurs plus forts argumens pour l'autorité dispensative, ils n'avoient jamais cessé de reconnoître que les Statuts, concernant la propriété particuliere, ne pouvoient souffrir aucune atteinte de cette prérogative : cependant ils n'étoient pas à couvert dans le cas d'Oxford. Les droits d'un College étoient attaqués : ses Membres étoient dépouillés de leur propriété, pour avoir observé leur devoir, gardé leur Serment & leur Religion : « les sources de l'Eglise Anglicane alloient être empoisonnées ; & bien-tôt, concluoit-on, » tous les Emplois, Ecclésiastiques & Civils deviendroient » la proie de ceux, qui, sans égard pour l'honneur, la vertu, » & la bonne foi, sacrifieroient lâchement leur croyance à la » superstition régnante ». Telle fut l'opinion générale ; & l'étroite liaison des Universités, avec les Etablissemens Ecclésiastiques, se joignant à l'ardent intérêt de tous ceux qui faisoient gloire d'y avoir reçu leur éducation, cette démarche arbitraire souleva tout le Roïaume contre l'administration du Roi.

Entreprise contre le Clergé Anglican.

Une autre entreprise de la Cour, qui passa pour une insulte encore plus ouverte contre l'Eglise Anglicane, rendit la mésintelligence, entre le Roi & ce puissant Corps, fatale, & comme incurable. Il est étrange que Jacques, qui devoit sentir, par le témoignage de son propre cœur, quelle puissante influence le zele Religieux avoit sur lui, fût capable de pousser l'aveuglément, jusqu'à ne pas soupçonner qu'il pouvoit avoir la même force sur ses Sujets. Tant d'expériences ne devoient-elles pas le convaincre de leur invincible aversion, pour les principes de Religion qu'il s'obstinoit à leur faire admettre.

Jacques II. 1688.

Il fit publier une seconde Déclaration de Tolérance, à peu près dans les mêmes termes que la premiere, avec ordre qu'immédiatement après les services Ecclésiastiques, elle fût lue, par le Clergé, dans toutes les Eglises du Roïaume. Comme on n'ignoroit pas que les Evêques désapprouvoient l'usage du pouvoir suspensatif, non-seulement ils se crurent insultés par cette Clause, mais ils jugerent que leur complaisance ne les exposeroit pas moins au mépris public, pour la mollesse de leur conduite, qu'à la haine, pour la faveur indirecte qu'ils paroîtroient accorder à cette odieuse Prérogative (*a*). Ils se déterminerent donc presque tous à conserver l'estime du Peuple, leur seule protection, pendant que l'autorité des Loix seroit si foible, & que la Cour soutiendroit si fortement des intérêts opposés. Pour se confirmer dans cette résolution, six d'entre eux, Lloyd, Evêque de S. Asaph, Ken, de Bath & Wells, Turner, d'Ely, Lake, de Chichester, Whits, de Petersboroug, & Trelawney, de Bristol, s'assemblerent en secret chez le Primat, & concerterent la forme d'une nouvelle Pétition au Roi. Ils y exposoient, en peu de mots, « que malgré leur extrême fidélité, vertu dont l'Eglise d'Angleterre avoit donné de si constans témoignages, malgré l'inclination qui les portoient à soulager tous les Protestans Non-Conformistes, voïant néanmoins que la Déclaration de Tolérance étoit fondée sur une Prérogative, déclarée illégale par le Parlement, ils ne pouvoient, sans blesser tout à la fois la prudence, l'honneur & la conscience, l'adopter aussi partialement qu'on leur reprocheroit de le faire, s'ils alloient jusqu'à la répandre dans tout le Roïaume : sur quoi ils supplioient Sa Majeste de ne pas insister sur la lecture publique de sa Déclaration (*b*) ».

(*a*) Lorsque Charles avoit cassé le dernier Parlement, il avoit donné, dans une Déclaration, les motifs de cette démarche ; & le Clergé avoit reçu ordre de lire cette Déclaration après le service. Cet ordre, qui flattoit les préventions du Parti Episcopal, n'avoit trouvé que de la soumission. Le cas actuel étoit tout-à-fait contraire.

(*b*) Les termes de la Pétition étoient : « notre extrême répugnance à répandre & publier dans les Eglises, la derniere Déclaration de V. M. pour la liberté de conscience, ne vient ni d'aucun défaut de respect & d'obéissance pour V. M. puisque notre Ste Mere, l'Eglise d'Angleterre, dans ses principes & dans sa pratique, est indubitablement fidelle, comme V. M. l'a reconnu publiquement & plus d'une fois,

JACQUES II. 1688.

Jacques étoit incapable, non-seulement de ceder aux plus grandes oppositions, mais de laisser impunies les plus légeres, les plus respectueuses contradictions. Il résolut sur le champ, (& ses résolutions une fois formées étoient inflexibles) de punir les six Prélats, d'une Pétition si populaire en elle-même, & d'une si prudente circonspection dans les termes. La Pétition lui avoit été présentée en particulier; il fit appeller les Prélats au Conseil: & là, il leur demanda s'ils reconnoissoient cette Piéce. Ils pénetrerent son intention; & d'abord ils éviterent une réponse formelle: mais excités par le Chancelier, ils avouerent enfin leur Ouvrage. Sur le refus qu'ils firent ensuite de donner cautions, un Ordre du Roi les fit conduire immédiatement à la Tour; & les Avocats de la Couronne furent chargés de les mettre en Justice, pour un insolent & séditieux Libelle, qu'on les accusa d'avoir composé & reconnu.

Emprisonnement de six Evêques.

Le Peuple avoit déjà pris l'allarme, sur le danger auquel les Evêques étoient exposés & son attention répondoit à son inquiétude, pour le succès d'un affaire sans exemple. Mais lorsqu'il les vit emmenés sous une garde, embarqués sur la Riviere, & conduits vers la Tour, toute son affection pour la liberté, tout son zele pour la Religion, éclaterent à la fois; & de toutes parts on les vit courir en foule, pour rassasier ses yeux d'un spectacle, qui l'intéressoit & qui l'animoit également. Les rives de la Tamise furent couvertes de Spectateurs prosternés, qui demandoient la Bénédiction de leurs Pasteurs, & qui imploroient la protection du Ciel, dans le danger dont leur Religion & leur Patrie étoient ménacées. Les Soldats mêmes, saisis de la contagion du même esprit, se jetterent

» à son honneur; ni d'aucun défaut d'affection pour les Non-Conformistes à » l'égard desquels nous sommes disposés » à tous les tempérammens qui paroîtront » convenables, lorsque l'affaire sera mûrement considérée & réglée dans un » Parlement & dans une Assemblée Ecclésiastique: mais, entre plusieurs raisons, nos difficultés viennent particuliérement de ce que cette Déclaration » est fondée sur un Pouvoir dispensatif, » que le Parlement à souvent déclaré illégal, sur-tout dans les années 1662 » & 1672, & même au commencement du » regne de V. M.; question si grave & » d'une si grande conséquence pour toute » la Nation, dans l'Etat comme dans l'Eglise, que vos supplians ne peuvent, » avec prudence, honneur ou conscience, » y entrer autant comme Parties, que la » distribution qu'ils en feroient dans toute » la Nation, & la publication solemnelle, » répétée, dans la Maison de Dieu, & » dans le tems du Service Divin, pourroient faire juger suivant les regles » communes de la raison »

jetterent à genoux devant les Prélats, & demanderent la bénédiction des Criminels dont on leur avoit confié la garde. Quelques Anglicans des plus zélés entrerent dans l'eau, pour recevoir de plus près les bénédictions que ces illustres Captifs distribuoient autour d'eux ; & pendant cette triomphante disgrace, l'intérêt général fut augmenté par leur soumission & leur modestie. Ils exhorterent le Peuple à craindre Dieu, à respecter le Roi, à ne pas s'écarter de la fidélité qu'ils devoient à la Couronne ; language plus expressif que les plaintes : & lorsqu'ils furent entrés dans l'enclos de leur Prison, leurs premiers pas furent vers la Chapelle, pour y rendre graces au Ciel des afflictions dont il les jugeoit dignes, dans la défense de sa *sainte Cause*.

JACQUES II. 1688.

Leur passage, lorsqu'ils furent conduits devant les Juges, attira des flots de Spectateurs, encore plus nombreux, s'il étoit possible, & plus inquiets de leur sort. Tout le monde étoit frappé de la dangereuse crise, où les affaires étoient réduites, mais jugeoit, en même tems, que la catastrophe ne pouvoit dépendre d'une Cause plus favorable, que celle où le Roi s'étoit imprudemment engagé. Vingt-neuf Pairs séculiers, car tous les autres Prélats se tinrent à l'écart, formerent le Cortege des Prisonniers jusqu'à Westminster ; & la Procession fut grossie par un si grand nombre d'honnêtes gens de tous les Ordres, que, dans la salle d'Audience, il resta peu de place pour le Peuple. Les Avocats, pour les six Evêques, furent le Chevalier Sawyer, le Chevalier Pemberton, Pollexfen, Treby & Sommers. Dans la poursuite même du Complot Papiste, on n'avoit pas vu de cause, plaidée avec plus de zele, ni suivie avec plus d'intérêt & d'attention. Le torrent populaire, qui de lui-même avoit pris un cours violent, étoit plus irrité que jamais par l'opposition de la Cour.

Leur Procès.

On établit, en faveur des six Prélats, « que la Loi permettoit aux Sujets, lorsqu'ils se croïoient blessés sur quelque point grave, de s'adresser au Roi par une Pétition, pourvu qu'ils se continssent dans les justes bornes que la Loi leur prescrivoit, & dont les Prélats ne s'étoient pas écartés : que dans les cas qui touchoient la conscience, on n'avoit jamais prétendu que l'obéissance active fût due au

Jacques II. 1688.

» Gouvernement; & que de l'aveu de tout le monde, c'étoit la Loi, qu'on devoit reconnoître pour la grande regle » de l'obéissance & de la soumission des Sujets: que lorsqu'un » Particulier recevoit des ordres, auxquels il ne pouvoit obéir, » il étoit beaucoup plus respectueux d'exposer les raisons de » son refus, que de garder un silence opiniâtre & réfractaire; » que jamais on n'avoit regardé, comme une violation du » devoir dans les Sujets, d'exposer, sans être expressément » consultés, leur sentiment sur les affaires publiques, aux- » quelles tout Citoïen étoit si sensiblement intéressé: qu'ici » les Prélats étoient non-seulement consultés, mais obligés » de faire connoître leur approbation par l'obéissance, ou » leur désaveu par une Pétition; qu'on ne pouvoit être re- » belle ou séditieux, pour avoir nié la Prérogative du Pou- » voir suspensatif, parce qu'en effet, dans une Monarchie » légale & limitée, il n'y avoit & ne pouvoit avoir de telle » Prérogative; qu'en la supposant même réelle, elle avoit » été souvent contestée dans la Salle de Westminster, & dans » les deux Chambres du Parlement, & qu'il n'étoit encore » tombé dans l'esprit, à personne, de faire un crime de » cette opposition: que les six Prélats, au lieu d'appeller au » Peuple, s'étoient adressés au Roi, & lui avoient même pré- » senté si sécrettement leur Pétition, que sans l'aveu, qu'on » leur avoit arraché devant le Conseil, on ne feroit jamais » parvenu à prouver qu'ils en fussent Auteurs; & qu'aïant » été depuis imprimée & distribuée, on n'avoit pas même » entrepris de prouver qu'ils eussent la moindre part à sa » publication ».

Ils sont acquittés.

Ces raisons étoient convaincantes en elles-mêmes. Elles furent écoutées des Assistans, avec la plus favorable disposition; & quoique la durée des Magistratures fût au pouvoir de la Cour, quelques-uns des Juges mêmes se déclarerent en faveur des Accusés. Cependant, à l'extrême étonnement du Public, & sans qu'on ait jaimais vérifié la raison, les Jurés furent quelques heures à déliberer, & tinrent le Peuple, pendant tour ce tems, dans la mortifiante incertitude. Enfin, l'agréable déclaration d'innocence fut prononcée. Elle retentit aussi-tôt dans toute la Salle; elle fut com-

muniquée aux flots de Peuple, qui l'environnoient, portée à la Ville, & répandue avec une joie infinie dans toutes les parties du Roïaume.

Chaque Eté, depuis la révolte de Monmouth, Jacques avoit fait camper ses Troupes, sur la hauteur de Hounslow, autant pour tenir le Peuple en bride, que pour les entretenir dans la discipline. On y voïoit une Chapelle Papiste, ouvertement élevée au milieu du Camp; & rien n'étoit épargné, quoiqu'assez inutilement, pour attirer les Soldats à cette Communion. Le petit nombre de ceux, que les Missionnaires avoient convertis, étoient traités avec un mépris qui refroidissoit les autres; & la haine, attachée aux Officiers Irlandois, que Jacques avoit introduit dans la Milice d'Angleterre, ne servoit pas moins à diminuer son crédit dans l'Armée. Le jour même, où le Procès des Evêques fut jugé en leur faveur, Jacques, après avoir fait la revue des Troupes, s'étoit retiré dans la tente du Lord Feversham qui les commandoit. Tout d'un coup, il fut surpris d'entendre un bruit extraordinaire dans le Camp, accompagné des plus éclatantes marques de joie. Feversham, qui le vit curieux d'en savoir la cause, lui dit, « que ce n'étoit rien, & que les Soldats » se réjouissoient de la délivrance des Evêques. Vous appel» lez cela rien, répliqua-t-il: mais tant pis pour eux ».

Il étoit déterminé à marcher en avant, dans la fatale carriere, où sa précipitation l'avoit engagé si loin. Quoiqu'il ne pût ignorer qu'à la réserve d'une poignée de Catholiques, ses Sujets de tous les Ordres étoient furieux du passé, & plus effraïés encore de l'avenir; quoiqu'il vît passer les mêmes mécontentemens dans l'Armée, la seule ressource contre les fâcheuses dispositions du Public; il n'en parut pas moins incapable d'abandonner ses mesures, ou de se relâcher même de sa violence, dans leur exécution. Il chassa deux Juges, Holway & Powel, qui avoient paru favoriser les Evêques. Il donna des ordres, pour la recherche de tous les Ministres qui n'avoient pas lu sa Déclaration, c'est-à-dire du Clergé entier, à l'exception de deux cens. Il envoïa, au College de la Magdeleine, des Lettres de jussion, par lesquelles il demandoit pour Président, à la place de Parker, nouvellement décédé,

Giffard, Docteur de Sorbonne, Evêque titulaire de Madaure. On assure même qu'il le destinoit au Siége Episcopal d'Oxford. Cet excès d'aveuglement méritoit peut être plus de compassion que de haine, & doit surprendre en effet, dans un Prince, qui, sur d'autres points, ne manquoit pas de jugement & de bonnes qualités.

Naissance du Prince de Galles.

10 de Juin.

Quelques jours avant le triomphe de Evêques, il étoit arrivé un événement, qui, dans les idées de Jacques, étoit une compensation fort avantageuse pour toutes les mortifications qu'il avoit reçues dans cette occasion. La Reine avoit mis au monde un Fils, qui fut baptisé sous le nom de Jacques. Ce bonheur étoit impatiemment attendu, non-seulement du Roi & de la Reine, mais de tous les zélés Catholiques, hors du Roïaume & dans son sein. Ils voïoient le Roi, au déclin de l'âge. Sa succession regardoit le Prince & la Princesse d'Orange, Protestans zélés, qui s'empresseroient de rétablir toutes les affaires publiques sur leurs anciens fondemens. On avoit offert des vœux à tous les Autels, pour obtenir un Successeur mâle. Il s'étoit fait des Pélerinages, sur-tout celui de Lorette, par la Duchesse de Modene; & le succès fut attribué particuliérement à ce pieux office. Mais autant que cet incident causa de satisfaction aux Catholiques, autant chagrina-t-il les Protestans, qu'il privoit de l'agréable espérance dont ils commençoïent à se flatter, quoique dans une perspective assez éloignée. La calomnie alla même, jusqu'à prêter, à Jacques, le dessein d'en imposer au monde, par un Enfant supposé qu'il pût élever dans ses principes, pour être, après lui, le soutien de la Religion Romaine dans ses Etats. La Nation, presqu'entiere, le croïoit capable de toutes sortes de crimes, par excès de zele, comme il sembloit l'être de toute sorte d'imprudences, & jugeoit que les affections de la Nature seroient aisément sacrifiées au motif supérieur du progrès de la Religion. Ce n'étoit pas la premiere fois, que la même calomnie avoit été répandue. En 1682, la Reine, alors Duchesse d'York, étant enceinte, on avoit semé le bruit que la Nation étoit menacée d'une imposture (a): mais, heureu-

(a) On trouve ce fait dans une Feuille Périodique, nommé l'*Observateur*, qui se publioit dans le même tems. Voïez celle du 23 Août 1682. Le zele du

ſement, la naiſſance d'une Fille épargna, au Parti, l'embarras de ſoutenir une fiction ſi peu probable.

Jacques II. 1688. § II. Conduite du Prince d'Orange.

Dans un tems, où tous les motifs, civils & religieux, s'accordoient à ruiner Jacques dans l'affection de ſes Sujets, on pouvoit s'attendre que ſon Trône tomberoit bien-tôt en pieces par ſon propre poids : mais telle eſt la force du Gouvernement établi, elle eſt auſſi l'averſion des hommes pour l'ouverture des entrepriſes douteuſes, que s'il n'étoit pas venu à la Nation une aſſiſtance étrangere, les affaires pouvoient demeurer long-tems dans une ſi délicate ſituation, & le Roi prévaloir à la fin, dans ſes projets téméraires & mal concertés.

Le Prince d'Orange avoit gardé, depuis ſon mariage avec la Princeſſe Marie d'Angleterre, une conduite prudente, digne d'un grand fond de ſens, dont il étoit éminemment partagé. Il s'étoit fait un principe, de ſe mêler peu des affaires Britanniques. Egalement éloigné de cauſer du mécontentement aux Factieux, & de donner de l'ombrage au Prince qui rempliſſoit le Trône, ſon penchant ne le portoit pas moins que ſon intérêt, à s'emploïer, avec une aſſiduité conſtante, aux affaires du Continent, & ſur-tout à ſuſciter des obſtacles à la grandeur du Monarque François, contre lequel il avoit conçu depuis long-tems, par un mêlange de raiſons perſonnelles & politiques, la plus violente animoſité. Cette conduite avoit flatté les préventions de toute la Nation Angloiſe : mais étant contraire aux inclinations de Charles, qui cherchoit la paix, pour plaire à la France, elle avoit beaucoup diminué, pour lui, la faveur & l'affection de ce Monarque.

Jacques, après la mort de ſon Frere, s'étoit cru ſi intéreſſé à bien vivre avec l'héritier apparent, qu'il avoit donné, au Prince, quelques témoignages d'amitié ; & de ſon côté, le Prince avoit rempli tous les devoirs du reſpect & de l'attachement pour le Roi. A la premiere nouvelle de l'invaſion de Monmouth, il s'étoit hâté de faire paſſer la Mer, à ſix Regimens de Troupes Angloiſes, emploïées au ſervice de Hol-

Parti, ajoute M. Hume, eſt capable de faire recevoir ce qu'il y a de plus incroiable ; mais il eſt extrémement ſingulier, que la même calomnie, une fois détruite, ait pu ſe renouveller avec tant de ſuccès.

lande. Il avoit offert de prendre le commandement des Troupes du Roi, contre les Rebelles: & quoiqu'il désapprouvât beaucoup les maximes de l'administration de Jacques, il ne s'étoit jamais permis d'en parler, ni d'autoriser par la moindre apparence de faveur, les sujets de plaintes qu'on s'efforçoit de répandre dans toute la Nation.

C'étoit à la priere du Roi même, que le Prince avoit commencé à prendre part aux affaires du Roïaume. Les magnifiques idées, que Jacques se formoit de sa Prérogative ne l'avoient pas empêché de remarquer, que les Ordonnances publiées à ce titre avoient besoin de l'autorité légale, & que leur continuation pouvoit être dangereuse pour lui même, & pour les Catholiques, qu'il vouloit favoriser. Il falloit un Acte du Parlement, pour affermir cette liberté de conscience, qu'il s'étoit efforcé d'établir : & son espérance étoit, que le Prince se déclarant pour ce systême, les Membres, dans lesquels il n'avoit trouvé lui-même que de la résistance, lui accorderoient enfin leur Suffrage. Aussi ne manqua-t-il pas de solliciter son consentement pour la révocation des Loix Pénales & du Test, & dans la vue de l'obtenir, il lui fit espérer (*a*) de se voir secondé par l'Angleterre, dans toutes les entreprises que son génie vaste & actif lui avoit fait concerter avec tant de succès dans le continent.

Le Prince savoit que l'Empereur & le Roi d'Espagne étoient furieux, des outrages répétés qu'ils avoient soufferts de l'ambition de Louis; & plus encore, des fréquentes insultes que son orgeuil leur avoit fait essuïer. Il connoissoit l'influence de ces deux Monarques, sur les Princes Catholiques de l'Empire. Il avoit acquis lui-même beaucoup de crédit sur les Princes Protestans. Ce fut dans cette confiance, qu'il forma le grand projet d'unir toute l'Europe dans une Ligue générale, contre les usurpations de la France, qui sembloit ménacer de si près les libertés & l'indépendance de tous ses Voisins.

Il n'y a point de caracteres plus incompatibles, que ceux de Conquérant & de Persécuteur. Louis s'apperçut bien-tôt que non-seulement il avoit affoibli ses Etats, par le bannissement d'un si grand nombre de Sujets utiles, mais que les

(*a*) Burnet Tom. I. p. 711. D'Avaux 15 d'Avril 1688.

François refugiés avoient enflammé toutes les Nations Proteſtantes, & lui avoient fait des Ennemis, obſtinés contre ſes progrès, pour la défenſe de leur Religion & de leur liberté. Amſterdam, & les autres Villes de Hollande, qui s'étoient rendues dépendantes de la France, effraïées des furieuſes perſécutions contre les Huguenots, dont on leur faiſoit à chaque moment de nouveaux recits, avoient renoncé à toutes les factions particulieres, & rendu toute leur confiance au Prince d'Orange. (*a*). Les Princes Proteſtans de l'Empire avoient formé, à Magdebourg, une Ligue ſéparée pour la défenſe de leur Religion. Les Anglois, plus irrités que jamais contre le zele emporté de leur Souverain, étoient dans la diſpoſition d'embraſſer les plus furieuſes réſolutions contre lui. En conſidérant l'Etat de l'Europe, dans cette partie du dix-ſeptieme ſiecle, il paroît, par ſes perſécutions, que Louis avoit non-ſeulement ſouillé un illuſtre regne, mais qu'il avoit lui-même élevé d'invincibles barrieres à ſes Armes, auxquelles il auroit été difficile, autrement, & peut-être impoſſible de réſiſter.

Le Prince d'Orange ſut tirer parti de ces avantages. Par ſes intrigues & l'autorité de ſes conſeils, il parvint à former, dans Auſbourg, une Ligue où tout l'Empire s'unit contre le Monarque François. L'Eſpagne & la Hollande entrerent dans cette Alliance. On obtint enſuite l'acceſſion de la Savoie. La Suede & le Danemark ſemblerent favoriſer la même Cauſe. Mais, quoique ces nombreux Etats compoſaſſent la plus grande partie de l'Europe, la Ligue paroiſſoit imparfaite, & même inégale à ſon objet, pendant que l'Angleterre s'en tenoit à la neutralité qu'elle n'avoit pas ceſſé d'obſerver.

Jacques, quoique plus ſuperſtitieux que ſon Frere, avoit ſon honneur & celui de la Nation plus à cœur : & s'il n'eût pas été retenu par le premier de ces deux motifs, on l'auroit vu maintenir, avec plus d'ardeur, l'intérêt & l'indépendance de ſes Roïaumes. Auſſi ne crut-il pas plutôt voir quelqu'apparence de pouſſer ſes religieux deſſeins, en s'oppoſant aux progrès de la Monarchie Françoiſe, qu'il ne s'éloigna point de ce plan, & qu'il fit eſpérer à ſon Gendre, qu'en concourant a ſes vues en Angleterre, il pourroit l'engager, tôt ou

(*a*) D'Avaux, 24 Juillet 1671. 16 Juin. 15 Octob. 11 Novemb. 1688. Tom. 4. pag. 30.

tard, à seconder un projet dont l'avancement faisoit toute l'ambition de ce Prince.

JACQUES II.

1688.

Il refuse d'entrer dans les vues de Jacques.

Un caractere, tel que le sien, ne pouvoit être tenté par une offre plus séduisante : mais ses réflexions lui firent trouver des difficultés insurmontables à la proposition du Roi. Il considéroit que ce Monarque s'étoit attiré la haine de ses Sujets, qu'ils avoient conçu de grandes allarmes de ses desseins, & qu'ils regardoient la future succession du Prince & de la Princesse comme leur unique ressourse. Seconder les odieuses vues qu'on lui proposoit, c'étoit s'exposer à la même aversion. Elle pouvoit inspirer de l'éloignement, aux Anglois, pour des alliances qui leur deviendroient suspectes. Lui-même, il se mettoit en danger de perdre une succession qui ne pouvoit lui manquer, & que l'extrême indiscrétion du Roi lui faisoit même espérer de receuillir, avant qu'elle lui fût dévolue par le cours de la Nature. Il refusa donc d'aller plus loin que la promesse de consentir à la révocation des Loix Pénales, qui n'assujettissoient pas moins les Non-Conformistes que les Catholiques ; & le Test lui parut une sûreté absolument nécessaire pour la Religion établie.

Jacques ne se borna point à de simples tentatives. Il savoit le fond qu'il pouvoit faire sur un Jurisconsulte Ecossois, nommé Stuart, banni autrefois pour quelques intrigues qui l'avoient fait accuser de trahison, mais rappellé ensuite, après avoir obtenu son pardon de la Cour. Stuart, de concert avec le Roi, écrivit plusieurs Lettres à Fagel, Pensionnaire de Hollande, qu'il avoit connu familiérement pendant son exil; & non-seulement il lui exposa tous les motis d'une tolérance illimitée, mais il le pria de communiquer, de la part du Roi, ses raisons au Prince & à la Princesse d'Orange. Fagel fut long-tems sans faire uucune réponse. Enfin, remarquant que son silence étoit pris pour un consentement, il expliqua ses idées & celles de leurs Altesses : » C'étoit leur opinion, marqua-t-il à Stuart, qu'aussi long-tems qu'on remplissoit les » devoirs de Sujet paisible, on ne devoit être ni puni, ni » chagriné, pour différer de la Religion établie. Le Prince & » la Princesse d'Orange consentoient de tout leur cœur à la » révocation des Loix Pénales, sans distinction des Catholiques

» ques & des Proteſtans Non-Conformiſtes ; ils étoient prêts » à ſeconder, ſur ce point, toutes les meſures du Roi : mais » le Teſt ne devoit pas être conſidéré comme une peine im- » poſée à la différence de Religion ; c'étoit ſeulement une » sûreté requiſe pour le culte établi. L'idée de punition ne » devoit pas être attachée à l'excluſion des Offices publics, » lorſque d'ailleurs on vivoit paiſiblement de ſon revenu ou » de ſon induſtrie. La Hollande même, ſi ſouvent citée pour » un modele de tolérance, admettoit à la vérité toute ſorte de » Sectes, mais n'accordoit la poſſeſſion des Offices civils qu'à » ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion établie ; & ſi les » Offices militaires y étoient quelquefois accordés à des Ca- » tholiques, les précautions qu'on apportoit dans leur choix, » & le ſoin qu'on avoit de les ſoumettre à l'inſpection d'un » Magiſtrat, ne laiſſoient aucune juſte raiſon de défiance. Enfin, » leurs Alteſſes, quelque deſir qu'elles euſſent de plaire au Roi, » & de contribuer par toutes ſortes de voies à rendre ſon regne » heureux & paiſible, ne pouvoient conſentir à des vues qui » mettoient leur Religion dans un ſi preſſant danger ».

Jacques II. 1688.

Cette Lettre, qui fut bien-tôt publiée, inſpira beaucoup de courage aux Proteſtans de toutes les Sectes, & ſervit à les unir dans leur oppoſition au progrès des Catholiques. D'un autre côté, le Roi, qui ne ſe contentoit pas d'une ſimple tolérance pour ſa Religion, & qui vouloit la voir reſpectée, ou peut-être dominante, fut extrêmement piqué, & ſaiſit toutes les occaſions de faire éclater ſon mécontentement, contre le Prince & les Provinces-Unies. Il accorda aux Pirates Algériens, qui faiſoient la guerre aux Hollandois, juſques dans ſes Ports, la liberté de diſpoſer de leurs priſes. Il fit revivre quelques anciennes plaintes de la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales, ſur l'affaire de Bantam (a). Il redemanda les ſix Régimens Anglois, qui étoient au ſervice de la République. Il mit ſa Marine dans une poſture formidable ; & les Hollandois conclurent, de tous ſes mouvemens, qu'il ne cherchoit que l'occaſion & des prétextes pour leur déclarer la guerre.

Il commence à s'oppoſer au Roi.

Le Prince réſolut, à ſon tour, de pouſſer les affaires avec une vigueur, capable tout à la fois de confirmer les Anglois

(a) D'Avaux, 21 Janvier 1687.

Jacques II. 1688.

Proteſtans dans ſes intérêts, & de les maintenir dans leur union contre les Catholiques. Il ſavoit qu'en Angleterre, la plûpart de ceux qui ſe piquoient d'éducation, étoient retenus dans leur Religion par honneur, plus que par principes (*a*); & que ſi chacun d'eux avoit honte d'être le premier Proſélyte, l'exemple ne ſeroit pas plutôt donné par quelques perſonnes de poids, que l'intérêt ou l'ambition en feroient entrer chaque jour un grand nombre, dans une Communion ſi favoriſée du Souverain. Dikuelt fut choiſi pour faire le voïage de Londres, avec la qualité d'Envoïé; &, par les inſtructions du Prince, il étoit chargé non-ſeulement de faire des repréſentations publiques au Roi, ſur ſa conduite, mais de s'expliquer, du ton convenable, avec tous les Partis & toutes les Sectes. « Aux Anglicans, le Prince faiſoit donner des aſſurances de » faveur & de conſidération, & proteſter que ſon éducation » en Hollande ne l'avoit nullement prévenu contre le Gou- » vernement Epiſcopal. Il faiſoit recommander aux Non- » Conformiſtes de ne ſe pas laiſſer tromper par les perfides » careſſes d'une Cour Papiſte, mais d'attendre, avec patience, » que, dans la maturité du tems, les Loix portées par des » Proteſtans leur accordaſſent cette tolérance à la quelle ils » aſpiroient, & qu'ils reclamoient depuis ſi long-tems ». Dikuelt remplit ſa commiſſion avec tant d'habileté, que tous les Ordres de la Nation, tournerent les yeux vers la Hollande, d'où ils attendoient, pour leur Religion & leur liberté, la délivrance de ces dangers, d'ont ils les croïoient de ſi près menacées.

Les Anglois s'adreſſent à lui.

Un grand nombre de perſonnes, des plus diſtinguées dans l'Egliſe & dans l'Etat, s'adreſſerent ſecrettement à Dikuelt, & par lui au Prince d'Orange. L'Amiral Herbert, quoique fort ami du faſte, avec peu de religion en apparence, avoit déja quitté ſes emplois, & s'étoit retiré à la Haye, où il aſſuroit le Prince du mécontentement des Gens de Mer, dont il étoit fort aimé. L'Amiral Ruſſel, Couſin germain de l'infortuné Seigneur du même nom, paſſoit fort ſouvent la Mer, entre l'Angleterre & la Hollande, & tenoit la communication ouverte à tous les Chefs du Parti. Henry Sidney, frere

(*a*) Burnet.

d'Algernon, & Oncle du Comte de Sunderland, quitta l'Angleterre, sous prétexte d'aller prendre les eaux de Spa, & porta des assurances, plus formelles que jamais, d'une conspiration générale contre les mesures du Roi. Mylord Dunblarne, fils du Comte de Danby, se trouvant maître d'une Frégate indépendante, fit plusieurs voïages en Hollande, & porta au Prince des témoignages d'attachement, de la part d'une nombreuse Noblesse, avec des sommes d'argent considérables (*a*).

Cependant diverses raisons tenoient encore tous les Partis en respect, & retardoient un éclat ouvert. Le Prince craignoit de hasarder, par son invasion, un héritage que les Loix assuroient à la Princesse; & la perspective de cette succession faisoit encore esperer, aux Anglois Protestans, de voir remédier à leurs maux par des voies sûres & paisible. Mais après la naissance du Prince de Galles, le Prince d'Orange & la Nation Angloise, réduits comme au désespoir, n'eurent plus d'autre ressource qu'une étroite union pour leurs intérêts mutuels. Ainsi l'événement même, dont Jacques avoit fait l'objet de ses vœux les plus ardens, & qu'il regardoit comme le plus ferme appui de son Trône, devint la cause immédiate de sa ruine.

Zuylestein, qui fut envoïé pour féliciter le Roi sur la naissance de son Fils, rapporta au Prince de formelles invitations d'un grand nombre de Seigneurs Anglois, à leur accorder le secours de ses armes, pour le rétablissement de leurs Loix & de leur liberté. L'Evêque de Londres, les Comtes de Danby, de Nottingham, de Devonshire & de Dorset, le Duc de Norfolk, le Marquis d'Halifax, les Lords Lovelace, Warwik, Eland, Paulet, Delamere, & quantité des plus riches citoïens de Londres, tels que les Hambden, les Powle, les Lester, quoique des Partis les plus opposés, s'accorderent à faire leur Cour au Prince. Les Wigs, fideles à ces anciens principes de liberté, qui leur avoient fait tenter le Bill d'exclusion, se porterent facilement à l'opposition contre un Roi, dont la conduite vérifioit ce que ses plus mortels Ennemis avoient fait attendre de sa succession. Les Torys & le Parti

(*a*) D'Avaux, 14 & 24 Septembre, 8 & 15 Octobre 1688.

JACQUES II 1688.

de la haute Eglise, voïant leurs services oubliés, leurs droits envahis & leur Religion menacée, convinrent d'abandonner, pour un tems, les doctrines exagérées de la soumission, & d'ouvrir l'oreille aux grandes & puissantes inspirations de la Nature. Les Non-Conformistes, se défiant des caresses de leurs anciens Ennemis, trouverent plus de sûreté dans les offres de tolérance, d'un Prince élevé dans ses principes, & formé à cette pratique. Ainsi toutes les Factions s'étoient alors endormies en Angleterre; & leurs animosités furent oubliées, pour s'unir dans la résolution de s'opposer à leur imprudent & malheureux Souverain. Le Comte de Shrewsbury, qui s'étoit acquis la faveur populaire, en renonçant dans ces circonstances à la Religion Catholique, qu'il avoit professée dès l'enfance, prit le parti de quitter son Régiment, d'engager ses biens pour quarante mille livres sterling, & d'offrir son épée & sa bourse au Prince d'Orange. Le Lord Wharton, malgré son âge & ses infirmités, s'étoit mis en chemin dans la même vue. Le Lord Mordaunt, qui se trouvoit à la Haye, y poussa l'entreprise avec cette ardeur d'esprit & ce courage, par lesquels il étoit si distingué. On croit que Sunderland même, le Ministre favori de Jacques, entra dans une correspondance réglée avec le Prince, & qu'aux dépens de son propre honneur & de l'intérêt du Roi son Maître, il embrassa secrettement une cause, dont il prévoïoit que le succès ne pouvoit être éloigné (*a*).

Le Prince se détermina facilement à ceder aux instances des Anglois, & ne fit pas difficulté d'embrasser la défense d'une Nation, qui, dans ses allarmes & ses embarras présens le regardoit comme son seul Protecteur. Le grand objet de son ambition étoit de se voir à la tête d'une Armée confédérée, pour venger, par sa valeur, & lui-même, & sa Patrie, & ses Alliés, des injures qu'ils avoient reçues du fier Louis. Mais aussi long-tems que l'Angleterre demeureroit sous le Gouvernement actuel, il désesperoit de former jamais une

(*a*) D'Avaux fut toujours de la même opinion. *Voi.* ses Négociations 6 Mai, 20 Mai, 18 & 27 Septembre & 22 Novembre 1688. Mais on prétend que ce Ministre dnona constamment au Roi des conseils modérés; preuve sûre de sa fidélité, si le fait est vrai. *Voi.* sa défense.

Ligue, dont on pût espérer quelque succès contre un si puissant Monarque. On ne sauroit supposer que les nœuds de l'alliance eussent beaucoup de force sur un Prince de son rang & de son caractere, sur-tout lorsqu'il faisoit réflexion qu'ils n'avoient pas été formés volontairemet par le Roi, & que dans la suite ils n'avoient jamais été cultivés par aucune marque essentielle de faveur ou d'amitié: ou, s'il avoit à craindre quelques reproches, pour avoir violé les devoirs de la vie privée, il comptoit que la gloire de délivrer des Nations opprimées seroit une ample compensation pour ce blâme. D'ailleurs il ne pouvoit raisonnablement s'attendre, en ouvrant son entreprise, qu'elle dût le faire monter sur le Trône d'Angleterre: mais il prévoïoit que le succès de ses armes établiroit son autorité dans la Nation; & telle étoit l'imprudence de Jacques, qu'il n'y avoit aucun avantage qu'elle ne semblât promettre à ses Ennemis.

On peut observer que le Prince d'Orange, pendant toute sa vie, fut particulierement heureux dans les situations où il se trouva placé. Il sauva sa Patrie de sa ruine; il rendit la liberté aux Nations Britanniques; il soutint l'indépendance générale de l'Europe. Ainsi, quoique sa vertu, comme on doit le reconnoître, n'ait pas été la plus pure que l'Histoire ait à vanter, il seroit difficile de nommer un Prince, dont les actions & la conduite aïent contribué plus éminemment à l'intérêt général de la société humaine.

Préparatifs du Prince d'Orange.

Si le tems qu'il prit, pour l'ouverture de son entreprise, étoit bien choisi, parce que la chaleur du Peuple étoit au plus haut degré, à l'occasion de l'emprisonnement & du Procès des Evêques, qu'on regardoit comme une insulte pour l'Eglise, & pour tous les Protestans de la Nation; la méthode, avec laquelle ses préparatifs furent conduits, ne fut pas moins sage & moins politique. Sous d'autres prétextes, il avoit fort augmenté d'avance la Flotte Hollandoise; elle étoit à l'ancre dans les Ports. On avoit levé aussi quelques nouvelles Troupes; & différentes sommes d'argent, recueillies dans d'autres vues, avoient été mises en reserve pour les frais de cette expédition. Les Etats avoient une entiere confiance au Prince;

&, soit par la crainte du pouvoir exorbitant de la France, ou par quelques mécontentemens qui regardoient leur commerce dans ce Roïaume, ils sentoient combien le succès de son entreprise étoit devenu nécessaire à leur bonheur & leur tranquillité domestiques. Plusieurs des Princes voisins le regardoient comme leur Gardien & leur Protecteur, & n'étoient conduits que par ses conseils. Il eut des conférences secrettes avec Castanaga, Gouverneur des Pays-Bas Espognols, avec les Electeurs de Brandebourg & de Saxe, avec le Landgrave de Hesse-Cassel, avec toute la Maison de Lunebourg. On étoit convenu que ces Princes remplaceroient les Troupes emploïées contre l'Angleterre, & veilleroient à la sûreté des Provinces-Unies, pendant l'absence du Prince d'Orange. Déjà leurs forces étoient en marche dans cette vue. L'Armée Hollandoise avoit formé un Camp considérable près de Nimegue. Tout étoit en mouvement; & quoique les racines de la Conspiration s'étendissent d'un bout de l'Europe à l'autre, les délibérations du Prince furent si secrettes, la disposition des affaires si fortunées, qu'il couvroit encore ses préparatifs sous d'autres prétextes, & que ses intentions réelles causerent peu de soupçons.

Le Roi de France, menacé par la Ligue d'Ausbourg, avoit résolu de fapper le premier coup contre les Alliés ; & ne manquant point d'occasions pour chercher querelle à l'Empereur, il étoit entré en Allemagne avec une grosse Armée. Déjà Philipsbourg étoit assiégé. L'Electeur de Cologne, qui joignoit à cette qualité celle de Prince de Liége & d'Evêque de Munster, mourut vers ce tems, & deux Candidats aspirerent à cette riche succession ; le Prince Clement de Baviere, soutenu par la Maison d'Autriche, & le Cardinal de Furstemberg, dévoué entierement à la France. Rome, qui favorisoit les Alliés, étoit capable de faire pencher la balance, & le Prince Clement fut élu ; circonstance qui contribua beaucoup à la sûreté des Provinces-Unies. Mais le Cardinal étant en possession de plusieurs Forteresses, & se prévalant du secours de la France, toutes les contrées voisines étoient en mouvement ; & sous ce voile, les préparatifs des Hollandois & de leurs Alliés sembloient n'avoir d'autre objet que leur

propre défenſe, contre les entrepriſes de Louis. Cependant les artifices du Prince ne purent en impoſer entierement à la pénétration des Miniſtres François. D'Avaux, Envoïé de cette Cour à la Haye, avoit ſû, par la comparaiſon des circonſtances, découvrir le but des préparatifs qu'il voïoit faire en Hollande, & ne manqua point d'en informer auſſi-tôt ſon Maître. Louis ſe hâta de communiquer ſes lumieres à Jacques, & joignit, à cette information, des offres fort importantes. Il vouloit fortifier la Flotte Angloiſe par une Eſcadre de France & faire paſſer en Angleterre autant de Troupes, que Jacques croiroit en avoir beſoin pour ſa ſûreté. Cette propoſition aïant été rejettée, il offrit encore de lever le ſiege de Philipſbourg, & de faire marcher ſon Armée dans les Païs-Bas, pour retenir, par la terreur de ſes armes, les forces Hollandoiſes dans leur propre Païs. Cette offre ne fut pas plus écoutée.

Offres de la France au Roi d'Angleterre.

Jacques ne pouvoit encore ſe perſuader, que ſon Gendre meditât une invaſion en Angleterre. Rempli de l'idée de ſes droits, qu'il jugeoit ſacrés, il s'imaginoit que ſes Sujets en avoient la même opinion; & malgré toutes les apparences de mécontentement qu'il avoit vues éclater, un accord ſi général dans la révolte lui paroiſſoit incroïable. Il comptoit que ſon Armée, à laquelle il ſe fioit, & qu'il avoit conſidérablement augmentée, ſuffiroit pour repouſſer les attaques étrangeres, & pour étouffer les ſéditions de la Populace. Un petit nombre de Troupes Françoiſes, jointes aux ſiennes, ne lui ſembloit propre qu'à faire naître de nouvelles plaintes, ou même un prétexte de ſoulevement contre des Voiſins haïs & redoutés de la Nation. Un grand Corps d'Auxiliaires pouvoit, à la vérité, le garentir d'une invaſion Hollandoiſe & de la révolte de ſes propres Sujets, mais étoit capable enſuite de le réduire à la dépendance, & de ne lui laiſſer qu'une autorité précaire. Une invaſion même des François, dans les Païs-Bas, étoit ſujette aux plus dangereuſes ſuites; & dans ces tems de défiance, elle pouvoit ranimer ces anciens ſoupçons, d'une Ligue contre la Hollande & la Religion Proteſtante, qui avoient déjà produit tant de mécontentement en Angleterre. Telles furent les objections qui lui furent ſuggerées par Sunderland;

Jacques II & réellemeut elles étoient d'autant plus plausibles, que sa situation ne pouvoit être plus délicate.

1688. Louis, incapable d'abandonner un Allié, un Ami, dont il regardoit les intérêts comme étroitement liés avec les siens, se laissa persuader par Skelton, Ministe Anglois à Paris, de tourner ses représentations vers la Hollande, & chargea d'Avaux de témoigner son étonnement, aux Etats, des préparatifs qu'ils faisoient contre l'Angleterre. « L'étroite amitié, » dit le Ministre François, qui subsiste entre les deux Monar» ques, fera regarder au Roi mon Maître, toute entreprise » conte son Allié, comme un acte d'hostilité contre lui-mê» me ». Ces remontrances eurent un mauvais effet, & mirent les Etats en fureur. « Quelle est donc, répondirent-ils, cette » alliance entre la France & l'Angleterre, qu'on nous a si » soigneusement cachée? Est-elle de la même nature que la » précédente, c'est-à-dire, formée pour notre ruine & pour » celle de la Religion Protestante? Si nous pensons juste, il » est tems, pour nous, de pourvoir à notre défense, & de » prévenir tous les desseins qu'on médite contre nous ».

Jacques même se crut offensé de cette officieuse démarche de Louis, en sa faveur. « Il n'étoit pas réduit, dit-il, à la » condition du Cardinal de Furstemberg, & forcé de recher» cher la protection de la France ». Il rappella promptement Skelton, pour sa téméraire intrigue, & le fit mettre à la Tour. Il désavoua solemnellement le Mémoire de d'Avaux. En un mot, il protesta qu'il n'avoit pas de Traité avec la France, qui ne fût public & connu de l'Univers entier (a). Les Etats n'en affecterent pas moins de paroître incrédules sur cet article; & les Anglois, extrêmement prévenus contre leur Souverain, demeurerent persuadés qu'il y avoit un projet, concerté avec Louis, pour les mettre sous le joug. On publia que Porsmouth devoit être livré à l'ambitieux Monarque; que l'Angleterre alloit être remplie de Troupes Françoises & Irlandoises;

(a) Il paroit, par l'Apologie de Sunderland, & par les Négociations de d'Avaux, qu'il n'y avoit pas de nouvelle alliance entre la France & l'Angleterre. *Voi.* Les Lettres de d'Avaux, du 27 Septembre 1687, & du 16 Mars, du 6 Mai, du 10 d'Août, du 2 ou 23 & du 24 Septembre, du 5 & du 7 d'Octobre, & du 11 de Novembre 1688.

doises ; & que tous ceux, qui refuseroient d'embrasser la Religion Romaine, seroient traités sans pitié.

Ces malignes inspirations, qui furent soigneusement répandues, ne manquerent pas d'augmenter beaucoup les agitations & les craintes, dont la Flotte & l'Armée, comme le Peuple, donnoient, chaque jour, des témoignages ouverts. La Flotte avoit commencé à se mutiner, parce que Strickland, Amiral, & Catholique Romain, faisoit célebrer la Messe sur son Vaisseau, & s'étoit défait du Ministre Protestant. Ce ne fut pas sans difficulté qu'on appaisa les Séditieux. Ils persisterent même à déclarer qu'ils ne vouloient pas combattre contre les Hollandois, leurs Freres & leurs Amis ; mais qu'ils se laisseroient mener avc joie contre les François, qu'ils regardoient comme les Ennemis de leur Nation. Le Roi s'étoit proposé d'augmenter son Armée par des Recrues Irlandoises, & voulut tenter cette entreprise sur le Régiment du Duc de Berwick, son fils naturel : mais Beaumont Lieutenant, Colonel, refusa de les admettre, & fut soutenu dans son opposition par cinq Capitaines. Ils furent cassés ; & si le mécontentement de toute l'Armée n'eût paru fort vif, la résolution étoit prise de leur faire leur Procès, & de les punir pour sédition.

Jacques mit encore plus ouvertement à l'épreuve les dispositions de ses Troupes. Dans le chagrin de ne plus trouver que de l'opposition, de la part des Ordres Ecclésiastiques & Civils, il résolut d'en appeller à l'Ordre Militaire, qui n'avoit besoin que d'unanimité, pour servir à toutes ses vues, & forcer le reste du Roïaume à l'obéissance. Son intention étoit de faire consentir tous les Régimens, l'un après l'autre, à la révocation du Test & des Loix Pénales ; &, dans cette vue, le Major du Régiment de Lichfield, aïant dressé sa Troupe devant le Roi, déclara qu'il falloit satisfaire Sa Majesté sur ces deux points, ou mettre les armes à terre. Jacques vit, avec surprise, qu'à l'exception de deux Capitaines & d'un petit nombre de Soldats Papistes, tout le Bataillon embrassa la seconde partie de l'alternative. Il demeura quelque tems muet : mais se remettant enfin, il leur ordonna de prendre les armes ; & d'un air fort sombre, il ajouta, « qu'il ne leur feroit » pas, à l'avenir, l'honneur de demander leur avis ».

Jacques II. 1688.

Pendant qu'il s'abandonnoit à de fâcheuses réflexions, une Lettre du Marquis d'Albeville, son Ministre à la Haye, l'avertit qu'il n'avoit pas un moment à perdre, pour se défendre d'une puissante invasion, & que le grand Pensionnaire avouoit enfin que le but de tous les préparatifs Hollandois étoit de transporter des Troupes en Angleterre. Quoique Jacques ne pût raisonnablement s'attendre qu'à cette nouvelle, il en parut si frappé, qu'il pâlit, & que la Lettre tomba de ses mains. Ses yeux s'ouvroient; il se trouvoit sur le bord d'un horrible précipice, dont ses illusions lui avoient ôté la vue. Ses Ministres & ses Conseillers, aussi confondus que lui, ne virent de ressource que dans une prompte rétractation de toutes les fatales mesures, qui lui avoient fait tant d'Ennemis, étrangers & domestiques. Il se hâta de faire sa Cour aux Hollandois en offrant d'entrer dans toutes les alliances qu'ils jugeroient nécessaires à la sûreté commune. Il rétablit, dans tous les Comtés, les Commandans & les Juges qui avoient été privés de leurs emplois, pour s'être déclarés en faveur du Test & des Loix Pénales. Il restitua les Chartes de Londres & de toutes les Communautés. Il cassa la Cour de Commission Ecclésiastique. Il annulla la Sentence qui suspendoit l'Evêque de Londres. Il remit en possession du College de la Magdeleine, le Président & les Aggrégés qu'il avoit chassés. Enfin, il se réduisit jusqu'à caresser ces Evêques, qu'il avoit poursuivis, insultés, si récemment. Toutes ces démarches passerent moins pour des témoignages de repentir, que de crainte. Les Evêques, au lieu de lui promettre de l'assistance, ou de lui donner des motifs de consolation, lui rappellerent chaque trait de sa mauvaise administration, & l'exhorterent à suivre désormais de meilleurs conseils. Dans cet intervalle, la Flotte Hollandoise aïant été retardée par un grand désastre, on prétend qu'à la premiere nouvelle de cet accident, Jacques retracta, pour quelques tems, l'ordre qu'il avoit donné en faveur du College de la Magdeleine; mauvais signe de sincérité pour toutes ses autres graces. La force de ses malheureuses prétentions étoit telle, qu'au milieu même de ses embarras, il ne put s'empêcher, au Baptême du jeune Prince, de nommer le Pape pour un des Parrains.

Rétractations des mesures du Roi.

Le bruit, d'un Enfant, qu'on devoit suppofer, avoit été malignement répandu, & reçu avidemment, avant la naiffance du Prince de Galles: mais Jacques, qui pouvoit aifément le détruire, fans qu'il y parût faire attention, avoit mieux aimé, par une hauteur mal entendue, négliger entierement cette ridicule impofture. Il dédaignoit, avoit-il dit alors, de fatisfaire ceux qui pouvoient le croire capable d'une fi baffe & fi honteufe action. Mais s'appercevant que la calomnie prenoit de nouvelles forces, & faifoit une profonde impreffion fur l'efprit de fes Sujets, il fut obligé enfin de fe foumettre à l'humiliation de conftater la réalité de cette naiffance. Quoiqu'avant l'événement on n'eût pris aucune mefure pour en affurer les preuves, l'évidence de la groffeffe & de la délivrance de la Reine fut rendue inconteftable; d'autant plus qu'on ne pût mettre aucune preuve du moindre poids, ni rien de plus que des bruits & des foupçons populaires, dans la balance oppofée.

Déclaration du Prince d'Orange.

Cependant la Déclaration du Prince d'Orange étoit déjà répandue dans toutes les parties du Roïaume, & n'y avoit trouvé que des applaudiffemens. On y faifoit le dénombrement de toutes les fouffrances de la Nation: le pouvoir de difpenfe & de fufpenfion; la Cour de Commiffion Eccléfiaftique; les Offices remplis par des Catholiques; l'élévation d'un Jéfuite au Confeil Privé; le Papifme ouvertement encouragé, par des Eglifes, des Colleges & des Séminaires, élevés en fa faveur; le déplacement des Juges, s'ils refufoient de conformer leur Sentence aux volontés de la Cour; les Chartes anéanties, & l'élection des Membres du Parlement foumife à des ordres arbitraires: les plus modeftes Pétitions, & de la part des perfonnes du plus haut rang, traitées de criminelles & de féditieufes; l'autorité Civile & Militaire d'Irlande abandonné aux Papiftes; un pouvoir fans bornes ufurpé fur les Loix & fur la Religion d'Ecoffe, & la foumiffion, fans réferve, ouvertement exigée dans cette contrée; enfin les violentes préfomptions contre la naiffance du Pince de Galles. C'étoit pour remédier à tant de maux, difoit le Prince d'Orange, qu'il fe propofoit de paffer en Angleterre, avec une Armée capable de le garantir des per-

nicieux Conseillers du Roi. Son unique but étoit de voir
Jacques II. convoquer un Parlement libre, qui prît soin de pourvoir à la
1688 sûreté & la liberté de la Nation, & d'examiner les preuves de la légitimité du Prince de Galles. Personne, ajoutoit-il, ne seroit assez injuste pour le soupçonner d'un autre dessein que celui d'assurer un établissement durable, à la liberté, à la Religion & la propriété des Sujets. Les forces, dont il vouloit être accompagné, seroient tout-à-fait disproportionnées à toutes vues de conquête; & le bon-sens ne permettoit pas de s'imaginer que tant de Personnes, de la plus haute distinction dans l'Eglise & dans l'Etat, eussent pû l'exciter, par des invitations solemnelles, à de pernicieuses entreprises. Quoique les Ministres de la Cour, effraïés de son approche, eussent prétendu réparer une partie des désordres, le fondement de tous les abus subsistoit toujours, celui qui pouvoit les faire revivre en un instant, le pouvoir arbitraire & despotique de la Couronne; & cette usurpation ne pouvoit recevoir de remede, que par une pleine Déclaration de tous les droits des Sujets, dans un Parlement libre & légal.

Le Prince débarque en Angleterre. Les mesures du Prince étoient si bien concertées, qu'en trois jours, plus de quatre cens Bâtimens de transport se trouverent prêts. L'Armée Hollandoise descendit promptement de Nimegue, par les Rivieres & les Canaux. L'Artillerie, les Armes, les Munitions, les Chevaux furent embarqués; & le Prince mit à la voile, d'Helvoetsluys, avec une Flotte d'environ cinq cens Vaisseaux, & plus de quatorze mille Hommes de guerre. Une tempête, qui le maltraita beaucoup, le repoussa d'abord en arriere: mais la Flotte, bien-tôt rétablie, se remit en mer sous les ordres de l'Amiral Herbert, & fit route, avec un vent favorable, vers l'Ouest de l'Angleterre. Le même vent retint la Flotte Roïale dans la Tamise, & mit les Hollandois en état de passer le Détroit sans obstacle. Les deux rivages étoient couverts d'une foule de Curieux empressés, qui joignoient, à leur admiration pour la grandeur du spectacle, un doute inquiet sur le succès de la plus importante entreprise, que l'Europe eût vû tenter depuis plusieurs siécles. Le Prince, après une heureuse navigation, débarqua tranquillement ses Troupes à Torbay, le

5 de Novembre, jour anniversaire de la conspiration des Poudres. Jacques II.

L'Armée Hollandoise prit d'abord sa marche vers Exeter; & la Déclaration du Prince fut publiée solemnellement dans cette Ville. Il restoit, dans toute cette Province, une impression si terrible des exécutions qui avoient suivi la révolte de Monmouth, qu'il se passa plusieurs jours, avant que personne eût la hardiesse de joindre le Prince. L'Evêque d'Exeter prit la fuite vers Londres, & se hâta de porter à la Cour la nouvelle de l'invasion. Il reçut, pour récompense de son zele, l'Archevêché d'York, qu'on avoit laissé vacant depuis plusieurs mois, dans l'intention, comme on l'a cru généralement, de le conferer à quelque Papiste. Le premier Anglois, qui joignit le Prince, fut le Major Barrington. Il fut promptement suivi par la petite Noblesse des Comtés de Devon & de Sommerset. Le Chevalier Edouard Seymour proposa une association, qu'ils signerent tous. Par degrés, le Comte d'Abington, Russel, fils du Comte de Bedfort, Wharton, Godfrey, Howe, se rendirent à Exeter. Toute l'Angleterre étoit dans une vive commotion. Le Lord Delamere prit les armes dans Cheshire; le Comte de Danby se saisit d'York; le Comte de Bath, Gouverneur de Plymouth, se déclara pour le Prince; les Comte de Devonshire fit la même déclaration à Derby. La grande & la petite Noblesse de Nottingham embrasserent la même cause. En un mot, chaque jour fit éclater quelque effet de la conspiration universelle où la Nation étoit entrée contre les mesures du Roi. Ceux même, qui ne s'armerent pas contre lui, servirent à troubler & confondre ses résolutions. Une Pétition, pour un Parlement libre, fut signée de ving-quatre Evêques, ou Pairs de la plus grande distinction, & fut présentée au Roi. Personne n'eut la pensée de s'opposer ou de résister à l'invasion. 1688.

Défertion de l'Armée Roiale.

Mais le plus dangereux de tous les symptômes fut l'aliénation, qui, sans aucune raison particuliere, par un pur effet de l'esprit National, s'étoit communiquée à l'Armée. Tous les Officiers parurent disposés à faire marcher l'intérêt de leur Patrie & de leur Religion, avant ces principes de fidélité

& d'honneur, qui paſſent, dans l'opinion comme une, pour les nœuds les plus ſacrés de cette profeſſion. Le Lord Colcheſter, fils du Comte de Rivers, fut le premier Officier qui donna l'exemple de la déſertion, accompagné d'une petite partie de ſa Troupe. Le Lord Lovelace tenta de le ſuivre; mais il fut coupé par la Milice, ſous les ordres du Duc de Beaufort, & fait priſonnier. Le Lord Conbury, fils du Comte de Clarendon, eut plus de bonheur; il entreprit de faire paſſer, au camp du Prince, trois Régimens de Cavalerie, dont une partie conſidérable trouva le moïen d'y parvenir avec lui. Pluſieurs Officiers de diſtinction informerent Feversham, leur Général, qu'en conſcience ils ne pouvoient combattre contre le Prince d'Orange.

Le Lord Churchill (a), élevé du rang de Page, avoit été revêtu d'un commandement diſtingué dans l'Armée, créé Pair, & devoit toute ſa fortune à l'affection du Roi: Churchill même fut capable, dans cette critique extrêmité, d'abandonner ſon malheureux Maître, qui n'avoit jamais eu pour lui qu'une confiance ſans réſerve. Il entraîna, ſur ſes traces, le Duc de Grafton, fils naturel de Charles II, le Colonel Berkeley, & quelques Compagnies de Dragons. Cette démarche, par laquelle il faiſoit, à la vertu Nationale, un ſacrifice éclatant de tous les devoirs de la vie privée, demandoit pour être juſtifiée, d'être invariablement ſoutenue, pendant toute ſa vie, par la conduite la plus droite, la plus déſintéreſſée, & la plus animée de l'eſprit public.

Le Roi venoit d'arriver à Saliſbury, principal quartier de ſon Armée, lorſqu'il reçut cette fatale nouvelle. Quoique ſévere Ennemi, ce Monarque avoit toujours paru ardent, ferme, & ſincere, dans ſon amitié. Auſſi fut-il vivement touché de ce trait d'ingratitude, & de tant d'autres, auxquels il ſe voïoit expoſé. Il ne lui reſtoit perſonne, à qui ſa confiance pût être accordée. L'Armée entiere aïant fait aſſez connoître ſes mécontentemens, il conclut qu'il n'en devoit attendre que de la trahiſon; & voïant que ceux qui lui devoient le plus de reconnoiſſance étoient les premiers qui l'abandonnoient, il n'eſpéra plus que les autres vouluſſent hazarder

(a) Enſuite Duc de Marlbouroug.

leurs vies pour son service. Dans ce cruel embarras, il prit brusquement la résolution de se retirer avec son Armée & de se rapprocher de la Capitale; démarche qui ne servit qu'à trahir ses craintes, & qu'à rendre la perfidie plus ouverte.

Jacques II. 1688.

Churchill préparoit des coups encore plus mortels à son infortuné Bienfaicteur. Sa Femme & lui avoient un plein ascendant sur le Prince Georges de Dannemark & sur la Princesse Anne (a): les circonstances leur parurent convenables, pour accabler un malheureux Roi, déja ébranlé par les violentes secousses qu'il avoit reçues. Andover étoit sa premiere station, dans sa retraite vers Londres; & là, le Prince Georges, suivi du jeune Duc d'Ormond, du Chevalier Georges Hevet, & de quelques autres personnes de nom, l'abandonna pendant les ténébres de la Nuit, & se retira au Camp du Prince. A peine cette nouvelle fut portée à Londres, que la Princesse Anne feignant de craindre le ressentiment du Roi son Pere, prit aussi la fuite, accompagnée de l'Evêque de Londres & de Milady Churchill. Elle choisit sa retraite à Nottingham, où le Comte de Dorset lui fit un respectueux acceuil; & la petite Noblesse du comté se hâta de former un Corps pour sa Garde.

Désertion du Prince Georges, & de la Princesse Anne.

Charles II, dans la seule vue de satisfaire ses Sujets, n'avoit confié l'éducation de ses Nieces qu'à des Protestans; & ces Princesses étant regardées comme la principale ressource de la Religion, depuis l'abjuration de leur Pere, on n'avoit rien épargné pour leur inspirer, dès la premiere enfance, les plus fortes préventions contre le Papisme. Ajoutons que pendant la violence des nouveaux Courans populaires, tels qu'étoit alors celui de la Nation Angloise, toutes les considérations Particulieres se perdent ordinairement dans la passion générale; & que plus chacun est ferme en principe, plus il est capable alors de négliger ou d'abandonner ses devoirs Domestiques. Quoique toutes ces raisons puissent jetter quelque jour sur la conduite de la Princesse, elles n'avoient pas préparé le Roi son Pere à cet étrange incident. Il fondit en larmes, lorsqu'il en reçut la premiere nouvelle. Un événement de-

Consternation du Roi.

(a) On sait que cette Princesse, quoique mariée au Prince de Dannemark, porta toujours le nom de Princesse Anne.

Jacques II. 1688.

cette nature lui annonçoit, sans-doute, l'expiration absolue de son autorité. Mais l'intérêt paternel, plus intime & plus sensible, ne put manquer de saisir son cœur, en se voiant abandonné par sa Fille, une Fille vertueuse, pour laquelle il avoit toujours eu la plus tendre affection. « Grand Dieu! » prens pitié de moi, s'écria-t-il dans ce transport de dou- » leur; mes propres Enfans ont abandonné leur Pere »! En effet il est extrêmement singulier qu'un Prince, à qui l'on n'avoit à reprocher que des imprudences & des principes mal dirigés, se vît exposé par de religieuses aversions, à des traitemens que Néron même, Domitien, ou les plus odieux Tyrans dont le nom ait souillé nos Mémoires Historiques, n'ont jamais reçus de leurs Amis & de leur Famille.

L'emportement des préventions étoit si furieux, que ce déplorable Pere, abandonné tout d'un coup par sa Fille favorite, fut accusé, lorsqu'elle eût disparu, de lui avoir fait ôter la vie: & ce fut un grand bonheur que la vérité ne tarda point à se découvrir, sans quoi, la fureur de la vengeance auroit pû porter la populace & les Gardes mêmes du Roi, à commencer le massacre des Prêtres & des Catholiques.

La triste situation de Jacques l'exposoit au mépris de ses Ennemis; & sa conduite ne fut pas propre à lui faire mériter l'estime de ses Partisans, ni celle même de ses Amis. Incapable de résister au torrent; il ne sut pas conserver assez de présence d'esprit, dans la résolution qu'il prit de céder; & l'adversité sembla l'abattre autant, qu'il avoit paru enflé de la fortune. Il assembla un Conseil de tous les Pairs & les Evêques, qui se trouvoient dans sa Capitale; & se conformant à leurs avis, il dépêcha, d'un côté, des ordres pour la convocation d'un Parlement, tandis que d'un autre il députa trois Commissaires, Halifax, Nottingham & Godolphin, pour traiter avec le Prince d'Orange. Mais ces Actes de l'Autorité Roïale furent les derniers qu'il exerça. Il commença même à prêter l'oreille au plus imprudent de tous les Conseils, celui de quitter le Trône, & d'accorder à ses Ennemis, ce qu'ils n'auroient osé se promettre dans leurs plus flatteuses espérances.

La Reine, observant la furie du Peuple, & n'ignorant pas combien elle étoit odieuse au Public, fut frappée d'une profonde

fonde terreur, & commença sérieusement à craindre une accusation Parlementaire, dont on l'avertit que les Reines d'Angleterre n'étoient pas exemptes. Les Courtisans Catholiques, & sur-tout les Prêtres, étoient persuadés qu'ils seroient les premieres victimes, & que le bannissement perpétuel étoit la moindre vengeance, qu'ils dussent attendre du ressentiment National. Cette idée leur fit souhaiter de pouvoir engager Jacques à quitter le Roïaume avec eux; dans l'espoir que sa présence leur assureroit quelque ressource, & de la protection dans les Païs Etrangers; ou qu'après son rétablissement, si ce bonheur arrivoit, il pourroit leur rendre l'autorité dont ils étoient dépouillés. D'un autre côté, la désertion générale des Protestans faisoit regarder les Catholiques, au Roi, comme le seul reste de ses Sujets, auquel il pût se fier; & la fatale catastrophe de son Pere ne lui donnoit que trop de raison d'appréhender le même sort. Mais, dans le trouble actuel des Esprits, il ne pesoit pas assez la différence infinie des circonstances. Quoique le Peuple, sous Charles premier, fût enflammé par une longue Guerre Civile, l'exécution de ce Prince n'avoit pu passer pour un crime National; il avoit été commis par une Armée Fanatique, poussée par un audacieux enthousiaste; & tout le Roïaume avoit regardé cet attentat, comme il le regarde encore, avec la plus violente horreur. La situation des affaires n'avoit donc pas plus de ressemblance avec ce qu'elle étoit quarante ans plutôt, qu'on n'en pouvoit supposer, en naissance, en caractere, en fortune, ou dans leurs liaisons, entre le Prince d'Orange & Cromwell.

JACQUES II.
1688.

Les Emissaires de France, sur-tout Barillon, Ambassadeur de cette Cour, paroissoient fort empressés autour du Roi, & s'étoient remplis d'une très-fausse idée, qu'ils parvinrent à lui inspirer, & que rien n'arrêteroit plus certainement un nouvel Etablissement public, & ne causeroit plus de confusion, que son éloignement du Roïaume. Le Prince d'Orange étoit mieux fondé à juger tout autrement, & crut, avec beaucoup de raison, qu'il seroit extrêmement difficile de trouver des expédiens convenables à la sûreté de la Nation, aussi long-tems que le Roi seroit en possession de la Couronne. Ce motif, & nons moins sans-doute celui de l'ambition, le déter-

JACQUES II. 1688.

minerent à mettre tout en usage pour intimider le Roi, & lui faire abandonner un Trône qu'il se jugeoit seul en état de remplir. Il évita d'entrer en explication avec les Commissaires de Jacques, & chargea les Comtes de Clarendon & d'Oxford de conferer avec eux. Les termes, qu'il fit proposer, renfermoient presque une participation présente à la souveraineté: &, dans l'intervalle, il ne suspendit pas un moment la marche de son Armée vers Londres.

Les informations, que le Roi recevoit de toutes parts, aidoient à fortifier des terreurs, dont ses Ennemis espéroient de tirer tant d'avantages. Le Colonel Copplcy, Lieutenant de Hall pour le Roi, se rendit maître de cette importante Forteresse, après avoir jetté dans une prison le Lord Langdale, Gouverneur Catholique, & le Lord Montgomery, Seigneur de même Religion. La Ville de Newcastle ouvrit ses portes au Lord Lumley, en se déclarant pour le Prince d'Orange, & pour un Parlement libre. Le Duc de Norfolk, Gouverneur du Comté de ce nom, embrassa le même parti. La Déclaration du Prince fut lue dans Oxfort, par le Duc d'Ormond, & reçue avec applaudissement de cette fidelle (*a*) Université. Chaque jour, quelque personne de distinction arrivoit au Camp du Prince; dans ce nombre, on compta le Duc de Sommerset. On publia, dans le même tems, au nom du Prince, quoique sans sa participation, une Déclaration des plus violentes, portant ordre de saisir & de punir tous les Papistes, qui, malgré la défense des Loix, paroîtroient en armes, ou prétendroient exercer quelque Acte d'autorité. Des couplets badins, nommés *Lilliballers* (*b*), où les Papistes & les Irlandois étoient maltraités, furent avidement reçus du Public, & chantés par-tout, jusques dans l'Armée du Roi, que l'esprit national avoit fortement saisie. Un incident si léger mériteroit peu d'observation, s'il n'eût servi à faire connoître, & tout à la fois à redoubler le mécontentement général.

Déja la contagion s'étoit communiquée à l'Ecosse, d'où,

(*a*) C'est apparemment une ironie de l'Historien. Il ajoute qu'elle porta le zele jusqu'à offrir sa vaisselle d'argent au Prince. *Voï.* l'Appendix.

(*b*) C'étoit le refrein de chaque Couplet.

contre l'avis de Bacarras, Grand Trésorier du Roïaume, la Cour avoit tiré les Troupes Réglées, pour renforcer l'Armée Angloise. Le Marquis d'Athol, le Vicomte de Tarbat, & quelques autres, saisirent l'occasion pour intriguer contre Perth, Chancelier ; & les Presbytériens, avec d'autres Mécontens, se rendirent en foule à la Capitale. Le Chancelier, redoutant les suites de ce mouvement, prit le parti de se retirer ; & sa retraite étant devenue comme le signal d'un soulévement, la populace prit immédiatement les armes, & pilla la Chapelle Papiste dans le Palais du Roi. Tous les Catholiques & les zélés Roïalistes se virent forcés de se cacher. Le Conseil privé, au lieu du ton soumis qu'il prenoit dans ses Adresses au Roi, & des violens Edits qu'il portoit contre ses Concitoïens, ne pensa qu'à s'adresser au Prince d'Orange, comme au seul Restaurateur de la Loi & de la Liberté.

Fuite du Roi.

Jacques, plus allarmé, d'un moment à l'autre, n'osant se fier qu'à ceux qu'il voïoit plus menacés que lui, agité par son indignation contre l'ingratitude, & par le dédain de tant d'infidélités, poussé par ses propres craintes & celles d'autrui, embrassa précipitamment la résolution de passer en France, & se hâta de faire partir d'avance la Reine & le jeune Prince, sous la conduite du Comte de Lauzun, ancien Favori du Monarque François. Il prit lui-même le tems de la nuit pour disparoître, accompagné du seul Chevalier Hales, Nouveau-Converti ; &, par des voies détournées, il entreprit de se rendre à bord d'un vaisseau, qui l'attendoit à l'embouchure de la Tamise. Ses mesures avoient été prises, avec toute sorte de soins pour dérober sa fuite ; comme si cette résolution n'eût pas été ce qu'il pouvoit faire de plus agréable à ses Ennemis : & rien ne put égaler la surprise, qui saisit la Ville, la Cour & tout le Roïaume, au premier bruit de cette étrange nouvelle. On voïoit les rênes du Gouvernement abandonnées tout d'un coup, par la main qui les soutenoit ; & l'on ne voïoit personne qui eût le droit de s'en mettre en possession, où qui pût même y prétendre.

Le Roi, pour jetter plus efficacement toutes les affaires dans la derniere confusion, n'avoit remis à personne le soin d'exercer, dans son absence, la moindre partie de l'Administration. Il avoit jetté le grand sceau dans la Riviere : il avoit

révoqué toutes ses Lettres d'Election, pour un nouveau Parlement. On suppose assez ordinairement que le seul motif de cette fuite soudaine fut sa répugnance pour la convocation d'un Parlement libre, & la résolution à laquelle il s'étoit attaché, de ne pas se soumettre aux conditions que ses Sujets ne pouvoient manquer de lui prescrire, pour la sûreté de leurs Libertés & de leur Religion. Mais on doit considerer qu'ils l'avoient abandonné les premiers, & qu'ils avoient entierement perdu sa confiance; que s'il n'avoit rien à redouter pour sa vie, il pouvoit être moins tranquille pour sa liberté; & qu'il devoit peu s'attendre que la Nation, connoissant son naturel inflexible, furieuse du danger de sa Religion & de la violation de ses Loix, ne pouvant douter de son ressentiment pour tant d'oppositions, se bornât, dans les circonstances, à des conditions modérées.

Cette dissolution passagere du Gouvernement rendit la Populace indépendante. Il n'y avoit pas d'excès, que ses dispositions ne parussent annoncer. Des flots de Séditieux, soulevés tumultueusement, détruisirent tous les lieux où l'on célebroit la Messe. Ils attaquerent, ils pillerent les Hôtels de l'Ambassadeur d'Espagne & de l'Envoïé de Florence, où quantité de Papistes avoient mis en dépôt leurs plus précieux effets. Jefferies, Chancelier d'Angleterre, s'étant déguisé pour sortir de l'Isle, fut découvert, & si maltraité par ces Furieux, qu'il en mourut peu de tems après. L'Armée même, dont on devoit attendre quelque remede au tumulte, fit craindre qu'elle ne servît plutôt à l'augmenter. Feversham n'eut pas plutôt appris la retraite du Roi, qu'il congédia ses Troupes dans le voisinage; & sans les païer, ou les désarmer, il leur livra tout le Païs comme en proie.

Dans cette déplorable extrêmité, les Evêques & les Pairs qui se trouverent à Londres, se regardant comme le seul reste de l'autorité, car on ne fit pas la moindre attention au Conseil Privé, qui ne contenoit que des créatures du Roi, prirent le parti de s'assembler, & de s'entremettre pour la conservation de l'Etat. Ils choisirent le Marquis d'Halifax pour leur Orateur. Ils donnerent des avis aux Magistrats, pour le rétablissement de la Paix dans la Capitale. Ils envoïe-

rent à la Flotte, à l'Armée, à toutes les Garnisons, des ordres qui furent suivis. Ils firent leur cour au Prince, dont ils louerent hautement l'entreprise, & qu'ils féliciterent soigneusement du succès.

Jacques II. 1688.

Le Prince se garda bien de manquer à cette plénitude de prospérité, en marquant trop de lenteur à prendre l'autorité que les circonstances avoient mise entre ses mains. Outre la faveur publique, qui s'étoit déclarée pour sa Cause, un nouvel événement rendit son approche de Londres encore plus agréable au Peuple. Dans l'agitation dont tout le monde se ressentoit, le bruit se répand que les Irlandois congédiés avoient pris les armes, & commencé un massacre général de tous les Protestans d'Angleterre. Cette ridicule opinion est communiquée, dans l'espace d'un jour, à toutes les parties du Roïaume. Elle y jette la consternation. Toutes les cloches sonnent l'allarme. Les signaux sont allumés. Tout le monde croit voir, dans l'éloigement, la fumée des Villes en feu, & croit entendre les gémissemens des malheureux, qu'on égorge dans le voisinage. Il est surprenant que dans la rage, qui succede naturellement à ces torrens populaires, tous les Catholiques eux-mêmes n'aïent pas été massacrés.

Le Roi est arrêté à Feversham.

Tandis que chacun, soit par principe, ou par intérêt, ou par animosité, tournoit le dos sans ménagement au malheureux Roi, qui sembloit avoir abandonné sa Cause, on reçut la fâcheuse nouvelle qu'il avoit été saisi, à Feversham, par la Populace, sous un habit déguisé, qui favorisoit sa fuite; qu'il avoit reçu de fort mauvais traitemens, avant qu'il eût été reconnu; mais que les honnêtes gens du Canton l'avoient défendu & mis à couvert, en refusant néanmoins de consentir à son évasion. Un tel contre-tems jetta tous les Partis dans le plus grand trouble. Le Prince fit partir Zuylestein, avec ordre que le Roi n'avançat pas plus loin que Rochester: mais cet Officier arriva trop tard. Jacques étoit déjà dans Londres, où la Populace, touchée de compassion pour son sort, & poussée par sa propre légérete, l'avoit reçu avec de grandes acclamations.

Pendant le séjour qu'il fit à Whitehall, la Noblesse, & les autres personnes d'un rang distingué, lui marquerent peu d'at-

Jacques II. 1688.

tention. Non-seulement ils étoient alliénés par son aveugle partialité pour les Catholiques, mais ils ne pouvoient douter que leur derniere conduite ne les eût rendus fort criminels à ses yeux. Il ne donna lui-même aucune marque de fermeté, ni la moindre intention de reprendre les rênes du Gouvernement, après les avoir une fois quittées. Son pouvoir paroissoit expiré. Comme il l'avoit exercé par des résolutions brusques & hautaines, il l'abandonnoit avec autant de précipitation & de pusillanimité dans son désespoir.

Il ne restoit plus, à ceux qui jouissoient de l'ascendant, que de se déterminer sur la maniere dont ils devoient disposer de sa personne. On doit supposer trop de générosité au Prince, pour avoir conçu le dessein de quelque violence, contre un malheureux Monarque, auquel il étoit allié de si près: mais il savoit que rien ne pouvoit être plus favorable à ses vues, que la retraite de Jacques en France, Païs toujours suspect aux Anglois. Aussi sa résolution étoit-elle de le pousser à cette démarche, pour laquelle il croïoit lui voir assez de penchant. Jacques aïant envoïé Milord Faversham, avec un compliment civil, pour lui demander une conférence, qui pût conduire à l'établissement de l'ordre public, ce Seigneur se vit mettre aux arrêts, sous prétexte qu'il manquoit de Passeport. Les Gardes Hollandoises reçurent ordre de s'établir dans Whitehall, où le Roi étoit logé, & de déplacer la Garde Angloise. Enfin, Halifax, Shrewsbury & Delamere, vinrent au Palais, chargés des intentions du Prince, qu'ils communiquerent au Roi, dans son lit, après minuit; portant ordre à ce Monarque de quitter le lendemain son Palais, & de partir pour Ham, Terre de la Duchesse de Lauderdale. Jacques demanda la permission, qui lui fut aisément accordée, de se retirer à Rochester, Ville peu éloignée de la Mer. Il fut aisé de s'appercevoir que l'artifice avoit produit son effet: & que le Monarque, effraïé d'un traitement si dur, avoit repris la résolution d'abandonner le Roïaume.

Seconde évasion du Roi

Cependant il passa quelques jours à Rochester, dans une incertitude apparente, sous la protection d'une Garde Hollandoise, semblant desirer qu'on l'invitât à garder la possession du Trône. Il sentoit indubitablement qu'après s'être trop fié

d'abord à la fidélité de ſes Peuples, & s'être porté, dans cette confiance, aux plus violentes entrepriſes contre leurs principes & leurs préjugés, il avoit donné dans un autre excès lorſqu'il s'étoit vu trompé, en les ſuppoſant trop tôt ſans aucun ſentiment de reſpect & d'obéiſſance. Mais voïant que l'Egliſe, la Nobleſſe, la Capitale, les Provinces, que tout concouroit à le négliger, & l'abandonnoit à ſes propres réſolutions, il ſe ſoumit à ſon triſte ſort; & preſſé par les Lettres de la Reine, il s'embarqua ſecrettement ſur une Frégate qui l'attendoit, & qui le porta heureuſement au Port d'Ambleteuſe, d'où il ſe rendit à Saint-Germain. Louis le reçut avec les plus nobles ſentimens de généroſité, de reſpect & d'amitié; conduite qui fait plus d'honneur à ce Monarque que ſes plus éclatantes victoires.

Son caractere.

Ainſi finit le regne d'un Prince, qui, ſi l'on conſidere plutôt ſon caractere perſonnel que ſa conduite publique, fut, ſans contredit, plus malheureux que coupable. Il avoit pluſieurs des qualités qui forment un excellent Citoïen, & quelques-unes même de celles, qui, loſqu'elles ne ſont point éclipſées par les principes arbitraires & le zele aveugle de Religion, ſervent à former un bon Souverain. Dans la vie privée, ſa conduite fut irréprochable, & mérite notre approbation: ardent, mais ouvert, dans ſes inimitiés, ferme dans ſes vues & ſes réſolutions, exact dans ſes plans, brave dans ſes entrepriſes, ſincere, fidele, & plein d'honneur dans les affaires; tel étoit le caractere, avec lequel le Duc d'York etoit monté ſur le Trône Anglois. Dans ce haut dégré, ſon économie fut remarquable, ſon induſtrie exemplaire, ſon application heureuſe aux affaires maritimes, ſes encouragemens judicieux pour le commerce, & ſa jalouſie louable pour l'honneur de la Nation. Que lui manqua-t-il donc, pour faire un excellent Roi d'Angleterre? De l'affection & du reſpect pour la Religion de ſon Peuple. Avec cette indiſpenſable qualité, la médiocrité même de ſes talens, aidée par tant de vertus, auroit pû rendre ſon regne glorieux & paiſible. Sans elle, toutes les perfections, qu'il poſſédoit, devinrent dangereuſes & pernicieuſes à ſes Peuples.

Sa ſincérité, vertu dont il faiſoit gloire, a paru douteuſe

Jacques II. 1688.

dans ces promesses tant de fois réitérées, de conserver les libertés & la Religion du Roïaume. Il faut convenir que son regne en fut une continuelle invasion : cependant on sait que, jusqu'au dernier soupir, il ne cessa point de protester que jamais il n'avoit eu l'intention de renverser les Loix, ni de procurer, à ses Sujets Catholiques, d'autre avantage que la tolérance, & l'égalité des privileges. Cette question d'ailleurs ne peut affecter que son caractere personnel, & n'a point de part au jugement qu'on cherche à porter de sa conduite. Quand on pousseroit le désintéressement, jusqu'à reconnoître de la bonne foi dans ses protestations, il restoit à savoir si la résistance de ses Sujets en fut moins juste. « Jacques, disent-ils, se » formoit une si haute opinion de son autorité légale, qu'elle » ne leur laissoit guere de droit à la liberté, qu'avec dépen» dance de sa volonté suprême : & tel fut son zele de Prosé» lytisme, quelques intentions qu'on puisse lui supporter, » il est manifeste qu'il ne s'arrêta point à la tolérance & » l'égalité. Le pouvoir, les caresses, la faveur, n'étoient » accordées qu'aux Catholiques. L'intérêt lui auroit bien-tôt » mis sur les bras une multitude de Nouveaux-Convertis. Il » se seroit figuré que si non la plus grande, du moins la meil» leur partie de son Peuple, avoit embrassé sa Religion ; & » dans cette idée, il n'avoit pas trouvé moins de justice que » de piété, à faire tomber, sur cette partie, tous les Offices » & les Etablissemens publics. Les rigueurs & les persécutions » contre les Hérétiques auroient bien-tôt succédé ; &, par » ces deux voies, il seroit parvenu au renversement total de » la liberté & de la Religion Protestante, sans qu'il soit be» soin de supposer qu'il en eût formé le plan dès le commen» cement de son regne. Ainsi, conclurent les Partisans de la » résistance, en lui accordant de bonnes qualités & de bonnes » intentions, sa conduite, sur ce point, ne sert qu'à prouver » plus fortement, combien il est dangereux d'admettre un » Prince de la Religion Romaine au Trône des Roïaumes » Britanniques ».

Ce fut en si peu de jours, que le courage & l'habileté du Prince d'Orange, secondés par une fortune surprenante, opérerent une si grande révolution, & que, sans effusion d'au-

tre

tre sang que celui d'un Officier de l'Armée Hollandoise, & d'un petit nombre de Soldats tués dans une rencontre fortuite, un grand Roi, soutenu par une formidable Flotte & par une Armée nombreuse, se vit renversé du Trône. Mais il restoit la plus difficile partie de l'entreprise, & celle, peut-être, que le Prince ne regardoit pas comme la moins importante; d'obtenir, pour lui-même, cette Couronne qui étoit tombée de la tête de son Beau-pere. Quelques Jurisconsultes, embarrassés dans les formes & dans les subtilités de leur Profession, ne trouverent qu'un expédient: c'étoit que le Prince demandât la Couronne par droit de conquête, qu'il prît immédiatement le titre de Souverain, & qu'il convoquât un Parlement, qui, légitimement assemblé par un Monarque en possession, pût ratifier tout ce qui s'étoit passé avant sa convocation. Mais une ouverture, qui détruisoit tous les principes de liberté, c'est-à-dire les seuls sur lesquels le Trône futur devoit être établi, fut rejettée fort prudemment par le Prince. Toutes les apparences lui garantissant la bonne volonté de la Nation, il résolut de lui laisser une entiere liberté de suivre son penchant, & de se gouverner elle-même. Les Evêques & les Pairs, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, lui présenterent une Adresse, pour le supplier de convoquer, par ses Lettres circulaires, une Assemblée générale, de prendre dans l'intervalle, la conduite de toutes les affaires publiques, & de se charger aussi de la sûreté de l'Irlande. Dans le même tems, ils refuserent de lire une Lettre, que Jacques avoit laissée, pour justifier sa fuite, qu'il rejettoit sur la violence avec laquelle il avoit été traité. C'étoit expliquer assez leurs intentions à l'égard de ce malheureux Monarque.

JACQUES II. 1688.

Convocation d'un Parlement.

Le Prince sembla peu satisfait encore, d'une autorité qu'on pouvoit croire imparfaite. Il souhaita une déclaration plus expresse du consentement public. On tomba sur un expédient plus plausible: les Parlemens de Charles II étant les seuls qui fussent estimés libres, tous les Membres, dont la Chambre-Basse avoit été composée dans les diverses Conventions de ce regne, furent invités à se rassembler, & l'on y joignit le Lord Maire de Londres, les Aldermans, & cinquante Membres du Conseil de Ville. Dans les conjonctures

actuelles, c'étoit le meilleur choix qu'on pût faire, pour représenter le Peuple. Cette Assemblée se détermina unanimement à renouveller l'Adresse des Pairs; & le Prince, soutenu par toute l'autorité légale que les circonstances permettoient, ne fit plus difficulté d'écrire une Lettre circulaire à tous les Comtés & toutes les Communautés d'Angleterre. Ses ordres y furent généralement respectés. On vit regner la plus profonde tranquillité dans tout le Roïaume; & l'administration du Prince trouva la même soumission, que s'il eût succédé au Trône vacant, par les voies les plus régulieres. La Flotte reçut ses ordres : l'Armée adopta, sans murmure & sans opposition, un nouveau modele de sa main; & la Capitale lui prêta deux cens mille livres sterling.

Jacques II. 1688.

La conduite du Prince, avec l'Ecosse, fut réglée par les mêmes principes de prudence & de modération. Londres avoit alors quantité d'Ecossois distingués, qu'il fit prier de se réunir dans une Assemblée, & devant lesquels il exposa ses intentions, en demandant leurs avis sur les conjonctures. On comptoit trente Seigneurs, & près de vingt-quatre Gentilshommes de cette Nation : ils choisirent le Duc d'Hamilton pour leur Président. Son caractere, qui le portoit à temporiser, lui fit prendre le parti de faire sa Cour à l'autorité présente : mais son Fils aîné, le Comte d'Arran, fit profession d'attachement pour le Roi; politique ordinaire d'Ecosse, où l'on observe que, pendant les Guerres civiles, le Pere & le Fils se déclarent pour les Partis opposés, dans la vue de mettre leur Famille à couvert, & de garantir leurs biens de confiscation. D'Arran proposa d'inviter Jacques à revenir, en lui faisant des conditions; mais cette ouverture étant vivement combattue par le Chevalier Patrice Hume, & n'étant secondée de personne, l'Assemblée offrit au Prince l'administration présente, qu'il accepta volontiers. Pour anticiper un peu sur ces événemens, des Lettres du Prince firent assembler le 22 de Mars, à Edimbourg, un Parlement de la Nation, où l'on reconnut bien-tôt que le Parti mécontent prendroit le dessus. Les plus zélés Roïalistes, regardant cette Assemblée comme illégitime, s'étoient dispensés de paroître aux Elections; & dans la plûpart des Villes, l'autre Parti l'avoit emporté. En

1689. Réglement d'Ecosse. 1 Janvier.

Jacques II. 1689.

Ecosse, la révolution ne se fit pas, comme en Angleterre, par l'union mutuelle des Whigs & des Torys. Les premiers, qui se trouvoient les plus forts, se ressentoient trop vivement de leurs souffrances passées, pour admettre aucune sorte de composition avec leurs Tyrans. Aussi-tôt que les dispositions de l'Assemblée furent connues, le Comte de Balcaras & le Vicomte de Dundée, Chef des Torys, s'éloignerent d'Edimbourg; & la Convention, après avoir déclaré « que le Roi » Jacques, par sa mauvaise administration, & par l'abus qu'il » avoit fait du Pouvoir, étoit déchu de tout droit à la Cou- » ronne », offrit hautement la dignité roïale au Prince & à la Princesse d'Orange,

Convention Angloise. 27 Janvier.

La *Convention* Angloise (*a*) étoit assemblée; & l'on s'apperçut immédiatement que par la disposition dominante de la Nation, & par l'influence de l'autorité présente, la plus grande partie de la Chambre-basse étoit composée de Whigs. Après les remercimens unanimes des deux Chambres, au Prince d'Orange, pour le service qu'il avoit rendu, à la Nation, les Communes porterent, en peu de jours, avec une grande majorité de suffrages, cette mémorable Déclaration, qui fut envoïée aux Pairs, pour être confirmée par leur Chambre: « que le Roi Jacques II, s'étant efforcé de renverser la » Constitution du Roïaume, en rompant le Contrat original » entre le Roi & le Peuple, aïant violé les Loix fondamentales » par le Conseil des Jésuites, & d'autres pernicieux Esprits, » & s'étant évadé du Roïaume, avoit *abdiqué* le Gouverne- » ment; & qu'ainsi le Trône étoit vacant ». Cet Acte trouva, dans la Chambre-Haute, une grande opposition, dont les raisons demandent d'être expliquées.

Vues des Parties.

Les Torys & le Clergé de la Haute-Eglise, se voïat menacés à la fois du renversement de leurs Loix & de leur Religion, avoient secondé de tout leur pouvoir la révolte de la Nation, & n'avoient pas fait difficulté, dans cette occasion, de s'écarter des principes d'obéissance passive, dont ils avoient

(*a*) Ce terme, pour signifier un Parlement assemblé sans les formalités ordinaires, n'avoit encore été emploïé qu'une fois en Angleterre, après le rétablissement de Charles II. Il étoit emprunté de l'Ecosse, où l'on met toujours de la différence entre une Convention des Etats & un Parlement.

fait une si haute profession, lorsqu'ils s'étoient vus favorisés par le Roi. Leurs craintes présentes avoient prévalu sur leurs principes de Politique; & le malheureux Monarque, qui s'étoit trop fié à ces déclarations générales, qu'on ne verra jamais réduire en pratique, avoit trouvé, pour conclusion, que les deux partis s'étoient unis en secret contre lui. Mais le danger ne fut pas plutôt passé, & le Public un peu soulagé de ses allarmes, que les préjugés de Faction reprirent une partie de leur force, & les Torys eurent honte de l'avantage, que leurs Adversaires avoient obtenu sur eux dans les dernieres transactions. Ils pencherent à prendre un tempérammment; &, quoique généralement déterminés à s'opposer au retour du Roi, ils résolurent de ne pas souffrir qu'il fût détrôné, ou que la ligne de la succession fût changée. Un Régent, avec le pouvoir roïal, fut l'expédient qu'ils proposerent; & l'exemple assez récent du Portugal sembloit donner quelque poids à ce nouveau plan d'administration.

En faveur de ce systême, les Torys représenterent, avec force, que par le sens uniforme des Loix Angloises, le droit à la Couronne avoit passé constamment pour sacré; & que sous aucun prétexte, sans en excepter le mauvais Gouvernement, il ne pouvoit être perdu pour le Souverain: que l'entreprise de détrôner un Roi, & de lui donner un successeur, étoit absolument inconnue à la Constituaion, & tendoit à rendre la dignité roïale entiérement dépendante & précaire: que lorsqu'un Prince, dès ses premieres années, par démence, ou par quelqu'autre infirmité naturelle, étoit incapable de tenir les rênes du Gouvernement, les Loix & l'ancien usage s'accordoient à nommer un Régent, qui, dans l'intervalle, étoit revêtu de tout le pouvoir de l'Administration: que Jacques, par ses opiniâtres & dangereux préjugés, ne s'étoit pas rendu moins impropre à gouverner l'Angleterre, que s'il étoit tombé en démence; & que par conséquent il étoit naturel, pour le Peuple, de recourir au même remede: que l'élection d'un Roi étoit un exemple pour l'élection d'un autre, &, que par cette voie on verroit dégénerer le Gouvernement en République, ou, ce qui devoit paroître encore pire, en turbulente & pernicieuse Monarchie: que le péril deviendroit encore

plus grand, s'il restoit un Prince qui prétendît à la Couronne par droit de succession, & qui disputât, sur un fondement si plausible, le titre du Souverain actuel : que si la doctrine de l'obéissance passive n'étoit pas absolument vraie dans toutes les circonstances possibles, il étoit fort avantageux qu'elle le parût au Peuple ; & qu'établir un Gouvernement sur une base contraire, c'étoit jetter les fondemens d'une suite perpétuelle de convulsions & de revolutions : qu'une Régence pouvoit avoir aussi ses inconvéniens ; mais qu'aussi long-tems que la ligne de succession étoit conservée, on avoit l'espérance de voir finir tôt ou tard les plus grands désordres : enfin, que l'Histoire, sur-tout celle d'Angleterre, n'offroit presqu'aucun exemple, dans lequel un titre disputé n'eût pas produit, à la fin, des maux beaucoup plus terribles, que tous ceux dont on avoit cherché à se délivrer en abandonnant la succession linéale.

D'un autre côté, les Chefs du Parti Whig soutenoient, que s'il y avoit quelque mal à redouter, on n'en étoit pas moins menacé par l'établissement d'une Régence, que par le détrônement d'un Prince & le choix d'un Successeur ; & que l'un ou l'autre expédient, lorsqu'il seroit témérairement embrassé, seroit une source égale de convulsions : que si les Loix ne permettoient pas expressément la déposition d'un Souverain, elles n'autorisoient pas non plus la résistance à son autorité, ou l'entreprise de séparer le pouvoir du titre : qu'une Régence étoit une institution sans exemple en Angleterre, excepté lorsque le Prince, par raison d'âge ou d'infirmité, étoit incapable de volonté réfléchie ; & que, dans ce cas, on supposoit sa volonté renfermée dans celle du Régent : qu'il seroit d'une extrême absurdité de faire un crime à quelqu'un, d'avoir agi par commission d'un Prince qu'on reconnoissoit pour Souverain légitime ; & que jamais un Juré ne s'écarteroit assez de la Loi & du sens commun, pour être capable de cette décision : que l'espoir même d'être délivré de ce monstrueux inconvenient étoit bien plus éloigné, dans la situation actuelle de choses, que celui de finir tout d'un coup une succession disputée : qu'en accordant au jeune Prince la qualité du légitime Héritier, on devoit considerer qu'il étoit hors du Roïaume, qu'il alloit être élevé dans des principes

incompatibles avec la Constitution & la Religion établie, & qu'il laisseroit vraisemblablement un Fils, sujet à la même objection : que si toute la ligne étoit coupée par un Acte solemnel, le Peuple oublieroit, avec le tems, ou négligeroit leur droit ; avantage qu'on ne pouvoit esperer, tandis que l'administration seroit conduite en leur nom, & qu'ils seroient reconnus Possesseurs du titre légal : enfin qu'un état, qui seroit ainsi perpétuellement gouverné par des Régens ou des Protecteurs, approcheroit plus d'une République, qu'un Gouvernement soumis à des Monarques, dont la succession héréditaire & l'autorité seroient établies & fixées par le Peuple.

La question fut agitée avec beaucoup de chaleur, dans la Chambre-Haute. Les principaux Orateurs, entre les Torys, furent Clarendon, Rochester & Nottingham ; entre les Whigs, Halifax & Danby. Le Parti, qui demandoit un Roi, l'emporta de deux voix seulement (*a*). Tous les Evêques, à l'exception de deux, ceux de Londres & de Bristol, se déclarerent pour un Régent. Le Primat, homne d'un caractere désintéressé, mais timide, se tint également éloigné de la Cour du Prince, & du Parlement.

Ensuite, les Pairs examinerent, dans un grand détail, la déclaration qui leur étoit envoïée par les Communes. Ils mirent en question : *S'il y avoit un Contrat original entre le Roi & le Peuple* ? & l'affirmative fut emportée par cinquante-trois voix contre quarante-six ; preuve que les Torys commençoient à perdre du terrein. Une autre question succéda : *Si le Roi Jacques avoit rompu ce Contrat original* ? & l'affirmative prévalut, après une légere opposition. La Chambre examinant jusqu'aux termes, pesa celui d'*abdiqué*, & jugea qu'*abandonné* étoit plus propre. La derniere question fut : *Si le Roi Jacques, aïant rompu le Contrat original, & abandonné le Gouvernement, laissoit le Trône vacant* ? Cette question fut débattue avec plus de contention & de chaleur qu'aucune des autres ; &, dans la division, les Torys l'emportant d'onze voix, il fut résolu de supprimer le dernier article, qui regardoit la vacance du Trône. La déclaration des Communes leur fut renvoïée avec les corrections.

Le Comte de Danby avoit conçu le projet d'accorder la

(*a*) 51 contre 49.

Couronne à la seule Princesse d'Orange, & de l'admettre à la succession héréditaire & légale du Roi son Pere, en déclarant le jeune Prince, illégitime ou supposé. Ce fut le changement de ce Pair, qui donna, aux Torys, un avantage si considérable dans le nombre des suffrages.

Conférences libres entre les deux Chambres

Les Communes insisterent sur leur Déclaration, & communiquerent, aux Seigneurs, les motifs qui devoient les faire renoncer à leurs corrections. Les Seigneurs ne furent pas convaincus; &, de part & d'autre, on reconnut la nécessité d'une conférence libre, pour terminer cette question. Jamais, sans-doute, un débat National ne fut plus important, ni poussé par des plus habiles Orateurs; cependant, de l'une & de l'autre part, on est surpris de trouver les argumens si frivoles, & plus semblables aux disputes verbales des Ecoles, qu'aux solides raisonnemens d'une Assemblée de Législateurs & d'Hommes d'Etat. Dans les délibérations de cette importance, les motifs des résolutions sont rarement avoués. Le Parti des Whigs, alors dominant, mais uni aux Torys pour le grand ouvrage de la Révoluton, avoit eu, pour ses nouveaux Alliés, la déférence de ne pas prétendre que le Roi fût déclaré déchu de ses droits à la Couronne, pour mauvaise administration. Une déclaration de cette nature lui avoit paru renfermer une censure trop expresse des vieux principes Torys, avec une préférence trop ouverte des siens. Les Communes étoient convenues, par cette raison, de confondre ensemble l'abus du pouvoir & le départ du Roïaume, & de comprendre tout sous le terme d'*Abdication*; comme si le Roi eût donné un consentement virtuel, quoique non verbal, à son détrônement. Les Torys, prenant avantage d'une impropriété si manifeste, qui n'étoit venue que de la complaisance, ou de la prudence des Whigs, insisterent sur le mot d'*abandon*, comme plus intelligible & plus expressif. On leur répliqua que si cette expression convenoit fort bien au départ du Roi, elle ne pouvoit être appliquée, avec la moindre propriété, à la violation des Loix fondamentales : & les deux Partis, en se relâchant ainsi de leurs vrais principes, par des considérations de prudence, ou d'égard pour leurs Antagonistes, perdirent l'honneur de la consistance & de l'uniformité.

Jacques II. 1689.

Ceux, qui parloient pour les Pairs, soutinrent ensuite qu'en accordant même que l'abus du pouvoir fût équivalent à l'abdication, ou, dans d'autres termes, à la mort civile, il ne pouvoit avoir plus d'effet que la résignation volontaire, ou la mort naturelle, & qu'il ne faisoit, par conséquent, qu'ouvrir le chemin au plus proche Successeur. C'étoit une maxime de la Loi Angloise, que le Trône n'est jamais vacant, & qu'au premier instant, qui suivoit la mort du Roi, il étoit rempli par son Héritier légal, avec toute l'autorité du Prédécesseur. Quelque jeune, quelque malheureux que fût l'Héritier présent, captif même entre les mains des Ennemis de la Nation, les Pairs ne voïoient aucune juste raison, lorsqu'il n'y avoit aucun défaut de sa part, qui dût lui faire perdre une Couronne, à laquelle il avoit un plein droit par sa naissance. Ceux, qui parloient au nom des Communes, auroient pû combattre ces raisonnemens par des réponses assez spécieuses. Ils auroient pû dire, en Whigs fideles à leurs principes, que la grande sûreté pour l'obéissance étant l'opinion, le systême d'établissement, qui devoit être adopté, étoit celui dans lequel il étoit le plus probable que le Peuple seroit constamment tranquille; que quoiqu'après la mort naturelle d'un Monarque, dont l'administration a toujours été conforme aux Loix, on doive souffrir un grand nombre de fâcheux inconvéniens, plutôt que d'exclure la succession héréditaire, le cas est fort différent, quand le Peuple a détrôné, par sa révolte, un Prince dont la conduite illégale violoit la constitution dans toutes ses circonstances: que dans ces révolutions extraordinaires, le Gouvernement retournoit à ses premiers principes, & le Corps de la Nation acquéroit un droit de pourvoir à la sûreté publique, par des expédiens, qui pourroient être traités d'irréguliers ou de violens dans d'autres occasions: que l'emploi récent d'un remede extraordinaire familiarisoit le Peuple avec l'usage d'un autre, & l'accoutumoit à ces licences; & que Jacques, en faisant porter son Fils hors du Roïaume, en se dérobant lui-même à ses Peuples, leur avoit donné un si juste sujet de ressentiment, les avoit jettés dans un si grand trouble, que les intérêts de sa Famille étoient justement sacrifiés à l'établissement

fement du repos public. Quoique ces réponfes n'euffent pas été fans vraifemblance, deux raifons les firent fupprimer aux Avocats des Whigs; l'une, qu'elles renfermoient un aveu de la légitimité du jeune Prince, qu'on étoit convenu de tenir dans toute l'obfcurité poffible; l'autre, qu'elles contenoient une condamnation trop expreffe des principes Torys. Ils fe réduifirent à foutenir la Déclaration des Communes, par des évafions &, des rufes; & les deux Partis fe féparerent enfin, fans avoir pu s'accorder.

Mais il étoit impoffible que la fituation du Public fe foutînt long-tems. L'obftination de la Chambre-Baffe obligea les Pairs de ceder; & par la défertion de quelques-uns au Parti de Whigs, la Déclaration des Communes paffa, fans corrections, quoiqu'avec peu de fupériorité dans le nombre des fuffrages. Ce fameux Acte reçut donc le fceau de toutes les parties de la Légiflature, telle qu'elle étoit alors.

Il arrive heureufement, pour ceux qui fuppofent un Contrat original entre le Roi & le Peuple, que les grandes révolutions du Gouvernement, & les nouveaux établiffemens de Conftitutions civiles, font ordinairement conduits avec tant de violence, de tumulte & de défordre, que la voix publique, n'eft guere entendue, & que les opinions des Citoïens font moins écoutées que dans le cours d'une adminiftration tranquille. Cependat, on affure que les opérations de ce tems forment une exception fort finguliere à cette obfervation. Les nouvelles élections s'étoient faites avec beaucoup de calme & de liberté. Le Prince avoit ordonné, à toutes les Troupes, de quitter les Villes où les Electeurs tenoient leurs Affemblées. Il avoit fait fupprimer une Pétition tumultuaire, que fes Auteurs avoient publiée, après l'avoir préfentée au Parlement. Il n'étoit entré dans aucune intrigue avec les Electeurs ou les Membres. Il avoit gardé le même filence, que s'il n'eût pas eu le moindre intérêt dans toutes ces tranfactions; & loin de former quelques cabales avec les Chefs de Parti, il dédaignoit même de faire les moindres careffes à ceux dont il pouvoit efperer de l'affiftance. Cette conduite, qui fembloit marquer autant de modération que de grandeur d'ame, lui fit un mérite extrême aux yeux des Anglois; quoique malheureu-

JACQUES II. sement dans tout le cours de sa vie, & dans toute sorte d'occasions, ce Prince fût si froid, si sec & si réservé, que pour son
1689. intérêt même il lui étoit fort difficile de prendre un air doux & familier.

A la fin, il daigna rompre ce long silence, & s'expliquer, quoique sans éclat, sur la situation des affaires. Il fit appeller Halifax, Shrewsbury, Danby & quelques autres. Il leur dit, qu'aïant été invité à servir la Nation, il s'étoit engagé dans cette entreprise, & que le succès avoit répondu à son dessein ; qu'il appartenoit au Parlement, qui se trouvoit librement élu, & librement assemblé, de concerter d'heureuses mesures pour l'établissement public, & qu'il ne prétendoit pas entrer dans leurs délibérations ; qu'il avoit entendu parler de divers systêmes, les uns demandant une Régence, & d'autres paroissant desirer que la Couronne fût offerte à la Princesse ; mais qu'ils étoient seuls intéressés à préferer le plan d'administration qui leur sembleroit le plus agréable ou le plus avantageux : que s'ils se déterminoient pour une Régence, il n'avoit aucune objection à faire ; qu'il se croïoit seulement obligé de les avertir, qu'il ne vouloit pas être le Régent qu'ils choisiroient, ni s'engager dans un systême, dont il connoissoit les invincibles difficultés : que personne n'avoit une plus parfaite & plus juste opinion que lui, du mérite de la Princesse ; mais qu'il les avertissoit aussi que sa résolution étoit de préferer la condition privée à la possession d'une Couronne, qui dépendroit de la volonté ou de la vie d'autrui : en un mot, qu'ils devoient compter que s'ils choisissoient l'un ou l'autre de ces deux plans, il lui seroit absolument impossible de les assister dans l'exécution ; qu'il étoit appellé par d'autres affaires, que leur importance ne lui permettoit pas d'abandonner pour une dignité si précaire, & qui ne lui laisseroient pas même le tems convenable pour introduire l'ordre & l'union dans leur Gouvernement divisé.

Ces vues du Prince étoient secondées par la Princesse même, qui joignoit, à quantité d'autres vertus, une parfaite soumission pour un Mari, dans lequel la plûpart des autres Femmes n'auroient pas trouvé des qualités fort aimables. Toutes les considérations étoient négligées, lorsqu'elles tom-

boient en concurrence avec ce qu'elle regardoit comme son devoir pour le Prince. Danby & ses Partisans lui avoient écrit leurs vues : elle en avoit marqué beaucoup de chagrin, jusqu'à remettre leurs Lettres au Prince, comme un sacrifice à la fidélité conjugale. La Princesse Anne approuvoit aussi le même plan d'établissement public. On lui promettoit un ample revenu, dont elle se contentoit, avec le second rang de la succession : & comme le droit du jeune Prince son Frere étoit entierement négligé, elle pouvoit croire, au fond, que du côté de l'intérêt, elle gagnoit beaucoup à la Révolution.

JACQUES II. 1689.

Etablissement de la Couronne.

Ainsi l'accord paroissant regner entre toutes les Parties, la Convention porta un Bill, qui donnoit la Couronne au Prince & à la Princesse d'Orange, & l'administration au Prince seul. La Princesse Anne devoit succéder après leur mort ; sa postérité après celle de la Princesse d'Orange, mais avant celle du Prince par une autre Femme. La Convention joignit, à ce Réglement, une Déclaration des droits de la Nation Angloise, où tous les points contestés entre le Roi & le Peuple étoient enfin décidés, la prérogative Roiale réduite à des justes bornes, & plus exactement définie que jamais.

Mœurs, Arts & Sciences.

ON A VU, pendant le cours de quatre Regnes, une dispute continuelle entre la Couronne & la Nation ; entre la prérogative & le privilege ; & les deux Partis, outre le sujet actuel du différend, avoient quantité de prétentions cachées qu'ils produisoient dans l'occasion. Les Gouvernemens trop fermes & trop uniformes, étant rarement libres, sont, au jugement de quelques-uns, accompagnés d'un autre inconvenient sensible ; celui d'affoiblir l'activité des esprits, d'abattre le courage, de refroidir le génie & l'invention, & de jetter le Peuple dans une espece de létargie universelle. Quoique cette observation puisse être juste, on doit confesser que pendant ces regnes, l'agitation du Gouvernement Anglois étoit trop violente, pour le repos & la sûreté de la Nation. Dans cet intervalle, les affaires étrangeres furent entierement négligées, ou ménagées avec de pernicieuses vues ; & dans l'administration domestique, on sentit comme une

fievre continuelle, ou secrette, ou manifeste ; quelquefois avec les plus furieuses convulsions. La derniere révolution forme une nouvelle époque, dans la Constitution Angloise ; & les avantages, que le Peuple en recueillit, ne se bornerent pas à le délivrer d'une mauvaise administration. En décidant plusieurs questions importantes en faveur de la liberté, & plus encore, par le grand exemple de la déposition d'un Roi, & de l'établissement d'une nouvelle Maison Roïale, elle fit prendre, aux principes populaires, un ascendant qui n'a rien laissé d'incertain, ni d'obscur dans la nature de la Constitution. Aussi les Anglois croient-ils pouvoir assurer, sans exagération, que depuis ce tems ils ont joui, dans leur Isle, sinon du meilleur systême de Gouvernement, du moins du systême de liberté le plus étendu, dont on ait jamais eu d'exemple.

Décrier avec une violence affectée, toute la ligne des Stuarts, comme on peut le reprocher à quelques Historiens ; soutenir que leur administration ne fut qu'une usurpation continuelle des droits incontestables du Peuple, c'est ne pas faire assez d'honneur à ce grand événement, qui non-seulement termina leur succession héréditaire, mais qui fit prendre une nouvelle face à la Constitution. Les inconveniens, que le Peuple eut à souffrir sous les deux premiers regnes de cette Maison, car en général, ils furent heureux, vinrent presque tous de la situation inévitable des affaires : & peut-être n'y avoit-il qu'un moïen de les prévenir ; c'étoit une vigueur de génie dans le Souverain, accompagnée d'une bonne fortune, qui l'eussent rendu capable de détruire entierement les libertés du Peuple. Pendant que les Parlemens, sous ces regnes, prenoient avantage des nécessités du Prince, & tentoient, à chaque Session, d'abolir & de limiter quelque prérogative de la Couronne, ne devoit-on pas s'attendre que le Prince défendroit une autorité, qui, depuis plus d'un siecle, c'est-à-dire, pendant toute la durée réguliere de l'administration précédente, s'étoit exercée sans contestation ? Si Charles II, en 1672, avoit pu passer pour l'Agresseur, & s'il étoit impossible de justifier sa conduite, on devoit

(a) Voiez l'Appendix.

ſuppoſer néanmoins qu'un Prince ſi doux, ſi indolent, mais en même-tems ſi judicieux, avoit eu quelque motif pour former de ſi périlleuſes entrepriſes. Il ſentoit que la ſituation du Gouvernement étoit trop orageuſe, pour durer long-tems ſans quelque innovation. Les fréquentes aſſemblées du Parlement étoient devenues abſolument néceſſaires pour la conduite des affaires publiques; & ces aſſemblées, au jugement du Parti Roïal, étoient néanmoins d'une dignité fort inférieure à celle du Souverain, qui les croïoit moins établies pour les cenſurer, que pour l'aſſiſter de leurs conſeils. La Couronne étoit encore en poſſeſſion de quantité d'avantages conſidérables, pour s'oppoſer à leurs réſolutions, & ne s'y étoit pas encore ouvert d'autres voies d'influence. Delà cette continuelle jalouſie, entre les deux parties de la Conſtitution; delà cette mutuelle inclination à prendre avantage des néceſſités l'une de l'autre; delà l'impoſſibilité, pour le Roi, de trouver des Miniſtres, capables, tout à la fois, de lui être utiles & fideles. S'il ſuivoit ſon goût, dans leur choix, ſans égard à l'intérêt Parlementaire, il devoit compter immédiatement ſur une Seſſion réfractaire. S'il les choiſiſſoit entre les Chefs populaires des aſſemblées, ils ne manquoient pas, ou de perdre leur crédit, en s'attachant trop à la Couronne, ou de trahir la Couronne pour conſerver leur crédit auprès du Peuple. Ni Hambden, que Charles I. avoit voulu s'attacher à toute ſorte de prix, ni Shaftſbury, que Charles II, après le complot Papiſte, s'étoit efforcé de faire entrer dans ſes vues, n'avoient voulu renoncer à leur popularité, pour la précaire, &, dans leurs idées, la trompeuſe faveur du Prince: ils avoient toujours eu la racine de leur autorité dans le Parlement; & comme le pouvoir de cette aſſemblée n'étoit pas encore ſans contradiction, ils étoient réſolus de l'augmenter aux dépens des prérogatives Roïales.

On n'eſt pas ſurpris que tous ces événemens, repréſentés ſous différentes couleurs par l'eſprit de Faction, aïent été long-tems comme obſcurcis par d'épais nuages. Il ne s'eſt encore trouvé perſonne, qui ait eu la force de ne reſpecter que la vérité, & la hardieſſe de l'expoſer ſans déguiſement aux yeux d'une Nation prévenue. Le Parti même d'entre les Anglois,

qui se glorifie du plus grand respect pour la liberté, n'a pas été assez libre, dans la maniere de penser, ni capable de décider impartialement de son propre mérite, comparé à celui de ses Adversaires. Si l'on ne peut contester, à la gloire des premiers, que leursfins ont été plus nobles, & leurs vues plus avantageuses à la race humaine, il faut avouer aussi que leurs moïens sont plus difficiles à justifier & que, dans un grand nombre de leurs entreprises, ils ont moins consulté la Morale que la Politique. Dans la nécessité de faire leur cour à la Populace, ils se voïoient obligés d'applaudir à sa folie, ou de suivre les mouvemens de sa rage; & dans une infinité d'occasions, ils servoient, en autorisant des fictions, en favorisant la violence, à l'infatuation, autant qu'à la corruption du Peuple, auquel ils offroient les deux précieux avantages de la Liberté & de la Justice. Charles I. étoit un Tyran, un Papiste, l'odieux Auteur du massacre d'Irlande. La haute Eglise d'Angleterre étoit prête à retomber dans l'Idolâtrie. Le Puritanisme étoit la seule vraie Religion; & le Covenant, l'objet favori des complaisances du Ciel. Le Parti fit des progrès, au travers de ces illusions, &, ce qui paroît plus étonnant, avec beaucoup d'avantage pour la Loi & la Liberté; jusqu'à la fameuse imposture du complot Papiste, fiction qui excédoit les bornes communes de la crédulité vulgaire. Mais tout singuliers que ces événemens peuvent paroître, il n'y a rien de réellement neuf dans aucun tems de l'Histoire moderne; & nous pouvons observer que les ruses Tribunitiennes, quoiqu'assez souvent utiles dans une Constitution libre, furent souvent telles, que l'honneur & la probité bien entendues ne permettoient, ni de les exercer, ni de les approuver. L'autre Faction, qui s'est trouvée obligée, depuis la révolution, de faire aussi sa cour à la Populace, s'est vue dans la nécessité d'emploïer les mêmes artifices.

Le Parti des Whigs, pendant près de soixante-dix ans, a joui de toute l'autorité du Gouvernement; & les Honneurs, comme les Offices, ne pouvoient être obtenus que par son canal ou sa protection. Mais si cet événement n'a pas été désavantageux pour l'Etat, il a ruiné totalement la vérité historique, en établissant un grand nombre de faussetés gros-

sieres, qu'on ne comprend pas qu'une Nation civilisée ait été capable d'adopter, dans ce qui concerne ses affaires domestiques. Les plus méprisables compositions ont été vantées, publiées & lues, comme égales aux plus célebres restes de l'Antiquité ; & parce que le Parti dominant a remporté quelque avantage sur ses Adversaires, dans les disputes philosophiques qui regardent quelques-uns de leurs principes généraux, il en a pris droit de regler l'opinion du Public sur leurs transactions particulieres, & d'attribuer, à l'autre Parti, les plus basses & les plus vulgaires préventions. Mais les extrêmes doivent être évités dans tous les genres ; & quoiqu'entre deux Factions opposées on ne puisse se promettre de plaire à l'une ou à l'autre par des opinions modérées, c'est-là que l'exacte vérité se trouve avec la plus grande vraisemblance.

Joignons, à cette idée générale du Gouvernement Anglois, quelques observations sur l'état des Finances, des Armes, du Commerce, des Mœurs, des Arts & des Sciences, entre le rétablissement de la Famille Roïale & la Révolution.

Finances.

Le revenu de Charles II, tel qu'il fut reglé par le long Parlement, avoit été mal conçu. Il étoit trop foible, si l'on s'étoit proposé de rendre ce Prince indépendant, dans le cours ordinaire de l'administration. Au contraire, il étoit excessif, & d'une trop longue durée, si l'on étoit résolu de tenir Charles dans une entiere dépendance. Les grandes dettes de la Nation, dont il se trouva chargé, la nécessité de remplir les magasins de Terre & de Mer, entierement épuisés (*a*) ; celle de réparer ou de finir ses Palais ; toutes ces raisons ensemble le jetterent dans un embarras insurmontable, immédiatement après la Restauration ; & le Parlement ne fut point assez libéral à le secourir. Peut-être avoit-il aussi contracté des dettes, dans les Païs étrangers ; & quoique sa générosité, pour les Cavaliers qui s'étoient ruinés à son service, ne repondit point à leur attente, ni réellement au mérite de leur zele, elle ne pouvoit manquer d'altérer le fond de son trésor. Les sommes extraordinaires, qu'on lui accorda pendant quelques années, ne suffisoient pas pour ces charges extraordinaires. L'addition de l'impôt sur les Foïers, en 1662,

(*a*) Discours du Lord Clarendon au Parlement ; 9 Octobre 1665.

& de deux autres taxes, en 1669 & 1670, fit monter le revenu à un million trois cens cinquante-huit mille livres sterling, comme on peut s'en assurer par les comptes de Danby, Grand-Trésorier ; mais on sait, par le même temoignage, que la dépense annuelle du Gouvernement étoit alors d'un million trois cens quatre-vingt-sept mille sept cens soixante-dix livres sterling (*a*), sans y comprendre les dépenses accidentelles, qui, sous l'administration même la plus prudente, sont toujours considérables. Les taxes accordées en 1669 & 1670, expirerent en 1680, & ne furent pas renouvellées par le Parlement ; elles montoient annuellement à plus de deux cens mille livres sterling. Le témoignage de tous les Auteurs contemporains des deux Partis, & l'aveu même de Charles, obligent de convenir, qu'il y avoit un peu de profusion & de négligence à lui reprocher : mais il est certain aussi qu'il falloit une extrême économie, pour soutenir le Gouvernement, dans de si grands embarras. C'est une regle connue, dans toute sorte d'affaires, que chacun doit être païé, ou récompensé, à proportion des soins dont il est chargé, ou du pouvoir qu'il possede ; & les dangereuses liaisons de Charles, avec la France, exposerent bien-tôt la Nation à se repentir, d'avoir violé cette maxime de prudence.

En faisant monter le revenu ordinaire de Charles II, à un million deux cens mille livres annuelles, pendant tout son regne, ce calcul sera plutôt au-dessus, qu'au dessous de la vraie valeur. Le Parlement, qu'on nomme Convention, après toutes les sommes qu'il avoit accordées au Roi pour le païement des anciennes dettes, le chargea, dans sa derniere Séance, d'une dette d'un million sept cens quarante-trois mille deux cens soixante-trois livres sterling (*b*). Toutes les sommes extraordinaires, qui lui furent ensuite décernées par le Parlement, monterent à onze millions quatre cens quarante-

(*a*) Histoire de Ralph. Tom. I. pag. 288. On apprend, par les Mémoires de Danby (pag. 12) que la recette de l'Echiquier, pendant six ans, depuis 1673 jusqu'en 1679, fut d'environ huit millions deux cens mille livres sterling ; c'est-à-dire annuellement d'un million trois cens soixante-six mille livres. *Voï.* aussi pag 169.

(*b*) Journaux du Parlement, 29 Décembre 1660.

trois

trois mille quatre cens sept livres sterling, lesquelles divisées par vingt-quatre, c'est-à-dire, par le nombre de années du regne de Charles, font quatre cens soixante-seize mille huit cens huit livres annuelles. Dans cet intervalle, il eut deux violentes guerres à soutenir contre la Hollande; & pendant l'année 1678, les préparatifs d'une guerre, contre la France, l'engagerent à de très-grands frais. Dans la premiere guerre de Hollande, l'alliance de la France & du Dannemark, avec les Provinces-Unies, obligea l'Angleterre à de fort grands armemens. Il paroît donc impossible que Charles ait pû détourner quelque partie, ou du moins une partie considérable, des sommes qui lui furent alors décernées par le Parlement.

Jacques II. 1689.

On doit ajouter, à toutes ces sommes, près d'un million deux cens mille livres sterling, qui furent enlevées aux Banquiers, en 1672, par la clôture de l'Echiquier. Charles en païa six pour cent, pendant tout le reste de son regne (a). Il est remarquable que malgré cette insigne violation de la Foi publique, il trouva, deux ans après, de l'argent à huit pour cent, c'est-à-dire, au même intérêt qu'il avoit païé avant cette violence (b): preuve assez sensible, que la nature du crédit public, loin d'être aussi délicate qu'on se l'imagine, est réellement si forte, qu'il est très-difficile à détruire.

Le revenu annuel de Jacques fut porté, par le Parlement, à la somme d'un million huit cens cinquante mille livres sterling (c), auxquelles joignant son appanage, en qualité de Duc d'York, il touchoit annuellement deux millions; somme assez proportionnée aux besoins publics, mais dont il jouissoit avec trop d'indépendance. La dette Nationale, à la Révolution, étoit d'un million cinquante-quatre mille neuf cens vingt-cinq livres sterling (d).

Armes.

La Milice Angloise tomba dans une grande décadence, pendant ces deux regnes, autant par la politique des deux Rois, qui vécurent, dans une continuelle défiance de leurs Sujets, que par cette Loi mal conçue, qui limitoit le pouvoir Roïal pour la revue & l'équipement des Troupes. Cependant,

(a) Mémoires de Danby, pag 7.
(b) Ibid. pag. 65.
(c) Journ. 1 Mars 1689.
(d) Journ. 20 Mars 1689.

au commencement du regne de Charles, cette Milice étoit encore formidable. De Witt aïant proposé, au Roi de France, une invasion en Angleterre pendant la premiere guerre Hollandoise, ce Monarque répondit qu'il n'y avoit rien à se promettre d'une entreprise de cette nature, & qu'elle ne pouvoit servir qu'à réunir les Anglois. Nous ne serons pas plutôt débarqués, ajouta-t-il, que nous aurons cinquante mille hommes sur les bras (*a*).

Charles, en commençant à regner, avoit, à sa solde, près de cinq mille hommes, gardes ou garnisons; & vers la fin de son regne, ce nombre fut augmenté de trois mille. Jacques, pendant la révolte de Monmouth, eut sur pied environ quinze mille hommes; & lorsque le Prince d'Orange tenta son invasion, l'Angleterre n'avoit pas moins de trente mille hommes de Troupes réglées.

La Marine Angloise, pendant la plus grande partie du regne de Charles, fit une figure également distinguée par le nombre des Vaisseaux, par la valeur des Troupes, & par la conduite des Commandans. Dès l'années 1678, la Flotte étoit composée de 83 Vaisseaux (*b*). A l'accession du Roi, on en comptoit seulement 56 (*c*). Pendant la derniere partie du même regne, la modicité des revenus du Roi fit tomber considérablement la Marine: mais Jacques, bien-tôt après son accession, la rétablit dans sa premiere splendeur, & l'avoit poussée beaucoup plus loin, lorsqu'il abandonna le Gouvernement. L'administration de l'Amirauté, sous Pepy, passe encore pour un modele d'ordre & d'économie. La Flotte, au tems de la Révolution, consistoit en 163 Vaisseaux, qui demandoient 42000 hommes d'équipage (*d*). Jacques avoit été le premier inventeur des signaux de Mer, avant qu'il fût monté sur le trône. Le génie militaire, pendant ces deux regnes, n'étoit pas entiérement tombé parmi la jeune Noblesse. Dorset, Mulgrave, Rochester, Offory, servirent sur mer, & se virent engagés dans les plus furieuses rencontres avec la Flotte Hollandoise.

(*a*) Mémoires du Comte d'Estrade, 21 Octobre 1666.

(*b*) Mémoires de Pepy, pag. 4.

(*c*) Mémoires des affaires Angloises.

(*d*) Vie des Amiraux d'Angleterre, Tom. 2 pag. 476.

Jamais les progrès du Commerce & des richesses de l'Angleterre ne furent si prompts, que depuis le rétablissement de la Famille Roïale jusqu'à la Révolution. Les deux Guerres de Hollande, en troublant le Commerce de cette République, favoriserent la navigation Angloise; & lorsque Charles eut fait une paix séparée avec les Etats Généraux, ses Sujets jouirent, sans interruption, de tout le Commerce de l'Europe. Leur unique trouble vint de quelques Armateurs François, qui infesterent le Canal, & que Charles ne réprima point avec assez de vigueur. Le recouvrement, ou la conquête de la Nouvelle York & de Jerseys, devint un surcroît considérable de force & de sûreté pour les Colonies Angloises; & ces deux Provinces, avec l'établissement de la Pensylvanie & de la Caroline, qui s'exécuta pendant ce regne, aggrandirent prodigieusement le Domaine Anglois en Amérique. La persécution qu'on fit essuïer aux Non-Conformistes, ou plus proprement, la contrainte qu'on leur imposa, ne contribua pas peu à l'augmentation & à la prospérité de ces Colonies. D'Avenant assure (*a*) que le nombre des Vaisseaux Marchands doubla, dans le cours des ces vingt-huit années. On vit naître quantité de nouvelles Manufactures, en Fer, en Cuivre, en Soie, en Laine, en Verre, &c. Un Négociant, nommé Brewer, quittant les Païs-Bas, lorsqu'ils furent menacés des armes Françoises, apporta, dans les Isles Britanniques, l'Art de teindre les Draps de laine; & cet accroissement de lumieres épargna de grandes sommes d'argent à la Nation. L'augmentation du coin, pendant ces deux regnes, fut de dix millions deux cens soixante-un mille livres sterling. On établit, en 1670, une Chambre de Commerce, dont le Comte de Sandwich fut fait Président.

JACQUES II. 1689. COMMERCE.

La Cour de France avoit imposé, vers le commencement du regne de Charles, quelques droits sur les Marchandises Angloises; & les Anglois, soit par le chagrin qu'ils ressentirent de cette innovation, soit par animosité contre la France, userent de représailles, en mettant, au Commerce avec cet Etat, des restrictions qui différoient peu d'une défense. Ils avoient fait des calculs, par lesquels ils s'étoient persuadés

(*a*) Discours sur les revenus publics, deuxieme Par. pag 29. 33 & 36.

que le Commerce François leur faisoit perdre annuellement
Jacques II. un millions & demi, ou près de deux millions. Mais ils tire-
1689. rent si peu d'avantages de ces nouvelles restrictions, que, sous le regne de Jacques, elles furent levées par le Parlement.

Dans le tems que les Villes d'Angleterre furent privées de leurs privileges, on tenta la même entreprise sur les Colonies. Jacques révoqua les Chartes, qui mettoient leurs libertés à couvert, & leur envoïa des Gouverneurs, revêtus d'une autorité sans bornes. Les principes arbitraires de ce Monarque éclaterent, dans chaque partie de son administration.

Mœurs. Le Peuple, sous ces deux regnes étoit presqu'entiérement revenu de cet extravagant Fanatisme, qui lui avoit causé de si fâcheuses agitations. Quelques nouveaux vices qu'il pût acquérir, on peut mettre en doute s'il perdoit beaucoup au change, dans tout ce qui concerne les Mœurs. L'exemple du Roi & des Courtisans avoit répandu la licence & la débauche dans toute la Nation. Les plaisirs de la Table étoient avidement recherchés; l'Amour étoit moins traité comme une passion noble, que comme un simple appétit. Un sexe commençoit à perdre le caractere National de chasteté, sans être capable d'inspirer, à l'autre, ce qu'on nomme sentiment, ou délicatesse.

Les abus de l'âge précédent, dont on peut rapportet la source aux affections outrées de piété, avoient ouvert la carriere à l'esprit d'irréligion; & la plûpart des beaux Esprits de ce tems sont accusés de Déisme. Outre les gens de Lettre & les Savans de profession, Shaftbury, Halifax, Buckingham, Mulgrave, Sunderland, Essex, Sidney, Temple, passent pour avoir adopté ces principes.

On vit renaître les mêmes Factions, qui avoient fait si long-tems le malheur du Roïaume, & s'exercer l'une contre l'autre avec aussi peu de générosité que de bienséance. Charles, néanmoins, qui, dans toutes ses manieres, étoit un modele de bonne grace & d'éducation noble, introduisit dans la Nation autant de politesse, que l'esprit de Faction, sa plus mortelle ennemie, pouvoit le permettre. Les Courtisans de

ce Prince furent long-tems distingués, en Angleterre, par la douceur & par l'agrément de leurs manieres.

SCIENCES & ARTS.

Au milieu de cette épaisse nuée de bigotterie & d'ignorance, qui couvroit la Nation pendant le Protectorat, il existoit un petit nombre de paisibles Philosophes, qui cultivoient leur raison, dans la retraite d'Oxford, & qui s'y étoient même établi des Conférences, pour la communication mutuelle de leurs découvertes, dans les profondeurs de la Physique & de la Géométrie. Wilkins, Ministre de la Haute-Eglise, qui avoit épousé la sœur de Cromwell, & qui fut ensuite Evêque de Chester, animoit ces conversations philosophiques. Immédiatement après le retour de Charles, ces Savans obtinrent des Lettres-Patentes, pour un Etablissement régulier; & leur nombre étant augmenté, ils prirent le nom de SOCIÉTÉ ROÏALE. Mais ces Lettres furent tout ce qu'ils obtinrent de la Cour. Charles, quoique plein d'amour pour les Sciences, sur-tout pour la Chymie & les Méchaniques, ne les animoit que par son exemple, & leur fit peu sentir sa bonté. Ses avides Courtisans & ses Maîtresses, dont il étoit continuellement environné, trouvoient l'art de faire tourner sur eux toute sa dépense, & ne lui laissoient pas plus d'argent, que d'attention, pour le mérite littéraire. Louis, son contemporain, qui n'avoit, ni son génie sur ce point, ni ses connoissances, fut beaucoup plus libéral. Outre les pensions qu'il accordoit aux Savans, dans toutes les parties de l'Europe, ses Académies furent dirigées par des Loix, & soutenues par des appointemens fixes: généreuse inclination, qui fait un honneur extrême à sa mémoire, & qui doit passer, aux yeux de la partie éclairée du genre humain, pour une expiation des erreurs de son regne. On peut s'étonner, que cet exemple n'ait pas plus d'imitateurs parmi les Princes, lorsqu'il est certain qu'une bonté, si générale dans son étendue, si précieuse par ses effets, & justement célébrée par tant d'éloges, ne coûta jamais à ce Monarque une somme aussi considérable, qu'on en voit souvent répandre sur un Favori trop exalté, ou sur un frivole Courtisan.

Mais quoique l'Académie Françoise des Sciences fût encouragée, soutenue & dirigée par le Souverain, il s'éleva,

Jacques II. 1689. dans le sein de l'Angleterre, quelques personnages d'un génie supérieur, & capables au moins d'entrer en balance, dont le mérite attira, sur eux & sur leur Patrie, le respect & l'attention de toute l'Europe. Outre Wilkins, Wren, Wallis, Mathématiciens éminens, Hook, renommé par l'exactitude de ses Observations Microscopiques, & Sydenham, Restaurateur de la vraie Médecine; dans ce tems, fleurirent un Boyle, un Newton, deux Hommes, qui marcherent bride en main, & par conséquent d'un pas plus sûr dans la seule route qui conduit à la vraie Philosophie.

Boyle perfectionna la Machine pneumatique, inventée par Otton Guerik, & la fit servir à quantité de nouvelles & curieuses Expériences, sur l'air & sur d'autres corps. Sa Chymie est admirée de ceux qui sont versés dans cet Art. Son Hydrostatique contient un plus grand mêlange de raisonnemens, & d'inventions confirmées par l'expérience, qu'aucun autre de ses Ouvrages : mais dans ses raisonnemens, il est toujours éloigné de cette hardiesse & de cette témérité, qui ont égaré tant de Philosophes. Boyle fut grand Partisan de la Philosophie méchanique; théorie flatteuse pour la vanité & la curiosité des hommes, parce qu'en nous découvrant quelques-uns des secrets de la Nature, elle nous met comme en droit d'imaginer le reste.

Dans Newton, l'Angleterre peut se glorifier d'avoir produit le plus grand & le plus rare génie, qui ait jamais existé pour l'ornement & l'instruction de l'espece humaine. Attentif à n'admettre aucun principe qui n'eût l'expérience pour fondement, mais résolu d'admettre tous ceux qui portoient ce caractere, tout nouveaux, tout éxtraordinaires qu'ils étoient; si modeste, qu'ignorant sa supériorité sur le reste des hommes, il en étoit moins soigneux de proportionner ses raisonnemens à la portée commune; cherchant plus à mériter un grand nom qu'à l'acquérir; toutes ces raisons le firent demeurer long-tems inconnu: mais sa réputation, à la fin, se répendit avec un éclat, que presqu'aucun Ecrivain, pendant le cours de sa propre vie, n'avoit encore obtenu. Tandis qu'il sembloit lever le voile, qui cachoit quelques-uns des mysteres de la Nature, il montroit en même-tems les imperfections de

la Philosophie méchanique, dont il fit ainsi rentrer les derniers secrets, dans l'obscurité d'où l'on s'étoit efforcé de les faire sortir, & dans laquelle ils demeureront toujours. JACQUES II. 1689.

Ce tems fut beaucoup moins favorable aux progrès de la Littérature polie, qu'à ceux des Sciences. Charles, quoique passionné pour l'esprit, quoique lui-même il en eût beaucoup, quoique son goût de langage & de conversation semble avoir été juste & sain, servit plutôt à corrompre qu'à perfectionner l'Eloquence & la Poésie de son tems. Lorsque les Théâtres furent ouverts, après son retour, & que la plaisenterie ingenue fut rétablie dans ses droits, le Public Anglois, après une si longue abstinence, se nourrit de ces délicatesses avec moins de goût que d'avidité; & la plus grossiere, la plus irréguliere espece d'esprit, fut également reçue de la Cour & du peuple. Les Compositions Théâtrales de ce tems sont des monstres d'extravagance & de folie, si dépourvus de raison, & même de sens commun, qu'ils déshonoreroient la Littérature Angloise, si la Nation n'avoit comme expié son admiration pour tant d'informes ouvrages, par l'oubli total auquel ils sont condamnés. Le *Rehearsal* (*a*) du Duc de Buckingham, qui ouvrit les yeux au Public sur ces sauvages productions, paroît porter le ridicule à l'excès: mais, réellement, la Copie égale à peine une partie des absurdités dont les Originaux sont remplis.

Cette Satyre, joint au bon sens de la Nation, corrigea bien-tôt les extravagances de l'esprit du tems; mais les productions littéraires manquoient encore de cette délicatesse & de cette correction, qui se font tant admirer dans les Anciens, & dans les François, leurs judicieux Imitateurs. C'est particulierement alors, qu'on ne peut contester, à cette Nation, d'avoir laissé les Anglois bien loin derriere elle, dans tous ses Ouvrages de Poésie, d'Eloquence, d'Histoire, & d'autres parties de la belle Littérature, & qu'elle acquit une supériorité, que les Ecrivains Anglois lui disputerent plus heureusement dans la suite. Les Arts & les Sciences, apportés d'Italie, dans cette Isle, aussi-tôt qu'en France, y firent d'abord des progrès plus surprenans. Spencer, Shakespear, Bacon,

(*a*) Célebre Comédie sous ce titre, qui signifie *Répétition*.

Jacques II. 1689.

Johnſon, étoient fort ſupérieurs aux François contemporains. Milton, Waller, Denham, Cowley, Haarcy, leur furent au moins égaux. Le regne de Charles II, que quelques-uns repréſentent comme le beau ſiecle de l'Angleterre, y retarda les progrès de la Littérature ; & la licence déméſurée qui fut ſoufferte, ou même applaudie, à la Cour, fut plus nuiſible aux Beaux-Arts, que le jargon affecté, l'extravagance & l'enthouſiaſme de l'âge précédent.

Quoiqu'on puiſſe regarder la plûpart des Ecrivains de ce regne, comme des monumens du génie corrompu par l'indécence & le mauvais goût, il n'y en a pas d'exemple plus ſenſible que Dryden, ſur-tout pour ceux qui comparent la grandeur de ſes talens à l'abus groſſier qu'il en a fait. Ses Comédies, à l'exception de quelques Scenes, ſont entiérement défigurées par le vice ou la folie, ou par les deux à la fois. Ses Traductions paroiſſent trop les fruits hâtifs de la faim. Ses Fables mêmes ſont des Contes mal-choiſis, dont la verſification eſt incorrecte, quoiqu'elle ne manque pas de chaleur. Cependant, parmi ce grand nombre de productions lâches, rebut de la Langue Angloiſe, il ſe trouve quelques petites Pieces, telles que l'Ode à Sainte Cecille, la plus grande partie d'Abſalon & d'Achitophel, & quelques autres, où l'on découvre tant de génie, tant de richeſſe d'expreſſion, tant d'harmonie & de variété, qu'en conſidérant enſuite l'infériorité, ou plutôt l'extrême abſurdité de ſes autres compoſitions, on ne peut ſe défendre d'autant d'indignation que de regret.

Le ſeul nom de Rocheſter bleſſe une oreille modeſte : cependant ſon ſtyle poëtique à tant d'énergie, & le tour de ſa ſatyre eſt ſi vif qu'on s'imagine aiſément ce qu'on pouvoit attendre d'un ſi beau génie, s'il étoit tombé dans un âge plus heureux, & s'il eût pris de meilleurs Modeles. Les Anciens Satyriques étoient quelquefois fort libres dans leurs expreſſions : mais leur liberté ne reſſemble pas plus à la licence de Rocheſter, que la nudité d'un Indien à celle d'une femme ſans pudeur.

Whicherley aſpiroit à la réputation d'eſprit & de libertinage ; il y eſt parvenu : un uſage plus réglé de ſes talens l'auroit fait atteindre à la plaiſanterie inſtructive, c'eſt-à-dire,

à

à la vraie Comédie. Otway eut un génie fort heureusement tourné au pathétique ; mais il n'a connu, ni l'Art du Drame, ni les regles, encore plus essentielles, de la propriété & de la décence. Par une seule Piece, le Duc de Buchingham rendit un grand service à son siecle, & se fit beaucoup d'honneur à lui-même. Les Comtes de Mulgrave, de Dorset & de Roscommon, furent des Ecrivains de bon goût ; mais, en Poésie, comme en Prose, leurs productions sont foibles ou négligées. Le Marquis d'Halifax laisse voir un génie rafiné : il semble que, pour se faire un nom distingué dans la Littérature, il ne lui manquoit que du loisir, & d'avoir vécu dans un rang inférieur.

De tous les Ecrivains mémorables de ce tems, le Chevalier Temple (*a*) est presque le seul, qui ait su se garantir de l'inondation de vice & de licence, où la Nation fut comme abîmée. Son style, quoiqu'extrêmement négligé, & mêlé même de locutions étrangeres, a le mérite de plaire & d'intéresser. Cette teinture de vanité, qui se fait remarquer dans ses Ouvrages, leur sert comme de lustre. Elle fait connoître un caractere plein d'honneur & d'humanité ; & souvent, on se croit moins engagé dans la lecture d'un Livre, que dans la conversation d'un homme aimable.

Quoiqu'Hudibras ait été publié, & vraisemblablement composé pendant le regne de Charles, on peut supposer justement que Butler, comme Milton, appartint à l'âge précédent. Les Anglois n'ont pas d'Ouvrage, où l'esprit brille par un si grand nombre de traits justes, & peut-être inimitables ; cependant ils en ont plusieurs, qui donnent autant, ou plus de plaisir, dans une lecture entiere. Les allusions sont souvent obscures, éloignées ; & quoiqu'on eût peine à nommer quelqu'un, qui ait jamais eu l'art d'exprimer ses pensées en si peu de mots, l'Auteur est souvent trop prodigue de pensées sur un même sujet, & se jette ainsi dans un genre extraordinaire de prolixité. On admire combien d'érudition Butler introduit, de si bonne grace, dans un Ouvrage de plaisanterie & de caprice. Hudibras est peut-être une des plus savantes Compositions, qu'on puisse vanter dans aucune Langue. L'avantage

(*a*) Guillaume.

que la Caufe roïale tira ce Poëme, par l'expofition du Fanatifme & des faux prétextes du premier Parti Parlementaire, fut prodigieux. Charles eut le goût affez bon, pour être fenfiblement frappé du mérite de l'Ouvrage; il en favoit même une grande partie par cœur: cependant, foit négligence, foit défaut de libéralité, ou plus proprement de gratitude, il laiffa vivre dans l'obfcurité, & mourir dans le befoin, l'Auteur d'Hudibras, homme vertueux d'ailleurs & d'un caractere fans reproche. Dryden eft un autre exemple de la même négligence. Son Abfalon contribua manifeftement à la victoire que les Torys obtinrent fur les Whigs, après l'exclufion du Parlement; & cet important fervice, foutenu de fon génie, ne fut pas capable de lui procurer un établiffement, qui pût le mettre à couvert de la néceffité d'écrire pour *gagner du pain*. Otway, quoique Roïalifte ouvert, ne parvint pas même à s'en procurer par fes Ecrits, & fe vit réduit, par un fort fingulier, à mourir littéralement de faim. Tous ces traits jettent une grande tache fur la mémoire de Charles II, à qui l'on connoiffoit du difcernement, qui chériffoit le génie, qui ne ménageoit pas fon argent, mais qui ne s'éleva point à l'honneur de la vraie générofité.

FIN.





APPENDIX.

Pour les Regnes de JACQUES I. et de CHARLES I. et pour le PROTECTORAT.

QUoiqu'il ne manque rien, dans le texte, à l'éclairciſſement des faits, non plus qu'à la peinture des principaux caracteres, l'Auteur y a joint, en forme de preuves, quelques Pieces originales, qu'un Lecteur voit & conſulte toujours volontiers; & conformément à cette idée, on a cru pouvoir en ajouter quelques autres. Elles ſont rapportées toutes, par des renvois exacts, aux pages qu'elles regardent.

I. On n'a pû, ſans infidélité, faire ici le moindre changement au texte : mais qu'il ſoit permis de remarquer que M. Hume ne diſtingue pas aſſez le P. Garnet, de ceux qui firent l'aveu du complôt. Rapin même obſerve que ce Pere ne confeſſa rien; d'où il ſemble qu'on peut conclure que la déciſion que M. Hume rapporte, page 24, eſt une pure ſuppoſition, formée ſur les circonſtances. Voici l'obſervation de Rapin. Conſpiration des Poudres, *Tom. I. pag.* 29. & 24.

« Quelque-tems après, Oldcorne, aïant dit publiquement que le » mauvais ſuccès de la Conjuration n'en rendoit pas le deſſein moins » juſte, fut mis en priſon, condamné à mort & exécuté. Garnet, aïant » auſſi été arrêté, fut condamné au ſupplice des Traîtres, ſur les dé- » poſitions de ceux qui avoient déja été exécutés. Quelques-uns ont » dit qu'il avoit ſeulement avoué qu'il avoit bien entendu parler d'une » Conſpiration pour rétablir la Religion Catholique, mais qu'il n'en » avoit ſu aucun détail. D'autres ont prétendu que la Conjuration ne » lui avoit été révélée qu'en confeſſion, & qu'il n'étoit pas tenu de » la réveler. A l'égard de la déciſion de la page 24, le même Hiſto- » rien avoue qu'il n'en voudroit pas répondre, parce qu'il n'avoit pas » vû le Procès. *Hiſt. d'Anglet.* T, 7, *pages* 42 & 49.

Il eſt vrai que Jacques I. dans une Apologie, qu'il publia quelque-tems après, ſoutint que le Pere Garnet avoit été légitimement convaincu : mais on n'en étoit donc pas perſuadé auparavant, & les preuves n'en avoient pas été publiées, ſuivant l'uſage d'Angleterre, puiſque le Roi ne s'expliquoit ainſi qu'aſſez long-tems après l'exécution, & ſans parler du Procès. La réponſe du Pere Garnet à quelques Seigneurs Anglois, qui lui demanderent s'il approuveroit que l'Egliſe Romaine le mît au nombre de ſes Martyrs, ne ſemble prouver que de la modeſtie & de l'humilité. *Martyrem me* ! le fait-on répondre ; *o qualem martyrem* ! c'étoit dire clairement qu'il ne ſe croïoit pas digne de cet honneur. Cependant on en a voulu conclure qu'il étoit coupable & qu'il l'avoit reconnu. On trouvera ce trait dans une Lettre de Caſaubon, page 424, de l'Edition de 1709.

Démêlé des deux Favoris de Jacques I. *Tom. p. 77.*

II. On trouve de curieuſes circonſtances de ces démêlés, dans un petit ouvrage du Chevalier Antoine Wildon, intitulé : *La Cour & le Caractere du Roi Jacques I.* « Le Roi, dit l'Auteur, ſouhaita d'accorder ſes deux Favoris, pour ſe délivrer des importunités continuelles qu'il recevoit de leurs conteſtations & de celles de leurs Partiſans. Il crut que le meilleur moïen étoit d'obliger Villers à faire les avances, en demandant au Comte de Sommerſet ſa faveur & ſa protection. Le Chevalier May, Créature du Comte, mais qui ſe ménageoit beaucoup avec Villers, eut ordre d'aller le premier, & de lui dire, comme de lui-même, qu'il étoit informé de bonne part, que Villers devoit venir le voir, pour lui demander ſon amitié & ſa protection : qu'il lui conſeilloit de le bien recevoir, & qu'en donnant au Roi cette marque de complaiſance, il ſe maintiendroit dans une haute faveur, quoiqu'il ne dût pas ſe flatter de poſſeder ſeul le cœur du Roi. May trouva le Comte peu diſpoſé à ſuivre ſon conſeil, & ſe vit enfin obligé de lui dire nettement qu'il lui avoit parlé de la part du Roi, & qu'il le prioit de conſidérer à quoi un refus pouvoit l'expoſer. Une demie-heure après, Villers ſe rendit chez le Comte, & lui dit, qu'il venoit lui témoigner qu'il vouloit être ſon très-humble ſerviteur, dépendre entiérement de lui, & attendre de lui toute ſa fortune, & qu'il pouvoit être aſſuré que perſonne ne le ſerviroit plus fidellement que lui. A ce compliment ſoumis, le Comte répondit bruſquement, qu'il n'avoit que faire de ſon ſervice, qu'il ne

» prétendoit pas lui accorder d'autre faveur que celle de lui rompre » le cou lorsqu'il en touveroit l'occasion, & que c'étoit de quoi il pou- » voit se tenir assuré. Cette réponse piqua vivement le Roi, qui, dès » ce moment, résolut de se défaire du Comte de Sommerset

Conduite de Jacques avec le Comte de Sommerset. Tom.I.p. 71.

III. « Il est difficile de juger, si, supposé que le Comte eût marqué » plus de complaisance pour Villers, l'affaire d'Overbury seroit demeu- » rée ensevelie. Mais, quoique le Roi ne témoignât d'abord aucun » chagrin contre lui, & le traitât avec son amitié ordinaire; quelques » jours après, se trouvant à Royston, il envoïa, pendant la nuit, un » Courrier au Chevalier Edouard Cook, premier Juge du Roïaume, avec » une Lettre par laquelle il lui ordonnoit de signer un Ordre pour faire » arrêter le Comte de Sommerset, & de faire arrêter en même tems, à » Londres, la Comtesse sa Femme, Weston, Franklin, Madame Tur- » ner, & le Chevalier Ellys, Lieutenant de la Tour. Ce Courrier fut » renvoïé à Royston, à quatre heures du matin, avec un Officier de » Justice, qui étoit chargé de l'Ordre du Juge. En arrivant, cet Officier » trouva Sommerset prêt à partir pour Londres, & le Roi, qui, lui » tenant les bras au tour du cou, lui disoit affectueusement; quand est- » ce que je vous reverrai, Sommerset? Ce fut dans ce même tems, que » l'Officier présenta son Ordre à Sommerset, qui, après l'avoir lû, s'écria » que jamais on n'avoit fait un pareil affront, à un Pair du Roïaume, » que de l'arrêter en présence du Roi même. Le Roi, feignant d'igno- » rer de quoi il s'agissoit, & s'en étant informé, lui dit en riant: Non, » non, mon Ami, il faut que vous alliez vous présenter au Juge, car » s'il me faisoit citer moi-même, il faudroit que j'y allasse. Ensuite, il » l'accompagna jusqu'au Perron; & en descendant le degré, il le prioit » de retourner promptement, disant qu'il ne pouvoit vivre sans lui. » Dès que Sommerset fut dans son Carrosse, le Roi dit, en présence de » quelques personnes, qui l'attesterent, dans la suite; Va, le Diable » soit avec toi, je ne verrai plus ton visage. Dissimulation bien outrée; » mais ce Prince se délectoit dans des choses de cette nature.

« En arrivant à Londres, le Comte fut mis à la Tour. La Comtesse » & les autres Complices avoient été arrêtés pendant qu'il étoit en che- » min. Le même jour, le Juge Cook, s'étant rendu à Royston, le Roi » lui apprit tout ce qu'il avoit su de Tromball, & lui ordonna d'exa- » miner l'affaire à fond, sans aucune partialité. Il finit, en disant: Que

» la malédiction de Dieu tombe fur vous, & fur les vôtres, fi vous » épargnez les Coupables, & fur moi-même & ma poftérité, fi je par- » donne à aucun!

« Cook, aïant reçu un ordre fi précis, fut extrêmement actif. Quel- » ques uns même ont prétendu qu'il le fut trop, &c. La plûpart des » Accufés furent jugés dans les mois d'Octobre & de Novembre, furent » trouvés coupables, condamnés & exécutés... Le jugement du Comte » & de la Comteffe de Sommerfet fut différé jufqu'au mois de Mai de » l'année fuivante. Le Roi avoit fait affurer le Comte qu'il ne feroit pas » jugé. Auffi, quand le Lieutenant de la Tour alla lui annoncer qu'il » feroit jugé le lendemain, il répondit qu'abfolument il ne comparoî- » troit point, à moins qu'on ne le portât par force, devant la Cour, & » couché dans fon lit. Le Roi, en aïant été informé, lui fit dire qu'il ne » pouvoit pas l'empêcher de comparoître devant les Juges, mais qu'il em- » pêcheroit qu'on ne prononçât aucune Sentence contre lui. Ce fut par cet » artifice, qu'on obtint du Comte, Prifonnier, qu'il fe préfentât volontai- » rement à la Cour, où il fe défendit depuis huit heures du matin juf- » qu'à fept heures du foir; &, contre fon attente, on lui prononça fa » Sentence, qui le condamnoit à mort, comme coupable du meurtre » d'Overbury. La Comteffe, aïant été menée devant la Cour, ne fe dé- » fendit que par des torrens de larmes, qui infpirerent quelque pitié à » fes Juges, mais qui n'empêcherent point qu'elle ne fût auffi condamnée. » Après des repits, fouvent renouvellés, leurs Lettres de pardon ne leur » furent accordées qu'en 1624, quatre mois avant la mort du Roi. «

Epifcopat d'Ecoffe, Tom. I. pag. 84.

IV. On croit devoir ici, fur l'Epifcopat d'Ecoffe, des explications qui font fuppofées dans le texte. La Réformation fut admife en Ecoffe, par autorité publique, fous le regne de Marie, dans le cours de l'année 1560, immédiatement avant la mort de François II. & pendant que la Reine, fa veuve, étoit encore en France. Les premiers, qui embrafferent la Religion Réformée, en Ecoffe, fous les regnes précédens, effuïerent, jufqu'à ce tems, des perfécutions qui n'empêcherent pas que leur nombre ne s'accrût de jour en jour. Les Evêques fe croïant obligés en confcience de s'oppofer au progrès de la Réformation, il étoit impoffible que cette conduite ne leur attirât point la haîne des Réformés. Auffi le décret des Etats, qui autorifoit le changement, ne fut pas plûtôt porté, que les Evêques perdirent leur crédit & leur autorité. On conçoit

que le plan, sur lequel on avoit réglé le Gouvernement de la nouvelle Eglise, ne pouvoit être favorable à l'Episcopat : on s'y étoit conformé à la discipline des Eglises Schismatiques. Les Réformés haïssoient trop les Evêques, pour vouloir demeurer sous leur joug, d'autant plus qu'il n'y eut qu'un très-petit nombre de Prélats, qui voulussent acquiescer au changement de Religion. Ce Conseil ordonna seulement en leur faveur, que ceux d'entr'eux, qui voudroient embrasser la Réformation, jouiroient de leurs revenus, à condition d'entretenir les Ministres; ce qui marquoit bien qu'en leur conservant leurs revenus, on n'étoit pas dans l'intention de leur conserver le Gouvernement de l'Eglise. Il n'en avoit pas été de même, en Angleterre, lorsque la Réformation s'y étoit introduite, sous le regne d'Edourd VI. Loin que les Anglois fussent prévenus contre les Evêques, ils devoient reconnoître, au contraire, que c'étoit par le secours des principaux Prélats que la Réformation s'étoit établie. Ils n'avoient donc aucune raison de haîne ou de politique, pour rejetter le Gouvernement Episcopal; mais en Ecosse, les passions & la politique demandoient qu'on se délivrât du joug des Evêques, dont la plûpart s'opposoient de tout leur pouvoir à la Réformation. Ainsi, on établit d'abord des Presbyteres & des Synodes, & des Synodes Nationaux, ou Assemblées générales Ecclésiastiques, auxquelles on commit le soin de régler la discipline.

Ces Assemblées générales eurent d'abord, ou peut-être usurperent une grande autorité. Il étoit même nécessaire à leurs intérêts, qu'elles en eussent beaucoup, pour soutenir la Réformation contre les attaques perpétuelles de ses Ennemis. La Reine Marie, qui rentra bien-tôt après en Ecosse, étoit Catholique, zélée, & plusieurs des principaux Seigneurs l'étoient aussi. Ainsi le Parti Catholique étoit encore en état d'apporter de grands obstacles au progrès de la nouvelle Religion. D'un autre côté, l'Assemblée générale, qui n'étoit alors composée que de Ministres, soutenoit vigoureusement ses principes, malgré les efforts du Parti Catholique. Cependant, quoiqu'elle travaillât ardemment à faire abolir l'Episcopat par autorité publique, elle ne pouvoit obtenir du Parlement un Acte exprès & précis. En 1566, elle approuva solemnellement la discipline de l'Eglise de Suisse, & l'égalité entre les Ministres. C'en étoit assez pour renverser tout d'un coup le pouvoir spirituel des Evêques, mais non pour les dépouiller de leurs privileges temporels. Ainsi, depuis 1561, jusqu'à la déposition de Marie en 1567, la condition des Evêques se trouva fort incertaine. Ils jouissoient de leurs revenus, ils assistoient

au Parlement; mais leur Jurisdiction spirituelle étoit reconnue de peu de personnes. Quoique l'Assemblée générale se fût déclarée pour le Gouvernement Presbytérien, le Parlement n'avoit encore rien décidé. La condition des Evêques étoit assez triste, puisque le Peuple, qui avoit une grande vénération pour l'Assemblée générale, ne les reconnoissoit plus pour Pasteurs, depuis qu'elle les avoit condamnés. Ainsi quoique leur autorité spirituelle n'eût pas été expressément abrogée par le Parlement, elle se trouvoit comme réduite à rien, puisqu'ils ne pouvoient pas l'exercer. C'est ce qui a donné lieu à beaucoup de contestations historiques sur l'Episcopat d'Ecosse; les uns aïant prétendu qu'il y avoit été entiérement aboli, & les autres qu'il y avoit toujours été conservé. S'il doit paroître étrange qu'on ait disputé sur un fait de cette nature, il ne l'est pas moins que le Parlement Ecossois ait attendu plus de trente ans, à fixer le Gouvernement de l'Eglise par autorité. On sent combien il est nécessaire d'en expliquer les raisons, sans quoi il n'est pas aisé de comprendre les causes des troubles de ce Roïaume, pendant les Regnes de Jacques I. & de Charles I. Mais ce détail demande une observation préliminaire: c'est qu'il faut distinguer le *Bénéfice* de l'*Office* des Evêques. On doit entendre, par le Bénéfice les Revenus, les Terres, les Honneurs, les Privileges, les Prérogatives des Evêques; en un mot, tout ce qu'il y a de temporel attaché à cette dignité. L'office est la Jurisdiction & les Fonctions spirituelles des Evêques. Sans cette distinction, on entendroit mal les disputes sur cette matiere.

On a donc vu, que depuis l'année 1560, que la Réformation fut établie en Ecosse, jusqu'à l'année 1609, l'Eglise de ce Roïaume fut gouvernée par des Presbyteres, des Synodes Diocésains & Provinciaux, des Assemblées générales; & l'on y avoit même établi des Surintendans, qui subsisterent jusqu'en 1575. Les Assemblées générales, pendant plus de trente ans, ont toujours rejetté le Gouvernement Episcopal; & pendant tout ce tems-là, elles ont demandé & sollicité l'abolution de l'Episcopat, tant pour le Temporel, que pour le Spirituel. Cependant, depuis le commencement de la Réformation, jusqu'en 1592, on ne peut produire aucun Acte exprès du Parlement, soit pour l'approbation ou la rejection de l'Episcopat, soit pour celle du Gouvernement Presbytérien, si l'on excepte l'intervalle entre les années 1571 & 1575, dont on parlera bientôt.

Si les Assemblées générales s'étoient bornées à demander que l'Episcopat

copat fût aboli, quant aux fonctions ſpirituelles, il y a beaucoup d'apparence qu'elles l'auroient facilement obtenu. Mais, après avoir abrogé l'Epiſcopat, autant qu'il dépendoit d'elles, par rapport au ſpirituel, elles ne ſe contentoient pas de demander que leurs Actes fuſſent confirmés par le Parlement : elles demandoient auſſi que le nom d'Evêque fût aboli, & que les Evêques fuſſent dépouillés de toutes ſortes d'honneur & de privilèges temporels ; comme du droit d'aſſiſter au Parlement & autres. Mais la Cour s'y oppoſa conſtamment, parce que les Evêchés & les Abbaïes étant à la nomination du Roi, il pouvoit preſque compter ſur autant de voix, dans le Parlement, qu'il y avoit d'Evêques & d'Abbés. C'étoit auſſi par cette raiſon que la Cour emploïoit ſes intrigues, pour empêcher que le Parlement n'abolît, par aucun acte, le Gouvernement Preſbytérien, & n'abrogeât la Juriſdiction ſpirituelle des Evêques : elle comprenoit bien que ce ſeroit un degré pour parvenir à les dépouiller de leurs honneurs temporels. Ainſi les noms & les titres d'Evêque & d'Abbé ſubſiſtoient toujours. Ces Prélats ne ceſſoient point de poſſeder les Terres annexées à leurs Bénéfices, & jouiſſoient de leurs anciens droits, quoique l'office fût réellement éteint. Cela eſt ſi vrai, à l'égard des Abbés, qu'il n'y a aucune conteſtation ſur ce point. Les Abbaïes n'étoient plus poſſédées que par des Laïques, qui ne laiſſoient pas d'aſſiſter au Parlement ſous le nom & la qualité d'Abbés. A l'égard des Evêques, c'eſt ce qui n'eſt pas ſi clair, parce que les titres d Evêques étoient toujours conférés à des Eccléſiaſtiques. Si la Cour avoit diſpoſé des Evêchés, en faveur des Laïques, elle auroit donné trop d'avantage à l'Aſſemblée générale, qui ne demandoit qu'un prétexte plauſible pour preſſer l'abolition du temporel des Evêques. Ainſi l'on peut dire avec raiſon qu'en un même tems il y avoit des Evêques en Ecoſſe, & qu'il n'y en avoit pas. C'eſt ſur la confuſion des deux Etats, le ſpirituel & le temporel des Evêques, que roulent toutes les objections qu'on peut faire ſur cette matiere.

D'un autre côté, il faut diſtinguer les diverſes conjonctures où l'Ecoſſe s'eſt trouvée depuis le commencement de la Réformation, ſous le regne de Marie, ſous celui de Jacques, pendant ſa minorité, ſous le même Roi depuis qu'il eût pris les rênes du Gouvernement, enfin, ſous le même encore, lorſqu'il fut devenu Roi d'Angleterre. La condition des Evêques a dépendu, pendant tout ce tems, des intérêts de ceux qui avoient en main l'adminiſtration.

Le Regne de Marie continua, juſqu'en 1567. Cette Princeſſe étoit

Catholique zélée ; & cependant, tandis que le Comte de Murray, son Frere bâtard, eut quelque crédit près d'elle, la nouvelle Religion ne reçut aucune atteinte. Mais sur la fin de son regne, sous le ministere du Comte de Botwell, l'Assemblée générale perdit quelque chose de son crédit : ce qui n'empêcha point qu'en 1566, elle ne fît le décret, qui introduisoit la discipline des Eglises de Suisse, & l'égalité des Ministres, qui détruisoit entiérement l'Episcopat. Mais la Reine, faisant peu de cas de ce Décret, rétablit hautement l'Archevêque de St André, malgré les oppositions de l'Assemblée générale.

Tout le tems, qui s'écoula entre la déposition de la Reine Marie en 1567, jusqu'en 1575, fut un tems de troubles & de divisions, sous le Gouvernement de divers Regens dont l'autorité n'étoit pas bien affermie. Il étoit bien difficile alors, que le Parlement pût travailler efficacement à regler la discipline Ecclésiastique. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il ne rejetta pas celle qui étoit établie par l'Assemblée générale, quoiqu'il n'y donnât pas un consentement actuel. D'ailleurs, en 1572 & 1575, des intérêts particuliers porterent le Régent à faire passer, au Parlement, quelques Actes favorables à l'Episcopat, mais qui furent révoqués dans la suite. Ajoutez que ceux, qui ont cité ces Actes, les ont tronqués, en passant sous silence les Sur-Intendans, qui y étoient joints aux Evêques ; d'où l'on peut inférer que les Evêques n'étoient autorisés dans les fonctions qu'on approuvoit, que comme Commissaires du Parlement.

A la majorité de Jacques VI. ou du moins lorsqu'il gouverna par lui-même, quoiqu'il ne fût pas véritablement majeur à la mort du Comte de Morton, qui fut décapité en 1581, le Duc de Lenox & le Comte d'Aran gouvernerent absolument ce même Prince. Ils furent chassés, dans la suite, par les Ruthwens ; mais le Roi rappella le Comte d'Aran, qui redevint plus puissant & plus impérieux que jamais. On ne doute point que le projet de ce Favori ne fût de détacher le Roi son Maître des intérêts de l'Angleterre, & de favoriser le projet, formé par le Duc de Guise, d'attaquer Elisabeth par l'Ecosse. L'intérêt du Favori étoit donc de reprimer l'excessif crédit de l'Assemblée générale, qui s'opposoit à l'exécution de ce plan : & le meilleur moïen, pour y réussir, étoit non-seulement de protéger les Evêques, mais encore de leur procurer de l'autorité sur les Ministres Presbytériens : ce fut dans cette vue qu'il fit passer, dans le Parlement de 1584, quatre Actes ;

dont le but étoit d'abolir les Assemblées générales & le Gouvernement Presbytérien, & de rétablir l'Episcopat. Mais il faut observer; 1°. Que ces Actes furent faits pandant l'administration du Comte d'Aran, qui avoit formé le projet de faire entrer une Armée Catholique en Ecosse; 2°. Que l'Assemblée générale protesta solemnellement contre ces Actes, soutenant qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi & du Parlement, de regler ou de changer le Gouvernement de l'Eglise sans le consentement de l'Eglise même; 3°. Que ces quatre Actes furent revoqués par le Parlement en 1592.

Jacques VI, délivré de la tutele du Comte d'Aran, prit une autre idée de ses intérêts, & se désista, en 1587, des projets chimériques que ce Favori lui avoit inspirés. Quoiqu'au commencement de la même année, Elisabeth eût fait couper la tête à Marie, mere de Jacques, il en étoit consolé par l'espérance de posséder, quelque jour, la Couronne d'Angleterre, qu'il craignoit de ne pas obtenir s'il continuoit de former des projets contre la nouvelle Religion. Ce fut dans cette même année, qu'il donna son consentement au fameux Acte, qu'on nomma *l'Acte d'Annexation*, parce « qu'il annexoit à la Couronne les » Seigneuries & Boronnies appartenant aux Evêques, aux Abbés & aux » Prieurs; réservant néanmoins, à ceux qui avoient les titres des grands » Bénéfices, les principaux Châteaux dont ils étoient en possession ». On peut inferer de cet Acte, qu'en dépouillant les Evêques de leurs Terres, on les privoit en même-tems du droit d'assister au Parlement, puisque ce droit n'étoit fondé que sur la possession du Bénéfice. Il semble même que depuis ce tems, on commença à donner le titre d'Evêques à des Laïques; ce qui ne leur conferoit que la possession d'un Château qui avoit appartenu à l'Evêché. Du moins, on trouve que peu de tems après, l'Evêché de Caithness étant venu à vaquer, par la mort de Robert, Comte de la Marche, Oncle du Roi, l'Assemblée générale pria le Roi de ne pas conferer cet Evêché à un Ecclésiastique.

Enfin, en 1592, le Parlement révoqua & annulla, non seulement les Actes de 1584, mais encore tous ceux qui étoient contraires à la discipline établie. « Il approuva, ratifia, & établit les Assemblées » générales, les Synodes, les Presbyteres, en un mot, le Gouvernement » Presbytérien, nonobstant tous Actes, Statuts, Loix civiles ou mu- » nicipales faites au contraire. Il abrogea tous les Actes qui accordoient » des Commissaires aux Evêques ou autres Juges Ecclésiastiques, &

» ordonna que toutes les préſentations ſeroient faites aux Preſbyteres »

Cet Acte fut confirmé, en 1593, & le pouvoir des Preſbyteres fut ſolemnellement reconnu par l'Acte 129 du Parlement de 1595. Que pouvoit-on faire de plus pour abolir entierement l'Epiſcopat? Par l'Acte de 1587, les Evêques avoient perdu leurs Terres. Par celui de 1692, ils perdoient toutes ſorte de Juriſdiction; car il n'étoit pas poſſible d'accorder le pouvoir des Preſbyteres & des Aſſemblées générales avec la Juriſdiction épiſcopale. Cependant il ſe trouvoit encore des Particuliers qui portoient le nom d'Evêque, parce qu'ils poſſédoient des Châteaux qui avoient autrefois appartenu aux Evêchés. On ne voit pas à quel autre titre ils auroient pû porter ce nom. Il y a même beaucoup d'apparence que pluſieurs de ces ſortes d'Evêchés étoient entre les mains des Laïques. C'eſt du moins un fait certain à l'égard des Abbaïes & des Prieurés.

Mais les choſes ne demeurerent par long-tems ſur ce pied. Soit que les Aſſemblées générales uſurpaſſent trop d'autorité, depuis qu'elles étoient délivrées des Evêques, ou par qeulque autre raiſon, le Roi forma de nouveaux projets, & réſolut de rétablir les Evêques. En ce tems, la Cour avoit tant d'influence ſur le Parlement, que preſque toutes ſes volontés y étoient ſuivies. Elle obtint, en 1597, un Acte de cette Aſſembée, qui accordoit » à toute l'Egliſe le privilege de donner ſa voix » dans le Parlement, & pour toute l'Egliſe, c'eſt-à-dire en ſon nom, aux » Evêques & aux Abbés, comme avant la Réformation. Quant aux Fonc- » tions ſpirituelles des Evêques, le Parlement s'en rapportoit au Roi & » à l'Aſſemblée générale, ne prétendant point porter de préjudice aux » Aſſemblées générales, Synodes, Seſſions, Preſbyteres, ni à la diſcipli- » ne établie de l'Egliſe». Cet Acte fait voir que les Evêques avoient perdu leur droit de ſéance au Parlement, puiſqu'il fallut le leur rendre. En vertu de cet Acte, ils reprirent place dans cette Aſſemblée; & l'on remarque même que Robert Spotſwood, Laïque, y aſſiſta comme Abbé. Cette fois, le Roi parut ſe contenter d'avoir fait rentrer les Evêques & les Abbés dans le Parlement: mais la ſuite fera voir qu'il pouſſa ſes vues plus loin.

Cependant, comme l'Aſſemblée générale continuoit de s'oppoſer fortement à l'élévation des Eccléſiaſtiques aux poſtes civils & d'autorité, & que le Peuple paroiſſoit plus diſpoſé à ſuivre les déciſions de l'Aſſemblée générale que celles du Parlement, il étoit à craindre que cette diſſenſion n'excitât enfin des troubles dans le Roïaume. Le Roi, pour pré-

venir cet inconvénient, fit presser si vivement l'Assemblée générale, qui se tint à Montrose en 1600, de consentir à ce qui avoit été accordé aux Evêques par le Parlement de 1597, qu'elle se vit réduite à la nécessité, ou d'avoir cette complaisance, ou de rompre entiérement avec lui. Elle approuva donc cet Acte, mais sous certaines conditions, dont la substance étoit que les Evêques n'agiroient, dans le Parlement, que comme Députés ou Commissaires de l'Eglise, & qu'ils seroient soumis à l'Assemblée générale. Ces conditions, qui furent insérées dans l'Acte de Parlement, fait pour confirmer celui de 1597, font connoître qu'elle étoit l'intention de l'Assemblée de Montrose, en consentant que les Evêques rentrassent au Parlement. Ils en prirent ce qui leur étoit avantageux, c'est-à-dire, le consentement aux priviléges qui leur étoient accordés; mais ils n'exécuterent aucune des conditions qui leur étoient imposées.

Aussi-tôt que Jacques se vit sur le Trone d'Angleterre, il se proposa d'établir, dans l'Eglise d'Ecosse, la Discipline & la hiérarchie de l'Eglise Anglicane. Il falloit, pour le succès de cette vue, rétablir nécessairement les Evêques dans tous les droits dont ils avoient joui avant la Réformation. Son crédit, dans le Parlement Ecossois, quoique fort grand pendant les dernieres années, n'avoit point approché de ce qu'il fut, lorsqu'aïant joint la Couronne d'Angleterre à celle d'Ecosse, il se vit en état de distribuer, à ses anciens Sujets, des graces & des faveurs qu'il n'auroit pû leur accorder dans leur Païs. On a vu, dans l'Histoire de son Regne, que ces libéralités exciterent les plaintes des Anglois: mais elles rendirent le Parlement d'Ecosse si soumis à toutes ses volontés, qu'en 1606, il en obtint un Acte, qui portoit: « que la Police ancienne & fondamentale, » consistant dans le maintien des trois Etats du Parlement, avoit beau- » coup dégénéré, & se trouvoit presque abolie; spécialement par l'abo- « lition indirecte de l'Etat des Evêques, que l'Acte d'annexation avoit » produit quoique l'intention du Roi & du Parlement n'eût jamais été » que ledit état des Evêques, si nécessaire pour constituer le Parlement, » fût supprimé en aucune maniere; & que néanmoins les Evêques étoient » tombés dans la pauvreté par la soustraction de leurs revenus: que par » cette raison, il étoit ordonné que ledit état seroit rétabli dans ses an- » ciens honneurs, dignités, prérogatives, priviléges, terres, rentes, re- » venus: tels qu'ils étoient dans l'Eglise Réformée avant l'Acte d'Annexa- » tion ». Le même Acte cassoit & annulloit tous les Actes précédens, faits au préjudice des Evêques.

n'en accordoit plus que très-rarement; ou, s'il en accordoit quelquefois, ce n'étoit qu'après avoir pris toutes les précautions néceſſaires pour s'aſſurer que les Evêques en ſeroient les Directeurs & les Maîtres. En 1617, il obtint encore, du Parlement, un Acte, par lequel il étoit ordonné que les Evêques ſeroient élus par les Chapitres, & conſacrés ſuivant les anciens Rites.

Tel étoit l'état où Jacques avoit rétabli l'Epiſcopat en Ecoſſe: lorſque ſon Succeſſeur, aïant entrepris d'y introduire la Liturgie & les Canons Anglois, y cauſa les troubles qui donnerent naiſſance aux Tables, au Covenant, c'eſt-à-dire, à la ſource de tous les déſaſtres de ſon regne.

Négociation pour le Mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Eſpagne, *Tom.* I. *p.* 136.

V. On trouve dans Wilſon, *pag.* [215.] & dans Ruſworth, [*Tom. I. pag.* 71.] une Lettre de Philippe IV. au Comte d'Olivarez, par laquelle il paroît que la Cour d'Eſpagne avoit toûjours eu beaucoup d'éloignement pour le mariage. Elle eſt du 4 Novembre 1622.

» Le Roi mon Pere déclara, dans ſon lit de mort, qu'il n'avoit jamais » eu intention de donner l'Infante Donna Maria, ma fœur, au Prince » de Galles. Dom Baltazar votre Oncle le ſavoit bien; & c'eſt pour » cela qu'il ne traita jamais de ce mariage qu'en vue de gagner du tems. » Il eſt néanmoins ſi avancé, malgré la répugnance de l'Infante, qu'il » eſt tems de chercher quelque moïen pour le rompre. Je ſouhaite » donc que vous trouviez quelque expédient pour parvenir à ce but, » & je vous appuirai. Mais ſur toutes choſes, il faut tâcher de ſatisfaire » le Roi de la Grande Bretagne, qui mérite bien qu'on ait des égards » pour lui. Je ſerai content de tout ce qu'on pourra faire en ſa faveur, » pourvu que ce ne ſoit pas le mariage.

Le Comte d'Olivarez, dans ſa réponſe qu'on cite auſſi, convint que le feu Roi n'avoit jamais eu intention de conclure ce mariage, mais ſeulement d'ameuſer le Roi d'Angleterre, à cauſe de la ſituation des affaires du Palatinat & des Païs-Bas. Il ajoute même que l'Infante étoit réſolue de ſe retirer dans un Monaſtere, dès qu'on la preſſeroit ſur ce ſujet.

Rapin obſerve trois époques, « qui pour n'avoir été bien diſtinguées, » dit-il, ſont cauſe que les Hiſtoriens ont laiſſé là-deſſus beaucoup » d'obſcurité. Depuis 1616, juſqu'au mois de Novembre 1622, la Cour » d'Eſpagne n'eut pas d'autre intention que d'amuſer le Roi Jacques. » Depuis ce dernier tems juſqu'au 25 Janvier 1623, où cette Cour fit

„ remettre au Comte de Briftol, tous les articles fignés avec les apoftil-
„ les de Rome. il femble qu'elle ne s étoit déterminée, au mariage, qu'en
„ cas qu'elle pût obtenir certains avantages pour la Religion Romaine.
„ Enfin, depuis que les articles, fignés du Roi d'Angleterre & du Prince,
„ lui eurent affuré ce qu'elle fouhaitoit, fa réfolution fut fixe ».

Articles du Traité de Mariage de Charles I. avec la Princeffe de France. *T. I. pag.* 191. & 221.

VI. Ce Traité fe trouve dans les Hiftoriens Anglois, & mérite d'être mis ici fous les yeux du Lecteur, autant pour fa fingularité, que parce que c'eft le dernier mariage d'une Princeffe de France avec un Roi d'Angleterre. Il contient trente Articles publics & trois fecrets.

1. Le Roi très-Chrétien, pour donner ce qu'il doit à fa dignité & fa piété, & pour pouvoir traiter de ce mariage en sûreté de confcience, fe charge d'obtenir la Difpenfe du Pape, dans trois mois.

2. Les Articles & Conditions étant fignés, le Roi de la Grande-Bretagne commettra telles perfonnes de qualité qu'il lui plaira, pour fiancer Madame, au nom du Prince fon Fils, felon la forme accoutumée dans l'Eglife Catholique, Apoftolique & Romaine.

3. Le mariage fe célébrera en France, felon l'ordre abfervé dans le mariage du feu Roi avec la Reine Marguerite, & dans celui de la Ducheffe de Bar.

4. Après la célébration, Madame fera conduite, aux frais de Sa Majefté très-Chrétienne, jufqu'à Calais, où elle fera confignée entre les mains de celui qui fera commis pour le Roi de la Grande-Bretagne.

5. De Calais en Angleterre, elle fera défraïée par le Roi de la Grande Bretagne, & tout fe fera, de part & d'autre, comme il eft convenable à une Princeffe de la Maifon de France, conjointe par mariage à l'Héritier de la grande-Bretagne.

6. Le mariage étant célébré en France, & Madame étant arrivée en Angleterre, on fixera un jour où le Roi de la Grande Bretagne, le Prince fon fils, & Madame fa Femme, étant dans une Salle du Palais du Roi, parés felon leur dignité, on fera lecture publique du Contrat & de l'Inftrument authentique de la célébration du mariage, comme auffi des Procurations en vertu defquelles il aura été célébré. Après cela, ledit Contrat fera de nouveau ratifié par le Roi & par le Prince fon Fils, en préfence de ceux que le Roi très-Chrétien aura commis, & des Grands de la Grande-Bretagne qui fe trouveront préfents,

préſens à cette action, dans laquelle on ne ſera intervenir aucune cérémonie Eccléſiaſtique.

7. Le libre exercice de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſera accordé à Madame, comme auſſi à tous les Enfans qui naîtront dudit mariage.

8. Madame aura une Chapelle dans toutes les Maiſons roïales, & en quelque lieu des Etats du Roi de la Grande-Bretagne, où elle ſe trouvera, ou ſera ſa réſidence.

9. Ladite Chapelle ſera ornée comme il appartient, & le ſoin & la garde en ſeront commis, par Madame, à ceux qu'il lui plaira de choiſir. La prédication de la Parole de Dieu, & l'adminiſtration des Sacremens y ſeront entiérement libres, & la Meſſe & tous les Offices divins s'y célébreront ſolemnellement ſelon l'uſage Romain. Tous les Jubilés & Indulgences, que Madame obtiendra, pourront y être gagnés. Il ſera auſſi donné un Cimetiere, dans la Ville de Londres, pour y enterrer, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine, ceux de la ſuite de Madame qui viendront à mourir: ce qui ſe fera modeſtement. Ledit Cimetiere ſera fermé, enſorte qu'il ne puiſſe pas être profané.

10. Madame aura un Evêque, pour ſon Grand Aumônier, qui aura toute autorité & juriſdiction néceſſaire pour les cauſes concernant la Religion, & qui pourra procéder, ſelon les Conſtitutions Canoniques, contre ceux qui ſeront ſous ſa charge. Et en cas que la Cour Séculiere ſe ſaiſiſſe de quelqu'un deſdits Eccléſiaſtiques, pour quelque crime d'Etat, & qu'elle ait fait informer contre lui, elle le renverra audit Evêque, avec les informations & procédures; & ledit Evêque, après l'avoir dégradé, le remettra entre les mains de la Cour Séculiere. Pour toutes autres fautes, la Cour Séculiere renverra ledit Eccléſiaſtique à l'Evêque, lequel procédera contre lui, ſelon les Conſtitutions Canoniques. Et en cas d'abſence ou de maladie dudit Evêque, celui qu'il commettra pour ſon Grand Vicaire, aura le même pouvoir.

11. Madame aura, dans ſa Maiſon, vingt-huit Prêtres, ou Eccléſiaſtiques, y compris les Aumôniers & Chapelains, pour deſſervir ſa Chapelle; &, s'il y en a de Réguliers, ils pourront porter l'habit de leur Ordre.

12. Le Roi & le Prince s'obligeront, par ſerment, à ne faire aucune tentative, de quelque maniere que ce puiſſe être, pour porter Madame

à renoncer à la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, ou pour l'engager à aucune choſe qui y ſoit contraire.

13. La Maiſon de Madame ſera compoſée avec autant de dignité, & d'un auſſi grand nombre d'Officiers, qu'aucune Princeſſe de Galles en ait jamais eu, & de même qu'il avoit été convenu pour le mariage du Séréniſſime Prince avec l'Infante d'Eſpagne.

14. Tous les Domeſtiques, que Madame amenera en Angleterre, ſeront Catholiques & François, choiſis par le Roi très-Chrétien; & à la place de ceux qui mourront, elle en prendra d'autres Catholiques & François, avec le conſentement du Roi de la Grande-Bretagne.

15. Les Domeſtiques de Madame feront au Roi, aux Princes & à Madame, le ferment qui ſuit: « Je jure & promets que je ſerai fidele » au Roi de la Grande-Bretagne, au Séréniſſime Prince Charles, » & à Madame Henriette Marie, Fille de France, & que je tiendrai » fidellement & inviolablement ce que je promets: & ſi je connois qu'on » veuille attenter quelque choſe contre les Perſonnes des ſuſdits Roi, » Prince, & Madame, ou contre l'Etat, ou contre le bien public des » Roïaumes dudit Roi, je le dénoncerai aux ſuſdit Roi, Princes & » Madame, ou à ceux qui en auront charge».

16. La Dot de Madame ſera de huit cens mille écus, de trois livres pieces, monnoie de France, dont le Roi très-Chrétien fera délivrer la moitié, la veille des Epouſailles, dans la Ville de Londres, & l'autre moitié dans un an après le premier paiement.

17. Si le Prince décede avant Madame, ſans Enfans, l'entiere dot ſera reſtituée à Madame, pour en diſpoſer à ſa volonté, ſoit qu'elle demeure en Angleterre, ou qu'elle retourne en France; auquel dernier cas, elle pourra la remporter avec elle.

18. Mais s'il y a des Enfans, ladite reſtitution ne ſera que de deux tiers de la dot, l'autre tiers reſtant pour les Enfans, ſoit que Madame repaſſe en France, ou qu'elle demeure en Angleterre: mais en ce cas, on lui paiera la rente au denier vingt.

19. Les Enfans, qui naîtront de ce mariage, ſeront élevés par Madame leur Mere; à moins qu'elle ne ſe marie: auquel cas les Enfans du ſecond lit, y auront part comme ceux du premier.

20. Si Madame décede la premiere, ſans Enfans, le Roi très-Chrétien accorde, qu'en ce cas, la moitié ſeulement de la dot lui ſoit reſti-

tuée : &, s'il y a des Enfans, toute la dot sera acquise aux Enfans.

21. Le douaire de Madame sera de soixante mille écus, monnoie de France, lequel lui sera assigné par la Roi de la Grande-Bretagne.

22. Le Roi de la Grande-Bretagne donnera à Madame, en faveur du mariage, des bagues & joïaux, pour la valeur de cinquante mille écus; lesquels joïaux demeureront à Madame en propre, comme ceux qu'elle a présentement, ou qui lui seront donnés ci-après.

23. Le Roi de la Grande-Bretagne sera tenu d'entretenir Madame & sa Maison; & en cas qu'elle devienne veuve, elle jouira de la dot & de son douaire, & des autres choses à elle accordées.

24. En cas que le Prince meure le premier, sans Enfans, Madame jouira librement, en quelque lieu qu'elle veuille demeurer, de son douaire lequel lui sera assigné en Terres, Châteaux ou Maisons, dont l'une sera telle, qu'elle y puisse faire sa résidence ordinaire, & meublée comme il appartient à une Princesse de sa qualité.

25. Madame aura la libre disposition des Offices & Bénéfices desdites Terres, dont l'une, au moins, aura titre de Duché ou de Comté.

26. Il sera permis à Madame, soit qu'elle ait des Enfans ou non, de retourner en France, d'y porter ses Meubles, ses bagues, ses joïaux & sa dot, selon qu'il est spécifié dans les articles précédens : & en ce cas, le Roi d'Angleterre sera tenu de la faire reconduire à ses dépens à Calais, convenablement & selon sa qualité.

27. Madame renoncera à toutes Successions, paternelles, maternelles & Collatérales, quant aux Terres Souveraines & autres Terres du Domaine roïal sujettes à reversion, par appanage ou autrement.

28. Le Contrat de Mariage sera enregistré à la Cour du Parlement de Paris, & ratifié par le Parlement d'Angleterre, & enregistré dans les Justices ordinaires. Et promettront ledit Roi & Prince, de ne contrevenir à aucune clause ou condition du même Contrat.

29. De plus, il est convenu que celui des deux Rois, qui refusera d'accomplir le présent Traité, sera tenu de païer à l'autre la somme de quatre cens mille écus, comme peine du dédit.

Articles particuliers ou secrets.

1. Que les Catholiques, tant Ecclésiastiques que Séculiers, qui ont

été arrêtés en Angleterre depuis le dernier Edit donné par le Roi de la Grande-Bretagne, seront tous mis en liberté.

2. Que les Catholiques Anglois ne seront plus recherchés pour leur Religion.

3. Que ce qui sera trouvé, en nature, des biens saisis sur les Catholiques, tant Ecclésiastiques que Séculiers, depuis le dernier Edit, sera restitué.

Ce Traité fut signé à Paris, le 10 Novembre 1624. M. de Lomenie, Secrétaire d'Etat, fut envoïé à Londres, pour le voir jurer par le Roi & par le Prince : mais la Dispense de Rome aïant traîné si long-tems, que la Cour de France fut obligée de déclarer au Pape qu'on s'en passeroit, s'il différoit plus long-tems, il ne fut célébré à Paris, que l'année suivante, c'est-à-dire, après la mort de Jacques. La cérémonie se fit sur un théâtre, dressé devant l'Eglise de Notre-Dame ; & ce fut le Duc de Chevreuse, qui fit l'Office de Procureur du Roi d'Angleterre. Le Duc de Buckingham fut envoïé en France, pour y aller recevoir la Reine, & la conduire au Roi son Mari. Elle arriva le 21 de Juin à Douvres, où le Roi la reçut ; & le même jour le mariage fut consommé à Cantorbéry. Le 26 du même mois, le Roi & la Reine firent leur Entrée à Londres.

On observe que non-seulement la dispense d'Urbain VIII se fit attendre jusqu'à l'année suivante ; mais qu'on y vit, avec surprise, deux conditions nouvelles, qui n'étoient pas dans le Traité : l'une que les Domestiques, des Enfans qui naîtroient du mariage, seroient Catholiques ; l'autre, que la Princesse en auroit la nomination. Ce fut, dit-on, le Pere de Berulle, chargé de la négociation à Rome, qui conseilla au Pape d'ajouter ces deux Articles. Ils furent acceptés en Angleterre, après quelques difficultés.

Covenant d'Ecosse *Tom. I. pag.* 305.

VII. Pour bien comprendre ce que c'étoit que cet Acte, il faut savoir, qu'en 1580, pendant qu'on soupçonnoit le Duc de Lenox & le Comte d'Aran, Favoris du Roi, d'avoir de mauvais desseins contre la Religion Protestante, qui avoit été admise en Ecosse sous le Regne de Marie, en 1560, immédiatement avant la mort de François II, & pendant que sa veuve étoit encore en France, sur le modele de Geneve & de Suisse, c'est-à-dire, sans Episcopat, quoique les Evêques fussent encore soufferts dans le Païs, mais sans fonctions spirituelles ; en 1580,

dis-je l'Assemblée générale aiant jugé nécessaire de dresser une Confession de Foi, & de la faire souscrire par tous les Sujets, & par le Roi même auquel il avoit présenté une très-humble Requête sur ce sujet, Jacques, qui régnoit alors, ne pouvant rejetter cette demande, sans confirmer le Peuple dans ses soupçons, ce qui auroit pû produire de dangereux effets signa lui-même la Confession de Foi, & donna ses ordres pour la faire signer par tous ses Sujets sans distinction. Cela se fit dans les années 1580 & 1581; & les Souscriptions furent renouvellées en 1590, avec l'addition d'une clause, par laquelle les Souscrivans s'engagoient à maintenir la Religion Protestante & la Personne du Roi.

Ce fut cette Confession de Foi, de l'année 1580, qu'on renouvella ici par ordre de la Table générale, & qui fut présentée à toutes sortes de gens pour la signer. Jusques-là, Charles n'avoit pas sujet de se plaindre, du moins quant au fond, puisque c'étoit la même Confession de Foi, que le Roi son Pere & tout le Roïaume avoient signée en 1580 & 1581. Quant à la forme, il pouvoit se plaindre qu'on ne lui eût pas demandé son approbation. Mais les Tables ne se contenterent pas de faire signer simplement la Confession de Foi, elles y ajouterent une obligation, par laquelle les Souscrivans s'engageoient avec serment, à maintenir la Religion dans l'état où elle étoit en 1580, & à rejetter toutes les innovations introduites depuis ce tems-là. C'est ce qui étoit directement contraire aux desseins de Charles. Voici une partie de cette clause obligatoire, ou serment, qui, étant jointe à la Confession de Foi, reçut le nom de Covenant.

» Finalement, étant convaincus en nos consciences, & confessant » de nos bouches, que tant cette génération que les suivantes, dans » ce Roïaume, sont obligées d'observer inviolablement ledit serment » National & la Souscription susdite. Nous, Seigneurs, Barons, Gen» tilshommes, Bourgeois, Ministres, & Gens des Communes, souscrits, » aïant diverses fois considéré, & considérant encore le danger où se » trouvent la véritable Religion, l'honneur du Roi, & la Paix publique » du Roïaume, par la multitude des innovations en général, ou parti» culiérement mentionnées dans nos plaintes, supplications & protes» tations; déclarons ici devant Dieu, devant ses Anges, & devant » tout le monde, que de tout notre cœur, nous sommes résolus d'adhé» rer à ladite véritable Religion, de la défendre, de la soutenir, & de » rejetter la pratique de toutes les innovations introduites dans le culte

» public; de désapprouver la corruption du Gouvernement de l'Eglise » & l'élévation des personnes Ecclésiastiques aux Charges civiles, jusqu'à ce que cela soit approuvé par une Assemblée libre & par le » Parlement; enfin, de travailler de tout notre pouvoir à rétablir la » liberté & la pureté de l'Evangile, ainsi que tout étoit établi & pro- » fessé avant les susdites innovations. Et parce que, par un sérieux » examen, nous voïons clairement & croïons indubitablement que les » innovations mentionnées dans nos supplications, plaintes & protes- » tations, sont contraires à la Confession de Foi, à la pensée & à » l'intention des bienheureux Réformateurs de l'Eglise de ce Roïau- » me, aux Actes de Parlement mentionnés ci-dessus; qu'elles tendent » à rétablir le Papisme, & à ruiner la véritable Religion réformée, » nos Loix & nos Libertés: nous déclarons que ladite Confession de » Foi doit être entendue & expliquée, comme si elle contenoit, non- » seulement les Articles qui y sont spécifiés, mais encore les susdites » innovations, comme si elles étoient insérées mot à mot: que nous » devons les abhorrer & détester, de la même maniere que nous ab- » horrons & détestons les Doctrines Papistes qui y sont expressement » observées. C'est pourquoi, suivant notre devoir envers Dieu, envers » le Roi, & envers la Patrie, sans autre séduction ou motif humain, » autant que la condition des hommes en est capable, & souhaitant, » pour cet effet, une plus grande mesure de grace, nous promettons » & jurons, par le Nom du Seigneur notre Dieu, que nous continue- » rons dans la profession & obeissance de ladite Religion, que nous » la défendrons, & que nous nous opposerons à toutes erreurs & cor- » ruptions contraires, chacun selon le pouvoir que Dieu lui a donné, » pendant tout le cours de notre vie. Nous déclarons tous, de même, » & dans un même esprit, devant Dieu & devant les hommes, que » nous n'avons aucun dessein, ni aucune intention, d'attenter quoique » ce soit, qui puisse tourner au deshonneur de Dieu, ni à diminuer » la grandeur ou l'autorité du Roi; mais au contraire, nous promettons » & jurons, que de toutes nos forces & de tout notre pouvoir, nous » emploïerons nos biens & nos vies pour la défense du Roi, notre re- » douté Souverain, de sa personne & de son autorité, dans la conser- » vation de ladite Religion, des Libertés & des Loix de ce Roïaume. » Nous promettons aussi & jurons, que nous nous assisterons mutuel- » lement dans la même Cause, savoir pour le maintien de la Reli-

» gion & de l'autorité du Roi, & que nous emploïerons nos conseils, » nos personnes, nos biens, nos forces, contre quelques personnes que » ce soit, &c ».

VIII. Le Discours du Roi, au Parlement, qu'on va donner dans ses propres termes, jette ici beaucoup de jour. « Mon intention n'étoit » pas de vous parler de l'affaire qui m'amene aujourd'hui dans ce lieu, » je veux dire de l'accusation du Comte de Strafford. Mais enfin le tems » est arrivé, qu'il faut, de toute nécessité, que je prenne part à ce Ju- » gement. Je suis assuré que vous savez tous que j'ai été présent à l'exa- » men qui a été fait, depuis le commencement jusqu'à la fin (Le Roi » avoit tout vu, d'un Cabinet pratiqué dans la Salle de Westminster.) » Ce que j'ai à vous dire présentement, c'est qu'en ma conscience je ne » puis pas condamner le Comte pour crime de trahison. Il ne me con- » vient point de vous en donner les raisons, & sans doute vous ne l'at- » tendez pas de moi. Il convient mieux, à un Prince, de dire positive- » ment son sentiment. Cependant il faut que je vous dise trois choses très- » véritables, que personne ne peut savoir mieux que moi : La premiere, » que je n'ai jamais eu l'intention de faire venir en Angleterre l'Armée » d'Irlande, & que personne ne me l'a jamais conseillé : La seconde, » qu'on n'a jamais rien débattu, dans mon Conseil, qui regarde l'infidé- » lité ou le peu d'affection pour moi de mes Sujets Anglois, & que je » n'ai jamais eu aucun soupçon contr'eux : La troisieme, que per- » sonne ne m'a conseillé de changer ou d'alterer la moindre des Loix » du Roïaume, & encore moins de les changer toutes. Je veux bien » même vous dire, que si quelqu'un avoit eu l'imprudence de m'en par- » ler, j'en aurois fait un exemple, qui auroit convaincu la postérité de » mes intentions : car mon dessein a toujours été de gouverner selon les « Loix, & non autrement.

Procès du Comte de Strafford *T. I. pag. 360.*

» Je souhaite que vous compreniez bien ma pensée. Je vous ai dit » qu'en conscience, je ne pouvois pas condamner le Comte de Strafford, » comme coupable de haute trahison. Mais je ne le crois pas innocent » de malversation. C'est pourquoi j'espere que vous trouverez quelque » expédient qui puisse contenter la justice, & vous délivrer de vos crain- » tes ; & que vous ne me presserez pas par rapport à ma conscience. Je » vous dirai, néanmoins que, je ferai beaucoup pour satisfaire mon » Peuple. Mais, ni la crainte, ni aucune autre considération, ne pour-

» ront jamais m'obliger de rien faire contre ma conſcience. Certainement je n'ai pas ſi peu mérité du Parlement, depuis qu'il eſt aſſemblé, qu'on doive me preſſer ſur un point ſi délicat. Auſſi j'eſpere que » vous travaillerez à ce que je deſire. Je vous dirai même que pour » ce qui regarde le crime de malverſation, je ſuis tellement convaincu que » le Comte de Strafford en eſt coupable, que ſans prétendre vous marquer la route que vous devez tenir, je ne le crois pas digne de ſervir » à l'avenir, ou moi ou l'Etat, dans aucun emploi de confiance, non pas » même de grand Connétable dans Londres. Je vous laiſſe donc, Mylords, » le ſoin de trouver quelque expédient pour me tirer de cet embarras, & » pour délivrer le Roïaume & vous-mêmes de pareils inconvéniens. Aſſurément celui, qui, en ſa conſcience, le croit coupable de trahiſon, » peut bien le condamner pour malverſation. «

Acte célebre, nommé la Remontrance. *T. I. p. 418.*

IX. On trouve la Remontrance entiere dans Rapin, avec les obſervations de l'Hiſtorien. Elle y eſt ſuivie de la Réponſe immédiate du Roi, & de la Déclaration qu'il fit publier, l'année d'après, ſur le même ſujet. Ruſworth, d'où toutes ces pieces ſont tirées, y joint le curieux rapport que le Chevalier Hopton fit à la Chambre des Communes, lorſque la Remontrance fut préſentée au Roi : le voici. » Hier ſur le ſoir, » nous arrivâmes à Hamptoncour, où nous trouvâmes le Chevalier » Wynne, qui alla informer le Roi que nous étions arrivés. Un quart » d'heure après, Sa Majeſté nous fit appeller par un Huiſſier, & nous » fit dire de venir ſeuls. Quand nous fûmes entrés, nous nous mîmes » à genoux, & commençâmes à lire la Requête qui accompagne la Remontrance. Sa Majeſté ne voulut pas permettre qne nous demeuraſſions dans cette poſture, & nous commanda de nous lever ; après quoi » je commençai à lire.

» La premiere fois que Sa Majeſté parla, pendant la lecture, ce fut » ſur cet endroit de la Requête, où il eſt dit qu'il y a auprès de Sa » Majeſté un Parti mal-intentionné, dont le deſſein eſt de changer la » Religion : ſur quoi Sa Majeſté dit : le diable emporte quiconque a » deſſein de changer la Religion.

» Je continuai la lecture ; & quand je fus à l'article où il eſt parlé » de réſerver les biens des Rebelles d'Irlande, Sa Majeſté dit : il ne faut » pas vendre la peau de l'Ours avant qu'il ſoit mort.

» Après que la Requête fut lue, Sa Majeſté voulut nous faire quel-

» ques

» ques questions ; mais je lui répondis que nous n'avions pas pouvoir de » rien dire au-delà de notre commission. Sa Majesté nous demanda, si la » Chambre avoit dessein de publier cette Remontrance ? nous répondî- » mes que nous ne pouvions rien dire sur ce sujet. Je suppose, ajouta » le Roi, que vous ne vous attendez pas que je réponde sur le champ à » une si longue Requête : mais je prens cette occasion pour vous faire » savoir que j'ai laissé l'Ecosse en paix. Les Ecossois sont contens de » moi, & moi d'eux : & quoique j'aïe demeuré en Ecosse plus long-tems » que je ne l'aurois crû ; si je n'y étois pas allé, vous n'auriez pas été » délivrés si-tôt de l'Armée. Après cela, il nous donna sa main à bai- » ser, & nous nous retirâmes. Peu de tems après, le Contrôleur de » la Maison du Roi vint nous dire, de sa part, que Sa Majesté » souhaitoit que la Remontrance ne fût pas publiée, jusqu'à ce que » la Chambre eût reçu sa réponse. Nous fûmes invités à souper par le » Contrôleur, qui nous marqua beaucoup de respect, & logés par le » Fourrier du Roi ».

Il paroît ici qne Charles n'avoit encore aucune défiance que le but du Parlement, dans la Remontrance, fût d'aigrir toute la Nation contre lui. Il n'ouvrit les yeux qu'après avoir publié sa Déclaration, lorsqu'il la vit mal reçue du Peuple : & les ordres qu'il donna pour la suppression de la Remontrance, qui étoit alors répandue dans tout le Roïaume, furent inutiles.

X. Voici ce qu'Abbot, son Prédécesseur sur le Siege de Cantorbery, pensoit, ou du moins écrivoit de lui, dans une Apologie qu'il composa pour soi-même, en 1627. « Cet homme (Laud) est le Conseiller » intime du Duc de Buckingham. Il confere en secret avec lui, quel- » quefois des heures entieres, & l'entretient dans sa malice. Il passoit au- » trefois sa vie à Oxford, à épier & chercher quelque chose à dire con- » tre les Leçons des Professeurs, & en donnoit avis à l'Evêque de Dur- » ham, afin que celui-ci le rapportât au Roi Jacques, & lui remplît » l'esprit de mécontentement contre ceux qui prenoient soin de s'acquit- » ter de leur devoir, en établissant la vérité, à laquelle il donnoit le nom » de *Puritanisme*. Il faisoit son affaire de voir quels Livres étoient sous » la presse, & d'en examiner les Préfaces & les Epîtres Dédicatoires, » afin d'y trouver quelque chose à redire. Dès-lors on put prévoir quel » homme ce seroit un jour ; par la premiere démarche remarquable

Supplice & caractere de l'Archevêque Laud. *Tom. I. pag.* 78.

» qu'il fit ; en mariant le Comte de R. avec M. R. quoiqu'il fût connu » de tout le monde que la Dame avoit un autre Mari, & que le Comte » de D. avoit d'elle plusieurs enfans vivans. Le Roi Jacques en fut dans » une si grande colere, qu'il ne vouloit point entendre parler de lui, ni » lui donner aucun Bénéfice. L'Evêque de Lincoln, qui prétend avoir » été son premier Patron, a dit à plusieurs personnes, que quand il » vouloit parler, au Roi, de Laud, il trouvoit, dans Sa Mejesté, une » telle répugnance, qu'il se voïoit quelquefois obligé de dire, qu'il ne » souhaitoit pas de servir un Maître, qui ne pouvoit se résoudre à par- » donner une seule faute à un de ses serviteurs. Malgré tout cela l'Evê- » que vainquit à la fin, & obtint pour Laud l'Evêché de S. David, » dont celui-ci ne fut pas plutôt en possession, qu'il commença peu » à peu à supplanter & à ruiner son Bienfaiteur, ainsi qu'il paroît au- » jourd'hui. Ce fut la Comtesse de Buckingham, qui avertit l'Evêque » de Lincoln, que Laud le détruisoit auprès de son Fils. Et vérita- » blement son ambition est telle, qu'il est capable de ruiner secret- » tement qui que ce soit, pourvu qu'il y trouve quelque avantage ».

Ce témoignage est fort désavantageux à Laud : mais on doit observer que l'Archevêque Abbot attribuoit sa propre disgrace aux Conseils secrets que Laud donnoit au Duc de Buckingham, & que d'ailleurs il étoit secrettement Puritain.

Acte pour la création des Juges de Charles I. *T. II. pag. 165.*

XI. Voici la Préface de cet Acte extraordinaire : Il est de notoriété publique que Charles Stuart, présent Roi d'Angleterre, non content des usurpations que lui-même & ses Prédécesseurs ont faites des Droits & des Libertés du Peuple, a formé le détestable dessein de renverser les Loix fondamentales & les Libertés de cette Nation, & d'introduire, à leur place, un Gouvernement arbitraire & tyrannique ; qu'outre plusieurs mauvais moïens qu'il a emploïés pour l'exécution de ce dessein il l'a poursuivi par le fer & par le feu, & qu'il a fait à son Parlement une cruelle Guerre, par laquelle le Roïaume a été misérablement ravagé, le Trésor public épuisé, le Commerce entierement ruiné, des milliers d'hommes ont péri par l'épée, outre une infinité d'autres maux ; & que pour toutes ces choses, il auroit pû être justement & exemplairement puni. Mais le Parlement, espérant que l'emprisonnement du Roi, qui, par la volonté de Dieu, a été livré entre ses mains, feroit capable de mettre fin aux troubles de ce Roïaume, s'étoit abstenu de proceder judiciairement

contre lui. Cependant il a trouvé, par une fâcheuse expérience, que sa clémence ne servoit qu'à encourager le Roi & ses complices, à continuer leurs mauvaises & dangereuses pratiques, & à exciter de nouveaux troubles, de nouvelles rebellions, & des invasions des Etrangers: c'est pourquoi, pour prévenir de nouveaux inconvéniens, & pour empêcher qu'à l'avenir quelque principal Officier, ou Magistrat que ce soit, n'ait la hardiesse de tenter malicieusement & traitreusement de mettre la Nation Angloise dans l'esclavage, il est ordonné par l'autorité du Parlement, que Thomas Lord Fairfax, Olivier Cromwell, Henri Ireton, le Chevalier Hardereff Waller, Philippe Skippon, &c. (& 145 autres) seront Commissaires & Juges dudit Charles Stuart, &c.

XII. Ces Pairs étoient les Comtes de Northumberland, de Manchester, de Rutland, les Lords North, Rocheford, Maynard & Dacres, &c. L'Ordonnance y ayant été lue, fut rejettée d'une voix unanime. Cependant, pour gagner du tems, suivant Rushworth, les Seigneurs firent dire aux Communes, qu'ils leur enverroient leurs réponses par des Messages exprès. Mais en même tems, ils s'ajournerent pour dix jours. Cet artifice fut inutile. Les Communes aïant fait visiter le Journal de la Chambre-Haute, & trouvant que l'Ordonnance avoit été effectivement rejettée, voterent, que les Membres des Communes, & les autres Commissaires nommés pour être Juges du Roi, pourroient exécuter leur Commission, quoique les Seigneurs eussent rejetté l'Ordonnance. Pour cet effet, elles firent raïer de la Commission les noms des six Seigneurs qu'on vient de nommer, & qui devoient être Juges, & mirent d'autres Gens à leur place. Ensuite la Chambre vota, que le pouvoir souverain résidoit originairement dans le Peuple, & que les Communes d'Angleterre, assemblées en Parlement, étant choisies pour représenter le Peuple, avoient entre leurs mains l'autorité de la Nation: & que ce que les Communes déclaroient être Loi, avoit force de Loi, & que le Peuple étoit obligé d'y obéir, quoique le Roi ni les Seigneurs n'y eussent pas donné leur consentement.

Conduite des Pairs à cette occasion *T. II. pag. 165.*

L'Ordonnance pour juger le Roi, avec les changemens qu'on avoit été obligé d'y faire, pour le défaut de la concurrence des Seigneurs, passa dans la Chambre le 6 Janvier. Les jours suivans, jusqu'au 10, furent emploïés aux préparatifs du Jugement. On trouve toutes les circonstances de ce fameux Procès dans un Livre intitulé, *Véritable Histoire du Pro-*

cès de Charles Stuart, &c.; qui fut publié à Londres en 1650, & qui a été traduit en François.

Exécution du Duc d'Hamilton, &c *Tom. I. pag.* 631.

XIII. Le Duc d'Hamilton représenta qu'étant né Sujet du Roïaume d'Ecosse, il étoit entré en Angleterre les armes à la main, comme un Ennemi ouvert, en vertu d'une Commission du Parlement d'Ecosse, auquel il étoit tenu d'obéir, & que par conséquent, il ne pouvoit être traité que comme Prisonnier de Guerre. Comme on avoit prévu cette objection, on lui répondit sur le champ, qu'on ne lui faisoit pas son Procès comme Duc d'Hamilton d'Ecosse, mais comme Comte de Cambridge en Angleterre, que si la qualité de Duc d'Hamilton l'obligeoit d'obéir au Parlement d'Ecosse, sa qualité de Comte de Cambridge avoit dû lui faire refuser sa Commission; & que d'ailleurs, l'aïant briguée, il avoit été le principal Auteur de la Guerre.

Le Comte de Hollande parla peu pour sa défense : ses inconstances ne favorisoient pas sa Cause.

Le Lord Goring, Comte de Norwich, représenta qu'il avoit été élevé à la Cour, dès sa premiere jeunesse, aïant été Page de Jacques I; qu'il n'avoit jamais servi d'autre Maître que le Roi, & qu'il l'avoit suivi sans examiner la Justice ou l'injustice de sa Cause, n'aïant jamais eu l'occasion de s'instruire sur des questons de cette nature, qui surpassoient sa portée.

Le Lord Capel, homme ferme dans ses principes, & très-attaché à la Cause du Roi, se défendit avec plus de courage. Il refusa d'abord de reconnoître l'autorité de la Cour. Il dit, que s'il avoit commis quelque crime, on devoit lui faire son Procès suivant les Loix du Païs, & non pas dans une nouvelle Cour, dont l'autorité n'étoit appuïée sur aucune Loi. Il ajouta que s'étant rendu Prisonnier à discrétion, on ne pouvoit, selon le droit des Gens, le faire mourir que dans l'espace d'un certain nombre de jours, & qu'à son égard, ce tems étoit depuis long-temps expiré. Il prétendit qu'après la prise de Colchester, lorsque le Conseil de Guerre avoit condamné Lisle & Lucas à être arquébusés, le Général Fairfax avoit promis la vie aux autres Prisonniers; & il demanda de jouir du bienfait de cette promesse. La Cour, se trouvant un peu embarrassée là-dessus, envoïa demander à Fairfax en quoi consistoit sa promesse. Il répondit qu'en qualité de Général il avoit promis aux Prisonniers de les excepter de l'exécuton militaire, à laquelle trois avoient été condamnés par le Conseil de Guerre, & qu'il n'avoit pas

porté sa vue plus loin. Sur quoi il fut décidé, que la promesse du Général n'exemptoit pas le Prisonnier de la Justice du Parlement.

Le Chevalier Owen répondit seulement qu'il s'étoit cru obligé en conscience de servir le Roi, suivant son serment de fidélité au Souverain.

Proclamation de Charles II. En Ecosse. *Tom. I. pag.* 637.

XIV. Voici les termes de cette Proclamation: » Les Etats du Parlement, assemblés dans cette seconde Session du Parlement triennal, en » vertu d'un Acte du Commité des Etats auquel le Parlement a donné » pouvoir de le convoquer, considérant que le dernier Roi a été ôté du » monde par une mort violente, malgré le désaveu & la protestation de » ce Roïaume d'Ecosse; que par la grace de Dieu il nous a laissé un Hé- » ritier & un Successeur, dans la personne de Charles, Prince d'Ecosse « & de Galles, & présentement Roi de la Grande-Bretagne, de France & » d'Irlande; Nous, susdits Etats, déclarons unanimement & volontaire- » ment, en reconnoissant la Justice de son Droit, Titre & Succession » aux Couronnes de ces Roïaumes, que ledit Seigneur & Prince Charles » est, par la Providence Divine & par le juste droit d'une légitime Suc- » cession, Roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande, & que » tous les Sujets de ce Roïaume d'Ecosse sont tenus de lui rendre une » humble & fidelle obéissance, & de le maintenir & défendre, selon le » Covenant National, & la Ligue & Covenant des deux Roïaumes, com- » me leur légitime Souverain, contre tous ses Ennemis, au péril de leurs » vies & de leurs biens: & d'autant que par les Loix Divines, & par les » Loix fondamentales de ce Roïaume, Sa Majesté est obligée de gou- » verner justement & équitablement pour l'honneur de Dieu, le bien de » la Religion & l'avantage du Peuple, il est déclaré par ces présentes, » qu'avant qu'il soit admis à exercer le pouvoir roïal, il donnera satisfac- » tion à ce Roïaume dans les choses qui regardent la sûreté de la Reli- » gion, l'union entre les deux Roïaumes, le bien & la tranquillité de » l'Ecosse, suivant le Covenant National, & la Ligue solemnelle & Co- » venant des deux Roïaumes. Pour cet effet, nous avons dessein de pré- » senter à Sa Majesté une très-humble Adresse. En témoignage de quoi, » nous, le Parlement d'Ecosse, publions notre reconnoissance de ses justes » droits, titre & légitime Succession aux Couronnes de ces Roïaumes, » dans la Place du Marché d'Edimbourg, avec les Solemnités accoutu- » mées en cas semblables. Nous ordonnons aussi qu'on se servira de son » Sceau, avec son portrait, dans toutes les Cours de Justice, dans tous

„ les Actes publics, & sur la Monnoie, ainsi qu'il a été pratiqué à l'égard „ de tous ses Prédécesseurs, & que la présente Proclamation sera publiée „ dans toutes les Villes & Bourgs de ce Roïaume, & imprimée, afin que „ personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance „. *Baker, pag 589.*

Harangue de Cromwell à son dernier Parlement. *Tom. II, pag. 192.*

XV. On a parlé trop souvent du caractere d'éloquence & de l'hypocrysie du Protecteur, pour n'en pas donner un exemple. C'est d'ailleurs le dernier de ces discours, & son utilité se fera sentir. On donne l'ancienne traduction.

« Je m'étois flatté de la douce espérance, qu'avec la bénédiction de „ Dieu, nous trouverions, dans cette Assemblée du Parlement, un entier „ accomplissement de notre bonheur. Dieu m'est témoin que c'est à cela „ que tendent toutes mes pensées & tous mes efforts. Le bonheur que j'en„ tends, c'est celui auquel nous avons toujours aspiré; je veux dire, l'aug„ mentation du support mutuel, de la vérité, de la droiture & de la paix.

„ Ce qui m'a placé dans le poste où je me trouve, c'est l'humble Re„ quête & Avis, qui vient uniquement de vous; de vous, dis-je, qui, „ pour vous conformer en quelque maniere à l'ancienne Constitution du „ Gouvernement, m'avez engagé à accepter la dignité de Protecteur. Il „ n'y a pas un seul homme ou une seule Femme, dans toute l'Angleterre, „ qui puisse dire que j'ai recherché cet honneur. Mais j'ai considéré que „ ces Nations, après avoir été délivrées d'une guerre civile, & avoir joui „ sept ans des douceurs de la paix, trouveroient leur parfaite félicité dans „ cette nouvelle Constitution. Et ce qui m'a le plus encouragé à me char„ ger de ce fardeau, c'est que c'est vous qui m'en avez prié, c'est vous qui „ m'avez conseillé de m'en charger, quoique je le regarde comme trop „ pesant pour quelque homme que ce soit. Ainsi, considérant que c'étoit „ là l'effet des résolutions d'une Chambre, qui avoit alors entre les mains „ le pouvoir législatif, j'espérai que je serois supporté & soutenu par ceux „ qui en avoient formé le projet. Je puis assurer, devant Dieu, en com„ paraison de qui nous ne sommes que de pauvres Fourmis rampantes „ sur la terre, que j'aurois été plus content de vivre dans une cabane, & „ de garder un troupeau de Brebis, que de me charger d'un tel emploi. „ Mais voïant que c'étoit par votre Requête & Avis, je m'étois attendu „ que ceux qui me l'offroient, feroient toujours prêts à me le soutenir

„ Je vous dis, dans une Conférence que nous eumes ensemble sur ce „ sujet, que je ne voulois point me charger de ce fardeau, à moins qu'il

„ n'y eût des gens qui tinssent le milieu entre moi & la Chambre des Communes, qui avoit alors le pouvoir de prévenir les desseins de certains „ Esprits populaires, qui ne cherchent qu'à exciter des troubles; & vous „ me donnâtes le pouvoir de former une autre Chambre, telle que je trouverois à propos. Je l'ai fait, & je l'ai composée de gens qui sont prêts à se „ conformer à vos intentions, & à vous suivre par-tout où vous voudrez „ aller. Ils vous diront que sans regarder aux titres & aux honneurs, sans „ penser aux intérêts des Partis, ils ne cherchent que l'avancement du „ Christianisme & le bien de l'Angleterre. Ce sont des gens qui ne sont „ point au-dessus de vous, par leur naissance, ni par leur rang, & qui „ sont prêts à servir de contrepoids, non-seulement à vous, mais à eux-„ mêmes, pendant que vous aurez tout à cœur de soutenir les intérets „ de la Religion & de l'Etat.

» Aïant procédé sur ce pié-là, & trouvant qu'il y a une certaine humeur „ prédominante qui fait qu'on trouve tout trop bas ou trop haut, pen-„ dant qu'on néglige la vertu, l'honnêteté, la piété, la justice, j'ai cru que „ j'avois fait ce qui étoit de mon devoir, & que vous en seriez satisfaits. „ Mais si vous voulez toujours trouver que tout soit trop haut ou trop „ bas, il n'est pas possible de vous contenter. Je n'aurois jamais accepté „ le Gouvernement, si je n'avois pas cru qu'il y auroit toujours un juste „ accord entre le Gouverneur & ceux qui sont gouvernés, & si vous n'a-„ viez pas prêté serment de soutenir ce que le Parlement, par son humble „ Requête & Avis, trouvoit à propos que j'entreprisse. Sur cela j'ai prêté „ un serment, & on en a prêté un autre, correspondant au mien. Est-ce „ que quelqu'un a ignoré à quoi il s'engageoit par son serment? Pour „ moi, Dieu le sait, j'ai juré conformément aux conditions exprimées „ dans l'Acte du Gouvernement. J'ai cru que nous bâtissions sur un fon-„ dement solide & assuré: c'est pourquoi je me crus obligé de prêter ce „ serment, & de m'engager à suivre l'avis des deux Chambres. Avant que „ d'arriver à ce point, nous étions dans un état fort chancellant; & sans „ cela, nous ne pouvions attendre que trouble & confusion. On n'a pour-„ tant point établi des Rois & des Seigneurs héréditaires; & le pouvoir „ souverain réside dans les deux Chambres & dans ma personne. Je ne „ dis pas que le sens de votre serment fût, pour vous qui aviez en vue „ de vous opposer à mes principes, que vous dussiez entrer dans la „ conscience d'autrui. Dieu sera le Juge entre vous & moi. Si vous aviez

„ eu véritablement intention de procéder à un bon établissement, c'est „ sur ce fondement que vous auriez bâti, & vous auriez offert de donner „ votre opinion sur ce sujet.

„ Dieu m'est témoin de ce que je dis. Il est connu à tout le monde, „ qu'on a cherché à former des complots dans l'Armée, de votre consen- „ tement, contre l'établissement présent. Je ne dis pas ceci par rapport „ à ces Seigneurs, ou Gentilshommes (montrant de la main l'autre „ Chambre, qui étoit à la droite) quel que soit le nom que vous vou- „ liez leur donner; ce n'est pas à eux que je parle, mais à vous. C'est par „ votre conseil que je suis dans le poste que j'occupe: cependant, au lieu „ d'avouer une chose incontestable, vous prétendez je ne sais quoi. Non- „ seulement vous vous êtes désunis vous-mêmes, mais vous avez encore „ voulu diviser toute la Nation, qui est plus en risque que jamais de tom- „ ber dans la confusion, depuis une quinzaine de jours que vous êtes „ assemblés, qu'elle ne l'a été depuis la derniere Session. C'est par l'en- „ vie qu'ont quelques-uns, de rétablir le Gouvernement Républicain; „ afin de pouvoir tout gouverner à leur fantaisie, qu'ils ont tâché d'engager „ l'Armée dans leur projet. Mais qui que ce soit qui l'ait formé, peut- „ on dire qu'il ait fidélement servi la Nation, en prêtant un serement „ dans l'intention de le violer? Ce projet, par rapport à l'Armée, n'a „ pour but que de nous diviser & de nous perdre. Je le dis en présence „ de quelques-uns des Membres de l'Armée, ce dessein n'a pas été selon „ Dieu, ni selon la vérité, quelles que puissent être les prétentions de „ ses Auteurs. Tout ceci ne tend qu'à avancer les intérêts du Roi d'E- „ cosse, si je puis l'appeller ainsi. Je me crois donc obligé, en cons- „ cience, de faire tout ce qui est en mon pouvoir, pour en prévenir „ l'exécution. Ce que je vous ai dit dans la Salle des Banquets est très- „ vrai; c'est qu'on fait des préparatifs pour nous envahir, Dieu m'est „ témoin que la chose m'a été depuis confirmée. Le Roi d'Ecosse a une „ Armée de l'autre côté de la Mer, prête à être embarquée pour l'An- „ gleterre. Je tiens cela de gens, qui en ont été témoins oculaires. „ Pendant que nos Ennemis se préparent, il y a des gens, qui ne sont „ pas loin d'ici, qui font secretement des efforts pour engager les Habi- „ tans de Londres à se soulever, ou plutôt qui tâchent de les engager „ dans une veritable rebellion; car avec l'allistanee de Dieu, je ferai „ voir que s'en est une. Vous vous êtes efforcés, non-seulement de sé- „ duire & de pervertir l'Armée, en l'engageant à agiter la question tou- chant

» chant le rétabliſſement de la République, mais encore, quelques-uns » de vous ont enrollé des ſoldats, en vertu d'une Commiſſion de Char- » les Stuart, afin de les avoir prêts à ſe joindre au premier ſouléve- » ment. A quoi donc aboutira tout ceci, dans un tems où l'Enne- » mi eſt prêt à nous envahir, qu'à mettre la Nation en trouble & à faire » répandre du ſang? Cela étant ainſi, je ne puis douter que ce ne ſoit- » là le but du refus que vous faites préſentement, de ſoutenir ce à quoi » vous m'avez engagé par votre Requête & Avis, & qui étoit ſeul ca- » pable de mettre la Nation en repos. Si c'eſt-là votre but, ſi ce ſont-là » vos procédés, je crois qu'il eſt plus que tems de mettre fin à votre » ſéance. Je vous déclare donc que je diſſous ce Parlement. Dieu ſoit le » Juge entre vous & moi ». Sur ces derniers mots, pluſieurs Membres dirent à haute voix, *Amen.*

Témoignage ſur l'Adminiſtration Domeſtique de Cromwel. *Tome.II.pag* 64.

XVI. L'article de l'Adminiſtration domeſtique de Cromwell a fort exercé tous ſes Hiſtoriens. La balance de Rapin, qui vante ici ſa juſteſſe, peut-être comparée avec celle de M. Hume. Premierement il ajoute, à ce qu'on a dit de la naiſſance du Protecteur, que ſa famille étoit originaire du Comte de Glamorgan, dans le Païs de Galles, & que ſon nom étoit Williams; Mais qu'un homme de cette famille, aïant épouſé une Fille de Cromwell, Vicegerent, du tems de Henri VIII, avoit pris le nom de Cromwell, & l'avoit tranſmis à ſa poſtérité, qui s'établit à Huntington.

Paſſons dit l'Auteur, à ſa maniere de gouverner. « Si l'on compare » ſon adminiſtration avec celle des deux derniers Rois, on trouvera, » entr'eux, une très-grande diſparité par rapport à la gloire & à la répu- » tation de la Nation Angloiſe. Jacques I. & Charles I. ſembloient avoir » pris à tache d'avilir le nom Anglois, au lieu que Cromwell, dans l'eſ- » pace de quatre ou cinq ans, porta la gloire de ſa Nation auſſi loin qu'il » étoit poſſible, & que de ce côté-là il ne fut pas inférieur à Eliſabeth. » Il ſe fit également craindre de la France, de l'Eſpagne, & des Provin- » ces-Unies. Ces trois Etats rechercherent ſon alliance avec tant d'em- » preſſement, qu'on peut dire que leurs démarches, pour y parvenir, al- » loient juſqu'à la baſſeſſe.

» Pour ce qui regarde ſes mœurs & ſa conduite, en qualité de Parti- » culier, elles étoient très-réglées. Il n'étoit ſujet à aucun des vices » communs, tels que la gourmandiſe, l'ivrognerie, le jeu, la luxure, l'a-

» varice, l'avidité du bien d'autrui. Ce sont des vices qu'on ne lui a jamais
» reprochés. Il est certain, au contraire, qu'il avançoit les gens vertueux;
» comme, d'un autre côté il étoit inflexible lorsqu'il s'agissoit de punir
» le vice & les mauvaises actions. Il est vrai que pour sa propre con-
» servation il se vit quelquefois obligé d'emploïer des gens de mauvais
» principes : ce qui n'est pas extraordinaire dans un homme qui est à la
» tête du Gouvernement.

» Qnant à sa Religion quoiqu'il fût dans les principes des Indépendans,
» sa maxime étoit de laisser vivre chacun dans la Religion qu'il avoit
» choisie, & jamais il ne persécuta personne sur ce sujet. Il fermoit mê-
» me les yeux sur les Assemblées particulieres des Anglicans, quoiqu'il
» en fût bien informé. S'il ne leur donnoit pas une entiere liberté, c'est
» qu'il les regardoit comme des Roïalistes, toujours occupés à embrasser
» des complôts en faveur du Roi, & dont par conséquent il avoit grand
» sujet de se garder. Quoiqu'il fût dans les sentimens des Indépendans,
» & par conséquent éloigné de toute union d'une Eglise nationale, il
» ne laissoit pas de regarder toutes les Eglises Protestantes, comme des
» parties de l'Eglise Protestante en général.

» On peut dire à l'honneur de Cromwell, que jamais homme n'a mieux
» connu le cœur humain, quoiqu'il ne semblât pas en avoir fait une étude
» particuliere. Jamais homme n'a eu plus d'adresse à manier les esprits,
» & à les conduire à ses fins, ni plus de capacité naturelle pour les affai-
» res, sans que l'étude y eût contribué de rien : car à peine se souvenoit-
» il de quelque peu de Latin, qu'il avoit appris dans les Classes. Enfin,
» jamais homme n'a su, mieux que lui, prendre d'abord le parti qui lui
» étoit le plus avantageux, ni exécuter un dessein avec plus de vigueur
„ & de promptitude. Ce sont-là, en raccourci, les vertus & les belles
„ qualités de Cromwell. Voici les vices & les imperfections dont on
„ l'accuse „.

L'accusation roule sur trois points : une ambition démesurée; une dissimulation outrée; une passion pour la vangeance, qui lui fit livrer aux mains des Bourreaux un grand nombre de ses Ennemis particuliers, sans observer les Loix du Païs. L'Auteur l'excuse, avec beaucoup de vraisemblance, sur le premier, le second & le troisieme point : & pour conclusion, il ajoute : " cependant il est certain que Cromwell a été fort
„ haï, pendant sa vie, par tous les Partis qui étoient alors en Angleterre,
„ quoiqu'ils ne pussent s'empêcher de le craindre & de l'estimer. Mais

„ si l'on y prend garde, à présent, que les préjugés n'ont pas la même „ force, on trouvera que cette haine étoit fort intéressée, & qu'elle étoit „ fondée principalement sur ce qu'il étoit assez habile pour rompre les „ projets & les mesures de tous les Partis. Cette haine générale se rapportoit uniquement à son action principale, c'est-à-dire à l'usurpation du „ Gouvernement, en quoi il choqua également les Roïalistes, les Presbytériens & les Républicains. Les Roïalistes se voïoient, par-là, plus „ éloignés que jamais de leurs espérances. Les Presbytériens ne pouvoient „ plus se flatter de pouvoir, par leurs intrigues, se rendre encore une „ fois supérieurs dans le Parlement, depuis qu'il étoit dissous. Les Républicains étoient au désespoir de se voir enlever l'autorité souveraine, „ qu'ils s'étoient eux-mêmes attribuée. Il ne faut donc pas trouver étrange qu'on ait dit beaucoup de mal de lui, puisque tout le Peuple d'Angleterre, qui n'étoit autre chose que ces trois Partis, avoit un égal intérêt à le diffamer. C'est ce qui paroît avoir arraché, à plusieurs Historiens, des expressions si injurieuses à sa mémoire. Mais, pour se faire „ une juste idée de Cromwell, il faut examiner sa conduite & ses actions „ en elles-mêmes, & les joindre aux conjonctures du tems, indépendamment des opinions de ses Ennemis. Nous n'avons pas d'autres Auteurs „ qui aïent écrit l'Histoire de ce tems-là que les Roïalistes (Observons ici que l'Auteur s'est trompé sur ce point), " qui ont posé certains principes, par lesquels ils l'ont condamné. Mais il faut remarquer „ que pendant sa vie, ces principes n'étoient pas généralement reçus en „ Angleterre. Ce qu'on ne peut absolument excuser en lui, c'est la mort „ de Charles, à laquelle il contribua sans doute de tout son pouvoir, „ & qui sera une tache perpétuelle à sa mémoire. On ne peut s'empêcher „ non plus de condamner, en lui, un principe dont il faisoit un assez „ fréquent usage: c'est que les Loix morales ne lient les hommes que „ dans la conduite ordinaire de la vie, & qu'on peut s'en éloigner dans „ les cas & les occasions extraordinaires; ce qui est absolument faux. En „ général, on ne peut disconvenir que Cromwell ne fût un des plus grands „ hommes de son siécle, si l'on considere que sans une naissance distinguée & sans biens, il s'éleva jusqu'au trône, où il ne tint qu'à lui de „ monter „.

XVII. Ce discours existe; & quoiqu'on en vienne de lire le précis Discours

du Général Monk au Parlement. *Tom. II. pag. 89.*

dans le texte, on ne sera pas fâché de trouver ici la traduction de cette Comédie dans ses propres termes.

„ M. l'Orateur, parmi toutes les Bénédictions qu'il a plu à Dieu d'accorder à ces pauvres Nations, votre rétablissement, d'une maniere „ paisible, ne doit pas être regardée comme la moindre. C'est, comme „ vous l'avez dit vous-même, l'ouvrage de Dieu, & c'est à lui seul que „ la gloire en doit être attribuée. Je regarde comme un grand effet de „ sa bonté pour moi, qu'il ait voulu, en quelque maniere, se servir de „ moi, comme d'un instrument pour procurer ce bonheur, parmi tant „ d'autres qui étoient plus dignes que moi de vous servir. Je n'ai fait „ que mon devoir; & je n'ai pas mérité l'honneur que vous venez de „ me faire, & que je regarderai toujours comme une marque sensible de „ votre faveur.

„ M. l'Orateur, je ne vous ferai point ici de longs récits de tout ce qui „ s'est passé. Je vous prie seulement de me permettre de vous informer „ que dans ma marche, j'ai eu l'occasion d'observer que dans la plûpart „ des Provinces, le peuple attend avec beaucoup d'impatience un parfait „ établissement, & que j'ai reçu diverses Adresses, signées d'un très-grand „ nombre de personnes. Ce qu'on demande principalement, c'est un Parlement libre & complet, qu'il vous plaise de marquer une fin à la session „ de ce Parlement, que de bons & fideles Ministres soient établis dans „ les Eglises, & que les Universités soient encouragées: enfin, que les „ Membres, exclus dans l'année 1648, soient admis, sans les engager „ à aucun serment. J'ai répondu communément à ces Adresses, que vous „ êtes présentement un Parlement libre, & que s'il arrive que vous soïez „ encore menaçés de quelque violence, je ferai mes efforts pour en empêcher les effets; que vous avez déja résolu de remplir les places vacantes dans votre Chambre, & que quand cela sera fait, vous serez „ aussi un Parlement plein; que vous avez déja fixé le tems de votre „ séance, & que pour ce qui regardoit les Ministres, leur entretien, les „ Loix & les Universités, vous vous étiez suffisamment expliqué sur „ toutes ces choses, dans votre derniere déclaration. A l'égard des Membres, qui ont été exclus en 1648, j'ai répondu que vous aviez déja jugé cette affaire, & que c'est le devoir des sujets d'acquiescer à votre jugemement: que d'admettre des Membres dans un Parlement, „ sans les engager par serment à maintenir le Gouvernement établi, „ c'étoit ce qui ne s'étoit jamais pratiqué en Angleterre. Mais

„ permettez-moi de vous dire, ce que je n'ai pourtant pas ré-
„ pondu à ceux qui m'ont présenté leurs Adresses ; c'est que moins
„ vous exigerez de sermens & d'engagemens, pourvu que ce ne soit
» pas au préjudice de la Cause, & plutôt vous parviendrez à perfec-
» tionner l'Etablissement auquel vous tarvaillez. J'insiste particuliérement
» sur ces choses, afin de vous faire connoître combien le Peuple aura
» pour agréable que vous ne perdiez point le tems à déliberer là-dessus.
» Je sais que les personnes, les plus distinguées, se tiendront fortement
» attachées à vos intérêts, pourvu qu'elles soient un peu ménagées ; &
» je ne doute pas que vous n'agissiez, comme connoissant parfaitement
» combien il est important pour le Public, d'augmenter, plutôt que de
» diminuer notre crédit, & d'empêcher soigneusement qu'aucun du Parti
» des Cavaliers ou des Fanatiques ne puisse avoir part, encore, au pou-
» voir civil & militaire. Vous avez depuis peu éprouvé, combien le
» dernier a d'impatience d'avoir le Gouvernement entre ses mains.

» Je dois à présent vous dire quelque chose de l'Irlande & de l'Ecos-
» se. Pour l'Irlande, elle se trouve encore dans un état d'incertitude, qui
» a été rendu plus triste, par votre interruption, puisqu'elle nous a
» empêchés de passer l'Acte pour assurer les Terres confisquées aux Sol-
» dats & aux Avanturiers, quoiqu'il fût déjà tout préparé. J'espere que
» vous le passerez bien tôt, comme étant très-nécessaire dans un tems
» tel que celui-ci, où vous ne pouviez éviter d'imposer des taxes, qu'on
» ne paîra jamais volontairement, pour des Terres dont on n'a pas en-
» core acquis une légitime possession. Il n'est pas nécessaire que je vous
» convainque, combien vous avez été abusés dans la nomination des Of-
» ficiers de l'Armée d'Irlande, puisque la malice de ceux, qui vous ont
» trompés, s'est suffisamment manifestée. J'ose assurer que ceux, qui se
» sont présentenment déclarés pour vous, vous seront fideles, & que
» par-là le monde sera convaincu qu'une Puissance modérée est seule
» capable de maintenir votre domination, aussi bien qu'en Irlande qu'en
» Angleterre. Quant à l'Ecosse, le Peuple de ce païs-là mérite d'être fa-
» vorisé. Je ne doute pas que votre derniere déclaration ne l'ait extrê-
» ment réjoui ; car il ne craignoit rien tant que de se voir en proie aux
» Fanatiques. Je le recommande donc humblement à votre protection.
» Je souhaite passionnément que l'union des deux Etats soit bien-tôt per-
» fectionnée, & que les taxes, que l'Ecosse doit païer, soient réglées dans
» une juste proportion avec celle de l'Angleterre. C'est ce que je me suis

» engagé à vous demander bien hublement. Permettez aussi que je vous » supplie de pourvoir au Gouvernement civil de l'Ecosse, dont ce Païs » se trouve privé depuis près d'un an, à la ruine de plusieurs Familles. » Si vous n'envoïez pas promptement des Commissaires en Ecosse, pour y » prendre soin du Gouvernement, & des Juges, pour y terminer les » affaires pendantes aux Cours de Judicature, ce païs-là ne peut être » que très-misérable.

» J'avois chargé M. Grumble de vous présenter les noms de ceux que » je juge propres pour ces emplois ; mais vos grandes affaires ne vous » aïant pas permis de les recevoir de ses mains, je prends la liberté de » vous en présenter la liste. *Mémoires de Baker, pag. 682 & 683.*

Baker observe que ce qui déplut, dans ce discours, fut que Monk avoit parlé trop affirmativement, & qu'il s'étoit donné trop d'autorité; qu'il avoit affecté une popularité, qui pouvoit justement le rendre suspect ; qu'il s'étoit engagé pour la fidélité des Officiers d'Irlande, de laquelle il y avoit pourtant lieu de douter; enfin, qu'en disant qu'on ne devoit pas admettre *encore* les Cavaliers aux Charges, il leur faisoit espérer d'y être admis dans un autre tems.

Déclaration de Charles II. avant que de rentrer en Angleterre, *T. II, pag. 97.*

XVIII. Elle étoit datée du 14 d'Avril. Dans la Lettre adressée aux Seigneurs, qui n'étoient pas encore assemblés, le Roi leur disoit, qu'aïant appris qu'ils avoient été rétablis dans le droit qui leur appartenoit par leur naissance, il espéroit qu'ils en feroient usage pour le bien public. pour faire cesser les troubles du Roïaume, pour le rétablir lui-même dans ses justes prérogatives; le Parlement dans ses Priviléges, & le Peuple dans ses libertés. La Lettre aux Communes convient aussi aux circonstances. Pour la Déclaration, on la donne ici toute entiere.

» Charles Roi. Charles, par la grace de Dieu, Roi d'Angleterre, d'E» cosse, de France & d'Irlande, Défenseur de la Foi. A tous nos bons » Sujets, de quelque degré & qualité qu'ils soient ; salut.

» Si le trouble & la confusion, qui ont inondé ce Roïaume, n'excitent » pas dans les cœurs un impatient desir de voir enfin bander les plaïes » qui sont demeurées si long-tems ouvertes, tout ce que nous pourrons » dire sera inutile. Cependant, après un long silence, nous avons cru » qu'il étoit de notre devoir de vous déclarer le desir que nous avons de » contribuer à leur guérison. Comme nous ne pouvons pas abandonner » l'espérance d'obtenir enfin, dans un tems convenable, d'être remis en

„ possession des droits que nous tenons de Dieu & de notre naissance, „ nous adressons continuellement nos prieres à la divine Providence, „ pour la supplier d'avoir pitié de nous & de nos Sujets, & de nous ré„ tablir dans nos droits, après tant de malheurs & de souffrances, avec „ le moins d'effusion de sang, & de dommage de notre Peuple, qu'il sera „ possible. Nous ne desirons pas plus de jouir de ce qui nous appartient, „ que nous desirons que nos Sujets jouissent de ce que les Loix leur at„ tribuent, par une pleine & entiere administration de la Justice, dans „ tout le Païs, & par l'étendue de notre clémence envers tous ceux qui „ en auront besoin, & qui prendront soin de la mériter.

» Mais afin que la crainte de la punition n'engage pas ceux, qui se „ sentent coupables, à persévérer dans leurs fautes, & à s'opposer au „ repos & au bonheur que peut procurer au Roïaume le rétablissement „ du Roi, des Pairs & du Peuple, dans leurs justes droits; nous décla„ rons, par ces Présentes, que nous accordons un pardon général, avec „ promesse de le passer sous le grand Sceau, à la premiere réquisition „ qui nous en sera faite, à tous nos Sujets, de quelque qualité qu'ils soient, „ qui, dans quarante jours après la publication de la présente Déclara„ tion, voudront accepter cette faveur, & qui, par quelque Acte pu„ blic, déclareront qu'ils l'acceptent, & qu'ils retournent à la fidélité „ & l'obéissance que de bons Sujets nous doivent, à l'exeption de ceux „ que le Parlement en jugera indignes. Ceux là seuls exceptés, tous nos „ Sujets peuvent s'assurer, sur notre parole roïale, telle que nous la „ donnons par cette Déclaration, qn'aucun crime, quel qu'il soit com„ mis, contre nous ou contre le Roi notre Pere, avant la publication „ de cette Déclaration, ne s'élevera en Jugement contre aucun d'eux, „ pour leur porter du préjudice, dans leur vie, dans leur liberté, ou „ dans leurs biens; non pas même dans leur réputation, autant qu'il „ dépendra de nous, par aucun terme de reproche ou de distinction, „ pour les distinguer de nos meilleurs Sujets. Nous desirons & ordon„ nons qu'à l'avenir, toutes marques de discorde, de séparation & de „ Partis, soient abolies parmi nos Sujets; & nous les invitons & exhor„ tons à une parfaite union entr'eux, sous notre protection, afin de pou„ voir rétablir nos droits & les leurs par le moïen d'un Parlement libre, „ aux avis duquel, nous promettons, sur notre parole roïale, de nous „ conformer.

„ Mais parce que les passions & le peu de charité ont produit, par » rapport à la Religion, diverses opinions qui ont engagé nos Peuples » dans les animosités les uns contre les autres; animosités qui finiront » sans doute, ou du moins qui diminueront considérablement, quand » ils auront une entiere liberté de converser ensemble; Nous déclarons » que nous accordons une parfaite liberté aux consciences tendres & » scrupuleuses, & que personne ne sera, ni poursuivi, ni inquiété, pour » des différends d'opinion, par rapport à la Religion, pourvu qu'on n'en » prenne pas occasion de troubler la paix du Roïaume; & que nous serons » toujours prêts à consentir à tout Acte du Parlement, qui nous sera » présenté, pour confirmer cette indulgence.

» Et d'autant que, pendant une si longue continuation de troubles, » & parmi tant de révolutions, plusieurs Officiers, Soldats, ou autres, » ont acquis des Terres, dont ils sont actuellement en possession, & » dont les titres pourroient leur être contestés, nous voulons & accor» dons que ces acquisitions soient examinées & réglées par le Parlement, » qui est seul en état de pourvoir à la satisfaction de ceux qui y sont » intéressés.

» Nous déclarons aussi que nous consentirons à un ou plusieurs Actes » du Parlement, tant sur les articles précédens, que pour procurer aux » Officiers & Soldats de l'Armée, qui est sous le commandement du Gé» néral Monk, une entiere satisfaction sur leurs arrérages; & nous pro» mettons de les recevoir à notre service, dans le même emploi, & avec » la même paie qu'ils ont présentement», *Baker, p. 702. Clarendon, T. VI. p. 692.*

Exécution de Charles I. pour la page 611 du *Tome I.*

SUIVANT des Anecdotes fort curieuses, qu'on a commuiquées depuis peu au Traducteur, l'homme masqué, qui coupa la tête au Roi Charles I, étoit M. Stoup, qui fut ensuite Colonel d'un Régiment Suisse en France. Mais une découverte de cette nature exige des éclaircissemens, que le Traducteurs a demandés, & qu'il promet au Public.

Circonstances de la mort de Charles II. par Welwood *Pour la page 434.*

LA mort extraordinaire & le caractere de Charles II. semblent demander ici quelques-uns de ces détails, qui ne peuvent trouver place dans une Histoire générale. On se gardera bien de s'en rapporter à Burnet seul, dont la partialité maligne, en qualité d'Ecossois & de Presbytérien, est reconnue en Angleterre même: mais personne n'a fait le même reproche au Docteur Welwood, dont tout ce qui suit est emprunté, &

servira

servira comme de flambeau, pour faire observer les exagérations de Burnet.

Il faut avouer, dit Welwood, que peu de Princes meurent d'une mort soudaine, sans que le Public y soupçonne quelques noirceurs; sur-tout lorsqu'elle est accompagnée de circonstances extraordinaires, dans la maniere ou le tems. Charles II. étoit d'une constitution saine, & prenoit grand soin de la conserver par l'exercice & par la diete; ce qui pouvoit naturellement lui promettre une longue vie. S'il est vrai qu'il mourut d'une mort naturelle, tout le monde convient que ce ne peut avoir été que d'apoplexie. Cependant il ne parut aucune cause visible, ni prochaine, ni éloignée, à laquelle on puisse, avec quelque fondement attribuer cette maladie. Les symptomes, qui la devancerent, étoient plutôt dans l'estomac & dans les boïaux, que dans la tête. Charles s'étant mis au lit, on l'entendit se plaindre, pendant la plus grande partie de la nuit. Le lendemain au matin, avant que de tomber dans l'accès, il se plaignit d'une grande oppression d'estomac & de cœur, ensuite d'une violente douleur dans ces parties : symptomes, qui n'ont que peu de rapport à l'apoplexie. Tous ceux, qui se trouvoient au-tour de lui, s'apperçurent, ce même matin, d'une pâleur extraordinaire sur son visage, & d'un égarement dans ses yeux. Il s'assit pour se faire raser, un peu avant que l'accès le prît. On remarqua qu'il avoit de la peine à se tenir droit, & qu'il se tint toujours courbé, avec la main sur son estomac, jusqu'à ce que l'accès le prît. Lorsqu'une saignée l'eut tiré de cette syncope, il se plaignit d'une douleur très-violente à l'estomac, sans marquer qu'il en eût aucune ailleurs. Pendant toute sa maladie, & lors même qu'il paroissoit le plus insensible, il tenoit ordinairement sa main à la même partie; ce qui continua jusqu'à sa mort. Sa douleur étoit si insupportable, que lorsqu'on eût désespéré de sa vie, on pria les Médecins d'emploïer tout leur art, pour lui procurer une mort douce. Telles furent les circonstances de la maladie, en elle-même. Considérons maintenant ce qui précéda & ce qui suivit sa mort.

Peu de jours avant qu'il tombât malade, se trouvant avec quelques personnes qui l'entretenoient de l'état des affaires, il lui échappa des expressions vives sur le fâcheux état où on l'avoit plongé, sur les mauvaises mesures dans lesquelles on l'avoit engagé, & particuliérement sur certaine affaire, dans laquelle il regrettoit d'avoir été abusé; ajoutant avec quelque véhémence, que s'il vivoit seulement un mois, il trouve-

roit le moïen de se mettre à son aise. Ces paroles furent divulguées dès le jour suivant, on se les répetoit à l'oreille; & ce fut dans le même tems, que le bruit courut qu'il avoit dessein de rappeller le Duc de Monmouth, & d'envoïer le duc d'York hors du Roïaume. En effet, tout étoit déjà prêt pour l'exécution du dernier de ces desseins, & vraisemblablement il avoit déjà fait connoître ses intentions au Duc d'York; car les plus riches meubles du Duc étoient déjà emballés, & ses principaux Domestiques avoient ordre de se tenir prêts à partir, une heure après qu'ils en seroient avertis. D'ailleurs les Yachts étoient préparés pour transporter au-delà de la mer une personne de qualité, sans qu'on sût où, ni qui. On remarqua que les Catholiques, qui avoient accès à la Cour, alloient & venoient plus souvent, de Saint James à Whitehalles & de Whitehalles à Saint James, avec un air d'embarras & de consternation. Trois jours avant la maladie, un Ministre étranger donna ordre à son Maître d'Hôtel d'acheter une quantité cnosidérable de drap noir, qui lui servit ensuite au deuil, pour la mort du Roi. Dom Pedro Ronquillo, Ambassadeur d'Espagne, disoit fort ouvertement que la semaine avant que le Roi mourût, il avoit reçu une Lettre de Flandres, qui lui apprenoit que dans ce Païs-là on avoit répandu la nouvelle de la mort du Roi.

Deux choses méritent encore d'être considérées. Lorsque le corps fut ouvert, on ne donna pas, aux Médecins & aux Chirurgiens, un tems suffisant pour examiner l'estomac & les boïaux. Un Médecin aïant marqué plus de curiosité que les autres, quelqu'un le tira à part, & le blâma d'un empressement dont il devoit reconnoître l'inutilité. Peu d'heures après la mort, le corps sentoit si mauvais, qu'on ne pouvoit presque demeurer dans la chambre.

On se rappella un accident, arrivé à Windsor, quelques années avant la mort du Roi. Ce Prince, aïant lû plus que de coutume, au retour de la Chasse, se retira dans une Chambre voisine, s'enveloppa d'un manteau, & s'endormit sur un lit de repos. Lorsqu'il se fut réveillé & qu'il eût rejoint sa compagnie, un Domestique de quelqu'un qui étoit avec lui, s'endormit sur le même lit de repos, enveloppé du même manteau; &, dans cet état, il fut trouvé mort d'un coup de poignard, sans qu'on ait jamais su comment cela étoit arrivé, & sans qu'on en fît d'Enquête. Cette horrible avanture fut étouffée.

Shart, Médecin habile, d'une grande probité & Catholique Romain,

ne fit pas difficulté de dire à plusieurs de ses Amis, qu'il croïoit qu'il y avoit de la noirceur dans la mort du Roi ; & lorsqu'il mourut lui-même, il témoigna quelque soupçon d'avoir essuïé le même traitement, pour s'être expliqué trop librement sur ce point.

Toutes ces circonstances peuvent donner lieu de croire que le poison eut part à la mort du Roi : mais d'autres semblent détruire ce soupçon. 1°. Charles avoit vécu d'une maniere qui pouvoit avoir énervé la vigueur de sa constitution, & fort épuisé ses esprits animaux, ce qui pouvoit le rendre sujet à l'apoplexie, maladie qui affoiblit ces esprits, les resserre, & leur ôte leurs fonctions. Quoique dans ses dernieres années il fût plus livré au vin qu'aux femmes, ce pouvoit être un effet de l'âge, plus que de son propre choix.

2°. On sait qu'il avoit été attaqué, deux fois auparavant, de syncopes qui ressembloient à celles dont il mourut ; & cependant, sur le récit qu'on en fait, il semble que c'étoit plutôt des mouvemens convulsifs qu'une apoplexie, puisqu'ils étoient accompagnés de contorsions violentes du visage, & de convulsions dans tous les membres. Cette opinion est confirmée, par ce qui arriva dans la chaleur de la derniere conspiration. Charles, aïant quelque chose à ménager avec un Prêtre Romain, qui étoit alors au-delà de la mer, le fit venir en secret auprès de lui. Une personne, de qui je tiens cette relation, eut ordre de faire venir le Prêtre à Whitehall, en habit déguisé. Le Roi & le Prêtre furent assez long-tems seuls dans le cabinet, pendant que le troisieme, c'est-à-dire, celui dont je tiens l'Histoire, demeura dans la Chambre voisine. Enfin le Prêtre sortit du Cabinet du Roi, avec des marques extraordinaires de fraïeur & d'étonnement. Après s'être un peu remis, il dit à celui qui l'avoit amené, qu'il venoit de se trouver dans un extrême danger ; que, pendant qu'il étoit avec le Roi, Sa Majesté avoit été tout d'un coup surprise d'un accident, accompagné de violentes convulsions dans tout son corps, & de contorsions sur son visage, qui avoient duré quelques momens. Le Prêtre ajouta qu'aïant voulu sortir, pour appeller du secours, le Roi l'avoit retenu par force, jusqu'à ce que l'accès fut passé, & lui dit ensuite qu'il ne devoit pas avoir peur, & que la même chose lui étoit arrivée d'autres fois.

Mais on peut donner une autre cause naturelle, de l'accident dont le Roi mourut. Il avoit eu, pendant quelque tems, un cautere à la jambe, qui couloit beaucoup, & par conséquent soulageoit beaucoup sa tête ;

c'étoit vraisemblablement pour cela, qu'il avoit été ordonné. Quelques semaines avant sa mort, il laissa fermer le cautere, contre l'avis de ses Médecins. Il y vint une tumeur très-douloureuse, à l'endroit où le cautere avoit été, qui n'étoit pas entiérement guérie lorsqu'il mourut. Enfin tout le monde convient que le Roi, pendanttout le tems qu'il fut malade, ne marqua jamais qu'il se crût empoisonné. Les syncopes étoient néanmoins si violentes, que, pendant qu'elles duroient, il lui étoit impossible de parler, & que, dans ses intervalles de repos, il ne pouvoit qu'avec beaucoup de peine se résoudre à dire quelques paroles. Au reste, lorsqu'on ouvrit son corps, on n'y observa rien qu'on pût, avec fondement, attribuer à la force du poison.

Un récit de cette ingénuité, dans lequel il paroît que l'Auteur même, attaché à la Cour par un emploi domestique, penche à croire que le poison n'eut aucune part à la mort de Charles, purge d'autant plus la mémoire du Duc d'York, que, de l'aveu de tout le monde, personne n'eut la hardiesse d'accuser ce Prince dans le tems même de la mort du Roi.

Circonstances de la mort de Charles II. par Burnet.

FAISONS succéder les satyriques peintures de Burnet. Pendant tout l'hiver, dit-il, le Roi avoit paru se porter mieux qu'il n'avoit fait depuis plusieurs années. Une humeur, qui couloit de sa jambe, sembloit être un commencement de goutte. Il passa, quelques semaines, sans pouvoir se promener, suivant son usage, trois ou quatre heures par jour dans le parc; ce qu'il faisoit si vîte, que si c'étoit un exercice pour lui, c'étoit une peine pour ceux qui étoient obligés de le suivre. Ne pouvant se promener, il emploïoit une grande partie du tems dans son laboratoire, occupé à chercher le moïen de fixer le mercure. Le premier de Février, jour de Dimanche, il mangea peu dans le cours de la journée; & le soir, étant allé chez la Duchesse de Portsmouth, il demanda un bouillon: mais le bouillon s'étant trouvé trop fort pour son estomac, il n'en prit que peu, & il passa la nuit avec beaucoup d'inquiétude. Le matin, King, un de ses Médecins, vint le trouver, après en avoir reçu l'ordre. Charles ne lui tint que des discours entrecoupés, auxquels le Médecin ne put rien comprendre. Sa surprise le fit sortir de sa chambre; & rencontrant le Comte de Peterborough, il lui dit que le Roi étoit dans un étrange état & ne disoit pas un mot de bon sens. Le Comte le pria de retourner dans la Chambre, où il ne

fut pas plutôt rentré, que le Roi tomba tout d'un coup dans un accident qui ressembloit à l'apoplexie : il devint noir, & les yeux lui tournoient dans la tête. Le Médecin, qui avoit été autrefois fameux Chirurgien, dit qu'il étoit impossible de sauver le Roi, si l'on perdoit une seule minute, & qu'il aimoit mieux s'exposer à la rigueur des Loix, que de le laisser périr ; sans perdre de tems, il le saigna. Le Roi revint à lui-même ; & le Médecins aïant approuvé ce que King avoit fait, le Conseil privé ordonna pour lui une somme de mille livres sterling : mais qui ne lui fut jamais païée. Quoique Charles fût revenu de cet accès, il ne laissoit pas d'en ressentir les suites, & d'être fort oppressé. Les Médecins appréhendoient beaucoup qu'un nouvel accès ne l'emportât, & le regardoient déjà comme mort. L'Evêque de Londres lui dit quelque chose, pour le préparer à ce qui pouvoit arriver, & le Roi ne répondit pas un mot. Mais cette indifférence fut attribuée, en partie, à la maniere froide dont l'Evêque parloit, & en partie à ce qu'il n'étoit pas regardé de bon œil à la Cour. *Sancroft* fit au Roi une grave exhortation, dans laquelle il se donna beaucoup de liberté, en disant qu'elle étoit nécessaire puisque Sa Majesté alloit comparoître en jugement devant celui qui n'avoit point d'égard aux rangs humains. Le Roi ne lui répondit rien non plus qu'à *Keng*, quoique de tous les Evêques celui-ci fût le plus en faveur. Quelques-uns jugerent que c'étoit par insensibilité ; & le Roi en donnoit actuellement une grande marque, car la Duchesse de Portsmouth étoit assise sur son lit, prenant soin de lui, comme une femme de son Mari. Quelques-uns soupçonnoient, avec plus de vérité, qu'il étoit d'une autre Religion. Le Mardi, il eut une seconde attaque du même mal, & les Médecins dirent, au Duc d'York, que le Roi n'avoit pas plus d'un jour à vivre.

Aussi-tôt le Duc ordonna qu'on fît venir *Huldeston* dans l'appartement qui étoit au-dessous de la Chambre du Roi. C'étoit un Prêtre Romain, qui avoit beaucoup contribué à faire sauver le Roi après la Bataille de Worcester, & que ce service avoit toujours fait excepter dans les Actes contre les Prêtres Catholiques. Lorsqu'il fut informé des raisons qui le faisoient appeller, il se trouva dans un grand embarras, parce qu'il n'avoit pas apporté d'Hostie. Il fut obligé de recourir à un autre Prêtre de la Cour, qui lui donna un Ciboire, avec une Hostie consacrée dedans. Huldeston aïant tout préparé, le Duc alla parler à l'oreille au Roi, qui ordonna de faire sortir tout le monde de sa chambre, à l'excep-

tion du Comte de Bath & de Mylord Feversham; & la Chambre fut fermée à clef, à double tour. Seulement le Comte de Feversham ouvrit une fois la porte, pour ordonner qu'on apportât un verre d'eau. Le Cardinal Howard m'a dit, à Rome, que Huldeston, suivant la relation qu'il avoit envoïée, fit faire au Roi quelques Actes de contrition, & qu'après une Confession, telle que ce Prince étoit en état de la faire, il lui donna l'Absolution & les autres Sacremens. L'Hostie s'arrêta au gosier, ce qui fut cause qu'on demanda de l'eau. Toute l'action ne dura pas plus d'une demi-heure, & le Roi en parut plus tranquille. On raconta qu'il avoit dit, à Huldeston, qu'il l'avoit sauvé deux fois; son corps, la premiere, & son ame celle-ci; & qu'il lui demanda s'il jugeoit à propos, qu'il se déclarât Catholique; mais que Huldeston, préparé vraisemblablement à cette question, le détourna de cette pensée, & lui dit qu'il se chargeoit d'en instruire le Public. Ensuite on permit à la Compagnie de rentrer dans la Chambre; & le Roi passa par toutes les agonies de la mort, avec une tranquillité qui surprit tous ceux qui étoient autour de lui. Quelques-uns en inférerent qu'il avoit fait un Testament, & que c'étoit ce qui le rendoit tranquille. L'Evêque Keng fit tous ses efforts pour réveiller la conscience du Roi, il reprit plusieurs fois la même matiere, & prononça plusieurs courtes prieres, capables de toucher tous les Assistans, excepté le principal Acteur, qui ne lui dit jamais rien. Il pressa le Roi, six ou sept fois, de recevoir la Communion; mais il le refusa, sous prétexte qu'il étoit fort foible. On fit porter dans la Chambre une table, avec les Elémens, prêts à être consacrés; ce qui a fait croire, à quelques-uns qu'il avoit reçu le Sacrement. Keng le pressa de déclarer du moins qu'il le souhaitoit, & qu'il mouroit dans la Communion de l'Eglise Anglicane. A cela, Charles ne répondit rien. Keng lui demanda s'il souhaitoit qu'on lui donnât l'Absolution de ses péchés. Il sembla que, s'il pensoit alors à quelque chose, il crut que cette cérémonie ne pouvoit lui nuire. Sur cela Keng prononça sur les paroles de l'Absolution. Mais il en fut blâmé, parce que le Roi ne lui avoit témoigné aucun repentir de sa vie passée, ni aucune résolution de changer. Keng fut aussi censuré pour une autre action, qui fut de présenter au Roi le Duc de Richemond, fils de la Duchesse de Portsmouth, pour lui donner sa bénédiction. A ce discours, tous ceux qui étoient dans le chambre dirent que le Roi étoit leur Pere commun, & se mirent à genoux pour recevoir sa bénédiction, qu'il leur donna. Il souffroit beaucoup; il disoit

qu'il étoit brûlé intérieurement, & répéta souvent cette plainte, quoiqu'avec beaucoup de décence. Il dit seulement une fois, qu'il espéroit grimper jusqu'aux portes du Ciel. Ce fut la seule expression religieuse qu'on entendit sortir de sa bouche.

Il parut rassembler toutes ses forces pour faire ses derniers adieux au Duc d'York, & tout le monde y fut extrêmement attentif. Il lui témoigna beaucoup de tendresse, & lui dit qu'il laissoit tout avec joie entre ses mains. Il lui recommanda plusieurs fois la Duchesse de Portsmouth, en lui disant qu'il l'avoit toujours aimée, & qu'il l'aimoit jusqu'à la fin, & priant le Duc dans des termes fort affectueux, de bien traiter cette Dame & son fils. Il lui recommanda aussi ses autres enfans, & finit par cette priere : « Ne laissez pas mourir de faim la pauvre Eleonor ». C'étoit Mademoiselle Gwin, une de ses Maîtresses, dont il avoit eu le Duc de Saint Alban. Mais il ne parla ni de la Reine, ni de son Peuple, ni de ses Domestiques. Il ne dit pas non plus un seul mot, ni de la Religion, ni du paîment de ses dettes, quoiqu'il laissât 90000 Guinées, qu'il avoit amassées, ou de sa cassettte, ou de l'argent de la France, ou par d'autres moïens, & qu'il gardoit si sécrettement, que personne n'en avoit connoissance.

Il continua dans son agonie, jusqu'au Vendredi 6 de Février, à 11 heures, & mourut dans la cinquante-quatrieme année de son âge, après avoir regné 36 ans & 8 jours, en comptant depuis la mort de son Pere, ou 24 ans 8 mois & 9 jours, depuis son rétablissement. Il y eut plusieurs raisons très-fortes, pour soupçonner qu'il étoit mort de poison : car quoique son premier accès semblât être une apoplexie, il parut évidemment, dans la suite que ce n'en étoit pas une. Lorsque le corps fut ouvert, les Médecins chargés de l'examiner, furent comme dirigés par ceux qui pouvoient avoir quelques soupçons, pour n'observer que les parties qu'on jugeoit devoir être saines. Mais Lower & Needham, deux célebres Médecins, m'ont dit qu'ils avoient pleinement remarqué deux ou trois taches bleues au dehors de l'estomac. Needham demanda deux fois qu'on l'ouvrît ; mais les Chirurgiens feignirent de ne pas l'entendre. Après sa seconde demande, il entendit, comme il me l'a protesté, que Lower disoit à quelqu'un, qui étoit proche de lui : Needham veut donc nous perdre, en s'obstinant à vouloir que l'estomac soit ouvert, car il peut bien comprendre qu'on ne le veut pas. Cependant ils furent détournés à quelqu'autre chose ; & lorsqu'on voulut enfin procéder à l'ouverture de l'es-

tomac, il se trouva qu'on avoit emporté le corps; de sorte que cette ouverture ne se fit point. Le Fevre, Médecin François, m'a dit qu'il découvrit une noirceur à l'épaule; & qu'y aïant fait une incision, il trouva que la chair étoit toute mortifiée. Short, autre Médecin, qui étoit Catholique, soupçonna beaucoup que la mort du Roi n'étoit pas naturelle, & s'en expliqua plus librement qu'aucun Protestant n'eût osé le faire alòrs. Peu de tems après, il tomba malade, après avoir bu un verre de vin d'absynthe chez un Catholique malade, qui l'avoit fait appeller; & qui demeuroit près de la Tour. Il en mourut; & dans ses derniers momens, il dit à Lower, à Millington, & d'autres Médecins, qu'il se croïoit empoisonné, pour avoir parlé trop librement de la mort du Roi.

Le corps de Charles fut extrêmement négligé. Une partie de entrailles, & quelques morceaux de graisse, furent laissés dans l'eau, où on les avoit lavés, avec si peu de soin, qu'on les vit assez long-tems arrêtés à la grille d'un égoût, où l'on avoit jetté cette eau. Les funérailles furent très-médiocres. On ne fit pas voir le corps dans un lit de parade. On ne donna point d'habits de deuil, & la dépense fut au-dessous de celle qui se fait pour un Seigneur ordinaire. Plusieurs dirent que Charles avoit mérité un meilleur traitement de son Frere, sur-tout par rapport à des cérémonies publiques; & l'on tira beaucoup de conséquences de ces omissions. Mais après avoir dit qu'on soupçonnoit qu'il étoit mort de poison, je dois ajouter que je n'ai jamais entendu personne en accuser son Frere. Comme sa mort arriva dans un point critique, lorsque les affaires sembloient pouvoir prendre un autre tour, on crut que les Papistes l'avoient empoisonné, ou par le ministere de quelque Domestique de la Duchesse de Portsmouth, ou suivant l'opinion de quelques-uns, par une prise de tabac en poudre; car plusieurs petites veines de son cerveau étoient crevées, & cette partie étoit dans un grand désordre: mais on ne pouvoit porter aucun jugement certain sur ces apparences.

J'ajouterai une Histoire surprenante, que je tiens de M. Henley de Hampshire, qui m'en fit le récit en 1709. Il me dit que la Duchesse de Portsmouth, étant venue en Angleterre en 1699, il apprit qu'elle y avoit fait entendre que Charles II. avoit été empoisonné, & qu'aïant voulu savoir ce qu'il en étoit, de la bouche même de la Duchesse, elle lui dit, « qu'elle pressoit continuellement le Roi de se mettre à son aise,

aussi

» aussi bien que son Peuple, & de vivre en parfaite intelligence avec » son Parlement, qu'il avoit enfin pris la résolution d'envoïer son Frere » hors du Roïaume, & de convoquer un Parlement, ce qui devoit être » exécuté le jour d'après celui où il fut attaqué de son premier accès; » que sur toutes choses, le Roi lui avoit recommandé le secret, & qu'elle » n'en avoit parlé qu'à son Confesseur; mais qu'elle croïoit que son Con- » fesseur avoit confié ce secret à des gens, qui emploïerent ce mauvais » moïen pour prévenir le coup «. Comme je tiens ce détail d'une personne d'honneur, je l'ai cru trop important, pour ne le pas communiquer au Public.

Caractere de Charles II. par le Duc de Buckingham.

QUOIQUE le caractere de Charles II. tel qu'il est tracé en peu de lignes par M. Hume, suffise, dans une Histoire générale, pour faire prendre une juste idée de ce Prince, on ne sera pas fâché de trouver ici deux autres peintures, comme annoncées par l'Historien, l'une de la main du Comte de Mulgrave, ensuite Marquis de Normanby & Duc de Buckingham; Tory, à la vérité, peut être indifférent pour la Religion, comme la plûpart des Courtisans, mais universellement reconnu pour homme d'honneur: l'autre de Burnet, qu'on n'ose soupçonner d'imposture dans les faits, mais que ses préventions Présbytériennes révoltent toujours contre un Regne qui ne leur étoit pas favorable, & qu'un tour d'esprit naturellement satyrique porte ordinairement à les revêtir de couleurs malignes. On laissera le parallele au Lecteur, en faisant observer seulement que Rapin, quoique partial pour Burnet, convient que l'insensibilité qu'il attribue à Charles, après la perte de la Bataille de Worcester, est outrée, & qu'il n'en pouvoit être informé par les témoins oculaires; & que ce qu'il dit de ses vices & de ses vertus, sur-tout de son humeur vindicative, sent la passion, & ne peut être qu'exagéré.

La Religion de Charles, suivant Buckingham, étoit plutôt le Déisme que la Foi Romaine; & ce choix, il le devoit plus à la vivacité de son esprit & à sa négligence naturelle, qu'à la lecture ou à l'examen, car la vivacité de sa conception lui faisoit discerner, à la premiere vue, les tromperies fondées sur des prétextes de piété, & sa jeunesse le confirmoit dans une égale défiance à l'égard de toutes les Religions, pour ne pas se donner la peine d'examiner qu'elle étoit la meilleure. Si, dans ses voïages, & dans ses derniers projets, il parut se tourner du côté d'une

sorte de Religion, on doit l'attribuer, avant son retour en Angleterre; à sa facilité naturelle, qui le rendoit complaisant pour ceux avec lesquels il vivoit; & dans la suite, son choix n'eut pas d'autre cause, que la fatigue des difficultés & des oppositions du Parlement. Ce fut ce qui lui fit embrasser le parti Catholique, qui, dans les derniers troubles, s'étoit distingué par sa fidélité. Ce Parti le reçut agréablement, & l'endormit par les charmes de la Souveraineté & de la Prérogative, auxquels les meilleurs & les plus sages Princes ont beaucoup de peine à résister. S'il adopta cette Religion d'une maniere plus déterminée, dans un tems où il est trop tard & inutile de dissimuler, nous devons moins nous en étonner, que considerer qu'avec le tems nos jugemens deviennent aussi partiaux que nos affections.

Il aimoit la vie aisée & tranquille. Ses guerres mêmes en sont une preuve, quoiqu'entreprises sans nécessité; car il ne s'y déterminoit que par complaisance pour des personnes dont le mécontentement auroit causé plus de trouble, à un Prince de son caractere, que le bruit éloigné du Canon, qu'il entendoit néanmoins souvent avec beaucoup de tranquillité. D'ailleurs l'unique plaisir d'esprit, pour lequel il avoit de l'inclination, étoit la construction des Vaisseaux, & les affairs de la Marine, qui étoient si conformes à son goût, qu'une guerre de Mer étoit plus capable de l'amuser, que de troubler son repos. S'il ne monta pas lui-même sur sa magnifique flotte, on ne doit l'attribuer qu'au Duc son Frere, qui, plein d'ardeur pour la gloire, se rendit maître de tout l'honneur, sous prétexte de ménagement pour la personne du Roi. Il est certain qu'aucun Prince n'étoit plus propre que Charles à pousser les intérêts de la Nation, par son inclination maritime, s'il eût pris autant de soin d'arrêter les progrès de la France que d'encourager les nôtres.

Mais il semble que dans toutes ses inclinations, l'aiguillon de la jalousie lui manquoit; ce qui nous conduit à parler de ses plaisirs, auxquels il étoit plus abandonné, qu'il n'étoit réellement luxurieux. Il ressembloit à nos Femmes libertines, c'est-à-dire, qu'il se portoit plutôt à la débauche pour la satisfaction d'autrui, qu'il ne cherchoit, avec choix, ce qui pouvoit le satisfaire lui-même. Je suis persuadé aussi que vers la fin de sa vie, il y avoit autant de paresse que d'amour dans le tems qu'il donnoit à ses Maîtresses, qui, après tout, ne servoient qu'à remplir son Serrail; pendant qu'un autre plaisir, enchanteur pour Charles, consistant à vivre & à parler sans contrainte, étoit la vraie Sultane favorite qui flattoit uniquement son goût.

On ne peut douter qu'il n'eût de l'inclination pour la Justice ; sans quoi, il n'auroit pas travaillé avec tant d'ardeur à conserver la succession à son Frere, contre un Fils bâtard qui lui étoit si cher, & contre les desirs d'un Parti qu'il craignoit beaucoup. J'attribue aussi, à sa Justice, ce que d'autres jugent contraire à la clémence ; je veux dire le consentement qu'il donnoit à l'exécution des Sentences, non-seulement contre les Voleurs de grand chemin, mais encore contre divers autres, à l'égard desquels les Juges avoient poussé fort loin la sévérité. Son jugement étoit prompt dans les petites choses, & s'élevoit quelquefois dans les grandes; mais il étoit incapable d'attention & d'application. Il marquoit beaucoup d'esprit dans toutes sortes de conversations, & racontoit si agréablement une Histoire, que sans flatterie, & par le seul plaisir de l'entendre, nous feignions d'ignorer ce qu'il nous avoit dit plusieurs fois auparavant; comme on prend plaisir à se trouver souvent à la représentation d'une bonne Comédie.

On découvroit, dans son caractere, un merveilleux mélange de qualités. Il perdoit tout son tems avec le beau sexe ; il s'y attachoit uniquement, mais il ne marquoit aucun chagrin contre ses Rivaux, & se soucioit peu que ses Maîtresses eussent d'autres Amans. Pendant qu'il leur sacrifioit tout, il souffroit impatiemment qu'elles perdissent quelque chose au jeu. Il ne pouvoit se résoudre à perdre lui-même cinq Guinées à la Paume, avec gens qui pouvoient en obtenir de lui cinq mille, dans tout autre tems que le jeu. Il étoit plein de dissimulation; il la pratiquoit avec beucoup de finesse ; & cependant il n'y avoit personne de plus facile à tromper. Son adresse consistoit à se tromper lui-même, en gagnant peu d'un côté, tandis que de l'autre il perdoit dix fois autant, & à caresser ceux qui l'avoient le plus souvent trompé ; il étoit commode, & d'une humeur complaisante dans les bagatelles, mais sévere & inflexible dans les grandes affaires. Une absence d'une semaine suffisoit pour lui faire oublier des Serviteurs, auxquels il ne pouvoit rien refuser. Cependant, au milieu de sa nonchalance, il étoit, dans quelques occasions, d'une si laborieuse industrie, que personne ne travailloit plus long-tems, & ne ménageoit mieux le tems que lui.

Charles étoit généreux, jusqu'à ruiner toutes ses affaires par sa libéralité. Non-seulement cette qualité le mit dans la dépendance de son Peuple, mais elle le rendit esclave de son grand voisin de France, qui fut

tirer avantage du négoce qu'il faisoit avec lui dans les tems fâcheux. Au reste sa prodigalité venoit moins d'estime pour ceux qu'il combloit de biens, que du peu de cas qu'il faisoit des plus grosses sommes, lorsqu'il ne les avoit pas devant les yeux. Sur ce point, il reconnut trop tard son erreur.

Il étoit si naturellement ennemi des formalités, qu'avec autant d'esprit que personne, & l'air fort majestueux, il ne pouvoit, soit au Parlement, soit au Conseil, jouer un moment le rôle Roi, ni par son langage, ni par ses gestes; pas même après s'y être exercé d'avance. Cet embarras le faisoit tomber dans une autre extrêmité, qui étoit de négliger absolument toute espece de distinction & de cérémonie. Son tempéramment d'esprit, comme de corps étoit admirable, & le rendoit Amant généreux & complaisant, Mari civil, Frere tendre, Pere indulgent & bon Maître. S'il eût apporté le même soin à se cultiver l'esprit, qu'à conserver sa santé, il auroit acquis sans doute un rang distingué entre les Rois. On peut dire qu'il étoit une illustre exception aux regles communes de la physionomie; car avec une contenance rude & sévere il étoit d'une humeur gaïe, & disposée à la clémence. Les trente dernieres années de sa vie furent aussi fortunées, que celles de son Pere avoient été terribles & tumultueuses.

S'il y eut quelqu'apparence que ses jours furent abrégés, on ne doit l'attribuer qu'à sa constitution saine & robuste, qui fit paroître étonnant de le voir mourir avant l'âge de soixante ans; comme si l'on eût cru que sa mort ne pouvoit arriver sans quelque accident extraordinaire. Je ne dirois rien sur ce triste sujet, si je ne craignois que mon silence même ne signifiât trop. En qualité d'Ecrivain impartial, je dois remarquer que Short, le plus savant & le plus habile de ses Médecins, non-seulemement jugea qu'il étoit mort de poison, mais se crut lui-même empoisonné, pour en avoir expliqué trop librement son opinion. Mais je ne dois pas oublier un Acte de Justice, dont tout le monde convient; c'est que personne ne soupçonna son Successeur de la moindre connivence pour ce crime; exemple fort remarquable du pouvoir de la vérité & de l'innocence: car c'est une espece de miracle, que ce Prince infortuné, dans la malheureuse situation où il se trouva, ait été justifié d'un tel soupçon par ses plus grands Ennemis, malgré toutes les circonstances qui étoient capables de le faire naître, & malgré l'ex-

trême malignité, avec laquelle on s'est efforcé de noircir toutes ses autres actions.

Caractere de Charles II. par Burnet.

CHARLES II fut un grand exemple des révolutions, auxquelles la vie des hommes est exposée. Jusqu'à l'âge de douze ans, il fut élevé dans la grandeur, pour laquelle un Prince, héritier d'une si grande Couronne, sembloit être né. Ensuite, il passa dix-huit ans dans une condition bien différente. Il fut malheureux dans la Guerre, dans la mort de son Pere, & dans la perte de sa Couronne. Non-seulement l'Ecosse le reçut, quoiqu'à des conditions très-dures, mais elle fit encore une tentative, en sa faveur, sur l'Angleterre. Il perdit la bataille de Worcester avec trop d'indifférence. Pendant six semaines, après cette bataille, il fut errant, & caché tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Mais quoique le danger fût toujours très-grand pour lui, on remarquoit beaucoup de négligence dans sa conduite, & tant de penchant à la bagatelle, qu'il se faisoit un amusement de divers petits jeux; aussi peu touché en apparence que s'il n'eût perdu, ou qu'il n'eût rien à redouter. Enfin il eut le bonheur de sortir d'Angleterre, chargé du devoir de la reconnoissance pour quantité de personnes qui lui avoient marqué leur fidélité par le soin qu'ils avoient pris de lui: mais, dans la difficulté de leur faire à tous la récompense qu'ils méritoient, il prit le parti de les oublier tous: défaut trop commun à la plûpart des Princes, & qu'on peut lui reprocher particuliérement; car jamais il ne parut charger sa mémoire des services qu'on lui avoit rendus. Pendant tout le tems qu'il fut à Paris, à Cologne, à Bruxelles, on ne lui remarqua point d'autre passions que pour les plaisirs. Après la perte d'une Couronne, sa tranquillité parut celle d'un grand Philosophe. Il n'écoutoit pas même, avec plaisir, les ouvertures qu'on lui proposoit pour son rétablissement; & souvent il traitoit de persécutions les projets de son Chancelier. Son principal soin étoit à trouver de l'argent pour fournir à sa dépense. On disoit alors qu'en composant avec lui, & lui faisant une grosse pension, Cromwell l'auroit aisément porté à lui résigner ses droits. En un mot, pendant tout le cours de son exil, il s'abandonna tellement au plaisir, qu'il se rendit incapable de la moindre application. L'étude & la lecture avoient peu de part à l'usage qu'il faisoit du tems. Dans la fâcheuse situation de ses affaires, il prit l'habitude de ne dire que des choses

agréables à tous ceux qui lui parloient. Les paroles & les promesses lui coûtoient peu. La mauvaise opinion, qu'il avoit du genre humain, lui faisoit penser que le grand art de la vie & du Gouvernement consistoit à ménager les choses avec une profonde dissimulation, & peu de gens étoient plus capables de prendre toutes les apparences de la bonne foi: mais il cachoit tant d'artifice sous ce voile, que tout le monde apprenant enfin à se défier de lui, il parvint à ne pouvoir plus tromper personne.

Avec de grands vices, il n'avoit presqu'aucune vertu pour les contre-balancer. Seulement, ses vices les moins nuisibles servoient à corriger ceux qui l'étoient plus. Sa paresse & ses débauches allerent si loin, pendant la partie la plus active de sa vie, qu'elles lui faisoient haïr les affaires jusqu'à ne pouvoir entrer dans aucun projet qu'il crût capable de troubler ses plaisirs, ou de lui causer la moindre contrainte. Quoiqu'il souhaitât de devenir absolu, & de changer la Religion & les Loix, il ne voulut jamais, ni s'exposer aux dangers, ni prendre les soins, que cette entreprise demandoit. Quoique d'abord ses manieres parussent annoncer un bon naturel, il n'étoit rien moins que sensible à la pitié; & vers la fin de sa vie, il devint cruel. Il avoit de la disposition à pardonner tous les crimes jusqu'au meurtre; mais jamais il ne pardonnoit les injures qui le regardoient lui-même: & l'Acte d'indemnité, par lequel il commença son regne, doit être attribué plutôt aux raisons d'Etat, qu'à son inclination pour la clémence. Dans l'énorme cours des vices auxquels il se livra sans contrainte, la considération de ce qui le touchoit le plus n'étoit pas capable de l'arrêter. Il se plaisoit aux crimes extravagans, jusqu'à ce qu'ils fussent consommés.

Il étoit l'homme le plus poli de son siecle, & la douceur de sa conversation fut long-tems capable de lui attacher ceux qui le fréquentoient: mais lorsqu'on eût observé qu'il n'y avoit point de fond à faire sur ses promesses, on perdit cette affection qu'il avoit d'abord fait naître.

Lorsqu'il remarquoit des talens extraordinaires dans quelques jeunes gens de qualité, il les attiroit par ses caresses, & s'attachoit à corrompre leur Religion & leur Morale. Aussi laissa-t-il l'Angleterre dans un état fort différent, pour les mœurs, de celui où il l'avoit trouvée à son rétablissement.

Il parloit presque sans cesse du séjour qu'il avoit fait en Ecosse, & de l'emploi qu'il avoit eu dans la Guerre de Paris, de porter des messages d'un Parti à l'autre. Ses récits étoient fort agréables, mais si longs &

si souvent répétés, que ceux qui les avoient entendus plusieurs fois, sortoient ordinairement lorsqu'il les recommençoit ; & souvent la Compagnie, qui étoit d'abord nombreuse, se trouvoit réduite à quatre ou cinq personnes, lorsqu'il cessoit de parler. De-là vint une raillerie assez forte de Wilmot, Comte de Rochester. « Il s'étonnoit, disoit-il, qu'un homme eût la mémoire assez bonne pour répeter la même histoire sans en omettre aucune circonstance, & ne se souvint pas néanmoins que le jour d'auparavant il avoit fait le même récit aux mêmes personnes ». Aussi Charles aimoit-il beaucoup la compagnie des Etrangers, qui l'écoutoient avec beaucoup d'attention, & qui paroissoient charmés, en le quittant, d'une si rare condescendance dans un Roi.

On lui trouvoit de la ressemblance avec l'Empereur Tibere, non-seulement par les caracteres & les inclinations, mais par les traits mêmes du visage. Il est vrai qu'étant à Rome, j'y vis une des dernies statues de Tibere, faite depuis qu'il eût perdu les dents ; & qu'à l'exception de cette seule partie, elle étoit si ressemblante à Charles II, que le Prince Borghese, & le Signor Dominico à qui elle appartenoit, convinrent avec moi qu'elle sembloit avoir été faite pour lui.

Il prenoit peu de choses à cœur. La mort du Duc de Glocester sembla le toucher beaucoup ; mais ceux, qui le connoissoient parfaitement, étoient persuadés que son chagrin venoit de l'espérance qu'il avoit eue de contrebalancer, par ce Prince, le pouvoir de son autre Frere, qu'il haïssoit, quoiqu'ensuite il n'ait pas laissé de troubler les affaires, pour lui conserver sa succession.

Sa mauvaise conduite, dans la premiere Guerre de Hollande, le fléau de la peste, l'incendie de Londres, l'affront & la perte qu'il souffrit dans l'affaire de Chatham, firent conclure aux Dévots que la malédiction étoit sur son Gouvernement. Son artifice, pour faire tomber la haine publique sur le Comte de Clarendon, fut odieux & plein d'ingratitude. Lorsque les Commumes l'eurent tiré d'embarras, par la confiance qu'elles prirent en lui après la triple Alliance; la vente qu'il fit de cette ligue à la France, la seconde Guerre contre la Hollande, qu'il entreprit avec aussi peu de couleur que la premiere, l'attaque de la Flotte de Smyrne, l'action violente de fermer l'Echiquier, la déclaration d'indulgence, furent une chaîne de mauvaises actions & de noirs desseins. La complaisance pour la France, en contribuant à l'élévation de son pouvoir sur mer, étoit une erreur qui ne pouvoit partir d'un défaut de

jugement & de pénétration. Ruvigny m'a dit que Charles souhaita d'être informé de toutes les méthodes que la France emploïoit, pour l'augmentation & pour la conduite de ses forces navales. Lorsqu'il en fut instruit, il fit connoître aux François les fautes qu'ils avoient commises, & comment elles pouvoient être réparées ; comme s'il avoit été un Viceroi de France, & non pas un Prince intéressé à prévenir les progrès de cette Couronne, comme le plus grand mal qu'il eût à craindre pour lui-même & pour son Peuple. Ceux, qui jugeoient favorablement de cette conduite, ne lui croïoient pas d'autre intention que de se venger des Hollandois, & de se mettre en état de détruire cette République avec le secours de la Flotte que la France devoit joindre à la sienne. Mais d'autres y donnoient une plus douce explication. Ils jugeoient qûe Charles, comprenant qu'il ne pourroit jamais, ou amuser ses Sujets par l'artifice, ou les mettre sous le joug par ses propres forces, avoit entrepris d'augmenter celles de la France sur mer, pour acquérir plus facilement, avec son secours, le pouvoir de réduire son Peuple. Ce dessein étoit entiérement conforme à ce qu'avoit dit le Lord Clifford ; qne si le Roi devoit être dépendant, il valoit mieux qu'il le fût d'un grand & généreux Prince, que de cinq cens Sujets insolens.

Il n'y a rien de si méchant & de si bas, dans le caractere de ce Prince, que d'avoir fait publiquement profession de la Religion Protestante ; & d'avoir si souvent témoigné du zele & de l'affection pour ce Parti, pendant qu'il étoit sécrettement réconcilié avec l'Eglise Romaine. Il n'eut jamais l'honnêteté, ni le courage, d'avouer hautement sa Religion, pas même dans les derniers momens de sa vie. Il ne témoigna ni remords de ses fautes, ni tendresse pour la Reine, pour ses Sujets, ou ses Domestiques ; & son unique soin fut de recommander ses Maîtresses & les Enfans qu'il en avoit eus, à son Successeur. Mais ce qu'on auroit regardé comme une étrange conclusion, dans la vie de tou autre Prince, s'accordoit fort bien avec toutes les autres parties de la sienne.

Deux Ecrits touchant la Religion, qui furent trouvés dans sa Cassette, & publiés par son Successeur, semblent marquer de l'étude & quelque raisonnement. Tennisson m'a dit qu'il les avoit vus, en original, entre les mains de Depy, à qui le Roi Jacques les avoit confiés. Il y avoit quelques corrections interliénaires, qui sembloient écrites d'une autre main. Mais, ne connoissant pas bien l'écriture de Charles, il

il n'avoit pas pu juger si ces petits Ouvrages étoient de sa main. Ceux qui le connoissoient particuliérement, & qui lirent ces écrits, jugerent sans doute qu'il ne les avoit pas composés lui-même; car il ne lisoit jamais l'Ecriture Sainte, & s'il pensoit quelquefois à la Religion, ce n'etoit que pour la tourner en ridicule par quelque plaisanterie. Ces Ecrits avoient été probablement composés, ou par le Comte de Bristol, ou par le Lord Aubigny, qui savoient le secret de sa Religion. Peut-être les lui avoient-ils donnés, comme un extrait des conférences qu'ils avoient eues avec lui sur cette matiere, pour les fixer mieux dans sa mémoire. Il est très-probable que ces deux Seigneurs craignant quelque danger pour eux-mêmes, si ces papiers se trouvoient écrits de leur main, il eut la complaisance de les transcrire de la sienne; quoiqu'avec sa paresse naturelle, il soit assez difficile de comprendre comment il voulut prendre cette peine. Il m'avoit dit, à moi-même, une grande partie de ce qui étoit contenu dans les deux écrits; & quand je les vis, non seulement je me ressouvins de ces expressions, mais je remarquai qu'il étoit entré dans ces matieres aussi loin qu'elles avoient pû le mener. Mais ceux qui les ont publié manquoient de jugement, & n'ont pas fait peu de tort à sa mémoire. Le plus grand service qu'on pût lui rendre, étoit de le laisser, lui & ses papiers, dans un éternel oubli.

C'est au Lecteur qu'on laisse le soin d'examiner jusqu'à quel point ces deux portraits de Charles se ressemblent, & s'il est vrai, comme Rapin l'a pensé, que la différence ne consiste qu'en ce que les traits sont plus ou moins adoucis. L'Evêque de Salisbury, dit-il, a fait un portrait ressemblant en laid; & le Duc de Buckingham, un portrait ressemblant en beau.

Charles I. justifié de mauvaise foi. Pour la page 375.

Il est extrêmement difficile, comme dans toutes les accusations de Parti, de purger Charles I du reproche de mauvaise foi. Quelques remarques, qui naissent de la comparaison qu'on fait de lui, dans cette page, avec son Fils, jetteront du jour sur ce point. On peut d'abord observer que le reproche semble postérieur à son tems, & que ses Ennemis mêmes, qui le noircirent de tant de calomnies, n'insisterent pas sur cette imputation. Ludlow est presque le seul Parlementraire qui l'en ait chargé; & personne n'ignore combien cet Ecrivain est passionné. Clarendon & les autres Roïalistes n'ont pas pris la peine de justifier leur Maître de ce vice, parce qu'ils n'ont pas supposé qu'on pût jamais l'en accuser. En

second lieu, son caractere, & sa conduite, dans la vie ordinaire, en étoient fort exemts. Il étoit réservé, retiré, imposant, d'un abord froid, simple dans ses discours, inflexible dans ses principes, fort éloigné des manieres caressantes & insinuantes de son Fils, ou de l'abondance en protestations & en paroles de son Pere. Le reproche, d'avoir manqué de sincérité, doit donc être fondé sur quelqu'une de ses actions publiques, qu'il faut éxaminer. En troisieme lieu, on ne cite que les exemples suivans, pour confirmer cette accusation. 1°. L'approbation qu'il donna au récit de Buckingham, concernant l'Espagne : mais il est évident qu'il y fut trompé lui-même; autrement pourquoi se seroit-il brouillé avec cette Cour ? On lit ce qui suit, dans une Lettre du Lord Kesington, Ambassadeur en France, au Duc de Buckingham. (Cabale, pag. 31.) » Mais son Altesse (le Prnce) les avoit accusés de foiblesse & de folie, » (les Espagnols) en ce qu'après l'avoir traité si mal, ils l'avoient laissé » partir : ce fut une des premieres choses qu'il prononça, lorsqu'il fut » entré dans le Vaisseau. Tint-il réellement ce discours, dit la Reine » de France ? Oui, Madame ; je vous le garantis, répliquai-je sur le témoignage de mes propres oreilles. Elle sourit. On m'avoit dit en effet, » reprit-elle, qu'il fut maltraité. Il le fut, répondis-je, non dans son » entretien, qui fut aussi magnifique que ce Païs le permet, mais dans » leurs frivoles délais, & dans les conditions déraisonnables qu'ils lui » proposerent, & sur lesquelles ils le presserent, abusant de l'avantage » qu'ils avoient sur sa personne ».

2°. L'Evêque Burnet, dans son Histoire de la Maison d'Hamilton, page 154, a conservé une Lettre du Roi aux Evêques d'Ecosse, dans laquelle ce Prince les prie de ne pas se trouver au Parlement, où ils pouvoient être forcés de ratifier l'abolition de leur Ordre : « Car je » vous assure, ajouta le Roi, que ce sera toujours une de nos princi» pales attentions de rectifier & d'établir sur un bon pié le Gouverne» ment de cette Eglise, & de réparer vos pertes. C'est sur quoi nous vous » prions de compter ». Dans un autre endroit : « Vous pouvez vous assu» rer que si nous nous prêtons peut-être, pour le présent à bien des choses » qui paroissent préjudiciables à l'Eglise & à notre Gouvernement, » nous ne laisserons pas, dans le tems, de prendre soin d'y remédier ». Dit-il qu'il veut révoquer arbitrairement ses concessions ? La bonne-foi n'oblige-t-elle pas plutôt de supposer qu'il espéroit de voir son au-

torité assez rétablie, pour être en état d'obtenir le consentement National au rétablissement de l'Episcopat, qu'il regardoit comme une partie si essentielle de la Religion & du Gouvernement ? On n'imagineroit pas aisément d'autre voie, par laquelle il pût espérer de parvenir à ce but, que celle qui avoit été pratiquée par son Pere, c'est-à-dire, le consentement réel du Parlement 3°. On lit, dans l'Histoire de Clarendon, « que ce qui fit consentir le Roi, plus volontiers, au Bill qui excluoit » les Evêques de la Chambre des Pairs, fut la pensée que cette Loi » ne pouvoit être valide, parce qu'elle étoit exigée par la force. » Cette conclusion étoit juste. Les trois quarts de la Chambre des Pairs avoient été bannis, dans ce tems, par la Populace. Douze Evêques avoient été enfermés injustement dans la Tour par les Communes. Une grande partie des Communes-mêmes étoit éloignée par la crainte, ou par la violence. Ajoutons, que le Roi lui-même avoit été forcé d'abandonner Londres. Si ce n'est pas ce qu'on doit nommer force, il n'y en eut jamais. Le scrupule du Roi ne regarde que le Bill des Evêques & celui contre les enrôlemens forcés. Les autres Loix constitutionales avoient passé sans la moindre violence ; & tels furent tous les Bills de la premiere année, à la réserve de la condamnation du Comte de Staffort, qui ne put être révoquée. Il paroît donc que le Parlement, quand il auroit connu les sentimens du Roi sur ce point, ne pouvoit avoir aucun juste fondement de défiance. 4°. Les Lettres, interceptées à Naseby, avoient fait naître de grandes clameurs. On en a déjà parlé dans cette Histoire. Peut-être auroit-il été mieux que le Roi eût évité ce rafinement : cependant rien n'est plus ordinaire dans toutes les transactions publiques. Après la mort de Charles II d'Espagne, les Ambassadeurs du Roi Guillaume donnerent, au Duc d'Anjou le titre de Roi d'Espagne ; & dans le même tems, néanmoins, le Roi Guillaume formoit secrettement des alliances pour le détrôner. Bientôt après il lui refusa ce titre, en insistant, comme si la vérité eût été pour lui, sur ce qu'il n'avoit eu aucune connoissance de son droit. Le Roi Guillaume ne laisse pas d'être regardé comme un Prince très sincere ; & cette affaire ne passe point pour une objection contre son caractere. On peut ajouter que Charles, lorsqu'il inséra sa protestation dans le Regître du Conseil, crut certainement que sa conduite pouvoit être justifiée. Il y avoit trop de gens d'honneur au Conseil, pour s'imaginer que cette Compagnie fût

capable d'avouer une tromperie grossiere. 5°. Le désaveu de la Commission de Clamorgan est un autre exemple qu'on fait valoir contre ce Monarque ; mais il paroît assez qu'il n'avoit pas donné cette commission. Dans le volume entier du Docteur Bich, on ne trouve point d'argument opposé, à la réserve de quelques passages des Mémoires de Rinuccini. Mais le Nonce ne savoit de cette affaire, que ce qu'il en avoit appris de Clamorgan-même. D'ailleurs son caractere est si mal établi, pour le jugement & les mœurs, qu'on ne peut faire beaucoup de fond sur ses paroles; & son étrange conduite demandoit, comme une apologie, qu'on crût la conviction du Roi réelle, en faveur des Catholiques. 6°. On allégue ordinairement une autre des Lettres interceptées du Roi ; c'étoit à la Reine, où l'on prétend qu'il parloit d'élever & de détruire ensuite Cromwell. Mais on a déja fait observer que cette histoire est dépourvue de tout fondement. En un mot, les Communes, après avoir commencé leurs violences, & plus encore après l'ouverture de la Guerre Civile, pouvoient fonder leurs inquiétudes & leurs défiances sur la nature même de leur situation, & sur le penchant général de l'esprit humain, mais non sur aucun sujet de reproche contre le caractere du Roi, qui étoit aussi droit, aussi sincere, que celui d'aucun Prince connu dans l'Histoire.

M. Hume prend occasion de ces remarques, pour corriger une négligence, ou si l'on veut, dit il, une expression téméraire, qui est échappée dans le premier Tome, page... ligne... Au lieu de ces mots : « il lui arrivoit trop souvent, à l'imitation de son Pere, de regarder » ces promesses comme des expédiens passagers, auxquels il ne devoit » avoir aucun égard après la dissolution du Parlement » : *lisez*, il lui arrivoit souvent, à l'imitation de son Pere, de s'imaginer que le Parlement, en refusant de fournir à ses besoins, l'avoit dispensé de l'obligation d'accomplir exactement ses promesses.

Sentiment de Rapin sur la Conspiraton Papiste, pour la page 333.

M. Hume se déclarant encore plus, à la fin de son récit, contre la réalité de la Conspiration, rien n'est plus capable d'éloigner de lui tout soupçon de faveur pour les Catholiques, que l'aveu de Rapin même, dans la relation des mêmes faits; Rapin, c'est-à-dire, comme personne ne l'ignore, l'Ecrivain le plus déclaré pour la cause Protestante & les Parlemens, ou, ce qui revient au même, contre l'Eglise Romaine & l'autorité Roïale. La Déclaration qui lui sert d'exorde est d'autant

plus frappante, dans un Historien si partial, que lui-même il paroît ensuite l'oublier, pour s'abandonner à ses préventions; car malgré ce qu'on va lire, il laisse connoître, à chaque ligne, que la Conspiration ne lui paroît rien moins qu'une chimere; & toutes ses réflexions sont en faveur des preuves & des Témoins. Voici son début: « Nous sommes » arrivés à la découverte de la fameuse Conspiration, appellée en An» gleterre, la Conspiration Papiste, qui a donné lieu à plusieurs Beaux» Esprits d'exercer leurs talens, les uns pour en soutenir la réalité, les » autres pour en prouver la fausseté; ce qui suffit pour faire compren» dre qu'il est impossible à un Historien, quel qu'il puisse être, de con» tenter deux sortes de gens, dont les sentimens sont diamétralement » opposés, qui ont déjà pris parti, & que les préjugés, la Religion, » les passions, les intérêts des Factions, ont disposé à croire cette Cons» piration vraie ou fausse. L'Historien a beau être impartial, si les Lec» teurs ne le sont pas. On peut bien juger que je n'espere pas de con» tenter tout le monde. Je regarde cela comme une chose impossible. » Je ne me propose donc que d'informer les Lecteurs de la Conspira» tion elle-même, soit qu'elle ait été vraie ou inventée, des raisons & des » preuves pour en soutenir la vérité ou la fausseté, & la satisfaction in» térieure de n'avoir écrit que ce que j'aurai cru vrai ». *Histoire d'Angleterre, Tome IX, page 401 & 402.* Il paroît clairement jusqu'ici, que Rapin n'adopte aucun sentiment, & qu'il demeure exactement neutre. C'est dans cet état d'indécision, qu'on a cru devoir le représenter, parce qu'on ne peut douter qu'un exorde qui commence de sang froid, après avoir étudié le fond de l'événement, ne contienne les vraies lumieres de sa raison.

Bientôt néanmoins, il semble se démentir, en donnant adroitement moins de force à certaines objections qu'aux réponses. Cet endroit mérite encore d'être rapporté, pour mettre le Lecteur en état de comparer les idées d'un Historien si grave, avec celles de M. Hume.

« La Conspiration vraie ou fausse, dit Rapin, comprenoit trois ar» ticles ou trois projets. 1°. De tuer le Roi. 2°. de renverser le Gou» vernement; 3°. d'exterminer la Religion Protestante, pour établir » la Catholique à sa place. La plûpart des Auteurs, aulieu de regarder » ces trois articles comme ne faisant qu'une seule & même Conspiration, » ont affecté de les séparer. Les uns ont particuliérement insisté sur le des» sein de tuer le Roi, & ont passé fort légérement sur les deux autres. Ils

» ont cru pouvoir prouver la fausseté de ce dessein, & ils ont conclu » qu'il n'y avoit point eu de véritable Conspiration. Les autres aïant » trouvé quelques improbabilités dans les dépositions des Témoins, » par rapport au dessein de tuer le Roi, se sont principalement at- » tachés à prouver les deux derniers articles; d'où ils ont inféré qu'il » y avoit réellement une Conspiration. Il faut prendre garde de ne lais- » ser pas entraîner son Jugement par ces sortes d'artifices, qui changent » entiérement l'état de la question, & d'avoir toujours présent que la » Conspiration ne consistoit pas dans le seul dessein de tuer le Roi, » ou dans celui de changer la Religion, mais dans ces trois desseins » ensemble, qui ne faisoient qu'un même corps de Conspiration.

» Ceux qui soutiennent la réalité de la Conspiration, prétendent que » le Roi, le Duc d'York, & quelques-uns des Ministres en étoient » les Chefs & les Auteurs, & en donnent beaucoup de preuves, dont » on a vu quelques-unes dans ce qui s'étoit déjà passé sous ce regne. Le » Parti opposé objecte que c'est une contradiction manifeste, que de » faire le Roi Auteur d'une Conspiration où il s'agissoit de lui ôter » la vie; que d'ailleurs on a vu souvent des Conspirations de Sujets con- » tre leur Souverain, mais qu'il est inoui d'accuser un Roi de conspira- » tion contre ses Sujets.

» On répond, à ces objections, qu'encore que la Conspiration con- » tînt trois articles, il n'y avoit pourtant que les deux derniers qui lui » fussent essentiels, & que c'étoit de ces deux-là que le Roi étoit l'Au- » teur & le Chef; que celui de tuer le Roi, quoique placé le premier, » n'étoit qu'une suite & une dépendance des deux autres; que celui- » ci n'étoit qu'un attentat de qulques-uns des Conspirateurs qui croïoient, » qu'il n'y avoit pas de moïen plus prompt, pour faire réussir la Cons- » piration, que de mettre le Duc d'York sur le trône, parce qu'il » étoit moins timide, plus actif & plus entreprenant que son Frere; » qu'il n'y a donc point de contradiction à supposer que le Roi étoit le » Chef & l'Auteur des deux desseins, de renverser le Gouvernement » & de changer la Religion, & que l'autre se tramât à son insu par » quelques Particuliers, pour avancer les progrès de la Conspiration: » qu'ainsi la difficulté de cette objection ne vient que de ce qu'on joint » mal à propos ces trois articles, losqu'il faudroit les séparer, comme » en d'autres occasions on les sépare, lorsqu'il faudroit les unir. Quant » à la seconde objection, qu'il est impossible qu'un Roi conspire contre

» ses Sujets, elle n'est tirée que du terme de *conspirer*, qu'on ne peut » appliquer que rarement à un Souverain : mais il n'est nullement im- » possible qu'un Roi d'Angleterre, dont le pouvoir est borné par les » Loix, forme le dessein d'établir un Gouvernement arbitraire & despo- » tique, comme on le voit par les exemples d'Edouard II, de Jacques » I, & de Charles I. Quoiqu'on ne veuille pas donner, à un tel des- » sein, le nom de Conspiration, à la bonne heure; pourvu qu'on con- » vienne de la réalité du dessein.

Rapin, après avoir fait connoître ainsi ses propres sentimens, ne laisse pas d'ajouter : qu'il y en a trois divers sur la réalité ou sur la fausseté; le premier, de ceux qui la croient vraie dans tous ses points & dans toutes ces circonstances ; le second, de ceux qui la croient absolument fausse, & inventée exprès pour exciter le Peuple contre le Roi & le Duc d'York; le troisieme, de ceux qui la croient vraie par rapport au dessein de rendre le Roi absolu, & de changer la Religion, mais qui la croient douteuse par rapport au dessein de tuer le Roi, & qui, après avoir balancé le pour & le contre, croient devoir suspendre leur jugement sur cet article : & qu'il a cru nécessaire de munir les Lecteurs, par quelques observations, « contre les préjugés qu'ils peuvent avoir pris » dans la lecture des autres Historiens, dont les Auteurs ne font aucun » scrupule de déguiser les faits, de les tronquer, de passer sous silence » ceux qui leur sont désavantageux, d'insister sur les autres & de les » faire valoir, d'insérer dans leurs récits beaucoup d'historiettes reçues » dans le Parti qu'ils ont embrassé, & dont ils ne donnent aucun ga- » rants, d'y insérer une infinité d'insinuations, qui n'ont d'autre fon- » dement que leurs préjugés; en un mot, de supposer continuellement » ce qu'ils ont entrepris de prouver, &c. » Mais ne peut-on pas dire, au contraire, que ces observations de Rapin contre les préjugés d'autrui, ne servent qu'à faire connoître les siens, sur-tout lorsqu'elles sont rapprochées des réflexions dispersées dans son récit même ? Un Lecteur intelligent trouvera moins d'ambiguités dans celui de M. Hume, en qui l'on doit supposer, d'ailleurs, toutes les lumieres de Rapin jointes avec les siennes.

Lettres de Coleman pour la page 348.

QUOIQU'ON lise, dans le texte, quelques passages des Lettres de Coleman au Pere de la Chaise, & au Nonce de Bruxelles, ces mo-

numens, qui passerent pour la principale confirmation du Complot, & qui coûterent la vie au malheureux Colman, méritent d'être rapportés, ici tels qu'ils furent produits au Procès. On jugera qu'elle étoit la force de cette preuve.

M. Coleman au Pere de la Chaise, 29 Juin 1674.

« M. R. P. J'ai ordre de vous dire que S. A. R. mon Maître est extrêmement sensible à l'amitié de S. M. T. C. laquelle il s'efforcera de » cultiver avec tout le soin possible, & qu'elle lui en donnera toutes » les assurances qui seront en son pouvoir, afin de détruire tous les soupçons contraires, que les Ennemis de S. A. s'efforcent de lui inspirer : » que S. A. R. n'a jamais rien fait contre les intérêts de S. M. T. C. » mais, au contraire, qu'elle lui a rendu tous les bons offices dont » elle a été capable ; que pour ce qui regarde Mylord Arlington, » & le projet de faire rassembler le Parlement, S. A. est entiérement de » l'avis de S. M. que ni l'un, ni l'autre, ne peuvent être avantageux, & qu'aucontraire ils sont très-dangereux pour la France & pour » l'Angleterre ; que S. M. court grand risque de perdre la neutralité » de l'Angleterre à la premiere Session, si le Parlement s'assemble, » comme elle a perdu son Alliance par la paix avec la Hollande ; » car le dessein de la Chambre-Basse & de ses Partisans, comme aussi » des furieux Protestans, & des Ennemis du Roi dans la Chambre » des Seigneurs, est d'abaisser S. A. R. & d'exterminer la Religion » Catholique, à quoi ils ne croient ne pouvoir mieux parvenir qu'en » augmentant le pouvoir des Hollandois, & en suscitant des affaires à » S. M. T. C. : que S. A. ne doute point qu'il ne soit absolument » nécessaire, tant pour ses propres intérêts, que pour ceux de S. M. T. C., » de faire tous les efforts possibles pour empêcher que le Parlement ne » se rassemble, en persuadant à S. M. B. que sa grandeur, son honneur » & sa tranquillité n'y sont pas moins intéressés que ceux de S. M. T. C. » & de S. A. C'est pourquoi il seroit fort à propos que S. M. T. C. » écrivît librement sa pensée à S. M. B., pour l'avertir d'avance de ce » qu'elle appréhende de l'Assemblée du Parlement, & qu'en même tems » elle lui fît offre de sa bourse, pour lui persuader de dissoudre ce Parlement, comme elle l'a offerte à S. M. pour procurer les elections » d'un autre. Peut-être réussiroit-il par ce moïen. Avec l'assistance que » nous

» nous lui donnerions, il seroit aisé d'avoir un nouveau Parlement,
» tel que nous le souhaitons ; car la constitution de nos Parlemens est
» telle, que comme on ne peut rien attendre de bon, d'un vieux Parlement, il n'y a rien à craindre d'un nouveau, parce qu'il faut nécessairement que ce celui-ci assiste Sa Majesté pour reconnoître les obligations qu'il a à S. M. T. C. & à tout le monde ».

Au même ...... Septembre 1674.

» Sur le premier point de votre Lettre, S. A. R. m'a mandé qu'il » se gouvernera selon vos avis, & qu'il ne traitera de rien qui regarde » la Religion Catholique, ni avec M. de Ruvigny, ni avec aucun autre » que vous, & qu'il vous communiquera tout ce qu'il croira nécessaire » pour l'avantage des Catholiques, étant bien aise de recevoir vos avis » sur ce sujet. S. A. R. s'étonne beaucoup de n'entendre rien de M. » de Ruvigny, sur le second point de votre Lettre, puisque vous avez » écrit si positivement qu'il a ordre de confirmer & de mettre en exécution ce que S. M. T. C. proposa le 2 de Juin par votre intervention. S. M. T. C. lui fit généreusement offre de sa bourse, pour le » mettre en état de les défendre tous deux des maux dont ils étoient » menacés ; &, par bonheur, S. A. R. a travaillé avec tant de diligence » & de succès, que les maux qu'on avoit craints sont un peu différés. » Mais il y a une autre chose nécessaire, sans quoi tout ce qu'il a fait » sera inutile pour achever de mettre leurs affaires en sûreté ; car l'assistance de S. M. T. C. n'est pas pas moins nécessaire qu'elle l'a été » ci-devant, pour soumettre ceux qui n'étant pas moins irrités contre » S. M. T. C. que contre S. A. R. parce qu'il est constamment attaché aux intérêts de S. M. T. C. agiront avec plus de malice, de » rage & de brutalité que jamais, s'ils en trouvent l'occasion dans la » suite. Si donc vous pouvez, par votre crédit, obtenir l'accomplissement de l'offre qu'a faite S. M. T. C. de sa bourse, pour le mettre en » réputation auprès du Roi son Frere, & pour le mettre en état de résister » aux Adversaires de S. M. T. C. & aux siens propres, je veux dire, la » possibilité de tirer de l'argent du Parlement, & l'impossibilité d'en tirer » d'ailleurs avec lesquels ils tiennent souvent l'esprit de S. M. B. en suf-

» pens ; & c'eſt de-là qu'ils tirent leurs eſpérances de les vaincre enfin. » Après cela il n'y aura plus rien à craindre, ni pour S. M. T. C. ni pour » S. A. R. qui fera aiſément diſſoudre le Parlement ; après quoi, en ré» compenſe du ſecours qu'il aura reçu, il éxécutera de ſa part tout ce » que S. M. T. C. demandera de lui, & procédera, ſur la parole d'un » Prince auquel on n'en peut point reprocher la violation, très ſin» cérement pour les intérêts de S. M. T. C ».

A l'Internonce du Pape, à Bruxelles, 4 Novembre 1674.

» Le deſſein du Duc eſt de faire uſage dé l'intervention du Pape, » & de l'établir par ce moïen, & avec les ſecours de la France & de » l'Eſpagne, après quoi ils tourneront, tous enſemble, tous leurs ſoins » à ſoulager les Amis du Pape, particuliérement les Catholiques de » l'Egliſe & de les protéger contre leurs plus grands Ennemis. Vous trou» verez, ſans doute, que le Pape n'a jamais eu d'occaſion ſi favorable » qu'il l'a préſentement, d'enrichir ſa Famille, & d'accroître le nombre » de ſes Amis ; & s'il la laiſſe échapper, il n'en trouvera jamais de ſem» blable. Ainſi, ſi jamais il y a eu lieu de faire uſage des tréſors de l'Egli» ſe, c'eſt préſentement ; car on ne pourra rien demander, que le Duc » ne ſoit en état de faire pour les Amis du Pape. Mais d'un autre » côté, ſans ce ſecours, il ne peut courir riſque que de ſe perdre lui» même avec tous ſes Aſſociés ».

Au même... Octobre 1674.

« Vous êtes d'accord, avec moi, que l'argent eſt le ſeul moïen » qui puiſſe engager le Roi dans les intérêts du Duc, & le dégager » de la néceſſité de s'adreſſer au Parlement ; & il faut auſſi que vous » demeuriez d'accord que rien n'eſt plus capable d'avancer les intérêts » du Parti Catholique, qui fait le principal objet des ſoins & de l'af» fection du Duc, & de la haine du Parlement ; & qu'il faut néceſ» ſairement que les Catholiques craignent ou eſpérent, ſelon que » l'un des deux augmentera en pouvoir.... Il eſt très certain que le Roi » a beaucoup de penchant pour le Duc & pour les Catholiques, & » qu'il ſe joindroit volontiers & inſéparablement à eux, s'il ne crai-

» gnoit pas quelque danger de cette union. Mais il n'auroit aucun lieu » de craindre, s'il trouvoit que leur intérêt, & par conséquent leur » pouvoir, fût si fort au-dessus de celui de leurs Adversaires, qu'ils » n'eussent plus, ni le pouvoir, ni la hardiesse de leur résister. C'est ce » que le Roi pourroit voir en peu de tems, si nous pouvions lui per- » suader de faire deux ou trois choses : & je suis très-certain que l'argent » ne manqueroit pas de le persuader : car il n'y a rien que l'argent ne » lui fasse faire, quand même ce seroit autant à son préjudice, que ce » que nous tâchons de lui persuader est à son avantage ».

Extrait d'une Lettre au Pere de la Chaise.

« Nos succès, dans ces choses, porteront à la Religion Protestante » le plus terrible coup qu'elle ait jamais recu depuis sa naissance ».

Extrait d'une autre Lettre.

» Nous avons entre les mains un grand ouvrage. Il ne s'agit pas » moins que la conversion de trois Roïaumes, & peut-être, par ce moïen, » de l'entiere ruine de l'Hérésie pestilentielle qui a dominé long-tems » dans le Nord. Il n'y a jamais eu de plus grandes espérances d'un heu- » reux succès, depuis la mort de la Reine Marie.

Dans la même Lettre.

» Les oppositions, que nous devons trouver, seront grandes, selon » toutes les apparences. Il nous importe donc beaucoup d'être assistés ; » car la moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers ».

Cette fameuse Piece, qui ne souffrit point alors d'objection, mérite d'être rapprochée des événemens qu'elle précéda, pour faire connoître de quel point la Nation Anglose est partie.

Décret d'Oxfort pour la page 449.

Décret de l'Université d'Oxford, porté dans l'Assemblée du 21 Juillet 1683.

» Quoique le projet recent d'assassiner la personne sacrée du Roi » & le Duc d'York son Frere, nous inspire de tristes réflexions, & » nous fasse détester avec horreur une action si infame, si odieuse aux » yeux de Dieu & des Hommes, & nous oblige de rendre nos ac- » tions de graces à la Divine Providence, qui, par des voies extraor- » dinaires, a su empêcher que l'Oint du Seigneur, celui par qui nous » respirons, ne soit tombé dans la fosse qu'on avoit creusée pour lui, » nous fait continuer de vivre sous son ombre, & jouir de la félicité » de son Gouvernement; nous regardons néanmoins comme un devoir » indispensable, de rechercher dans cette conjecture, & de découvrir » les Doctrines impies, qui, répanduës avec soin dans ces derniers » tems, ont donné naissance à ces criminelles entreprises, & de les » condamner par une censure publique.

Ainsi, en l'honneur de la Très-Sainte & indivsible Trinité, pour la conservation de la Foi Catholique dans l'Eglise, & pour la sûreté de la personne du Roi, tant contre les attentats ouverts de ses sanguinaires Ennemis, que contre les machinations secretes des Hérétiques & Schismatiques; Nous, le Vice-Chancelier, Docteurs, Maîtres, &c. assemblés par convocation, de la maniere établie, le Samedi 21 Juillet 1683, touchant certaines propositions, contenues en divers Livres & Ecrits, publiés en Anglois & en Latin, & contraires aux saintes Ecritures, aux Décrets des Conciles, aux Ecrits des Peres, à la foi de l'Eglise primitive, au Gouvernement Roïal, à la sûreté de la personne du Roi, à la Paix publique, aux Loix de la Nature, aux liens de la Société Humaine, AVONS DÉCRÉTÉ, d'un consentement unanime, & DÉTERMINÉ, de condamner les propositions suivantes :

1°. Toute autorité civile dérive originairement du peuple.

2°. Il y a un Contrat mutuel, tacite ou exprès, entre le Roi & ses Sujets; & si le Roi ne fait pas son devoir, les Sujets sont déchargés du leur.

3°. Si les Gouverneurs deviennent Tyrans, ou gouvernent autrement qu'ils ne le doivent suivant les Loix de Dieu & des Hommes, ils perdent leur droit au Gouvernement (*a*).

(*a*) Lex Rex. Buchanan *de Jure Regni*, *Vindiciæ contra Tyrannos* Bellarmin, *de Conciliis de Pontifice*. Milton Goodwin. Baxter, &c.

4°. La Souveraineté, en Angleterre, réside dans les trois États; le Roi, les Seigneurs & les Communes. Le pouvoir du Roi est d'un degré égal à celui des deux Chambres. Elles peuvent le contredire, & s'opposer à lui (*a*).

5°. La naissance & la proximité du sang ne donnent point droit au Gouvernement. Il est permis d'exclure de son droit, & de la succession à la Couronne, l'Héritier le plus prochain (*b*).

6°. Il est permis aux Sujets, sans le consentement, contre le commandement du suprême Magistrat, d'entrer dans des Ligues, des Covenans, des Associations, pour leur propre défense & pour la défense de leur Religion (*c*).

7°. La conservation de soi-même est la Loi fondamentale de la Nature; elle arrête l'obligation de toutes les autres Loix, lorsqu'elles lui sont opposées (*d*).

8°. La Doctrine de l'Evangile, qui ordonne de souffrir patiemment les injures, n'est pas contraire à la résistance par les armes aux Puissances supérieures, dans le cas de persécution pour la Religion (*e*).

9° Les Chrétiens ne sont pas obligés à l'obéissance passive, lorsque le Prince commande quelque chose de contraire aux Loix du Païs. Si les premiers Chrétiens aimoient mieux mourir que résister, c'étoit parce que la Religion Chrétienne n'étoit pas établie par les Loix de l'Empire (*f*).

10°. La possession & la force donnent le droit de gouverner, & le succès d'une Cause, ou d'une entreprise, fait voir qu'elle est juste & légitime. C'est concourir à la volonté de Dieu que de la soutenir, parce qu'en cela on se soumet à la conduite de la Providence (*g*).

11°. Dans l'état de la Nature, il n'y a aucune différence entre le bien & le mal, le droit ou le tort. L'état de Nature est un état de guerre, dans lequel chacun a droit sur tout.

12°. Le fondement de l'autorité Civile consiste dans ce droit naturel, qui n'a pas été donné, mais laissé au Souverain Magistrat, lors-

(*a*) Lex Rex. Hunton, de la Monarchie limitée & mixte. Baxter, Catéchisme politique.

(*b*) Lex Rex. Posterit. de Hunton. Doleman. Histoire de la Succession. Julien l'Apostat, par Mane Tekel.

(*c*) Ligue solemnelle & Covenant. Derniere association.

(*d*) Hobbes, *de Cive*, dans & son Leviathan.

(*e*) Lex Rex. Julien l'Apostat. Relation Apologétique.

(*f*) Julien l'Apostat.

(*g*) Hobbes. Sermon d'Owen, devant les Régicides, 31 Janvier 1649. Baxter. Requête de Jenkins, en Octobre 1651.

que les hommes sont entrés en société. Non-seulement un Usurpateur étranger, mais même un Rebelle domestique, rentre dans l'état de nature; & si l'on procéde contre lui, ce n'est pas comme Sujet, mais comme Ennemi: par conséquent, il acquiert sur la vie du Prince, par sa rebellion, le même droit que le Prince a, sur ses Sujets, pour les crimes les plus odieux [a].

13°. Chaque Homme, en entrant dans la Société, retient le droit de se défendre contre la force, & ne peut transférer ce droit à la Communauté, lorsqu'il consent à l'union qui forme la Communauté. Supposé qu'un grand nombre de Membres aïent déja résisté à la Communauté, & que pour cela chacun en particulier s'attende à souffrir la mort, ils ont alors la liberté de se joindre ensemble, & de s'assister mutuellement. En prenant les armes, quoique ce soit une suite de la premiere violation de leur devoir, pour maintenir ce qu'ils ont déjà fait, ils ne commettent point un nouvel Acte d'injustice; & si c'est uniquement pour se défendre, il n'y a point du tout d'injustice [b].

14°. Le serment n'ajoute aucune obligation au devoir; & le devoir n'oblige qu'autant que celui, envers qui l'on est obligé, s'y confie. Ainsi, lorsqu'un Prince témoigne qu'il n'a aucune confiance aux Promesses de fidélité que lui font ses Sujets, ils sont dégagés de leur sujétion; & malgré leurs devoirs & leurs sermens, ils peuvent se révolter légitimement, & détruire leur Souverain.

15°. Lorsqu'un Peuple, obligé par devoir & par serment envers son Souverain, le dépouille injustement & contre l'accord fait avec lui; s'il trouve à propos de faire un accord avec un autre, il peut être obligé par le dernier accord, malgré le premier.

16°. Tout serment est illégitime, & contraire à la parole de Dieu.

17°. Un serment ne lie pas suivant le sens de celui qui le reçoit, mais de celui qui le prête.

18°. La domination est fondée sur la grace [c].

19°. Les Puissances de ce Monde ne sont que des usurpations de celles de J. C. Le Peuple de Dieu est obligé de les détruire, pour établir J. C. sur son Trône [d].

20°. Le Gouvernement Presbytérien est le sceptre du Roïaume de J. C. auquel les Rois, ainsi que les autres hommes, sont obligés de

(a) Hobbes *de Cive*, Leviathan.
(b) Baxter, ff. C.
(c) Doctrine des Quakers.
(d) Cas des Scherifs.

se soumettre. La suprématie du Roi, dans les affaires Ecclésiastiques, soutenue par l'Eglise Anglicane, est injurieuse à J. C. seul Chef, & seul Roi de l'Eglise [*a*].

21°. Il n'est pas permis aux Supérieurs d'imposer, dans le service de Dieu, rien qui ne soit antécédemment nécessaire [*b*].

22°. Le devoir de ne pas offenser un Frere foible, ne peut subsister avec l'autorité humaine, de faire des Loix sur des choses indifférentes[*c*].

23°. Les Rois méchans & Tyrans doivent être mis à mort. Si les Juges & les Magistrats inférieurs refusent de faire leur devoir, le pouvoir de l'Epée se trouve dévolu au Peuple. Si la plus grande partie du Peuple refuse d'exercer ce pouvoir, les Ministres de l'Eglise peuvent excommunier un tel Roi; après quoi il est permis à un particulier de le tuer, comme le Peuple tua Athalie, Jehu, & Jesabel [*d*].

24°. Depuis l'établissement du Canon de l'Ecriture, les Peuples de Dieu, dans tous les siecles, doivent attendre de nouvelles révélations, pour servir de regle à leurs actions. Il est permis à un Particulier, qui sent des inspirations intérieures, de tuer un Tyran [*e*].

25°. L'exemple de Phinées est un commandement pour nous : car ce que Dieu a commandé, ou approuvé dans un tems, nous oblige dans tous les tems [*f*].

26°. Charles I. a été légitimement mis à mort; & ses meurtriers ont été les benis instrumens de la gloire de Dieu, dans toutes les générations [*g*].

27°. Charles I. a fait la guerre à son Parlement; & dans ce cas, non-seulement on peut résister au Roi, mais il cesse d'être Roi [*h*].

Nous décrétons, jugeons & déclarons, que toutes & chacune de ces Propositions & Doctrines sont impies, sont propres à corrompre les mœurs & les esprits des gens inquiets; à faire naître des séditions & des troubles; à renverser les Etats & les Roïaumes; à conduire à la rebellion, au meurtre des Princes, & même à l'Athéisme. C'est pourquoi, nous interdisons, à tous les Membres de cette Université, la lecture desdits Livres, sous les peines portées par nos Statuts : & nous ordonnons qu'ils soient brûlés par les mains de notre Maréchal, dans la Cour

(*a*) Doctrine des Millenaires.

(*b*) *Altare Damascenum.* Relation Apologétique. Histoire des Indulgences. Cartwright-Travels.

(*c*) Le réconciliateur Protestant.

(*d*) Buchanan, Knox, Goodman, Gilby. Quelques Jésuites.

(*e*) Doctrine des Quakers & d'autres Enthousiastes. Goodman.

(*f*) Goodman, Knox, Nepthali.

(*g*) Milton Goodwin. Owen.

(*h*) Baxter.

des Ecoles. Nous ordonnons aussi, que, pour en conserver la mémoire, ce décret soit enregistré dans le Journal de notre Assemblée ; & que les copies, qui en seront communiquées aux divers Colleges, soient affichées dans les Bibliothéques, les Réfectoires, & autres lieux où elles puissent être vues & lues de tout le monde. Enfin, nous commandons & enjoignons fort étroitement à tous Lecteurs, Précepteurs, Catéchistes, qui ont la charge d'instruire la Jeunesse, d'élever soigneusement leurs Ecoliers dans la Doctrine qui est comme la marque & le caractere de l'Eglise Anglicane; savoir, qu'on doit se soumettre à toute Ordonnance humaine, pour l'amour de Dieu, soit au Roi, comme au Magistrat suprême, soit aux Gouverneurs, comme aïant commission de lui pour la punition des Malfaiteurs & pour la louange de ceux qui font bien; enseignant que cette obéissance doit être nette, absolue, sans aucune exception de condition ni de rang; exhortant, selon le précepte de l'Apôtre, à présenter des supplications, des prieres, des intercessions, des actions de graces, pour tous les Hommes, pour le Roi, & pour tous ceux qui sont en autorité, afin que nous puissions mener une vie paisible & tranquille, en toute piété & honnêteté, car c'est une chose agréable à Dieu; obligeant, d'une maniere spéciale, les Ecoliers à présenter leurs très-humbles prieres au trône de grace, pour la conservation de notre Souverain Seigneur, le Roi Charles, contre les attentats ouverts, & les secretes machinations des perfides Freres; afin que le Défenseur de la Foi, étant en sûreté sous la protection du très-Haut, continue son regne sur la Terre, jusqu'à ce qu'il l'échange pour une heureuse immortalité.

Religion de Jacques II.

Il paroît nécessaire, pour l'honneur de Jacques II, qu'on a vu souvent représenté comme esclave d'une prévention fort aveugle, de donner quelque éclaircissement sur sa conversion à la Foi Romaine : ce qu'on en veut rapporter ne paroît pas suspect, puisqu'on le tire de Burnet. « La » Princesse d'Orange aïant demandé un jour, à l'Ambassadeur d'Angleter-» re, quels motifs le Roi son Pere avoit eus pour changer de Religion, » ce Ministre, qui vint faire un tour en Angleterre, ne manqua point » de faire confidence au Roi de la question de sa Fille. Jacques y répon-» dit, par une longue Lettre, datée du 4 Novembre 1687, que l'Am-» bassadeur, après son retour en Hollande, rendit le 24 Décembre à la

» Princesse.

» J'ai lu cette Lettre dans l'original. le Prince d'Orange me fit honneur » de me la faire communiquer, à condition néanmoins, que je ne tire- » rois copie de l'une ni de l'autre, mais avec permiſſion de les lire & » relire autant de fois qu'il me plairoit. Je profitai ſi bien de la per- » miſſion, que je les ſavois preſque par cœur; & qu'après les avoir ren- » dues, j'en écrivis des extraits , à l'exactitude deſquels la Princeſſe » même trouva qu'il n'y manquoit rien, quand je les lui montrai dans la » ſuite. Voici le précis de celle du Roi ».

Elevé dans la Foi Anglicane par le Théologien Stewart, il y fut d'abord ſi attaché, que s'appercevant des efforts que faiſoit ſa Mere pour convertir le Duc de Glocеſter, il s'y étoit oppoſé, autant que le reſpect le lui avoit pu permettre. Pendant tout le tems de l'exil, il n'y eut aucun Catholiqûe, à la réſerve d'une Religieuſe, qui le ſollicitât au changement; & ces ſollicitations avoient eu peu d'effet : car outre qu'il étoit tout rempli des préjugés de l'éducation, il ne s'embarraſſoit encore que très-peu, des différends de Religion; & de même que tous les jeunes gens, il ſe faiſoit un point d'honneur de demeurer ferme. La premiere choſe, qui l'ébranla fut la grande dévotion qu'il remarqua parmi les Catholiques. Il lui parut qu'ils y avoient de grandes aides. Leurs Egliſes ſont mieux ornées, & l'on y fait plus d'aumônes que parmi les Proteſtans. au milieu même du monde, on y voit des gens qui ſe retirent du vice, & qui aſpirent à la perfection chrétienne. Cela le mit ſur les voies d'examiner les deux Religions. Dans l'établiſſement de la Réformation, il ne trouva rien qui lui donnât lieu de penſer que les trois Princes, qui y travaillerent ſucceſſivement, euſſent été pouſſés par le Saint-Eprit. Il avoit lu leur hiſtoire dans la Chronique publiée ſous le nom de Hollingshead. A cette lecture, il avoit joint celle de l'Hiſtoire de Heglin, & de la Préface que Hooker a placée à la tête de ſon Traité du Gouvernement Eccléſiaſtique; tout cela le confirma dans ſa penſée, au préjudice des Réformateurs. Il lui paroiſſoit indubitable que J. C. a laiſſé l'infaillibilité en partage à ſon Egliſe, puiſqu'il a dit que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contr'elle. Ce Privilege fut clairement reſtreint à Saint Pierre, (Mathieu 16, 18 :) c'eſt de-là que dépend toute la certitude que nous avons de l'Ecriture Sainte, & du Chriſtianiſme même. Le College des Apôtres reconnut ces droits de Saint Pierre, lorſqu'il dit (Act. 15.) *Il a ſemblé bon* au Saint-Eſprit & à nous. La canoni-

cité des Livres sacrés est toute fondée sur l'autorité de l'Eglise. Cette Eglise, qui les déclare canoniques, est donc la seule qui ait droit de les interpréter, & cette infaillibilité doit être nécessairement attachée à la succession. Si l'on accorde que l'Eglise est infaillible, tous les autres points controversés se réduisent à rien, parce que l'Eglise de Rome est la seule qui jouisse du droit d'infaillibilité, ou qui y prétende. En secouant ce joug, on ouvre la porte à l'incrédulité & à l'Athéisme; on sappe la piété par les fondemens; on laisse l'Evangile à la merci des Déistes, ou des Sociniens, qui rendent tout douteux. Les Théologiens Anglicans, auxquels il avoit proposé ces difficultés, n'avoient pu y répondre. La Religion Chrétienne ne s'établit autrefois qu'à la faveur des miracles que firent les Apôtres, à la faveur des grands exemples & de la constance des Martyrs, dont le sang fut la pepiniere de l'Eglise: mais qu'ont fait Luther & Calvin, ou les Princes qui réformerent la Grande Bretagne? Ne parut-il pas dans ces derniers, plus d'intérêt mondain, que de vrai zele de Religion? Et que dira-t-on du désordre de la licence effrénée, que leur exemple autorisa dans toute l'Europe? La paix ne peut subsister dans l'Eglise, que par l'humble soumission des Fidelles. Dès que chacun se mêle d'interpreter l'Ecriture à sa tête, les Sectes se multiplient à l'infini. Quoique l'Eglise Anglicane renonce au Privilege de l'infaillibilité, elle ne laisse pas d'agir comme si elle en étoit revêtue: car elle a toujours persécuté ceux qui se séparent d'elle, sans distinction de Protestans ou de Papistes, & son esprit de persécution avoit été porté plus loin qu'on ne le savoit dans le Monde. Les Non-Conformistes n'avoient-ils pas autant de droit de se détacher de sa Communion, qu'elle en avoit eu de faire Schisme avec l'Eglise Romaine? Disons mieux; l'Eglise Anglicane avoit-elle plus de droit elle-même, de se séparer de l'Eglise Catholiqne, qu'une Province du Roïaume n'en auroit de se cantonner? Jacques finissoit en disant, que c'étoit là tout ce que son peu de loisir lui avoit permis de coucher par écrit; qu'il lui sembloit néanmoins que cela joint aux Pieces laissées par son Frere & par sa premiere Femme, suffisoit, sinon pour ramener à l'Eglise des personnes non-prévenues, au moins pour leur en donner bonne opinion.

Burnet ajoute que la Lettre du Roi étoit écrite avec autant de gravité que de modération, & qu'elle lui parut venir de lui-même, parce qu'il reconnut les mêmes expressions qu'il avoit entendues de sa bouche,

& le même tour que ce Prince donnoit aux choses lorsqu'il l'en avoit entretenu familiérement. *Mémoires de Burnet, Tom. 3. liv. 3. pages 227 & suivantes.*

Il donne, après cette Lettre un extrait de la réponse; mais cette réponse, quoiqu'il avoue que la Princesse lui en eût communiqué ce que son Traducteur nomme le *Brouillon*, est si foible, qu'on est étonné que dans les vues qui lui font rapporter ces deux pieces, il ait pu la publier. Il ne laisse pas de la louer beaucoup : *page 238.*

LETTRE *que Jacques II. laissa sur sa table en partant de Rochester, écrite de sa propre main.*

« On ne doit pas être surpris que je me retire une seconde fois. J'aurois pû espérer plus de civilité, après avoir écrit au Prince d'Orange par Mylord Feversham, & sur-tout après les instructions dont je l'avois chargé. Mais à quoi pouvois-je m'attendre, depuis l'affront que m'a fait ce Prince, en arrêtant ce Seigneur contre le droit des gens; depuis qu'il a fait prendre possession de Whitehall par ses Gardes, au milieu de la nuit, sans m'en avoir donné le moindre avertissemement depuis qu'il m'a fait apporter, par trois Seigneurs, à une heure après minuit, un espece d'ordre de sortir de Whitehall, le lendemain avant midi? Après cette conduite, comment pouvois-je me croire en sûreté, me voïant au pouvoir d'un homme, qui non-seulement m'a traité avec cette violence, mais qui n'a pas fait difficulté d'envahir mes Roïaumes, sans qu'il puisse m'accuser de lui en avoir donné le moindre sujet, & qui, par son Manifeste, a répandu contre moi la plus noire calomnie que la malignité même puisse inventer, dans l'article qui regarde mon Fils? J'en appelle à tous ceux qui me connoissent, à lui-même, si, dans leur conscience, ils me croient capable d'une méchanceté si peu naturelle, ou d'assez bon sens pour m'en être laissé imposer dans une affaire de cette nature. Que pouvois-je attendre d'un homme qui a mis tant d'artifices en usage, pour me rendre aussi noir que l'Enfer, soit à mon Peuple, soit au reste de l'Univers? On a vu l'effet de ses calomnies, dans la désertion générale de mon Armée & de tous les ordres de la Nation. Lettre laissée par Jacques II. en quittant l'Angleterre: Pour la page 537.

Je suis né libre, & je veux continuer de vivre libre. J'ai souvent exposé ma vie, pour l'honneur & pour l'avantage de ma Patrie, & je

un pouvoir excessif de dispenser des Loix & d'en suspendre l'exécution sans l'aveu du Parlement; en faisant mettre en Prison & poursuivre en Justice divers dignes Prélats, pour l'avoir supplié, par une humble Pétition de les dispenser de concourir à l'usurpation d'un tel pouvoir; en levant de l'argent pour l'usage de la Couronne, sous le prétexte de sa Prérogative, en d'autres tems & pour d'autres usages que ceux pour lesquels il avoit été accordé; en érigeant une Cour Ecclésiastique; en levant & entretenant une Armée dans le Roïaume, sans l'aveu du Parlement; en logeant les Troupes d'une maniere contraire aux Loix; en faisant ôter leurs armes à divers bons Sujets Protestans, tandis que les Papistes demeuroient armés, & qu'ils étoient emploïés contre la disposition des Loix; en violant la liberté des Elections des Membres du Parlement; en faisant porter, à la Cour du Banc du Roi, diverses causes dont la connoissance n'appartenoit qu'au Parlement; & par quantité d'autres entreprises arbitraires & illégales: Comme aussi, depuis quelques années, on a emploïé, en qualité de Jurés, des personnes partiales, corrompues, non qualifiées, & qu'on en a même emploïé, dans les Procès de Haute-Trahison; qu'on a demandé, des personnes emprisonnées pour crime, un cautionnement excessif, dans la vue d'eluder le bénéfice accordé par les Loix pour la liberté des Sujets; qu'on a condamné des Accusés à des amendes exorbitantes; qu'à d'autres on a infligé des peines excessives & contraires aux Loix; qu'on a même permis des confiscations de leurs biens avant leur conviction; tous abus contraires aux Loix, aux Statuts, & aux Libertés de ce Roïaume:

Et comme ledit Roi Jacques aïant abdiqué le Gouvernement, & le Trône étant ainsi devenu vacant, son Altesse le Prince d'Orange, dont il a plu à Dieu de faire son glorieux instrument pour délivrer ce Roïaume, du Papisme & du Pouvoir arbitraire; par l'avis des Seigneurs & des principaux Membres des Communes, a envoïé des Lettres aux Seigneurs Spirituels & Temporels Protestans, aux Comtés, aux Villes, aux Universités, aux Bourgs & aux cinq Ports, pour leur faire élire des Députés capables de les représenter légitimement, & pour les assembler à Westminster, le 22 de Janvier de cette année, dans la vue de procurer un Etablissement, qui préserve la Religion, les Loix & les Libertés, de retomber dans le même danger; sur lesquelles Lettres, les Elections aïant été faites, & les Seigneurs & les Communes, actuellement assemblés en

un corps qui repréſente la Nation, prenant en conſidération les meilleures voies pour arriver aux fins qu'on s'eſt propoſées ; Déclarent, en premier lieu, à l'exemple de leurs Ancêtres, pour ſoutenir leurs anciens droits & libertés :

Que le prétendu pouvoir de ſuſpendre les Loix, ou l'exécution des Loix, par l'autorité Roïale, ſans le conſentement du Parlement eſt illégal. 2. Que le prétendu pouvoir de diſpenſer des Loix, ou de l'exécution des Loix, par l'autorité Roïale, comme il a été uſurpé & exercé dans ces derniers tems, eſt illégal. 3. Que l'érection d'une Cour Eccléſiaſtique & de toute autre Cour, eſt illégale & pernicieuſe. 4. Que toute levée d'argent, pour l'uſage de la Couronne, ſous prétexte de la prérogative Roïale, ſans que le Parlement l'ait accordée, ou pour un tems plus long, ou d'une autre maniere qu'elle n'eſt accordée, eſt illégale. 5. Que c'eſt un droit des Sujets, de préſenter des Pétitions au Roi, & que tout empriſonnement ou toute pourſuite, pour ce ſujet, eſt illégale. 6. Que lever ou entretenir une Armée dans le Roïaume en tems de Paix, ſans le conſentemet du Parlement, eſt contraire aux Loix. 7. Que les Sujets Proteſtans peuvent avoir des Armes pour leur défenſe, ſuivant leur condition, & de la maniere qu'il eſt permis par les Loix. 8. Que les Elections des Membres du Parlement doivent être libres. 9. Que les diſcours & les débats du Parlement ne doivent être recherchés ou examinés dans aucune Cour, ni dans aucun autre lieu que le Parlement. 10. Qu'on ne doit point exiger des cautionnemens exceſſifs, ni impoſer des amendes exorbitantes, ni infliger des peines trop rudes. 11. Que les Jurés doivent être choiſis ſans partialité, & que ceux, qui ſont choiſis pour Jurés dans les Procès de haute trahiſon, doivent être Membres des Communautés. 12. Que toutes les conceſſions, ou promeſſes de donner la confiſcation des biens des Accuſés, avant leur conviction, ſont contraires aux Loix & nulles. 13. Que pour trouver du remede à tous ces abus, pour corriger, pour fortifier les Loix, & pour les maintenir, il eſt néceſſaire de tenir ſouvent les Parlemens.

Les Seigneurs & Communes réclament & demandent tout ce qui eſt ci-deſſus ſpécifié, comme leurs Droits & leurs Libertés inconteſtables, & prétendent qu'à l'avenir aucune déclaration, aucun Jugement, aucune Procédure, au préjudice deſdits Droits & libertés, ne puiſſent être tirés à conſéquence, ou produits en exemple. Leſdits Sei-

gneurs & Communes se trouvent particuliérement encouragés à faire ces demandes, par la Déclaration de S. A. le Prince d'Orange, & parce qu e c'est l'unique moïen d'obtenir une entiere réparation desdits abus.

Ainsi dans l'espérance que S. A. le Prince d'Orange perfectionnera la délivrance qu'il a déja si fort avancée, & qu'il maintiendra le Peuple dans la possession & la jouissance desdits droits, & de toute autre entreprise contre leur Religion & leurs libertés, les Seigneurs Spirituels & Temporels, & les Communes, assemblés à Westminster, décrétent que, Guillaume & Marie, Prince & Princesse d'Orange, soient, & soient déclarés, Roi & Reine d'Angleterre, de France & d'Irlande, & de tous les Domaines qui en dépendent; savoir ledit Prince & ladite Princesse, pour le terme de leurs vies, & de celui d'entr'eux qui survivra à l'autre; & que le seul & entier exercice du pouvoir Roïal soit exécuté seulement par le Prince d'Orange au nom desdits Prince & Princesse, pendant leurs vies conjointement; & qu'après leur mort, la Couronne & la dignité Roïale desdits Roïaumes & Domaines seront dévolues aux Héritiers qui naîtront de ladite Princesse d'Orange; & au défaut d'Enfans nés de ladite Princesse, à la Princesse Anne de Dannemark & à ses Héritiers; & au défaut d'Enfans de ladite Princesse de Dannemark, aux Héritiers dudit Prince d'Orange.

Les Seigneurs Spirituels & Temporels, & les Communes prient lesdits Prince & Princesse d'Orange d'accepter la Couronne, conformément à ce décret; & demandent que le serment suivant soit prêté par toutes personnes, qui, suivant les Loix, doivent prêter les sermens d'Allégeance & de Suprématie, à la place desdits sermens; & que lesdits sermens d'Allégeance & de suprématie soient abrogés.

« Je promets sincérement, & je jure, que je serai fidelle à leurs Majestés » le Roi Guillaume & la Reine Marie. Ainsi Dieu me soit en aide. Je jure » que du fond du cœur, jabhorre, je déteste & j'abjure, comme impie » & hérétique, cette damnable Doctrine & proposition, que les Princes » excommuniés ou déposés par le Pape, ou par quelque autorité du » Siege de Rome, peuvent être déposés, ou tués, par leurs Sujets, ou » par d'autres quels qu'ils soient; & je déclare qu'aucun Prince, Person» ne, Prélat, Etat, ou Potentat étranger, n'a & ne doit avoir aucune » jurisdiction, pouvoir, supériorité, prééminence, ou autorité Ecclé» siastique ou spirituelle dans ce Roïaume. Ainsi Dieu me soit en aide ».

Caractere des principaux instrumens de la Révolutoin : pour la page 515.

Les principaux Seigneurs Anglois, qui fraïerent les voies pour l'invasion, aïant été l'Amiral Herbert, le Comte de Shrewsbury, Mylord Mordaunt, M. Russel & M. Sidney, on croit devoir joindre, au jugement de M. Hume, leurs caracteres, d'après un Historien, qui les connoissoit mieux que personne, & qui faisoit gloire d'avoir été lui-même un des premiers instrumens de la Révolution.

Herbert.

L'Amiral Herbert, qni eut le Commandement de la Flotte Hollandoise, dans l'expédition, arriva dans les Provinces-Unies au mois de Juillet. Ce Gentilhomme, d'une fierté prodigieuse, & livré entiérement à ses plaisirs, ne manquoit pas de jugement; mais il ne falloit, ni le choquer, ni le contredire; & la moindre chose le mettoit de si mauvaise humeur, qu'il n'y avoit presque pas moïen de vivre avec lui. Si l'on témoignoit l'estimer moins qu'il ne s'estimoit lui-même, tout étoit perdu. La fermeté qu'il avoit fait paroître en Angleterre, l'avoit rendu fort considérable dans le Parti mécontent ; & comme on le connoissoit, on eut soin d'avertir le Prince d'Orange, que c'étoit un homme difficile à ménager, mais qu'il étoit important néanmoins de ne pas dégoûter. La Cour de la Haie lui fit donc les plus grands honneurs ; & le Prince, en particulier, se fit toute la violence nécessaire pour gagner cet Esprit altier & bizarre. Personne ne peut savoir, mieux que moi, la peine qu'il en coûtoit; car j'eus la principale direction de ce que l'on concertoit avec cet Amiral, & l'on ne sauroit croire la souplesse qu'il falloit avoir avec lui. Les services qu'il rendit à la Cause, m'ont souvent fait admirer la Providence de Dieu, qui conduit, à leur fin, de grandes révolutions par le ministere de certaines gens, qui n'y ont ni disposition, ni penchant; car Herbert n'agissoit, en ceci, que par ressentiment, ou par jalousie. Il se plaignoit lui-même qu'en réglant ses comptes en Angleterre, la Cour lui avoit fait injustice; & le chagrin, qu'il avoit d'ailleurs, de voir Darmouth, plus avant que lui dans les bonnes graces du Roi, le piquoit si fort, qu'on crut avec assez d'apparence, que ce fut le vrai motif du Parti qu'il prit avec tant de chaleur contre le Monarque.

Mordaunt.

Comme il y avoit, en Angleterre, un Parti mécontent, avec lequel l'Amiral avoit concerté son voïage, il ne sera pas hors de propos de développer ici le nœud de l'intrigue. En 1686, Mylord Mordaunt étoit venu à la Haie, non sans le consentement du Roi. Ce Seigneur, d'un humeur bouillante, d'un esprit singulier, grand parleur, brave & généreux,

néreux, jugeoit à gauche, penſoit à la hâte, &, ne ſavoit rien taire. Il fut le premier Pair du Roïaume, qui fit au Prince d'Orange, l'ouverture de l'invaſion, en la faiſant ſi facile, que cette facilité même lui donnoit tout l'air d'un projet Romaneſque. Le Prince, qui n'en jugeoit pas alors autrement, répondit en général; « qu'il auroit l'œil ſur ce qui ſe » paſſeroit en Angleterre; qu'il diſpoſeroit tout, en Hollande, de ſorte » qu'il pourroit agir lorſqu'il ſeroit néceſſaire; & qu'il feroit ſon poſſible, » en cas que le Roi voulût abolir la Religion dominante, ou faire tort » à ſes Filles, ou controuver des crimes pour faire périr les Partiſans » de ces deux Princeſſes ».

L'année ſuivante, il nous vint un autre Seigneur d'un caractere bien différent de celui-là. C'étoit le Comte de Shrewſbury, qui, né Catholique, ſe fit Proteſtant après un mûr examen des points controverſés. Quelques perſonnes ont cru que ſon changement n'empêchoit pas qu'il ne fût toujours à chercher une autre Religion. A cela près, il ſembloit avoir beaucoup de probité, & de grands ſentimens d'honneur. Il joignoit, à un ſavoir peu commun, & à un jugement ſolide, une douceur qui charmoit tout le monde. Lorſqu'il fut venu à la Haïe, je trouvai qu'il penſoit avec beaucoup de juſteſſe ſur le Gouvernement Monarchique; & pendant le tems qu'il fut, après cela, dans les Emplois du Miniſtere, il ſe poſſéda ſi bien, que je n'ai jamais entendu perſonne ſe plaindre de lui, ſi ce n'étoit de ſon ſilence, ou de ſes réponſes réſervées, dont ſes Amis n'étoient pas toujours contens. Ce Seigneur, ſe comportant ſi prudemment, en Hollande, que le Prince ſembloit en faire plus de cas que ſes propres Miniſtres, ſe contenta de lui repréſenter, en général, l'état préſent du Roïaume, & ce qu'on attendoit de lui dans cette conjoncture; mais ſans rien conclure, ou plutôt ſans expliquer plus clairement ſa penſée. Ce fut M. Ruſſel qui fit les premieres propoſitions dans les formes, & qui obligea le Prince à rendre une réponſe préciſe. Shrewſbury.

Ruſſel, qui parut à la Haïe au mois de Maï 1688, étoit Couſin-germain du Seigneur de même nom, que Charles II. avoit fait décapiter. Elevé à la Marine, & autrefois Gentilhomme du Duc d'York, il avoit quitté la Cour après le ſupplice de ſon Parent. Comme il avoit de l'honneur, du courage, de la Religion & de la fermeté, le Prince d'Orange ne fit pas difficulté de s'ouvrir avec lui, plus qu'il n'avoit encore fait avec perſonne. Il lui dit que l'honneur & la conſcience l'obli- Ruſſel.

geoient de peſer mûrement l'entrepriſe, que peut-être la ruine de la Hollande ou de l'Angleterre, en ſeroit la ſuite; qu'il n'y avoit point d'ambition, ni de reſſentiment, qui pût l'engager à rompre avec ſon Beau-Pere, ni à commencer une guerre dont les conſéquences étoient ſi intéreſſantes pour l'Europe & pour la Religion Proteſtante; & que par conſéquent il ne pouvoit rien promettre avant que la Nation Angloiſe l'eût invité dans les formes. Ruſſel aïant répondu qu'il étoit dangereux de confier, à tant de monde, un ſecret de cette nature, le Prince répliqua qu'un nombre aſſez conſidérable pour être cenſé connoître & pouvoir rapporter fidellement le ſentiment général, lui ſuffiroit.

Lorſque Ruſſel fut de retour en Angleterre, jai ſu de lui-même, que les premieres perſonnes auxquelles il parla, furent Mylord Shrewſbury, & Mylord Lumley, l'un & l'autre nouveaux Convertits à la Religion Proteſtante, & dont le dernier étoit d'un caractere à tout hazarder, ſoit pour ſon propre intérêt, ſoit pour le parti qu'il avoit embraſſé. Perſonne ne ſeconda mieux M. Ruſſel, que M. Henry Sidney, à qui le Prince d'Orange avoit ordonné qu'on laiſſât le ſoin principal de lier la partie.

Sidney. Ce Gentilhomme, Frere du Comte de Leiceſter & d'Algernoon Sidney, décapité ſous Charles II, étoit bien fait de ſa perſonne, & connoiſſoit bien la Cour, où il avoit eu des avantures qui éclaterent avant la mort de la premiere Femme du Duc d'York. Il étoit doux, careſſant, ſans malice, & trop eſclave de ſes plaiſirs. Envoïé de Charles II, en Hollande, dès l'année 1679, il y avoit lié une amitié ſi étroite avec le Prince d'Orange, qu'il n'y eût jamais d'Anglois à qui ce Prince eût plus de confiance, ou pour lequel il eût plus d'eſtime. On ne l'ignoroit pas, en Angleterre; & tous ceux, qui ſouhaitoient quelque accès auprès du Prince, ne manquoient pas de ſe munir de la recommandation de Sidney. Il comprit que cela l'expoſoit; & pour dépaïſer le Public, il fit le voïage d'Italie, où il paſſa une année. A ſon retour en Angleterre, il ſe trouva chargé de l'intrigue, & tout paſſoit par ſes mains. Mais, comme il étoit pareſſeux, & que la nature de l'affaire demandoit un homme actif, qui pût ſe réſoudre à écrire & courir perpétuellement, je parvins à lui faire emploïer un de mes Parens, nommé Johnſton, que j'avois formé, dont je connoiſſois la diligence & la fidélité, qui étoit tout-à-fait propre à cette commiſſion.

Ce que Sidney avoit à faire étoit d'obtenir l'aveu des perſonnes de

diſtinction (*a*), qui prioient le Prince d'Orange de venir délivrer l'Angleterre. Le Marquis d'Hallifax ſentit de loin ce qu'on vouloit lui dire, & ne trouva pas ces explications de ſon goût : « l'entrepriſe, à ſon avis, » étoit impraticable ; le ſuccès ſembloit dépendre de tant d'accidens, » qu'on ne pouvoit le regarder que comme un coup de déſeſpoir ; & c'é- » toit trop riſquer, que de mettre tout à la merci des vents & des Mers ». Après ce Seigneur, on s'ouvrit au Comte de Danby, qui conſentit joïeuſement à l'invitation, & qui fit entrer, dans le projet, Compton, Evêque de Londres. De l'avis de ces derniers, l'ouverture fut faite auſſi au Comte de Nottingham, fort conſidéré dans le Parti Anglican, pour ſes principes rigides, & pour la régularité de ſes mœurs. Ce Comte, qui connoiſſoit quelque choſe de nos Loix & de nos Parlemens, grand Harangueur dans la Chambre, s'y faiſoit fort admirer par ſon éloquence, quoique ſes diſcours fuſſent chargés de trop d'ornemens, & qu'il ne ſût preſque pas finir. Il avoit été loin des affaires, pendant tout ce regne ; & quoique ſon nom ſubſiſtât toujours dans la liſte des Conſeillers privés, il ne paroiſſoit jamais dans les Aſſemblées. La premiere conférence qu'on eut avec lui, au ſujet de l'invitation, fit croire qu'il l'approuvoit ; mais ce ne fut plus la même choſe dans la ſeconde : il dit à ceux qui lui en avoient parlé, « qu'il y avoit fait de ſérieuſes réflexions ; que ſa conſcience » ne lui permettoit pas de concourir au projet ; que pluſieurs Théolo- » giens, qu'il avoit conſultés, particuliérement Tillotſon & Stillingfleet, » avoient confirmé ſes ſcrupules ; qu'il confeſſoit d'avoir eu tort de s'être » prêté ſi facilement à ce qu'on lui propoſoit ; que malgré cette faute, » il ne pouvoit ſe réſoudre à les flatter de ſon aſſiſtance ; qu'il ſentoit » bien qu'après cet aveu, le ſtylet ſeroit à craindre, s'il avoit à faire à des Ita- » liens ; mais que ſa conſcience s'oppoſant à ce qu'ils lui demandoient, il » pouvoit au moins leur promettre ſes ſouhaits & ſon ſilence ». Obſervez que Tillotſon & Stillingfleet m'ont aſſuré tous deux (*b*) qu'il ne les avoit jamais conſultés ſur ce point. Le Comte de Devonſhire, à qui l'on s'adreſſa, reçut l'ouverture avec toute la joie imaginable ; & trois Officiers

(*a*) Un Anglois, fort verſé dans les Anecdotes Hiſtoriques de la Nation, m'a dit que pour mettre le ſecret à couvert, leurs noms furent portés au Prince par la Comteſſe de Pembroke, en papillotes dans la chevelure de cette Dame.

(*b*) Ces deux perſonnages étant des Théologiens d'une grande réputation, la difficulté eſt de ſavoir, lequel, du Comte de Nottingham & de Burnet, eſt le plus digne de foi.

Généraux, MM. Trelawny, Kirk & Mylord Churchill, ne s'en firent pas moins de plaisir. Trelawny fit même entrer dans le plan, son Frere, qui étoit Evêque de Bristol.

FIN.







